UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 07101090 4

THE ROYAL ACADEMY OF MUSIC
LIBRARY

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2012

http://www.archive.org/details/lecatchismeromv8p4bare

LE CATÉCHISME
ROMAIN
OU L'ENSEIGNEMENT DE LA
Doctrine Chrétienne
EXPLICATION NOUVELLE

PAR

GEORGES BAREILLE

Docteur en théologie et en droit canonique
Chanoine de Toulouse

Instaurare omnia in Christo.
Tout restaurer dans le Christ.
EPH., I. 10.

TOME HUITIÈME

QUATRIÈME PARTIE

Dimanches et Fêtes

II

MONTRÉJEAU
(Haute-Garonne)

J.-M. SOUBIRON
Éditeur

Librairie Nouvelle du Sacré-Cœur
J. CARDEILHAC
Libraire-Editeur

Droits de reproduction et de traduction réservés

LE

Catéchisme Romain

OU L'ENSEIGNEMENT DE LA

Doctrine Chrétienne

NIHIL OBSTAT

—

Tolosæ, die 2ª Julii 1913.

J. Baylac,

Can. Censor.

IMPRIMATUR

Tolosæ, die 16ª julii 1913.

† Augustinus,

Arch. Tolosanus.

L'éditeur se réserve tous les droits de reproduction et de traduction

---

Ce volume a été déposé conformément aux lois en juillet 1913

LE CATÉCHISME
ROMAIN
OU L'ENSEIGNEMENT DE LA
Doctrine Chrétienne

EXPLICATION NOUVELLE

PAR

GEORGES BAREILLE

Docteur en théologie et en droit canonique
Chanoine de Toulouse

Instaurare omnia in Christo.
Tout restaurer dans le Christ.
EPH., I. 10.

TOME HUITIÈME

QUATRIÈME PARTIE

Dimanches et Fêtes

II

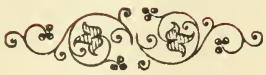

MONTRÉJEAU
(Haute-Garonne)

J.-M. SOUBIRON
Éditeur

Librairie Nouvelle du Sacré-Cœur
J. CARDEILHAC
Libraire-Editeur

Droits de reproduction et de traduction réservés

Leçon XVIIIe

Dimanches après la Pentecôte

Dans l'explication des messes des dimanches qui suivent la Pentecôte, on chercherait vainement les harmonies qu'y remarquèrent les liturgistes du moyen âge, attendu que les pièces liturgiques qui les composent n'occupent plus la même place qu'alors. Ces messes, telles qu'elles sont aujourd'hui, n'en offrent pas moins, chacune prise à part et dans leur ensemble, des beautés de premier ordre et un intérêt des plus grands pour l'instruction et la piété. Nous laisserons pourtant de côté la question des chants, pour éviter trop de répétitions, et nous ne nous en tiendrons qu'aux lectures et aux prières, dont nous essaierons de dégager la note caractéristique et quelques-uns des enseignements qu'elles contiennent.

I. Premier dimanche. — Ce dimanche a été appelé tantôt *Octava Pentecostes*, parce qu'il était le huitième jour après la grande solennité de la Pentecôte ; tantôt *Dominica vacans*, parce qu'il venait à la suite des Quatre-Temps de l'été ; tantôt *Dominica prima* ou *Hebdomada secunda post Pentecosten*, parce qu'il est en effet le premier dimanche ou le commencement de la deuxième semaine après la

Pentecôte. Il porte actuellement, dans la liturgie latine (1), le titre de *Dominica prima post Pentecosten.*

1. Les Grecs distribuent la lecture de l'Evangile à la messe et à l'office de la manière suivante : — 1° de Pâques à la Pentecôte, l'Evangile de saint Jean ; — 2° du lundi de la Pentecôte au vendredi qui suit l'Exaltation de la sainte croix, l'Evangile de saint Matthieu, chaque jour pendant les onze premières semaines, et seulement le samedi et le dimanche à partir de la douzième semaine ; — 3° dès le lendemain du dimanche qui suit l'Exaltation, fête qui comprend deux dimanches, jusqu'au dernier dimanche après l'Epiphanie exclusivement, l'Evangile de saint Luc, chaque jour pendant les douze premières semaines, et seulement le samedi et le dimanche des semaines qui suivent ; — 4° l'Evangile de saint Marc est lu, du lundi au vendredi, dans l'intervalle laissé libre par les lectures de saint Matthieu et de saint Luc, et tous les samedis et dimanches du carême. D'ordinaire, les Grecs donnent à leurs dimanches le nom de l'Evangéliste, dont ils font la lecture, avec un numéro d'ordre correspondant ; c'est ce qui a lieu pour tous les dimanches, depuis la Pentecôte jusqu'au dernier dimanche après l'Epiphanie exclusivement, à l'exception des deux dimanches de l'Exaltation de la sainte croix, du dimanche des ancêtres du Sauveur (troisième dimanche de l'avent), du dimanche des saints de l'Ancien Testament (quatrième dimanche de l'avent), du dimanche après la Noël et après l'Epiphanie. Pour les dimanches du *Triodion*, depuis le dernier dimanche après l'Epiphanie jusqu'à Pâques, et pour ceux du *Pentecostarion*, de Pâques à la Pentecôte, ils les nomment, au contraire, d'après le mystère et la pratique du jour : dimanche du publicain et du pharisien ; dimanche de l'enfant prodigue ; dimanche ἀπόκρεω, jour après lequel la viande n'est plus permise ; dimanche τυροφάγου, jour après lequel on cesse de faire usage du lait, du beurre et du fromage ; premier dimanche des jeûnes ou de l'orthodoxie ; second, troisième, quatrième, cinquième dimanche des jeûnes ; dimanche des Rameaux ; dimanche de Pâques ; dimanche de l'anti-Pâques, ou de saint Thomas ; troisième dimanche après Pâques, ou des saintes femmes portant des aromates ; quatrième dimanche après Pâques, ou du paralytique ; cinquième dimanche après Pâques, ou de la Samaritaine ; sixième dimanche après Pâques, ou de l'aveugle-né ; septième dimanche après Pâques,

C'était, du temps de Rupert (1) et de Durand (2), le *Dimanche du pauvre Lazare* ; c'est aujourd'hui le *Dimanche de la miséricorde.*

1. *L'évangile.* — Le passage évangélique actuel (3) contient le grand précepte de la miséricorde : « *Soyez miséricordieux, comme votre Père céleste est miséricordieux.* » Soyez miséricordieux, voilà le précepte à remplir ; comme votre Père céleste, voilà le modèle à imiter. Le précepte est susceptible de multiples applications, mais le passage évangélique n'en signale que trois : une, toute négative, qui est de ne juger ni de condamner son prochain ; deux, toutes positives, qui sont de remettre ou de pardonner au prochain et de lui donner généreusement.

Et d'abord, ni jugement, ni condamnation : il y aurait impertinence à se le permettre. Car, à observer la paille qui est dans l'œil du prochain, on en vient à ne pas remarquer la poutre qu'on a dans le sien. « *Comment peux-tu dire à ton frère : « Mon frère, laisse-moi ôter cette paille de ton œil, » toi qui ne vois pas la poutre qui est dans le tien ? Hypocrite, ôte d'abord la poutre de ton œil, et tu verras ensuite à ôter la paille qui est dans l'œil de ton frère.* »

Ensuite, remettre au prochain ; car c'est la condition préalable pour qu'il nous soit remis à nous-mêmes. C'est la formule même de l'Oraison dominicale : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé. » S'y refuser, c'est s'exposer à être traité pareillement soi-même par Dieu. Dieu est miséricordieux, il pardonne ; de même tout homme qui se sait véritable-

ou des 318 Pères de Nicée ; dimanche de la Pentecôte. Cf. Nilles, *Kalendarium*, t. II, p. XVII-XXI, 1-546. — 1. *De div. offic.*, XII, 1. *Patr. lat.* t. CLXX, col. 315. — 2. *Rationale*, l. VI, c. CXV. — 3. *Luc.*, VI, 36-42.

ment enfant de Dieu doit pratiquer la miséricorde et le pardon.

Enfin, donner au prochain, c'est-à-dire exercer à son égard les œuvres corporelles et spirituelles de miséricorde ; car c'est encore là la condition nécessaire pour qu'il nous soit donné. Le prochain pourra peut-être oublier de remplir son devoir de réciprocité, mais Dieu n'oublie jamais, lui qui ne laisse pas sans récompense même un verre d'eau, quand il est donné en son nom. « *On se servira pour vous rendre*, dit l'Evangile, *de la même mesure avec laquelle vous aurez mesuré.* » Ce doit être là, en bonne équité, entre créatures humaines, la règle à suivre ; quelques-unes s'y soustrairont, mais qu'importe ; d'autres, plus généreuses, rendront peut-être plus qu'elles n'ont reçu ; quoi qu'il en soit, l'essentiel c'est d'avoir soi-même rempli son devoir, sans escompter la réciprocité de la part du prochain, mais en laissant filialement à Dieu le soin des justes compensations.

2. *L'épître.* — La raison d'une telle conduite se trouve dans l'épître (1). Il y est dit : « *Dieu est amour.* » Il nous a aimés le premier et pour le prouver il nous a envoyé son Fils unique « *comme victime de propitiation pour nos péchés.* » Nous devons donc le payer de retour ; c'est la conclusion que tire saint Jean ; mais il en tire une seconde qui est que nous devons nous aimer les uns les autres. Et dès lors nos devoirs envers le prochain ne peuvent pas être uniquement inspirés par la justice, ils doivent l'être aussi par la charité, qui en dernière analyse se ramène à l'amour que nous devons avoir pour Dieu. Entre l'amour pour Dieu et l'amour pour le prochain, il y a la corrélation étroite de

1. I *Joan.*, IV, 9-21.

cause à effet : le premier est la source du second ; le second est la preuve certaine du premier ; aimer le prochain c'est être assuré par là même qu'on aime Dieu ; tandis que prétendre aimer Dieu tout en détestant le prochain, ce serait mentir, affirme saint Jean. « *Comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ?* »

3. *La collecte.* — Il va de soi que le fidèle éclairé par la foi doit reconnaître d'abord son impuissance à rien faire de bon, selon ce mot du Sauveur : « *Séparés de moi, vous ne pouvez rien faire* (1). » Il doit aussi, en fils très soumis qui compte sur la bonté du Père qui est aux cieux, faire appel à la nécessaire intervention de la grâce notamment pour pratiquer les leçons de l'évangile et de l'épître d'aujourd'hui. De là cette admirable formule de la collecte : « O Dieu, force de ceux qui espèrent en vous, soyez propice à nos demandes ; et puisque sans vous l'infirmité de l'homme mortel ne peut rien, accordez-nous le secours de votre grâce, afin que, en exécutant tout ce que vous nous commandez, nous vous plaisions et par la volonté et par la conduite. »

II. Second Dimanche. — Chose unique dans toute la série des messes dominicales après la Pentecôte, toutes les prières liturgiques de ce dimanche sont aujourd'hui exactement les mêmes que du temps de Rupert au XIIe siècle (2). L'institution subséquente de la fête du Très-Saint-Sacrement, fixée au jeudi précédent, n'a donc été pour rien dans leur choix ; mais il se trouve que le passage évangélique n'est pas sans offrir d'heureux rapprochements avec le mystère eucharistique qu'on célèbre à cette

1. *Joan.*, XV, 5. — 2. *De div. offic.*, XII, 2, *Patr. lat.*, t. CLXX, col. 315.

époque de l'année. C'est le *Dimanche des invités à un grand festin.*

1. *L'évangile* (1). — Jésus dînait un jour de sabbat à la table d'un des principaux pharisiens. Après avoir guéri un hydropique, il donna une leçon de discrétion à ceux des invités qu'il avait vus prendre les premières places. Et comme il recommandait à son hôte d'inviter de préférence ceux qui ne pourraient pas lui rendre son invitation, parce que cela lui serait rendu à la résurrection des justes, l'un des invités s'écria : « *Heureux celui qui aura part au banquet dans le royaume de Dieu !* » Profitant de cette exclamation, le Sauveur raconta la parabole suivante : « *Un homme donna un grand repas et y convia beaucoup de gens. A l'heure du repas, il envoya ses serviteurs dire aux invités : « Venez, car tout est déjà prêt. » Et tous, unanimement, se mirent à s'excuser. L'un dit : « J'ai acheté une terre, et il faut que j'aille la voir. » Un autre dit : « J'ai acheté cinq paires de bœufs, et je vais les essayer. » Un troisième dit : « Je viens de me marier et je ne puis me rendre. » Le père de famille irrité commande alors à ses serviteurs d'aller sur la place et dans les rues de la ville et de lui amener les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux. Des places restant encore vides, il lui commande d'aller dans les chemins et le long des haies, et d'amener tous ceux qu'il rencontrerait jusqu'à ce que sa maison fût remplie.* »

Cette parabole, au sens mystérieux, a été prononcée, comme nous l'avons rappelé, à l'occasion du banquet du royaume de Dieu ; elle a donc quelque rapport avec lui. Cet homme qui invite, ce père de famille n'est donc que Dieu lui-même. Mais quel est ce grand repas ? Dans le passage parallèle de saint

1. *Luc.*, XIV, 16-24.

Matthieu, qui sera lu le XIXe dimanche, il est dit que « *le royaume de Dieu est semblable à un roi qui faisait les noces de son fils.* » Il s'agit donc du royaume de Dieu, autrement dit de l'Eglise ici-bas et du ciel là haut. Or, dans l'Eglise, le banquet n'est autre que l'Eucharistie ; dans le ciel, ce sera le festin des noces éternelles dont il est dit : « *Heureux ceux qui sont invités au festin des noces de l'Agneau* (1) ! » Dieu invite à l'un et à l'autre. Mais, pour divers motifs d'ordre terrestre, matériel et charnel, les invités se récusent. Et ils sont aussitôt remplacés par les pauvres, les malheureux, les délaissés, tous ceux qui semblent le rebut de la société. Une telle substitution paraît étrange à qui ne tient pas compte des desseins de la Providence. Il s'agit là du grand mystère de la vocation et du salut dans la suite des âges, de la substitution des gentils au juifs et, parmi les baptisés, des plus humbles à ceux qui sont retenus par le souci du monde, le soin des affaires temporelles ou les plaisirs sensuels. Cette parabole mérite d'être méditée avec l'humilité nécessaire ; elle doit rappeler les obstacles que les infidèles ou les baptisés ont coutume d'opposer eux-mêmes à l'invitation divine, formulés par les liturgistes du moyen âge dans ces deux vers latins :

Villa, boves, uxor cœnam clausere vocatis ;
Mundus, cura, caro cœlum clausere renatis.

C'est pour ces *vocati* et ces *renati* qu'a été dressée la table eucharistique ; c'est pour eux que se prépare le festin des noces de l'Agneau. A faire la sourde oreille à l'invitation de Dieu, à alléguer de misérables prétextes, on s'exclut soi-même du banquet eucharistique, et on court risque de ne point prendre part aux noces éternelles. Y pense-ton sérieusement ?

1. *Apoc.*, XIX, 9.

2. *L'épître.* — C'est encore la charité à l'égard du prochain qui est recommandée dans l'épître de ce jour (1) ; et rien de mieux à cette époque de l'année où l'on célèbre le sacrement de l'amour. Le modèle de cette charité est toujours Dieu. Or, Dieu se reconnaît à ce signe caractéristique qu'il a donné sa vie et qu'il se donne pour nous. Nous devons donc semblablement être prêts à donner notre vie pour nos frères. Mais sans aller jusqu'à ce témoignage suprême, au delà duquel il ne s'en conçoit pas d'autre, et auquel, le cas échéant, nous ne saurions logiquement nous refuser, combien d'autres manières de pratiquer l'amour du prochain, ne serait-ce qu'en exerçant les œuvres corporelles de miséricorde ! Quand on possède les biens de ce monde et qu'on voit son frère dans la nécessité, lui fermer ses entrailles, ce n'est point posséder l'amour de Dieu, c'est être mort spirituellement, car l'amour du prochain fait « passer de la mort à la vie » ou vivre de la vie du Christ ; le détester serait pire encore, car on se rendrait « meurtrier, » dit saint Jean. Donc « *n'aimons pas de parole et de langue, mais en action et en vérité ;* » autrement dit, traduisons généreusement par des actes les vrais sentiments du cœur ; soyons de vrais enfants de Dieu.

3. *La collecte.* — Conforme à ces leçons de l'épître, la collecte nous fait demander à Dieu, en vue de la persévérance, la crainte et l'amour de son nom. « Faites, Seigneur, que nous ayons toujours la crainte et l'amour de votre saint nom, parce que vous ne cessez jamais de diriger ceux que vous établissez dans la solidité de votre amour. »

III. Troisième Dimanche. — Pour ce dimanche

1. I *Joan.*, III, 13-18.

encore les chants et les lectures sont restés les mêmes que du temps de Rupert (1) ; seules, les prières ont cédé la place à celles qui se disaient alors le dimanche suivant. C'est le *Dimanche de la brebis égarée et de la drachme perdue.*

1. *L'évangile* (2). — Scribes et pharisiens s'offusquaient et murmuraient de ce que Jésus accueillait les publicains et les pécheurs et mangeait avec eux. Loin de répéter une fois de plus qu'il était venu pour sauver les enfants perdus de la maison d'Israël, Jésus leur marque, sous forme de parabole, le but de sa mission, qui est de sauver les âmes, et, par une double comparaison empruntée aux incidents ordinaires de la vie, il révèle la joie qui éclate dans le ciel chaque fois qu'une brebis égarée est ramenée au bercail ou qu'une drachme perdue est retrouvée, c'est-à-dire chaque fois qu'un pécheur se convertit. « *Il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentir.* »

Au lieu de murmurer, il faut bénir l'amour du bon pasteur si extraordinaire, si miséricordieux, si empressé, si infatigable pour les pauvres pécheurs ; car c'est l'amour qui le presse. « *Je t'ai aimée d'un amour éternel*, disait-il, de la nation choisie, par la bouche du prophète (3), *c'est pourquoi j'ai prolongé pour toi la miséricorde.* » Au jour de la naissance de saint Jean Baptiste, son père Zacharie faisait allusion à la mission du Sauveur, quand il chanta : « Par l'effet de la tendre miséricorde de notre Dieu, nous a visités, d'en haut, le soleil levant pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort, pour diriger nos pas dans la

1. *De div. offic.*, XII, 3, *Patr. lat.*, CLXX, col. 316. — 2. *Luc*, XV, 1-10. — 3. *Jerem.*, XXXI, 3.

voie de la paix (1). » Certes, cette mission n'a été ni sans peines, ni sans souffrances, mais le Sauveur a tout bravé, lui qui, « *au lieu de la joie qu'il avait devant lui, méprisant l'ignominie, a souffert la croix* (2). » Quelle reconnaissance ne doit pas être la nôtre, quand nous devons dire comme saint Paul : « *Il m'a aimé, et il s'est livré lui-même pour moi* (3). » C'est le cas de répéter à Dieu, avec le Psalmiste, dans l'introït de ce jour : « *Regarde-moi et prends pitié de moi, car je suis délaissé et malheureux ; vois ma misère et ma peine, et pardonne tous mes péchés* (4). »

2. *L'épître* (5). — Aux pauvres brebis égarées que sont les pécheurs, l'Apôtre recommande l'humilité devant Dieu, l'abandon confiant en sa providence, la sobriété, la vigilance, la résistance au démon qui « *rôde autour d'eux comme un lion rugissant, cherchant qui dévorer,* » et la fermeté dans la foi. « *Le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés à sa gloire éternelle dans le Christ, après quelques souffrances, achèvera lui-même son œuvre, vous affermira, vous fortifiera, vous rendra inébranlables.* »

3. *La collecte.* — C'est bien la prière qui convient au pécheur confiant. « Protecteur de ceux qui espèrent en vous, ô Dieu, sans qui rien n'est solide ni saint, multipliez sur nous les effets de votre miséricorde, afin que sous votre loi et sous votre conduite, nous puissions passer à travers les biens du temps sans perdre ceux de l'éternité. »

IV. Quatrième Dimanche. — Primitivement, et encore du temps de Durand, à la fin du XIIIe siècle (6), on lisait en ce jour le passage évangélique

1. *Luc*, I, 78. — 2. *Heb.*, XII, 2. — 3. *Gal.*, II, 20. — 4. *Ps.*, XXIV, 16, 18. — 5. I *Petr.*, V, 6-11. — 6. *Rationale*, l. VI, c. CXVIII.

de saint Luc qu'on lit actuellement le premier dimanche après la Pentecôte. On lui a substitué l'évangile qui était alors celui du dimanche suivant. C'est aujourd'hui le *Dimanche de la pêche miraculeuse* ou de la *vocation de Simon*.

1. *L'évangile* (1). — En quelques versets, l'évangile de ce jour offre une suite de scènes très simples, mais d'un symbolisme et d'un enseignement aussi profond que mystérieux.

Voici d'abord la foule, toujours avide d'écouter la parole de Dieu. Elle se presse sur les bords du lac de Génésareth ; l'endroit n'était guère propice pour y parler en public, mais il y avait deux barques, dont les pêcheurs, Pierre et André, Jacques et Jean, descendus à terre, lavaient les filets. Jésus avise celle de Simon, y entre, se fait éloigner quelque peu du rivage et de là se met à prêcher. Dès qu'il eut fini, il dit à Simon : « *Avance en pleine mer et vous jetterez vos filets pour pêcher.* » Une telle invitation, après toute une nuit d'efforts infructueux, paraissait bien inopportune. Simon obéit néanmoins : « *Sur votre parole, je jetterai les filets.* » Or, telle fut la prise que le filet se rompait et qu'on dut faire appel aux autres pêcheurs de l'autre barque ; on remplit même les deux embarcations. Simon, saisi de stupeur et d'effroi, tombe aux genoux de Jésus : « *Eloignez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un pauvre pécheur.* » Et Jésus de lui répondre : « *Ne crains point, car désormais ce sont des hommes que tu prendras.* » Et aussitôt, ajoute saint Luc, ramenant leurs barques à terre, ils quittèrent tout et le suivirent.

Il n'est pas question ici du discours que vient de faire Jésus, mais de l'ordre qu'il a donné à Simon.

1. *Luc.*, v, 1-10.

Qu'est-ce que tout ce travail de nuit resté sans résultat à côté de ce seul coup de filet qui ramène tant de poissons ? Ce n'est point le travail des enfants de lumière, mais celui des enfants du siècle qui opèrent à tâtons dans les ténèbres de l'erreur et du vice, en vue de biens purement temporels. Parfois ils réussissent au gré de leurs désirs ; mais ce n'est qu'un succès d'autant plus dangereux qu'il favorise trop souvent la satisfaction de caprices futiles, de passions désordonnées ou de convoitises coupables, au détriment de la vertu et du salut. Mais parfois aussi, quelque précaution qu'ils prennent et quelque effort qu'ils fassent, ils n'aboutissent à rien. Le travail même des enfants de lumière ne réussit, et parfois jusqu'au miracle, que lorsqu'il est entrepris dans un esprit de foi et par obéissance aux ordres divins ; tel fut le travail de Simon, et tel est aussi, en dépit de toute apparence contraire, le travail du chrétien quand il obéit aux inspirations de la grâce.

Et ce lac, cette barque, ce filet, cette pêche, n'est-ce point, sous la forme d'images, le symbole du monde, de l'Eglise, de l'apostolat, de la conquête des âmes ? Ces humbles pêcheurs de poissons sont appelés à devenir pêcheurs d'hommes. Que pourra bien être ce rôle nouveau, inconnu, mystérieux ? Sans nul doute il sera fécond pour le salut des autres et glorieux pour eux ; mais qu'en savent-ils ? Evidemment il exigera des efforts, des sacrifices, peut-être même le don total de soi jusqu'au sang, jusqu'à la mort ? Qu'ils se soient posé ces questions, qu'ils aient entrevu ou ignoré la rançon de l'honneur auquel ils étaient conviés, les quatre premiers apôtres, Simon en tête, n'hésitèrent pas un instant : barque et filet, parents et amis, ils laissent tout pour s'attacher au Sauveur. Quelle foi ! quelle déci-

sion prompte ! quelle docilité généreuse ! Ils feront leur apprentissage, ils s'instruiront aux leçons de leur Maître, ils prendront modèle sur son exemple et, comme malgré tout ils resteront hommes, c'est-à-dire faillibles, il s'abandonneront à la direction du Saint-Esprit. Admirable modèle que celui-là !

2. *L'épître* (1), — L'épître complète l'enseignement de l'évangile; elle explique une résolution si déconcertante aux yeux de la raison. C'est un changement inouï de perspective dans l'appréciation des évènements de ce monde; c'est une idée nouvelle dont le retentissement dépasse les limites étroites de l'espace et du temps : il s'agit, au milieu des épreuves d'ici-bas, d'une transformation mystérieuse, mais nécessaire, comparée à un enfantement moral, dont le terme est l'affranchissement de la servitude et de la corruption, la participation à la glorieuse liberté des enfants de Dieu, l'adoption, la rédemption. Et c'est ce qui fera dire à saint Paul : « *J'estime que les souffrances du temps présent sont sans proportion avec la gloire à venir qui sera manifestée en nous. Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la manifestation des enfants de Dieu... Nous savons que jusqu'à ce jour la création tout entière gémit et souffre les douleurs de l'enfantement.* »

3. *La collecte.* — Se sachant sous l'action divine de ce travail de mystérieuse transformation et d'enfantement spirituel, ni le fidèle, ni l'Eglise ne doivent se laisser troubler; au contraire, ils doivent imperturbablement poursuivre leur course, tout en souhaitant qu'elle ne soit pas entravée. De là cette prière : « Faites, nous vous en supplions, Seigneur, que par votre Providence la marche de ce monde

1. *Rom.*, VIII, 18-23.

soit pour nous pacifique et que votre Eglise se réjouisse dans les démonstrations d'un zèle tranquille. »

V. Cinquième Dimanche. — L'évangile qu'on lisait jadis à pareil jour, et qui faisait appeler ce dimanche le dimanche de la pêche miraculeuse, est passé, comme nous l'avons dit, au dimanche précédent. On lit aujourd'hui celui qui était avant au VIe dimanche. Semblable déplacement de la leçon évangélique se reproduit dans la suite. C'est aujourd'hui le *Dimanche de la justice et de la réconciliation*.

1. *L'évangile* (1). — L'évangile de ce jour traite d'abord de la justice en général : les apôtres doivent la pratiquer mieux que les scribes et les pharisiens. « *Si votre justice*, leur dit le Sauveur, *ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.* » Quelle était donc cette justice, à laquelle le royaume des cieux ne saurait appartenir ? C'était une justice défaillante, toute de surface, purement extérieure, méticuleuse à l'excès sur des points de minime importance et nulle sur les devoirs essentiels, inspirée par l'hypocrisie dans le but unique de capter l'estime des hommes. Qu'on se rappelle, en effet, les invectives du Sauveur à ces « hypocrites, » qui payaient scrupuleusement la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin et négligeaient sans sourciller les prescriptions les plus graves de la loi ; à « *ces aveugles, conducteurs d'aveugles, filtrant le moucheron et avalant le chameau* ; » à ces amateurs de pureté légale, qui n'étaient au fond que des « *sépulcres blanchis*, » remplis intérieurement d'ignomi-

1. *Matth.*, V, 20-24.

nie ; à ces « *serpents* » de la race des vipères, qui disaient et ne faisaient pas. Tout autre doit être la justice du chrétien : véritable et réelle, réglant les puissances intérieures de l'âme ; intégrale, s'appliquant à tous les points essentiels de la loi, sans négliger pour autant les détails secondaires ; humble, n'agissant nullement en vue de l'estime des hommes, mais par respect pour les droits d'autrui, pour remplir pleinement son devoir et obéir à Dieu.

Pour bien faire saisir sa pensée, le Sauveur rappelle le commandement qui interdit l'homicide : « *Et moi je vous dis que quiconque se met en colère contre ses frères mérite d'être puni par les juges ; et celui qui dit à son frère : Raca, mérite d'être puni par le conseil ; et celui qui lui dira : Fou, mérite d'être jeté dans la géhenne du feu.* » Donc point de colère, point d'insulte, point d'outrage. La colère est une passion de l'appétit irascible ; en soi, elle n'a rien de repréhensible ; elle peut même être louable, quand elle s'inspire d'un motif raisonnable, quand elle poursuit un noble but et se maintient dans de sages limites ; elle communique alors aux vertus l'ardeur et le courage pour empêcher le mal et produire le bien. C'est d'elle qu'il est dit : « *Mettez-vous en colère, mais ne péchez point* (1) ; » et c'est d'elle que, à l'exemple du Sauveur chassant les vendeurs du temple, ont été animés tous les grands zélateurs du salut de leurs frères et de la gloire de Dieu. Mais c'est une passion difficile à contenir et à maîtriser. Trop souvent elle trouble, exalte, met hors de soi, et se traduit par de déplorables excès dans le cœur, sur les lèvres ou dans les actes. Qu'elle se borne à des sentiments intérieurs de rancune ou de haine, ou qu'elle éclate en outrages et en sévices, elle

1. *Ps.*, IV, 5.

tombe sous le coup d'une légitime réprobation. Il importe d'y couper court résolument dès le principe, sous peine de rompre le lien nécessaire de la charité et de l'unité (1).

Poussant plus loin son explication, le Sauveur montre la nécessité de pratiquer la justice à l'égard du prochain avant même de remplir un acte religieux envers Dieu. Il fait passer l'honneur dû à Dieu après le devoir de la réconciliation fraternelle, car Dieu ne saurait agréer des présents de la part de celui qui a quelque dette envers le prochain. « *Si donc, lorsque tu présentes ton offrande à l'autel, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel et va te réconcilier*

1. « L'or le plus brillant n'est pas toujours le plus pur, et la piété la plus éclatante n'est pas toujours la plus solide ni la plus parfaite. En pouvons-nous souhaiter un témoignage plus authentique et plus sensible que celui des pharisiens et des docteurs de la loi ? Leurs œuvres les plus saintes en apparence ne leur étaient pas seulement inutiles devant Dieu, mais c'étaient des œuvres expressément réprouvées de Dieu. Pourquoi cela ? Par trois grands désordres que nous y pouvons remarquer... Qu'était-ce que cette piété pharisienne ? Une piété hypocrite, une piété fausse et vicieuse dans son sujet, dans sa fin, dans sa forme : vicieuse dans son sujet, parce qu'elle affectait une régularité scrupuleuse sur les moindres observances, tandis qu'elle négligeait les devoirs les plus essentiels ; vicieuse dans sa fin, parce qu'elle n'agissait qu'en vue de ses propres avantages et que pour des intérêts tout humains ; vicieuse dans sa forme, parce qu'elle était toute extérieure et qu'elle ne consistait qu'en certains dehors... Que notre piété soit entière, désintéressée, intérieure ; entière pour embrasser tout ce qui concerne le service de Dieu, soit grandes ou petites choses, et surtout pour ne pas préférer le conseil au précepte ; désintéressée, pour ne chercher que Dieu, sans égard à tout ce que nous en pourrions d'ailleurs espérer par rapport au monde et aux affaires du monde ; intérieure, pour résider dans le cœur et pour partir du cœur : » Bourdaloue, *Sermon pour le Ve Dim. après la Pentecôte*, Exorde.

avec ton frère, puis viens présenter ton offrande. »

2. *L'épître* (1). — L'épître appuie cet enseignement évangélique, en recommandant d'abord la paix avec tout le monde. « *Qu'il y ait entre vous union de sentiments, bonté compatissante, charité fraternelle, affection miséricordieuse, humilité. Ne rendez pas le mal pour le mal, ni l'injure pour l'injure ; bénissez au contraire ; car c'est à cela que vous avez été appelés afin de devenir héritiers de la bénédiction.* » Avec cela retenir sa langue, fuir le mal, rechercher le bien, et laisser à Dieu, témoin de tout, le soin des justes compensations, sans avoir la moindre crainte. Que si, malgré tout, on souffre pour la justice, l'Esprit-Saint déclare que c'est un bonheur.

3. *La collecte.* — D'accord avec ces belles règles de conduite, dont la pratique implique les compensations d'outre-tombe, et faisant écho à l'enseignement de saint Paul dans l'épître du dimanche précédent, la collecte s'exprime ainsi : « O Dieu, qui avez préparé des biens invisibles pour ceux qui vous aiment, répandez en nos cœurs votre amour, afin que, vous aimant en toutes choses, nous obtenions ces biens promis par vous qui surpassent tout désir. »

VI. Sixième Dimanche. — C'est aujourd'hui le *Dimanche de la multiplication des sept pains et de quelques petits poissons,* d'après l'évangile actuel, qui se lisait, du temps de Rupert (2) et de Durand (3), le dimanche suivant.

1. *L'évangile* (4). — L'évangile montre d'abord la pitié compatissante de Jésus pour la foule : *Misereor super turbam.* Parole unique dans les annales de

1. I *Petr.*, III, 8-15. — 2. *De div. offic.*, XII, 6. — 3. *Rationale*, l. VI, c. CXX. — 4. *Marc.*, VIII, 1-9.

l'humanité qui marque le souci qu'on n'avait pas et qu'on doit avoir à l'égard de la foule à raison de son imprévoyance, de son ignorance et de son impuissance, et qui fonde le devoir social. C'est parce qu'elle a été prononcée par le Verbe fait chair, parce qu'elle est devenue la règle de conduite de l'Eglise, parce qu'elle a été appliquée par le catholicisme tout le long de l'histoire, que la société a été secourue dans tous ses besoins avec autant d'opportunité que d'efficacité. Elle reste le seul mot d'ordre, le seul principe capable d'assurer dans le présent et l'avenir comme dans le passé le service des besoins nouveaux comme des besoins anciens du peuple. Et lorsque, par haine sectaire, nos modernes émancipés de la foi affichent la prétention de remplacer l'Eglise dans sa fonction sociale, ils ne commettent pas seulement une ingratitude envers l'œuvre du Christ, dont ils sont malgré eux les héritiers et les bénéficiaires, ils s'engagent surtout présomptueusement dans un service d'ordre public pour lequel ils n'ont ni l'autorité, ni la compétence, ni le dévouement nécessaires. C'est d'une source plus haute qu'a jailli le *Misereor super turbam;* c'est sous une inspiration plus noble, par des moyens plus compréhensifs et mieux appropriés, et dans un but plus désintéressé, que doit fonctionner le service social. Bornés uniquement à des préoccupations d'ordre terrestre, ils peuvent bien soulager des misères matérielles, ils ne sauraient remplacer Dieu ni l'Eglise, et ils sont condamnés à un échec certain, qui servira d'argument apologétique en faveur du catholicisme.

Le Sauveur a nourri miraculeusement la foule pour qu'elle n'eût pas de défaillance physique le long du chemin ; mais il avait eu soin préalablement de lui rompre le pain de la parole et de nour-

rir son âme. Or, c'est ce dernier point qu'on oublie trop de nos jours ; la science qu'on prône tant n'est qu'un leurre, elle laisse inassouvie la partie la plus noble de l'homme, son âme faite à l'image de Dieu. Tout pourtant nous fait un devoir de venir au secours total du prochain, la même nature, la même origine, la même destinée, le même décalogue, le même Evangile. Mais à écarter témérairement le décalogue et l'Evangile, on se réduit aux seuls principes d'ordre naturel, qui, sans la grâce, — l'histoire passée et l'expérience présente en font foi, — restent absolument défaillants et sont condamnés à l'impuissance.

2. *L'épître* (1) — Avec l'épître d'aujourd'hui commence l'exposition de la morale chrétienne. Jésus est le fondement du salut : sa mort, sa sépulture et sa résurrection sont le symbole de la mort, de l'ensevelissement et de la régénération spirituelle du pécheur dans le baptême. Le pécheur, grâce au baptême, sort de son état de déchéance, de l'esclavage du péché pour entrer dans la liberté des enfants de Dieu et marcher dans la vertu comme un fils de la lumière. Il sait son impuissance à réaliser seul la justice, à atteindre le bien absolu, à se sanctifier et à se sauver ; mais il sait aussi qu'avec la grâce tout lui devient possible. Il doit donc la solliciter humblement et y coopérer généreusement. « *Ne savez-vous pas*, dit saint Paul, *que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle. Si, en effet, nous avons été greffés sur*

1. *Rom.*, VI, 3-11.

lui par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par celle de sa résurrection ; sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit, pour que nous ne soyons pas esclaves du péché... Ainsi vous-mêmes regardez-vous comme morts au péché et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ. »

3. *La collecte.* — Puisque Dieu est l'auteur de tout bien, des biens de l'âme et des biens du corps, rien de mieux que de lui dire dans la collecte, en souvenir de la foule nourrie par Jésus spirituellement et matériellement : « Dieu des vertus, de qui vient tout ce qui est excellent, semez dans nos cœurs l'amour de votre saint nom et faites naître en nous la religion ; nourrissez ce qui est bon et, par le zèle de la piété, conservez ce que vous avez nourri. »

VII. Septième Dimanche. — C'était jadis le dimanche de la multiplication des pains, à cause de l'évangile qu'on lisait primitivement (1). C'est aujourd'hui le *Dimanche des faux prophètes*, dont il faut se garder, *et du salut* qu'il faut poursuivre par l'accomplissement de la volonté de Dieu.

1. *L'évangile* (2). — Tout d'abord un conseil de prudence est donné dans l'évangile de ce jour, celui de se garder des faux prophètes, qui se présentent « *sous des vêtements de brebis,* » et ne sont que des « *loups ravissants.* » On se trouve, en effet, si souvent exposé à des exploiteurs de tout genre, même et surtout sur le terrain religieux, qu'on ne saurait trop prendre de précautions. Saint Paul signalait déjà aux anciens d'Ephèse (3) qu'après son départ des loups cruels devaient s'introduire qui n'épar-

1. Durand, *Rationale*, l. VI, c. CXXI, n. 4, signale pourtant que, dans quelques églises, se lisait l'évangile actuel. — 2. *Matth.*, VII, 15-21. — 3. *Act.*, XX, 29.

gneraient pas le troupeau. Ces « *faux prophètes* » sont de tous les temps ; mais quel que soit leur déguisement, on les connaît à leurs fruits. Un arbre mauvais ne saurait produire de bons fruits, car « *on ne cueille pas des raisins sur des épines ou des figues sur des ronces.* » Mais « *tout arbre qui ne porte pas de bons fruits*, a dit le Sauveur, *sera coupé et jeté au feu.* » Donc, nécessité des bonnes œuvres. L'homme racheté doit produire de bons fruits, sous peine d'être condamné au feu éternel.

Chaque jour, dans la prière, nous disons à Dieu : « Que votre règne arrive ! » et nous ajoutons aussitôt : « Que votre volonté se fasse ! » Or, l'évangile de ce jour marque la relation étroite qui existe entre l'accomplissement de la volonté de Dieu et la conquête du ciel. « *Ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux, mais bien celui qui fait la volonté de mon Père.* » C'est donc par l'obéissance qu'on arrive à la vie éternelle, ainsi que le rappelle le prêtre au catéchumène avant de lui conférer le baptême : « Si tu veux arriver à la vie éternelle, observe les commandements ; » non par une obéissance d'esclave, à base de crainte servile, mais par une obéissance de fils, à base d'amour, semblable à celle du Verbe qui, par amour pour nous et pour nous sauver, s'est fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. Heureux, disait le Prophète, ceux qui marchent dans la loi du Seigneur (1), ils connaîtront par expérience combien le joug de Dieu est « *suave et léger* ; » en le portant allègrement, ils seront soutenus et portés par lui, car, au lieu de peser, ce joug donne des forces et des ailes.

2. L'*épître* (2). — L'une des conséquences du bap-

1. *Ps.*, CXVIII, 1. — 2. *Rom.*, VI, 19-23.

têmе que signale saint Paul, c'est de nous soumettre au joug du Seigneur et à la pratique de la justice. « *De même*, dit-il, *que vous avez livré vos membres comme esclaves à l'impureté et à l'injustice, pour arriver à l'injustice, de même livrez maintenant vos membres comme esclaves à la justice pour arriver à la sainteté. Car, lorsque vous étiez les esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice. Quel fruit aviez-vous alors des choses dont vous rougissez aujourd'hui? Car la fin de ces choses, c'est la mort. Mais maintenant, affranchis du péché et devenus les esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sainteté, et pour fin la vie éternelle en Jésus-Christ Notre Seigneur.* »

3. *La collecte.* — Il est clair que, quoi que fasse l'homme, qu'il se soumette ou qu'il se révolte, la volonté souveraine de Dieu doit finalement avoir raison et se manifester par la récompense des justes et le châtiment des coupables. A ce point de vue, la collecte de ce dimanche se rattache aux enseignements de l'évangile et de l'épître. C'est une humble prière pour demander à Dieu d'être selon sa volonté. « O Dieu, dont la Providence n'est jamais frustrée dans ses desseins, nous vous supplions d'écarter de nous tout ce qui pourrait nuire (surtout la désobéissance) et de nous accorder tout ce qui peut être salutaire (donc la docilité). » Mais bien mieux appropriée aux lectures de ce jour est la collecte du dimanche suivant.

VIII. Huitième Dimanche. — On lisait, comme évangile, du temps de Rupert (1) et de Durand (2), celui de dimanche dernier ; on lit aujourd'hui celui qu'on lisait de leur temps le dimanche suivant. C'est, actuellement, le *Dimanche de l'économe infidèle.*

1. *De div. offic.*, XII, 8. — 2. *Rationale*, l. VI, c. CXXII, n. 3.

1. *L'évangile* (1). — La parabole d'aujourd'hui est celle de l'économe infidèle ; elle a besoin d'être entendue correctement. Qu'un riche, averti des malversations de son économe, exige une sérieuse reddition de comptes, rien de plus légitime. Que cet économe coupable cherche à se tirer d'affaire, rien de plus compréhensible; encore faudrait-il qu'il le fît honnêtement sans blesser ni la vérité ni la justice. Tel n'est pas le cas. « Travailler la terre, se dit-il, je n'en ai pas la force, et j'ai honte de mendier. Je sais ce que je ferai, afin que, lorsqu'on m'aura ôté mon emploi, il y ait des gens qui me reçoivent dans leurs maisons. » Convoquant donc les débiteurs, il remet à chacun une partie de sa dette. Mais, ce faisant, il fausse les comptes, il cause un préjudice à son maître. Pourquoi donc le Sauveur ajoute-t-il que le maître loua son serviteur d'avoir agi habilement? Entend-il justifier l'indélicatesse de cet économe? Nullement, mais il a voulu faire observer que « *les enfants de ce siècle sont plus habiles entre eux que les enfants de la lumière*, » c'est-à-dire mieux avisés dans la conduite de leurs intérêts temporels que ne le sont les enfants de la lumière dans la poursuite de la seule chose qui importe, le salut éternel. Il a voulu surtout donner ce conseil important : « *Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité, afin que, lorsque vous quitterez la vie, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.* » Qu'est-ce à dire? Ceci regarde l'emploi des richesses ; et ces richesses sont qualifiées d'iniquité, ou parce qu'elles en proviennent ou parce qu'elles y conduisent. Même quand elles proviennent d'une source honnête, elles constituent un danger moral ; car trop souvent elles favorisent le vice. Elles

1. *Luc.*, XVI, 1-9.

peuvent pourtant et même elles doivent servir au bien. Comment ? par l'aumône ; et c'est par l'aumône qu'on se recrute auprès de Dieu ces vrais amis, qui plaident la cause de celui qui « *a l'intelligence de l'indigent et du pauvre* (1), » et le recevront un jour dans les tabernacles éternels.

2. *L'épître* (2). — Autre enseignement dans l'épître de ce jour : l'un des fruits de la justification, c'est notre adoption de la part de Dieu et notre droit à l'héritage céleste. Le baptisé, en effet, n'est plus redevable à la chair pour vivre selon la chair, mais à l'Esprit pour faire mourir les œuvres du corps ; il n'a pas reçu un Esprit de servitude pour être encore dans la crainte, mais un Esprit d'adoption. « *Et cet Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ.* » L'homme entrant par l'adoption dans la famille de Dieu et ayant part à son héritage, quelle doctrine magnifique ! Le baptisé a reçu l'Esprit de Dieu, qui est un Esprit d'amour ; en s'abandonnant docilement à cet Esprit, il mortifie sa chair sans doute, mais il ne peut pas ne pas ouvrir son cœur aux malheureux et sa bourse aux indigents ; voilà le type parfait de l'homme régénéré par la grâce, fidèle à ses devoirs et poursuivant ses glorieuses destinées. Il n'a plus ici-bas qu'à demander très humblement la persévérance, et c'est ce qu'il fait dans la collecte.

3. *La collecte.* — « Accordez-nous, miséricordieux Seigneur, nous vous en supplions, l'Esprit de penser et de faire toujours ce qui est droit, afin que nous, qui ne pouvons être sans vous, puissions vivre selon vos désirs. »

1. *Ps.*, XL, 2. — 2. *Rom.*, VIII, 12-17.

IX. Neuvième Dimanche. — C'est le *Dimanche des pleurs de Jésus sur Jérusalem*, d'après l'évangile qu'on lisait autrefois le xe dimanche (1) et qui se lit actuellement le IXe.

1. *L'évangile* (2). — L'évangile de ce jour est emprunté au récit de saint Luc sur l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem ; il en rapporte deux scènes, celle où le Sauveur, avant d'entrer dans la ville, verse des pleurs sur l'ingrate cité, et celle où il chasse les vendeurs du temple.

Venant de Béthanie, Jésus arrive, acclamé par la foule, sur le mont des Oliviers. De là, il aperçoit Jérusalem et laissant couler ses larmes, il dit : « *Si tu connaissais, toi aussi, du moins en ce jour qui t'est donné, ce qui ferait ta paix! Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux. Viendront sur toi des jours, où tes ennemis t'environneront de tranchées... te renverseront... ne laisseront pas dans ton enceinte pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée.* »

N'ayant tenu compte ni de la prédication du Sauveur, ni de ses miracles, ni de sa visite miséricordieuse, Jérusalem en est arrivée au point de ne voir ni les biens qu'elle perd, ni les maux qu'elle s'attire, ni les crimes qu'elle va commettre : elle en subira le châtiment selon la prophétie de ce jour. Or c'est là, d'après les Pères, la figure du pécheur obstiné. Lui aussi est l'objet de la part de Dieu de visites miséricordieuses, d'avances et d'appels aussi nombreux que pressants ; mais il est resté sourd. Une dernière fois le Sauveur s'approche encore de lui ; entendra-t-il et se rendra-t-il enfin ? Jésus le regarde d'un œil compatissant ; il verse même des larmes

1. Rupert, *De div. offic.*, XII, 9 ; Durand, *Rationale*, l. VI, c. CXXIII. — 2. *Luc.*, XIX, 42-47.

en lui adressant un appel pathétique, qui lui apporterait le pardon et la paix. Pauvre pécheur ! Jusqu'ici rien ne l'a remué, ni les lumières de l'esprit, ni les inspirations de la volonté, ni les touches secrètes de la grâce sur le cœur, ni les prévenances les plus délicates, ni les instances les plus touchantes. Jésus pleure, et il ne tombe pas à ses genoux ! Malheur à lui de laisser passer ainsi la visite de son Sauveur ! Il s'est obstinément soustrait aux avances de la miséricorde, espère-t-il donc échapper aux châtiments de la justice ? Hélas ! il est à craindre qu'il ne vérifie un jour la vérité de cette parole : « *Il est effroyable de tomber entre les mains du Dieu vivant* (1), » surtout quand on a refusé son amour. Mais ce sera trop tard, et il l'aura bien voulu. Pourquoi donc ne pas se convertir, quand il est temps encore ?

Arrivé au temple, Jésus se mit à chasser vendeurs et acheteurs, leur disant : « *Il est écrit :* « *Ma maison est une maison de prière,* » *et vous en avez fait une caverne de voleurs.* » Le zèle de la maison de Dieu le dévorait, selon le mot du Psalmiste (2), et c'est, animé par ce zèle, qu'il procéda à cette exécution salubre, rappelant que le temple doit servir à la prière et non à un commerce quelconque.

2. *L'épître* (3). — Saint Paul recommande aux Corinthiens de ne pas suivre le mauvais exemple des Hébreux au désert, de se garder de l'idolâtrie et de l'impudicité, de ne pas tenter le Christ, de ne point murmurer. « *Que celui qui croit être debout prenne garde de tomber !* » Une chute est toujours possible, et l'homme est si fragile, si présomptueux, et les tentations sont si fortes et si fréquentes ! Il faut compter sur Dieu, faire appel à sa grâce ; « *et*

1. *Hebr.*, x, 31. — 2. *Ps.*, LXVIII, 10. — 3. I *Cor.*, x, 6-13.

Dieu, qui est fidèle, ne permettra pas que vous soyez tentés au delà de vos forces ; mais, avec la tentation, il ménagera aussi une heureuse issue en vous donnant le pouvoir de la supporter. » Dans les desseins de la Providence, la tentation a son rôle : elle sert de pierre de touche à la valeur morale, elle éprouve la fidélité, elle exerce la vertu, elle offre une occasion de mérites. Eclairé par la foi, le chrétien ne demande pas à en être privé, mais seulement à n'y pas succomber, et pour cela il recourt à la prière pour obtenir la grâce de triompher. C'est donc un bénéfice moral pour lui.

3. *La collecte.* — Le meilleur moyen d'être exaucé, c'est de ne demander à Dieu que ce qui plaît à Dieu. De là cette belle collecte : « Ouvrez, Seigneur, l'oreille de votre miséricorde à la prière de ceux qui vous implorent, et pour que vous exauciez leurs désirs, faites que leurs demandes soient conformes à vos desseins. »

X. Dixième Dimanche. — Jadis dimanche des pleurs de Jésus (1), c'est aujourd'hui le *Dimanche du Pharisien et du Publicain.*

1. *L'évangile* (2). — De la parabole de ce jour une double leçon se dégage contre l'orgueil de ceux qui sont satisfaits d'eux-mêmes et méprisent les autres, et en faveur de l'humilité de ceux qui, loyalement, reconnaissent leur néant et avouent leur culpabilité ; les premiers sont dans le mensonge qui les perd, les seconds dans la vérité qui les délivre.

Voici le Pharisien dans le temple : il est debout ; il remercie Dieu de ne pas ressembler aux autres hommes, qui sont voleurs, injustes, adultères ; il

1. Rupert, *De div. offic.*, XII, 10; Durand, *Rationale*, l. VI, c. CXXIV, constate qu'on lisait l'évangile actuel dans quelques églises. — 2. *Luc.*, XVIII, 9-14.

loue ce qu'il fait : « Je jeûne deux fois la semaine, je paye la dîme de tous mes revenus. » Le jeûne et la dîme, c'est quelque chose, mais combien peu en comparaison de l'adoration, de l'amour de Dieu ou de l'aumône, dont il n'est pas question. Il n'est pas question davantage d'un péché quelconque, et pourtant tout homme est plus ou moins pécheur, et tout péché exige le repentir, l'expiation ; mais ce pharisien est un orgueilleux. Il ne demande rien, ni pour lui, ni pour les autres. Pleinement satisfait, il n'a qu'une piété hypocrite, arrogante, égoïste et bornée.

Combien différent est le Publicain ! Humble, modeste, respectueux, il se tient à distance, les yeux baissés, le cœur contrit ; il se frappe la poitrine ; loin de se comparer aux autres pour se préférer à eux, il ne voit que sa propre misère, il la confesse et en demande pardon. « O Dieu, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur. » Or, dit le Sauveur, « *celui-ci descendit justifié dans sa maison, plutôt que celui-là.* » Pourquoi ? parce que Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. « *Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé.* »

2. *L'épître* (1). — Sous une autre forme, c'est encore une leçon d'humilité que donne saint Paul dans l'épître de ce jour. Interrogé par les Corinthiens, entre autres choses, sur la question des charismes, qui n'était pas sans exciter quelque vanité chez ceux qui en étaient favorisés et quelque jalousie chez les autres, il rappelle d'abord ce grand principe : « *Personne, s'il parle par l'esprit de Dieu, ne dit : « Jésus est anathème ; » et personne ne peut dire : « Jésus est le Seigneur, » si ce n'est par l'Esprit de Dieu.* » Il n'y a donc pas à s'enorgueillir

1. I *Cor.* XII, 2-11.

de dons purement gratuits, qui ne proviennent, ni de nos dispositions, ni de nos mérites. Si ces dons sont divers, et plus étonnants les uns que les autres, ils viennent tous du Saint-Esprit, qui les distribue comme il lui plaît, non comme une garantie de sainteté, ni surtout comme un bien personnel dont on aurait le droit d'être fier, mais dans l'intérêt général et pour l'utilité d'autrui. Quiconque donc se complairait dans la possession de ces dons gratuits sans les faire servir au bien de ses frères, aura beau dire au jugement : « Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas en votre nom que nous avons prophétisé ? N'est-ce pas en votre nom que nous avons chassé les démons ? Et n'avons-nous pas, en votre nom, fait beaucoup de miracles ? » Le Souverain Juge leur répondra : « *Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité* (1). » Car c'est la foi opérant par la charité, et pleine de bonnes œuvres, qui recevra la récompense éternelle, et non la vanité et l'orgueil qui stérilisent ce qu'on fait.

3. *La collecte.* — On devrait s'attendre, semble-t-il, à voir formulée dans la collecte une demande pour combattre l'orgueil et pratiquer l'humilité. La collecte actuelle implique seulement cette demande et se borne à solliciter le pardon et la miséricorde, qui ne sont accordés qu'aux pécheurs contrits et repentants, tels que le Publicain de l'Evangile. « O Dieu, qui manifestez votre puissance surtout par le pardon et la miséricorde, multipliez sur nous votre miséricorde, afin que, courant à ce que vous avez promis, nous participions aux biens célestes. »

XI. Onzième Dimanche. — C'est aujourd'hui le *Dimanche du sourd-muet*, conformément à l'évan-

1. *Matth.*, VII, 22, 23.

gile, qu'on lisait jadis le dimanche suivant (1).

1. *L'évangile* (2). — Comme Jésus passait par la Décapole, on lui présenta un sourd-muet. Le tirant à part de la foule, il lui mit les doigts dans les oreilles et de la salive sur la langue, en disant : *Ephpheta*, c'est-à-dire ouvre-toi. Et aussitôt les oreilles de cet homme s'ouvrirent, sa langue se délia, et il parlait distinctement. Jésus leur défendit d'en rien dire à personne, mais plus il le leur défendait, plus ils le publiaient, et, ravis d'une admiration sans bornes, ils disaient : « Tout ce qu'il a fait est merveilleux : il a fait entendre les sourds et parler les muets. »

Dans cette guérison miraculeuse, le Sauveur agit et parle ; gestes et paroles se retrouvent dans les cérémonies préparatoires du baptême. Non sans motif, c'est l'ouïe qui est d'abord rendue, car c'est par elle que pénètre dans l'âme l'enseignement de la foi. Puis, c'est la langue qui est déliée, car c'est par elle que se confesse la foi. Saint Paul disait : « *Il est écrit* : « *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé* (3). » *Nous aussi, nous croyons, c'est pourquoi nous parlons* (4). » Avant le baptême, le catéchumène est préparé par le rite de l'*Ephpheta* à entendre la parole de Dieu et sa langue est déliée spirituellement pour pouvoir faire entendre la profession de foi. Dans l'ordre moral et surnaturel, combien de pécheurs, à la fois sourds aux appels et aux inspirations de la grâce, et muets pour l'expression de leur foi et de leur repentir, recouvrent pareillement l'ouïe et la parole, prêtant une oreille attentive à des enseignements nouveaux ou simplement oubliés, et proclamant ensuite la foi reçue ou recouvrée ! C'est là l'un

1. Rupert, *De div. offic.*, XII, 11, Durand, *Rationale*, l. VI, c. CXXV. — 2. *Marc.*, VII, 31-37. — 3. *Ps.*, CXV, 10. — 4. II *Cor.*, IV, 13.

des effets de la grâce, et l'Eglise, comme la foule de la Décapole, a droit de dire au Sauveur : « Il a fait entendre les sourds et parler les muets. »

2. *L'épître* (1). — Le témoignage de saint Paul s'ajoute à celui de l'évangile. Après le pécheur, représenté dimanche dernier par le Publicain, voici le juste qui pratique l'humilité. Une fois terrassé sur le chemin de Damas, l'Apôtre se rendit à merci et devint le grand héraut de la foi. Dans le passage d'aujourd'hui, il rappelle la mort, la sépulture, la résurrection et les diverses apparitions du Sauveur. Après tous les autres, écrit-il humblement, « *il m'est aussi apparu à moi, comme à l'avorton; car je suis le moindre de ses apôtres, moi qui ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu.* » Et il termine par cette humble profession de foi : « *C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis; et sa grâce envers moi n'a pas été vaine.* » Tous les convertis, qui ont miséricordieusement recouvré l'usage de leurs sens spirituels, doivent tenir un pareil langage d'humilité repentante et de gratitude agissante.

3. *La collecte.* — Puisque c'est à la grâce que l'on doit tout ce qu'on a et tout ce qu'on fait de bien, voici une formule de prière pour tous ceux qui peuvent dire comme saint Paul : « *Sa grâce envers moi n'a pas été vaine.* » — « Dieu tout-puissant et éternel, qui dépassez par l'abondance de votre bonté les mérites et les vœux de ceux qui vous prient, répandez sur nous votre miséricorde, pardonnez ce que la conscience redoute et accordez ce que n'ose point formuler la prière. »

XII. Douzième Dimanche. — C'est le *Dimanche*

1. I *Cor.*, xv, 1-10.

du bon Samaritain, et non plus comme autrefois, du temps de Rupert (1) et de Durand (2), celui du sourd-muet.

1. *L'évangile* (3). — Dans un tressaillement de joie, Jésus venait de bénir son Père d'avoir révélé aux humbles les merveilles de la foi. Et s'adressant à ses disciples, il leur dit : « *Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez! Car, je vous le dis, beaucoup de prophètes et de rois ont désiré voir ce que vous voyez, et ils ne l'ont pas vu, entendre ce que vous entendez, et ils ne l'ont point entendu.* » C'est que les rois et les prophètes vécurent surtout d'espérance, à la pensée des promesses divines, tandis que les apôtres assistaient à la réalisation de ces mêmes promesses,

Sur ce, un docteur de la loi se lève et dit à Jésus pour l'éprouver : « *Maître, que ferai-je pour posséder la vie éternelle?* » Jésus lui dit : « *Qu'y a-t-il d'écrit dans la loi ? Qu'y lis-tu ?* » Il répondit : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout cœur... et ton prochain comme toi-même.* » — « *Fais cela*, réplique Jésus, *et tu vivras.* » — « *Qui est mon prochain,* » demande alors le docteur? Une telle question s'explique sur les lèvres d'un juif pour qui le prochain se borne à ceux de sa race, à l'exclusion des étrangers ; mais elle accuse une méconnaissance de la loi elle-même. Aussi, pour ramener à son vrai sens ce qu'il faut entendre par le prochain, le Sauveur propose-t-il la parabole du bon Samaritain.

Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho ; chemin faisant, il fut arrêté par des brigands, dépouillé, roué de coups, laissé pour mort. Survint un prêtre, puis un lévite, qui passèrent sans daigner

1. *De div. offic.*, XII, 12. — 2. *Rationale*, l. VI, c. CXXXVI. — 3. *Luc.*, X, 23-37.

secourir cet infortuné. Mais un Samaritain fut touché de compassion. Il s'approcha, banda ses plaies, après y avoir versé de l'huile et du vin ; puis il le mit sur sa propre monture, le mena dans une hôtellerie et prit soin de lui. Le lendemain, tirant deux deniers, il les donna à l'hôte en lui disant : « *Aie soin de cet homme, et tout ce que tu dépenseras de plus, je te le rendrai à mon retour.* » « *Lequel de ces trois,* demande alors Jésus au docteur de la loi, *te semble avoir été le prochain de cet homme qui tomba entre les mains des brigands ?* » Le docteur ne répond pas : « C'est le Samaritain, » mais : « *Celui qui a pratiqué la miséricorde envers lui.* » Jésus lui dit alors : « *Toi aussi, va et fais de même.* »

De cette parabole, qui figure l'histoire entière du genre humain maltraité par Satan et sauvé par Jésus (1), il faut retenir la réponse provoquée et approuvée par le Sauveur, à savoir que le *prochain* est celui qui *s'approche* pour faire œuvre de miséricorde. Et comme, dans le cas présent, celui qui s'approche et fait œuvre de miséricorde est un Samaritain, il s'en suit que ce qui lie les hommes entre eux et les oblige réciproquement, ce n'est ni la race, ni la condition, ni l'état, mais la communauté des besoins, la parité des misères, le danger, c'est-à-dire tout homme, quel qu'il soit, du moment que nous pouvons lui être utile ou nécessaire. Il s'en suit aussi que la charité doit être, comme celle du bon Samaritain, attentive, compatissante, empressée, généreuse, persévérante, complète, surabondante.

2. *L'épître* (2). — Dimanche dernier, saint Paul donnait l'exemple de l'humilité sincère et proclamait cette vérité capitale que tout bien vient de

1. Voir à la fin de la leçon. — 2. II *Cor.*, III, 4-9.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

Dieu. Dans l'épître d'aujourd'hui, il s'inspire des mêmes sentiments et de la même foi. Obligé par les circonstances de faire l'apologie de son ministère, il n'encourt pas pour autant le reproche d'arrogance ou d'orgueil, car il a bien soin d'en reporter tout l'honneur à Dieu. « *Ce n'est pas*, dit-il, *que nous soyons par nous-mêmes capables de concevoir quelque chose comme venant de nous-mêmes, mais notre aptitude vient de Dieu. C'est lui également qui nous a rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance.* » Et pour relever la dignité, la grandeur, la gloire de ce ministère, qu'il reconnaît ne tenir que de Dieu, il le compare en quelques traits à celui de Moïse (le prêtre et le lévite de l'évangile), et le met bien au dessus. « *Si le ministère de mort, gravé en lettres sur des pierres, a été entouré de gloire au point que les fils d'Israël ne pouvaient fixer leurs regards sur la face de Moïse, à cause de l'éclat de son visage, tout passager qu'il fût, combien plus le ministère de l'Esprit ne sera-t-il pas entouré de gloire? C'est qu'en effet si le ministère de la condamnation a été glorieux, le ministère qui confère la justice le surpasse de beaucoup.* »

Le sacerdoce chrétien l'emporte donc sur le sacerdoce juif, comme la loi de grâce sur la loi de crainte, comme Jésus sur Moïse : il est éminemment glorieux. Celui qui a l'honneur d'en être revêtu, l'a été gratuitement pour le bien de ses frères ; il ne saurait s'en prévaloir jusqu'à en méconnaître l'origine et le but ; mais très humblement, à l'exemple du grand Apôtre, il doit en reporter à Dieu toute la gloire, et le consacrer sans réserve au salut du prochain (1). Il sera par là même le vrai disciple

1. C'est sans doute à cause de ce passage de l'épître que, par exception, l'offertoire de ce dimanche, au lieu d'être emprunté aux psaumes comme à l'ordinaire, est tiré de l'*Exode* et rap-

du Samaritain par excellence qu'est le divin Sauveur.

3. *La collecte.* — Sans lien apparent et précis avec les lectures de ce jour, la collecte se rapporte plutôt au temps de l'année où l'on se trouve, et qui n'est autre, au point de vue liturgique, que le temps du pélerinage terrestre : elle demande à Dieu la grâce de fournir jusqu'au bout et sans encombres les étapes qui doivent conduire jusqu'à son royaume céleste. « Dieu tout-puissant et miséricordieux, de la grâce de qui vient que vos fidèles vous servent comme il convient et d'une façon digne de louange, accordez-nous de courir sans broncher dans la voie qui conduit à vos promesses. »

1. Parabole du bon Samaritain. — « Quiconque a lu cette parabole, n'y a-t-il pas reconnu tout de suite l'histoire du monde et n'a-t-il pas compris que Jésus-Christ est le bon Samaritain dont elle décrit la généreuse conduite ? Or, c'est là véritablement le point saillant de cette splendide composition. Il serait impossible de parcourir en moins de mots toute l'histoire du monde, depuis sa chute jusqu'au jour où l'œuvre de sa régénération complète et de son salut a été consommée. Cet admirable morceau atteste partout la main d'un grand maître ; les touches sont peu nombreuses, les groupes à la fois pleins de simplicité, de grandeur, et accompagnés de détails suffisants pour leur donner un caractère distinct et bien défini. Pouvait-on trouver une image plus heureuse pour représenter la chute de l'homme que la figure de ce voyageur, qui, attaqué par des voleurs, a été dépouillé par eux de tout ce qu'il possédait, couvert de blessures et abandonné sur la voie publique, nu, respirant à peine et hors d'état de faire un mouvement ? C'est dans ce moment que vient à passer le *prêtre*, per-

pelle Moïse apaisant la colère de Dieu après l'érection du veau d'or, et obtenant le pardon de ce péché d'idolâtrie commis par les Juifs au désert. *Exod.*, XXXII, 11-14.

sonnification de tous les systèmes de religion qui existaient antérieurement, tels que ceux de Noé, de Melchisédech et même des faux cultes de l'Egypte, de l'Inde et de la Grèce. Tous avaient reconnu dans l'homme le type défiguré et déchu d'une créature plus parfaite ; mais nul d'entre eux n'avait su ni le guérir, ni le relever. Un peu plus tard vient le *lévite*, titre sous lequel est spécifié ce qui auparavant était générique : il représente la loi et le sacerdoce de l'Ancien Testament, lesquels mieux instruits de l'histoire de l'homme que leurs prédécesseurs, étaient aussi incapables de lui porter secours. Enfin vient le *Samaritain*, celui qui est étranger à la race de l'homme.

« Jusqu'ici un *juif* intelligent pouvait suivre le récit de Notre Seigneur, mais s'il voulait aller plus loin, il se trouvait en défaut. Reconnaissant dans le Christ un caractère en dehors de la race humaine, il se demandait comment Jésus se proposait de bander les plaies de l'humanité ? Quel vin et quelle huile il allait répandre sur ses blessures saignantes ? Comment il chargerait sur ses épaules un fardeau tel que le corps meurtri d'une race tout entière luttant contre la mort ? Etait-il possible au plus savant de résoudre ce problème ? Non, nul ne le pouvait faire jusqu'à l'accomplissement des terribles réalités qui devaient correspondre à cette partie de la parabole aussi fidèlement que d'autres réalités correspondaient au reste, et alors même nul ne reçut une réponse satisfaisante aux questions que nous avons posées plus haut qu'après que le système de l'expiation lui eût été prêché dans toute sa plénitude, qu'après qu'il eût compris que par les plaies de Jésus-Christ nos plaies étaient guéries et que le Sauveur s'était vraiment chargé de toutes nos iniquités.

« C'est pourquoi il est donné au *protestant* de pousser l'intelligence de cette parabole beaucoup plus loin que cela n'était possible au juif, bien qu'il ne la saisisse pas complètement, même jusqu'au point où nous sommes arrivés, et qu'il n'aille pas au delà. Il ne la saisit pas complètement, parce que la nature sacramentelle des remèdes employés par le bon Samaritain lui échappe. Il

connaît le vin, sans doute ; mais qu'est-ce que l'huile pour lui, car elle a perdu toute signification dans le système protestant ? Là, en effet, elle ne coule pas sur le front de l'enfant régénéré par l'eau du baptême et qui vient prendre part aux privilèges d'un sacerdoce royal, ni sur le jeune athlète qui descend dans l'arène pour combattre des ennemis surnaturels, ni sur le prêtre pour lui conférer un caractère sacré et inviolable, ni sur le pélerin fatigué au bout de sa carrière pour le fortifier dans sa lutte suprême contre ce géant qu'on nomme le désespoir. Pour le protestant l'huile a perdu son symbolisme ; elle ne lui représente plus la lumière du sanctuaire de Dieu, ni l'*onction* de sa parole, ni le baume suave et salutaire qui s'exhale de deux noms si doux dans la bouche d'un catholique. Elle ne rappelle point à son esprit la pensée de la virginité ; car, plus que tous les autres bienheureux, le chœur des vierges a reçu l'onction de l'huile de la joie. Elle n'adhère pas, comme un sceau sacré, aux pierres de l'autel qui s'élève dans l'enceinte d'une antique basilique, jadis catholique, aujourd'hui protestante, afin que cet autel proclame à qui elle appartenait autrefois. L'huile a disparu du système protestant, et, avec elle les mains du prêtre levées pour bénir. Consécration de l'homme, consécration des choses, l'une et l'autre ont cessé d'exister dans le protestantisme, il ne les connaît pas. Mais l'huile, emblème de toute consécration et de la grâce des sacrements, mais le vin, le plus pur symbole de cette source salutaire où l'on puise la vie et de son effusion par le canal des sacrements dans l'âme de l'homme, offrent tous deux à l'esprit d'un catholique la représentation la plus exacte qu'il puisse imaginer de la manière dont son Sauveur communique à sa nature souffrante la santé, la vigueur et la vie.

« Le protestant ne fait qu'un pas de plus que le juif vers l'intelligence de cette parabole, et s'arrête court. L'homme, arraché à une mort imminente, est ensuite, selon la stricte doctrine du protestantisme, abandonné à ses propres forces comme à son propre jugement pour regagner sa demeure comme il pourra. Le bon Samari-

tain n'a délégué à aucune autorité sur la terre le soin de pourvoir à tous les besoins de celui qu'il a sauvé, ni la tâche d'achever son œuvre. La guérison a été complète dès le moment où il a touché le blessé ; et désormais, si les plaies se rouvrent, nul ne sera là pour les bander ou pour offrir au malade une potion salutaire dans le cas où il viendrait à s'évanouir. Mais le *catholique* voit la parabole s'accomplir à la lettre et jusqu'à la fin dans chacune de ses parties. Le bon Samaritain a continué sa route et il n'est point encore de retour ; nous attendons sa venue à la fin des temps. Cependant l'homme, bien que guéri de sa blessure mortelle et assuré de sa vie, demeure encore une créature faible et maladive ; il n'a d'autre nourriture, d'autres remèdes que ceux que la compassion de l'étranger lui a laissés. Mais celui-ci a confié à des mains pures et fidèles le dépôt qui lui est si cher. Incapable de se passer des secours étrangers, hors d'état de se sauver seul par suite de l'affaiblissement de son intelligence, en proie à des souffrances sans cesse renaissantes, le malheureux blessé songe avec un sentiment ineffable de reconnaissance qu'en attendant le jour, où son tendre ami doit venir le chercher pour le ramener dans sa patrie, il est confié à des gens à qui il sera demandé un compte exact des soins qu'ils auront eus de lui, parce qu'ils ont reçu de quoi subvenir abondamment aux besoins du présent, et que des promesses plus généreuses encore les autorisent à faire toutes les dépenses qu'ils jugeront ultérieurement nécessaires.

« Oui, c'est véritablement une hôtellerie que cette noble Eglise de Jésus-Christ, ce Khan du bon Samaritain, car il n'existe pas d'habitation permanente où l'homme puisse fixer son séjour sur cette terre, où nous ne faisons que passer pour nous rendre à Jérusalem. Cette route n'est fréquentée que par des pélerins. Admirons la justesse du type choisi par Notre Seigneur, c'est une maison qui n'est pas notre demeure, où nous ne sommes, pour ainsi dire, qu'en passant comme des voyageurs qui se dirigent vers une cité éternelle ; et pourtant nous y trouvons du repos, de la nourriture, des soins, des remèdes

à nos maux et de quoi réparer nos forces, le tout à la seule charge de celui qui nous a arrachés à la mort et qui a fermé nos plaies. Ce n'est point à un individu qui se trouve par hasard dans la maison, en qualité de serviteur et pour un temps limité, que nous sommes redevables de ces bienfaits, c'est à la *maison;* elle est toujours la même, quel que soit celui qui la gouverne; elle est toujours la même et la même pour tous. Certes, nulle autre Eglise, en dehors du catholicisme, n'inspire à ses enfants cette douce confiance, ni ne leur fait sentir qu'ils sont les objets d'une sollicitude particulière et qui ne se dément jamais. Ce sentiment est en contradiction avec la théorie du libre examen. » Wiseman, *Mélanges*, trad. franç., Paris, 1858, p. 58-61.

2. **La brebis égarée et les sacrements.** — « Quant à la magnifique parabole de la brebis égarée, il n'y a qu'un catholique qui puisse en faire l'application dans toute sa plénitude. Sans doute, d'autres que lui pèchent, se repentent et croient se sentir pardonnés, si telles sont les tendances de leurs opinions religieuses. Quelques-uns encore, parmi les protestants qui s'efforcent d'imiter les institutions catholiques, peuvent chercher leur pardon dans des simulacres de confession et d'absolution. Mais la grâce a créé un système qui, à l'aide d'opérations dont l'effet est certain, fait sentir au pécheur repentant et lui donne l'assurance infaillible que, dans tout le cours de sa vie errante, il a été miséricordieusement suivi de près par un ami tendre et constant, qu'il a été ramené par la douceur dans la voie droite, qu'une main délicate a allégé pour lui le poids de son fardeau, soulagé les peines de son cœur et adouci l'amertume de ses souffrances, que les épines qui s'étaient enfoncées dans sa chair n'en ont pas été violemment arrachées, mais retirées avec précaution, que chaque plaie, chaque contusion a été soigneusement sondée, afin d'être nettoyée, fermée et habilement pansée ; puis, quand l'appareil a été posé sur ses blessures, que la même main bienfaisante l'a doucement ramené au foyer paternel, comme une nourrice porte son enfant. Ce système, ou plutôt cette puissance de la grâce,

qui permet au pécheur de connaître le jour, l'heure et le moment précis où il redevient l'enfant de Dieu, ne se trouve nulle part, non, nulle part ailleurs que dans le sein de l'Eglise catholique, le véritable bercail du Dieu vivant. En voulons-nous une preuve courte, mais péremptoire ? Nulle part ailleurs on ne rencontre, prêt à toute heure du jour, le banquet auquel les anges sont invités à se réjouir de ce que la brebis égarée a été retrouvée. Nulle part ailleurs la communion n'est considérée ni donnée comme un gage de repentir. Que le cœur d'un protestant soit rempli de contrition et de douleur, il pourra s'écouler des mois entiers sans que son ministre juge à propos d'ajouter un jour de communion à ceux qui sont marqués par le règlement de la paroisse ; mais dans l'Eglise catholique, quelle différence ! le pénitent s'élance, plein d'amour et de joie, au banquet de la vie ; de la place de Madeleine, aux pieds de Jésus, il vole à la place de saint Jean, sur le sein du Sauveur. » Wiseman, *Ibid.*, p. 36.

Leçon XIXe

Dimanches après la Pentecôte

I. *A partir du XIIIe Dimanche.* — II. *Les Quatre-Temps.* — III. *Les derniers Dimanches.*

I. A partir du XIIIe Dimanche

I. Treizième Dimanche. — Ce dimanche, qui était jadis celui du bon Samaritain (1), et que Durand (2), à cause de l'introït, de la collecte et de l'épître, appelait le Dimanche des promesses divines, est aujourd'hui le *Dimanche des dix lépreux.*

1. *L'évangile* (3). — Chacune des circonstances de l'évangile de ce jour est à considérer. Jésus passe sur les confins de la Galilée et de la Samarie, en route vers Jérusalem. Dix Lépreux accourent. Ce qui les attire, c'est sans doute l'espoir d'être guéris, mais un espoir fondé sur la foi. Quelle attitude respectueuse que la leur ! Ils se tiennent à distance. Et quelle confiance dans celui qu'ils implorent ! « Jésus, Maître, ayez pitié de nous. » Formule discrète de leur prière commune. Et voilà qu'au lieu de la guérison escomptée, ils reçoivent l'ordre d'aller

1. Rupert, *De div. offic.*, XII, 13. — 2. *Rationale*, l. VI, c. CXXVII. Dans le Missel actuel l'introït et l'épître sont bien restés les mêmes qu'au XIIe et XIIIe siècles; mais la collecte et l'évangile de jadis sont passés au XIIe dimanche. — 3. *Luc.*, XVII, 11-19.

se présenter aux prêtres. Ne serait-ce pas une ironie? Car la loi de Moïse ne prescrivait une telle démarche que pour faire constater légalement la guérison de la lèpre; et précisément aucun d'eux n'est dans ce cas. Qu'importe, ils joignent la docilité à la foi; ils font ce que ne fit pas jadis Naaman le Syrien à la voix du prophète: ils obéissent. Mais en exécutant l'ordre reçu, avant même d'être arrivés à destination, ils se trouvent guéris. Aussitôt l'un d'eux revient sur ses pas; sa gratitude est aussi grande que sa foi avait été vive et son obéissance prompte. Il glorifie Dieu à haute voix et se jetant cette fois aux pieds de Jésus il lui rend grâces publiquement. Or, note l'Evangéliste, c'était un Samaritain. Les autres étaient donc des Juifs. Pour souligner la différence de conduite de la part de ceux qui avaient reçu un semblable bienfait, le Sauveur fait cette remarque: « *Est-ce que les dix n'ont pas été guéris? Et les neuf où sont-ils? Il ne s'est trouvé parmi eux que cet étranger pour revenir et rendre gloire à Dieu.* » Et s'adressant au Samaritain, il lui dit: « *Lève-toi, va; ta foi t'a sauvé.* »

Tout homme est l'obligé de Dieu, plus particulièrement tout malade guéri, tout pécheur converti; mais que d'ingrats parmi ces obligés de Dieu! Et qu'il est petit le nombre de ceux qui savent se souvenir des bienfaits reçus et en témoigner une juste reconnaissance! Combien la gratitude envers Dieu est chose rare!

2. *L'épître* (1). — Traitant de l'impuissance de la loi, dont le rôle dans l'économie du salut n'a été pour les Hébreux que celui d'un pédagogue chargé de les conduire à Jésus-Christ, saint Paul rappelle que la promesse faite par Dieu à Abraham et à sa

1. *Gal.*, III, 16-22.

descendance a été antérieure à la loi de quatre cent trente ans, et que l'accomplissement de cette promesse dépend, non de la loi, mais de la foi. « La loi va-t-elle donc contre les promesses de Dieu? Loin de là ! S'il eût été donné une loi capable de procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi. » D'où vient donc la justice? De la foi. Car « l'Ecriture a tout enfermé sous le péché, afin que, par la foi en Jésus-Christ, ce qui avait été promis fût donné à ceux qui croient. »

L'enseignement de cette épître sur l'infériorité de la loi comparativement à la foi trouvait jadis, dans l'évangile du bon Samaritain qu'on lisait à la suite, une illustration topique. Prêtre et lévite, représentants de la loi mosaïque, passant devant le blessé, symbole de l'humanité, sans le secourir; le secours, un secours efficace, ne vient que d'un étranger, d'un Samaritain, figure du Sauveur. C'est, grâce au Sauveur, que la promesse faite à Abraham s'est réalisée. Et les véritables enfants de la promesse, ceux qui forment la descendance spirituelle d'Abraham, le grand croyant, ne sont autres que ceux qui ont la foi, les fidèles. Or, cet inappréciable bienfait de la foi qui sauve, ils le doivent au Christ Jésus ; guéris de la lèpre du péché, la reconnaissance leur fait un devoir d'en remercier tout spécialement le Sauveur.

3. *La collecte.* — Très opportunément la collecte fait demander à Dieu l'augmentation des vertus théologales, notamment de la charité dont il est question dans l'évangile, et de la foi dont parle l'épître. « O Dieu tout-puissant et éternel, donnez-nous l'accroissement de la foi, de l'espérance et de la charité ; et pour que nous méritions d'obtenir ce que vous promettez, faites-nous aimer ce que vous commandez. »

II. Quatorzième Dimanche. — A la place de l'évangile des dix lépreux qu'on lisait du temps de Rupert (1) et de Durand (2), et qui est devenu celui de dimanche dernier, on lit actuellement l'évangile qui se trouvait jadis au xve dimanche. C'est aujourd'hui le *Dimanche des deux maîtres* ou *de la Providence.*

1. *L'évangile* (3). — « *Nul ne peut servir deux maîtres ; car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre.* » Qu'est-ce à dire ? Le Sauveur précise : « *Vous ne pouvez servir Dieu et la richesse.* » C'est donc qu'entre le service de Dieu et le service de la richesse il y a une incompatibilité irréductible. Poursuivre avidement des biens matériels, dont on peut mal user et qu'on doit laisser sur la terre, c'est s'asservir aux choses périssables du temps qui valent moins que nous ; tandis que le service de Dieu, s'il requiert le détachement et l'abnégation, nous procure aussi le seul trésor véritable qui soit inaccessible à la rouille et aux vers et assure la possession du ciel, dont il ouvre la porte.

Il faut bien cependant se préoccuper des choses nécessaires à la vie ? Oui, certes, et rien n'est plus légitime. Mais ce n'est pas là ce que le Sauveur condamne ; ce qu'il condamne, c'est l'excès d'une telle préoccupation, parce qu'il y a là comme la négation de la Providence. L'homme doit savoir que si Dieu prend soin des créatures inférieures, il s'intéresse à plus forte raison à celle qu'il a faite à son image et ressemblance. De là ces conseils du Sauveur dans l'évangile de ce jour : « *Ne vous inquiétez pas pour votre vie, de ce que vous mangerez ou boirez,*

1. *De div. offic.*, XII, 14. — 2. *Rationale*, l. VI, c. CXXVII. — 3. *Matth.*, VI, 24-33.

ni pour votre corps, de quoi vous le vêtirez. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement? » De là aussi ces comparaisons : « *Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent, ils n'amassent rien dans des greniers, et votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas beaucoup plus qu'eux? Qui de vous, à force de soucis, pourrait ajouter une coudée à sa taille? Considérez les lis des champs comme ils croissent: ils ne travaillent ni ne filent. Et cependant je vous dis que Salomon même, dans toute sa gloire, n'a pas été vêtu comme l'un d'eux. Que si Dieu revêt ainsi l'herbe des champs, qui est aujourd'hui et demain sera jetée au four, ne le fera-t-il pas bien plus pour vous, gens de peu de foi? Ne vous mettez donc point en peine, en disant* : Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous ? *Car ce sont les gentils qui recherchent toutes ces choses, et votre Père céleste sait que vous en avez besoin.* » Conclusion pratique, éminemment conforme à la destinée surnaturelle de l'homme : « *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice et tout cela vous sera donné par dessus.* »

2. *L'épître* (1). — L'un des meilleurs moyens de chercher le royaume de Dieu et sa justice est indiqué par l'Apôtre dans l'épître de ce jour : c'est de marcher selon l'Esprit et de repousser les convoitises de la chair. Ramené par la mort du Sauveur à la liberté des enfants de Dieu, et rentré dans l'ordre qui veut que le corps obéisse à la raison et la raison à Dieu, le fidèle n'est pas pour autant délivré des assauts de la concupiscence; sa chair, malgré le baptême reçu, reste en état de rebellion permanente. Il doit donc, s'il veut être logique et sage, rester en état de lutte armée et de combat incessant.

1. *Gal.*, v, 16-24.

La mortification est une expiation des fautes commises, un exercice salutaire, un effort de ressemblance ou de conformité à l'image du Fils de Dieu, un supplément à ce qui manque de notre part aux souffrances du Sauveur, une source de mérites. Et tandis que les œuvres de la chair, quel que soit leur nom ou leur nombre, empêchent sûrement « d'hériter du royaume de Dieu, le fruit de l'Esprit, au contraire, c'est la charité, la joie, la paix, la patience, la mansuétude, la bonté, la fidélité, la douceur, la tempérance. » Or, « ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises. »

3. *La collecte.* — Où donc cueillir ces admirables fruits, dont parle l'Apôtre, sinon dans le jardin de l'Epoux, dans le corps mystique du Christ, c'est-à-dire dans l'Eglise ? Aussi la collecte nous fait-elle prier pour cette mère de nos âmes. « Nous vous en supplions, Seigneur, gardez toujours miséricordieusement votre Eglise, et, parce que sans vous l'humaine nature chancelle, que sans cesse votre secours l'arrache au mal et la dirige dans la voie du salut. »

III. Quinzième Dimanche. — La messe de ce dimanche, comme le remarquait Durand (1), n'est pas sans quelques rapports avec celle du dimanche précédent. Cela est encore vrai quant à l'épître, dont on lit les passages depuis le XIIIe dimanche. Mais il faut tenir compte du déplacement des prières et de l'évangile. C'est aujourd'hui le *Dimanche de la résurrection du fils de la veuve de Naïm.*

1. *L'évangile* (2). — Au moment d'entrer dans le petit village de Naïm, Jésus rencontre un convoi

1. *Rationale*, l. VI, c. CXXIX. — 2. *Luc.*, VII, 11-16.

funèbre : on procédait aux funérailles d'un jeune homme, fils unique d'une pauvre veuve. La mère était là tout en larmes. Emu de compassion, le Sauveur s'adresse à elle : « *Ne pleurez pas.* » Et s'approchant, il touche le cercueil et dit : « *Jeune homme, je te le commande, lève-toi.* » Aussitôt le mort se leva sur son séant et commença à parler. Et Jésus le rendit à sa mère. Tous les témoins furent saisis de crainte et se mirent à glorifier Dieu, en disant : « Un grand prophète a paru parmi nous, et Dieu a visité son peuple. » Les témoins avaient raison ; mais quelle différence entre Elie ressuscitant le fils de la veuve de Sarepta ou Elisée rendant à la Sunamite l'enfant qu'elle pleurait, et Jésus qui d'un mot rend la vie ! Rien de plus touchant que cette scène. Cette fois, l'intervention de Jésus est spontanée ; personne ne l'a sollicitée. Mais il y a là une mère en pleurs, qui suit le convoi de son fils unique, de ce fils qui était sa joie, son honneur, le seul soutien de sa viduité. Et cela suffit pour émouvoir et toucher le cœur de Jésus. Jésus est l'auteur de la vie : il la donne, il peut la rendre ; sa puissance est toujours au service de sa bonté, et sa bonté est toujours au service de l'homme. Jésus est aussi le consolateur des affligés. C'est pourquoi il rend le fils à la mère, après l'avoir ressuscité. Qui dira la joie, le bonheur, la reconnaissance de cette mère et de ce fils ?

C'est la seconde fois que l'évangile de ce jour paraît dans le cycle. Il a été lu d'abord le jeudi qui suit le IVe dimanche de Carême, pendant que l'Eglise, par le jeûne et par la pénitence, poursuivait la préparation des catéchumènes et la conversion des pénitents. Il est encore lu après la Pentecôte non sans raison ; car l'Eglise est une mère. Pendant le carême, elle pleurait la mort de ses fils pour obte-

nir leur résurrection spirituelle au jour anniversaire de la glorieuse Résurrection du Sauveur. Maintenant encore elle pleure ceux de ses fils ingrats ou oublieux qui sont retombés dans la mort du péché. L'évocation du miracle de Naïm est pour son cœur un souvenir et une espérance.

2. *L'épître* (1). — L'Apôtre continue la série de ses conseils sur la vie et les œuvres de l'esprit, en vue de préparer la vie future sans perdre une occasion de faire le bien. « *Si nous vivons par l'esprit,* dit-il, *marchons aussi par l'esprit. Ne cherchons pas une vaine gloire, en nous provoquant les uns les autres, en nous portant mutuellement envie.* » Si un homme tombe dans quelque faute, il faut le reprendre avec un esprit de douceur, en prenant garde à soi-même de peur de tomber semblablement. Chacun a ses misères, et le mieux est de porter le fardeau les uns des autres ; car on ne moissonnera que ce qu'on aura semé. « *Celui qui sème dans sa chair moissonnera, de la chair, la corruption ; celui qui sème dans l'esprit moissonnera, de l'esprit, la vie éternelle. Ne nous lassons pas de faire le bien, car nous moissonnerons en son temps, si nous ne nous relâchons pas. Ainsi donc, pendant que nous avons le temps, faisons le bien envers tous, et surtout envers les frères dans la foi.* »

3. *La collecte.* — C'est encore aujourd'hui une prière pour l'Eglise, la mère de nos âmes. Elle veille sur nous, elle nous protège et nous aide, n'ayant d'autre ambition que de donner à son céleste Epoux des enfants dignes de lui. Nous avons donc à son égard un doux devoir de piété filiale à remplir. « Que votre miséricorde, Seigneur, purifie et protège sans fin votre Eglise et, parce qu'elle ne

1. *Gal.*, v, 25 — vi, 10.

peut sans vous demeurer sauve, qu'elle soit toujours gouvernée par votre grâce. »

IV. Seizième Dimanche. — C'est aujourd'hui le *Dimanche de la guérison de l'hydropique* ou mieux de la *recommandation de l'humilité* (1).

1. *L'évangile* (2). — Cet évangile comprend deux parties : dans la première, Jésus montre une fois de plus qu'il a le droit de guérir même un jour de sabbat. Et de fait c'est un jour de sabbat qu'il guérit l'hydropique qu'on lui présente, non sans poser préalablement cette question à ces malades d'esprit que sont les scribes et les pharisiens : « *Est-il permis de faire une guérison le jour du sabbat ?* » Personne ne répondant, il prend l'hydropique par la main, le guérit et le renvoie. Puis, s'adressant de nouveau à ceux qui ont gardé le silence : « *Qui de vous, si son âne ou son bœuf tombe dans un puits, ne l'en retire aussitôt le jour du sabbat ?* » Scribes et pharisiens restèrent encore muets.

Mais le Sauveur poursuit pour leur donner encore une leçon d'humilité. Il avait remarqué, en effet, l'empressement qu'ils mettaient à choisir à table les premières places. Quand on est invité à des noces, dit-il, c'est la dernière place qu'on doit choisir. De cette façon, quand vient celui qui invite, il vous prie de monter plus haut, ce qui est un honneur en présence des autres convives. « *Car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé.* » C'est la parole que nous avons déjà entendue à propos du Pharisien et du Publicain, le xe dimanche. Elle se vérifie, dès ici-bas, dans maintes circonstances, selon les desseins mystérieux de la Providence à

1. Du temps de Rupert, *De div. offi.*, XII, 16, et de Durand, *Rationale*, l. VI, c. CXXX, on lisait l'évangile de la résurrection du fils de la veuve de Naïm. — 2. *Luc.*, XIV, 1-11.

l'égard des orgueilleux qu'elle abaisse et des humbles qu'elle exalte ; mais combien plus encore dans le royaume des cieux, au banquet des noces éternelles, où chaque convive, pourvu qu'il soit revêtu de la robe nuptiale, occupera un rang d'autant plus élevé que plus humble aura été sa vie. Il en est de l'édifice spirituel comme des édifices matériels : à ceux-ci un architecte avisé donne des assises d'autant plus profondes qu'il veut élever davantage la construction. Or, le fondement de l'édifice spirituel, c'est l'humilité, et l'édifice spirituel ne peut s'élever qu'en proportion de l'humilité. C'est pourquoi Dieu résiste aux superbes qui ne peuvent bâtir que sur le sable, et il donne sa grâce aux humbles qui fondent sur le roc ; il abaisse les uns et exalte les autres, mais c'est au ciel surtout qu'il récompensera magnifiquement la sainte humilité.

L'évangile actuel, qu'on lisait jadis le dimanche suivant, et qui permettait à l'évêque de Mende (1) d'appeler le XVIIe dimanche le dimanche des noces, parle de l'invitation aux noces. D'accord avec les liturgistes du moyen âge, le continuateur de dom Guéranger écrit : « La sainte Eglise découvre aujourd'hui le but suprême qu'elle poursuit en ses fils depuis les jours de la Pentecôte. Les *noces* dont il est question dans notre évangile sont celles du ciel, qui ont ici-bas pour prélude l'union divine consommée au banquet sacré. L'*appel* divin s'adresse à tous ; et cette invitation ne ressemble point à celle de la terre, où l'époux et l'épouse convient leurs amis et leurs proches comme simples témoins d'une union qui leur reste d'ailleurs étrangère. L'Epoux est ici le Christ, et l'Eglise est l'Epouse ; comme membres de l'Eglise, ces noces sont donc aussi les

1. *Rationale*, l. VI, c. CXXXI.

nôtres, et c'est pourquoi la salle du banquet n'est autre aussi que la chambre nuptiale où n'entrent point les invités des noces vulgaires (1). »

2. *L'épître* (2). — L'Apôtre dévoile le but qu'il poursuit, celui de faire du chrétien un homme vraiment intérieur pour servir d'habitacle au Christ Jésus et contenir toute la plénitude de Dieu. Pour l'atteindre, il a recours à la prière, car c'est là le chef-d'œuvre de la grâce que nul au monde ne saurait réaliser par ses seules forces. « *Je fléchis le genou devant le Père*, écrit saint Paul aux Ephésiens, *afin qu'il vous donne, selon les trésors de sa gloire, d'être puissamment fortifiés par son Esprit en vue de l'homme intérieur, et que le Christ habite dans vos cœurs par la foi, de sorte que, étant enracinés et fondés dans la charité, vous deveniez capables de comprendre avec tous les saints quelle est la largeur et la longueur, la profondeur et la hauteur, même de connaître l'amour du Christ, qui surpasse toute connaissance, en sorte que vous soyez remplis de toute la plénitude de Dieu.* » Quelque invraisemblable qu'il puisse paraître, ce but n'est pas une chimère, car saint Paul sait ce qu'il écrit, et il écrit sous l'inspiration divine : il sait que tout est possible à Dieu, au-delà même de tout ce que nous pouvons concevoir et solliciter ; et c'est pourquoi il pousse ce grand cri de reconnaissance : « *A celui qui peut faire, par la puissance qui agit en nous, infiniment au-delà de ce que nous demandons et concevons, à Lui soit la gloire dans l'Eglise et en Jésus-Christ, dans tous les âges, au siècle des siècles ! Amen !* »

3. *La collecte.* — Pour réaliser l'admirable vœu de l'Apôtre et pouvoir ainsi prendre place au ban-

1. *Le temps après la Pentecôte*, t. II, p. 415. — 2. *Eph.*, IV, 1-6.

quet des noces éternelles, notre prière doit se joindre à la sienne et s'inspirer de la même foi. Le Sauveur l'a dit : « *Tout est possible à celui qui croit* (1). » Aussi l'Eglise met-elle sur nos lèvres aujourd'hui cette formule aussi belle et profonde que concise : « Que votre grâce, Seigneur, nous prévienne et nous suive toujours, et qu'elle nous rende sans cesse appliqués aux bonnes œuvres. »

V. Dix-septième dimanche. — C'est aujourd'hui le *Dimanche du grand commandement de l'amour*. La liturgie tient ainsi à nous rappeler de nouveau, pendant ce temps de pélerinage, tout ce qui constitue l'essentiel de la vie chrétienne tant au point de vue de la foi que de la pratique.

1. *L'évangile* (2). — Voici un épisode de la lutte hypocrite des pharisiens contre Jésus, comme nous en avons tant vu pendant le carême. L'évangile comprend deux parties : dans la première, Jésus est interrogé, mais il évente le piège qu'on lui tendait ; dans la seconde, il interroge à son tour et laisse ses ennemis sans parole.

Les pharisiens, ayant appris que le Sauveur venait de réduire au silence les sadducéens relativement à la résurrection, députent un docteur de la loi, qui dit au Sauveur pour le tenter : « Maître, quel est le plus grand commandement de la loi ! » Jésus répond en résumant le Décalogue : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit.* » C'est là, dit-il, le plus grand et le premier commandement : il résume tous nos devoirs envers Dieu. « Le second lui est semblable : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même ;* » il résume tous nos devoirs envers le

1. *Marc.*, IX, 22. — 2. *Matth.*, XXII, 35-46.

prochain. Puis il a soin de faire remarquer qu'à ce double commandement se rattachent toute la loi et les Prophètes. Impossible en moins de mots de condenser toute la substance du Décalogue, et d'en faire ressortir le principe fondamental, vivifiant et salutaire, l'amour ; impossible aussi de faire mieux entendre à un pareil questionneur qu'ils ne pratiquent, lui et ses semblables, ni l'un ni l'autre de ces deux commandements, le premier ne pouvant être observé qu'à la condition d'observer le second.

A son tour, Jésus pose une question capitale relative à la foi : « *Que vous semble du Christ ? De qui est-il fils ?* » — « De David, » répondent-ils. Cela ne suffisait pas, car le Christ n'est pas seulement homme, il est Dieu. Et c'est pour prouver que le Christ est Dieu, que le Sauveur recourt à David lui-même. « *Comment donc*, dit-il, *David, inspiré d'en haut, l'appelle-t-il Seigneur en disant* : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis l'escabeau de mes pieds ? » *Si donc David l'appelle Seigneur, comment est-il son fils ?* » L'argument était sans réplique. En effet, le psaume auquel est emprunté ce passage révèle la royauté du Christ sur la terre et dans le ciel, sa génération éternelle, son sacerdoce et son sacrifice, sa qualité de juge souverain. Aussi, ajoute l'Evangéliste, nul ne pouvait lui répondre. Pareille mésaventure, nous l'avons vu, était arrivée aux pharisiens dans l'évangile de dimanche dernier au sujet de la question de savoir si l'on peut guérir un homme un jour de sabbat. Décidément les questions insidieuses qu'ils posaient à Jésus leur réussissaient aussi peu qu'aux sadducéens ; mais la leçon leur restait inutile, tant ils étaient aveuglés par l'orgueil et la haine.

2. *L'épître* (1). — L'une des formes du second commandement est la mansuétude, la patience, le support mutuel. Et c'est là ce que recommande saint Paul en faveur de l'unité qu'il ne faut rompre à aucun prix. « Je vous prie donc instamment, écrit-il aux Ephésiens, d'avoir une conduite digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés, en toute humilité et douceur, avec patience, vous supportant mutuellement avec charité, vous efforçant de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Il n'y a qu'un seul corps et un seul Esprit, comme vous avez été appelés par votre vocation à une même espérance. Il n'y a qu'un Seigneur, une foi, un baptême, un Dieu père de tous, qui est au-dessus de tous, qui agit pour tous, qui est en tous. » A ce texte de saint Paul, l'Eglise, en manière de conclusion, a ajouté cette expression de louange : *Qui benedictus in sæcula sæculorum. Amen*, qui forme la doxologie des accents inspirés du grand Apôtre. L'allusion à l'*appel* de Dieu, à la *vocation*, correspondait, à titre explicatif, au passage évangélique qu'on lisait jadis à pareil jour, où il est question de l'invitation aux noces : *Quum vocatus fueris.*

3. *La collecte.* — Quoique paraissant étrangère aux enseignements qu'on trouve dans les lectures de ce jour, la collecte se rattache pourtant à l'évangile ; car, en nous faisant demander à Dieu d'éviter la contagion du diable, elle vise le grand obstacle, qui s'oppose à la pratique de l'amour de Dieu et du prochain, c'est-à-dire à l'accomplissement intégral de la loi évangélique. « Accordez à votre peuple, nous vous en supplions, Seigneur, d'éviter le contact du diable et de vous suivre d'un cœur pur comme le seul Dieu. »

1. *Eph.*, IV, 1-6.

II. Les Quatre-Temps de l'Automne

Une observation s'impose tout d'abord, c'est que la place des Quatre-Temps dans le missel romain à la suite du XVIIe dimanche n'est pas une place fixe dans la série des dimanches après la Pentecôte. Ceux-ci, en effet, avancent ou reculent selon la date de Pâques, tandis que les Quatre-Temps d'automne son invariablement fixés aux mercredi, vendredi et samedi, qui suivent la fête de *l'Exaltation de la sainte Croix* du 14 septembre. Ces Quatre-Temps d'automne tombent au plus tôt le 15, 17 et 18 septembre, et au plus tard le 21, 23 et 24 du même mois ; ils ne varient donc que d'une semaine tout au plus. Au contraire, les dimanches après la Pentecôte peuvent avancer ou reculer de plusieurs semaines. Il est donc assez rare que les Quatre-Temps se célèbrent après le XVIIe dimanche; ils se célèbrent au plus tôt après le XIIIe dimanche, au plus tard après le XVIIIe.

Observons encore que toutes les pièces liturgiques de ces Quatre-Temps sont exactement les mêmes aujourd'hui que celles qu'on trouve indiquées, soit dans le *Comes Hieronymi* (1) pour les lectures, soit dans l'antiphonaire grégorien (2) pour les chants, soit enfin dans le sacramentaire de saint Grégoire (3) pour les prières. C'est dire leur vénérable antiquité ; l'Eglise n'y a pas introduit la moindre modification. Elles ont trait à l'ordination des clercs et à la pratique du jeûne et de la pénitence.

1. Dans Pamélius, *Liturgica*, Cologne, 1571, t. II, p. 49-50. — 2. Dans Pamélius, *Ibid.*, p. 169-170. — 3. Dans Pamélius, *Ibid.*, p. 341-343.

I. Allusion à l'ordination. — 1. *Le mercredi.* — Ce jour-là, on lit deux épîtres ; cela rappelle le jour où les ordinands subissaient jadis leur examen d'admission. L'introït (1) les invite à faire retentir des chants d'allégresse et des cris de joie en l'honneur de Dieu. Le graduel qui suit la première épître montre Dieu relevant le malheureux de la poussière et retirant le pauvre du fumier (2) ; c'est une allusion aux clercs que Dieu choisit le plus souvent dans les plus humbles familles. Dans le graduel qui suit la seconde épître, le prophète s'écrie : « Heureuse la nation dont Jéhovah est le Dieu ! Heureux le peuple qu'il a choisi pour héritage (3) ! » C'est à ce peuple que Dieu prépare des ministres chargés de méditer sur la loi de Dieu, d'aimer les commandements, comme le rappelle l'offertoire (4), pour en assurer chez les autres la pratique fidèle.

2. *Le vendredi.* — Dès l'introït (5), les nouveaux élus du Seigneur sont invités à rechercher Jéhovah et sa face, à le célébrer, à invoquer son nom et à faire connaître ses grandes œuvres. Aussi chantent-ils à l'offertoire : « Mon âme, bénis Jéhovah et n'oublie pas ses nombreux bienfaits. Ta jeunesse renouvelée a la vigueur de l'aigle (6). »

3. *Le samedi.* — La messe comprend six lectures avant l'évangile. C'est dans l'intervalle de ces lectures que se fait l'ordination des clercs tonsurés, des minorés, des sous-diacres et des diacres. L'épître (7) évoque très opportunément le souvenir du temple et du ministère juif. En tout temps les prêtres pouvaient entrer dans le sanctuaire pour le service du culte ; mais le Saint des saints leur restait interdit. Seul, une fois par an, avec du sang

1. *Ps.*, LXXX. — 2. *Ps.*, CXII. — 3. *Ps.*, XXXII, 12. — 4. *Ps.*, CXVIII, 47, 48. — 5. *Ps.*, CIV, 1, 2. — 6. *Ps.*, CII, 1, 2, 5. — 7. *Hebr.*, IX, 2-12.

offert pour lui-même et pour les péchés du peuple, le grand prêtre pouvait en franchir le seuil. Mais tout cela n'était que la figure d'une réalité plus haute. En effet, « le Christ ayant paru comme grand prêtre des biens à venir, c'est en passant par un tabernacle plus excellent et plus parfait, qui n'est pas construit de main d'homme, et ce n'est pas avec le sang des boucs et des taureaux, mais avec son propre sang, qu'il est entré une fois pour toutes dans le Saint des saints, après avoir acquis une rédemption éternelle. »

L'évangile, qui suit (1), concerne encore en partie les ordinands, qui sont priés de ne pas être stériles comme le figuier, et de ne pas s'absorber dans les soins terrestres comme la femme courbée depuis dix-huit ans, que le Sauveur guérit un jour de sabbat. Il se rattache d'autre part à la série des leçons données par Jésus aux scribes et aux pharisiens dans quelques-uns des dimanches après la Pentecôte, notamment le XVIe. Cette fois, c'est le chef d'une synagogue qui trouvait mauvais qu'on guérît quelqu'un un jour de sabbat. « *Hypocrite*, lui répondit le Seigneur, *est-ce que chacun de vous, le jour du sabbat, ne détache pas de la crèche son bœuf ou son âne pour le mener boire ?* »

II. Pratiques de pénitence. — 1. *Ce qui les motive.* — Dans leur ensemble, les pièces liturgiques visent surtout la pratique du jeûne et de la mortification, l'institution du jeûne au septième mois. C'est, en effet, l'époque de l'année, où la récolte des moissons et la cueillette des fruits invitent à une joie légitime mais aussi à une vive reconnaissance envers Dieu, puisque c'est de Dieu que nous tenons

1. *Luc.*, XIII, 6-17.

ces fruits et ces moissons. Or, Dieu a voulu précisément que la pénitence vînt tempérer la joie de l'automne, non seulement à titre d'expiation pour les fautes passées, mais encore à titre de sage précaution contre les dangers nouveaux. C'est pourquoi la liturgie a choisi les passages de l'Ecriture qui ont trait à cette pratique de mortification. Le mercredi, elle fait lire un passage d'Amos (1) et un autre d'Esdras (2). Dans le premier, relatif au rétablissement du peuple de Dieu dans l'héritage d'où il était déchu, on lit : « Voici que des jours viendront où le laboureur joindra le moissonneur et où celui qui foule le raisin joindra celui qui répand la semence. » Dans le second, on voit Esdras, après le retour de la captivité, donnant au peuple assemblé devant la porte de l'eau, le premier jour du septième mois, la lecture et l'explication de la loi. Or le choix de ce jour et de ce mois s'explique, parce que ce jour-là, d'après le *Lévitique* (3), était un jour de repos solennel et de sainte assemblée, et parce que ce mois-là était le mois de la fête des Expiations, célébrée le dixième jour (4), et de celle des Tabernacles, qui commençait le quinzième jour après la moisson et se poursuivait pendant sept jours consécutifs (5). Jeûne joyeux que celui-là, comme le rappelle le prophète Zacharie (6) : « Le jeûne du quatrième mois, le jeûne du cinquième, le jeûne du septième et le jeûne du dixième mois deviendront pour la maison de Juda des jours de réjouissance et d'allégresse, des solennités joyeuses. » Il n'en peut pas être autrement pour les nouveaux enfants de Dieu, les baptisés : eux aussi, à l'exemple des Juifs,

1. *Amos*, IX, 13-15. — 2. II *Esdras*, VIII, 1-10. — 3. *Levit.*, XXIII, 24. — 4. *Levit.*, XXIII, 26-32, première leçon du samedi. — 5. *Levit.*, XXIII, 39-43, deuxième leçon du samedi. — 6. *Zach.*, VIII, 14-19.

auront leurs jeûnes pour sanctifier les saisons de l'année, et l'automne est l'une de ces saisons.

Le choix de l'évangile du mercredi (1) est particulièrement significatif. Il y est question de la guérison de l'enfant possédé. C'est d'abord pour montrer la valeur de la foi, car le Sauveur dit au père de l'enfant : « *Si vous pouvez croire, tout est possible à celui qui croit.* » Et le père de répondre tout en larmes : « Je crois, Seigneur, venez au secours de mon incrédulité. » C'est ensuite pour donner aux disciples, qui s'étonnaient de n'avoir pu chasser l'esprit du possédé, cette leçon : « *Ce genre de démon ne peut être chassé que par la prière et le jeûne.* »

2. *Le repentir et la conversion.* — Le jeûne et la pénitence ont donc leur raison d'être, à cette saison de l'année ; mais ce que Dieu prise par dessus tout, c'est le regret des fautes, la conversion du cœur. A quoi servirait, en effet, de mortifier son corps, si on ne libère pas son âme des liens du péché, si on ne retourne pas sincèrement à Dieu ? Le pharisien orgueilleux jeûnait bien deux fois par semaine, mais il ne restait pas moins pécheur. Aussi la liturgie a-t-elle inséré dans ces Quatre-Temps de l'automne trois passages fort suggestifs.

Le premier est emprunté à Osée (2) : il sert d'épître au vendredi. Le prophète exhorte le peuple d'Israël à se convertir, parce que son iniquité est la cause des maux dont il souffre. Il lui suggère ce qu'il faut dire au Seigneur pour être guéri et sauvé, et il promet la miséricorde divine à quiconque se repent et se convertit.

Le second est tiré de saint Luc et sert d'évangile au vendredi (3) : c'est la scène touchante de la pécheresse publique aux pieds de Jésus dans la

1. *Marc.*, IX, 16-28. — 2. *Osee*, XIV, 2-9. — 3. *Luc.*, VII, 36-50.

maison du pharisien. Portant un vase d'albâtre plein de parfums, cette femme s'approcha humblement de Jésus : elle se mit à arroser ses pieds de ses larmes et à les essuyer avec les cheveux de sa tête ; elle les baisait et les oignit de parfum. Grand scandale chez le pharisien ; magnifique justification de la pécheresse repentie par Jésus qui dit à son hôte : « *Je te le déclare, ses nombreux péchés lui sont pardonnés, parce qu'elle a beaucoup aimé.* » Puis il dit à la femme : « *Tes péchés te sont pardonnés.* » Et ceux qui étaient à table avec lui se mirent à dire en eux-mêmes : « Quel est celui qui remet même les péchés ? » Mais Jésus dit à la femme : « *Ta foi t'a sauvée, va en paix.* »

Le troisième est emprunté à Michée (1). Le prophète célèbre les grandes miséricordes de Dieu à l'égard de ceux qui reviennent à lui. « Quel Dieu est semblable à vous, qui ôtez l'iniquité et qui oubliez la transgression du reste de votre héritage ? Il ne garde pas toujours sa colère, car il prend plaisir à faire grâce. Il aura encore pitié de nous, il mettra encore sous ses pieds nos iniquités. Vous jetterez au fond de la mer tous leurs péchés. Vous ferez voir à Jacob votre fidélité, à Abraham la miséricorde que vous avez jurée à nos pères dès les jours anciens. »

III. Pratique. — A tant de titres et pour de si beaux motifs, le jeûne des Quatre-Temps de l'automne doit être accepté et pratiqué allègrement.

Les jeûnes d'initiative privée ont certes leur mérite ; mais rien ne vaut encore les jeûnes prescrits par l'Eglise, car l'Eglise les revêt de sa dignité même et de sa puissance de propitiation. C'est ce

1. *Michee*, VII, 16, 18-20 ; c'est la troisième leçon du samedi.

que faisait justement remarquer le pape saint Léon le Grand, au ve siècle. « L'observance réglée d'en haut, disait-il (1), l'emporte toujours sur les pratiques d'initiative privée, quelles qu'elles puissent être ; la loi publique rend l'action plus sacrée que ne peut faire un règlement particulier. La mortification que chacun s'impose à son gré, ne regarde, en effet, que l'utilité d'une partie et d'un membre ; le jeûne qu'entreprend l'Eglise tout entière ne laisse, au contraire, personne à part de la purification générale ; et c'est alors que le peuple de Dieu devient tout-puissant, quand les cœurs de tous s'unissent dans l'unité de la sainte obéissance, et que, dans le camp de l'armée chrétienne, les dispositions sont pareilles de tous côtés, et la défense la même en tous lieux. Voici donc, aujourd'hui, que le jeûne solennel du septième mois nous invite à nous ranger sous la puissance de cette invincible unité... La rémission des péchés s'obtient sans peine, quand toute l'Eglise se réunit dans une seule prière et une seule confession. Si le Seigneur promet d'octroyer toute demande au pieux accord de deux ou trois, que refusera-t-il à tout un peuple innombrable, poursuivant à la fois une même pratique et priant dans l'accord d'un même esprit ? C'est une grande chose devant le Seigneur, un spectacle infiniment précieux, quand tout le peuple de Jésus-Christ s'applique ensemble aux mêmes offices, et que, sans distinction de sexe et de conditions, tous agissent d'un même cœur. »

L'effort étant général et unanime, les avantages en rejaillissent nécessairement sur toute l'Eglise. L'Eglise est un corps ; elle cherche le bien de tous ; elle veut la sanctification de tous et elle

1. *Serm.* III, *De jej. sept. mensis.*

demande à tous de collaborer, par le jeûne, la prière, la mortification et l'aumône au bien général. Et puisque la liturgie a fixé les ordinations au samedi des Quatre-Temps, quel intérêt plus puissant que celui-là pourrait porter tous les fidèles à demander à Dieu de bons et de saints prêtres ? Hélas ! on ne s'en préoccupe pas assez ; on veut bien bénéficier des avantages spirituels qui se trouvent dans l'Eglise, mais on ne consent guère à apporter la moindre collaboration à ce régime d'édification et de sanctification mutuelle. Il n'y a plus que de rares privilégiés, humbles parmi les plus humbles, mais possédant la véritable intelligence du cœur, pour avoir la délicatesse, l'empressement et la générosité qui font embrasser avec joie des pénitences tant redoutées par le plus grand nombre.

III. Les derniers dimanches après la Pentecôte

I. Dix-huitième Dimanche. — *Dominica vacat*, disait-on au moyen âge pour le dimanche qui suivait les Quatre-Temps. La messe actuelle du XVIIIe dimanche pourrait bien être celle de ce dimanche-là. En effet, par une exception assez rare, l'antienne de l'introït, qui servait d'ordinaire à désigner chaque dimanche, n'est pas empruntée aux psaumes (1), mais à l'*Ecclésiastique* (2) : c'est l'antienne *Da pacem*, où l'on demande à Dieu la paix et aussi que ses prophètes soient trouvés véridiques. Suit le psaume : « J'ai été dans la joie, quand on m'a dit : Allons à

1. L'antienne de l'introït des dimanches après la Pentecôte est tirée des psaumes dans leur succession numérique : XIIe, XVIIe, XXIVe, XXVIe, XXVIIe, XLVIe, XLVIIe, LIIIe, LIVe, LXVIIe, LXIXe, LXXIIIe, LXXXIIIe, LXXXVe, CXVIII^e^. — 2. *Eccli.*, XXXVI, 18.

la maison de Jéhovah (1). » N'y aurait-il pas là une double allusion aux nouveaux prêtres introduits dans le sanctuaire de Dieu ? — Et les lectures de l'épître ? Empruntées jusqu'ici depuis le VIe dimanche aux lettres de saint Paul dans l'ordre même de leur insertion dans le Nouveau Testament (2), leur suite régulière se trouve interrompue aujourd'hui. L'épître aux Ephésiens, qui a déjà servi pour le XVIe et XVIIe dimanches, et qui servira encore pour le XIXe, XXe et XXIe, cède la place à un passage de la première épître aux Corinthiens, où l'Apôtre rend grâce à Dieu de l'abondance des dons gratuits accordés à l'église de Corinthe. N'est-ce pas là une allusion nouvelle aux dons merveilleux que le sacrement de l'ordre vient de conférer aux prêtres ? — Et enfin l'évangile, où il est question du pouvoir de remettre les péchés, l'offertoire qui rappelle l'autel figuratif dressé par Moïse pour recevoir les oblations et offrir les sacrifices, et la communion, où on chante : « Apportez l'offrande, venez dans ses parvis ; prosternez-vous devant Jéhovah dans son saint parvis (3), » conviennent si bien à un lendemain d'ordination, où de nouveaux prêtres ont reçu le pouvoir de remettre les péchés et d'offrir le sacrifice de la loi nouvelle, que l'hypothèse dont nous parlons est au moins fort vraisemblable (4).

1. *L'évangile* (5). — Quoi qu'il en soit de l'hypothèse proposée et du changement survenu dans les

1. *Ps.*, CXXI, 1. — 2. Depuis l'épître aux Romains jusqu'à l'épître aux Colossiens inclusivement. — 3. *Ps.*, XCV, 8. — 4. Remarquons cependant que les prières marquées dans le sacramentaire grégorien, dans Pamélius, *Liturgica*, t. II, p. 343, ne sont pas celles du XVIIIe dimanche ni d'aucun des dimanches après la Pentecôte ; et rappelons que celles du XVIIIe dimanche, *Liturgica*, t. II, p. 412, sont actuellement au XVIIe. — 5. *Matth.*, IX, 1-8.

lectures de ce dimanche depuis le XIIe siècle (1), voici l'explication de l'évangile actuel. Le Sauveur vient de traverser le lac de Tibériade à son retour du pays des Gérasséniens. A peine a-t-il mis pied à terre qu'on lui présente un paralytique étendu sur son lit. Voyant la foi de ceux qui le portent, il dit au malade : « *Mon fils, aie confiance, tes péchés te sont remis.* » Ce n'est point le corps, c'est l'âme qu'il guérit. « Cet homme blasphème, » se disaient en eux-mêmes les scribes. Jésus, connaissant leurs secrètes pensées, leur dit : « *Pourquoi pensez-vous le mal dans vos cœurs ? Lequel est le plus aisé de dire : « Tes péchés te sont remis, » ou de dire : « Lève-toi et marche. » Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés,* « *Lève-toi,* dit-il au paralytique, *prends ton lit, et va dans la maison.* » Le paralytique se leva et s'en alla. La multitude, témoin de ce prodige, fut saisie de crainte et rendit gloire à Dieu.

Voilà une fois de plus les scribes confondus et la foule toujours reconnaissante ; mais cette fois, aux miracles ordinaires le Sauveur ajoute un acte qui n'appartient qu'à Dieu, celui de remettre les péchés, il prouve par là même que le « Fils de l'homme » est le « Fils de Dieu. » La conclusion est rigoureuse, mais les scribes s'obstinèrent à ne pas l'admettre et à poursuivre leurs ténébreuses entreprises.

1. Du temps de Rupert, *De div. offic.*, XII, 18, on lisait à pareil jour le passage évangélique où il est question des scribes et des pharisiens assis dans la chaire de Moïse ; ce passage a été fixé depuis au mardi de la seconde semaine de carême ; de même du temps de Durand, *Rationale*, l. VI, c. CXXXV. C'est aujourd'hui le récit de la guérison du paralytique d'après saint Matthieu, récit déjà utilisé, mais d'après saint Luc, le vendredi des Quatre-Temps de la Pentecôte.

2. *L'épître* (1). — « Je rends à mon Dieu, écrivait saint Paul aux Corinthiens, de continuelles actions de grâces à votre sujet, pour la grâce de Dieu qui vous a été faite en Jésus-Christ. Car par votre union avec lui, vous avez été comblés de toutes sortes de richesses, en toute parole et en toute connaissance, le témoignage du Christ ayant été solidement établi parmi vous, de sorte que vous ne le cédez à personne en aucun don de grâce, attendant avec confiance la révélation de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il vous affermira aussi jusqu'à la fin, pour que vous soyez irréprochables, au jour de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Ce passage qui, avec celui du pouvoir de remettre les péchés dont il a été question dans l'évangile, convient assez bien à un lendemain d'ordination par le rappel des dons gratuits de Dieu, a l'avantage d'évoquer déjà la pensée du dernier avènement : Le tableau de la fin des temps paraîtra dans l'évangile du dernier dimanche après la Pentecôte ; mais il était bon que la pensée du dernier avènement fût rappelée d'avance pour ranimer dans ceux qui luttent en plein pélerinage, les sentiments de la crainte et de l'espérance ; car rien ne vaut pour secouer la torpeur et redoubler le courage au milieu des épreuves, des tribulations et des luttes, comme la pensée de l'enfer à éviter, du ciel à conquérir.

3. *La collecte.* — Une telle perspective aurait cependant de quoi nous effrayer, si nous étions abandonnés à nos seules forces ; heureusement la grâce de Dieu est là, à notre portée ; nous n'avons qu'à la solliciter avec une humble confiance, prêts à y correspondre fidèlement pour pouvoir plaire à Dieu. « Nous vous en supplions, Seigneur, que l'action de

1. I *Cor.*, I, 4-8.

votre miséricorde dirige nos cœurs, parce que sans vous nous ne pouvons pas vous plaire. »

II. Dix-neuvième Dimanche. — D'après l'évangile qu'on lisait de leur temps, Rupert (1) et Durand (2) appelaient ce dimanche le Dimanche du paralytique. C'est aujourd'hui le *Dimanche des conviés aux noces*.

1. *L'évangile* (3). — C'est pour la troisième fois que, dans la série des lectures des dimanches après la Pentecôte, paraît l'image du banquet ; le second dimanche, c'était à propos d'un grand repas ; le seizième, à propos de l'invitation aux noces; aujourd'hui, au sujet des noces elles-mêmes, un roi célébrant les noces de son fils. Mais nous apprenons que le royaume du ciel est semblable à ce roi. C'est donc, sous forme d'allégorie, le mystère de l'appel des créatures humaines aux noces du Verbe éternel. Cette fois encore, des invités se récusent, s'en allant l'un à son champ, l'autre à son négoce ; mais quelques-uns se saisissent des messagers, les injurient et les tuent. Le roi, dans sa colère, fait exterminer les meurtriers et brûle leur ville. Ceci rappelle d'une part l'étrange conduite des Juifs à l'égard des prophètes et du Sauveur lui-même, et, d'autre part, la ruine de Jérusalem qui en fut le châtiment.

La table est donc dressée : le festin est prêt, le repas aura lieu et la salle sera remplie de convives appelés de tous les carrefours. Mais voici un mystère nouveau. Comme le roi pénètre dans la salle pour visiter ses invités, il aperçoit un homme qui ne portait point la robe nuptiale. « *Mon ami*, lui dit-il, *comment es-tu rentré sans avoir une robe de*

1. *De div. offic.*, XII, 19. — 2. *Rationale*, l. VI, c. CXXXVI. — 3. *Matth.*, XXII, 1-14.

noces ? » L'interpellé resta muet ; il n'avait point d'excuses à faire valoir, car le moins était que, par la correction de sa mise, il se montrât digne de s'asseoir au banquet. Alors le roi dit à ses serviteurs : « *Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures ; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. Car il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus.* »

« Tout ce qui précède, dans les dimanches qui viennent de s'écouler, nous a montré l'Eglise soucieuse uniquement de préparer l'humanité à ces noces merveilleuses, dont la célébration est le seul but qu'ait poursuivi le Verbe divin en venant sur la terre. Dans son exil, qui se prolonge, l'Epouse du Fils de Dieu nous est apparue comme le vivant modèle de ses fils ; mais elle n'a point cessé non plus de les disposer par ses instructions à l'intelligence du grand mystère de l'union divine. Il y a trois semaines, abordant plus directement qu'elle ne l'avait fait jusque là le sujet de son unique préoccupation de mère et d'Epouse, elle lui rappelait l'*appel* ineffable. Huit jours plus tard, par ses soins, l'Epoux des noces auxquelles on les conviait se révélait à eux dans cet Homme-Dieu devenu l'objet du double précepte de l'amour qui résume toute la loi. Aujourd'hui, l'enseignement est complet (1). » Il est complet, dans ce sens que le plan de Dieu, qui est d'introduire ses élus dans le ciel et de les admettre à la félicité éternelle, symboliquement représentée par un festin de noces, nous est suffisamment notifié ; il l'est encore dans cet autre sens que ceux qui auront refusé de se rendre à l'invitation ou qui, par leur faute, auront été exclus du banquet, seront sévèrement punis. Déjà, dans l'épître de

1. Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, t. II, p. 477.

dimanche dernier, une allusion avait été faite au « jour de Notre Seigneur. » L'évangile d'aujourd'hui apporte une précision de plus, en parlant des « ténèbres extérieures, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. » Pendant que les uns jouiront des faveurs divines, si libéralement offertes et en somme si facilement obtenues, les autres souffriront pour avoir été de parti pris dédaigneux, ingrats, ou négligents jusqu'à l'incorrection. Beaucoup d'appelés, peu d'élus, c'est là une allusion au mystère de la prédestination. Mais quelle que soit l'interprétation à donner de ce texte sur le plus ou moins grand nombre des élus, une leçon d'humilité, d'abandon filial à la Providence et de docilité complète aux invitations de Dieu s'en dégage, dont il importe à chacun de faire son profit.

2. *L'épître* (1). — La liturgie reprend aujourd'hui la suite de l'épître aux Ephésiens, interrompue dimanche dernier. On y trouve quelques conseils de l'Apôtre, entre autres celui de se renouveler soi-même intérieurement et de revêtir l'homme nouveau, créé selon Dieu dans une justice et une sainteté véritables. Dans le langage de saint Paul, on entend ce que cela veut dire : il s'agit de se dépouiller de l'homme de péché que nous sommes, de nous conformer à l'homme nouveau qu'est le Christ, de penser, de vouloir et d'agir comme lui, en un mot de le « revêtir » et de le reproduire. A ce compte, d'où qu'il soit appelé, le chrétien est assuré de posséder la vraie robe nuptiale. De plus, devenu par le baptême membre du corps mystique du Sauveur, il doit en respecter et maintenir l'unité, notamment en s'abstenant du mensonge et de la colère, en ne donnant plus accès au diable, en ne dérobant plus,

1. *Eph.*, IV, 23-28.

mais en travaillant de ses mains à quelque honnête ouvrage afin d'avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin. Conseils excellents à suivre en tout temps, mais dont la rigoureuse pratique s'impose à quiconque veut s'asseoir au banquet eucharistique et prendre part aux noces éternelles.

3. *La collecte.* — C'est bien la prière qui convenait à l'évangile du paralytique, puisqu'on y demande à Dieu d'être dégagé quant à l'âme et quant au corps pour vaquer plus librement à son service ; mais elle est toujours opportune, parce qu'on n'a jamais complètement réussi à dépouiller le vieil homme et à revêtir l'homme nouveau, dont il est question dans l'épître d'aujourd'hui. « O Dieu tout-puissant et miséricordieux, éloignez de nous dans votre bonté tout ce qui nous serait contraire, afin que, dégagés en même temps dans le corps et dans l'âme, nous puissions vaquer d'un cœur dispos à votre service. »

III. Vingtième Dimanche. — Du temps de Rupert (1) et de Durand (2), où on lisait l'évangile de dimanche dernier, les liturgistes voyaient dans le repas des noces la réprobation des juifs et la vocation des gentils. Mais, disaient-ils, le peuple juif doit revenir un jour, et la messe de ce xxe dimanche donne un avant goût de ce retour, que saint Paul compare à une résurrection (3). Elle contient, en effet, dans ses chants, des accents de repentir qui assureront à la nation juive la grâce du pardon. « Nous avons péché contre vous, Seigneur, et nous n'avons pas obéi à vos ordres ; mais donnez gloire à votre nom, en agissant avec nous selon la multitude de vos miséricordes (4). » — « Au bord

1. *De div. offic.*, XII, 20. — 2. *Rationale*, l.VI, c. CXXXVII. — 3. *Rom.*, XI, 15. — 4. Introït emprunté quant au sens à *Daniel*, III, 26-42.

des fleuves de Babylone, nous étions assis et nous pleurions, en nous souvenant de Sion (1). » Par contre, le graduel (2) et la communion (3) sont des cris de reconnaissance et d'amour tels que les gentils, réunis déjà dans la salle du festin, peuvent en pousser pour traduire leur joie. Cette joie sera celle des juifs convertis. Mais aujourd'hui ce passage de saint Matthieu est passé au dimanche précédent ; on lit la guérison de l'enfant de l'officier de Capharnaüm.

1. *L'évangile* (4). — Le Sauveur revenait à Cana, lorsqu'un officier du roi vint le prier de descendre pour guérir son enfant qui était à la mort. Jésus lui dit : « *Si vous ne voyez des signes et des prodiges, vous ne croyez point.* » L'officier croyait bien pourtant à la puissance miraculeuse du Sauveur, puisqu'il s'adressait à lui ; mais il estimait sa présence nécessaire, ce qui était l'indice d'une foi imparfaite. Or, c'est une foi sans condition que réclame Jésus. Il se contente donc de dire à l'officier : « *Va, ton fils est plein de vie.* » L'officier n'hésite pas, il rentre chez lui. Or, avant même d'arriver, des serviteurs accourus à sa rencontre lui apprennent que son fils est vivant. Ayant demandé à quelle heure il s'était trouvé mieux, il reconnut que c'était bien l'heure où Jésus lui avait dit : « Ton fils est plein de vie. » Et il crut, lui et toute sa maison. C'est ici un exemple nouveau de la puissance de la prière, inspirée par la foi, même quand cette foi est imparfaite et intéressée, pourvu qu'on soit disposé à une obéissance prompte et résolue. Le succès obtenu doit augmenter la foi et la rendre parfaite.

2. *L'épître* (5). — Le passage d'aujourd'hui con-

1. C'est l'offertoire : *Ps.*, CXXXVI, 1. — 2. *Ps.*, CXLIV, 15, 16. — 3. *Ps.*, CXVIII, 49. — 4. *Joan.*, IV, 46-54. — 5. *Eph.*, V, 15-21.

tient quelques conseils relatifs à la prudence, au bon emploi du temps, à l'espérance, aux entretiens, à l'action de grâces, à l'union. Il suffit de les transcrire : « Ayez soin de vous conduire avec prudence, non en insensés, mais comme des hommes sages ; rachetez le temps, car les jours sont mauvais. C'est pourquoi ne soyez pas inconsidérés, mais comprenez bien quelle est la volonté du Seigneur. Ne vous enivrez pas de vin : c'est la source de la débauche ; mais remplissez-vous de l'Esprit-Saint. Entretenez-vous les uns les autres de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond du cœur en l'honneur du Seigneur. Rendez continuellement grâces pour toutes choses à Dieu, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ. »

3. *La collecte.* — C'est la prière des pauvres pécheurs qui se tournent vers Dieu, l'auteur de tout bien et le vrai Père des miséricordes ; elle formule d'avance les sentiments des juifs pour le jour où s'opèrera leur conversion. « Laissez-vous apaiser, Seigneur, et donnez à vos fidèles, nous vous en supplions, le pardon et la paix, afin qu'à la fois ils soient purifiés de toute offense et vous servent d'un cœur tranquille. »

IV. Vingt-et-unième Dimanche. — L'évangile qu'on lisait jadis (1) est devenu celui du xxe diman-

1. Rupert, *De div. offic.*, XII, 21. Durand, *Rationale*, l. VI, c. CXXXVIII, CXXXIX, voyait un lien intime entre les trois dimanches, xxe, xxie et xxiie. « Dimanche dernier, disait-il en parlant du xxie, nous avons été avertis et instruits de nous rendre convenablement aux noces. Mais comme ces noces n'ont pas d'adversaires plus jaloux que le démon, parce qu'il en a été exclu, l'Eglise traite aujourd'hui de la guerre à faire au démon et de l'armure à revêtir contre lui. » Et il ajoute au dimanche xxiie : « Nul ne pouvant participer aux noces éternelles sans avoir

che ; on lit aujourd'hui un passage de saint Matthieu, qui fait appeler ce dimanche le *Dimanche de la reddition des comptes et du pardon des injures.*

1. *L'évangile* (1). — Si le royaume de Dieu, comme nous l'avons vu dimanche dernier, est semblable à un roi qui célèbre les noces de son fils, il est aussi semblable à un roi qui veut régler ses comptes avec ses serviteurs. Parmi ces derniers il s'en trouve un d'insolvable, qui lui devait dix mille talents. Qu'on le vende, lui, sa femme, ses enfants et tout ce qu'il a pour acquitter sa dette, commande le roi. Mais le serviteur se jette à ses pieds et le conjure de patienter. Le roi consent et lui remet sa dette. Mais, à peine sorti, le serviteur rencontre un de ses compagnons qui lui devait cent deniers. Le saisissant à la gorge, il l'étouffait, en disant : « Paie ce que tu dois. » Son compagnon se jette à ses pieds et le supplie de patienter. Loin de l'écouter, le serviteur le fit jeter en prison jusqu'à ce qu'il payât la dette. En apprenant un tel procédé, le maître le rappelle et lui dit : « *Serviteur méchant, je t'avais remis toute ta dette, parce que tu m'en avais supplié. Ne devais-tu pas avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ?* » Et le maître irrité le livre aux exécuteurs jusqu'à ce qu'il eût payé toute sa dette. « Ainsi, ajoute le Sauveur, *vous traitera mon Père céleste, si chacun de vous ne pardonnne pas à son frère du fond du cœur.* »

« Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous offensés, » répétons-

la robe nuptiale, c'est-à-dire la charité, nous sommes invités aujourd'hui à posséder la charité, non seulement à faire du bien au prochain, mais encore à lui pardonner ses offenses. » Remarques fort justes, mais il faut se rappeler le déplacement qu'ont subi les évangiles.

1. *Matth.*, XVIII, 23-35.

nous souvent dans l'Oraison dominicale. C'est qu'en effet nous devons d'abord pardonner aux autres pour être pardonnés à notre tour par Dieu. Et ceci n'est qu'une des formes de la charité à l'égard du prochain ; cela fait partie, et partie nécessaire, de la « robe nuptiale, » qui permet de prendre part aux noces de l'Agneau. L'heure de notre reddition de comptes peut sonner d'un moment à l'autre. Débiteurs envers la justice divine, comment espérer qu'il nous soit remis, si nous n'avons pas préalablement remis nous-mêmes à nos frères ? Et comment prendre part au banquet des noces, si nous ne portons pas la robe nuptiale, qui doit être tissée de charité ?

2. *L'épître* (1). — D'une autre manière encore nous sommes prévenus d'avoir à préparer notre entrée au royaume du ciel. En effet, dans l'introït de ce jour, la liturgie met sur nos lèvres ces paroles de Mardochée : « Seigneur, toutes choses sont soumises à votre pouvoir, et il n'est personne qui puisse faire obstacle à votre volonté. C'est vous qui avez fait le ciel et la terre et toutes les merveilles qui sont sous le ciel. Vous êtes le Seigneur de toutes choses. » Mardochée put échapper à la menace de Naaman, qui fut pendu à sa place. Nous ne sommes point menacés par Naaman, mais par le diable qui, exclu à jamais de la cité céleste, cherche par tous les moyens à nous en fermer l'entrée. Il faut donc être sur le qui-vive et armé de pied en cap. De là ces conseils de l'Apôtre : « Fortifiez-vous dans le Seigneur et dans sa vertu toute-puissante. Revêtez-vous de l'armure de Dieu afin de pouvoir résister aux embûches du diable. Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais

1. *Eph.*, VI, 10-17.

contre les princes, contre les puissances, contre les dominateurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits mauvais répandus dans l'air. C'est pourquoi prenez l'armure de Dieu, afin de pouvoir résister au jour mauvais et, après avoir tout surmonté, restez debout. Soyez donc fermes, les reins ceints de la vérité, revêtus de la cuirasse de justice, et les sandales aux pieds prêts à annoncer l'Evangile de paix. Et surtout prenez le bouclier de la foi, par lequel vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du Malin. Prenez aussi le casque du salut, et le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu. »

Ainsi armés, rien à craindre, si nous mettons notre confiance en Dieu comme l'expriment si bien le graduel et la communion. Un modèle d'inaltérable patience et de confiance imperturbable en Dieu nous est donné, à l'offertoire, dans la personne de Job, si éprouvé par le démon, mais finalement vainqueur de Satan. « Heureux ceux qui sont irréprochables dans leur voie, qui marchent selon la loi de Jéhovah ! » Ce verset a déjà paru à l'introït du dimanche précédent ; il reparaît à l'introït d'aujourd'hui comme une invitation, maintenant qu'on touche presque au terme final, de poursuivre son pélerinage en observant toujours, malgré le démon, la loi du Seigneur.

3. *La collecte.* — Confiance durant le combat, patience pendant l'épreuve et persévérance finale ne s'obtiennent que par la grâce de Dieu. De là cette formule de la collecte : « Nous vous en supplions, Seigneur, gardez votre famille par l'effet d'une bonté continue, afin que, sous votre protection, elle soit libre de toute adversité et dévouée à votre nom dans les bonnes œuvres. »

V. Vingt-deuxième Dimanche. — C'est aujourd'hui le *Dimanche du tribut à César.*

1. *L'évangile* (1). — Bien que souvent déçus dans leurs tentatives pour trouver Jésus en défaut dans ses actes ou ses paroles, les pharisiens recourent encore une fois à leur vieille méthode de lui poser des questions insidieuses. Ils ne l'interrogent pas sur un sujet religieux, mais sur une question politique, dont ils se proposent d'exploiter la réponse quelle qu'elle soit. « Maître, disent-ils avec toutes les apparences du respect, nous savons que vous êtes vrai, et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans souci de personne, car vous ne regardez pas à l'apparence des hommes. Dites-nous donc ce qu'il vous semble : Est-il permis, oui ou non, de payer le tribut à César ? » Jésus qui lit au fond de leurs âmes et pénètre leurs mobiles pervers, les démasque d'un mot et répond à leur question par une autre question. « *Hypocrites, pourquoi me tentez-vous ? Montrez-moi la monnaie du tribut... De qui est cette image et cette inscription?* » — « De César, » dirent-ils. — « *Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* »

Cette réponse, observe l'Evangéliste, les remplit d'admiration, mais elle ne les convertit pas. Rien n'éclairait plus leur esprit et ne touchait plus leur cœur ; ils s'enfoncent de plus en plus dans un aveuglement et un endurcissement irrémédiables. Par ailleurs, le mot de Jésus tranche définitivement entre ce qui revient à César, c'est-à-dire aux pouvoirs terrestres, et ce qui est dû à Dieu, entre ce qui regarde l'Etat et ce qui touche à la Religion : à l'Etat, le tribut matériel ; à Dieu, le culte ou service religieux avec tout ce qu'il comporte ; d'un côté, les

1. *Matth.*, XXII, 15-21.

intérêts périssables bornés aux limites de l'espace et du temps; de l'autre, les intérêts immortels de l'âme et du salut.

2. *L'épître* (1). — Plus on avance dans le cycle, plus on constate, à certaines images, à certaines expressions, qu'on approche de la fin. Déjà, le XVIIIe dimanche, il a été question du « jour du Seigneur, » et, le XIXe, des « ténèbres extérieures. » Aujourd'hui encore, saint Paul évoque le jour mystérieux du Christ; il exprime aux Philippiens la confiance que celui qui a commencé en eux une œuvre excellente, en poursuive l'achèvement jusqu'au jour du Christ : « Ce que je demande à Dieu, c'est que votre charité abonde de plus en plus en connaissance et en toute intelligence pour discerner ce qui vaut le mieux, afin que vous soyez purs et irréprochables jusqu'au jour du Christ, remplis de fruits de justice, par Jésus-Christ, pour la gloire et la louange de Dieu. »

Ce royaume de Dieu comparé à un roi qui célèbre les noces de son fils, ou qui exige de ses serviteurs la reddition de leurs comptes, ce *jour* rappelé sans autre indication comme pour indiquer que c'est le jour par excellence, celui qui fixe l'éternité, où l'on n'arrive que par la persévérance finale et à la condition d'être rempli des fruits de justice, tout cela invite à remplir fidèlement son devoir, à lutter avec courage contre l'ennemi de notre foi et de notre bonheur, à multiplier les bonnes œuvres, en vue de la prochaine reddition des comptes, de l'entrée dans la salle du banquet, de la participation aux noces éternelles.

3. *La collecte.* — L'Eglise prie pour la conversion des pécheurs et la persévérance des justes; nous

1. *Philip.*, I, 6-11.

devons prier avec elle, animés par la foi, l'espérance et la charité, et dire au Seigneur : « O Dieu, notre refuge et notre force, soyez propice aux pieuses prières de votre Eglise, vous, l'auteur même de la justice, et faites que nous obtenions sûrement ce que nous vous demandons selon la foi. »

VI. Vingt-troisième Dimanche. — Ce dimanche est signalé par Rupert (1) comme le dernier

1. Voici ce qu'il en dit, *De div. offic.*, XII, 23 : « La sainte Eglise, d'après l'ordre de l'Apôtre, I *Tim.*, II, 1, s'acquitte avec tant de soin des supplications, des prières et des actions de grâces pour tous les hommes, qu'elle rend grâce aussi pour le salut futur des fils d'Israël, qu'elle sait devoir être unis un jour à son corps. Comme, en effet, leurs rejetons seront sauvés à la fin du monde, *Rom.*, IX, 27, dans ce dernier office elle se félicite en eux comme en ses membres futurs, Dans l'*introït*, elle chante chaque année, rappelant ainsi toujours les prophéties qui les concernent : « Moi, je connais les pensées que j'ai pour vous, dit Jéhovah ; pensées de paix et non de malheur. Vous me prierez, et je vous écouterai ; je ramènerai vos captifs et je vous rassemblerai de tous les lieux. » *Jerem.*, XXIX, 11, 12, 14. Ses pensées, en effet, sont toutes de paix, puisqu'il promet d'admettre au banquet de sa grâce les juifs, ses frères selon la chair, réalisant ce qui avait été figuré dans l'histoire du patriarche Joseph. Les frères de celui-ci, qui l'avaient vendu, vinrent à lui, poussés par la famine, lorsqu'il dominait sur toute l'Egypte. Ils furent reconnus, reçus par lui, et lui-même fit avec eux un grand festin. Ainsi Notre Seigneur, régnant sur le monde entier et nourrissant abondamment du pain de vie les Egyptiens, c'est-à-dire les gentils, verra revenir à lui les restes des fils d'Israël. Reçus en grâce par celui qu'ils ont renié et mis à mort, il leur donnera place à sa table, et le vrai Joseph s'abreuvera délicieusement avec ses frères.

« Le bienfait de cette table divine est marqué dans l'office de ce dimanche par l'évangile où l'on raconte qu'avec cinq pains le Sauveur nourrit une multitude. Alors, en effet, Jésus ouvrira pour les Juifs les cinq livres de Moïse, portés maintenant comme des pains entiers, et non rompus encore, par un enfant, à savoir ce même peuple resté jusqu'ici dans

dimanche après la Pentecôte. Un siècle et demi plus tard, Durand de Mende compte vingt-cinq dimanches (1). L'antiphonaire grégorien ne marque de chants que pour vingt-trois dimanches, et passe aussitôt à l'office des morts (2). Il est à remarquer

l'étroitesse d'esprit de l'enfance. Alors se remplira l'oracle de Jérémie. On ne dira pas : « Jéhovah est vivant, lui qui a fait monter du pays de l'Egypte les enfants d'Israël, » mais : « Jéhovah est vivant, lui qui a fait monter et ramené la semence de la maison d'Israël des pays du septentrion et de tous les pays où je les avais chassés. » — Délivrés donc de la captivité spirituelle, qui les retient maintenant, ils chanteront du fond de l'âme l'action de grâces marquée au *graduel* : « C'est toi qui nous délivres de nos ennemis, et qui confonds ceux qui nous haïssent. » *Ps.*, XLIII, 8, 9. — La supplication par laquelle nous disons à l'*offertoire* : « Du fond de l'abîme, j'ai crié vers toi, Jéhovah, » *Ps.*, CXXIX, 1, répond manifestement, elle aussi, aux mêmes circonstances. Car, ce jour-là, ses frères diront au grand et véritable Joseph : « Oh ! pardonne le crime de tes frères et leur péché. » *Gen.*, L, 17.

« La *communion* : « Je vous le dis, tout ce que vous demanderez dans la prière, croyez que vous l'obtiendrez, et vous le verrez s'accomplir, » *Marc.*, XI, 24, est la réponse de ce même Joseph disant, comme autrefois le premier : « Soyez sans crainte ; vous aviez dans la pensée de me faire du mal, mais Dieu avait dans la sienne d'en faire sortir du bien afin d'accomplir ce qui arrive aujourd'hui, savoir de conserver la vie à ce peuple nombreux. Soyez donc sans crainte : Je vous entretiendrai, vous et vos enfants. »

Rupert ne parle pas des prières de ce dimanche ; et quant aux lectures qu'il signale, elles ne sont plus restées les mêmes. Mais son explication méritait d'être signalée,

1. *Rationale*, l. VI, c. CXLII. — L'office que signale Durand pour le XXVe dimanche est exactement celui que Rupert disait être celui du XXIIIe. Durand marque pour le XXIIIe dimanche : *Philip.*, III, 17 sq. ; *Matth.*, XXII, 15-21 (actuellement au XXIIe dimanche) ; pour le XXIVe : *Col.*, I, 9 sq ; *Matth.*, IX, 18-24, dans certaines églises (c'est l'évangile actuel du XXIIIe dimanche), et *Matth.*, XXIV, 15-35, dans d'autres églises (et celui-ci est le même aujourd'hui dans le missel romain). — 2. Dans Pamélius, *Liturgica*, t. II, p. 174.

que, dans le missel romain actuel, les chants du XXIIIe dimanche restent les mêmes le dimanche ou les dimanches suivants. Pour ce qui regarde la messe de ce XXIIIe dimanche, les liturgistes du moyen âge s'accordaient à y trouver des allusions multiples et certaines au futur retour du peuple juif dans le sein de l'Eglise (1). Rien n'empêche de conserver ce point de vue, puisqu'il trouve sa justification dans les chants, et cela d'autant plus que l'évangile actuel peut servir à l'appuyer.

1. *L'évangile* (2). — L'évangile actuel a trait à la résurrection de la fille du prince de la synagogue et à la guérison de l'Hémorroïsse. Un chef de la synagogue, — saint Luc l'appelle Jaïre, — se prosterne devant Jésus et lui dit : « Ma fille vient de mourir, mais venez, imposez votre main sur elle, et elle vivra. » Jésus se leva et le suivit avec ses disciples. Mais voici qu'une femme, depuis douze ans affligée d'un flux de sang, s'approcha par derrière, et toucha la houppe de son manteau. Car elle se disait en elle-même : « Si je touche seulement son manteau, je serai guérie. » Jésus se retourne et lui dit : « *Ayez confiance, ma fille, votre foi vous a guérie.* » Et cette femme fut guérie à l'heure même.

1. Durand s'exprime ainsi : « *In tribus dominicis ultimis, scilicet* XXIII, XXIV et XXV, *est idem officium* (le chant), *et in eis ostendit Ecclesia se habere vestem nuptialem, id est charitatem, quia orat pro Judæis ut convertantur, quod fiet in fine mundi.* » *Rationale*, l. VI, c. CXL. — « *In XXIVa dominica similiter agitur de vocatione et conversione Judæorum. Ibid.*, c. CXLI. — « *In XXVa dominica agitur de illuminatione Judæorum. Ibid.*, c. CXLII. Dans ce dernier chapitre, Durand n'invoque pas seulement les chants pour prouver que l'office s'occupe de la future conversion des Juifs, il s'appuie en outre sur les lectures signalées par Rupert comme étant celles du XXIIIe dimanche, et par lui comme étant celles du XXVe, à savoir : *Jerem.*, XXIII, 1 sq. ; et *Joan.*, VI, 5 sq. — 2. *Matth.*, IX, 18-26.

Ce premier miracle était de nature à augmenter encore l'espérance du chef de la synagogue. Lorsque Jésus fut arrivé à la maison de celui-ci, il dit aux joueurs de flûte et à la foule qui faisait grand bruit : « *Retirez-vous, car la jeune fille n'est pas morte, mais elle dort.* » Et ils se riaient de lui. Lorsqu'on eut fait sortir cette foule, il entra, prit la main de la jeune fille, et elle se leva. Et le bruit s'en répandit dans tout le pays.

Ce double miracle, raconté avec plus de détails par saint Luc, représente, au dire de saint Jérôme dans l'homélie de ce jour, la résurrection morale des gentils et des juifs. L'hémorroïsse figure la gentilité, et la fille du prince de la synagogue la nation juive. Celle-ci ne doit retrouver la vie qu'après la guérison de la gentilité. Et tel est, comme l'ont observé les liturgistes du moyen âge, le mystère visé par la liturgie de ce dimanche : quand la plénitude des nations aura reconnu son Médecin céleste, l'aveuglement d'Israël cessera.

2. *L'épître* (1). — Cette épître ne cadre pas, comme celle qu'on lisait du temps de Rupert, avec cette idée générale du retour des juifs. Elle se rapporte plutôt à la fin du cycle par la double allusion à l'attente du Sauveur et au livre de vie. En effet, saint Paul dit : « Soyez mes imitateurs et ayez les yeux sur ceux qui marchent suivant le modèle que vous avez en nous. Car il en est plusieurs qui marchent en ennemis de la croix du Christ. Je vous en ai souvent parlé et j'en parle encore maintenant avec larmes. Leur fin, c'est la perdition, ceux qui font leur Dieu de leur ventre, et mettent leur gloire dans ce qui fait la honte, n'ayant de goût que pour les choses de la terre. Pour nous, notre cité est dans les

1. *Philip.*, III, 17-IV, 3.

cieux, d'où nous attendons aussi comme Sauveur le Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps si misérable, en le rendant semblable à son corps glorieux... C'est pourquoi tenez ferme dans le Seigneur... Réjouissez-vous, le Seigneur est proche. » Saint Paul ajoute quelques mots pour ses collaborateurs, dont leur nom, dit-il, est écrit dans le livre de vie.

3. *La collecte.* — Tous les chrétiens, à coup sûr, ne méritent pas les éloges que saint Paul adressait aux Philippiens, « sa joie et sa couronne. » Ils ont à s'alléger de tout le poids de leur faiblesse humaine et à s'humilier de leurs fautes. Aussi la prière de la collecte leur convient-elle tout spécialement. « Absolvez, Seigneur, nous vous en supplions, les fautes de votre peuple, afin que nous soyons délivrés par votre bonté des liens des péchés que nous avons commis par notre fragilité. »

VII. Vingt-quatrième Dimanche. — Le cycle liturgique s'achevait donc jadis sur la pensée du retour final des Juifs. Après avoir parcouru pendant des siècles toute la suite des épreuves méritées par le déicide, le peuple de l'ancienne alliance rentrera en grâce ; et alors se réalisera le mot du Sauveur : *unum ovile*, un seul troupeau. Mais aujourd'hui le cycle s'achève par le tableau de la fin du monde et du dernier avènement du Christ ; il rejoint ainsi le commencement, où est annoncé, d'après saint Luc, le second avènement et le jugement dernier. Il part ainsi de la pensée de l'éternité et conduit à la pensée de l'éternité. Et c'est très bien pour rappeler à ceux qui cheminent ici-bas, trop enclins à ne borner leur vue qu'aux horizons limités de l'espace et du temps, qu'ils sont de simples passages, des hôtes d'un jour, sans demeure perma-

nente, à la recherche et à la conquête de la cité future. De cette manière, la liturgie fait œuvre d'édification spirituelle, et ne peut qu'inspirer aux chrétiens la pratique d'une vigilance continue et d'un perpétuel *sursum corda*.

1. *L'évangile* (1). — En quelques traits, l'évangile de ce jour décrit les événements qui précèderont immédiatement l'apparition du signe du Fils de l'homme. C'est quand l'abomination de la désolation, annoncée par Daniel, règnera dans le lieu saint. Il y aura alors une si grande détresse qu'il n'y en a jamais eu et qu'il n'y en aura jamais de semblable. Faux Christ et faux prophètes feront de grands prodiges au point de séduire, s'il se pouvait, les élus eux-mêmes. Jours d'épouvante, d'affliction et d'horreur, après lesquels le soleil s'obscurcira, la lune sera sans lumière, les étoiles tomberont et les puissances des cieux seront ébranlées. Alors apparaîtra dans le ciel le signe du Fils de l'homme, et toutes les tribus de la terre se frapperont la poitrine, et elles verront le Fils de l'homme venant sur les nuées avec une grande puissance. Et il enverra ses anges avec la trompette retentissante, et ils rassembleront ses élus des quatre vents.

A cela se borne l'évangile de ce jour ; mais n'est-ce pas déjà assez pour inspirer l'épouvante et la terreur ? Et pourtant un tel appareil doit beaucoup moins faire trembler que ce qui vient immédiatement après dans l'Evangile, à savoir la parabole du mauvais serviteur, des vierges et des talents : c'est là qu'on voit l'inconduite, la négligence et la paresse sévèrement condamnées.

Le mauvais serviteur n'attend plus son maître et se livre à l'intempérance : surpris, il est jeté à l'en-

1. *Matth.*, XXIV, 15-35.

droit où sont les pleurs et les grincements de dents. — Les vierges vont au-devant de l'époux, chacune avec sa lampe ; les cinq sages ont eu soin de faire provision d'huile, et quand l'arrivée de l'époux est signalée, elles peuvent allumer leur lampe et entrer avec l'époux dans la salle des noces. Les cinq folles, faute d'huile, furent en retard et frappèrent en vain à la porte ; l'époux se contenta de leur dire : « Je ne vous connais pas. » — Enfin, dans la parabole des talents, celui qui en a reçu cinq les rapporte après les avoir doublés en les faisant fructifier. « *C'est bien, serviteur bon et fidèle*, lui dit le maître, *parce que tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton maître.* » De même celui qui en avait reçu deux en rapporta deux autres et fut pareillement félicité et récompensé. Mais celui qui n'en avait reçu qu'un, ne le dépensa pas sans doute, il s'était contenté de l'enfouir, de peur de le perdre. Il eut beau le présenter, le maître lui dit : « *Serviteur méchant et paresseux, tu savais que je moissonne où je n'ai pas semé, et que je recueille où je n'ai pas vanné.* » Et il fut jeté dans les ténèbres extérieures.

Puisque nul ne sait ni le jour ni l'heure, il s'agit donc de veiller, de tenir la lampe prête, de faire fructifier le talent reçu, sous peine d'être exclu de la joie du Seigneur, d'être laissé ignominieusement à la porte ou même jeté dans les ténèbres extérieures. Grand sujet de réflexion pour tous ceux qui cheminent ici-bas.

2. *L'épître* (1). — La perspective d'un tel échec ou d'une telle condamnation n'est pas à craindre, si l'on s'applique à réaliser les vœux que formule l'Apôtre dans l'épître de ce jour. » Nous ne cessons

1. *Col.*, I, 9-14.

de prier pour vous, écrit-il aux Colossiens, et de demander que vous ayez la pleine connaissance de sa volonté en toute sagesse et intelligence spirituelle, pour vous conduire d'une manière digne du Seigneur et lui plaire en toutes choses, produiduisant du fruit en toute sorte de bonnes œuvres et faisant des progrès dans la connaissance de Dieu ; fortifiés à tous égards par sa puissance glorieuse pour tout supporter avec patience et avec joie ; rendant grâces à Dieu le Père, qui nous a rendus capables d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière, en nous délivrant de la puissance des ténèbres, pour nous transporter dans le royaume de son Fils bien aimé, par le sang duquel nous avons la rédemption, la rémission des péchés. »

3. *La collecte.* — Que reste-t-il à la fin d'aussi utiles enseignements, sinon de les mettre à profit et de demander à Dieu, comme saint Paul, la multiplication des bonnes œuvres, sachant que ce sont elles qui prouveront notre amour et nous vaudront la récompense finale? « Excitez, nous vous en supplions, Seigneur, les volontés de vos fidèles, afin que, produisant avec plus d'ardeur le fruit de l'œuvre divine, ils reçoivent des secours plus grands de votre bonté. »

1. Symbolisme de la résurrection de la fille de Jaïre. — « Cet exemple nous montre un cadavre sans doute ; mais les joueurs de flûte et la multitude sont encore alentour. Ne voyons-nous pas aussi souvent le monde et ses vanités s'empresser auprès d'un esprit mort ? Lorsque celui qui voudrait rendre la vie à cette âme s'approche d'elle et parle du désir qu'il éprouve, il n'excite que le mépris et la risée. Il faut que ces parasites soient éloignés, le silence et la tranquillité sont nécessaires pour opérer la résurrection d'une âme. Pierre est là avec ses clefs, Jacques avec son zèle ardent, Jean

avec son aimable charité. Une main bienfaisante s'avance, et, par la puissance de cette main étendue, celle qui était morte se lève. Et maintenant que va devenir cet enfant, c'est-à-dire cette âme ? Celui qui l'a ressuscitée commande qu'on lui donne à manger. De même qu'un banquet accueille l'enfant prodigue à son retour, de même que le bon pasteur s'était réjoui et avait offert une fête à ses amis lorsqu'il avait retrouvé la brebis égarée, il fallait aussi dans cette circonstance qu'un banquet somptueux fût servi, pour donner des forces à cette chère fille de la maison, si merveilleusement rendue à la vie. La mère épargna-t-elle en cette occasion les mets les plus recherchés ? Le chef de la synagogue se montra-t-il avare des richesses de son cellier ? N'en tira-t-il pas, au contraire, ce qu'il contenait de plus fin pour réchauffer le corps de son enfant et pour répandre la joie parmi les hôtes qui étaient venus le féliciter ? Et l'Eglise, aux soins maternels de laquelle cette âme ressuscitée a été confiée, pourrait montrer moins de sollicitude ! Au contraire, ne se hâtera-t-elle pas, elle aussi, de lui préparer un banquet ? Et à cette heure, celui de ses enfants qui a été le plus cruellement séparé de son sein, n'est-il pas le plus cher à son cœur ? La fête n'est-elle pas surtout pour elle ? Oh ! oui, comme pour l'enfant prodigue. Remarquez les paroles que, par un rapprochement aussi étrange que magnifique, et comme s'il avait voulu nous faire sentir que cette double leçon, la parabole et le miracle, ne renferment qu'un seul et même enseignement, Notre Seigneur a mises dans la bouche du père de l'enfant prodigue : « Faisons un festin de réjouissance, car mon fils que voici était mort, et il est revenu à la vie ; il était perdu, et il est retrouvé. » Le mort ressuscité et le prodigue de retour représentent une seule et même chose, et, dans le premier cas comme dans le second, le besoin de nourriture se fait sentir. » Wiseman, *Mélanges*, trad. franç., Paris 1858, p. 126.

2. **Symbolisme de la résurrection du fils de la veuve de Naïm.** — « Des hommes robustes emportent ce cadavre à la dernière demeure. Il faut une main plus

forte que la leur pour les arrêter dans l'accomplissement de leur cruelle mission. A peine cette main les a-t-elle touchés, que ceux qui portent le corps déposent leur fardeau. Un ordre plus puissant encore se fait entendre, et le jeune homme sort de son cercueil. Que va-t-il devenir ? Rappelons-nous ce que fit le Samaritain du pauvre blessé, après avoir pansé ses blessures. Il remit l'homme qu'il avait sauvé entre les mains d'un hôtelier, afin que celui-ci pourvût à tous ses besoins. Mais ici nous trouvons quelqu'un qui remplira cette mission de miséricorde mieux que l'hôtelier, c'est celle dont les pleurs ont touché Jésus et l'ont déterminé à faire usage de sa puissance, c'est la mère du jeune homme : « Et il le donna à sa mère. » Il y a quelque chose d'ineffablement doux dans cette expression. Eh quoi ! n'était-il pas à elle auparavant ? La mort avait-elle donc brisé les liens qui unissaient la mère au fils et était-il nécessaire qu'ils fussent renouvelés ? Non, mais des rapports nouveaux et plus tendres s'établirent entre eux. Sans doute, en vertu de la naissance qu'il avait reçue d'elle, elle avait des droits sur lui, mais la seconde vie que Jésus lui avait communiquée était à celui qui l'avait donnée ; et c'était là le droit dont le Sauveur se dépouillait en faveur de cette pauvre femme, afin qu'elle fût doublement la mère de l'enfant qu'il venait de lui donner pour la seconde fois. Dès ce moment, elle devait recevoir tous les hommages de reconnaissance, d'obéissance, d'amour filial que Jésus aurait pu réclamer pour lui-même. Oui, Dieu a véritablement donné les pécheurs repentants à son Eglise, afin qu'ils fussent la partie la plus chère du troupeau confié à ses soins. Oh ! qui pourrait dire tout ce qu'il y a de mystérieux, de consolant dans ces paroles, et comme elles résonnent doucement à l'oreille d'un fils rempli d'amour : « Et il le donna à sa mère ! » Ne croirait-on pas entendre le prélude de ces ineffables paroles qui furent prononcées au Calvaire, car de quels autres termes aurait-il pu se servir pour donner un fils à sa mère, sinon de ceux-ci : « Femme, voilà votre fils. » Wiseman, *Ibid.*, p. 127.

Les Fêtes

Leçon XXe

La Sainte Trinité

I. *Historique de cette fête.* — II. *La messe de la sainte Trinité.*

Parmi les fêtes qui dans la suite des temps, ont été introduites dans le cycle, les unes ont pour objet de célébrer quelques mystères divins, d'autres de rendre des honneurs aux serviteurs de Dieu. Parmi les premières, il faut compter celles de la Sainte Trinité, du Très-Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur de Jésus et du Saint Nom de Jésus; parmi les dernières, celles de la Très Sainte Vierge et des Saints. Chacune d'elles a son histoire et sa liturgie propre ; nous raconterons brièvement les circonstances de leur institution ; nous dirons aussi leurs caractères liturgiques.

I. Historique de la fête

I. Pendant les premiers siècles. — 1. *Nulle mention de cette fête pendant longtemps* (1). — Autre chose est enseigner ou professer un dogme de foi, autre chose en faire l'objet d'une fête. Or, primiti-

1. Benoît XIV, *De festis D.-N. J.-C.*, XII; la suite de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, Paris 1878, t. I, p. 119 sq. Voir t. I, p, 546-633.

vement dans l'antiquité chrétienne, on n'établit de fêtes que pour commémorer certains faits historiques particulièrement importants, tels qu'ils sont consignés dans l'Evangile. La mort et la résurrection du Sauveur, son ascension glorieuse, la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, puis la naissance du Verbe incarné, sa manifestation, tels furent les faits évangéliques dont on célébra tout d'abord la commémoration. Mais là ne devaient pas se borner les manifestations du culte à l'égard de Dieu. Il est des mystères qui sollicitent la ferveur de la piété, et qui, à leur tour, ont provoqué l'institution de certaines fêtes. Tel est celui de la Sainte Trinité.

A vouloir rattacher la fête de la Sainte Trinité à un fait évangélique précis, on n'en trouve pas de comparable à ceux dont nous avons parlé. Il est vrai que la Trinité s'est manifestée au baptême du Sauveur ; mais déjà ce fait avait trouvé sa place dans le cycle ; on ne songea donc pas à lui consacrer une fête nouvelle. Et, d'autre part, tout le culte étant la glorification de Dieu, à quoi bon, semblait-il, une fête spéciale en l'honneur de la Trinité ?

La formule trinitaire était connue, puisqu'elle servait à la collation du baptême. La catéchèse comportait une explication sommaire de l'existence de Dieu, de l'unité de substance et de la trinité des personnes. Avant de baptiser les catéchumènes, on exigeait d'eux une profession de foi à Dieu le Père, à Dieu le Fils et à Dieu le Saint-Esprit. Cette foi s'exprimait pratiquement, soit dans la récitation du symbole baptismal, soit dans le signe de la croix dont devait s'armer fréquemment le chrétien. Puis, quand l'hérésie d'Arius et de Macédonius éclata, le dogme de la sainte Trinité fut étudié par les Pères et explicitement formulé par les conciles. On eut les symboles de Nicée, de Constantinople et le

Quicumque, attribué à saint Athanase ; on eut aussi des traités spéciaux et nombreux sur ce dogme capital. A chaque instant, dans les sermons et les controverses, dans l'exposition de la sainte Ecriture et dans les œuvres d'édification, il fut question de la Trinité, mais toujours sans la moindre allusion à une fête de ce nom. On n'en parlait point parce qu'elle n'existait pas.

2. *Quelques manifestations liturgiques.* — Toutefois, en dehors même du baptême, désigné souvent sous le nom de sacrement de la Trinité, le dogme trinitaire ne pouvait pas ne pas avoir sa répercussion nécessaire dans les manifestations de la dévotion privée et de la prière publique, notamment dans l'acte le plus important du culte, le sacrifice eucharistique. En fait, toute prière s'adressait à Dieu le Père par le Fils dans l'unité du Saint-Esprit. La doxologie, les répons et les hymnes concernant les trois personnes divines parurent dans l'office divin, *ut de Trinitate specialia cantaremus*, comme s'exprime saint Grégoire le Grand. La messe n'était-elle pas l'hommage suprême rendu à Dieu par l'immolation mystique du Fils sous l'action du Saint-Esprit? La liturgie n'exprimait-elle pas formellement que le sacrifice eucharistique est le culte par excellence offert à la Trinité ? La prière *Suscipe sancta Trinitas*, dont parle l'auteur du *Micrologus* (1), au moyen âge, comme d'une formule introduite par la coutume ecclésiastique, en est une preuve. Il en est de même de la prière finale *Placeat tibi, sancta Trinitas*, également mentionnée dans le *Micrologus* (2).

1. La forme en était quelque peu différente au moyen âge, et avait été introduite dans l'ordinaire de la messe *non ex aliquo ordine, sed ex ecclesiastica consuetudine. Microl.*, XI. — 2. *Micrologus*, XXII.

C'est à la sainte Trinité qu'est offert le saint sacrifice de la messe.

Une autre pièce liturgique est remarquable, c'est l'antique préface, si explicite et si belle dans sa concision, où il est dit à Dieu le Père : « Vous qui avec votre Fils unique et l'Esprit-Saint êtes un seul Dieu, un seul Seigneur, non dans l'unité d'une seule personne, mais dans la Trinité d'une seule substance. Par ce que, d'après votre révélation, nous croyons de votre gloire, nous le croyons aussi, sans aucune différence, de votre Fils et du Saint-Esprit ; tellement que, dans la confession de la divinité véritable et éternelle, on adore la propriété dans les personnes, l'unité dans l'essence et l'égalité dans la majesté. » C'était le développement de ce passage du *Quicumque :* « La foi catholique est que nous vénérions un seul Dieu dans la Trinité et la Trinité dans l'unité. » Que cette préface soit du pape Pélage Ier (556-561), comme on le croit, ou non, elle se trouve dans le sacramentaire gélasien (1), et était certainement en usage dès le VIe siècle, non qu'elle concernât une fête spéciale déjà consacrée à la sainte Trinité, mais pour honorer, à la messe, ce grand mystère chrétien (2).

II. Institution de la fête. — 1. *Messe de la*

1. Sous ce titre : *In dominica octavorum Pentecosten*, dans Muratori, *Liturgia romana vetus*, Venise, 1748, t. I, col. 606. — Elle se trouve également dans le sacramentaire grégorien, la troisième parmi les préfaces dominicales du *Codex Vaticanus*, dans Muratori, *Ibid.*, t. II, col. 285, et *In dominica octavæ Pentecosten* du *Codex ottobianus*, dans Muratori, *Ibid.*, t. II, col. 321 ; et Pamélius, *Liturgica*, Cologne, 1571, t. II, p. 304. — 2. L'auteur du *Micrologus*, LX, marque qu'on devait la lire tous les dimanches. On sait que Clément XIII (1758-1769) en a prescrit l'usage tous les dimanches qui n'en ont pas de propre.

sainte Trinité. — La dévotion aidant, ces premières manifestations liturgiques allaient se compléter par la composition d'une messe spéciale en l'honneur de la sainte Trinité. C'est au célèbre Alcuin qu'on la doit (1). De son temps, beaucoup de jours dans l'année n'avaient pas de messe du propre du temps ou du propre des saints. Pour rémédier à cette pénurie et aussi pour satisfaire la dévotion, il composa un certain nombre de messes votives, en tête desquelles se trouvait celle *in honorem summæ Trinitatis.* Ce n'était là qu'une composition d'ordre privé, sans caractère officiel, et rien n'indiquait qu'il existât encore une fête spéciale. Cette messe n'en fut pas moins adoptée dans quelques monastères et quelques églises, dans le courant du IXe siècle, mais comme simple messe votive.

2. *Institution d'une fête de la sainte Trinité.* — Cette messe suggéra-t-elle la pensée d'instituer une fête correspondante? C'est possible, mais nous l'ignorons. Ce qu'il y a de certain, c'est que Charlemagne fut sollicité par une lettre de Caturphius pour qu'il voulût bien instituer une fête de la sainte Trinité (2). Il est probable qu'il ne donna pas suite à une semblable requête, car rien dans son œuvre liturgique n'y fait la moindre allusion.

Mais ce qui ne s'était pas fait au IXe siècle se réalisa au Xe. Nous savons, en effet, que, vers 920, l'évêque de Liège, Etienne, imposa une fête de la sainte Trinité aux chanoines de sa cathédrale (3), et que, sous son successeur, Richard, cette fête fut adoptée dans quelques églises voisines. L'usage de la célébrer devait s'être suffisamment répandu,

1. Cf. *Dict. d'arch. et de lit.*, t. I, col. 1079. — 2. *Epist. Caturphii ad Carolum M.*, dans Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, c. 28, p. 544. — 3. Foullon, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 162.

puisqu'un siècle plus tard, en 1022, au concile de Selingestad, présidé par Aribon, archevêque de Mayence, un canon (1) y fait allusion. Défense est faite de céder aux désirs indiscrets sinon superstitieux de certaines personnes, qui voulaient qu'on leur célébrât tous les jours une messe de la Trinité ou de l'archange saint Michel ; elles agissaient ainsi, paraît-il, dans un but de divination ; en conséquence il ne sera permis de célébrer ces messes qu'au jour même de la fête, à moins d'une dévotion envers la sainte Trinité suffisamment justifiée et exempte de toute superstition. C'est donc qu'une fête de la Trinité existait déjà dans la province ecclésiastique de Mayence.

3. *Son extension.* — Lentement mais progressivement cette fête gagnait de proche en proche en Allemagne, en France, en Angleterre, avec divergence de date quant à sa célébration. Les uns la célébraient le dimanche après la Pentecôte, les autres le dimanche qui précède l'avent. Alexandre II (1061-1073) constatait cette divergence et refusait d'introduire à Rome une telle fête parce que, disait-il (2), chaque jour on répète en l'honneur de la Trinité le *Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto*, et autres formules semblables, et qu'ainsi était déjà atteint le but qu'on se proposait par sa célébration. Le pape ne l'approuvait ni ne la blâmait. Liberté était donc laissée à chaque église de l'accepter ou de

1. C. 10. — 2. Voici le texte d'Alexandre II, consigné dans les *Extravagantes* au titre *De feriis*, cap. *Quoniam* : Festivitas S. Trinitatis secundum consuetudines diversarum regionum a quibusdam consuevit in octavis Pentecotes, ab aliis in Dominica prima ante Adventum Domini celebrari Ecclesia siquidem Romana in usu non habet quod in aliquo tempore hujusmodi celebret specialiter festivitatem, cum singulis diebus *Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto* et cœtera similia dicantur ad laudem pertinentia Trinitatis.

la refuser ; mais le nombre grandissait de celles qui l'introduisaient dans leur calendrier.

Seule la date de sa célébration au dimanche qui suit la Pentecôte souleva quelques difficultés au XIe siècle, parmi ceux qui regardaient ce dimanche comme l'octave de la Pentecôte (1). Mais, dès le siècle suivant, elle trouva de chauds partisans, qui en montrèrent la parfaite convenance, entre autres Rupert de Tuy († 1135). Le dimanche qui suit la Pentecôte, disait-il (2), a été très heureusement choisi pour célébrer la fête de la Trinité ; car c'est après la descente du Saint-Esprit que le dogme d'un seul Dieu en trois personnes a été prêché, cru et pratiquement utilisé dans la collation du baptême. Et il n'hésite pas à consacrer tout un livre de son traité à l'explication de ce grand mystère. Il marque à la fin la concordance parfaite qui existait entre l'épître et l'évangile qu'on lisait de son temps à la

1. C'est ainsi que l'auteur du *Micrologus*, LX, trouvait fort peu opportune cette date. Il raconte même à ce sujet que l'office de la fête avait été composé par Etienne, évêque de Liège, mais rejeté par l'autorité romaine, et que le pape Alexandre avait déclaré qu'on ne faisait de fête à Rome, ni pour la Trinité, ni pour l'Unité divine, attendu que chaque dimanche et même chaque jour la psalmodie célébrait autant l'une que l'autre. Cela ne doit pas surprendre, si l'auteur du *Micrologus* est, comme on le croit avec raison, Bernon de Constance ; car celui-ci, dans son traité *De quibusdam rebus ad missæ officium pertinentibus*, III, fait précisément allusion à une dispute arrivée pendant qu'il était en France, au sujet de l'octave de la Pentecôte. Quelques-uns prétendaient qu'on devait ne lui consacrer que sept jours, puisqu'il n'y a que sept dons du Saint-Esprit, et que l'octave devait finir le samedi Mais Bernon allègue le parallèle que saint Augustin avait établi, dans son explication du *Sermo in monte*, entre les béatitudes et les dons du Saint-Esprit, et il conclut qu'on devait donner à la Pentecôte une octave comme aux autres solennités et la clôturer le dimanche. — 2. *De div. officiis*, XI, 1, *Patr. lat.*, t. CLXX, col. 293.

messe de la fête (1). Tout le monde pourtant ne partageait pas son avis. Quelques-uns même, comme Potho, abbé de Prum, au diocèse de Trèves, vers 1150, s'étonnaient que dans plusieurs monastères on en fût venu à changer la couleur des ornements sacrés et à introduire de nouvelles fêtes, telle que celle de la Trinité. D'autres semblaient l'ignorer ou du moins n'en parlaient pas (2).

Mais le courant était trop accentué pour ne pas devenir irrésistible et obtenir finalement une consécration officielle de la part de l'Eglise romaine. En 1162, saint Thomas de Cantorbéry introduisit la fête de la Trinité dans son diocèse. Cluny et Cîteaux l'avaient adoptée. Dans le chapitre général de 1230, il fut décidé qu'on la célèbrerait dans tout l'ordre

1. *De div. offic.*, XI, 19, col. 314. L'évangile, dit-il, est *Matth.*, XXVIII, 18 (C'est encore celui d'aujourd'hui). *Huic consonat lectio libri Apocalypsis* (*Apoc.*, IV, 9) pour ce motif assez discutable, d'ailleurs, que la *mare vitreum simile crystallo baptismum significat puræ confessionis et solidæ fidei.* — 2. C'est le cas de Beleth, au XIIe siècle. Dans son *Rationale divinorum officiorum*, il parle deux fois de la Trinité : une première fois, c. 127, pour dire que lorsque Grégoire IV (827-844) transféra du 13 mai au 1er novembre la fête instituée par Boniface IV (608-615) en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les martyrs, lors de la dédicace du Panthéon, il décida qu'elle serait consacrée non seulement à honorer les apôtres et les martyrs, mais encore *la Trinité*, les anges, les patriarches, les prophètes, et tous les autres saints ; une seconde fois, c. 158, pour dire qu'à raison de son objet général l'office de cette solennité transférée au 1er novembre varie beaucoup dans sa composition, que la première antienne, la première leçon et le premier répons étaient en l'honneur de la Trinité, la seconde antienne, la seconde leçon et le second répons en l'honneur de la sainte Vierge, et ainsi de suite en l'honneur des anges, etc. Beleth n'a pas pris garde ou a oublié de dire que, postérieurement à Grégoire IV, une fête spéciale avait été instituée en l'honneur de la sainte Trinité, qu'elle existait et qu'on la célébrait de son temps dans un grand nombre d'églises. C'est un oubli qui sera réparé par Durand.

cistersien, mais qu'on ne prêcherait pas sur un tel sujet à cause de sa profondeur et de ses difficultés. Et, à la fin du XIIIe siècle, sans qu'il y eût encore unanimité, Durand de Mende, tout en constatant la divergence des coutumes quant à la date de sa célébration, se prononçait nettement en faveur de celle du premier dimanche après la Pentecôte pour trois raisons, dont voici la première : c'est que la Noël, naissance du Verbe incarné, étant la fête de Dieu le Père, Pâques celle de Dieu le Fils et la Pentecôte celle du Saint-Esprit, la fête de la Trinité, à la suite immédiate des trois autres, permettait d'honorer en même temps et le même jour les trois Personnes divines pour montrer qu'elles ne sont qu'un seul Dieu (1).

4. *Son adoption officielle.* — Rome n'ignorait pas le mouvement qui s'était prononcé en faveur de la fête de la Trinité depuis plus de trois trois cents ans, tant parmi le clergé régulier que parmi le clergé séculier ; longtemps réservée, elle n'avait plus, semblait-il, qu'à sanctionner officiellement elle-même et à imposer à toute l'Eglise une fête qui donnait satisfaction à l'ardeur de la foi et aux élans de la piété. Ce fut Jean XXII (1316-1335) qui se prononça enfin, en l'introduisant dans l'office de la curie et de l'église de Rome, et en l'étendant, en 1334, à l'Eglise universelle pour qu'elle fût célébrée le premier dimanche après la Pentecôte. D'après le décret sur le classement des fêtes de la Congrégation des Rites, du 23 août 1893, approuvé le 27 août par Léon XIII, la Trinité avait été rangée parmi la *Festa primaria duplicia secundæ classis* (2). Un décret

1. *Rationale*, l. VI, c. CXIV. Dans plusieurs églises, on la célébrait le dimanche qui précède l'Avent. — 2. *Decreta authentica C. S. R.*, Rome, 1898, n. 3810.

plus récent de la même Congrégation, du 24 juillet 1911, approuvé par Pie X le 7 août 1911, l'a élevée au rite double de première classe.

Thomassin avait raison de dire : « La fête de la Trinité est une des plus nouvelles en un sens, et, en un autre sens très véritable, c'est la plus ancienne de toutes (1). » « D'autre part, écrit le continuateur de dom Guéranger (2), si l'on cherche le motif qui a porté l'Eglise, dirigée en tout par l'Esprit-Saint, à assigner ainsi un jour spécial dans l'année pour rendre un hommage solennel à la divine Trinité, lorsque toutes nos adorations, toutes nos actions de grâces, tous nos vœux, en tout temps, montent vers elle, on le trouvera dans la modification qui s'introduisit alors sur le calendrier liturgique. Jusque vers l'an mille, les fêtes des saints universellement honorés y étaient très rares. Après cette époque, elles y apparaissent plus nombreuses, et il était à prévoir qu'elles s'y multiplieraient toujours davantage. Un temps devait venir où l'office du dimanche, qui est spécialement consacré à la sainte Trinité, cèderait fréquemment la place à celui des saints que ramène le cours de l'année. Il devenait donc nécessaire pour légitimer en quelque sorte ce culte des serviteurs au jour consacré à la souveraine Majesté, qu'une fois du moins dans l'année, le dimanche offrît l'expression pleine et directe de cette religion profonde que le culte tout entier de la sainte Eglise professe envers le souverain Seigneur, qui a daigné se révéler aux hommes dans son Unité ineffable et dans son éternelle Trinité. »

1. *Traité des fêtes de l'Eglise*, Paris, 1693, p. 383. — 2. *Le temps après la Pentecôte*, Paris, 1878, t. 1, p. 123.

II. La messe de la sainte Trinité

I. La messe primitive. — 1. *La messe votive d'Alcuin.* — C'est à la fois pour satisfaire sa piété et pour rémédier à la pénurie des messes de son temps, que le célèbre Alcuin composa quelques messes votives, entre autres celle de la sainte Trinité, qui durent servir tout d'abord à son monastère de Saint-Martin de Tours. Il avait trop le sens, le goût et la connaissance de la liturgie pour ne pas faire de chacune d'elles une synthèse harmonieuse conforme aux enseignements de la foi et aux aspirations de la piété. C'est ce que l'on peut constater dans celle qu'il composa en l'honneur de la sainte Trinité.

En effet, à l'exception des chants, son sacramentaire nous renseigne sur les prières de la collecte, de la secrète et de la postcommunion et sur l'épître et l'évangile (1). Les prières sont très vraisemblablement de sa composition, et le meilleur éloge qu'on en puisse faire, c'est que l'Eglise les a consacrées en les adoptant dans leur teneur presque intégrale pour la messe actuelle de la fête de la sainte Trinité. Pour les lectures, son choix judicieux porta sur ce souhait de saint Paul, qui termine sous forme de doxologie la seconde épître aux Corinthiens : « Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous (2) ! » et sur ce passage de l'Evangile selon saint Jean, où il est question des trois Personnes divines dans ces mots du Sauveur aux apôtres : « *Lorsque le Consolateur que je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de vérité qui procède du*

1. *Liber Sacram.*, I, *Patr. lat.*, t. CI, col. 445, 446. — 2. II *Cor.*, XIII, 13.

Père, sera venu, il rendra témoignage de moi (1). » Naturellement la préface de cette messe ne pouvait être que celle qui existait déjà, et dans laquelle le dogme de la Trinité se trouve si bien exprimé ; c'est justement celle-là que reproduit le sacramentaire d'Alcuin.

Mais quels pouvaient bien être les chants ? L'antiphonaire grégorien n'en parlait pas, et pour cause, puisqu'il remontait à une date de beaucoup antérieure à celle de l'institution d'une fête de la Trinité. Mais ils y ont été insérés dans la suite, et une note marginale les attribue, d'après le *Micrologus* (2), à Alcuin et à Etienne de Liège. Très certainement Alcuin avait donné à sa messe un introït, un graduel, un offertoire et une communion. Sont-ils les mêmes que ceux de l'antiphonaire ? Tout porte à le croire ; Durand de Mende n'en doute pas, car, bien qu'il parle d'Etienne de Liège, c'est à Alcuin qu'il en fait remonter la composition (3). Nous disons composition, parce que, en effet, loin de comprendre comme à l'ordinaire des versets de psaumes, ces chants s'inspirent assez librement de deux passages du livre de Tobie et du prophète Daniel. Le premier de ces passages est celui où l'ange Raphaël dit aux deux Tobie : « Bénissez le Dieu du ciel et rendez-lui gloire devant tout être qui a vie, parce qu'il a exercé envers vous sa miséricorde (4). » Voici l'antienne de l'introït : « Bénie soit la sainte Trinité et l'indivise Unité ! Rendons-lui gloire, parce qu'elle a exercé envers nous sa miséricorde. » Il y a donc là une très heureuse appropriation. Le verset qui suit et remplace le psaume habituel exprime la même pensée sous une autre

1. *Joan.*, XV, 26. — 2. *Micrologus*, LX. — 3. *Rationale*, l. VI, c. CXIV, n. 5. — 4. *Tob.*, XII, 6.

forme : « Bénissons le Père et le Fils avec le Saint-Esprit, louons-le et exaltons-le dans les siècles (1). » Il en est de même à l'offertoire et à la communion, où reparaît la finale du texte sacré : « Béni soit Dieu le Père, et le Fils unique de Dieu, et le Saint-Esprit, parce qu'il a exercé envers nous sa miséricorde ! » — « Nous bénissons le Dieu du ciel et nous lui rendons gloire devant tout être qui a vie, parce qu'il a exercé envers nous sa miséricorde. » — Le second passage est le commencement du cantique des trois enfants dans la fournaise ; à peine allégé de deux ou trois expressions, il sert au graduel et au verset alléluiatique : « Vous êtes béni, vous dont le regard pénètre les abîmes et qui êtes assis sur les chérubins (2). » — « Bénissez le Dieu du ciel (3). » — *Alleluia, alleluia !* « Vous êtes béni, Seigneur Dieu de nos pères, digne d'être loué à jamais (4). » *Alleluia.*

2. *La messe de la fête de la sainte Trinité.* — Quand, au commencement du xe siècle, Etienne de Liège institua une fête en l'honneur de la sainte Trinité, il est à croire qu'il emprunta, pour la célébrer, la messe votive d'Alcuin. Peut-être substitua-t-il deux nouveaux passages à l'épître et à l'évangile. En tout cas, la substitution était faite dans quelques églises au xiie siècle, comme nous l'apprend Rupert (5). On lisait alors un passage de l'évangile selon saint Matthieu (6) et de l'Apocalypse de saint Jean (7), dont Durand, près de deux siècles plus tard, remarquait, tout comme Rupert qu'il reproduit et com-

1. Ce verset est actuellement remplacé par *Ps.*, viii, 1. — 2. *Dan.*, iii, 55. — 3. Ce verset a été remplacé par *Daniel*, iii, 56 : « Vous êtes béni au firmament du ciel, digne de louange à jamais. » — 4. *Dan.*, iii, 52. — 5. *De div. offic.*, xi, 19. *Patr. lat.*, t. clxx, col. 314. — 6. *Matth.*, xxviii, 18. — 7. *Apoc.*, iv.

plète, l'heureux choix et la convenance parfaite (1). Et, en effet, le passage de l'Apocalypse, qui servait d'épître, n'est autre que la description de la cour céleste. Dieu siège sur un trône, entouré de vingt-quatre veillards et de quatre animaux (2). Une mer de verre semblable à du cristal est en face du trône. Ce trône, disait Durand, n'est autre que l'Eglise ; cette mer symbolise le baptême qui mène à Dieu ; et le baptême évoque la formule trinitaire qui sert à le donner, selon l'ordre du Sauveur dans l'évangile du jour. Jour et nuit, dans le ciel, résonne le trisagion : *Sanctus*, *sanctus*, *sanctus !* Et pendant que les quatre animaux rendent gloire, honneur et action de grâces à celui qui est assis sur le trône, à celui qui vit aux siècles des siècles, les vingt-quatre vieillards se prosternent, adorent et jettent leurs couronnes, en disant : « Vous êtes digne, notre Seigneur et notre Dieu, de recevoir la gloire et l'honneur, et la puissance, car c'est vous qui avez créé toutes choses, et c'est à cause de votre volonté qu'elles ont eu l'existence et qu'elles ont été créées. »

Ce double choix, comme on le voit, ne le cède pas à celui d'Alcuin : il a sa signification profonde et son application opportune au mystère du jour. D'ailleurs, comme nous l'apprend encore Durand, il n'avait pas supprimé les lectures d'Alcuin, qui étaient fidèlement conservées dans quelques églises. Autrement dit, il y avait, à la fin du XIIIe siècle, deux messes différentes aux moins quant aux lectures pour célébrer la fête de la sainte Trinité. Différaient-elles aussi quant aux chants et aux prières? Nous l'ignorons, faute de documents. Mais il semble qu'on peut répondre négativement, parce que

1. *Rationale*, l. VI, c. CXIV. — 2. Toute la tradition a vu dans ces quatre animaux le symbole des quatre Evangélistes.

Durand se borne simplement à signaler la différence des lectures. Cette divergence d'usage ne doit pas étonner tant que l'Eglise romaine n'a rien décidé. Or, comme nous l'avons rappelé, elle ne se prononça définitivement qu'en 1334, lorsque Jean XXII imposa partout la célébration de la fête de la Sainte Trinité.

II. La messe actuelle. — Celle-ci, telle qu'elle se trouve dans le missel romain depuis la réforme de saint Pie V, est pour ainsi dire la consécration de la messe votive d'Alcuin, à très peu de différences près : mêmes chants, à l'exception du verset de l'introït, remplacé par le Psaume VIIIe, et du verset du graduel, littéralement emprunté à Daniel ; mêmes prières. Seules les leçons primitives ont disparu pour céder la place à d'autres ; l'évangile actuel est le même que celui qu'on lisait dans quelques églises du temps de Rupert et de Durand ; quant à l'épître, elle est actuellement tirée de l'épître aux Romains. Ces quelques changements sont loin de nuire à la beauté liturgique de la messe ; ils la rehaussent au contraire, en contribuant à son harmonieuse unité ; étant le choix délibéré de l'Eglise, ils n'en ont que plus de prix à nos yeux.

1. *Les chants.* — Les ayant déjà fait connaître, bornons-nous à constater que l'introït est une formule de bénédiction propre à ce jour en l'honneur du mystère de la Trinité dans l'unité et de l'unité dans la Trinité, une glorification de Dieu par l'Eglise, à raison des miséricordes qu'elle n'a cessé et qu'elle ne cesse de recevoir de celui qui est la source de tout bien. L'expression d'un tel sentiment de gratitude convient à chaque chrétien puisque c'est du Dieu créateur, rédempteur et sanctificateur qu'il tient tout ce qu'il est, tout ce qu'il a. Il peut donc

chanter avec le Psalmiste : « Jéhovah, notre souverain Maître, que ton nom est glorieux sur la terre ! » Et plus que jamais, en y mettant son cœur et son âme, il doit redire à pareil jour la doxologie ordinaire de l'introït : « Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit ! »

Le mot initial de l'introït, qui fait de ce dimanche le Dimanche bénit par excellence, reparaît trois fois au graduel, non sans une intention particulière : *Benedictus... Benedictus... Benedictus !* C'est le mot de la fête de ce jour ; c'est le mot qui commence tous les chants comme pour mieux traduire par sa répétition la reconnaissance qui déborde. Au dernier verset, il est précédé d'un double *alleluia*. Graduel et verset alléluiatique traduisent la joie et l'admiration. Le chœur ne se contente pas de célébrer la grandeur de Dieu qui, assis sur les chérubins, pénètre de son regard le fond des abîmes, il le proclame encore par deux fois éternellement digne de louanges (1).

A l'offertoire, on bénit nommément les trois Personnes divines, Dieu le Père, son Fils unique et le Saint-Esprit ; et, comme à l'introït, on répète le motif d'une pareille bénédiction ; c'est parce que Dieu « a exercé envers nous sa miséricorde. »

Quand le sacrifice a été offert, un dernier chant se fait entendre à la communion, où l'on reprend comme un refrain final la mélodie de l'introït et de l'offertoire, tant on tient à faire entendre en ce jour

1. A partir du xe siècle, presque toutes les fêtes et tous les dimanches en dehors du temps de la septuagésime et du carême eurent une séquence. La fête de la sainte Trinité eut aussi la sienne, ou mieux les siennes, toutes remplies de termes métaphysiques et en général assez peu poétiques. Le continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, t. I, p. 148, reproduit celle d'Adam de Saint Victor.

la même expression de la louange et de la reconnaissance, qu'on ne cessera plus de proclamer : « Nous bénissons le Dieu du ciel, et nous lui rendrons gloire devant tout être qui a vie, parce qu'il a exercé envers nous sa miséricorde. » Une telle insistance pourrait paraître monotone ; elle ressemble un peu au perpétuel trisagion qui se chante dans les cieux, toujours ancien et toujours nouveau comme l'expression permanente de l'état définitif de la gloire et de la béatitude.

2. *Les lectures.* — *L'évangile* d'aujourd'hui est court, mais il convient admirablement à l'objet de la fête ; c'est celui où le Sauveur, peu avant de monter au ciel, confie sa mission aux apôtres en leur disant : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, *les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit...* (1). » Tel est le nom des trois Personnes divines, et telle est la formule qui devra servir à la collation du baptême.

Formule féconde, formule autorisée, formule divine, mais combien déconcertante pour notre faible raison ! Que Dieu existe, qu'il n'y ait et qu'il ne puisse y avoir qu'un seul Dieu, voilà bien ce que la raison peut parvenir à prouver victorieusement ; mais qu'il y ait en Dieu trois personnes distinctes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, selon la formule évangélique, voilà ce que la raison est radicalement impuissante à concevoir et à établir. Que devient, en effet, l'unité en pareil cas ? Et si l'unité de Dieu est un dogme aux yeux de la saine raison, comment accepter la trinité des personnes ? Cela paraît inconciliable. Cela se concilie pourtant aux yeux de la foi, quand on sait que l'unité se dit de l'essence, et

1. *Matth.*, XXVIII, 18-20.

la trinité des personnes. Mais c'est là, malgré tout, le mystère des mystères, dont il a plu à Dieu de nous révéler l'existence et de nous imposer la croyance. Et c'est ce mystère insondable qu'il faut croire, si l'on veut être vraiment le disciple du Sauveur, puisqu'il fait partie de sa révélation précise, de son enseignement formel. L'accepter humblement, y adhérer fermement non seulement de bouche mais encore de cœur, le professer ouvertement est un devoir rigoureux qui s'impose, d'autant plus méritoire, il est vrai, de la part de l'homme qu'il semble exiger un sacrifice plus grand, mais c'est par là même rendre à Dieu l'honneur le plus profond, le plus absolu et le plus glorieux.

Or, l'homme ne devient chrétien qu'en recevant le baptême au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Et le chrétien ne vit en chrétien qu'autant qu'il professe sa foi baptismale en ce Père qui l'a créé, en ce Fils qui l'a racheté, en ce Saint-Esprit qui le sanctifie. Dans toute sa vie individuelle ou sociale, il ne saurait faire un pas décisif qu'au nom de ces trois mêmes Personnes divines. C'est au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit qu'il a été régénéré ; c'est au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, qu'il sera fortifié à la confirmation, pardonné par la pénitence, encouragé et préparé à la mort par l'extrême-onction ; c'est au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, qu'il sera uni par le lien matrimonial pour fonder une famille, et consacré par l'ordre pour remplir les fonctions du ministère. C'est au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit qu'il s'armera à chaque instant du signe de la croix et accomplira toutes ses œuvres. C'est au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit que se font tous les rites, toutes les cérémonies, toutes les bénédictions, toutes les consécrations du

culte, par dessus tout l'auguste sacrifice de la messe. Mais trop souvent distrait ou peu attentif, dans ses pratiques religieuses, aux nécessaires manifestations de la foi ou aux salutaires exigences de la piété, le baptisé laisse passer maintes occasions sans y remplir tout son devoir et sans en recueilir tout le fruit désirable. C'est chaque jour, chaque dimanche surtout qu'il devrait particulièrement honorer les trois Personnes de la sainte Trinité. Aussi la fête d'aujourd'hui a-t-elle pour but de lui faire réparer ses négligences ou ses oublis, et de payer comme il convient sa dette à Dieu, dont l'évangile lui rappelle si opportunément les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit. Marqué au baptême du sceau de la Trinité, c'est un caractère indélébile qui le distinguera sans cesse comme étant la propriété des trois Personnes divines. Et lorsque sa « dépouille mortelle sera apportée dans la maison de Dieu pour y recevoir les dernières bénédictions et les adieux de l'Eglise de la terre, le prêtre suppliera le Seigneur de ne pas entrer en jugement avec son serviteur ; et afin d'attirer sur ce chrétien déjà entré dans son éternité les regards de la miséricorde divine, il représentera au souverain Juge que ce membre de la race humaine « fut marqué durant sa vie du sceau de la sainte Trinité (1). » Heureux alors d'avoir respecté, honoré et fait briller ce sceau, il deviendra l'hôte récompensé de cette Trinité, dont il pourra contempler enfin à découvert le mystère jusque-là impénétrable pour lui.

C'est justement à la grandeur de ce mystère que fait penser l'épître de ce jour (2). Dieu, « qui habite une lumière inaccessible, que nul homme n'a vu

1. *Le temps après la Pentecôte*, t. I, p. 140. — 2. *Rom.*, XI, 33-36.

ni ne peut voir (1), » est incompréhensible dans son essence et sa nature. Sa vie intime échappe totalement à nos prises, et nous n'en pouvons savoir que le peu qui nous en a été révélé. Il en est de même de sa conduite à l'égard de l'humanité. Pourquoi a-t-il choisi Israël pour en faire son peuple de prédilection ? Il le réprouve à cause de son infidélité et de son crime, et il lui substitue les gentils. Ce n'est pourtant pas une réprobation définitive, puisque l'espoir lui reste de retourner un jour à Dieu ; et saint Paul assure qu'à la fin tout Israël sera sauvé. Mais la conduite de Dieu n'en est pas moins mystérieuse, digne toujours de nos respects et de nos adorations. Avec l'Apôtre, nous devons dire : « *O profondeur inépuisable et de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont insondables et ses voies incompréhensibles ! Car qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller ? Ou bien qui lui a donné le premier, pour qu'il ait à recevoir en retour ? De lui, par lui et pour lui sont toutes choses. A lui la gloire dans tous les siècles ! Amen !* » Ce passage contient l'expression des desseins insondables de Dieu à notre égard ; il marque la relation étroite dans laquelle il a plu à sa sagesse et à sa science de nous placer vis-à-vis de lui ; car nous sommes *de lui*, parce qu'il nous a créés ; nous sommes *par lui*, parce qu'il nous conserve et nous gouverne ; nous sommes *pour lui*, parce qu'il est notre fin dernière. Et dès lors la reconnaissance nous fait un devoir de lui crier : « A lui gloire dans tous les siècles ! Amen ! » Si tout cela est vrai de la conduite de Dieu dans ses œuvres *ad extra*, quels ne doivent pas être nos sentiments, par rapport à sa vie intime, *ad intra*, à cette vie toujours en acte et

1. I *Tim.*, VI, 16.

constituant le mystère de la sainte Trinité, que l'Eglise propose à notre adoration et à notre culte dans la fête de ce jour ? Donc, sans chercher à comprendre ce mystère, adorons-le avec une foi humble et soumise ; et en attendant qu'il nous soit donné de le contempler à découvert avec les saints, dans la lumière de la gloire, profitons de la solennité actuelle pour renouveler nos sentiments de foi, d'adoration et d'amour, pour unir notre voix au concert d'hommages, de bénédictions et de louanges que lui chante l'Eglise.

3. *Les prières.* — L'Eglise, en effet, a condensé dans les prières de cette fête tout ce qu'il convient de dire en l'honneur du mystère de la sainte Trinité, ainsi que les demandes et les vœux que nous devons exprimer. Dans la *collecte*, c'est un acte de foi au mystère, une demande d'augmentation de cette foi et de protection contre toutes les adversités. « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez accordé à vos serviteurs de reconnaitre, par la confession de la vraie foi, la gloire de l'éternelle Trinité, et d'adorer l'Unité dans la puissance de votre majesté, daignez nous accorder, par la fermeté de cette même foi, une protection continuelle contre toutes nos adversités. »

Dans la *secrète*, c'est une demande de sanctification pour l'offrande du sacrifice et de transformation de nous-mêmes en un hommage éternel à la divine majesté. « Sanctifiez, nous vous en supplions, Seigneur notre Dieu, par l'invocation de votre saint Nom, l'oblation de cette hostie, et par elle faites de nous pour vous un hommage éternel. » Quelle destinée plus grande pour une créature humaine que d'être associée à la Victime du sacrifice et de devenir pour Dieu un présent qui lui soit agréable ! Mais, nous le savons, la première condition c'est d'avoir

la foi, car « *sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu* (1), » et de vivre de la foi, car c'est d'elle que vit le juste (2). Une autre condition non moins indispensable, c'est de se nourrir de l'aliment divin qu'est l'eucharistie, car le Sauveur l'a dit : « *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'avez point la vie en vous-mêmes* (3). » Fidèle à cet enseignement, l'Eglise nous fait prier ainsi à la *postcommunion* : « Que la réception de ce sacrement nous profite pour le salut du corps et de l'âme, et aussi la confession que nous faisons de la sainte et éternelle Trinité et de son indivisible Unité ! »

1. **La profession de foi en la sainte Trinité.** — « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit : voilà, en trois paroles, le fondement de notre religion, le caractère de notre profession, le plus auguste de nos mystères. Le Sauveur du monde en a fait une partie essentielle du premier de tous les sacrements ; il a voulu qu'il entrât presque dans la composition de tous les autres. La primitive Eglise s'en servait comme d'un sceau public et universel pour distinguer les fidèles ; et c'est pour nous conformer à ses sentiments que nous le mettons à la tête de toutes nos actions, voulant qu'elles soient autant de témoignages du culte que nous rendons à l'adorable et très sainte Trinité. Aussi est-ce cette foi, dit saint Augustin, que nous regardons comme le plus précieux trésor de l'Eglise ; cette foi qui justifie les pécheurs, qui sanctifie les justes, qui baptise les catéchumènes, qui couronne les martyrs, qui consacre les prêtres, qui sauve tout le monde...

« Pour parler utilement du mystère de la très sainte Trinité, et pour le rapporter, autant qu'il est possible, à l'édification de nos mœurs, voici trois propositions : je dis que la profession que nous faisons, dans le christianisme, de croire en un seul Dieu une trinité de personnes,

1. *Hebr.*, XI, 6. — 2. *Hebr.*, X, 38. — 3. *Joan.*, VI, 53.

est l'acte le plus glorieux à Dieu que notre foi soit capable de produire... Que c'est le fondement le plus essentiel et le plus solide de toute notre espérance... Que c'est le lien de la charité qui doit régner entre les hommes, mais particulièrement entre les fidèles... Croire un Dieu en trois personnes, c'est le plus grand hommage de foi que la créature puisse rendre à Dieu... c'est le plus grand sujet de confiance que la créature puisse avoir en son Dieu... c'est avoir devant les yeux le plus puissant motif et le plus excellent modèle de la charité, qui doit tous nous unir en Dieu et selon Dieu. » Bourdaloue, *Sermon sur la sainte Trinité*, Exorde.

2. **Image de la Trinité en nous.** — « Quand je considère en moi-même l'éternelle félicité que notre Dieu nous a préparée ; quand je songe que nous verrons sans obscurité tout ce que nous croyons sur la terre, que cette lumière inaccessible nous sera ouverte, et que la Trinité adorable nous découvrira ses secrets ; que là nous verrons le vrai Fils de Dieu sortant éternellement du sein de son Père, et demeurant éternellement dans le sein du Père ; que nous verrons le Saint-Esprit, ce torrent de flamme, procéder des embrassements mutuels que se donnent le Père et le Fils, ou plutôt qui est lui-même l'embrassement, l'amour et le baiser du Père et du Fils ; que nous verrons cette unité si inviolable, que le nombre ne peut y apporter de division ; et ce nombre si bien ordonné, que l'unité n'y met pas de confusion ; mon âme est ravie de l'espérance d'un si beau spectacle, et je ne puis que je ne m'écrie avec le prophète : « Que vos tabernacles sont beaux, ô Dieu des armées ! mon cœur languit et soupire après la maison du Seigneur (1). » Et puisque notre unique consolation dans ce misérable pélerinage, c'est de penser aux biens éternels que nous attendons en la vie future, entretenons-nous ici-bas des merveilles que nous verrons dans le ciel, et parlons, quoique en bégayant, des secrets et ineffables mystères qui nous

1. *Ps.*, LXXXIII, 1.

seront un jour découverts dans la sainte cité de Sion, dans la cité de notre Dieu...

« Cette Trinité incréée, souveraine, toute-puissante, incompréhensible, afin de nous donner quelque idée de sa perfection infinie, a fait une trinité sur la terre, et a voulu imprimer en ses créatures une image de ce mystère ineffable, qui associe le nombre avec l'unité d'une manière si haute et si admirable. Si vous voulez savoir quelle est cette trinité créée dont je parle, ne regardez point le ciel ni la terre, ni les astres, ni les éléments, ni toute cette diversité qui nous environne; rentrez en vous-même, et vous la verrez : c'est votre âme, c'est votre intelligence, c'est votre raison, qui est cette trinité dépendante en laquelle est représentée cette Trinité souveraine...

« Comme la Trinité très auguste a une source et une fontaine de divinité, ainsi que parlent les Pères grecs, un trésor de vie et d'intelligence, que nous appelons le Père, où le Fils et le Saint-Esprit ne cessent jamais de puiser, de même l'âme raisonnable a son trésor qui la rend féconde. Tout ce que les sens lui apportent du dehors, elle le ramasse au dedans ; elle en fait comme un réservoir, que nous appelons la mémoire. Et de même que ce trésor infini, c'est-à-dire le Père éternel, contemplant ses propres richesses, produit son Verbe qui est son image, ainsi l'âme raisonnable, pleine et enrichie de belles idées, produit cette parole intérieure que nous appelons la pensée, ou la conception, ou le discours, qui est la vive image des choses ; car ne sentons-nous pas que lorsque nous concevons quelque objet, nous nous en faisons en nous-mêmes une peinture animée, que l'incomparable saint Augustin appelle le fils de notre cœur, *filius cordis tui* ? Enfin comme, en produisant en nous cette image qui nous donne l'intelligence, nous nous plaisons à entendre, nous aimons par conséquent cette intelligence ; et ainsi de ce trésor qui est la mémoire, et de l'intelligence qu'elle produit, naît une troisième chose qu'on appelle amour, en laquelle sont terminées toutes les opérations de notre âme, ainsi du Père qui est le tré-

sor, et du Fils qui est la raison et l'intelligence, procède cet Esprit infini, qui est le terme de l'opération de l'un et de l'autre. Et comme le Père, ce trésor éternel, se communique sans s'épuiser, ainsi ce trésor invisible et intérieur, que notre âme renferme en son propre sein, ne perd rien en se répandant; car notre mémoire ne s'épuise pas par les conceptions qu'elle enfante, mais elle demeure toujours féconde, comme Dieu le Père est toujours fécond. » Bossuet, *Sur le mystère de la Trinité*, Exorde.

Fêtes de Notre Seigneur

Leçon XXIe

Le saint Nom de Jésus

I. *Fêtes actuelles de Notre Seigneur.*
II. *La fête du saint nom de Jésus.*
III. *Les autres fêtes.*

I.

Fêtes actuelles de Notre Seigneur

PRIMITIVEMENT la liturgie ne connaissait pas d'autres fêtes en l'honneur de Notre Seigneur que celles du Propre du temps (1). C'est, en effet de l'Avent à la Pentecôte qu'étaient commémo-

1. BIBLIOGRAPHIE : Gretser, *De s. Cruce*, dans le t. I de ses *Opera omnia*, Ratisbonne, 1734-1741 ; *De festis christianorum*, Ingolstadt, 1612, et *De ss. Corporis Christi solemnitate et sacrosanctæ Eucharistiæ cultu*, dans le t. V ; Guyet, *Heortologie*, Paris, 1657 ; Thomassin, *Traité des fêtes de l'Eglise*, Paris, 1683 ; Baillet, *Les vies des saints*, Paris, 1701, ouvrage mis à l'index en 1709 ; Benoît XIV, *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione*, Bologne, 1734-1738, dans les t. I-VII de ses *Opera omnia*, Prato, 1837 ; *De festis D. N. J. C. et B. M. V.*, Bologne, 1740, dans le t. XXVI du *Theologiæ cursus completus*, de Migne ; Lonovics, *Das katholische Kirchenjahr*, 1861 ; Guéranger, *L'année liturgique*, 8e édit., Paris, 1878 ; Kellner, *Heortologie oder die geschichstliche Entwicklung des Kirchenjahres und des Heiligenfeste von den älteren Zeiten*, Fribourg-en-Brisgau, 1901 ; trad. franç., par Bund, Paris, 1910 ; Nilles, *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ*, Inspruck, 1896.

rés tous les mystères et tous les évènements de la vie du Sauveur, depuis sa naissance jusqu'à son entrée triomphale dans le ciel, d'où il envoya le Saint-Esprit. La Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, le carême, les dimanches de la Passion et des Rameaux, la semaine sainte, Pâques, le temps pascal, l'Ascension et la Pentecôte, voilà toute une période de l'année consacrée à honorer les mystères du Sauveur. Il y a là, comme nous l'avons vu, tout un ensemble d'enseignements précieux pour la foi, et un aliment substantiel pour la piété. Mais c'est un fonds d'une richesse inépuisable, et, le développement de la dévotion catholique aidant, il était à prévoir que le culte de Notre Seigneur en particulier, comme le culte en général, recevrait dans la suite de multiples accroissements. C'est de ces fêtes nouvelles qu'il va d'abord être question.

I. Nouvelles fêtes de Notre Seigneur. — 1. *Causes qui en ont favorisé l'institution.* — Outre le Propre du temps, la liturgie romaine, à l'époque carolingienne, ne contenait, comme fêtes de Notre Seigneur, que celles de l'*Invention de la Croix*, au 3 mai, de la *Transfiguration*, au 6 août, et de l'*Exaltation de la sainte Croix*, au 14 septembre. Mais elle ne devait pas rester figée. Sous l'action du Saint-Esprit, qui souffle où il veut, et qui se sert, pour arriver à ses fins, tantôt de modestes instruments ou de personnages illustres, tantôt d'humbles femmes cachées dans l'ombre des cloîtres ou de religieux animés d'un grand zèle apostolique, tantôt de princes et de rois ou de provinces et de nations entières, tantôt de miracles et de faveurs ou de victoires remportées pour la libération de la patrie et d'expéditions lointaines entreprises pour la défense de la foi, le sentiment religieux, si vivant au moyen âge et si

actif depuis à certaines périodes de ferveur, s'est traduit en manifestations pieuses, en créations de confréries, de congrégations et d'ordres, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le bien des âmes.

2. *Quelques faits historiques.* — Rappelons tout d'abord les attaques de Bérenger († 1088) contre la transsubstantiation et la présence réelle de Notre Seigneur dans l'eucharistie. Elles n'obligèrent pas seulement les défenseurs de l'orthodoxie à combattre l'erreur sur le terrain de l'Ecriture et de la tradition et à mieux établir les fondements inébranlables de la foi, elles furent aussi, pour les âmes délicates et jalouses des institutions divines, une occasion de raviver leur piété à l'égard du sacrement de nos autels et de payer, en signe de réparation, à Notre Seigneur présent dans l'eucharistie, un nouveau tribut d'adoration. C'est ainsi qu'au XIIIe siècle, Dieu suscita une humble religieuse, Julienne du Mont-Cornillon, pour concevoir, proposer et demander l'institution d'une fête nouvelle, qui fut celle du Saint-Sacrement. Au XVIIe siècle, Dieu suscitera encore une autre sainte religieuse, Marguerite Marie Alacoque, pour être en faveur du Sacré-Cœur ce que la bienheureuse Julienne avait été en faveur du Saint-Sacrement.

Rappelons encore l'une des plus célèbres victoires remportées par la Croix sur le croissant, celle de Las Navas de Tolosa, le 16 juillet 1212. En action de grâce, le vainqueur, Alphonse de Castille, décida que l'Espagne célèbrerait, chaque année, l'anniversaire de ce jour comme une fête nationale ; et telle fut l'origine de la fête religieuse du Triomphe de la Croix, célébrée le 16 juillet. Beaucoup plus tard et dans un autre pays, en Italie, la ville de Venise, ravagée par la peste, fit le vœu de visiter tous les ans, en action de grâces, si elle venait à

être délivrée du fléau, l'église dédiée au saint Rédempteur ; et telle fut l'origine de la fête du saint Rédempteur.

D'autre part, l'un des résultats des Croisades, au point de vue qui nous occupe, fut la translation, en Occident, de la plupart des reliques de la Passion. La présence de ces reliques provoqua un renouvellement de piété à l'égard du Sauveur, mort sur la croix pour l'humanité, et favorisa le culte envers la Passion elle-même et envers tout ce qui avait servi au supplice du Christ. On connaît en particulier la piété de saint Louis, roi de France : c'est pour déposer dans un reliquaire digne d'elles, celles qu'il avait reçues de Baudoin II, empereur latin de Constantinople, ou plutôt qu'il avait rachetées à la république de Venise, qui les tenait en gage de l'empereur, qu'il fit construire cet admirable joyau d'architecture gothique, la Sainte Chapelle. De là tout naturellement la pensée d'honorer par une fête la Couronne d'épines. Mais il y avait aussi la colonne de la flagellation, les clous du crucifiement, la lance qui avait percé le côté sacré de Jésus, le suaire dans lequel il avait été enseveli ; et chacun de ces instruments de la Passion méritait un pareil honneur. Telle est la pensée exprimée par Innocent VI (1352-1362), quand il concéda l'office et la messe de la sainte Lance et des saints Clous (1). Nous trouvons digne et convenable, disait-il, que

1. Dignum et conveniens reputamus, si de ipsius Passionis specialibus instrumentis, et præsertim in partibus, in quibus instrumenta ipsa dicuntur haberi, solemne atque speciale festum celebretur et fiat ; nosque illos Christi fideles, qui aliqua ex instrumentis ipsis habere se gaudent, in eorum devotione divinis officiis atque muneribus specialiter foveamus. Cité par Benoît XIV, *De serv. Dei bealif.*, l. IV, p. II, c. XXXI, n. 18 ; inséré à la IIIe leçon du IIe Nocturne, pour la fête de la sainte Lance.

partout où l'on dit posséder quelqu'une de ces reliques, on célèbre une fête solennelle et spéciale en leur honneur. Et il se déclare prêt à favoriser la dévotion, en concédant le privilège de pareilles solennités et en accordant des indulgences, parce que l'hommage de l'adoration rendu à ces saintes reliques s'applique à la personne sacrée du Sauveur. C'est la même pensée qui fit concéder par Jules II (1503-1513) au duc de Savoie une messe et un office en l'honneur du Saint Suaire.

Mais que sont les instruments de la Passion à côté de la Passion elle-même, et de Celui qui l'a subie ? Il y a ce prélude qu'on ne saurait oublier, la prière de Notre Seigneur au jardin des Oliviers ; et cette prière si mystérieuse et si émouvante par l'acquiescement complet de Jésus à la volonté de son Père mérite bien, elle aussi, les honneurs d'une fête ; ils lui seront rendus. Et que dire des plaies glorieuses du Sauveur, qui sont un témoignage sensible de sa Passion et de sa mort ? Ne méritent-elles pas plus encore l'hommage de l'adoration dans une fête spéciale et distincte de la commémoration du vendredi saint (1) ? Et que dire du précieux sang répandu si généreusement par Notre Seigneur pour

1. Nilles, dans son *De rationibus Ss. Cordis Jesu*, 5. édit., Inspruck, 1885, t. 1, p. 140, cite ce passage du *Memoriale episcoporum Poloniæ* relatif aux cinq Plaies : Coluntur missa et officio proprio quinque vulnera Christi, et propter vulnera coluntur pedes, manus et latus amantissimi Redemptoris, quæ sacratissimæ dominici corporis partes ea præcise ratione præ cæteris partibus cultu speciali digniores habentur quia dolores speciales pro salute nostra passæ sunt, et plagis illis veluti quodam illustriori amoris charactere insignitæ sunt. Unde fit ut inspici et considerari viva fide non possint sine speciali religionis ac devotionis sensu, quo animæ sanctæ partes illas amore nostri sauciatas, affectu tenerrimo et ardentissimo venerantur, amant, amplectantur, osculantur.

laver toutes les souillures de l'humanité pècheresse? Ne convient-il pas de lui consacrer une solennité à part? Et c'est ainsi que peu à peu, dans la suite des âges, la Passion du Sauveur a donné lieu à l'institution de tant de fêtes.

3. *Institution de nouvelles fêtes de Notre Seigneur.* — C'est ici, comme en toutes choses, qu'il faut admirer la sagesse de l'Eglise. Loin de gêner les généreuses inspirations de la piété, elle tient à les favoriser; mais elle tient surtout à les empêcher de dévier, à les maintenir dans le sens d'une rigoureuse orthodoxie, à les éclairer, à les diriger et, quand il y a lieu, à les consacrer de son autorité infaillible. Une dévotion nouvelle vient-elle à paraître? Si elle n'est pas blâmable en soi ou dangereuse dans ses conséquences, l'Eglise commence par la tolérer. Mais il y a loin de là à une sanction officielle. Tel personnage, tel diocèse, telle congrégation religieuse, profitant de la tolérance, entendent-ils faire approuver par l'Eglise telle ou telle fête? Ils en font la demande au souverain pontife; et le pape, avant de rien décider, fait examiner soigneusement l'objet de la requête. Puis une décision intervient; et quand cette décision est favorable, c'est à titre de privilège gracieux que l'office et la messe pour une fête déterminée sont accordés à telle cité, à tel diocèse, à telle congrégation, à telle nation. Mais ici encore il y a loin d'une fête simplement approuvée et concédée pour certains lieux à une fête inscrite au calendrier de l'Eglise universelle. D'ordinaire, ces fêtes particulières se propagent en vertu d'indults spéciaux; et c'est ainsi que quelques-unes sont très répandues, mais sans être obligatoires, même parmi les fêtes de Notre Seigneur. Accordées à quelques ordres religieux, tels que les Missionnaires et les Adoratrices du Précieux sang,

les Passionistes fondés par saint Paul de la Croix († 1775), les Rédemptoristes fondés par saint Alphonse de Liguori († 1787), les Franciscains ou les Jésuites, toutes ces fêtes sont loin encore d'être universellement obligatoires. Il n'en est qu'un très petit nombre qui doivent être célébrées partout dans l'Eglise, celles, par exemple, du Saint Nom de Jésus, du Très-Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur et du Précieux sang; toutes les autres restent encore du domaine privé. En outre l'Eglise a soin de les distinguer entre elles par la solennité du rite qu'elle leur donne. Si aucune, à raison de la dignité du Sauveur, ne descend au dessous du rite double majeur, il en est qui ont celui de double de IIe classe, quelques-unes même celui de double de Ire classe. Avant de dire un mot de chacune d'elles, nous allons en dresser le tableau, non dans l'ordre chronologique de leur institution, mais dans celui de leur inscription au calendrier liturgique.

4. *Liste des fêtes de Notre Seigneur.* — Quelques-unes seulement sont à date fixe.

1. *Festum sanctissimi Nominis Jesu ;* Fête du très saint Nom de Jésus; double de IIe classe, le second dimanche après l'Epiphanie.

2. *Festum Orationis D. N. J.-C.;* Fête de la Prière de N. S. J.-C.; double majeur, le mardi après la Septuagésime.

3. *Commemoratio Ss. Passionis D. N. J.-C. ;* Commémoration de la très sainte Passion de N. S. J.-C.; double majeur, le mardi après la Sexagésime.

4. *Festum sacræ Columnæ Flagellationis D. N. J.-C.;* Fête de la sainte Colonne de la Flagellation de N. S. J.-C.; double majeur, le mardi après la Quinquagésime.

5. *Festum Ss. Spineæ Coronæ D. N. J.-C.;* Fête de la très sainte Epine de la Couronne de N. S. J.-C.;

double majeur, le vendredi après les Cendres.

6. *Festum Lanceæ et Clavorum D. N. J.-C.;* Fêtes de la Lance et des Clous de N. S. J.-C.; double majeur, le vendredi après le premier dimanche de carême.

7. *Festum Ss. Sindonis D. N. J.-C.;* Fête du très saint Suaire de N. S. J.-C.; double majeur, le vendredi après le second dimanche de carême.

8. *Festum Ss. quinque Plagarum D. N. J.-C.;* Fêtes des cinq Plaies de N. S. J.-C.; double majeur, le vendredi après le troisième dimanche de carême.

9. *Festum pretiosissimi Sanguinis D. N. J.-C.;* Fête du très précieux sang de N.-S. J.-C.; double majeur, le vendredi après le quatrième dimanche de carême.

10. *Commemoratio solemnis Ss. Corporis D. N. J.-C.;* Commémoration solennelle du très saint Corps de N. S. J.-C.; double de 1re classe avec octave, le jeudi après la Trinité.

11. *Solemnitas Ss. Cordis D. N. J.-C.;* Solennité du très Sacré-Cœur de N. S. J.-C.; double de 1re classe, le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement.

12. *Festum Inventionis sanctæ Crucis;* Fête de l'Invention de la sainte Croix; double de IIe classe, le 3 mai.

13. *Festum pretiosissimi Sanguinis D. N. J.-C.;* Fête du très précieux sang de N. S. J.-C.; double de IIe classe, le premier dimanche de juillet.

14. *Solemnitas Ss. Redemptoris;* Solennité du très saint Rédempteur; double majeur, le troisième dimanche de juillet.

15. *Triumphus sanctæ Crucis;* Triomphe de la sainte Croix; double majeur, le 16 juillet.

16. *Festum Transfigurationis D. N. J.-C.;* Fête de la Transfiguration de N. S. J.-C.; double de IIe classe, le 6 août.

17. *Festum Exaltationis sanctæ Crucis ;* Fête de l'Exaltation de la sainte Croix ; double majeur, le 14 septembre.

18. *Festum Ss. Redemptoris ;* Fête du très saint Rédempteur ; double majeur, le 23 octobre.

Comme on le voit, deux fêtes sont célébrées deux fois dans l'année à des dates différentes, celle du précieux sang, n. 9 et 13, et celle du Rédempteur, n. 14 et 18.

Laissant de côté les fêtes du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur, à chacune desquelles nous consacrerons une leçon, nous allons traiter ici des autres.

II. Fête du saint Nom de Jésus

I. Histoire de la fête. — 1. *Confiance de l'Eglise dans le nom de Jésus.* — Telle étant la signification, la puissance et la gloire du nom de Jésus, il n'est pas étonnant que l'Eglise le fasse intervenir dans toutes les formules de sa prière publique. C'est, en effet, par Notre Seigneur Jésus-Christ qu'elle adresse à Dieu ses prières latreutiques, eucharistiques, satisfactoires et impétratoires. Elle sait les bienfaits que ce nom rappelle et dont il ne cesse d'être la source féconde et intarissable. C'est pourquoi elle met sur les lèvres de ses enfants les Litanies du saint Nom de Jésus pour obtenir les grâces de pardon, de relèvement, de courage et de perfection qui nous sont nécessaires. C'est pourquoi elle a approuvé la société religieuse qui s'honore de porter le nom de Jésus. On s'étonne après cela qu'une fête spéciale n'ait pas été instituée de bonne heure en l'honneur de ce saint Nom. Il est vrai qu'on pouvait regarder déjà comme la fête du saint Nom de Jésus la fête même de la Circoncision, puisque c'est dans cette même fête que le nom de Jésus est rappelé comme

celui qui fut donné à l'Enfant au jour de sa circoncision.

2. *Dévotion de saint Bernardin de Sienne au nom de Jésus.* — Pour la piété, qui est exigente, la fête de la Circoncision ne pouvait suffire ; il fallait une fête distincte exclusivement consacrée au Nom de Jésus, de même qu'en dehors du jeudi saint, jour consacré à commémorer l'institution de l'eucharistie, on avait obtenu la fête du Très-Saint-Sacrement. L'initiateur de la fête nouvelle fut cette fois un religieux de l'ordre de saint François, Bernardin de Sienne. C'était au commencement du xve siècle, à une époque particulièrement douloureuse pour l'Eglise à cause du schisme, et dans un pays toujours troublé par des émeutes et des séditions. Animé d'un grand zèle apostolique, Bernardin se mit à parcourir l'Italie pour convertir les pécheurs et sauver les âmes. Personnellement très dévot au saint Nom de Jésus, il cherchait à inspirer la même dévotion à ses auditeurs. Dans un de ses sermons (1), qui est plutôt un traité, divisé en trois articles, chaque article comprenant quatre chapitres, et chaque chapitre consacré à l'un des douze rayons de la gloire du nom de Jésus, il s'adresse tour à tour aux débutants, à ceux qui progressent, et aux parfaits. Il montre aux premiers que le nom de Jésus obtient le pardon, la victoire, la santé, la consolation ; aux seconds, que ce nom est un principe de noblesse, de fécondité spirituelle, de richesses célestes et de progrès incessants ; aux derniers, que ce nom est une source de douceur, de ferveur dans l'oraison, de joie spirituelle et de gloire éternelle. Pour mieux atteindre l'âme, il parlait aux yeux et montrait à ses auditeurs un tableau portant dans

1. *De Evangelio æterno*, Serm. XLIX.

une auréole le nom de Jésus (1). Son succès était grand auprès des foules, et d'autant plus grand que des miracles se produisirent. Mais son genre d'apostolat et le thème favori de ses prédications parurent suspects et répréhensibles. Aussi Bernardin de Sienne fut-il dénoncé à Rome. Martin V ordonna, en 1427, qu'on examinât la cause et qu'on discutât l'objet de la dévotion nouvelle propagée par le Franciscain. Saint Jean de Capistran, un autre Franciscain, défendit son maître et eut gain de cause : la nouvelle dévotion au saint nom de Jésus fut approuvée.

3. *Office et messe du saint nom de Jésus.* — Ce premier succès était encourageant ; il en faisait présager d'autres ; à la dévotion reconnue devaient s'ajouter un office et une messe pour la consacrer. Bernardin de Bustis composa l'un et l'autre et les présenta à Sixte IV (1471-1484) ; mais ce ne fut qu'un demi-siècle plus tard que messe et office furent approuvés, le 25 février 1530. Clément VII (1523-1534) accorda aux Frères Mineurs le privilège de réciter cet office et de célébrer cette messe en l'honneur du saint Nom de Jésus, en y ajoutant une concession d'indulgences comme pour la fête du Saint-Sacrement.

La fête ayant été concédée, d'autres ordres religieux demandèrent la faveur de la célébrer ; la Congrégation des Rites l'accorda à l'Espagne. Elle ne cessa de s'étendre de plus en plus. Au XVIIIe siècle, l'empereur Charles VI († 1740) demanda à Clément XI (1700-1721), puis à Innocent XIII (1721-1724), qu'elle fût étendue à toute l'Eglise. Par décret du 29 novembre 1721, Innocent XIII, accueillant favorablement

1. Cf. Benoît XIV, *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. XXX, n. 5-7.

cette requête, imposa la fête à l'Eglise universelle et en fixa la célébration au deuxième dimanche après l'Epiphanie.

II. Objet de la fête. — L'objet de cette fête c'est de rendre au nom de Jésus les hommages qui lui sont dus, à raison de son origine, de sa signification et de sa puissance.

1. *Origine et signification du nom de Jésus.* — Tout nom, remarque saint Thomas (1), doit être approprié à la nature des choses ; appliqué à une personne, il doit être déterminé par quelque chose se rapportant à cette personne : ou bien par une circonstance de temps, comme lorsqu'on donne le nom d'un saint à l'enfant qui est né le jour de sa fête ; ou bien pour un motif de parenté, comme lorsqu'on donne à un enfant le nom de l'un de ses parents ou de ses parrains, et c'est ainsi que les parents du Précurseur voulaient qu'il fût appelé Zacharie comme son père, et non Jean, parce que personne dans la famille ne portait ce nom. Le nom peut encore tenir à un évènement : c'est ainsi que Joseph appela son premier né *Manassès*, car, dit-il, « Dieu m'a fait oublier toute ma peine et toute la maison de mon père, » et le second *Ephraïm*, car, dit-il, « Dieu m'a fait fructifier dans le pays de mon affliction (2). » Quant aux noms que Dieu impose lui-même, ils expriment toujours quelque don gratuit et divin ; c'est ainsi qu'il est dit dans la Genèse (3) : « On ne te nommera plus Abram, mais ton nom sera Abraham, car je te fais père d'une multitude de nations ; » et dans saint Matthieu (4) : « Et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise. » Or, par une disposi-

1. *Sum. theol.*, III^a. Q. XXXVII, a. 2. — 2. *Gen.*, XLI, 51, 52. — 3. *Gen.*, XVII, 5. — 4. *Matth.*, XVI, 18.

tion de l'éternelle Sagesse, le Christ avait été établi pour sauver l'humanité. C'est donc à juste titre que le nom de *Jésus* a été donné au Christ, puisque ce nom signifie *Sauveur*.

Pourtant, d'après les Prophètes, le Christ devait s'appeler l'Emmanuel, l'Admirable, l'Orient, etc. ; mais le nom de Jésus se trouve renfermé de quelque manière dans ces appellations prophétiques. Ainsi le nom d'Emmanuel, qui veut dire *Dieu avec nous*, désigne la cause du salut, qui réside dans l'union hypostatique de la nature divine et de la nature humaine, union par laquelle Dieu a été avec nous, comme appartenant à notre nature. Quand le Prophète dit : « Donnez-lui pour nom : Hâte-toi de ravir les dépouilles (1), » il désigne l'ennemi des mains duquel le Christ nous a délivrés ; car, selon l'apôtre (2), il a dépouillé les principautés et les puissances, et les a livrées hardiment en spectacle, en triomphant d'elles par la croix. Par cette autre prophétie : « On le nomme le Conseiller admirable, Dieu fort, Prince de la paix (3), » se trouvent exprimés les moyens et le terme de notre salut, puisque c'est par l'admirable sagesse de Dieu et par sa force que nous sommes conduits à l'héritage futur, où nous jouirons de la paix parfaite promise aux enfants de Dieu, ayant Dieu lui-même pour Prince. Et ces mots : « Il sera nommé Orient (4), » signifient le mystère de l'Incarnation, car c'est là l'Orient d'où « la lumière se lève dans les ténèbres pour les hommes droits (5). »

Mais on lit aussi dans Isaïe : « Et l'on t'appellera d'un nom nouveau, que la bouche de Jéhovah choisira (6). » Or le nom de Jésus n'était point nou-

1. *Is.*, VIII, 3. — 2. *Colos.*, II, 15. — 3. *Is.*, IX, 6. — 4. *Zach.*, VI, 12. — 5. *Sum. theol.*, IIIª, Q. XXXVII, *a.* 2, ad 1. — 6. *Is.*, LXII, 2.

veau puisque, d'après la généalogie du Christ donnée par saint Luc, des ancêtres l'avaient porté ainsi que d'autres personnages de l'Ancien Testament, tels que le fils de Nave et le fils du prêtre Josédech. Rien de plus exact. Et ces personnages l'ont justifié en partie pour avoir sauvé leur peuple d'un danger, ou d'une oppression temporelle. Mais le seul à le justifier dans toute sa plénitude, c'est le Christ, pour la libération spirituelle et universelle apportée par lui au genre humain. Ce nom ne convient donc, à proprement parler, qu'au Christ. Et en ce sens, il est nouveau, comme le proclamait la prophétie (1).

Il est non seulement nouveau, mais encore manifestement indiqué par Dieu lui-même ; car c'est par ordre de Dieu que l'ange avait dit à Marie : « *Vous enfanterez un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus* (2). » Et ainsi fut fait ; car, « les huit jours étant accomplis, pour la circoncision de l'Enfant, *il fut appelé Jésus*, nom que l'ange lui avait donné avant qu'il eût été conçu dans le sein maternel (3). » Jésus est donc le nom propre du Christ ; nom éternellement prédestiné à marquer la fonction sublime qu'il devait remplir sur la terre.

2. *Puissance du nom de Jésus.* — Nous savons comment le Christ a rempli sa fonction de Sauveur du monde, en mourant sur la croix pour nous. Nous savons aussi quelle puissance de salut contient ce nom de Jésus ; car c'est, au nom de Jésus, que Pierre, suivi de Jean, guérit, à la porte du temple, le boiteux de naissance. Les témoins en furent émerveillés. Et Pierre de leur dire : « Enfants d'Israël, pourquoi vous étonnez-vous de cela ? Et

1 *Sum. theol.*, III[a], Q. XXXVII, a. 2, ad. 2. — 2. *Luc.*, I, 30. — 3. *Luc.*, II, 21.

pourquoi tenez-vous les yeux fixés sur nous, comme si c'était par notre propre puissance ou par notre piété que nous eussions fait marcher cet homme ? C'est à cause de la foi reçue de Jésus que son nom a raffermi l'homme que vous voyez et connaissez (1). » Ce nom n'opère pas seulement des guérisons physiques, il est le seul à procurer la guérison spirituelle de l'âme, comme s'en explique énergiquement saint Pierre devant le Sanhédrin : « C'est par le nom de Jésus-Christ de Nazareth, c'est par lui que cet homme se présente devant vous pleinement guéri. Ce Jésus est la pierre rejetée par vous de l'édifice, et qui est devenue la pierre angulaire. *Et le salut n'est en aucun autre ; car il n'y a pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés* (2). »

3. *Nom glorifié.* — Mieux que Josué qui avait ouvert la terre promise au peuple élu, mieux que le grand-prêtre qui en avait repris possession après le long exil de Babylone, Jésus a ouvert la porte des cieux et assuré à ceux qui lui seraient fidèles, sans distinction de race, la possession du royaume céleste. Son nom est bien le nom du Sauveur, le nom du Salut. Et telle est sa grandeur que Dieu a voulu qu'il fût glorifié. Entendons saint Paul affirmant hautement cette juste glorification. Après avoir dit, en quelques mots, les abaissements et les anéantissements du Verbe fait chair, qui a poussé son obéissance jusqu'à la mort, il ajoute : « C'est pourquoi Dieu l'a souverainement élevé, *et lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers* (3) : » au ciel, à raison du rayonnement de sa gloire ; sur la terre, à raison de

1. *Act.* III, 12, 16. — 2. *Act.*, IV, 10-12. — 3. *Philip.*, II, 9-10.

l'étendue de ses bienfaits ; et aux enfers, à raison de son triomphe sur l'ennemi du genre humain.

III. Messe du saint Nom de Jésus. — Bien avant saint Bernardin de Sienne, saint Bernard avait célébré les grandeurs du nom de Jésus (1), et une pieuse abbesse de l'ordre de saint Benoît, du XIVe siècle, avait chanté le Sauveur (2). L'Eglise n'a rien laissé perdre de ces belles et touchantes manifestations de la piété ; elle les a utilisées dans l'office de la fête. Pour la messe, il n'y avait que l'embarras du choix, tant d'une part est magnifié dans l'Ancien Testament le nom même de Dieu, et tant d'autre part le nom de Jésus est glorifié dans le Nouveau. Mais c'est à l'Eglise elle-même que nous devons les admirables prières de cette messe, qui, dans son ensemble harmonieux, constitue un modèle de composition liturgique. Le texte seul en dévoile toute la beauté ; les commentaires sont dès lors inutiles ; il suffit de lire.

1. *Les chants.* — Dès l'*introït* le nom de Jésus, objet de la fête, se fait entendre : *In nomine Jesu* : « Qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse, à la gloire de Dieu le Père, que Jésus-Christ est Seigneur (3). » Ces paroles de saint Paul servant d'antienne, c'est au Psalmiste qu'on emprunte les formules de louange qu'il adressait au nom de Dieu, et qui trouvent une application parfaitement appropriée au nom de Jésus. « Jéhovah, notre souverain Maître, que ton nom est glorieux sur la terre (4) ! »

Si ce nom est si glorieux et si vénérable, le chœur ne peut que s'exciter à le chanter. « Sauve-nous,

1. Voir la citation à la fin de la leçon. — 2. Cf. dom Guéranger, *Le temps de Noël*, t. II, p. 324. — 3. *Philip*, II, 10, 11. — 4. *Ps.*, VIII, 1.

Jéhovah notre Dieu, s'écrie-t-il au *graduel*, et rassemble-nous du milieu des nations, afin que nous célébrions ton saint nom et que nous mettions notre gloire à le louer (1). » « Jéhovah est notre père; son nom signifie Rédempteur dès les âges anciens (2). *Alleluia! alleluia.* « Que ma bouche publie la louange de Jéhovah, et que toute chair bénisse son saint nom (3) ! » *Alleluia.*

Mêmes accents à l'*offertoire*, motivés cette fois par la condescendance miséricordieuse de Dieu : « Je te louerai de tout mon cœur, Seigneur mon Dieu, et je glorifierai ton nom à jamais... Car tu es bon, Seigneur, et clément, et plein de miséricorde pour ceux qui t'invoquent (4). »

Mêmes protestations à la *communion :* « Toutes les nations que tu as faites viendront se prosterner devant toi, Seigneur, et rendre gloire à ton nom. Car tu es grand et tu opères des prodiges. Toi seul tu es Dieu (5). »

2. *Les lectures.* — Elles sont courtes, mais expressives. L'*épître* est empruntée aux Actes (6) ; c'est le passage où saint Pierre, traduit devant le Sanhédrin, proteste solennellement que c'est au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ qu'il a guéri le boiteux. Il proclame en outre, en présence de ceux qui ont fait crucifier le Christ, mais bien inutilement puisqu'il est ressuscité, que le nom de celui dont ils ont voulu se débarrasser criminellement est le seul nom sur la terre qui assure le salut aux hommes.

Plus court encore, le passage évangélique se borne aux deux versets, où sont mentionnées la circoncision de l'Enfant et l'imposition du nom de Jésus.

1. *Ps.*, CV, 47. — 2. *Is.*, LXIII, 16. — 3. *Ps.*, CXLIV, 21. — 4. *Ps.*, LXXXV, 11 et 4. — 5. *Ps.*, LXXXV, 8, 9. — 6. *Act.*, IV, 8-12.

3. *Les prières.* — Le nom de Jésus, qui a été chanté dès les premiers mots de l'introït, reparaît à chacune des trois prières de la messe pour motiver d'abord chacune des demandes qui y est faite et pour l'appuyer ensuite comme cela se fait d'ordinaire à la fin de toutes les prières liturgiques.

Pour ceux qui célèbrent la fête de ce jour, on demande la grâce, à la *collecte*, de jouir dans le ciel de la vue de Celui qui a porté le nom de Jésus. « O Dieu, qui avez établi votre Fils unique Sauveur du genre humain et avez ordonné qu'on l'appelât Jésus, daignez nous accorder, à nous qui vénérons son saint Nom sur la terre, de jouir de sa vue dans les cieux. »

Le meilleur moyen d'honorer Dieu étant le sacrifice où le Sauveur lui-même est immolé mystiquement à la gloire de Dieu, l'Eglise a soin, à la secrète, de rappeler que ce sacrifice est le nôtre et d'exprimer le souhait qu'il soit agréable à la majesté divine et utile au salut des âmes. « Dieu très clément, que votre bénédiction, qui donne la vie à toute créature, sanctifie, nous vous en prions, ce sacrifice qui est le nôtre et que nous vous offrons à la gloire du Nom de votre Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il puisse honorer votre majesté et lui plaire, et profiter à notre salut. »

Quand ce sacrifice est achevé, il ne reste plus, pour ceux qui y ont pris part, qu'à demander à Dieu une grâce suprême, celle de voir leurs noms inscrits dans le ciel sous le rayonnement glorieux du saint Nom de Jésus. Et cette demande de la *post-communion* est, comme on le voit, très heureusement appropriée à la fête de ce jour. « Dieu tout-puissant et éternel, qui nous avez créés et rachetés, regardez avec bonté nos hommages, et daignez recevoir d'un visage serein et bienveillant le sacri-

fice de l'hostie salutaire, que nous avons offert à votre majesté en l'honneur du Nom de votre Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ, afin que, votre grâce étant répandue sur nous, nous puissions nous réjouir de voir nos noms inscrits dans les cieux au dessous du glorieux Nom de Jésus, titre de l'éternelle prédestination. »

III. Autres fêtes de N. S.

I. La Prière de N. S. J.-C. — 1. *Histoire de cette fête.* — En vue de favoriser la piété et d'exciter dans les cœurs une plus fructueuse dévotion envers le mystère de la Rédemption, l'Eglise a concédé la célébration de plusieurs fêtes qui se rapportent à la Passion. A partir de la Septuagésime, chaque semaine il en est une, d'abord le mardi, puis le vendredi, qui offre d'excellents sujets de méditation. L'une d'elles, et la première qui se rencontre dans l'année liturgique, c'est la Prière de Notre Seigneur au jardin des Oliviers, la veille de sa mort. Les données évangéliques sont précises. Après avoir institué le sacrement de l'eucharistie dans la dernière pâque qu'il célébra avec ses apôtres, le Sauveur, selon sa coutume, voulut consacrer la nuit à la prière. Ce soir-là, particulièrement, l'heure était grave, le moment solennel. Il « commença à sentir de la frayeur et de l'abattement ; » son « âme était triste jusqu'à la mort. » Etant donc arrivé au jardin de Gethsémani, au delà du Cédron, dans la vallée de Josaphat, il prit à part Pierre, Jacques et Jean, leur recommanda de veiller et de prier pour ne point tomber en tentation, et de l'attendre. Puis il s'éloigna à la distance d'un jet de pierre, et, s'étant mis à genoux, il priait, disant : « *Père, si vous voulez, éloignez de moi ce calice ! Cependant que ce ne soit pas ma*

volonté, mais la vôtre qui se fasse ! » Alors lui apparut du ciel un ange qui le fortifiait. « *Et se trouvant en agonie, il priait plus instamment, et sa sueur devint comme des goultes de sang découlant jusqu'à terre* (1). » Il fut mystérieusement exaucé, car « c'est lui qui, dans les jours de sa chair, ayant avec de grands cris et avec larmes offert des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, et ayant été exaucé pour sa piété, a appris, tout Fils qu'il est, par ses propres souffrances ce que c'est qu'obéir (2). »

Une telle scène ne pouvait point passer inaperçue; elle fait partie de la Passion et se trouve commémorée pendant la semaine sainte. Les Grecs l'honorent tout spécialement, le jeudi saint, sous le nom de *Prière surnaturelle* (3). Et d'après le texte de leur liturgie, c'est sans doute à l'expression elle-même de cette prière qu'ils rendent hommage, mais aussi aux sentiments intimes qui l'inspiraient. Ils y voient, en particulier, un stratagème divin du Sauveur, qui voile la puissance de sa majesté et ne laisse voir que l'infirmité de cette nature pour mieux tromper Satan.

L'Eglise latine, de son côté, a jugé bon de ne pas se borner à commémorer cette scène, le jeudi saint, mais d'en faire l'objet d'une fête spéciale, qui sert de prélude à toutes celles qui, pendant la septuagésime et le carême, doivent servir de préparation au grand mystère du vendredi saint. Cette fête se trouve au supplément du missel *pro aliquibus locis*.

2. *L'objet de cette fête* est de commémorer la prière de Notre Seigneur au jardin des Oliviers. Il y a là, de toute évidence, des mystères à méditer, des

1. *Luc.*, XXII, 39-44. — 2. *Hebr.*, V, 5-10. — 3. Cf. Nilles, *Kalendarium utriusque Ecclesiæ*, Inspruck, 1897, t. II, p. 230-232.

leçons à recueillir, un grand exemple à suivre, tout ce qui convient à une fête religieuse pour rendre hommage aux souffrances morales et physiques du Sauveur, tout ce qui peut servir à la plus grande édification des fidèles.

3. *La messe* est ordonnée en conséquence. — Dans les *chants*, l'Eglise nous montre le Christ aux prises avec la mort. « Mon cœur tremble au dedans de moi, et sur moi fondent les terreurs de la mort. La crainte et l'épouvante m'assaillent (1). » — « Mon âme est rassasiée de maux, et ma vie touche au séjour des morts ; on m'a compté parmi ceux qui descendent dans la fosse. Je suis comme un homme à bout de forces (2). » Mais avec l'expression de sa tristesse et de son abattement, le Sauveur adresse à Dieu une prière suppliante : « Sauve-moi, ô Dieu, car les eaux montent jusqu'à mon âme (3). » « Exauce-moi, Jéhovah, car ta bonté est compatissante ; ne cache pas ta face à ton serviteur ; je suis dans l'angoisse, hâte-toi de m'exaucer (4). » « Ne t'éloigne pas de moi, car l'angoisse est proche, car personne ne vient à mon secours (5). » A la *communion*, le chœur chante la recommandation faite par le Sauveur aux apôtres : « Veillez et priez, afin que vous n'entriez point en tentation ; l'esprit est prompt, mais la chair est faible (6). »

L'*évangile* (7) retrace en quelques mots sobres la scène de l'agonie et rapporte la prière faite par Jésus à son Père. L'*épître* nous apprend qu'il a été exaucé pour sa piété (8). Modèle admirable de recours à Dieu, par la prière, dans les moments difficiles, et surtout à l'heure dernière ; modèle

1. Introït, *Ps.*, LIV, 5. — 2. Graduel, *Ps.*, LXXXVII, 4. — 3. Offertoire, *Ps.*, LXVIII, 1. — 4. Trait, *Ps.*, LXVIII, 17. — 5. Trait, *Ps.*, XXI, 12. — 6, *Matth.*, XXVI, 41, à la communion. — 7. *Luc.*, XXII, 39-44. — 8. *Hebr.*, V, 5-10.

encourageant d'abandon généreux et d'acquiescement complet à la volonté divine, en présence surtout du sacrifice de la vie ; modèle consolant de confiance imperturbable en la miséricorde de Dieu.

Voilà tout autant de leçons d'ordre pratique à recueillir de la fête : prier pour surmonter les tentations, et prier sans cesse pour en recevoir des fruits abondants, comme le demande la *collecte* ; ainsi formés au modèle du Christ, prier pour que le Sauveur, à l'heure de notre mort, nous trouve vigilants et sans faute, comme le dit la *secrète*; enfin demander à Dieu, par la vertu de la prière de son Fils, la grâce d'arriver en pleine sécurité, malgré tous les dangers du corps et de l'âme, au royaume céleste, ainsi que le formule la *postcommunion*.

II. Commémoration de la Passion de N. S. J.-C. — 1. *Histoire de cette fête.* — La plupart des fêtes relatives aux souvenirs de la Passion, et notamment celle-ci, ont été accordées à la Congrégation des Clercs de la Passion, fondée par saint Paul de la Croix, en 1737. Les religieux de cette Congrégation s'engagent par vœu à promouvoir et à répandre le culte de la passion et de la mort du Sauveur. C'est en vue de compenser les désordres du carnaval par une réparation religieuse, que saint Paul de la Croix fit composer par l'un de ses religieux, Struggieri, l'office et la messe de la Commémoration de la Passion ; office et messe ne furent approuvés que par Pie VI (1775-1799). Excepté pour les Passionistes, qui en font leur plus grande fête, la Commémoration de la Passion est partout ailleurs du rite double majeur et ne peut être transférée en dehors du carême (1).

1. *Decreta authentica C. S. R.*, Rome, 1898, n° 2837, ad 6.

2. *Objet de la fête.* — La Passion donne son nom à l'avant-dernier dimanche du carême et est particulièrement commémorée le vendredi saint (1). Mais ce mystère est tellement important au point de vue de la foi, et il offre tant d'avantages à la piété qu'il a paru bon d'en faire encore l'objet d'une fête spéciale, plusieurs semaines d'avance, pour entretenir les âmes dans la pensée et le culte du grand drame du Calvaire. Le pécheur a tout intérêt à la célébrer pour s'exciter au regret de ses fautes, en voyant tout ce qu'elles ont coûté ; le fidèle, plus sensible aux inspirations de l'amour, ne peut que compatir aux souffrances de « l'Homme des douleurs, » pour y prendre sa légitime part en esprit de sacrifice ; et chacun doit témoigner au Sauveur souffrant et mourant sa plus vive reconnaissance pour la preuve si éclatante d'amour qu'il nous a donnée. La fête permet ainsi de jeter une vue d'ensemble sur le mystère de la Rédemption, et ne peut être, si on veut bien le comprendre, qu'une excellente occasion de se renouveler dans les sentiments de dévotion et la pratique de la pénitence.

3. *La messe.* — Dans les *chants* de cette messe, on entend tour à tour le Sauveur exhaler sur la croix sa souffrance physique et morale, et le fidèle constater les humiliations et les tortures de son Rédempteur. — « Mon cœur a attendu l'opprobre et la misère. J'attends la pitié, mais en vain ; des consolateurs, et je n'en trouve aucun. Pour nourriture, ils me donnent l'herbe amère ; dans ma soif, ils m'abreuvent de vinaigre (2). » « Contre moi se sont insurgés des hommes d'iniquité ; sans pitié ils ont cherché à me faire mourir ; ils n'ont pas hésité

1. Voir t. VII, p. 387 sq., 434 sq. — 2. Graduel, *Ps.*, LXXVIII, 21, 22.

à me cracher au visage ; il m'ont blessé avec la lance ; ils ont froissé tous mes os (1). » — « Ils ont percé mes pieds et mes mains ; ils ont compté tous mes os (2) ». — En effet, constate le chœur, « il s'est abaissé lui-même, se faisant obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix (3). » « Véritablement c'étaient nos maladies qu'il portait, et nos douleurs dont il s'était chargé. Et nous, nous le regardions comme un puni, frappé de Dieu et humilié. Mais lui, il a été transpercé à cause de nos péchés, brisé à cause de nos iniquités. Le châtiment qui nous donne la paix a été sur lui, et c'est par ses meurtrissures que nous avons été guéris (4). » — Ces plaintes si émouvantes et cette constatation si vraie ne peuvent qu'arracher un cri de reconnaissance. Et ce cri éclate à l'introït : « Je veux chanter à jamais les bontés de Jéhovah, de génération en génération (5). »

Le choix des *lectures* est significatif. C'est d'abord, pour l'évangile (6), un passage de saint Jean, où l'apôtre raconte qu'on donna du vinaigre à boire au Sauveur et qu'un des soldats lui transperça le côté avec sa lance. Ce n'est là qu'un coin du tableau lugubre de la passion et de la mort de Jésus, mais suffisant pour évoquer toute la scène. En revanche le passage épistolaire dépeint en quelques mots l'impression produite et les conséquences du drame sanglant : « Je répandrai sur la maison de David et et sur les habitants de Jérusalem un esprit de grâce et de supplication. Et ils tourneront les yeux vers moi qu'ils ont percé ; ils feront le deuil comme on fait le deuil sur un fils unique, ils pleureront amèrement comme on pleure sur un fils premier-né.

1. Offertoire. — 2. Communion, *Ps.*, XXI, 12. — 3. *Philip.*, II, 8 ; Introït. — 4. Trait, *Is.*, LIII, 4, 5. — 5. *Ps.*, LXXXVIII, 1. — 6. *Joan.*, XIX, 28-35.

En ce jour-là le deuil sera grand à Jérusalem, et l'on dira : « Qu'est-ce que ces blessures à tes mains ? » Il répondra : « J'ai reçu des coups dans la maison de mes amis. » Epée, réveille-toi contre mon berger, contre l'homme qui est mon compagnon, dit Jéhovah des armées ! Frappe le berger, et que les brebis soient dispersées. »

Que demander à Dieu dans une telle fête, sinon la grâce d'imiter l'humilité et la patience de Celui qui s'est fait chair et a subi le supplice de la croix, pour pouvoir partager un jour la gloire de sa résurrection ? Et c'est, en effet, l'objet de la *collecte*. Mais comment ne pas s'adresser au Christ lui-même ? Et voici la prière touchante qu'on lui fait à la *postcommunion* : « Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu vivant, qui, à la sixième heure, pour la rédemption du monde, êtes monté sur le gibet de la croix et avez répandu votre sang précieux pour la rémission de nos péchés, faites, nous vous en supplions humblement, qu'après notre mort nous franchissions joyeusement les portes du paradis. »

III. Fête de la sainte Colonne de la Flagellation de N. S. J.-C. — 1. *Histoire de cette fête.* — Les Evangélistes ont bien parlé de la flagellation de Jésus, mais ils n'ont pas dit un mot de la colonne où il fut attaché pour subir ce douloureux supplice. A défaut de témoignage scripturaire, il y a les données de la tradition, dont on trouve des témoignages dès la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve. Il était d'usage, en effet, qu'avant d'être conduits au supplice, les condamnés subissaient la flagellation dans le prétoire même, et ils étaient alors attachés à une colonne, ou pendant qu'on se rendait au lieu de l'exécution (1). Or Jésus fut fla-

1. Cf. Lipsius, *De cruce*, c. II, c. IV.

gellé avant de sortir du prétoire de Pilate ; il fut donc attaché à une colonne.

Cette colonne, teinte de sang, resta longtemps à Jérusalem. On la montrait aux pèlerins ; saint Jérôme en parle (1). L'auteur de la *Peregrinatio* aussi (2). Au dire de Grégoire de Tours (3), elle était l'objet d'une vénération particulière ; on lui faisait toucher des linges, qu'on rapportait comme un souvenir précieux et dont on se servait pour guérir les malades. Bède affirme qu'on la voyait de son temps dans l'église de Sion (4). Survinrent les Croisades. D'après Benoît XIV, le cardinal Jean Colonna, légat d'Honorius III (1216-1227), après avoir pris part au siège de Damiette et subi quelque temps la captivité, rentra à Rome, en 1223, apportant la Colonne de la flagellation (5). Elle fut déposée dans l'église de Sainte-Praxède, où elle se trouve encore aujourd'hui.

Au même titre que les autres instruments de la Passion, cette Colonne a droit à un culte religieux, non sans doute pour elle-même, mais pour avoir servi à la flagellation du Sauveur. Car, pour elle aussi, vaut le principe invoqué par Innocent VI dans

1. Dans son Epitaphe de sainte Paule, saint Jérôme écrit : « On lui montra cette colonne, qui soutient le portique d'une église et qui est teinte du sang de Jésus-Christ ; car c'est là, dit-on, qu'il fut attaché et flagellé ! » *Epist. ad Eustochium.* Prudence fait allusion à cette colonne, *Dipt.* XLI :

Vinctus in his Dominus stetit ædibus, atque columnæ
Adnexus tergum dedit, ut servile, flagellis.

2. Au vendredi saint. Antequam sol procedat, statim unusquisque animosi vadent in Syon orare *ad columnan illam ad quam flagellatus est Dominus.* Dans Duchesne, *Origines du culte*, 2e édit., Paris, 1898, p. 490. — 3. *De Gloria martyrum*, l. I, c, VII. — 4. *In cap. XIII Lucæ.* — 5. *De festis D. N. J.-C.*, c. VII, n. 51.

l'institution de la fête de la sainte Lance (1) ; mais l'application s'en est fait longtemps attendre, car il n'est jamais question d'une fête de la Colonne dans les décrets de la Congrétion des Rites relatifs à la concession des diverses fêtes de la Passion. Et ce n'est que tout récemment qu'elle a été insérée au supplément du bréviaire et du missel *pro aliquibus locis*. C'est de toutes les fêtes de la Passion la plus récente et encore la moins répandue.

2. *Objet et messe de la fête.* — Le but de la fête est de faire honorer les souffrances endurées par le Sauveur dans le cruel supplice de la flagellation. Naturellement la messe contient le passage évangélique, où est mentionné ce supplice (2). Le passage épistolaire, emprunté à Isaïe, montre d'avance le Sauveur, sur lequel Dieu a fait retomber l'iniquité de tous, maltraité et torturé sans se plaindre, comme l'agneau qu'on mène à la tuerie. De même les chants le représentent livré à la fureur de ses ennemis, accablé de tous les maux et ignominieusement frappé. En l'honneur de cette Colonne, l'Église fait demander au Sauveur lui-même la grâce de profiter de l'effusion de son sang (3), et à Dieu l'esprit d'humilité que montra Jésus dans sa flagellation, et la grâce de lui plaire par la chasteté du corps et la pureté du cœur (4).

IV. Fête de la sainte Epine de la Couronne de N. S. J.-C. — 1. *Histoire de la fête.* — Dès que saint Louis, roi de France, eut déposé dans la Sainte

1 In Redemptoris nostri Domini Jesu Christi sacratissima passione sic nos gloriari oportet, ut ipsius passionis cuncta mysteria dinumerantes et merita, singulis etiam ejus salutaribus instrumentis gloriemur. Tel est le début de la IV· leçon de l'office de la sainte Lance au Bréviaire romain. — 2. *Joan.*, XIX, 1-5. — 3, Dans la collecte. — 4. Dans la secrète.

Chapelle les reliques de la Passion, la couronne, le roseau, l'éponge et la lance, il est à croire qu'une fête annuelle fut accordée pour vénérer ces précieux instruments de la Passion. Ferrand raconte, en tout cas, que la dévotion et le culte se propagèrent en France, notamment à Lyon, où la messe qu'on célébrait en l'honneur de la sainte Epine contient déjà la collecte actuelle (1). Ils se propagèrent aussi ailleurs, car Benoît XIV nous apprend qu'à la prière de Maximilien, duc de Bavière, l'office et la messe *De Corona* furent accordés à la chapelle ducale, à la ville et aux environs de Munich, pour le lundi après le dimanche de la Passion, par décret de la Congrégation des Rites, en date du 11 janvier 1681, confirmé par Innocent XI le 30 janvier de la même année (2). Cette fête fait depuis longtemps partie du groupe de celles qu'on accorde pour la sanctification du temps, qui va de la Septuagésime à Pâques. Office et messe sont insérés au supplément du bréviaire et du missel *pro aliquibus locis*.

2. *Objet de la fête.* — On lit dans l'Evangile qu'après la flagellation de Jésus, « les soldats, ayant tressé une couronne d'épines, la mirent sur sa tête et le revêtirent d'un manteau de pourpre ; puis, s'approchant de lui, ils disaient : « Salut, roi des Juifs, » et ils le soufletaient... Jésus sortit donc portant la couronne d'épines et le manteau d'écarlate (3). » C'est le souvenir de cette parodie sacrilège que rappelle la fête de ce jour pour payer au Sauveur un juste tribut de réparations, pour compatir à ses souffrances et prendre modèle sur son inaltérable patience (4). Cette couronne, formée d'épines,

1. *Disquisitio reliquiarum*, Lyon, 1647, l. I, c. I, n. 43. — 2. *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. XIV, n. 15. — 3. *Joan.*, XIX, 1-5. — 4. Tertullien, *De cor. militis*, XIV, *Patr. lat.*, t. II, col. 98, s'exprime ainsi : Christus Jesus quale sertum pro utroque

qui ensanglanta la tête du divin Maître, doit faire penser à la couronne d'innocence, que nous avons perdue par le péché originel et que nous devons pleurer ; à la couronne d'expiation, que nous devrions porter à cause de nos fautes personnelles ; et à la couronne de gloire, que nous devons mériter par notre sanctification. La fête de ce jour est donc une occasion très propice, tant pour rendre nos devoirs au Christ couronné d'épines, que pour nous exciter au repentir et à la pénitence.

3. *La messe.* — Dans les *chants*, l'Eglise invite les filles de Sion à contempler le roi Salomon, avec la couronne dont sa mère l'a couronné (1), elle invite les fidèles à adorer la couronne du Sauveur et à vénérer sa glorieuse passion (2). La couronne d'épines et le lambeau de pourpre sont des symboles d'une royauté insoupçonnée des soldats romains, mais proclamée déjà par les prophètes et vengée par Dieu de toutes les ignominies humaines. Car cet Homme de douleurs, Dieu l'a couronné de gloire et d'honneur (3) ; il lui a mis une couronne d'or portant ces mots gravés : Saint du Seigneur, insigne d'honneur, ouvrage parfait (4) ; il l'a revêtu du vêtement du salut, du manteau de la justice (5). Et sa couronne de tribulation fleurit en couronne de gloire (6), celle-ci étant la juste compensation de celle-là.

sexu subiit ? Ex spinis, opinor, et tribulis, in figuram delictorum, quæ nobis prætulit terra carnis, abstulit autem virtus crucis, omnem aculeum mortis in Dominici capitis tolerantia obtundens. Certe, præter figuram, contumelia in promptu est, et turpitudo, et dedecoratio, et his implexa sævitia, quæ tunc Domini tempora et fœdaverunt et lancinaverunt.

1. Introït ; *Cant.*, III, 11. — 2. Offertoire. — 3. Introït ; *Ps.*, VIII, 6. — 4. Graduel ; *Eccli.*, XLV, 12. — 5. Trait ; *Is.*, LXVIII, 10. — 6. Trait.

Même contraste dans les lectures : *l'épître* (1) mentionne le couronnement de Salomon ; *l'évangile* rappelle la scène du prétoire. Mais qu'est le roi biblique à côté du Roi couronné d'épines ? En dépit de la malice des hommes, le Christ sera salué à travers les siècles comme le Roi de gloire : *Tu Rex gloriæ, Christe.*

C'est par la souffrance que le Sauveur est entré dans sa gloire ; la voie qu'il a suivie est celle que doivent suivre ses disciples. L'Eglise connaît ces dispositions de la Sagesse divine ; en nous proposant le culte de la couronne d'épines, elle nous engage à tout supporter pour mériter la couronne du ciel, et elle met sur nos lèvres ces formules : « Faites, nous vous en supplions, Seigneur tout-puissant, que nous qui, en mémoire de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, vénérons sur la terre sa Couronne d'épines, méritions d'être couronnés par lui, dans le ciel, de gloire et d'honneur (2). » — « Roi tout-puissant, fortifiez le courage de vos soldats, pour que ceux, que réjouit dans le stade de cette vie mortelle la Couronne de votre Fils unique, reçoivent à la fin de leur lutte terrestre le jugement de l'immortalité (3). »

V. Fête de la Lance et des Clous de N. S. J.-C. — 1. *Histoire de cette fête.* — C'est à la prière de l'empereur Charles IV, que le Pape Innocent VI accorda à l'Allemagne et à la Bohême, le 13 février 1353, la faveur de célébrer une fête en l'honneur de la sainte Lance ; office et messe ne furent approuvés que beaucoup plus tard par la Congrégation des Rites, avec la clause habituelle en pareil cas : *Pro gratia, citra approbationem reliquiæ,* car la concession d'un office et d'une messe propres n'au-

1. *Cant.*, III-IV. — 2. C'est la collecte. — 3. C'est la secrète.

thentique pas pour autant les reliques qui en sont l'objet, mais vise avant tout la dévotion et la piété. Innocent VI trouva fort légitime qu'on voulût honorer les reliques de la Passion partout où l'on croyait en posséder quelqu'une. Mais rien n'empêchant de leur rendre un culte, même sans les avoir sous les yeux, la fête a été accordée aux diocèses qui en ont fait la demande. Elle se trouve insérée au supplément du bréviaire et du missel *pro aliquibus locis* (1).

2. *Objet de la fête.* — Les Clous fixèrent le Sauveur sur la croix ; la Lance servit à transpercer son côté sacré : Clous et Lance ont droit à nos hommages pour avoir été si intimement liés à la mort de Jésus ; et c'est l'objet de cette fête de nous les faire vénérer comme il convient. Par eux, notre adoration va à la personne même du Sauveur ; par eux aussi, instruments du sacrifice du Calvaire et témoins qui en portent l'empreinte, nous viennent, comme de la source qu'ils ont ouverte, les fruits sans nombre de la Passion.

3. *La messe* n'a en propre que l'introït, les prières et la communion ; tout le reste est emprunté à la messe de la Passion. *Foderunt manus meas et pedes meos*, ces premiers mots de l'introït avec ceux-ci de

1. Pour l'histoire de l'invention, de la translation et du culte de la Lance, jusqu'au XVIe siècle inclusivement, voir Gretzer, *De sancta cruce*, c. VII et VIII, du Syntagma ; jusqu'au XVIIIe siècle, voir Benoît XIV, *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. XXIV, n. 6 ; c. XXV, n. 54, 55 ; c. XXXI. n. 13. Trouvée par sainte Hélène, la Lance fut transportée à Constantinople, à la fin du VIe siècle ; une partie fut déposée d'abord dans l'église de Sainte-Sophie, puis dans celle de Saint-Jean de Pétra, où elle se trouvait encore du temps d'Anne Comnène ; l'autre partie resta au palais impérial. Au XIIIe siècle, la lance avec la couronne, le roseau et l'éponge passa entre les mains de saint Louis ; la pointe, restée à Constantinople, fut offerte par Bajazet à Innocent VIII (1484-1492), qui la fit déposer, le 31 mai 1492, dans le trésor de saint Pierre, où elle est encore.

l'Evangile : *unus militum lancea latus ejus aperuit*, caractérisent parfaitement la fête de ce jour. La collecte est adressée à Notre Seigneur : « O Dieu qui, pour le salut du monde, avez voulu, dans votre chair, être percé de Clous et blessé par la Lance, daignez nous accorder, à nous qui vénérons sur la terre la solennité de ces mêmes Clous, de nous réjouir, dans le ciel, du triomphe glorieux de votre victoire. »

VI. Fête du Saint Suaire. — 1. *Histoire de la fête.* — Nous n'avons pas à raconter comment le saint Suaire s'est trouvé un jour entre les mains des ducs de Savoie (1). Ceux-ci le possédaient déjà au xve siècle ; et ni Paul II (1464-1471), ni Sixte IV (1471-1484) ne doutèrent de l'authenticité de cette relique insigne. Sixte IV ordonna, en 1480, que l'on construisît, pour l'abriter, un édifice religieux ; dans son traité *De sanguine Christi*, il affirme que le saint Suaire portait des traces de sang et l'empreinte de l'image du Sauveur. Jules II (1503-1513) n'hésita pas à accorder un office et une messe en l'honneur du saint Suaire à la chapelle ducale de Chambéry (2). Un incendie ayant détruit la chapelle sans atteindre la relique, Clément VII (1523-1534) prescrivit qu'on déposât celle-ci dans un lieu convenable et qu'on l'entourât d'une respectueuse vénération. En 1578,

1. Benoît XIV, *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. XXXI, n. 17, cite, parmi ceux qui en ont raconté l'histoire, Pingonius, *De sindone evangelica ;* Victon, à la fin de son *De canonizatione ;* Paléoti, *De explicatione sanctæ Sindonis.* — 2. Quod si Sanctam Crucem, dit Jules II, in qua ipse D. N. J.-C. pependit, adoramus et veneramur, dignum perfecto videtur et debitum ipsam Sindonem, in qua reliquiæ humanitatis Christi, quam divinitas sibi copulaverat, videlicet ipsius veri sanguinis, ut præfertur, manifeste conspiciuntur, venerari et adorari debere. Dans Benoît XIV, *loc. cit.*

saint Charles Borromée manifesta l'intention d'aller à pied à Chambéry pour la vénérer ; pour lui éviter un si long trajet, le duc de Savoie fit transporter le saint Suaire à Turin, où il se trouve encore. Sixte-Quint accorda au chapitre, au clergé, à la ville et au diocèse de Turin un office particulier. Clément VIII (1592-1605), le 30 mai 1595, approuva les leçons qu'on devait réciter pendant l'octave de la fête ; les hymnes, soumis à l'examen et à la correction du cardinal Bona, furent approuvés par la Congrégation des Rites, le 21 mai 1673. Office et messe n'ont cessé de s'étendre depuis lors ; insérés au supplément du bréviaire et du missel, ils ne font point partie du calendrier de l'Eglise universelle.

2. *Objet de la fête.* — Le saint Suaire est un mémorial de la passion, de la mort et de la sépulture de Jésus ; il servit à envelopper son corps sacré pour être mis dans la tombe. Joseph d'Arimathie, raconte l'Evangile (1), « ayant acheté un linceul, descendit Jésus, l'enveloppa du linceul, et le déposa dans un sépulcre, taillé dans le roc ; puis il roula une pierre à l'entrée du sépulcre. » C'est ce Suaire, où est empreinte l'image du Sauveur, qui est vénéré dans la fête de ce jour, pour faire revivre en nous les souvenirs de la Passion et exciter un plus grand amour envers le Rédempteur.

3. *La messe* de cette fête emprunte à celle de la Passion l'introït, le graduel et le trait ; elle a en propre les lectures et les prières. Dans les lectures, c'est d'abord l'image de celui qui vient d'Edom, les vêtements rouges comme quand on sort du pressoir (2) ; c'est ensuite Joseph d'Arimathie procédant à la sépulture hâtive du Sauveur, après avoir enveloppé son corps dans un linceul.

1. *Marc.*, XV, 46. — 2. *Is.*, LXII-LXIII.

Dans les prières, on demande à Dieu, en souvenir du saint Suaire, de participer aux fruits de la Passion pour jouir un jour des gloires de la résurrection. La collecte s'adresse au Christ : « O Dieu, qui avez laissé les traces de votre Passion dans le saint Suaire, où Joseph enveloppa votre corps sacré, à la descente de la croix, accordez-nous, nous vous en supplions, de parvenir par votre mort et votre sépulture à la gloire de la résurrection. »

VII. Fête des cinq Plaies de N. S. J.-C. — 1. *Histoire de la fête.* — Les cinq plaies de Notre Seigneur, particulièrement celle de son côté, furent au moyen âge l'objet d'une dévotion spéciale. Ascètes et mystiques aimaient à y penser, à s'y réfugier en esprit, à y voir une porte ouverte, par où s'est écoulée la miséricorde divine, et par où le chrétien peut trouver un accès facile et aimable auprès de Jésus. Stigmates sanglants de la Victime, elles sont un témoignage permanent des souffrances endurées par le Sauveur pendant sa crucifixion, une preuve irrécusable de son amour pour nous ; mais elles sont aussi l'insigne glorieux du triomphateur. Jésus ressuscité a voulu en conserver la cicatrice ineffaçable, non seulement pour convaincre l'incrédule Thomas et montrer aux fidèles les sources toujours vives et jaillissantes de son amour et de ses bienfaits, mais aussi pour s'offrir éternellement à Dieu dans son état de Victime immolée. Si donc on peut honorer les instruments insensibles de la Passion, qui en soi sont étrangers au Sauveur, à combien plus forte raison ne doit-on pas vénérer ces plaies sacrées qui appartiennent à son corps ?

Une fête s'imposait donc en l'honneur des cinq Plaies. Son institution remonte au-delà du XVIe siècle. Et déjà le missel romain, imprimé à Lyon

en 1507, contenait une messe *de quinque Plagis*, différente de celle d'aujourd'hui. Elle s'étendit peu à peu, comme en témoignent des décrets de la Congrégation des Rites (1) ; et elle fut alléguée avec raison comme un exemple autorisé qu'on pouvait suivre pour l'institution d'un office et d'une messe en l'honneur du Sacré-Cœur (2). Toujours marquée dans le supplément du missel *pro aliquibus locis*, elle reste une fête de dévotion qui n'oblige pas l'Eglise universelle.

2. *Objet de cette fête.* — Cette fête a pour objet, comme toutes celles de la Passion, de mettre sous nos yeux les preuves sensibles des souffrances et de l'amour du Sauveur pour nous, d'exciter en nous vis-à-vis de Notre Seigneur les sentiments de la plus vive reconnaissance, de l'adoration et de l'amour, et de provoquer le regret du péché et la pratique de la pénitence. Jésus avait dit à Thomas, en lui montrant ses plaies : « *Mets ici ton doigt, et regarde mes mains ; approche aussi la main, et mets-la dans mon côté ; et ne sois pas incrédule, mais croyant.* » Et Thomas de répondre : « Mon Seigneur et mon Dieu ! » Et Jésus de répliquer : « *Parce que tu m'as vu, tu as cru. Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru* (3). » Combien qui n'ont pas vu et qui ont cru ! Et combien pour lesquels la fête de ce jour peut être un renouvellement de la scène évangélique ! C'est le cas, pour chacun de nous, de répéter à la Mère des douleurs la strophe du *Stabat* bien connue : *Sancta Mater, istud agas, — Crucifixi fige plagas — cordi meo valide.*

1. Benoît XIV, *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. XXXI, n. 18, en signale 4, dont le plus ancien est du 10 juin 1656, et le plus récent du 4 janvier 1730. D'autres sont intervenus depuis. — 2. Voir ce qu'on lit, à ce sujet, dans la *Memoriale* des évêques polonais, cité plus haut. — 3. *Joan.*, XX, 27-29.

3. *La messe* n'a de propre que la collecte ; tout le reste est emprunté à celle de la Passion. Voici la collecte : « O Dieu qui, par la passion de votre Fils unique et par l'effusion de son sang à travers ses cinq Plaies, avez réparé la nature humaine perdue par le péché, daignez faire, nous vous en supplions, que nous, qui vénérons sur la terre les blessures qu'il a reçues, méritions d'obtenir dans le ciel le fruit de son très précieux sang. »

VIII. Fête du très précieux Sang de N. S. J.-C. — 1. *Histoire de la fête*. — Au fur et à mesure qu'on approche du vendredi saint, les fêtes de la Passion serrent de plus près le grand mystère. Celle-ci, comme celles dont nous venons de parler, a été accordée *pro aliquibus locis* pour favoriser le culte de la Passion. Son institution est postérieure au xve siècle, et même au concile de Trente. Car, au xve siècle, comme le raconte Benoît XIV, Dominicains et Franciscains se disputaient sur la question de savoir si le sang de Notre Seigneur, séparé du corps dans la Passion, restait uni à la divinité et était digne d'être adoré. Les Dominicains se prononçaient pour l'affirmative, et le concile de Trente leur a donné raison (1). Mais elle est certainement antérieure à Benoît XIV, puisque ce pape accorda à la république de Venise de célébrer cette fête sous le rite double de 1re classe, le troisième vendredi du mois de mars. Ce troisième vendredi pouvant coïncider avec le vendredi saint, comme en 1845, la question fut posée à la Congrégation des Rites de savoir s'il fallait omettre cette fête ou mieux la transférer (2). Et la Congrégation répondit qu'il fallait alors l'omettre ou demander un indult de

1. *De serv. Dei beatif.*, l. II, c. xxx, n. 3-12. — 2. *Decreta authentica C. S. R.*, Rome, 1898, n. 2883, ad 6.

translation (1). Partout ailleurs où elle était concédée, la fête se célébrait et se célèbre encore le vendredi qui suit le quatrième dimanche du carême, sous le rite double majeur.

En 1848, Pie IX, fut chassé de Rome par la révolution triomphante et dut se réfugier à Gaète. L'année suivante, la révolution fut vaincue. Par reconnaissance envers le Sauveur et pour exciter encore davantage l'amour de Jésus dans les âmes, le 10 août 1849, du lieu même de son exil, Pie IX décréta que désormais l'Eglise entière célèbrerait la fête du très précieux Sang, sous le rite double de IIe classe, le premier dimanche de juillet. Ce décret respectait les usages acquis et les concessions faites, qui permettaient de la célébrer, selon les lieux, soit en carême, soit à une autre époque de l'année (2). Il ne supprimait pas pour autant le privilège de la Vénétie (3), mais il inscrivait la fête au calendrier de l'Eglise universelle, sans rien changer à la messe, sauf le trait, qui, étant propre au carême, est remplacé par un verset alléluiatique.

2. *Objet de la fête.* — Les mêmes sentiments qui nous poussent à vénérer les plaies sacrées du Sauveur, nous font un devoir d'adorer le sang qui s'est écoulé par elles. Grand mystère que celui de l'effusion du sang ! Et quel rôle que celui du sang répandu ! Sans effusion de sang il n'y a pas de rémission, ni de salut, ni de testament. Et c'est pourquoi, dans l'ancienne loi, il y a eu tant de sang répandu pour sceller l'alliance, pour préserver les juifs lors du passage vengeur de l'ange de Jéhovah, pour racheter les péchés et satisfaire à la justice divine. Mais ce n'était là que le sang des

1. La même coïncidence s'est reproduite en 1913. — 2. *Decreta, op. cit.*, n. 2978. — 3. *Decreta, op. cit.*, n. 3362.

animaux. Beaucoup plus noble, et partant beaucoup plus efficace est le sang de la loi nouvelle. Celui-ci appartient au Verbe incarné ; et c'est vraiment lui qui scelle l'alliance définitive, efface tout péché et satisfait pleinement à la justice divine ; c'est vraiment lui qui réconcilie le ciel et la terre, Dieu et les hommes ; c'est vraiment lui qui signe le testament d'amour par lequel nous devenons héritiers du royaume des cieux ; et c'est vraiment lui qui nous ouvre efficacement la porte du ciel. Que de titres à notre gratitude et à notre amour ! Quelle adoration ne mérite-t-il pas ! Aussi l'Eglise veut-elle qu'en dehors de la grande commémoration du vendredi saint, les fidèles reviennent, dans des fêtes nouvelles, à la méditation du mystère sacré de la Rédemption, pour la plus grande gloire du Christ Jésus et pour leur plus grande utilité.

3. *La messe.* — Les chants de cette messe sont une manifestation de foi, d'amour reconnaissant et de sainte espérance. Ils affirment, en effet, la réalité du mystère et en proclament la magnifique splendeur.

En même temps, ces chants rapprochent le mystère de la Passion du mystère eucharistique, avec d'autant plus de raison que celui-ci est la représentation et la continuation de celui-là. « Le calice de bénédiction, que nous bénissons, n'est-il pas une communion au sang du Christ ? Et le pain, que nous rompons, n'est-il pas une communion au corps du Christ (1) ? »

Mais quels accents de reconnaissance à l'introït ! On y emprunte le cantique nouveau que chantent à l'Agneau les quatre animaux symboliques et les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse : « Vous

1. I *Cor.*, x, 16 ; communion.

nous avez rachetés pour Dieu, par votre sang, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation ; et vous nous avez faits rois pour notre Dieu (1). » Et l'on y joint le cantique ancien du Psalmiste : « Je veux chanter à jamais les bontés de Jéhovah ; à toutes les générations ma bouche fera connaître ta fidélité (2). »

Et enfin quel cri d'espoir à la *communion !* « Le Christ qui s'est offert une seule fois pour ôter les péchés de la multitude, apparaîtra une seconde fois, sans péché, pour donner le salut à ceux qui l'attendent (3). » A cette seconde apparition, le drame sanglant du passé ne laissera qu'un souvenir de triomphe ; après les humiliations, la gloire.

Quant aux lectures, elles ne le cèdent en rien aux chants. L'*évangile* est le même que pour la commémoration de la Passion et la fête de la sainte Lance (4). Il y est question du mystérieux coup de lance qui fit couler du sang et de l'eau. Et les Pères y ont vu la naissance de l'Eglise, l'Eve nouvelle tirée des flancs de l'Adam nouveau ; ils y ont vu aussi la source des sacrements, notamment de celui du baptême. Pour *épître*, toute la lettre aux Hébreux aurait pu servir ; le passage choisi nous montre le Grand Prêtre des biens à venir passant par un tabernacle plus excellent et plus parfait que l'ancien, portant son propre sang et entrant une fois pour toutes dans le Saint des saints : c'est le Christ offrant son sang à Dieu, devenant ainsi médiateur d'une alliance nouvelle et nous donnant pleins droits à l'héritage promis (5).

Il n'y a donc plus qu'à profiter de tels bienfaits, et à demander à Dieu de les ressentir sur la terre et

1. *Apoc.*, v, 9. — 2. *Ps.*, LXXXVIII, 1. — 3. *Hebr.*, IX, 28. — 4. *Joan.*, XIX, 28-35. — 5. *Hebr.*, IX, 11-15.

dans l'éternité. Et tel est l'objet des prières de cette fête. Voici la *collecte :* « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez constitué votre Fils unique Rédempteur du monde et avez voulu être apaisé par son sang ; nous vous en supplions, accordez-nous de célébrer de telle sorte en nos solennels hommages le prix de notre salut, et d'être si bien défendus sur la terre par sa vertu contre les maux de la vie présente, que nous puissions nous réjouir pour toujours, au ciel, de son fruit. » — Voici la *secrète :* « Puissions-nous, par ces divins mystères, aller à Jésus, le médiateur de la nouvelle alliance ; et que ce Sang répandu sur vos autels, ô Seigneur des armées, parle mieux pour nous que celui d'Abel. » — Et voici la *postcommunion :* « Admis, Seigneur, à la table sacrée, nous nous sommes abreuvés dans la joie aux fontaines du Sauveur ; nous vous en supplions, que son Sang soit pour nous la source d'eau vive jaillissant jusque dans la vie éternelle. »

IX. Fêtes de la Croix. — 1. *Histoire de ces fêtes.* — *En Orient.* — L'empereur Hadrien, dans la première moitié du second siècle, avait voulu faire disparaître tous les monuments qui attestaient, à Jérusalem, le grand drame du Calvaire. Il n'hésita pas à souiller le Saint-Sépulcre, et fit construire sur son emplacement deux temples, dédiés l'un à Jupiter, l'autre à Vénus. Cette sacrilège dérision ne devait pas durer ; deux siècles plus tard, un autre empereur la fit cesser. Constantin, en effet, au moment de se débarrasser de Maxence, son rival politique, se demandait à quel Dieu se fier. Or, un soir de l'année 311, il aperçut, dans un ciel sans nuage, au dessus du soleil, le signe de la Croix, avec ces mots : τούτῳ νίκα, *Par ce signe, triomphe.* Il en fut stupéfait, lui et son armée, témoin de la

même apparition (1). Averti en songe de faire un étendard, portant ce signe sacré, pour l'arborer à la tête de ses troupes, il fit faire le labarum, qui reproduisait l'image de l'apparition et portait le monogramme du Christ (2). Et c'est avec cet étendard sacré que, le 28 octobre 312, il culbuta Maxence au pont Milvius, et ouvrit au Christ, seul Dieu et Roi à jamais, les portes de la Ville éternelle.

La paix était désormais assurée à l'Eglise. Le signe de la croix venait d'assurer ce triomphe inoui. Mais la vraie Croix où était-elle? Lorsque Constantin fut maître de tout l'empire, sa mère, sainte Hélène, eut soin de purifier les Saints-Lieux. Démolissant les temples païens, elle fit remuer le sous-sol, dans l'espoir non déçu de retrouver les reliques de la Passion. Rufin, Socrate, Sozomène et Théodoret racontent comment fut distinguée la vraie Croix. Mais il restait à protéger le Calvaire et le Sépulcre par des édifices religieux dignes d'eux. Sainte Hélène, aidée par le trésor impérial, s'y dévoua. Et lorsqu'ils furent achevés, une grande fête eut lieu pour leur dédicace, célébrée en grande pompe, le 13 septembre 335, par les évêques du conciliabule de Tyr, à la tête desquels se trouvait Eusèbe de Césarée, qui nous en a laissé le récit (3). Ce fut là vraiment le triomphe de la croix et l'origine de la fête, connue, chez les Grecs, sous le titre de παγκόσμιος ὕψωσις τοῦ τιμίου καὶ ζωοποιοῦ σταυροῦ, *Universalis exaltatio venerandæ et vivificæ crucis*, et célébrée désormais le 14 septembre, jour où la croix fut solennellement exposée à l'adoration des évêques et des fidèles présents (4).

1. Eusèbe, *Vita Constantini*, I, 28, *Patr. gr.*, t. XX, col. 944. — 2. *Ibid.*, I, 30, 31, col. 945. — 3. *Ibid.*, IV, 40 sq., col. 1188. sq. — 4. *Chronicon paschale, Patr. gr.*, t. XCII, col. 713-714. Dès le 13 septembre, les Grecs préludent à cette grande fête

De locale qu'elle fut à l'origine, cette fête devint générale en Orient. Plus tard, au commencement du VIIe siècle, Jérusalem fut prise, et la vraie Croix fut emportée en Perse par Chosroès. L'empereur Héraclius entra en campagne et réduisit Siroès, fils de Chosroès, à demander grâce. La première des conditions fut la restitution de la Croix. « Quatorze ans après qu'elle était tombée au pouvoir des Perses, la Croix fut donc reconquise. Héraclius, venant à Jérusalem, la rapporta en grande pompe sur ses propres épaules à la montagne où le Sauveur l'avait portée... et la replaça au Calvaire, dans le même lieu d'où les Perses l'avaient enlevée. La fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, qui se célébrait tous les ans en ce jour (du 14 septembre), acquit dès lors un éclat nouveau (1). » Cela se passait en 627 ; quatre ans plus tard, devant l'invasion musulmane qui menaçait la Palestine, la Croix fut transportée à Constantinople. La solennité du 14 septembre, qui rappelle l'Invention de la vraie Croix, son Exaltation et la dédicace de l'Anastasis, est restée la seule fête célébrée par les Grecs, en l'honneur de la Croix.

En Occident. — Dans l'Eglise latine, on en célébra deux : l'une, le 3 mai, sous le titre d'Invention de la Croix ; l'autre, le 14 septembre, sous celui d'Exaltation de la Croix. La distinction de ces deux fêtes s'explique suffisamment par leur titre même. Mais pourquoi avoir placé l'Invention au 3 mai, quand

de la Croix : « Salut, ô Croix, redoutable aux ennemis, boulevard de l'Eglise, force des princes, salut dans ton triomphe ! La terre cachait encore le bois sacré, et il se montrait dans le ciel, annonçant la victoire ; et un empereur, devenu chrétien, l'arrachait aux entrailles de la terre. »

1. Texte du Bréviaire, pour le 14 septembre, aux leçons du second nocturne.

il est avéré qu'elle eut lieu le 14 septembre, comme l'indique la Chronique d'Alexandrie? Cette erreur de date peut s'expliquer par une indication fautive du *Liber Pontificalis*, qui rapporte que la croix fut retrouvée, le 3 mai 310, sous le pontificat d'Eusèbe; chose impossible, remarque Benoît XIV (1); car, en 310, sainte Hélène n'était pas à même de jouer le rôle, qui fut le sien, quand son fils fut maître de tout l'empire (2). La date du 3 mai, pour une fête de la Croix, peut avoir été suggérée par celle du jour où Héraclius rapporta la croix à Jérusalem, qui fut en effet le 3 mai. Mais alors la fête du 3 mai devrait porter un autre titre; car elle semble bien avoir été institutée pour rappeler le fait d'Héraclius; le lectionnaire de Silos (vers 650) la désigne sous le titre de *Dies sanctæ Crucis;* et les plus anciennes liturgies gallicanes l'ont insérée sous celui de *Inventio sanctæ Crucis*, sans mentionner la fête du 14 septembre (3). Quoi qu'il en soit, le Martyrologe hiéronymien, publié à la suite des œuvres de saint Jérôme, porte les deux fêtes : l'une, le 3 mai : *Hierosolymæ, Inventio sanctæ Crucis D. N. J.-C. ab Helena regina, post passionem Domini anno ducentisimo trigesimo tertio, regnante Constantino imperatore, illuminata civitas ;* l'autre, le 14 septembre : *Exaltatio sanctæ Crucis* (4). Le sacramentaire gégorien, mis au point à la fin du VIIIe siècle, mentionne également ces deux fêtes (5). C'est dire que l'une et l'au-

1. *De festis de D. N. J.-C.*, XIV, 3, 6, 10. — 2. Benoît XIV, *Ibid.*, montre que le fait se passe sous le pape saint Sylvestre (314-335), et adopte la date du 14 septembre 326. — 3. Les Bollandistes croient que la date du 3 mai s'explique par celle de la translation à Rome, par sainte Hélène, d'une partie de la vraie croix ou de la dédicace de la basilique de Sainte-Croix. Et c'est de Rome qu'elle serait passée ailleurs. — 4. *Patr. lat.*, t. XXX, col 455, 475. — 5. Dans Pamélius, *Liturgica*, t. II, p. 289, 338.

tre remontent assez haut. C'est à Grégoire IX (1227-1241), au dire de Benoît XIV (1), qu'on doit l'office et la messe pour chacune d'elles. Beaucoup plus tard, Clément VIII (1592-1605) fit retrancher de l'office tout ce qui provenait d'une source suspecte ; il éleva la fête de l'Invention au rite double de IIe classe, retrancha les antiennes des Laudes et y substitua celles de l'Exaltation. Urbain VIII (1623-1644) fit du 3 mai une fête d'obligation ; elle a été supprimée depuis pour certains pays, notamment pour la France, par des concordats ou des concessions. Actuellement, par le *Motu proprio* du 2 juillet 1911, elle est supprimée pour toute l'Eglise ; ce n'est plus qu'une fête de dévotion, qui n'impose ni l'obligation d'entendre la messe, ni celle de férier.

2. *La messe.* — La messe de l'Invention et celle de l'Exaltation ont des parties communes : l'introït, l'épître, un verset du graduel et la communion. Les chants sont un cri de triomphe : « Nous devons nous glorifier dans la croix de Notre Seigneur Jésus-Christ, en qui est le salut, la vie et notre résurrection, et par qui nous avons été sauvés et libérés (2). » On y salue le Bois si doux qui a porté un si doux fardeau (3) ; on y invoque la miséricorde de Dieu (4), et on demande à être délivrés de tous les ennemis par le signe de la croix (5). — L'épître (6) contient le texte des humiliations du Sauveur, de son obéissance sublime jusqu'à la mort de la croix.

Il n'y a dans ces deux messes que le passage évangélique qui diffère, ainsi que la prière. Pour l'Invention, c'est l'entrevue de Nicodème avec Jésus, où se trouve ce passage, qui est, sur les lèvres de Jésus,

1. *De festis D. N. J.-C.*, XIV, n. 18. — 2. Introït. — 3. Graduel. — 4. Introït. — 5. Communion. — 6. *Philip.*, II, 5-11.

une annonce de sa mort conforme au type prophétique du serpent d'airain : « *Comme Moïse a élevé le serpent dans le désert, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé, afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle* (1). » Pour l'Exaltation, c'est celui où Jésus annonce sa puissance d'attraction : « *Et moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi* (2). »

Les prières, appropriées selon l'usage au mystère du jour, s'appuient sur l'Invention ou sur l'Exaltation de la croix pour demander à Dieu des grâces correspondantes, celles de la vie éternelle comme prix du bois de vie (3), la délivrance des maux de la guerre et des embuches de l'ennemi (4), la récompense du ciel (5), la gloire éternelle (6). Et rien n'est plus naturel, à l'anniversaire de l'Invention et de l'Exaltation de la Croix, que de rappeler le salut que la Croix a procuré au monde, l'appui efficace qu'elle prête à ceux qui s'appuient sur elle, et de faire souhaiter son triomphe définitif dans l'éternité glorieuse.

X. Fête de la Transfiguration. — 1. *Histoire de cette fête. — En Orient.* — Dans l'Eglise grecque, la fête de la Transfiguration remonte à une très haute antiquité, comme le prouvent les sermons des Pères cités par Assemani (7). C'est l'une des douze grandes solennités, précédée d'une vigile et comprenant une octave. L'évangile qu'on y lit est le même que dans l'Eglise latine (8). Voici la collecte de la messe : « O Christ notre Dieu, qui avez été transfi-

1. *Joan.*, III, 1-15. — 2. *Joan.*, XII, 31-36. — 3. Collecte de l'Invention. — 4. Secrète de l'Invention. — 5. Collecte de l'Exaltation. — 6. Secrète de l'Exaltation. — 7. *Kalendarium universæ Ecclesiæ*, Rome, 1750-1755, t. VI, p. 518. — 8. *Matth.*, XVII, 1-9.

guré sur le mont Thabor, et qui avez laissé apercevoir à vos disciples la splendeur de votre divinité, faites luire sur nous les rayons de votre lumière, afin que nous vous connaissions, et dirigez-nous dans la voie de vos commandements, vous, notre bien unique et notre ami le plus fidèle. »

En Occident, elle est de date plus récente ; elle ne se trouve ni dans le martyrologe hiéronymien, ni dans le sacramentaire grégorien : on lit pourtant dans celui-ci, au 6 août, une *Benedictio uvæ*, qui pourrait faire croire à l'existence de la fête. Sicard de Crémone († 1215) affirme, en effet, qu'on célébrait cette fête, le jour de saint Sixte, avec du vin nouveau ou avec le jus de raisins déjà mûrs, par allusion aux mots du Sauveur : « *Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'au jour où je le boirai de nouveau avec vous dans le royaume de mon Père* (1). » Quoi qu'il en soit, Pierre le Vénérable, sous le gouvernement duquel la congrégation de Cluny prit possession du Mont Thabor en Palestine, ordonna que la Transfiguration serait célébrée dans son Ordre avec le même degré de solennité que la Purification de Notre-Dame (2). Au xve siècle, Calixte III (1455-1458) promulgua un office nouveau, enrichit la fête de nombreuses indulgences et l'étendit à l'Eglise universelle, en souvenir de la victoire qui, en 1456, avait arrêté, sous les murs de Belgrade, la marche en avant de Mahomet II (3). Saint Pie V, lors de la réforme du bréviaire, fit donner de nouvelles leçons à la fête, et Clément VIII l'éleva au rite double majeur.

2. *La messe.* — Il a déjà été question de l'évangile où est racontée la scène de la Transfigura-

1. *Mitrale*, IX, 38 ; Beleth, *Rationale*, 144. — 2. *Statuta Cluniac.*, V. — 3. Raynal, *Annales*, ad an. 1457, n. 23.

tion (1) ; nous n'y reviendrons pas. Qu'il suffise de noter les allusions nombreuses que font les chants aux divers aspects de ce mystère évangélique : allusion à l'éclat de ce jour (2), à la beauté du Fils de l'homme (3), au resplendissement de la lumière éternelle (4), au bonheur d'habiter la tente du Seigneur (5), à la parole du Christ recommandant à ses apôtres de ne point divulguer cette scène avant sa résurrection (6). Ajoutons-y le texte de la collecte : « O Dieu, qui avez corroboré, par le témoignage des Pères, les mystères de la foi, dans la Transfiguration de votre Fils unique, et avez admirablement annoncé, par une voix descendue de la nuée céleste, la parfaite adoption des fils, accordez-nous de nous rendre cohéritiers de la gloire de ce même Roi et de participer à cette même gloire. »

XI. Fête du Saint Rédempteur. — Nous avons fait allusion plus haut au vœu des habitants de Venise, qui donna lieu à l'institution de cette fête. Elle leur fut accordée par Innocent XIII (1721-1724), pour le troisième dimanche de juillet, avec le rite double de IIe classe et une octave. Ce troisième dimanche coïncidant parfois avec la fête de la Dédicace de l'une des églises de Venise, la Congrégation des Rites, par décret du 27 avril 1747, statua que, dans ce cas, la fête du Saint Rédempteur serait renvoyée au lundi avec son rite double de IIe classe, qu'on n'y ferait pas mémoire de l'octave de la Dédicace, mais que, pour l'octave, l'office et la messe seraient de la Dédicace avec simple mémoire de l'octave du Saint Rédempteur (7). Benoît XIII (1724-1730) éten-

1. *Matth.*, XVII, 1-9. — 2. Introït. *Ps.*, LXXVI, 18. — 3. Graduel, *Ps.*, XLIV, 3. — 4. Graduel, *Sap.*, VII, 26. — 5. Introït, *Ps.*, LXXXIII, 1. — 6. Communion, *Matth.*, XVII, 9. — 7. *Decreta authentica*, n. 2396.

dit la fête à toute la Vénétie ; et Pie VIII, le 8 mai 1830, fixa pour Rome cette fête au 23 octobre. Cette fête a été accordée semblablement à d'autres églises, pour le 23 octobre, mais avec le rite double majeur.

XII. Fête du Triomphe de la Croix. — Si la fête du Saint Rédempteur intéresse tout le pays qui faisait jadis partie de la république de Venise, celle du Triomphe de la Croix intéresse plus particulièrement toute la nation espagnole. Il faut lire, dans la correspondance d'Innocent III (1198-1216), le magnifique récit de la victoire de Las Navas de Tolosa, par le vainqueur lui-même, Alphonse de Castille (1). A la suite de ce récit se trouve cette admirable prière : « *Omnipotens et misericors Deus, qui superbis resistis, humilibus autem das gratiam, digna tibi laudum præconia et devotas gratiarum referimus actiones quod, antiqua innovando miracula, gloriosam tribuisti victoriam de perfidis gentibus populo Christiano, te suppliciter exorantes, ut quod mirabiliter incœpisti misericorditer prosequare ad laudem et gloriam nominis tui sancti, quod super nos famulos tuos fideliter invocatur.* » Cette pièce ne contient pas seulement un cri de reconnaissance pour une victoire qu'on reconnaît devoir à l'intervention miraculeuse de Dieu, mais encore un cri d'espoir pour le succès final, qui permettra de jeter hors de l'Espagne l'invasion sarrazine. En attendant ce succès final, la catholique Espagne a voulu célébrer chaque année, le 16 juillet, l'anniversaire glorieux de son triomphe de 1212 par une fête nationale. Depuis la fin du XVIe siècle, elle a obtenu, du pape Grégoire XIII (1572-1585), la faveur de la célébrer comme

1. *Regestum*, l. XV, *epist.*, CLXXXII, *Patr. lat.*, t. CCXVI, col. 699-703.

une fête religieuse sous le nom de *Triomphe de la Croix*. Et depuis quelques années la messe de cette fête a été insérée au supplément du missel *pro aliquibus locis*. Le ton des chants qui s'y trouvent est bien celui du triomphe, et du triomphe de la Croix ; mais la collecte n'est plus celle que nous avons citée ; beaucoup plus courte, elle n'en est pas moins expressive : « O Dieu qui, par votre Croix, avez bien voulu accorder à un peuple qui croit en vous de triompher de ses ennemis, nous vous en supplions, accordez toujours aux adorateurs de votre Croix la victoire et l'honneur. ».

1. Bienfaits et grandeurs du nom de Jésus. — « Sans aucun doute, entre l'huile et le nom de l'Epoux il y a ressemblance ; et ce n'est pas sans motif que l'Esprit-Saint les compare l'un à l'autre. L'huile a trois qualités : elle luit, elle nourrit, elle oint ; elle entretient la flamme, elle nourrit la chair, elle adoucit la douleur ; lumière, nourriture, remède. De même du nom de l'Epoux : il éclaire, quand on le publie ; il nourrit, quand on y pense ; et quand on l'invoque, il a la douceur de l'onction. Parcourons chacune de ces qualités. — D'où pensez-vous qu'ait pu se répandre, dans tout l'univers, cette si grande et si soudaine lumière de la foi, si ce n'est du nom de Jésus prêché ? N'est-ce pas dans la lumière de ce nom que Dieu nous a appelés à son admirable lumière ? De laquelle il était illuminé et voyant en elle la lumière, saint Paul dit avec raison : « *autrefois vous étiez ténèbres, mais à présent vous êtes lumière dans le Seigneur* (1). » Et ce nom, l'Apôtre a reçu l'ordre de le porter devant les rois, les gentils et les fils d'Israël ; et il le portait comme un flambeau, et il illuminait la patrie, et il criait partout : « *La nuit est avancée, et le jour approche. Dépouillons-nous donc des œuvres des ténèbres et revêtons les armes de la lumière. Marchons honnêtement, comme en plein jour* (2). » Et à tous il montrait la lumière sur le candélabre, en

1. *Ephes.*, v, 8. — 2. *Rom.*, xiii, 12, 13.

annonçant partout Jésus, et Jésus crucifié... Mais ce nom de Jésus n'est pas seulement lumière, il est nourriture. N'en êtes-vous donc pas réconfortés, toutes les fois que vous pensez à lui ? Qu'est-il au monde qui nourrisse autant l'esprit de celui qui pense à lui ? Qu'est-ce qui répare les sens affaiblis, fortifie les vertus, fait fleurir les bonnes et honnêtes mœurs, entretient les chastes affections ? Toute nourriture de l'âme est sèche, si elle n'est pas arrosée de cette huile ; insipide, si elle n'est pas assaisonnée de ce sel. Si vous m'écrivez, votre écrit est pour moi sans saveur, si je n'y lis le nom de Jésus ; lorsque vous discutez ou conférez avec moi, l'entretien n'a pas de saveur, si le nom de Jésus n'y retentit. Jésus est un miel à ma bouche, une mélodie à mon oreille, une jubilation à mon cœur. — Mais c'est encore un remède. L'un de vous est-il triste ? Que Jésus vienne en son cœur ; que de là il passe en sa bouche, et aussitôt, à la venue de ce nom, qui est lumière, tout nuage disparaît, la sérénité revient. Quelqu'un tombe-t-il dans le crime, court-il même par désespoir au suicide ? S'il invoque le nom de Jésus, ne recommencera-t-il pas aussitôt à respirer et à vivre ? Qui, devant ce nom, garde la dureté du cœur, la torpeur de la paresse, la rancune de l'esprit ou la langueur de l'ennui ? Quel est celui, qui, par aventure, ayant à sec la source de ses larmes, ne l'ait sentie subitement couler plus abondante et plus douce, dès qu'il invoque Jésus ? Quel est celui qui, palpitant et s'alarmant au milieu des dangers, puis venant invoquer ce nom de vaillance, n'a pas senti aussitôt naître en soi la confiance et fuir la crainte ? Quel est celui, je vous le demande, qui, ballotté et flottant à la merci des doutes, n'a pas retrouvé aussitôt la certitude, à l'invocation de ce nom de lumière ? Quel est celui qui, durant l'adversité, écoutant la méfiance, n'a pas repris courage, au seul son de ce Nom de bon secours ? Car voilà bien les maladies et les langueurs de l'âme, et voilà aussi leur remède.

« Je puis vous le prouver par ces paroles : « *Invoque-moi,* dit le Seigneur (1), *au jour de la tribulation, et je*

1. *Ps.*, XLX, 15.

t'en tirerai, et tu m'honoreras. » Rien au monde n'arrête si bien l'impétuosité de la colère, et ne réprime pareillement l'enflure de la superbe. Rien ne guérit aussi parfaitement les plaies de la tristesse, et ne comprime les révoltes de la chair, et n'éteint la flamme de la convoitise, et n'étanche la soif de l'avarice, et n'éloigne le prurit des passions déshonnêtes. Mais quand je nomme Jésus, je me propose un homme débonnaire et humble de cœur, béni, sobre, chaste, miséricordieux, brillant en un mot de toute pureté et sainteté. C'est Dieu lui-même tout-puissant qui me guérit par son exemple, et m'aide de son soutien. Toutes ces choses retentissent à mon cœur, quand j'entends le nom de Jésus. Ainsi, en tant qu'il est homme, j'en tire des exemples pour les imiter ; et en tant qu'il est tout-puissant, j'en tire un secours assuré. Je me sers des dits exemples comme d'herbes médicinales, et du secours comme d'un instrument pour les broyer, et j'en fais un mélange tel que nul médecin n'en saurait faire de semblable.

« O mon âme, tu as un antidote excellent, caché comme en un vase, dans ce nom de Jésus. Jésus, assurément, est un nom salutaire et un remède qui ne sera jamais inefficace pour aucune maladie. Qu'il soit toujours dans votre cœur, toujours en votre main, si bien que tous vos sentiments et vos actes soient dirigés vers Jésus. » S. Bernard, *In Cantica*, serm. xv, 5-7.

2. Salut à la Croix. — « La victoire consignée dans les fastes de l'Eglise ne fut pas, ô Croix, votre dernier triomphe, et les Perses non plus ne furent pas vos derniers ennemis. Dans le temps même de la défaite de ces adorateurs du feu, se levait le Croissant, signe nouveau du prince des enfers. Par la sublime loyauté du Dieu dont vous êtes l'étendard et qui, venu sur terre pour lutter comme nous, ne se dérobe devant nul ennemi, l'Islam aussi allait avoir licence d'essayer et d'user contre vous sa force : force du glaive, unie à la séduction des passions Mais là encore, dans le secret des combats de Satan et de l'âme comme sur les champs de bataille

éclairés du grand jour de l'histoire, le succès final était assuré à la faiblesse et à la folie du Calvaire.

« Vous fûtes, ô Croix, le ralliement de cette Europe en ces expéditions sacrées, qui empruntèrent de vous leur beau titre de Croisades, et portèrent si haut dans l'Orient infidèle le nom chrétien. Tandis qu'alors elles refoulaient au loin la dégradation et la ruine, elles préparaient pour plus tard à la conquête de continents nouveaux l'Occident resté par vous la tête des nations.

« Campagnes immortelles dont les soldats, grâce à vos rayons, brillent aux premières pages du livre d'or de la noblesse des peuples. Aujourd'hui même, ces ordres nouveaux de chevalerie qui prétendent grouper en eux l'élite de l'humanité, ne voient-ils pas en vous l'insigne le plus élevé du mérite et de l'honneur ? Suite toujours du mystère de cette fête ; exaltation jusqu'en nos temps amoindris de la Croix sainte qui, dans les siècles antérieurs, était passée de l'enseigne des légions au sommet du diadème des empereurs et des rois.

« Il est vrai que sur la terre de France des hommes sont apparus, qui se donnent pour tâche d'abattre le signe sacré partout où l'avaient honoré nos pères. Problème étrange que cette invasion des soldats de Pilate au pays des croisés ; problème pourtant qui s'explique, aujourd'hui qu'on a surpris l'or juif soldant leurs exploits. Ceux-là, dans l'instrument du salut, ne peuvent voir que leur crime ; et leur conscience troublée soudoie pour renverser la croix sainte les mêmes hommes qu'ils payaient jadis pour la dresser.

« Hommage encore, que la coalition de tels ennemis ! O croix adorée, notre gloire, notre amour ici-bas, sauvez-nous quand vous apparaîtrez dans les cieux, au jour où le Fils de l'homme, assis dans sa majesté, jugera l'univers. » Continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, Paris, 1878, t. v, p. 231.

Leçon XXIIe

Le Saint-Sacrement

I. *Histoire de la fête.* — II. *Son objet.*
III. *La messe.*

La plupart des fêtes de Notre Seigneur, dont nous avons parlé dans la leçon précédente, se justifient pleinement par leur relation avec le mystère de la Rédemption (1). Une fête spéciale en l'honneur de l'eucharistie s'explique mieux encore, puisque ce n'est plus de souvenirs évangéliques ou de reliques de la Passion qu'il s'agit, mais de Notre Seigneur lui-même réellement et perpétuellement présent dans le sacrement de son amour. Un tel bienfait demanderait une fête sans cesse renouvelée et en quelque sorte permanente ; et c'est bien à la réaliser, dans la mesure du possible, d'un bout de l'année à l'autre, que tend de plus en plus la piété chrétienne par l'adoration perpétuelle. Il est vrai que l'eucharistie est de toutes les fêtes et que le sacrifice de la messe en est la partie principale comme l'acte religieux par excellence, à la fois latreutique, eucharistique, satisfactoire et impétratoire. Il est vrai aussi que, chaque année, le jeudi saint, est commémoré l'anniversaire de l'institution de l'eucharistie. Et à tous ces titres, semble-t-il, la nécessité d'une fête spéciale ne se ferait pas sentir. Mais

1. Pour la bibliographie, voir en tête de la leçon XXIe.

il convient de tenir compte du rôle important que joue l'eucharistie, et comme sacrifice et comme sacrement, dans la vie individuelle des fidèles et dans la vie sociale de l'Eglise, pour justifier les élans de la piété chrétienne et les institutions de l'autorité compétente dans les manifestations religieuses à son égard. Il y a là, dans la suite des siècles, toute une série d'actes caractéristiques, qui ont eu pour but de développer de plus en plus la dévotion au Saint-Sacrement. Or le plus important de ces actes est assurément l'institution de la Fête-Dieu et de la procession solennelle en l'honneur de l'eucharistie. Il importe d'en rappeler brièvement l'histoire avant d'en dire l'objet et de noter comment la messe a très heureusement traduit la pensée de l'Eglise.

I. Histoire de la Fête

I. Motifs généraux de l'institution d'une fête spéciale. — 1. *Sacrifice de la messe.* — La veille même de sa mort, à la dernière Cène, Notre Seigneur institua le sacrifice mystique, où, tout à la fois prêtre et victime, il s'offrait pour nous à Dieu, en changeant le pain en son corps et le vin en son sang. Etant Dieu, le Verbe de Dieu, la Parole substantielle et créatrice, qui dit et réalise en même temps ce qu'il dit, il réalisa ce prodige extraordinaire. Et, prodige plus grand encore, il donna l'ordre à ses apôtres de renouveler son acte : *Hoc facite in meam commemorationem.* Et cet acte est renouvelé chaque jour par de simples mortels, mais préalablement revêtus d'un caractère sacré, rendus aptes et authentiquement chargés par le Sauveur lui-même de faire ce qu'il fit. C'est un prêtre qui agit, parle et consacre en son nom, chaque fois qu'il célèbre

la messe ; c'est un prêtre qui renouvelle le sacrifice de la dernière Cène, en relations si intimes avec le sacrifice de la Croix. La messe a donc droit à un culte religieux tout particulier. Dès les origines, l'Eglise a fait une obligation à ses fidèles d'y assister à certains jours ; elle les engage à l'entendre le plus souvent qu'ils peuvent ; elle les invite à commémorer chaque année l'anniversaire de l'institution de l'eucharistie. Mais l'obligation d'assister à ce sacrifice est un moyen de sanctifier le temps que Dieu nous donne ; et la commémoration du jeudi saint, plus spécialement appropriée pour payer un juste tribut d'hommages au Sauveur, n'a pourtant pas l'éclat d'une fête proprement dite. Sans passer inaperçu, le souvenir de l'institution de l'eucharistie s'y trouve pour ainsi dire noyé au milieu de cérémonies, telles que la réconciliation des pénitents jadis, la consécration des saintes huiles et l'exécution du *Mandatum* aujourd'hui. De telle sorte que, sans s'imposer absolument, une fête spéciale et distincte était à souhaiter pour honorer en lui-même le plus grand acte de la religion.

2. *Présence réelle et constante.* — Mais l'eucharistie n'est pas qu'un sacrifice, elle est aussi un sacrement, qui rend le Sauveur présent au milieu de nous et accessible à nos hommages. Dès que la consécration est faite, il ne reste plus du pain et du vin que les apparences sensibles soumises, comme si elles étaient encore unies à leur propre substance, à tous les phénomènes ordinaires de leur nature, sans que ces phénomènes atteignent ou affectent le moins du monde le corps adorable et la personne sacrée du Sauveur. Le Sauveur est là, invisible, mais présent ; et il reste à demeure dans le tabernacle, du fond duquel il nous crie ; « *Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et ployez sous le fardeau, et je*

vous soulagerai (1). » Il y est pour recevoir nos visites, l'exposé de tous nos besoins, de toutes nos peines, de toutes nos joies, nos adorations, nos actions de grâces, nos demandes et nos satisfactions. Il y est pour nous consoler, nous encourager, nous fortifier, nous bénir. Il y est pour se donner à nous.

3. *Principe d'union.* — Près de l'autel et du tabernacle, en effet, se dresse une table, la table sainte, où se distribue le pain des anges, le pain des forts, l'aliment surnaturel, qui communique la vie divine, le salut, le gage de la gloire et de l'immortalité, celui-là même qui a dit : « *Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage* (2). » Par là le Sauveur s'unit à nous d'une union si intime que, en dehors de l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine dans l'Incarnation et de l'union de Jésus et de Marie dans la conception, on n'en saurait imaginer de plus mystérieuse et de plus étroite. C'est dans la communion que le fidèle trouve l'aliment approprié de sa vie surnaturelle pendant son pèlerinage terrestre et le viatique au moment de son passage du temps à l'éternité ; c'est par la communion qu'il s'unit à Dieu.

D'autre part, l'eucharistie constitue le principe d'union des fidèles entre eux, dans l'unité du corps mystique du Christ. Le pain et le vin, qui servent au sacrement, sont déjà le symbole de cette union par la nature même de leur composition ; car ils sont formés d'éléments séparés, qui ont été réduits à l'unité, et ils marquent ainsi, selon la doctrine bien connue des Pères, l'unité vivante qui doit faire de tous les fidèles un seul cœur et une seule âme.

1. *Matth.*, XI, 28. — 2. *Joan.*, VI, 55.

L'Apôtre l'avait insinué en termes clairs et expressifs (1).

« Ce qui est commun aux autres sacrements, disait le pseudo-Denys (2), est attribué spécialement à celui-ci (l'eucharistie), appelé aussi communion et synaxe, bien que chacun d'eux ait également pour but de ramener au centre divin nos vies divisées... Mais à ces autres signes sacrés et sanctificateurs il faut, pour la consommation de leur œuvre commune, le complément de la perfection substantielle et divine, que donne le premier. Il n'est guère, en effet, de fonction sacrée où la divine eucharistie, comme couronnement de toute consécration, ne vienne serrer les liens de l'unité avec le *Un* suprême et parfaire cette union divine dans le don des mystères augustes qui la consomment. Si donc les autres sacrements, ne donnant point ce qu'ils n'ont pas, demeurent comme incomplets, sans pouvoir établir entre nous et l'Unité d'union substantielle ; si leur but est de préparer celui qui les reçoit aux mystères divins comme à la fin sommaire où ils tendent, c'est à bon droit que l'accord des pontifes a nommé celui-ci d'un nom tiré de la nature des choses, en l'appelant communion. » Cette force unitive de l'eucharistie, si bien soulignée par le pseudo-Denys, dans le rapprochement qu'elle opère entre Dieu et sa créature, saint Augustin se complaisait à la voir édifiant dans la paix le corps mystique du Sauveur, constituant le centre et le lien de la grande communion catholique sur cette terre : « O sacrement d'amour ! ô signe de l'unité ! ô lien de la charité (3) ! » et aussi pour le ciel, dans la société des saints, où la paix règnera, dans une pleine et parfaite unité, au festin des noces éternelles.

1. I *Cor.*, x, 17. — 2. *De eccles. hier.*, III, 1. — 3. *In Joan.*, tract. XXXVI, 13.

A ces divers titres d'ordre général, l'eucharistie ne justifie pas seulement les pompes liturgiques dont elle a été entourée à la messe et la commémoration solennelle dont elle est l'objet le jeudi saint, mais encore tout ce qu'une piété éclairée et ardente pourra imaginer d'hommages, tout ce que l'Eglise, assistée d'en haut, pourra sanctionner par des cérémonies ou des fêtes nouvelles.

II. Motifs particuliers. — 1. *La piété chrétienne.* — Outre les grands devoirs qui s'imposent pour tant de motifs, et qui consistent à recourir à l'eucharistie, considérée comme sacrifice, présence réelle et principe d'union, la piété chrétienne, par une application aussi délicate qu'éclairée, a voulu compenser, du mieux qu'elle a pu, les étranges abaissements du Sauveur dans ce sacrement et les outrages qu'il y reçoit. Elle ne se contente donc pas d'assister à la messe, mémorial du sacrifice de la croix, où tout ressuscité, vivant et glorieux qu'il est, le Sauveur continue son rôle de prêtre et de victime pour louer Dieu, pour rendre grâces à Dieu, pour satisfaire à Dieu et lui demander les grâces qui nous sont nécessaires ; elle ne se contente pas d'apporter ses hommages au Prisonnier du tabernacle et de s'asseoir au banquet eucharistique avec la foi la plus vive et l'amour le plus ardent ; elle tient à honneur de le relever de ses mystérieux abaissements. Car, dans l'eucharistie, les anéantissements dont parle saint Paul au sujet de l'Incarnation, sont dépassés. En se faisant homme, le Verbe éternel a du moins manifesté la douceur et la bénignité de son humanité, qui le rendait si aimable à tous pendant les jours de sa vie mortelle, tandis que, sur l'autel et au tabernacle, le plus beau des enfants des hommes ne se montre même pas ; il y est dans un appareil

déconcertant, qui ne laisse rien entrevoir, ni de Dieu, ni de l'homme, humble petite chose, tout entière à la disposition de ses ministres et de ses fidèles. Plus de crêche comme à Bethléem, plus de tente comme dans sa fuite en Egypte, plus d'échoppe comme à Nazareth, plus d'action comme pendant les trois ans de sa vie publique, plus de paraboles ou de discours, plus de miracles éclatants : mais, selon les apparences sensibles, l'isolement, la solitude, l'immobilité, le silence, rien de ce qui trahirait sa présence effective, tout ce qui ressemble au contraire à l'anéantissement de la tombe. Heureusement la foi parle et agit. Elle perce le voile du mystère, et, sous cet appareil voulu d'effacement mystique, elle aime à découvrir les preuves ravissantes de l'amour de son Sauveur. Et à l'exemple de Dieu qui relève et exalte les humbles, elle voudrait relever et exalter les abaissements de son Sauveur par une fête de triomphe et de gloire.

Elle y est d'autant plus portée qu'à ces abaissements voulus, Dieu a permis que les hommes ajoutent d'ignobles outrages : outrages envers le saint sacrifice, outrages envers la présence réelle, outrages envers la communion. Et c'est ici, dans ce sentiment de réparation nécessaire, qu'éclatent surtout sa susceptibilité jalouse, sa délicatesse et son amour. De la part d'ennemis, ces outrages s'expliquent, tout en restant inexcusables ; mais de la part d'amis, de fidèles, d'enfants de l'Eglise, comment les qualifier? Ne pouvant les empêcher, il ne reste plus qu'à les réparer avec le plus d'éclat possible, de manière à les couvrir, par un redoublement de ferveur sans doute, mais aussi par une manifestation officielle et publique de foi et de religion.

2. *L'hérésie.* — Ces sentiments et ces revendications de la piété deviennent plus impérieux en-

core devant les attaques de l'hérésie. Longtemps l'eucharistie resta à l'abri de pareilles attaques ; mais, le rationalisme aidant, le dogme eucharistique fut atteint à son tour ; mais en même temps, par réaction, du IXe siècle à la fin du XIIe, le culte eucharistique ne cessa de s'étendre et de s'affirmer. Par manière de protestation contre Pierre Comestor († 1178) et Pierre Cantor († 1197), qui prétendirent que la transsubstantiation du pain au corps ne s'opérait pas au moment même où le célébrant prononce les paroles de la consécration : « *Ceci est mon corps*, » Eudes de Sully, évêque de Paris de 1196 à 1208, décida qu'on élèverait la sainte Hostie aussitôt après la consécration du pain pour l'offrir à la vue et à l'adoration des fidèles. Mais cela ne pouvait suffire pour satisfaire les légitimes susceptibilités de la piété. Pour protester contre l'hérésie de Bérenger, la communion fut mieux comprise et plus fidèlement pratiquée. Saint Pierre Damien, saint Grégoire VII, Durand de Troarn recommandèrent la communion fréquente et même quotidienne. « Et ce qui n'est pas moins digne d'attention que l'insistance avec laquelle ils la louent, c'est la manière dont ils en parlent : il y a là une délicatesse et une chaleur de sentiment qui annoncent les effusions de la piété du moyen âge. Paschase Radbert donne le ton. Il trouve des accents délicieux jusque dans l'acrostiche initial de son traité, et, quand il parle du « grand bien » de l'eucharistie, de la beauté qu'elle communique, des dispositions qu'elle réclame (1), il rivalise avec les plus dévots admirateurs du sacrement (2). »

Au XIIe siècle, l'activité théologique se porta par-

1. *De corpore et sanguine Domini*, XXI, 4-7 ; XXII, 4,5. *Patr. lat.*, t. CXXX, col. 1261-1262, 1335, 1345. — 2. Vernet, dans le *Dict. de Théol.*, t. V, col. 1231.

ticulièrement sur l'eucharistie, et sans avoir, de bien s'en faut, la valeur des œuvres scolastiques du siècle suivant, elle prépara contre les Cathares, les Vaudois, les Almariciens et autres hérétiques de l'époque la profession de foi du IVe concile de Latran, en 1215, dont l'importance a été jugée sans égale par Harnack (1) dans les douze siècles qui séparent le concile de Nicée du concile de Trente. D'autre part, on peut affirmer, dit Thurston (2), qu'à partir de 1200 la pensée et le culte de l'eucharistie deviennent dans presque toute l'Eglise un objet constant et immédiat de sollicitude. Le moment n'était donc plus loin où cela allait se manifester par quelque solennité extérieure. Si quelques coutumes anciennes devaient tomber en désuétude et disparaître peu à peu, telles que la communion des tout petits enfants et la communion sous les deux espèces, d'autres allaient s'introduire, manifestation plus éclatante de la foi de l'Eglise et de la piété des fidèles à l'égard de l'eucharistie. De ce nombre fut la fête du Saint-Sacrement, qui allait ouvrir une voie nouvelle à la dévotion eucharistique.

III. Institution de la fête du Saint-Sacrement. — 1. *Les origines.* — Par une coïncidence remarquable, la fête du Saint-Sacrement vit le jour dans la même ville, où trois siècles auparavant avait été instituée la fête de la Trinité. Julienne de Rétinnes (1193-1258), religieuse hospitalière du Mont Cornillon, près de Liège, animée d'une grande dévotion envers l'eucharistie, fut fréquemment favorisée, dès sa jeunesse, d'une vision singu-

1. *Dogmengeschichte*, Leipzig, 1910, t. III, p. 387. — 2. *L'Eucharistie et le saint Graal*, trad. Boudinhon, dans la *Revue du clergé*, 1908, t. LVI, p. 555.

lière dont elle ne trouvait pas l'explication. Il lui semblait voir la lune en son plein, mais dégradée par une petite brèche. Une voix intérieure lui disait que la lune était l'image de l'Eglise, et que la brèche indiquait en elle l'absence d'une solennité en l'honneur du Saint-Sacrement. Après vingt ans de défiance d'elle-même et de prières, elle s'en ouvrit à plusieurs saint personnages, entre autres à l'archidiacre de Liège, Jacques Pantaléon de Troyes, et au provincial des Dominicains, Hugues de Saint-Cher. Ceux-ci en référèrent à l'évêque Robert de Torote, qui approuva l'idée d'une solennité particulière en l'honneur du Saint-Sacrement, institua la Fête-Dieu, en 1246, pour le jeudi après la Trinité, la célébra lui-même, mais mourut avant de l'avoir étendue à tout son diocèse. Les chanoines de Saint-Martin furent à peu près les seuls à la célébrer dans la suite. Hugues de Saint-Cher, devenu cardinal et légat du pape en Belgique, la célébra lui aussi et eut soin de la recommander à tous les diocèses de sa légation. La fête n'en fut pas plus acceptée pour cela. Et Julienne mourut sans avoir pu réussir au gré de ses désirs. Elle avait du moins légué sa pensée à une humble recluse, Eve, moins capable encore selon toute apparence d'assurer l'extension de la fête à toute l'Eglise, mais qui ne cessa, du fond de sa prison volontaire, de faire agir auprès du successeur de Robert de Torote et par lui auprès du Saint Siège.

2. *Intervention pontificale.* — Très heureusement le pape d'alors n'était autre que l'ancien archidiacre de Liège devenu évêque de Verdun, puis patriarche de Jérusalem et finalement pape sous le nom d'Urbain IV (1261-1264). Urbain IV n'avait pas oublié les démarches qu'il avait faites près de l'évêque de Liège, quand il était son archidiacre; mais imposer à toute l'Eglise une fête nouvelle lui parut chose

grave ; il y fut pourtant décidé par le miracle survenu récemment à Bolsène, non loin d'Orviéto, où résidait alors la cour pontificale. Après la consécration du pain et du vin, le célébrant de Bolsène fut pris de doutes sur la transsubstantiation ; aussitôt de l'hostie consacrée coulèrent des gouttes de sang qui se répandirent sur le corporal. Ce fait miraculeux, bientôt raconté partout, Urbain IV voulut se rendre compte de son authenticité. N'en pouvant pas douter, il donna suite aux suppliques qu'on lui adressait et décréta, pour la confusion de l'hérésie de Bérenger et l'exaltation de la foi catholique, que désormais dans toute l'Eglise, chaque année, en dehors de la commémoration du jeudi saint, une fête spéciale en l'honneur du Saint-Sacrement serait célébrée le jeudi après l'octave de la Pentecôte (1). La bulle d'institution *Transiturus* est du 11 août 1264. C'est à saint Thomas d'Aquin, le Docteur angélique, qu'il confia le soin de composer l'office et la messe de la fête nouvelle (2) ; saint Thomas devint ainsi

1. Rome n'ayant pas encore, à cette date, admis la fête de la Trinité, la bulle *Transiturus* parle du jeudi après l'octave de la Pentecôte. — 2. La légende se mêle facilement à l'histoire ; mais il est des légendes qu'il faut signaler, celle-ci entre autres. D'après Denys le Chartreux, le pape aurait également confié à saint Bonaventure le soin de rédiger un office et une messe pour cette fête, mais on préféra l'œuvre de saint Thomas. Suivant David Romeus, on n'aurait même pas pu comparer les deux travaux, parce que frère Bonaventure, ayant rendu visite à frère Thomas, aurait été tellement ravi de l'œuvre du frère prêcheur qu'il brûla la sienne en rentrant dans sa cellule. D'après d'autres, ce serait en présence même du pape qu'il aurait détruit sa composition, dès qu'il eût entendu celle de saint Thomas ; il l'aurait écoutée avec des larmes d'admiration et de piété. Aucun de ces récits ne repose sur des documents primitifs ; mais ils sont à l'éloge autant de saint Bonaventure que de saint Thomas.

le chantre eucharistique. Par lettre en forme de bref, datée du 8 septembre suivant, le pape informait Eve de la décision prise et lui annonçait qu'il avait célébré lui-même la fête (1). Mais il mourut à la fin de ce même mois sans avoir pu faire exécuter son décret. Durand de Mende, qui lui survécut plus de vingt ans, ne parle pas de cette fête dans son *Rationale*. Ce fut un autre français, Bertrand de Goth, devenu pape sous le nom de Clément V (1305-1314), qui, au concile de Vienne, en 1311, confirma la constitution d'Urbain IV, et Jean XXII (1316-1334) qui la fit exécuter, dès l'année 1316. Mais tandis que ni Urbain IV ni Clément V n'avaient parlé de la procession solennelle, qui est l'une des caractéristiques de cette fête, Jean XXII en assura l'extension. Un siècle plus tard, Martin V (1417-1431) et Eugène IV (1431-1447), ce dernier par la bulle *Excellentissimus*, du 26 mai 1433, accordèrent des indulgences à ceux qui y prendraient part.

3. *Solennité de cette fête.* — Telles sont les origines de cette fête si chère à la piété de nos pères, qu'ils désignèrent sous le nom de *Fête-Dieu*. La liturgie lui avait donné le titre de *Solemnitas sanctissimi Corporis D. N. J. C.*, solennité du très saint Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ. Et l'Eglise en avait fait une fête de précepte. Quand il fut question de diminuer le nombre des jours fériés et des fêtes obligatoires, Urbain VIII (1623-1644), maintint celle du Saint-Sacrement (2). Supprimée pour la France, par le Concordat, elle a été rangée par Léon XIII, dans le Catalogue des fêtes, parmi le

1. Et scias quod nos ejusmodi festum cum omnibus Fratribus nostris S. R. E. cardinalibus... (ad hoc ut videntibus et audientibus de tanti festi celebritate salubre præberetur exemplum) duximus celebrandum. Cité par Benoît XIV, *De festis D. N. J. C.*, XIV, n. 7. — 2. Voir t. VI, p. 46.

Festa primaria avec le rite double de Ire classe (1). S. S. Pie X, par le *Motu proprio* du 2 juillet 1911, l'a supprimée pour toute l'Eglise du nombre des fêtes de précepte et a décidé que son octave serait privilégiée. Les liturgistes ne s'entendaient pas sur la nature de ce privilège ; il pouvait paraître se référer simplement aux privilèges inhérents, d'après les rubriques générales, aux octaves solennelles du Seigneur, et particulièrement pour cette octave au privilège de n'admettre que les doubles occurrents et d'être fermée aux doubles majeurs transférés et aux fêtes semi-doubles. Mais un décret ultérieur de la Congrégation des Rites, en date du 24 juillet 1911, a précisé qu'il s'agit d'un privilège à l'instar de l'octave de l'Epiphanie. Par suite, l'octave du Saint-Sacrement n'admet que les fêtes de Ire classe et interrompt une octave commencée. En maintenant la célébration de cette fête au jeudi qui suit la Trinité, mais sans fériation ni obligation d'entendre la messe, le même décret (2) en a changé le titre, qui sera désormais : *Commemoratio solemnis sanctissimi Corporis D. N. J.-C.*, Commémoration solennelle du très saint Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ.

II. Objet de la Fête

I. But de l'Eglise dans l'institution de cette fête. — 1. *La confusion de l'hérésie.* — C'est le terme même employé par Urbain IV dans l'institution de cette fête : *ad hæreticos comprimendos.* Au XIIIe siècle, le pape avait en vue tout particulièrement l'hérésie de Bérenger ; il ne pouvait pas soup-

1. Décret général du 22 août 1893, approuvé par Léon XIII le 27 du même mois, dans *Decreta authentica*, n. 3810. — 2. Décret *Urbis et Orbis*, n. v.

çonner l'explosion de l'hérésie protestante. Mais la Fête-Dieu, opportunément opposée à l'erreur de Bérenger, vaut tout autant contre celle de Luther et de Calvin. Une telle fête gênait les protagonistes du protestantisme et excitait leur verve contre ce qu'ils qualifiaient d'innovation et d'idolâtrie : accusation grossière et de mauvaise foi. L'innovation s'explique par l'apparition d'hérésies nouvelles, inconnues des temps primitifs. A nouveau mal nouveau remède, dit le proverbe ; à nouvelle hérésie nouvelle manifestation de foi et de piété, a pensé très justement l'Eglise. Et l'Eglise est souveraine maîtresse dans le choix des moyens qu'elle juge les plus aptes à atteindre son but.

C'est pourquoi le concile de Trente « a déclaré très pieuse et très sainte la coutume qui s'est introduite dans l'Eglise de consacrer chaque année une fête spéciale à célébrer en toutes manières l'auguste sacrement, comme aussi de le porter en procession par les rues et les places publiques avec pompe et honneur. Il est bien juste, en effet, que soient établis certains jours, où les chrétiens, par une démonstration solennelle et toute particulière, témoignent de leur gratitude et dévot souvenir envers le commun Seigneur et Rédempteur, pour le bienfait ineffable et divin qui remet sous nos yeux la victoire et le triomphe de sa mort. Ainsi fallait-il encore que la vérité victorieuse triomphât du mensonge et de l'hérésie, de telle sorte que ses adversaires, au sein d'une telle splendeur et d'une si grande joie de toute l'Eglise, en perdent courage et sèchent de dépit, ou touchés de honte et de confusion viennent enfin à résipiscence (1). » Mais le concile de Trente ne s'est pas borné à défendre ainsi

1. Sess., XIII, c. V; Denzinger, 878 (759).

les usages catholiques, il a de plus lancé l'anathème à ceux qui nient que le Christ soit digne, dans l'eucharistie, d'un culte extérieur d'adoration, qui repoussent toute fête spéciale, toute manifestation publique, toute procession, toute exposition impliquant des actes de latrie, et qui traitent d'idolâtres les adorateurs du Saint-Sacrement (1).

2. *L'exaltation de la foi.* — C'est encore une autre expression du même Urbain IV, dans la bulle *Transiturus* : *ad exaltandam catholicam fidem.* La foi catholique se traduit, le jeudi saint, d'une manière conforme aux sentiments de tristesse de la grande semaine. Cela ne saurait lui suffire. Il faut qu'envers le sacrement de l'autel elle fasse éclater sa joie et qu'elle ait, par conséquent, dans une fête distincte, l'occasion favorable de chanter à pleine voix les gloires de Dieu de l'eucharistie. C'est à cette convenance religieuse, à ce besoin impérieux du cœur, que répond admirablement la fête du Saint-Sacrement. De là ces autres expressions d'Urbain IV : *Tunc omnium corda et vota hymnos persolvant lætitiæ salutaris ; tunc psallat fides, spes tripudiet, exultet charitas, devotio plaudat, jubilet chorus, puritas jucundetur.*

3. *Le triomphe de l'eucharistie.* — De là le caractère triomphal de ce beau jour. Car « la Fête-Dieu est essentiellement une fête de triomphe. C'est même un jour de triomphe plus que de joie, un jour de puissance, où chacun bannit la crainte et fait publiquement profession de sa foi, où la vérité terrasse et foule aux pieds le doute, l'hérésie, le mensonge, le sacrilège et le blasphème. La place que cette fête occupe immédiatement après le dimanche de la Sainte Trinité en est en quelque

1. Sess. XIII, can. 6; Denzinger, 888 (768).

sorte la preuve. Elle ne vient pas aussitôt après l'Ascension, comme une fête de Notre Seigneur, qui en suit une autre, ni même après la Pentecôte, après que la descente du Saint-Esprit a été comme le fruit de l'Ascension. Mais elle attend que l'Eglise ait rendu tous ses mystères à la source secrète d'où ils émanent, et les ait fait tous rentrer dans le grand mystère de la très sainte Trinité. Il semble alors que la dévotion collective de l'année entière soit montée dans le sein de la lumière inaccessible de la Divinité pour retomber ensuite sur les hommes, en pluie de gloire, en flots vivifiants, en rosée céleste, étincelante de beauté dans le grand mystère de la transsubstantiation, qui est comme la consommation de tous les autres. De là son caractère triomphal. L'Eglise militante se confond un moment avec l'Eglise triomphante, et oublie son exil et sa triste condition, et le culte de la sainte Trinité, qui est un avant-goût du ciel, trouve une expression adéquate dans l'adoration du Saint-Sacrement. C'est un jour où nous ne saurions demeurer inactifs, et partant un jour de procession. C'est une fête où les cris se mêlent aux chants sacrés : les cris sont dirigés contre la terre, il semble que les murs de la grande ville du monde s'écroulent comme par enchantement devant notre foi, tandis que nous marchons autour de son enceinte, anges et hommes, au son martial des strophes de notre *Lauda Sion*; les chants sont en l'honneur de l'Eglise, et le monde retentit des acclamations des hommes rachetés, qui portent leur Rédempteur autour des remparts inexpugnables de sa ville sainte.

« Mais il ne suffit pas de constater que l'esprit de la fête respire le triomphe, il reste à examiner le caractère de ce triomphe, qui est sans doute purement surnaturel et nullement semblable à ces élans

de patriotisme et à ces transports d'une joie terrestre qu'excite en nous la nouvelle d'une victoire nationale. Que dis-je ? Le triomphe consiste moins en ce que, par l'effet de la grâce, la cause de Dieu est devenue la nôtre, qu'en ce que Dieu terrasse dans ce mystère les ennemis jurés de son royaume et de sa loi. C'est son triomphe autant et même plus que le nôtre (1). »

4. *Les réparations nécessaires.* — Un autre but de l'Eglise, dans l'institution de cette fête, c'est d'en faire à l'égard du Saint-Sacrement, comme l'indique encore Urbain IV, ce que la fête de la Toussaint est à l'égard de tous les saints, c'est-à-dire de réparer vis-à-vis du Sauveur, dans le sacrement de son amour, les inadvertances, les légèretés, les irrévérences, les outrages et les sacrilèges commis par ses enfants durant l'année entière à l'égard de ce même sacrement. Et ce n'est là qu'un acte de justice dicté par le repentir et par l'amour. Mais à côté des fidèles, trop facilement oublieux de leurs devoirs de respect, de vénération et d'adoration, il y a le clan des ennemis, dont les blasphèmes, tout impuissants qu'ils sont, n'exigent pas moins de solennelles réparations. Et sans doute, sous ce rapport, d'autres cérémonies s'introduiront dans les usages de l'Eglise, telles que les *Prières des quarante heures*, à certaines époques de l'année, et l'*Adoration perpétuelle* amenant chaque jour, d'un bout d'année à l'autre, une paroisse entière aux pieds du Saint-Sacrement, pour payer au Sauveur au nom de tout un diocèse, de tout un pays, de toute l'Eglise, un juste tribut d'adoration réparatrice. Mais ces cérémonies n'enlèvent rien au caractère réparateur de la fête du

1. Faber, *Le Saint-Sacrement*, trad. franç., Paris, 1856, t. II, p. 13.

Saint-Sacrement. Certes, en dépit de la défaillance de ses apôtres, de la trahison de Judas, du complot des Juifs, de l'ignominie de l'empire romain et de l'abomination des barbares, le Sauveur n'en créa pas moins l'eucharistie. Il s'est donné à tous sans limite dans le temps et dans l'espace ; car « la limite ici, s'il y en a, vient de la créature, du nombre, du temps, des circonstances, des libertés qui se faussent, des esprits qui s'aveuglent, des volontés qui se détournent, des cœurs qui se ferment ; mais quant à lui, l'amour n'a point posé de bornes. L'eucharistie est le don de Dieu, un don perpétuel, un don universel. Jésus se réduit là à un état nouveau et fixe, il fonde une vraie institution, il établit un sacrement, le sacrement par excellence de la nouvelle alliance. C'est un acte où il fait entrer quelque chose et de son immensité et de son éternité divines, et qui, par là, devient supérieur et au temps et au lieu. Mon Dieu ! que de raisons pourtant s'élevaient contre cette universalité et cette perpétuité du don eucharistique ! Je parlais de l'état du monde au moment où Jésus l'institua. Enrichie d'un tel bien, pourvue d'une telle grâce, ayant le gage d'un pareil amour, que deviendra désormais l'humanité, et que sera-t-elle jusqu'à la fin ? Ah ! oui, une moisson se lèvera du sol où est jetée cette divine semence. Oui, il y aura partout, il y aura toujours, ici et là, des âmes vaincues, ravies, enivrées, possédées ; des âmes qui rendront à Dieu cœur pour cœur, sang pour sang, vie pour vie. Il y en aura beaucoup qui, sans aller si loin, vivront du moins dans cette vallée d'exil les yeux fixés sur la patrie, et feront, sans trop défaillir, leur chemin vers le ciel. Mais dans cette moisson que d'ivraie, et à côté du champ où elle poussera, quels déserts, quelles forêts couvertes de ténèbres et peuplées de

bêtes fauves ! Que d'indifférents, que d'ingrats, que d'impies, que de sacrilèges ! Jean est un type ; il aura sa lignée. Mais Judas en est un aussi, et de quelle longue et innombrable progéniture il deviendra le père ! Jésus voit tout ; tout est déjà présent à ses yeux, tout y est à découvert. Il n'en est pas découragé, il n'en est point troublé. Il aime, il donne, il se donne ; son don sera tout ce qu'il veut, il ira partout où il a décidé qu'il irait, et il sera sans repentance (1). » Et si le don, pour ceux qui en profitent, est un motif de reconnaissance pour l'exalter, il est pour ceux qui le méconnaissent et l'outragent, une occasion de blasphème ; il appartient donc aux vrais fidèles de combler la mesure de la gratitude et de compenser généreusement, au jour de la fête du Saint-Sacrement, l'iniquité des descendants de Judas et des héritiers du paganisme.

II. Caractéristique de la fête : la procession solennelle. — 1. *Motif de cette procession solennelle.* — L'une des caractérisques de cette fête est la procession solennelle du Saint-Sacrement à travers les rues et les places de la cité ou du village, sur un parcours couvert de fleurs et de verdure, devant des maisons parées, au chant des cantiques sacrés, sous des nuages d'encens, dans tout l'éclat des pompes religieuses, avec arrêts et bénédictions à chacun des reposoirs dressés par la piété des fidèles. On porte ainsi Notre Seigneur, dit Bourdaloue, « premièrement en mémoire de ce qu'il se porta lui-même, quand il distribua à ses apôtres sa chair et son sang. Car alors, dit saint Augustin, il est évident qu'il portait son propre corps, et que ce que l'Ecriture disait de David dans un sens figuré,

1. Mgr Gay, *Conférences aux mères chrétiennes*, Paris, 1877, t. II, p. 507.

savoir, qu'il se portait lui-même dans ses mains, s'accomplit à la lettre dans la personne du Sauveur. Mais que fit cet Homme-Dieu quand il se porta lui-même? Il se fit comme un triomphe à soi-même; car il ne pouvait être plus honorablement porté que par soi-même et dans ses propres mains. Or, c'est le mystère que l'Eglise nous représente aujourd'hui, faisant porter ce corps vénérable dans la main des prêtres, qui sont comme les propres mains du Fils de Dieu.

« Mais pourquoi le porter hors des temples? Pourquoi dans les rues et dans les places publiques? C'est en action de grâces de ce qu'il allait lui-même autrefois parcourant les villes et les bourgades, faisant le tour de la Judée et de la Galilée, et guérissant les malades partout où il passait : *Circuibat omnes civitates et castella* (1). Voilà pourquoi l'Eglise le fait encore porter par toute la chrétienté, espérant du reste qu'il opèrera parmi nous les mêmes merveilles qu'il opérait parmi les juifs. Car ne doutez pas que ce Sauveur, passant aujourd'hui devant vos maisons, ne les ait sanctifiées par sa présence ; ne doutez pas qu'il n'ait répandu dans toutes les places publiques des bénédictions particulières et qu'on n'ait pu dire de lui : *Pertransivit benefaciendo* (2) ; il a passé, il a laissé sur tout son passage des effets de sa libéralité. C'est ce que Dieu semble avoir voulu marquer dans une des plus belles figures de l'Ancien Testament. L'Ecriture dit que parce que Joseph avait pourvu de pain toute l'Egypte dans le temps de la stérilité et de la famine, le roi Pharaon le fit monter sur un char, et le fit conduire par toutes les provinces de son royaume, avec ordre à chacun de l'adorer et de se prosterner de-

1. *Matth.*, IX, 11. — 2. *Act.*, X, 38.

vant lui. Ainsi parce que le Fils de Dieu nous a donné ce pain céleste qui est son corps, l'Eglise, le fait paraître comme sur un trône et sous le dais; et, dans cet état, elle le conduit dans tous les lieux du monde chrétien, ordonnant à tous les fidèles de fléchir les genoux devant lui, et de lui présenter leurs respects et leurs adorations.

« Il y a plus : elle le porte, ajoute le bienheureux évêque de Genève, pour lui faire une réparation authentique de tous les opprobres qu'il souffrit dans les rues de Jérusalem, lorsqu'il fut traîné de consistoire en consistoire, et de tribunal en tribunal. L'Eglise veut lui faire satisfaction de cette injure; et, dans cette vue, elle le porte publiquement, et le fait suivre de tout le peuple, avec des acclamations et des chants d'allégresse.

« Enfin pourquoi le porte-t-elle ? Voici la raison capitale. Elle le porte, dit le grand cardinal du Perron, pour lui faire honneur, mais un honneur solennel, de toutes les victoires qu'il a remportées sur l'hérésie et sur l'infidélité, dans le sacrement de son corps. Ne perdez pas cette remarque : nos hérétiques nous reprochent que ces processions sont des nouveautés, qui n'ont jamais été en usage dans les premiers siècles de l'Eglise ; et nous leur répondons qu'il faut bien que ce soient des nouveautés, puisqu'elles ne se font qu'en signe de leurs nouvelles erreurs, détruites et confondues par la vérité de l'eucharistie. On ne portait point de la sorte autrefois le corps du Fils de Dieu, parce qu'il n'y avait point encore eu d'erreurs dont il eût triomphé; mais depuis qu'il s'est élevé des hérésiarques pour le combattre, depuis qu'il y a eu des hommes conjurés contre sa présence réelle dans le sacrement, et que, par la force de sa parole, il les a foudroyés et terrassés, l'Eglise s'est cru obligée de lui en don-

ner un triomphe. Telle est l'origine de ces processions...

« Par ces processions, l'Eglise prétend réparer tant d'outrages qu'ont faits au Sauveur du monde, et que lui font sans cesse les mauvais chrétiens dans l'eucharistie. Oui, c'est pour nous-mêmes que l'Eglise a établi cette fête en forme d'amende honorable ; c'est pour toutes nos profanations, c'est pour tous nos sacrilèges, c'est pour toutes nos irrévérences devant les autels de Jésus-Christ et dans son sanctuaire ; c'est pour tous les scandales que nous y donnons, pour toutes les communions indignes de tant de pécheurs hypocrites, pour toutes les messes célébrées par des prêtres vicieux, pour toutes nos froideurs en approchant de la sainte table, pour toutes les négligences même qu'y apportent les âmes justes, que ces processions sont ordonnées, afin que l'honneur qui y est rendu à la chair de notre Dieu le dédommage en quelque sorte de toutes les insultes qu'elle a reçues jusqu'à présent de nous et qu'elle en reçoit tous les jours (1). »

2. *La procession du Saint-Sacrement et le triomphe de l'Eglise.* — « L'Eglise, dans tout le cours de son histoire, dit le P. Faber (2), peut être considérée comme une vaste procession qui se déroule à travers les siècles, semblable à une caravane de soldats pèlerins, qui, au milieu des vicissitudes de la guerre, se frayent un chemin de l'Est à l'Ouest. Tantôt on la voit marchant en petites bandes éparses avec les apôtres sur les voies romaines; tantôt on la retrouve campée avec les obscurs prosélytes autour des synagogues juives dans les provinces romaines. Ici, elle nous apparaît comme une armée

1. Bourdaloue, *Sermon sur le T. S. Sacrement*, 1re partie. —
2. *Le Saint-Sacrement*, trad. franç., Paris, 1856, t. 1, p. 15 sq.

de martyrs qui s'avance, guidée par son pontife, sous les sombres galeries des catacombes ; là, elle se présente aux yeux du monde, toute radieuse et toute brillante de la faveur impériale qui la couvre de son autorité. Un jour elle s'enfonce dans les déserts pour arriver jusqu'aux nations qui n'ont pas encore reçu l'Evangile ; un autre jour elle arrête le torrent de la barbarie qui se précipitait du Nord au Midi. Plus tard elle absorbe en elle-même tout le monde civilisé, et le moyen âge fut témoin de sa splendeur ; aujourd'hui la voilà de nouveau aux prises avec une multitude infidèle, se frayant péniblement un chemin à travers une foule de littératures viciées, de systèmes philosophiques pervers et faux, de civilisations corrompues, de diplomaties cauteleuses, sans jamais disparaître aux yeux, toujours reconnaissable, toujours souffrante, toujours reine, toujours contraire au reste du monde, et semblable aux enfants d'Israël dans le lit de la mer Rouge, lorsque les eaux se tinrent debout comme un mur à leur droite et à leur gauche.

« La procession du Saint-Sacrement est un résumé de l'histoire de l'Eglise. C'est la révélation de l'esprit qui l'animait au milieu de toutes les vicissitudes de son pèlerinage guerrier. Elle nous fait éprouver ce que les générations passées ont ressenti et ce que les races futures ressentiront à leur tour. Elle nous permet de goûter les dispositions surnaturelles de l'Eglise, et nous aide d'une manière puissante à les reproduire en nous-mêmes. Ce n'est pas le triomphe définitif de l'Eglise sur des ennemis qu'elle a vaincus et détruits à jamais. Chaque jour lui apporte de nouveaux adversaires ou démasque à ses yeux de faux amis. Tout ce qu'il y a de variété et de flexibilité dans la perversité humaine est mis en œuvre pour harceler et épuiser l'Eglise par des

attaques soudaines et multipliées. L'empire du démon a à sa disposition une intelligence redoutable appuyée par une puissance non moins terrible, et toutes ses forces sont tournées contre l'Eglise. Il ne survient pas un changement dans les destinées du monde qui ne soit pour elle une nouvelle épreuve. Il n'est pas de philosophie naissante, pas de science au berceau qui ne rêve déjà, dans l'ignorance de ses grossiers débuts, qu'elle démasque l'Eglise comme une imposture ou qu'elle la rejette comme une extravagance. A peine le luxe de nos capitales modernes s'est-il accru de quelque nouvelle invention, que le démon ou le monde s'en empare pour s'en faire une arme mystérieuse contre l'Eglise et la mission salutaire qu'elle vient remplir dans les âmes. L'hérésie sera pieuse, révérencieuse, philanthropique, zélée pour la morale publique, libérale et pleine de concessions, pourvu que, sous le masque qu'elle revêt, elle puisse nuire à l'Eglise ; et celle-ci se hâterait trop si elle entonnait aujourjourd'hui l'hymne de triomphe qui doit célébrer sa victoire définitive et la destruction de ses ennemis.

« La fête du Saint-Sacrement n'est pas non plus un triomphe parce que l'Eglise est en paix. Une trêve est tout ce qu'elle peut espérer, encore est-il bien rare qu'elle l'obtienne. Elle ne saurait être en paix jusqu'au jour du jugement, car elle ne peut y être tant qu'il existe une âme dont le salut n'est pas encore assuré. Ses alliances mêmes ne sont pas exemptes d'une certaine défiance, fruit d'une longue expérience, et en réalité ce sont plutôt de nouveaux sujets d'anxiété que des intervalles de repos. Ces alliances lui coûtent cher, le sang de ses martyrs et les sueurs de ses papes... Elle est moins à son aise dans un concordat que dans des catacombes... Le triomphe de l'Eglise ne consiste point dans l'extinc-

tion de l'hérésie. En effet, de nouvelles hérésies surgissent à mesure que les vieilles disparaissent ; et chaque schisme qui s'éteint, en voit dix autres renaître de ses cendres. Dans le fait, les hérésies sont pour l'Eglise une des conditions de sa vie, et la cause involontaire de presque toute la beauté intellectuelle de son enseignement dogmatique... Elle ne triomphe pas non plus parce qu'elle a survécu à tant d'ennemis qui semblaient naguère victorieux, bien que ce phénomène doive être pour elle un sujet de perpétuelles actions de grâces et renouveler sa confiance en Dieu... Enfin l'Eglise ne triomphe point parce que le Saint-Sacrement est pour elle un avant-goût des joies du ciel et de ses jouissances éternelles. On ne triomphe point par anticipation, et une fête de victoire doit être quelque chose de plus que la douce ardeur du désir. Si je ne craignais pas qu'on ne m'accusât de parler avec présomption, je dirais (ce qui est vrai) que c'est le seul jour de l'année où, en apparence, elle ne pense pas au ciel ; il semble qu'il soit venu à elle et qu'elle n'ait pas besoin d'aller à lui. Et ceci m'amène à la véritable cause de son triomphe spirituel. C'est qu'elle possède Jésus lui-même, le Dieu vivant, dans le Saint-Sacrement. Ce n'est pas sa mémoire, c'est lui-même ; ce n'est pas une partie du mystère de l'Incarnation, c'est le mystère tout entier, le Dieu incarné lui-même. Ce n'est pas seulement un des canaux de la grâce, c'est la source divine de toutes les grâces. Ce n'est pas seulement un moyen d'arriver à la gloire, c'est le Rédempteur glorifié lui-même, celui dont toute gloire procède. Le Saint-Sacrement, c'est Dieu caché sous un voile mystérieux et miraculeux. C'est la présence réelle du Dieu qui fait du catholicisme une religion complètement différente de toutes les soi-disant formes du chris-

tianisme. C'est cette possession de son Dieu qui constitue nécessairement le triomphe éternel de l'Eglise. »

III. La messe du Saint-Sacrement

I. Le festin eucharistique. Le mémorial de la passion. — En attendant la consommation du plan divin, qui est de réunir tous les élus dans la gloire, une image anticipée nous en est offerte dans la fête de ce jour. Le ciel, a dit Notre Seigneur, est semblable à un roi qui fait les noces de son fils (1). Or, toute noce suppose un repas joyeux. Il y aura donc au royaume des cieux, comme nous l'avons déjà remarqué dans l'explication du temps qui suit la Pentecôte, un repas nuptial auquel prendront part les bienheureux. Mais en attendant ce festin des noces éternelles, le Sauveur a voulu que, même dans son exil terrestre, l'homme en possédât l'avant-goût dans un repas mystique, qui n'est autre que la communion. Le festin étant prêt et la table étant mise, tous les fidèles sont conviés. Quel mets vont-ils donc goûter à la table du Seigneur ? Pas d'autre que le Seigneur lui-même. C'est lui qui, par une création sublime de sa toute-puissance et de son amour, a trouvé le moyen de se servir en nourriture, et de contracter ainsi avec les siens la plus intime et la plus ineffable des unions. Voilà pourquoi l'idée dominante de la fête du Sacrement est celle d'un festin. Saint Thomas, en composant la messe de ce jour, a tout fait converger vers cette idée. Et l'Eglise a très heureusement choisi, comme leçons du second nocturne, un passage du Docteur angélique qui exprime déjà cette pensée.

1. *Matth*, XXII, 2

Voici, en effet, comment s'exprime saint Thomas : « Les immenses bienfaits de la divine largesse, octroyés au peuple chrétien, lui confèrent une dignité inestimable. Il n'est point, en effet, et il ne fut jamais de nation, si illustre qu'on la suppose, qui ait eu ses dieux approchant d'elle comme notre Dieu le fait avec nous. Car le Fils unique de Dieu, voulant que nous fussions participants de sa divinité, a pris notre nature, afin que fait homme il fît dieux les hommes. En outre, tout ce qu'il nous avait emprunté, il l'a livré pour notre salut ; car son corps, il l'a offert pour notre réconciliation comme victime à Dieu le Père sur l'autel de la croix ; son sang, il l'a versé tout à la fois, et comme prix de notre liberté, et comme onde purifiante, pour que, rachetés d'une misérable servitude, nous fussions lavés de tous nos péchés. Et afin que demeurât persévérante en nous la mémoire d'un si grand bienfait, il a laissé aux fidèles, sous les espèces du pain et du vin, son corps en nourriture et son sang en breuvage. O festin précieux et admirable, salutaire et plein de toute suavité ! Que peut-il y avoir, en effet, de plus précieux que ce festin, dans lequel on nous offre à manger, non la chair des veaux et des boucs, comme jadis sous la loi, mais le Christ vrai Dieu ? Quoi de plus admirable que ce sacrement, dans lequel le pain et le vin sont convertis substantiellement au corps et au sang du Christ ?... Point de sacrement plus salutaire pour effacer les péchés, accroître les vertus et engraisser l'âme de l'abondance de tous les biens spirituels. On l'offre dans l'Eglise pour les vivants et pour les morts, afin que serve à tous ce qui a été établi pour le salut de tous. Personne enfin ne saura dire sa suavité, puisqu'on y goûte à sa source la douceur spirituelle, puisqu'on y renouvelle la mémoire de

cette charité merveilleuse que le Christ a manifestée dans sa passion. Aussi, pour que l'immensité de cet amour s'imprimât plus profondément dans le cœur des fidèles, à la dernière Cène, lorsque, ayant célébré la pâque avec ses disciples, il allait passer de ce monde à son Père, il institua ce sacrement comme le mémorial perpétuel de sa passion, l'accomplissement des anciennes figures, la plus grande des merveilles qu'il eût accomplies, et il le laissa aux siens attristés comme une singulière consolation de son absence. »

D'autre part, non moins admirable est le choix des leçons du troisième nocturne : elles sont empruntées au commentaire de saint Augustin sur ces mots du Sauveur : « *Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage.* » « Ce que les hommes désirent dans le boire et le manger, dit l'évêque d'Hippone, c'est d'apaiser leur faim et d'éteindre leur soif. Or, un tel résultat n'est vraiment atteint que par la nourriture et le breuvage qui rendent immortels et incorruptibles ceux qui les prennent, mets et breuvage qui ne sont autres que la société même des saints, où règnera la paix dans une pleine et parfaite unité. Aussi, comme l'ont compris avant nous les hommes de Dieu, est-ce pour cette raison que Notre Seigneur Jésus-Christ nous a laissé son corps et son sang sous la figure de substances, dont la nature est d'être composée de parties multiples ramenées à l'unité... Le Seigneur expose comment s'opère ce dont il parle, et ce que c'est que manger son corps et boire son sang. Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui. Celui-là donc mange cette nourriture et boit ce breuvage, qui demeure dans le Christ et le possède en soi. Et par suite celui qui ne demeure pas dans le Christ, ou en qui ne

demeure pas le Christ, celui-là sans nul doute ne mange point sa chair par l'âme ni ne boit son sang, bien que par sa bouche de chair, et aux yeux des hommes, il presse de ses dents le sacrement du corps et du sang du Christ ; mais, au contraire, c'est pour son jugement qu'il mange et boit un si grand mystère, ayant eu la présomption de s'approcher souillé du sacrement du Christ, auquel la pureté seule donne un digne accès. »

L'idée de festin n'est pas exclusive, et cela se comprend, tant l'eucharistie offre de points de vue. Elle est aussi un mémorial de la passion ; et ceci ne saurait être oublié à pareille fête, puisque le Sauveur lui-même a pris soin de le recommander à la dernière Cène : « *Faites ceci en mémoire de moi.* » Festin et mémorial, ce sont là les deux pensées dominantes, tour à tour ou simultanément exprimées à la messe : celle du festin à l'introït, au graduel, à la séquence, dans l'épître et dans l'évangile ; celle du mémorial, à la collecte, à l'épître et à la communion. Mais l'eucharistie est en outre un sacrifice : elle requiert donc, de la part de celui qui l'offre, une sainteté particulière ; de là l'offertoire. Elle est un sacrement : elle requiert donc, de la part de ceux qui s'en approchent, de bonnes dispositions morales ; de là les allusions de l'épître, reprises à la communion. Tout cela forme un ensemble harmonieux dont les éléments se trouvent dans les diverses parties de la messe.

II. Les chants. — 1. *Les chants ordinaires.* — Avec un à propos des plus heureux, les chants évoquent les souvenirs bibliques de la grande libéralité de Dieu envers tous les êtres vivants en général, et notamment envers le peuple élu. Tout être vivant, en effet, attend de Dieu sa nourriture. « Les yeux

de tous les êtres sont tournés vers toi dans l'attente, et tu leur donnes la nourriture en son temps ; tu ouvres ta main, et tu rassasies de tes biens tout ce qui respire (1). » Quant aux enfants d'Israël, « il les a nourris de la fleur du froment, il les a rassassiés du miel du rocher (2). » Mais qu'est-ce que cet acte de providence générale à l'égard de tout ce qui vit, et cette distribution de la manne au désert aux hébreux, à côté de ce don très spécial, incomparable et unique, que le Sauveur fait de lui-même sous forme d'alimentation surnaturelle? « *Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage. Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui* (3). »

Un tel bienfait ne peut qu'exciter les sentiments de la reconnaissance. « Faites tressaillir des chants d'allégresse en l'honneur de Dieu, notre force ; des cris de joie en l'honneur du Dieu de Jacob (4). » Cette allégresse et cette joie éclatent dans la répétition multipliée de l'*alleluia*, comme si l'on était en plein temps pascal, et surtout dans la séquence. Mais ce bienfait demande la pureté du cœur pour le bien recevoir et en faire son profit, selon les vues de Dieu. « Toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez ce calice, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. C'est pourquoi celui qui mangera le pain ou boira le calice indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur (5). » Il demande aussi la sainteté, en ceux qui le distribuent, beaucoup plus encore que ne la demandait aux prêtres de l'ancienne loi le service des autels. « Les prêtres du Seigneur offrent à

1. *Ps.*, CXLIV, 15, 16 ; antienne du graduel. — 2. *Ps.*, LXXX, 17 ; antienne de l'Introït. — 3. *Joan.*, VI, 56, 57 ; verset du graduel. — 4. *Ps.*, LXXX, 1 ; introït. — 5. I *Cor.*, XI, 26, 27 ; communion.

Dieu l'encens et le pain ; c'est pourquoi ils seront saints pour leur Dieu, et ils ne profaneront pas son nom (1). »

2. *La séquence.* — Par une exception qui s'explique, la messe de la fête du Saint-Sacrement a conservé sa séquence primitive, telle qu'elle est sortie du cœur inspiré de saint Thomas d'Aquin. Il est impossible de la traduire sans la déflorer, sans lui faire perdre surtout son rythme harmonieux. Tercet par tercet, les strophes se succèdent neuf fois de suite et s'enchaînent entre elles par la rime du troisième et du sixième vers ; puis viennent deux quatrains, dont les trois premiers vers riment entre eux, et le quatrième de l'un avec le quatrième de l'autre ; et finalement deux strophes plus amples encore, de cinq vers chacune, les quatre premiers rimant entre eux, et le cinquième de l'une rimant avec le cinquième de l'autre. L'ensemble en est parfait ; et on ne sait qu'y admirer de plus, ou le lyrisme du poète, ou la précision du théologien, ou la piété du saint ; et cela se chante sur un ton entraînant tout à la fois et contenu, comme il convient à une fête si profondément religieuse ; et cela se grave facilement dans la mémoire, comme l'expression pénétrante et douce de l'un des plus beaux chants liturgiques.

Elle débute par une invitation faite à Sion, c'est-à-dire à l'Eglise, de manifester son enthousiasme, de chanter des hymnes et des cantiques en l'honneur du Sauveur, son Chef et son Pasteur, de pousser aussi loin que possible sa louange, car on ne saurait louer assez celui qui est au-dessus de toute louange. Pourquoi une telle manifestation ? Parce que c'est la fête du Pain vivant, du Pain qui

1. *Levit.*, XXI, 6 ; offertoire.

donne la vie. Qu'elle soit donc pleine et sonore, douce et magnifique, l'allégresse de l'esprit ! Car voici la fête qui rappelle l'institution d'un tel sacrement (1) : Pâque nouvelle de la nouvelle loi, le nouveau rite chasse l'ancien, la vérité remplace l'image.

« Voici le pain des anges,
Devenu le pain des voyageurs ;
Vrai pain des enfants
Qui ne doit pas être jeté aux chiens.

Représenté d'avance dans les figures,
Dans Isaac conduit au sacrifice,
Dans l'Agneau pascal
Et dans la manne donnée à nos pères.

Bon Pasteur, pain véritable,
Jésus, ayez pitié de nous.
Nourrissez-nous, défendez-nous.
Faites-nous voir les biens
Dans la terre des vivants.

Vous qui savez tout et pouvez tout,
Qui nous nourrissez ici-bas, pauvres mortels,
Faites de nous, dans les cieux, vos commensaux,
Les cohéritiers et les compagnons
Des habitants de la sainte Cité. »

III. Les lectures. — 1. *Le passage évangélique* est tiré du discours de Notre Seigneur sur la promesse de donner son corps à manger et son sang à boire (2). Comment la réalisera-t-il ? C'est ce qu'il

1. Ce qu'il y a d'admirable dans cette séquence, c'est la précision théologique sur la nature du sacrement de l'Eucharistie et sur tout ce qui concerne les accidents ou espèces sacramentelles. On ne pouvait mieux dire plus de choses en moins de mots. — 2. *Joan*, VI, 55-59.

ne dit pas en ce moment ; et bien que la perspective d'une telle alimentation jette le trouble et scandalise ses auditeurs, il n'en maintient pas moins, et à la lettre, avec insistance, sans les détromper le moins du monde, ce qu'il venait de leur dire, se réservant, au moment voulu, de réaliser son mystérieux projet de la manière la plus heureuse, sans rien lui enlever de sa réalité et sans soulever la plus légère répugnance.

2. *Le passage épistolaire* (1) raconte, en effet, comment il s'y prit. « Le Seigneur, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, et après avoir rendu grâce, le rompit et dit : « *Prenez et mangez ; ceci est mon corps, qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi.* » De même, après avoir soupé, il prit le calice et dit : « *Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang ; faites ceci, toutes les fois que vous en boirez, en mémoire de moi.* » Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez ce calice, vous annoncez la mort du Seigneur. » L'Apôtre ne se contente pas de raconter l'institution, il signale le caractère de ce sacrement qui est d'être un mémorial de la Passion ; il signale aussi la faute grave qu'il y aurait à y recourir avec une conscience souillée. « Que chacun donc, ajoute-t-il, s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice. »

IV. Les prières. — 1. *La collecte,* écho de l'enseignement apostolique et des paroles mêmes du Sauveur, rappelle que ce sacrement est le mémorial de la Passion ; elle fait demander la grâce de vénérer comme il convient cet auguste mystère et de recueillir le prix du sang versé pour nous. « O Dieu, qui nous avez laissé sous ce sacrement admi-

1. I *Cor.*, XI, 23-29.

rable le mémorial de votre Passion, daignez nous accorder la grâce de vénérer, comme nous le devons, les sacrés mystères de votre corps et de votre sang, afin que nous puissions constamment ressentir en nous le fruit de votre rédemption. » Elle s'adresse, comme on le voit, au Sauveur lui-même.

2. *La secrète* demande à Dieu pour l'Eglise ces deux grands biens, l'unité et la paix, qui sont symbolisés par le pain et le vin qu'on vient d'offrir et qui, dans quelques instants, vont être changés, par les paroles de la consécration, au corps et au sang du Verbe incarné. « Accordez à votre Eglise, nous vous en supplions, Seigneur, les dons de l'unité et de la paix, qui sont mystérieusement représentés par ces dons que nous vous offrons. »

3. *La postcommunion,* par allusion au festin sacré qui vient d'avoir lieu pendant la messe, nous transporte par la pensée et le désir à cet autre festin des noces éternelles, dont il est le présage et l'avant-goût. « Faites, nous vous en supplions, Seigneur, que nous soyons remplis de l'éternelle jouissance de votre divinité, qui nous est figurée ici-bas par la réception temporelle de votre corps et de votre sang précieux. »

Résumant tout l'objet de cette fête, l'antienne des secondes vêpres s'exprime ainsi : « O banquet sacré, où l'on reçoit le Christ, où est rappelée la mémoire de sa Passion, où l'âme est remplie de grâce, où nous est donné le gage de la gloire future. » Et sur la fin du jour, la procession solennelle à travers les rues et les places jette un incomparable éclat sur la Fête-Dieu. Huit jours durant, les mêmes cérémonies se renouvellent. C'est le ciel momentanément transporté sur la terre.

1. Procession du Saint-Sacrement. — « Avec quelle joie ne devons-nous pas contempler cette brillante

et immense nuée de gloire que l'Eglise fait à cette heure (le jour de la Fête-Dieu) monter vers Dieu. Oui ! il semblerait que le monde est encore dans son état de ferveur et d'innocence primitive... Nous songeons à ces glorieuses processions qui, avec leurs bannières étincelantes au soleil, se déroulent dans les places des opulentes cités, à travers les rues jonchées de fleurs des villages chrétiens, sous les voûtes vénérables des basiliques antiques, et le long des jardins des séminaires, asiles de la piété. Dans ce concours des peuples, la couleur du visage et la diversité des langues ne sont que de nouvelles preuves de l'unité de cette foi que tous se réjouissent de professer par la voix du magnifique rituel de Rome. Sur combien d'autels de structure diverse, tous parés des fleurs les plus suaves et resplendissants de lumière, au milieu des nuages d'encens, au son des chants sacrés et en présence d'une multitude prosternée et recueillie, le Saint-Sacrement est nécessairement élevé pour recevoir les adorations des fidèles, et descendu pour les bénir ! Et combien d'actes ineffables de foi et d'amour, de triomphe et de réparation chacune de ces choses ne nous représente-t-elle pas ! Le monde entier et l'air du printemps sont remplis de chants d'allégresse. Les jardins sont dépouillés de leurs plus belles fleurs que des mains pieuses jettent sous les pas du Dieu qui passe voilé dans le sacrement. Les cloches font retentir au loin leurs joyeux carillons ; le canon ébranle les échos des Andes et des Apennins ; les navires, pavoisés de brillantes couleurs, donnent aux baies de la mer un air de fête ; et la pompe des armées royales ou républicaines vient rendre hommage au Roi des rois. Le pape sur son trône et la petite-fille dans son village, les religieuses cloîtrées et les ermites solitaires, les évêques, les dignitaires et les prédicateurs, les empereurs, les rois et les princes, tous sont aujourd'hui remplis de la pensée du Saint-Sacrement. Les villes sont illuminées, les habitations des hommes sont animées par les transports de la joie. Telle est l'allégresse universelle, que les hommes s'y livrent sans savoir pourquoi, et qu'elle rejaillit sur tous les cœurs où règne la tristesse, sur les pauvres, sur tous ceux qui pleurent leur liberté, leur

famille ou leur patrie. Tous ces millions d'âmes qui appartiennent à la royale famille et au lignage spirituel de saint Pierre sont aujourd'hui plus ou moins occupées du Saint-Sacrement : de sorte que l'Eglise militante tout entière tressaille d'une joie, d'une émotion semblable au frémissement des flots de la mer agitée. Le péché semble oublié ; les larmes mêmes paraissent plutôt être arrachées par l'excès du bonheur que par la pénitence. C'est une ivresse semblable à celle qui transporte l'âme à son entrée dans le ciel ; ou bien l'on dirait que la terre elle-même passe dans le ciel, comme cela pourrait arriver, par l'effet de la joie dont l'inonde le Saint-Sacrement. » Faber, *Le Saint-Sacrement*, trad. franç., Paris, 1856, t. I, p. 4.

2. **Fête du Saint-Sacrement.** — « Le soleil s'est levé dans sa splendeur au milieu des suaves harmonies montant du sanctuaire à la rencontre du divin Orient ; et pendant que les interprètes de la psalmodie sacrée achèvent d'offrir pour le monde au Dieu Créateur et Sauveur le solennel tribut des Laudes matutinales, les premiers rayons de l'astre du jour éclairent partout, en dehors du temple, le spectacle d'un activité universelle où n'ont de part ni le désir du gain, ni la soif des plaisirs. Une nouvelle de salut s'est fait entendre, un cri d'allégresse a retenti dans la maison des justes : « Dieu s'apprête à visiter son peuple. L'Emmanuel présent dans l'Hostie va quitter son temple. Il doit descendre en vos cités, en vos fertiles campagnes, tenir sa cour aux champs de la forêt. Sous le feuillage, dressez son trône ; sur son parcours, semez les fleurs et la verdure jusqu'à la corne de l'autel. » A cette annonce, un saint enthousiasme s'est ému dans les âmes. Dès les jours précédents, en plus d'un cœur fidèle s'est renouvelé le vœu de David au Dieu de Jacob : « Non, je ne veux point remonter sur ma couche, je n'accorderai point de sommeil à mes yeux, de repos à ma tête, jusqu'à ce que j'aie trouvé un lieu convenable pour le Seigneur, dressé une tente au Dieu de Jacob. » *Reposoirs* sacrés où s'arrêteront les pieds du Roi pacifique, délicieuses conceptions, chefs-d'œuvre d'un jour,

qui, chaque année, mettez en lumière l'exquise poésie que nourrit l'amour dans le peuple fidèle, vous réunissez à cette heure, dans une même pensée de rivalité sainte, les plus humbles villages et les divers quartiers des cités populeuses. Sur tous les cœurs chrétiens, dans ceux-là même chez qui la grâce depuis longtemps bannie semblait avoir perdu tout empire, le *Mystère de la foi* fait sentir sa puissance ; et la femme chrétienne, la fille, la sœur, dont chaque fête du cycle augmentait l'angoisse sur l'aveuglement obstiné d'êtres chéris, tressaillent en les voyant s'empresser eux-mêmes, aux apprêts du prochain triomphe de l'Emmanuel, et se dépenser pour le Dieu de l'Hostie. C'est le réveil de la foi dans les baptisés ; c'est la grâce du sacrement d'amour opérant à distance, grâce de ressouvenir et de conversion pour les âmes assoupies, les endurcis, tous les confins de la terre et toutes les familles des nations. Les cieux se réjouissent ; la terre triomphe ; la mer est émue sur tous les rivages. Les campagnes tressaillent sous l'éclat de leur fraîche parure de printemps ; noyées dans les flots d'une lumière embaumée, elles députent en allégresse fleurs et parfums au Roi des cieux traversant leurs sentiers. A la grande nouvelle ont tressailli tous les bois des forêts à leur tour : de chaque colline descendent et montent à la cité leurs verts branchages, sur toutes les routes se hâtent leurs forêts ambulantes ; ils arrivent, refoulant devant eux le bruit des chars et le mouvement des affaires ; ils se rangent, se pressent en allées ombreuses, enlacent leurs rameaux et forment ces berceaux de verdure que daignera visiter bientôt leur Seigneur et le nôtre. » *L'Année liturgique, le Temps après la Pentecôte,* Paris, 1878, t. I, p. 289.

Leçon XXIIIe

Le Sacré-Cœur

I. *Histoire de la dévotion et du culte.* — II. *Objet de la fête.* — III. *Messe du Sacré-Cœur*

Une autre grande et belle fête de Notre Seigneur est venue s'ajouter à celle du Saint-Sacrement : c'est la fête du Sacré-Cœur de Jésus (1). Elle a trop d'importance, soit en elle-même, soit au point de vue du développement du culte, pour ne pas en résumer l'histoire et en préciser l'objet.

I. Histoire de la dévotion et du culte du Sacré-Cœur

I. Les préludes. — 1. *Pendant les premiers siècles.* — La dévotion et le culte du Sacré-Cœur ont leur histoire. Ce n'est pas de prime abord qu'ils apparaissent tels que nous les connaissons et pratiquons aujourd'hui ; fondés sur les données évangéliques, ils n'ont pourtant paru et n'ont eu quelque

1. Pour la bibliographie et pour tout ce qui regarde la dévotion, le culte et la fête du Sacré-Cœur de Jésus, voir du P. Bainvel, l'article qu'il leur a consacré dans le *Dictionnaire de Théologie*, et *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, Paris, 1906. La présente leçon n'est qu'un résumé succint de ses travaux, presque toujours avec les termes mêmes du P. Bainvel.

précision qu'assez tard. Certains passages de l'Ecriture auraient pu mettre tout de suite sur la voie ; par exemple ce texte du Cantique des cantiques : *Vulnerasti cor meum* (1); et cet autre d'Isaïe: *Hauritis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris* (2) ; et celui de saint Jean où il est dit que le disciple bien aimé reposa sur la poitrine de Jésus, à la dernière Cène (3), et que, lorsque l'un des soldats eut transpercé le côté du Crucifié, il en sortit aussitôt du sang et de l'eau (4). Notre Seigneur lui-même, en s'affirmant doux et humble de cœur (5), n'avait-il pas voulu attirer l'attention sur les richesses de son cœur ? Assurément, c'étaient là des indications précieuses et suffisamment révélatrices ; mais rien ne montre que les fidèles des premiers siècles en aient sondé tout le mystère. Ils étaient près du trésor caché ; ils ont bien pris garde à ce sang et à cette eau sortie du côté de Jésus, symboles du baptême et de l'eucharistie ; ils ont bien remarqué que ce n'était pas sans quelque intention mystérieuse que l'Evangéliste avait écrit : « *lancea latus ejus aperuit.* » *Vigilanti verbo Evangelista usus est*, dit saint Augustin, *ut non diceret : latus ejus* percussit, *aut* vulneravit, *aut quid aliud ; sed*, aperuit, *ut illic quodam modo vitæ ostium panderetur*. Mais ils ne semblent pas avoir pensé explicitement à la blessure du cœur, et ils n'ont pas regardé cette ouverture du côté comme un emblème du cœur blessé d'amour, ni songé à désigner le cœur de chair de Jésus comme symbole de son amour pour nous, ni moins encore rendu un culte à ce cœur.

2. *Au XIe siècle et au XIIe*. — Ce n'est qu'au XIe et au XIIe siècle qu'on trouve les premières traces du culte

1. *Cant.*, IV, 9. — 2. *Is.*, XII, 3. — 3. *Joan.*, XXI, 20. — 4. *Joan.*, XIX, 34. — 5. *In Joan.*, tract. CXX, n. 2 ; *Patr. lat.*, t. XXXV, col. 1953.

du Sacré-Cœur. Jésus se montre alors peu à peu aux âmes pieuses et dévotes, dans le côté percé ; et il se montre percé lui-même, comme pour inviter à pénétrer plus avant et à s'unir à lui. C'est par la place du côté que la dévotion est allée jusqu'au cœur. Peut-être avec saint Anselme, sûrement avec saint Bernard, et surtout avec les amis et les disciples de l'abbé de Clairvaux, se fait le passage insensible de la plaie du côté à la plaie du cœur, de l'amour blessant le cœur au cœur blessé qui aima. « Pour que se fît ce passage, note le P. Bainvel, les textes du livre de l'amour, du Cantique : *Vulnerasti cor meum* ; *in foraminibus petræ*, *in caverna maceriæ*, se sont unis avec ceux du disciple de l'amour : *Aperuit latus ejus* ; le souvenir de l'arche antique, avec sa porte au flanc, s'est mêlé à celui de l'arche d'alliance où Dieu reposait dans le fond du sanctuaire, dans le Saint des saints ; il s'est mêlé parfois à celui de Moïse faisant jaillir avec sa verge l'eau du rocher. Ainsi enrichi, il est venu se fondre avec le symbolisme que les Pères avaient vu dès les premiers siècles dans l'eau et le sang sortant du côté ouvert de Jésus ; cette eau et ce sang, image des deux principaux sacrements autour desquels se groupaient tous les autres, du baptême et de l'eucharistie, ont rappelé les eaux vives de la grâce cachées dans les sources du Sauveur, et jaillissant de la plaie du côté ; ils ont représenté l'Eglise sortant de ce côté ouvert, comme Eve avait été tirée autrefois du côté d'Adam endormi (1). »

La synthèse de ces divers éléments s'est faite dans la chaude atmosphère de l'amour médiéval méditant sur l'amour de Jésus, sur la plaie de son cœur, et elle se trouve faite, vers le milieu du XIIe

1. *La dévotion au Sacré-Cœur*, p. 217.

siècle, au temps de saint Bernard, dans les foyers de vie contemplative, allumés ou ranimés par le souffle de saint Bernard lui-même.

3. *Au XIIe et XIIIe siècle.* — A partir de ce moment, les témoignages se multiplient, qui montrent, dans le cœur ouvert de Jésus, le refuge des âmes, le trésor des richesses divines, le symbole expressif de l'amour réclamant l'amour. C'est dans la *Vigne mystique*, dans sainte Mechtilde († 1298) et sainte Gertrude († 1302), que la dévotion au Sacré-Cœur semble prendre corps, que la piété se nourrit de ce qu'elle sait.

La *Vitis mystica*, attribuée à saint Bernard et très probablement de saint Bonaventure, offre un texte adopté par l'Eglise (1), où se trouve le double objet de la dévotion au Sacré-Cœur, dans l'unité du symbolisme, la fin, l'esprit et l'acte propre de cette dévotion, ainsi que plusieurs exercices qui ne sont qu'indiqués (2).

La dévotion en acte se rencontre dans sainte Mechtilde (3) et sainte Gertrude (4). L'une et l'autre ont bien eu en vue le cœur de chair ; mais comme il est sublimé dans le symbolisme de l'amour, il se perd, pour ainsi dire, dans le rayonnement lumineux et glorieux de la personne de Jésus ; c'est, de leur part, un amour joyeux et heureux envers Jésus aimant mais glorieux, rien qui rappelle le caractère précis de l'amour, tel qu'il a été révélé plus tard à la bienheureuse Marguerite Marie, c'est-à-dire le Sauveur, qui a tant souffert pour nous, se plaignant de n'être pas aimé.

Une fois pourtant, sainte Gertrude a été sur la voie de cet amour souffrant et méconnu. Dans une

1. Au second nocturne de l'office. — 2. *Patr. lat.*, p. CLXXXIV, col. 641. — 3. *Livre de la grâce spéciale*, trad. franç., Paris, 1878. — 4. *Révélation de sainte Gertrude*, Paris, 1878.

de ses visions, comme elle interrogeait saint Jean sur ce qu'il avait éprouvé quand il reposa sur la poitrine de son Maître, et lui demandait pourquoi il n'en avait rien dit, l'Apôtre lui répondit : « Ma mission était de présenter à l'Eglise dans son premier âge, sur le Verbe incréé de Dieu le Père, une simple parole qui suffirait jusqu'à la fin du monde à satisfaire l'intelligence de la race humaine tout entière, sans toutefois que personne parvînt jamais à la pleinement comprendre. Quant à ce qu'expriment de douceur ces pulsations, il est réservé aux derniers temps de le faire connaître, afin que le monde, engourdi par l'âge, reprenne dans l'amour divin quelque chaleur, en entendant ces mystères (1). » Ceci annonce la bienheureuse Marguerite Marie ; sainte Gertrude, sans avoir été l'apôtre du Sacré-Cœur, en a été, en même temps que l'amante radieuse, le poète et le prophète.

4. *Du XIIIe au XVIe siècle.* — Près des âmes privilégiées le culte du Sacré-Cœur se propage, le plus souvent rattaché à la plaie du cœur, parfois au cœur indépendamment de la plaie, le cœur étant considéré comme organe de vie affective et symbole d'amour, comme refuge et foyer d'amour. Sainte Catherine de Sienne, à la fin du XIVe siècle, demandait au Sauveur pourquoi il avait voulu que son côté fût ouvert. « Je voulais surtout, lui fut-il répondu, révéler aux hommes le secret de mon cœur, afin qu'ils comprissent que mon amour est plus grand que les signes extérieurs que j'en donne. Car mes souffrances ont un terme, mon amour n'en a pas (2). »

II. Phase nouvelle de la dévotion. — 1. *La*

1. *Révélation de sainte Gertrude*, p. 28. — 2. Cité par Bainvel, *La dévotion*, p. 232.

dévotion au Sacré-Cœur devient ascétique, particulièrement avec le bénédictin Louis de Blois († 1566) et le chartreux Lansperge († 1539) ; elle passe du domaine de la mystique, où elle s'était développée jusque-là, dans celui de l'ascétique. Au lieu de relations personnelles entre Jésus et l'âme, ces pieux auteurs proposent des exercices déterminés, dont ils préconisent la valeur et dont ils conseillent la pratique. Ils recommandent, par exemple, aux fidèles de se réfugier dans le cœur de Jésus par la plaie ouverte de son côté, dans toutes les difficultés de la vie, pour y trouver force et miséricorde, consolation et joie ; de s'approprier ses intentions et d'offrir toutes leurs bonnes œuvres en union avec lui. Le cœur de Jésus, à leurs yeux, n'est pas seulement un refuge où s'abriter, mais un séjour à habiter, un foyer où se chauffer, une source où puiser. Exercices de piété, prières et aspirations, tout était inspiré chez eux par la plus vive dévotion et se traduisait en pratiques excellentes : ils honoraient le cœur de Jésus.

2. *L'action des Jésuites.* — « Avec Lansperge, Louis de Blois, Jean d'Avila († 1569), la dévotion était entrée dans l'ascétisme. Elle s'y développa rapidement. Il n'y a dans les *Exercices* de saint Ignace aucune mention explicite du Sacré-Cœur ; mais on peut dire qu'ils y orientent les âmes par la façon humaine de leur présenter Jésus, qui appelle leur dévouement et leur amour ; par l'étude attentive et amoureuse de Jésus dans sa vie et dans sa mort ; par le ressort qui met tout en jeu, l'amour passionné pour Jésus répondant à l'amour de Jésus pour nous. Les méditations les plus terribles, comme celle du péché et celle de l'enfer, finissent par un colloque d'amour et de reconnaissance, on pourrait dire par un cri du cœur au cœur de Jésus. A chaque

instant, nous y sommes tout près du Sacré-Cœur (1). » Saint François de Borgia, le bienheureux Canisius, saint Louis de Gonzague, saint Alphonse Rodriguez, et tant d'autres ascètes de la Compagnie de Jésus fourniraient de quoi faire un traité de la dévotion au Sacré-Cœur, théorie et pratique. Ce traité a été écrit en Hongrie par le P. Mathias Hajnal († 1644), et en Pologne par le P. Gaspar Druzbicki († 1662). Les Jésuites répandaient ainsi, pour leur part, le culte du Sacré-Cœur ; ils se préparaient ainsi à la mission que le Sauveur devait leur confier bientôt ; mais rien ne dit qu'ils en eussent alors conscience.

3. *L'action de saint François de Sales et des Visitandines.* — Beaucoup plus nettes sont les intuitions de l'évêque de Genève et de l'ordre qu'il fonda. Sans parler *ex professo* du Sacré-Cœur, saint François a laissé maints témoignages de sa dévotion au cœur de Jésus et n'a cessé de l'inculquer aux Visitandines. N'en rappelons qu'un trait. En 1611, le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, jour qui devait être celui de la future fête du Sacré-Cœur, il écrivait à sainte Chantal : « Dieu m'a donné cette nuit la pensée que notre maison de la Visitation est, par sa grâce, assez noble et assez considérable pour avoir ses armes, son blason, sa devise et son cri d'armes. J'ai donc pensé, ma chère mère, si vous en êtes d'accord, qu'il nous faut prendre pour armes un unique cœur percé de deux flèches, enfermé dans une couronne d'épines ; ce pauvre cœur servant dans l'enclavure à une croix qui le surmontera, et sera gravé des sacrés noms de Jésus et Marie. Ma fille, je vous dirai à notre première vue mille petites pensées qui me sont venues à ce sujet ; car

1. Bainvel, *La dévotion au Sacré Cœur*, p. 241.

vraiment notre petite congrégation est un ouvrage du cœur de Jésus et de Marie. Le Sauveur nous a a enfantés par l'ouverture de son Sacré-Cœur. Il est donc bien juste que notre cœur demeure par une soigneuse mortification toujours environné de la couronne d'épines qui demeurera sur la tête de notre chef, tandis que l'amour le tient attaché sur le trône de ses mortelles douleurs (1). »

La Visitation était ainsi consacrée d'avance au Sacré-Cœur. Et il semble que les Visitandines aient eu conscience de leur mission avant Marguerite Marie. Or, pendant que les ascètes parlaient du Sacré-Cœur, les mystiques continuaient à en recevoir d'intimes communications. Marina d'Escobar († 1633) en Espagne, Armelle († 1671) à Vannes, l'Ursuline Marie de l'Incarnation († 1672) au Canada, cette Thérèse du Nouveau Monde, comme l'appela Bossuet, d'autres encore, au fur et à mesure qu'on approchait de l'heure décisive, étaient favorisées de touchantes et caractéristiques visions. Bref, dans la première moitié du XVIIe siècle, la dévotion au Sacré-Cœur était partout, mais seulement à l'état de dévotion privée ; le culte public allait paraître avec le P. Eudes († 1680).

III. Le culte public du Sacré-Cœur. — 1. *Le P. Eudes, premier apôtre des Ss. Cœurs de Jésus et de Marie*. — Successivement, en 1641 et 1643, le P. Eudes fonde deux Congrégations, qu'il consacre au Sacré-Cœur et leur prescrit des exercices spéciaux. Dès 1646, il fait célébrer solennellement la fête du saint Cœur de Marie. En 1648, il publie *La dévotion du très saint Cœur et du très saint Nom de la bienheureuse Vierge Marie*. En 1655, on inaugure, au Sémi-

1. S. François de Sales, *Œuvres complètes*, Paris, 1862, t. VII, p. 198.

naire de Coutances, la première église bâtie en l'honneur du Cœur de Jésus et de Marie. Quinze ans plus tard, le P. Eudes publie *La dévotion au Cœur adorable de Jésus*, avec une messe et un office propres, approuvés par les évêques de Rennes, de Coutances et d'Evreux, qui permettent de célébrer la fête fixée au 20 octobre ; et le 29 juillet 1672, il adressait aux six maisons de sa société une circulaire imprimée pour leur enjoindre de célébrer désormais comme fête patronale, le 20 octobre, la solennité du Sacré-Cœur de Jésus. Et voilà le culte public paru. Aussitôt d'autres Congrégations religieuses adoptèrent la fête nouvelle, entre autres les Bénédictines du Saint-Sacrement.

Le P. Eudes avait uni d'abord la dévotion au Cœur de Jésus à la dévotion au Cœur de Marie, puis il les distingua l'une de l'autre ; et alors il eut vraiment en vue le cœur de chair de Jésus, non pas en lui-même et pour lui-même, mais comme symbole : symbole et foyer d'amour pour Dieu autant que d'amour pour les hommes, symbole et foyer de toute la vie intime du Sauveur ; l'objet s'en trouvait ainsi plus étendu que celui de la bienheureuse Marguerite Marie. De la sorte le P. Eudes avait préparé le terrain et créé un mouvement ; premier théologien et premier chantre liturgique du Sacré-Cœur, il fut le premier à obtenir une fête et à la propager. Mais cette fête n'est pas celle qui fut approuvée plus tard pour l'Eglise universelle ; celle-ci est due à l'intervention de la bienheureuse Marguerite Marie.

2. *La bienheureuse Marguerite Marie.* — La Visitandine de Paray n'invente ni la dévotion au Sacré-Cœur, ni le culte du Sacré-Cœur ; dévotion et culte existaient déjà. Jésus avait, en effet, découvert son cœur à des âmes de choix, et leur en avait montré les richesses. La piété chrétienne, en méditant sur

la plaie du côté, y avait vu le cœur blessé, les grâces en sortir avec l'eau et le sang, un refuge pour les coupables ou les fatigués, un trésor, une blessure d'amour, un symbole expressif de l'amour du Sauveur, un résumé vivant de sa vertu et de sa vie : tel était jusque-là l'objet du culte entouré de pratiques appropriées. Les ascètes étaient venus après les mystiques ; ils avaient sinon organisé la dévotion, au moins indiqué les divers éléments qui devaient en faire le fond, et marqué les divers exercices qui lui convenaient. Et enfin le P. Eudes avait présenté le Sacré-Cœur, d'abord *dans* et *à travers* le Cœur de Marie, puis dans une fête spéciale. Mais il restait à bien préciser ce culte, à le rendre viable, à le répandre dans toute l'Eglise.

Les voies étaient préparées ; et la bienheureuse Marguerite Marie fut choisie par Dieu pour être l'apôtre du culte nouveau et de la fête nouvelle. Dans ce but Dieu la favorisa de plusieurs révélations. Dans la première, qui eut lieu le 27 décembre, probablement en 1673, Jésus lui dévoila les secrets de son cœur et lui dit : « Je t'ai choisie comme un abîme d'indignité et d'ignorance pour l'accomplissement de ce grand dessein afin que tout soit fait par moi. » Dans la seconde, l'image symbolique lui fut montrée : un cœur en flamme, environné d'une couronne d'épines, surmonté d'une croix ; et en même temps fut exprimé le désir de voir s'établir un culte spécial : le but était ainsi défini et la mission notifiée. Dans la troisième, Jésus montra son cœur, parla de son amour méconnu, outragé, et demanda réparation, compassion, union, par des actes appropriés tels que la pratique de la communion fréquente, de la communion des premiers vendredis, et l'heure sainte. Dans la quatrième, en 1675, pendant l'octave du Saint-Sacrement, Jésus

lui découvre son Cœur et dit : « Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour. Et pour reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingratitudes par leurs irrévérences et leurs sacrilèges, et par les froideurs et le mépris qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour. Mais ce qui m'est encore le plus sensible est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés qui en usent ainsi. » Jusque-là rien de nouveau dans cette apparition, sauf la mention spéciale des outrages reçus dans l'eucharistie ; mais voici qui l'est tout à fait : « C'est pour cela que je te demande que le premier vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement soit dédié à une fête particulière, pour honorer mon cœur, en communiant ce jour-là, et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable, pour réparer les indignités qu'il a reçues pendant le temps qu'il a été exposé sur les autels (1). »

Ce désir précis étant manifesté, comment l'exécuter ? Marguerite Marie fut aidée par le P. de la Colombière. Mais cela ne marcha pas tout seul. La dévotion se répandit, grâce à un apostolat discret ; elle prit surtout son essor à partir de 1685, à Paray, à Semur, à Moulins. Mais Rome, consultée pour l'office et la messe, fit une réponse dilatoire (2). La

1. *Mémoire*, dans *Vie et œuvres*, 2e édit., t. II, p. 413. — 2. Une vision qu'eut Marguerite Marie, le 2 juillet 1688, confia aux religieuses de la Visitation et aux Pères de la Compagnie de Jésus la mission de poursuivre l'obtention de la fête. Une autre, le 17 juin 1689, le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, comprenant un message pour le roi, visait une dévotion nationale, le règne social du Sacré-Cœur. La démarche près de Louis XIV, si elle fut faite, n'eut pas de suite ; mais l'idée n'a pas été abandonnée et ne l'est pas encore aujourd'hui ; l'érection de la Basilique de Montmartre,

bienheureuse mourut le 17 octobre 1690, sans voir la réussite complète de sa mission et de ses vœux. Elle laissait du moins la dévotion bien caractérisée et vivante. L'avenir n'était pas sans espoir, malgré les obstacles formidables au dedans et au dehors ; ni la Visitation, ni la Compagnie de Jésus n'étaient totalement acquises à la nouvelle dévotion ; et pendant ce temps le jansénisme continuait à faire entendre des clameurs. Rome attendait donc et observait, ni hostile, ni gagnée.

IV. Intervention de Rome. — 1. *Premières tentatives pour obtenir une fête.* — Malgré tout, les partisans du culte du Sacré Cœur ne perdirent pas courage. Une première tentative eut lieu, en 1697, près d'Innocent XII (1691-1700). La reine détrônée d'Angleterre, Marie d'Este, femme de Jacques II, qui avait eu comme prédicateur à Londres le P. de la Colombière, pria le pape d'accorder aux monastères de la Visitation la fête du Sacré-Cœur, avec une messe propre, pour le vendredi qui suit l'octave du Saint-Sacrement. Le pape fit examiner la cause par la Congrégation des Rites. La grande objection était tirée de la nouveauté de la fête et de l'occasion qu'on offrirait à de nouvelles demandes pour établir d'autres fêtes, si l'on accordait celle-ci. La Congrégation des Rites accorda simplement, le 30 mars 1697, pour la fête du Sacré-Cœur, la messe des Cinq Plaies, C'est tout ce qu'obtinrent, cette fois, les monastères de la Visitation ; mais ils désiraient mieux : un office et une messe propres. C'est pourquoi de nouvelles instances furent faites dans ce but près de Clément XI (1700-1721), qui répondit, en 1707,

l'étendard de Patay, la consécration de 1873 à Paray-le-Monial furent un commencement de réalisation, une promesse d'avenir.

qu'il fallait attendre sans impatience et pour plaire au cœur de Jésus.

2. *Circonstances nouvelles.* — La peste de Marseille, en 1720, fut la première occasion d'une consécration solennelle et d'un culte public du Sacré-Cœur, en dehors des communautés religieuses. Une Visitandine de cette ville, Anne Madeleine Rémusat, avait annoncé ce fléau ; quand il éclata, le Sauveur lui indiqua le remède dans la dévotion au Sacré-Cœur. Mgr de Belzunce, par une amende honorable et une consécration au Sacré-Cœur, arrêta les ravages de la peste. En 1722, le fléau reparut. Cette fois, les magistrats de la cité eux-mêmes firent le vœu solennel de fêter désormais le Sacré-Cœur par une messe, des communions, des hommages et une procession. D'autres villes, frappées en même temps, Aix, Arles, Avignon, Toulon, recoururent également au Sacré-Cœur. Par là la dévotion devenait populaire.

Après de tels faits, on semblait autorisé à insister de nouveau près du pape. Le roi de Pologne, auquel se joignit plus tard le roi d'Espagne, sollicita de Benoît XIII (1724-1730) l'obtention d'une fête et d'un office propres. Prosper Lambertini, le futur Benoît XIV, alors promoteur de la foi, fit échouer le projet, parce que la dévotion supposait que le cœur est l'organe du sentiment affectif, et que c'était là une opinion philosophique discutable et discutée, où il ne convenait pas d'engager l'Eglise. Une première fois, la Congrégation des Rites répondit, le 12 juillet 1727 : *Non proposita*, et sur instance, le 30 juillet 1729 : *Negative*.

3. *Premiers succès.* — Malgré les clameurs des jansénistes et des philosophes, la dévotion gagnait du terrain. Marie Leczinska, reine de France, s'adressa successivement à Clément XII (1730-1740) et à

Benoît XIV (1740-1758), mais sans succès. Entre temps affluaient à Rome des suppliques venues de Pologne, d'Allemagne, d'Amérique, d'Espagne, d'Italie, d'Orient. En 1765, Clément XIII (1758-1769) reprit la cause ; et le 25 janvier 1765, intervint un décret de la Congrégation des Rites. Après avoir remarqué expressément qu'on s'écartait du décret du 30 juillet 1729, vu la diffusion quasi universelle du culte, le nombre de brefs donnés en sa faveur, et la multiplication des confréries, on ampliait le culte déjà existant et on lui donnait une fête spéciale. Quelques mois après, le 11 mai, la Congrégation approuvait la messe et l'office propres, mais seulement pour la Pologne et l'archiconfrérie du Sacré-Cœur. Le 10 juillet suivant, les Visitandines obtinrent pour elles les mêmes faveurs. Depuis lors les demandes ne cessèrent d'affluer à Rome ; elles étaient toujours bien accueillies, et l'on marchait ainsi vers le succès final ; si bien qu'en 1856, quand parvint la demande des évêques de France, la Congrégation des Rites pouvait dire qu'il n'y avait presque plus une église au monde qui n'eût obtenu le privilège de la fête avec messe et office propres. Ce n'était pourtant encore qu'un simple privilège.

4. *Pie IX et Léon XIII.* — Conformément au désir exprimé par l'épiscopat français, Pie IX, par décret de la Congrégation des Rites, du 23 août 1856, étendit la fête du Sacré-Cœur à toute l'Eglise avec le rite double majeur. Huit ans après, lors de la béatification de Marguerite Marie, le décret de béatification, l'oraison et les leçons de sa fête affirmaient nettement que le Sauveur avait choisi la Visitandine de Paray pour être l'apôtre de son Sacré-Cœur, pour nous révéler par elle son immense amour et nous pousser à y répondre en l'honorant sous le symbole du cœur ; c'était une sanction du culte du

Sacré-Cœur, tel que l'avait compris et pratiqué la bienheureuse.

La dévotion grandissant avec la fête désormais universelle, de nouvelles demandes furent formulées pour que la fête eût un degré plus haut de solennité. On accueillit ces demandes favorablement pour tel pays, tel diocèse, telle congrégation. Mais le 28 juin 1889, un nouvenu décret de la Congrégation des Rites (1) éleva la fête pour toute l'Eglise au rite de première classe, sans octave et sans obliger les fidèles au double précepte d'entendre la messe et de s'abstenir d'œuvres serviles. Et Léon XIII accordait la faveur d'entendre la messe devant le Saint-Sacrement exposé et de gagner, ce jour-là, les mêmes indulgences que pour l'octave de la Fête-Dieu. Un décret ultérieur (2) laissa la fête du Sacré-Cœur parmi les *Festa secundaria* ; un autre décret, du 23 juillet 1897, permit d'en remettre la solennité au dimanche (3).

Ainsi s'est réalisé le désir exprimé par le Sauveur à la bienheureuse Marguerite Marie : la fête du Sacré-Cœur, avec son caractère nettement défini de réparation et d'amende honorable, est une fête de l'Eglise universelle, l'une des plus chères à la piété chrétienne (4).

1. *Decreta authentica*, n. 3712 ; il y est dit notamment : Ut gliscentibus impietatis conatibus, fidelis in hac saluberrima devotione perfugium et munimen inveniant, et vehementiori erga amantissimum Redemptorem amore inflammati, digna ei laudis et placationis obsequia persolvant simulque pro fidei incremento et christiani populi pace atque incolumitate divinas miserationes ferventibus implorent. — 2. *Decreta*, n. 3810. — 3. *Decreta*, n. 3960. — 4. Le 25 mai 1899, par l'encyclique *Annum sacrum*, Léon XIII annonça qu'il se proposait de consacrer le genre humain tout entier au Sacré-Cœur. Il rappelait ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, les pétitions adressées à Pie IX, la consécration de

II. Objet de la fête du Sacré-Cœur

I. Objet propre de la fête. — 1. *Quelques explications préalables.* — Les sens dans lesquels on emploie le mot *cœur* sont multiples. Au sens matériel, il sert à désigner l'organe de chair qui bat dans la poitrine d'un double mouvement, l'un de dilatation pour recevoir le sang, l'autre de contraction pour le distribuer par les artères à toute l'économie. Au sens figuré, il désigne une qualité morale qui n'est pas sans quelque relation avec le cœur matériel. Mais quelle qualité morale ? Car, particulièrement en français, le mot cœur répond tantôt à l'idée d'amour, tantôt à celle du courage, tantôt à celle de sentiments nobles, de vie affective, intense et profonde. Cœur matériel et cœur figuré sont susceptibles de plusieurs interprétations. Dans le langage courant, qui n'a aucune prétention d'être scientifique, il fait penser d'abord à l'organe sensible, qui bat plus ou moins vite, selon les états physiques du

1875, et il jugeait le moment venu de consacrer maintenant le genre humain tout entier, en motivant sa décision sur ce que Jésus est le Roi suprême, non seulement des catholiques et des baptisés, mais de tous les hommes sans distinction ; car si tous, selon la distinction de saint Thomas, *Sum. theol.*, III, Q. LIX, a. 4, ne sont pas à Jésus et à l'Eglise *quantum ad executionem potestatis*, tous sont au Christ *quantum ad potestatem*. « Les ambitions, note le P. Bainvel, *La dévotion*, p. 357, vont plus haut encore et plus loin. On voudrait une fête liturgique de la Royauté du Sacré-Cœur. Un office en a été fait et présenté à la Congrégation des Rites, il y a quelques années, et quarante et un prélats italiens ont écrit au pape pour demander la fête ; parmi eux était le cardinal Sarto, le futur Pie X ; cinquante trois évêques de l'Amérique méridionale ont joint leur supplique à celle de leurs frères d'Italie. Jusqu'à présent Rome attend. Mais les zélés du Sacré-Cœur espèrent. »

corps et moraux de l'âme. Même alors, il est pris souvent comme un symbole, comme un emblème de la vie affective et morale, et il entre dans le langage des signes et des actes. Sous le coup d'une émotion, on dit que *le cœur bat fort* ; on *ouvre son cœur*, quand on fait connaître ses sentiments intimes ; on *donne son cœur*, quand on donne son affection. Or, dans ce langage symbolique, il faut distinguer le *signe*, la *chose signifiée*, la *raison de la signification* : le cœur de chair est le signe ; la vie morale et affective est la chose signifiée ; le rapport du cœur matériel à cette vie morale et affective est la raison de la signification.

Mais il arrive parfois que le symbole se vide de son contenu matériel ; c'est ainsi que le mot *âme* ne présente plus guère à l'esprit l'image d'un *souffle*. Et de même le mot *cœur* ne rappelle souvent que le *courage* ou l'*amour*. « Dans ce cas, il reste trace du symbolisme dans le langage ; mais pour la pensée, il n'y a plus d'autre symbole que le mot : le *cœur* n'est plus une chose réelle qui en signifie une autre ; c'est un signe qui n'est qu'un *signe*. Il reste pourtant un souvenir de l'origine de la formule. C'est ce qui fait dire que l'expression est figurée : c'est par figure, par métaphore, que le mot *cœur* s'emploie pour signifier l'*amour*. On voit la différence entre l'expression *symbolique* et l'expression *métaphorique* : le *symbole* est une chose qui en rappelle une autre ; la *métaphore* est une figure de langage par laquelle un mot signifie autre chose que ce qu'il signifie au sens propre (1). »

Souvent enfin, dans le langage courant, on passe de la partie au tout, du *cœur* à la *personne*. On dit de quelqu'un : c'est un grand cœur. Mais dès que ce

1. Bainvel, *La dévotion au Sacré-Cœur*, p. 100.

mot *cœur* intervient, il fait penser à la personne dans sa vie affective et morale. Est-ce le cœur de chair qui est ainsi pris pour la personne? est-ce le cœur symbolique ou le cœur métaphorique? Il ne semble guère que ce soit le cœur de chair, mais le cœur symbolique ou le cœur métaphorique, selon que la pensée porte sur le symbole ou ne voit que la chose signifiée.

2. *Questions qui se posent : réponse à faire.* — Cette terminologie appliquée au Sauveur, il y a lieu de distinguer son cœur de chair, ou organe dans lequel retentit l'amour ; son cœur symbolique, ou symbole et emblème de son amour ; et son cœur métaphorique, ou l'amour signifié sans attention directe à l'organe. Le culte se rapporte toujours à la personne, le culte du Sacré-Cœur s'adresse donc à la personne de Jésus. Son objet propre est le cœur de Jésus ; mais est-ce le cœur de chair tout seul et en lui-même? est-ce l'amour tout seul ou le cœur métaphorique? est-ce le cœur de chair comme symbole d'amour?

Ce n'est assurément pas le cœur de chair tout seul et en lui-même, comme les jansénistes en ont faussement accusé les catholiques. Et ce n'est pas davantage l'amour tout seul ou le cœur métaphorique, quoique quelques-uns aient cru pouvoir le soutenir. Mais c'est le cœur de chair comme symbole d'amour.

C'est le cœur de chair, selon le mot du Sauveur montrant son propre cœur ; « Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes. » Le culte catholique va d'abord à ce cœur de chair, mais sans s'y arrêter ; et il y va comme au symbole de l'amour de Jésus pour les hommes, au signe expressif de ce qu'il a fait et souffert par amour pour eux. Il va au cœur aimant, au cœur

emblème de l'amour, au cœur en tant qu'il rappelle et représente, dans un symbole parlant, l'amour et les bienfaits du Verbe incarné, du Rédempteur.

De là deux éléments essentiels dans ce culte : un élément sensible, le cœur de chair ; un élément spirituel, ce que rappelle et représente ce cœur de chair, à savoir l'amour. Ces deux éléments forment un tout : le signe et la chose signifiée. Comme l'âme et le corps forment le composé humain, l'âme l'emportant sur le corps, le signe et la chose signifiée forment l'objet du culte, dont une part s'adresse au cœur de chair, et l'autre à l'amour, mais celle-ci étant supérieure à la première. Il convient donc de les tenir unies, sous peine de se méprendre. La dévotion s'adresse au cœur, mais le déborde et le dépasse, car elle suppose un rapport naturel entre le cœur et l'amour, sans avoir pour autant à définir scientifiquement la nature de ce rapport. Il suffit que ce rapport, de quelque nature qu'il soit, existe dans la réalité vivante.

Personne ne doute que le cœur ne soit avant tout l'emblème de l'amour. « Mais le cœur vivant et réel n'est pas que cela. Car toute la vie intime et profonde a ses attaches avec le cœur : nos sentiments s'y répercutent, toute notre vie affective y a comme un centre de résonnance par lequel elle se manifeste sensiblement à nous. Or notre vie morale et notre vie affective sont étroitement unies (1). » De plus, par synecdoque, le cœur est pris pour la personne elle-même. Par suite la dévotion au Sacré-Cœur va d'abord au cœur de chair du Sauveur, de ce cœur de chair à la vie affective et morale du Sauveur, c'est-à-dire à son amour et à ses amabilités, et finalement à la personne même de Jésus tout aimant et tout aimable.

1. Bainvel, *La dévotion au Sacré-Cœur*, p. 133.

3. *Quelques traits spéciaux de cette dévotion.* — Jésus a dit à la bienheureuse Marguerite Marie, en lui montrant son cœur, qu'il ne recevait, à la place de la gratitude et de l'amour, que des ingratitudes, des froideurs et des mépris. L'idée de l'amour méconnu et outragé entre donc dans cette dévotion, et ce n'est pas ce qui la rend moins touchante ; c'est une dévotion d'amour reconnaissant et compatissant envers l'amour de Jésus pour nous.

On s'est demandé si l'amour de Jésus qu'on honore est l'amour qui fit Lazare, ou l'amour qui pleura sur Lazare, autrement dit l'amour incréé, ou l'amour créé, l'amour dont il aime les hommes éternellement dans sa nature divine, ou l'amour dont il les aime dans sa nature humaine. Pour subtile qu'elle soit, la question est clairement résolue par l'expression même qui accompagnait le geste de Jésus dans sa révélation à Marguerite Marie : *Voilà ce cœur*. Il s'agit donc de l'amour humain du Sauveur pour les hommes. Mais comme ce cœur est celui du Verbe incarné, la dévotion au Sacré-Cœur implique l'amour incréé : c'est la dévotion à l'Homme-Dieu, qui honore en Jésus l'amour dont il a aimé les hommes avec son cœur de chair dans sa nature humaine, mais sans le séparer de l'amour dont il les aime éternellement dans sa nature divine, et aussi sans le confondre avec lui ; car les fidèles, tout en distinguant les deux natures dans l'objet de leur dévotion, y visent la personne de Jésus. D'ailleurs, en Jésus-Christ, l'amour créé a été mis en branle par l'amour incréé ; c'est l'amour incréé qui a créé le cœur aimant de Jésus, y a allumé un foyer d'amour et l'offre comme un emblème vivant ; l'amour incréé a donc sa place dans l'objet de la dévotion catholique.

4. *En résumé*, l'objet de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus est le cœur de chair de Jésus, vivant dans sa poitrine et battant d'amour pour les hommes; c'est ce cœur de chair, symbole vivant de l'amour de Jésus pour les hommes. C'est la dévotion à l'amour de Jésus pour nous, à l'amour dont il nous a aimés comme homme, et cela mène à l'amour dont il nous a aimés comme Dieu, c'est-à-dire à tout Jésus, à la personne de Celui qui nous montre ainsi son cœur tout aimant et tout aimable pour le trouver lui-même tout aimant et tout aimable dans le cœur qu'il nous montre et nous offre. Mais c'est une dévotion d'amour tout à la fois reconnaissant et compatissant, où la gratitude s'accompagne d'amende honorable et de réparation.

II. Fondement de la dévotion. — 1. *Fondement historique.* — Comme l'observe fort justement le P. Bainvel (1), le culte du Sacré-Cœur de Jésus, tel qu'il est reconnu et pratiqué par l'Eglise, ne repose pas sur les révélations de la bienheureuse Marguerite Marie, non plus que la Fête-Dieu sur celles de la bienheureuse Julienne du Mont-Cornillon. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'Eglise a regardé le culte en lui-même et dans sa diffusion. Elle s'est prononcée sur le culte sans se prononcer sur les révélations. Cependant les révélations sont au début du mouvement: le culte est parti de là; Marguerite Marie, comme la bienheureuse Julienne, a été l'instrument providentiel. La dévotion au Sacré-Cœur, telle que l'Eglise l'a reçue et faite sienne, est celle que la bienheureuse dit lui avoir été révélée par Jésus, celle qu'elle a eu mission de propager. C'est là un fait évident. D'autres, avant Marguerite Marie, avaient eu la dévotion au Sacré-Cœur et

1. *La dévotion au Sacré-Cœur*, p. 1 et 169.

avaient travaillé à la répandre. Mais, ainsi que nous l'avons vu, le culte qui est devenu le culte public, agréé, sanctionné par l'Eglise, est celui dont elle a allumé le flambeau et vécu la dévotion. Néanmoins, répétons-le, c'est parce que le culte tient en lui-même et se justifie théologiquement, que l'Eglise l'a approuvé et a institué la fête. Cela n'empêche pas la réalité de la dépendance historique. Ayant déjà fait l'historique de la dévotion et du culte, il n'y a pas lieu d'y revenir.

2. *Fondements dogmatiques.* — Rien de mieux fondé, théologiquement parlant, que la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Elle comprend d'abord le culte du cœur de chair. Assurément, pris en lui-même, abstraction faite de la personne à laquelle il appartient, et sans rapport avec elle, un cœur de chair n'a aucun droit à un culte de latrie ; mais ce n'est pas ainsi qu'est considéré le Sacré-Cœur. Le Sacré-Cœur n'est pas séparé de la personne du Sauveur ; dans la pensée comme dans la piété des fidèles il est uni à la personne du Verbe, comme l'a authentiquement expliqué, contre les jansénistes, le pape Pie VI, dans sa bulle *Auctorem fidei* ; et à raison de l'union hypostatique, le cœur de Jésus est digne d'adoration, comme tout ce qui appartient à la personne de Jésus.

La dévotion du Sacré-Cœur comprend aussi le culte de l'amour de Jésus. Et quoi de plus légitime, en même temps que de plus délicat et de plus beau ? Et « quelles convenances de cette dévotion avec l'idée de Dieu, qui est amour et bonté ; avec l'idée de Jésus, apparition vivante de la bénignité de Dieu et de son amour paternel ; avec l'idée même du christianisme, qui se présente dans son fond comme un grand effort de l'amour divin pour nous ! L'essence du christianisme c'est l'amour de Dieu

pour l'homme, manifesté en Jésus. Or la dévotion au Sacré-Cœur va chercher cet amour en Jésus même, pour y rallumer notre amour (1). »

Et c'est un culte de l'amour de Jésus par un amour compatissant, à raison même de tout ce que son amour pour nous a coûté à Jésus, puisqu'il lui fit accepter de souffrir et de mourir pour nous. Et de même que le culte de la Passion et de tout ce qui touche à la Passion se trouve amplement justifié parce qu'il s'adresse à Celui qui a subi les souffrances de la Passion, de même ce culte d'amour compatissant rendu au Sacré-Cœur a sa pleine justification dans la personne du Sauveur, qui mérite notre adoration et nos hommages.

Mais la dévotion au Sacré-Cœur n'est pas seulement le culte du cœur de Jésus et de l'amour qui l'a porté à se faire homme et victime pour les hommes, elle est encore le culte de l'amour dans le culte du cœur, ou le culte du cœur pour honorer l'amour. Or, c'est dans ce rapport entre le cœur et l'amour qu'a été la principale difficulté soulevée contre la dévotion. Qu'en est-il donc ?

3. *Fondements philosophiques.* — Les théologiens étaient loin d'être d'accord sur la nature de ce rapport entre le cœur et l'amour. Et Benoît XIV, alors promoteur de la foi, fit observer qu'il n'y avait pas encore de décision de l'Eglise sur la vérité de l'une ou de l'autre des opinions émises pour l'expliquer, et que l'Eglise s'est toujours prudemment abstenue de se prononcer sur des questions de ce genre. Il proposa donc de ne pas accorder une demande fondée surtout sur les opinions des anciens philosophes, en contradiction avec les modernes (2). On faisait,

1. Bainvel, *La dévotion au Sacré-Cœur*, p. 172. — 2. *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. XXXI, n. 20.

en effet, très grande la part du cœur dans la production même des affections, on lui prêtait un rôle, dans l'amour, qui était controversé. Mais l'Eglise, sans s'inféoder le moins du monde à des opinions scientifiques relatives au cœur, à ses fonctions physiologiques dans la vie affective, et en s'en tenant simplement au langage courant, qui parle du cœur sans prétendre donner des explications scientifiques de sa manière de dire, a pu se prononcer sur la dévotion elle-même, et elle s'est prononcée effectivement. Il suffit que le cœur soit vraiment l'emblème ou le symbole de l'amour, abstraction faite de toute explication scientifique. Or, il est certain que le cœur est intéressé dans nos états affectifs et jusque dans nos dispositions morales, quel que soit par ailleurs son vrai rôle physiologique. Ne dit-on pas : « *Le cœur me bat fort ; j'ai le cœur gros, serré, dilaté, liquéfié, chaud*, etc.? » Ces expressions n'ont aucune prétention scientifique, mais elles traduisent pour nous une réalité physiologique en même temps qu'une réalité psychique. En quoi consiste exactement cette réalité physiologique ? C'est aux physiologistes de le dire. Mais l'expérience suffit, l'expérience vulgaire, celle d'un chacun et de tous les jours, pour fonder le symbolisme du cœur et pour établir qu'il est en rapport réel avec notre vie affective. Et dès lors la dévotion au Sacré-Cœur est suffisamment fondée en physiologie (1).

1. Le P. Marquez, dans sa *Defensio cultus Ss. Cordis*, cité par Bainvel, *op. cit.*, p. 181, disait : « Ni la fête, ni la dévotion du Cœur de Jésus ne reposent sur l'opinion qui donne au cœur le rôle d'organe dans la production de nos sentiments... La fête et le culte supposent comme unique condition le symbolisme du Cœur de Jésus... Que le cœur soit ou ne soit pas l'organe de l'amour, il en demeure le naturel symbole, en vertu de l'étroite affinité qui l'y rattache. »

III. Fin de la dévotion au Sacré-Cœur. — 1. *L'amour appelle l'amour.* — En montrant son cœur brûlant d'amour pour les hommes et ne pouvant contenir les flammes qui le dévoraient, voulant faire part à tous des richesses de son cœur, Jésus voulut attirer l'attention sur cet amour, amener les hommes à lui rendre hommage, les inviter à y puiser. Et le but poursuivi dans cet hommage à rendre, le but immédiat et prochain, c'était de nous faire répondre à son amour par notre amour. D'un côté, un amour qui appelle l'amour, un amour tendre et débordant qui appelle un amour proportionné; de l'autre, l'amour de l'homme qui répond à l'appel de l'amour de Jésus, l'amour humain soucieux de n'être pas trop en reste avec l'amour divin qui l'a prévenu et qui le provoque.

L'amour est donc l'objet de ce culte, le motif principal, la fin. Quand Pie IX, en 1856, étendit la fête du Sacré-Cœur à toute l'Eglise, c'était afin de « fournir aux fidèles des stimulants pour aimer et payer d'amour Celui qui nous a aimés et lavés de nos péchés dans son sang. » Quand il éleva la fête à un rite supérieur, c'était pour que « la dévotion d'amour au Cœur de notre Rédempteur se propageât toujours plus avant dans le cœur des fidèles, et qu'ainsi la charité, qui chez plusieurs s'est refroidie, se ranimât aux feux du divin amour. » Même enseignement dans l'encyclique de Léon XIII, du 28 juin 1889. « Le désir le plus ardent de notre Sauveur, y est-il dit, c'est de voir naître et grandir, chez les fidèles, le feu d'amour dont son propre cœur est dévoré. Allons donc à Celui qui ne nous demande, comme prix de sa charité, que la réciprocité de l'amour. »

2. *L'amour méconnu et outragé appelle l'amour compatissant.* — Ce caractère de réparation donné à

la dévotion et au culte du Sacré-Cœur est nettement indiqué dans les paroles mêmes du Sauveur à la bienheureuse Marguerite Marie. L'amour de l'homme pour Jésus étant une réponse à l'amour méconnu et outragé, se présente naturellement comme un amour réparateur ; il entend l'honorer comme Jésus a marqué qu'il voulait être honoré, par manière de reconnaissance sans doute, mais aussi par manière de réparation. Dans sa docilité pieuse aux invitations du Sauveur, l'homme n'oublie pas qu'il est aimé : il aime précisément parce qu'il est aimé ; il aime Jésus d'un amour d'amitié et de familiarité respectueuse ; il l'aime d'un amour reconnaissant ; et sachant qu'il s'adresse à un amour méconnu et outragé, il l'aime d'un amour réparateur et compatissant, tout prêt à une amende honorable.

III. Messe du Sacré-Cœur

I. Caractère de la fête du Sacré-Cœur. — 1. *Sa place dans le cycle liturgique.* — C'est après la Pentecôte, c'est-à-dire quand le cycle des grands souvenirs évangéliques est clos : après la fête de la Sainte Trinité, après celle du Saint-Sacrement, qu'est inscrite la fête du Sacré-Cœur. « Un nouveau rayon brille au ciel de la sainte Eglise, et vient échauffer nos cœurs. Le Maître divin donné par le Christ à nos âmes, l'Esprit Paraclet descendu sur le monde, poursuit ses enseignements dans la liturgie sacrée. La Trinité auguste, révélée tout d'abord en la terre en ces sublimes leçons, a reçu nos premiers hommages ; nous avons connu Dieu dans sa vie intime, pénétré par la foi dans le sanctuaire de l'essence infinie. Puis, d'un seul bond, l'Esprit impétueux de la Pentecôte, entraînant nos âmes à d'autres aspects de la vérité qu'il a pour mission

de rappeler au monde, les a laissées un long temps prosternées au pied de l'Hostie sainte, mémorial divin des merveilles du Seigneur. Aujourd'hui, c'est le Cœur sacré du Verbe fait chair qu'il propose à nos adorations. Un lien mystérieux réunit ces trois fêtes de la *très sainte Trinité*, du *Saint-Sacrement* et du *Sacré-Cœur*. Le but de l'Esprit n'est pas autre, en chacune d'elles, que de nous initier plus intimement à cette science de Dieu par la foi qui nous prépare à la claire vision du ciel. Nous avons vu comment Dieu, connu dans la première en lui-même, se manifeste par la seconde en ses opérations extérieures, la très sainte Eucharistie étant le dernier terme ici-bas de ces opérations ineffables. Mais quelle transition, quelle pente merveilleuse a pu nous conduire si rapidement et sans heurt d'une fête à l'autre ? Par quelle voie la pensée divine elle-même, par quel milieu la Sagesse éternelle s'est-elle fait jour, des inaccessibles sommets où nous contemplions le sublime repos de la Trinité bienheureuse, à cet autre sommet des mystères chrétiens où l'a portée l'inépuisable activité d'un amour sans bornes ? Le cœur de l'Homme-Dieu répond à ces questions, et nous donne l'explication du plan divin tout entier (1). »

2. *Son caractère liturgique.* — Après la fête du Saint-Sacrement, et au lendemain même de son octave, comme pour montrer le lien intime et étroit qui existe entre le sacrement de l'amour et le cœur, symbole de cet amour, vient la fête du Sacré-Cœur. Ces fêtes se suivent et se ressemblent sans doute ; elles diffèrent pourtant et d'objet et de caractère. Dans l'une c'est Jésus présent tout entier au milieu

1. Continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, t. I, p. 470.

de nous, qui est l'objet de nos adorations au sacrement de son amour ; dans l'autre c'est son cœur, ce cœur qui a tant aimé les hommes, que nous devons entourer de nos pieux hommages. La Fête-Dieu, nous l'avons vu, est essentiellement une fête de triomphe joyeux et de réparation triomphante. Celle du Sacré-Cœur, semble-t-il, devrait avoir le même caractère. Et pourtant il n'en est rien. Assurément la joie y domine, et l'*alleluia* y retentit à chaque instant ; mais c'est une joie grave, nuancée d'un sentiment de compassion à l'égard de l'amour méconnu et outragé. C'est la fête où l'on exalte l'amour du Dieu fait homme envers les hommes, ses bontés, ses tendresses, ses miséricordes, mais où l'on n'est pas sans entendre les appels du Sauveur souffrant et mourant dans le délaissement et l'abandon. Elle est dès lors plus réparatrice que joyeuse, et c'est ce qui fait son austère beauté, comme le montrent les pièces liturgiques qui composent la messe.

II. Les chants. — *Dès l'introït* le chœur motive ses chants ; c'est parce que Dieu « a compassion selon sa grande miséricorde, » parce que « ce n'est pas de bon cœur qu'il humilie et qu'il afflige les enfants des hommes, » parce qu'il est « bon pour qui espère en lui, pour l'âme qui le cherche (1), » que le chœur s'écrie : « Je veux chanter à jamais les bontés de Jéhovah, de génération en génération (2). » Il reprend le même thème à l'*offertoire* : « Mon âme, bénis Jéhovah, et n'oublie pas ses nombreux bienfaits ; c'est lui qui comble de biens tes désirs (3). »

Ce sont là des chants de reconnaissance, dont l'accent et le ton répondent à l'appel divin, qui se

1. *Thren.*, III, 32, 33, 25. — 2. *Ps.*, LXXXVIII, 1. — 3. *Ps.*, CII, 2, 5.

fait entendre au *graduel* et à la *communion ;* et cet appel est celui de Jésus attaché à la croix : « Seriez-vous insensibles, vous tous qui passez par le chemin ? Regardez et voyez s'il y a une douleur comme la douleur qui m'accable (1). » — « Mon cœur a attendu l'opprobre et la misère ; j'attends la pitié, mais en vain ; des consolateurs, et je n'en trouve aucun (2). » A ces plaintes le Sauveur ajoute un conseil, approprié à la fête de ce jour : « Recevez mes leçons, car je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes (3). » Ces chants sont aussi l'expression de l'amour reconnaissant et de l'amour consolateur ; ils s'harmonisent avec l'esprit de la fête, et ils ne s'achèvent pas sans constater que le Christ, au cœur si bon, « après avoir aimé les siens qui étaient dans ce monde, les aima jusqu'à la fin (4), » ni surtout sans recueillir une leçon de douceur et d'humilité donnée par le cœur de Jésus.

III. Les lectures. — 1. *L'évangile.* — « Comme c'était la Préparation, de peur que les corps ne restassent sur la croix pendant le sabbat, car le jour de ce sabbat était très solennel, les juifs demandèrent à Pilate qu'on rompît les jambes aux crucifiés et qu'on les détachât. Les soldats vinrent donc, et ils rompirent les jambes du premier, puis de l'autre qui avait été crucifié avec lui. Mais quand ils vinrent à Jésus, le voyant déjà mort, ils ne lui rompirent pas les jambes ; mais un des soldats lui transperça le côté avec sa lance, et alors il en sortit du sang et de l'eau (5). » Tel est le passage choisi ; il est emprunté au récit de la Passion ; il a trait à l'ouver-

1. *Thren.*, I, 12 ; graduel. — 2. *Ps.*, LXVIII, 21 ; communion. — 3. *Matth.*, XI, 29 ; graduel. — 4. *Joan.*, XIII, 1 ; graduel. — 5. *Joan.*, XIX, 31-35.

ture du côté de Jésus, et se trouve ainsi approprié à la fête du Sacré-Cœur. Nous avons vu que c'est par cette ouverture que les mystiques et les ascètes ont pénétré jusqu'au cœur de Jésus. Pour Marguerite Marie, le cœur que lui montra le Sauveur était « comme dans un trône de flamme, plus rayonnant qu'un soleil et transparent comme un cristal, avec une plaie adorable. Il était environné d'une couronne d'épines, » et surmonté d'une croix (1). Cœur aimant, mais cœur douloureux, qui rappelle un épisode de la Passion et qui, étant honoré dans une fête spéciale, donne à cette fête son caractère de réparation.

2. *L'épître* est empruntée à Isaïe (2) ; c'est le passage où, par allusion à cette source ouverte dans le côté et le cœur du Sauveur, il est question des sources du salut. Le prophète y proteste de son inébranlable confiance en Dieu et invite le peuple à chanter la bonté du Très-Haut et à éclater en cris de reconnaissance. Le tout, appliqué au Sacré-Cœur, prend une signification qui s'harmonise admirablement avec la fête. « Je te loue, Jéhovah, car tu es irrité ; ta colère s'est détournée et tu me consoles. Voici que Dieu est ma délivrance ; j'ai confiance et je ne crains rien ; car Jéhovah, Jéhovah est ma force et l'objet de mes louanges ; il a été mon salut. Vous puiserez des eaux avec joie aux sources du salut, et vous direz ce jour-là : Louez Jéhovah, invoquez son nom ; publiez parmi les peuples ses grandes œuvres, proclamez que son nom est élevé. Chantez Jéhovah, car il a fait des choses magnifiques ; que cela soit connu dans toute la terre ! Pousse des cris, tressaille d'allégresse, habitante de Sion, car le saint d'Israël est grand au milieu de toi. »

1. *Lettres inédites*, lettre IV. — 2. *Is.*, XII, 1-6.

IV. Les prières. — Les fruits à retirer de la fête du Sacré-Cœur sont multiples. Selon l'usage, les prières en indiquent quelques-uns, les principaux. La *collecte*, d'ordre plus général, mentionne l'objet de la fête, qui est le Cœur et l'amour de Jésus, et demande, pour ceux qui la célèbrent, la grâce de jouir des actes et des effets de la charité divine : « Daignez accorder, Dieu tout-puissant, à nous qui vous glorifions dans le très saint Cœur de votre Fils bien aimé et qui célébrons les principaux bienfaits de sa charité envers nous, que nous trouvions notre joie dans leur accomplissement et dans leur fruit. »

La *secrète*, plus particulièrement en rapport avec l'offrande qui vient d'être faite, demande une participation au sacrifice par une ferveur plus grande du cœur et par une purification au feu de l'amour divin : « Seigneur, jetez un regard protecteur sur nous, qui vous offrons vos holocaustes, et afin d'y préparer nos cœurs par une ferveur plus grande, consumez-les par les flammes de votre divine charité. »

Le sacrifice étant achevé par la communion, il n'y a plus qu'à persévérer dans les fruits qu'on retire du divin banquet, en prenant modèle sur le Cœur de Jésus, et à conserver précieusement la pureté, en se tenant désormais à l'abri d'une contamination possible dans le monde : c'est ce que demande la *postcommunion*. « Nourris des mystères qui donnent le salut et les délices de la paix, nous vous supplions, Seigneur notre Dieu, vous qui êtes doux et humble de cœur, qu'après nous avoir purifiés des taches du péché, vous nous inspiriez une horreur toujours plus grande pour les vanités orgueilleuses du monde. »

1. Le Sacré Cœur et l'essence du Christianisme. — « *La religion de Jésus.* Regardons les choses du côté de Dieu. Il ne nous connaît, pour ainsi dire, et ne nous aime qu'en Jésus, dans le seul médiateur ; il n'agrée nos hommages que présentés par Jésus ; pas d'autre commerce entre lui et nous que par l'intermédiaire de Jésus ; nous n'existons, on peut dire, pour lui, dans l'ordre surnaturel, qu'en Jésus et par Jésus. Regardons-les de notre côté. Nous ne sommes sauvés qu'en Jésus ; nous ne connaissons notre Père céleste que par Jésus ; nous ne pouvons l'aimer que par Jésus ; nous ne vivons de la vie surnaturelle qu'en tant et dans la mesure où nous sommes un avec Jésus. Il est vraiment le tout de notre religion, le tout de la vie chrétienne. Eh bien ! rien ne nous donne Jésus, ne nous le fait connaître et aimer dans son fond, ne nous met en rapport intime et personnel avec lui, ne nous fait vivre de lui et en lui comme la dévotion au Sacré-Cœur. N'est-elle pas entre lui et nous la fusion des cœurs, qui de deux ne fait qu'un ? Avec le Sacré-Cœur nous avons tout Jésus. De ce chef peut-on trouver rien de plus expressif, rien de plus efficace ? Saint Jean Chrysostome résume saint Paul en disant : « Le cœur de Paul, c'est le cœur du Christ. » La dévotion au Sacré-Cœur fait du cœur chrétien le cœur de Jésus.

« *Religion d'amour.* — Si la religion, comme telle, ne peut pas se définir la rencontre de deux amours, le christianisme le peut, et c'est là une des plus belles idées et des plus vraies que l'on en puisse donner. Du côté de Dieu, c'est un grand effort d'amour pour gagner notre amour. On l'a défini, une grande pitié venant au secours d'une grande misère. Mais cette pitié même d'où vient-elle ? De l'amour. Le premier, comme le dernier mot, des voies de Dieu sur nous, c'est l'amour. A quoi devons-nous Jésus ? A l'amour : *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium unigenitum daret* (1). A quoi la passion et la rédemption ? A l'amour : *Dilexit me et tradidit semetipsum pro me* (2). Tout le mystère de Jésus se présente comme un suprême effort de l'amour : *Cum dilexisset*

1. *Joan.*, III, 16. — 2. *Gal.*, II, 20.

suos qui erant in mundo, in finem delixit eos (1). L'Eglise tout entière, avec ses sacrements et sa magnifique organisation pour propager dans le monde la grâce et la vérité, est une invention de l'amour, et Dieu a voulu que la première condition de son gouvernement fût amour, l'amour de Dieu débordant en amour sur les hommes : *Amas me? Pasce agnos meos* (2). Il a voulu de même que la première loi imposée aux fidèles fût la loi d'amour. C'est le grand commandement. Si l'on accomplit celui-là, tout ira bien : *Dilige et fac quod vis.*

« Du côté des fidèles, tout se ramène également à l'amour. La loi se résume dans l'amour ; la foi chrétienne, c'est saint Jean qui nous le dit, se caractérise comme la foi en l'amour : *Et nos credidimus charitati* (3). Toute la vie chrétienne consiste à vivre en Jésus par l'amour ; et la perfection chrétienne se définit par l'union d'amour et la transformation amoureuse en Jésus. Il est donc vrai, la religion chrétienne se résume en l'amour. C'est dire qu'elle se résume dans le Sacré-Cœur, puisque la dévotion au Sacré-Cœur est tout entière dévotion à l'amour, dévotion d'amour.

« Enfin le christianisme n'est pas Jésus et l'amour, comme deux choses distinctes. C'est l'amour de Jésus pour nous, et notre amour pour Jésus ; c'est l'amour de Dieu pour nous en Jésus, et notre amour pour Dieu en Jésus. N'est-ce pas redire, en d'autres termes, que le christianisme est tout entier dans le Sacré-Cœur ? » Bainvel, *La dévotion au Sacré-Cœur*, Paris, 1906, p. 199.

2. **Grandeur du cœur humain de Jésus.** — « A la différence des autres hommes, chez qui la force vitale de l'organisme préside seule aux mouvements du cœur, jusqu'à ce que les émotions, s'éveillant avec l'intelligence, viennent par intervalles accélérer ses battements ou les ralentir, l'Homme-Dieu sentit son cœur soumis dès l'origine à la loi d'un amour non moins persévérant, non moins intense que la loi vitale, aussi brûlant dès sa naissance qu'il l'est maintenant dans les cieux. Car

1. *Joan.*, XIII, 1. — 2. *Joan.*, XXI, 17. — 3. *Joan.*, IV, 16.

l'amour humain du Verbe incarné, fondé sur sa connaissance de Dieu et des créatures, ignore comme elle tout développement progressif, bien que Celui qui devait être notre frère et notre modèle en toutes choses, manifestât chaque jour en mille manières nouvelles l'exquise sensibilité de son divin Cœur.

« Quand il parut ici-bas, l'homme avait désappris l'amour, en oubliant la vraie beauté. Son cœur de chair lui semblait une excuse, et n'était plus qu'un chemin par où l'âme s'enfuyait des célestes sommets à la région lointaine où le prodigue perd ses trésors. A ce monde matériel que l'âme de l'homme eût dû ramener vers son auteur, et qui la tenait captive au contraire sous le fardeau des sens, l'Esprit-Saint préparait un levier merveilleux : fait de chair lui aussi, le Cœur sacré, de ces limites extrêmes de la création, renvoie au Père, en ses battements, l'ineffable expression d'un amour investi de la dignité du Verbe lui-même. Luth mélodieux, vibrant sans interruption sous le souffle de l'Esprit d'amour, il rassemble en lui les harmonies des mondes ; corrigeant leurs défectuosités, suppléant leurs lacunes, ramenant à l'unité les voix discordantes, il offre à la glorieuse Trinité un délicieux concert. Aussi met-elle en lui ses complaisances. C'est l'unique *organum*, ainsi l'appelait Gertrude la Grande ; c'est l'instrument qui seul agrée au Dieu très-haut. Par lui devront passer les soupirs enflammés des brûlants Séraphins, comme l'humble hommage de l'inerte matière. Par lui seulement descendront sur le monde les célestes faveurs. Il est, de l'homme à Dieu, l'échelle mystérieuse, le canal des grâces, la voie montante et descendante. L'Esprit-Saint, dont il est le chef-d'œuvre, en a fait sa vivante image. L'Esprit-Saint en effet, bien qu'il ne soit pas, dans les ineffables *relations* des personnes divines, la source même de l'amour, en est le terme ou l'expression substantielle ; moteur sublime inclinant au dehors la Trinité bienheureuse, c'est par lui que s'épancha à flots sur les créatures avec l'être et la vie cet amour éternel. Ainsi l'amour de l'Homme-Dieu trouve-t-il dans les battements du Cœur sacré son expres-

sion directe et sensible ; ainsi encore verse-t-il par là sur le monde, avec l'eau et le sang sortis du côté du Sauveur, la rédemption et la grâce, avant-goût et gage assuré de la gloire future. » Continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, t. I, p. 473-475.

3. Le don de Dieu dans le cœur de Jésus. — « Ce que la lèvre peut dire, ce que la main peut donner, cela va loin, même parmi les hommes. Cependant, même chez nous, est-ce tout, ou, pour mieux parler est-ce assez ? Les lèvres et la main s'ouvrent ; mais plus loin, dans la portion la plus intime de l'être, n'y a-t-il plus rien qui se dilate et puisse s'ouvrir aussi, de telle sorte que des bénédictions et des dons s'en échappent? Dieu n'a-t-il pas lui-même formé dans l'intérieur de l'homme une source secrète et sacrée, d'où nous voulons instinctivement que jaillissent avant tout, et les paroles que les lèvres prononcent, et les largesses que la main distribue ; si bien que là où nous savons ou pouvons soupçonner que la parole est simplement née sur les lèvres et que le don est éclos dans la main, nous ne faisons plus grand fond sur la parole et n'attachons plus grande importance au don ? Oui, Dieu a formé en nous cette source, et on la nomme le cœur ; le cœur, qui est en nous l'âme de tout, qui donne à tout son caractère, sa mesure vraie, son prix. C'est ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, et c'est pourquoi très justement on y regarde avant tout, et on y tient plus qu'à tout le reste. Le cœur, en vérité, c'est l'homme.

« Mais qu'en est-il du cœur d'un Dieu, s'il est vrai que Dieu ait un cœur ? Vous savez qu'il en a un ; et non seulement un cœur divin, par où il faut entendre ce qui, dans son incompréhensible nature, est l'idéal inabordable de ce que le cœur est dans la nôtre ; mais de plus il a un cœur humain, un cœur de chair qu'il a pris en Marie par l'opération de l'Esprit-Saint, celle des trois personnes divines qui est plus spécialement nommée l'amour... Il était réservé à la nouvelle alliance que le cœur de notre grand Dieu ne déterminât plus seulement l'ouverture bienfaisante de ses lèvres et de sa main, mais

que ce cœur lui-même, s'étant humanisé, se fît voir et sentir par les hommes, et qu'enfin il s'ouvrît, qu'il s'ouvrît sur nous et pour nous, et demeurât désormais éternellement ouvert.

« Qui l'a ouvert, ce cœur humain de Dieu ? Pensez-vous que ce soit la lance du Centurion ? Oui, si l'on veut parler du cœur de chair. Mais ce cœur de chair lui-même, qui l'a rendu accessible, qui l'a livré à ce fer audacieux qui pourtant ne fut point impie? Le cœur de l'âme, humain aussi, mais spirituel et invisible, je veux dire cet amour qui brûlait l'âme de Jésus-Christ et qui, s'avivant à ce foyer incréé du Verbe, auquel cette âme est hypostatiquement unie, constituait le foyer créé de la vie temporelle du Sauveur. Il répugne que le cœur, même humain, d'un Dieu puisse s'ouvrir du dehors et surtout par le fait d'un accident violent. Le cœur de Dieu s'ouvre spontanément et par dedans, comme le font les germes, les tiges des plantes, les calices des fleurs, comme le fait enfin tout ce qui vit. L'ouverture du cœur de Jésus, ce n'est point une blessure, c'est un épanouissement, La blessure, qui est réelle pourtant, n'est point ici le fait principal. Elle est le signe et l'effet du péché qui ne vient qu'après coup. Mais faite par lui ou à cause de lui, elle reste malgré lui, et quand lui-même a disparu, pour marquer la victoire que ce cœur a remportée sur lui. A ce titre, cette blessure subsiste, et jusque dans la gloire. » Mgr Gay, *Conférences aux mères chrétiennes*, Paris, 1877, t. II, p. 485.

Fêtes de la Sainte Vierge

Leçon XXIVe

Le culte de la Sainte Vierge

I. *Origines du culte de la Sainte Vierge.* — II. *Développement de ce culte jusqu'au XVIIIe siècle.* — III. *Du XVIIIe siècle à nos jours.*

Dans l'impossibilité matérielle de faire l'histoire du culte de la sainte Vierge, nous devrons nous borner à une esquisse générale ou à de très brèves indications sur les fêtes qui ont été et sont encore l'expression de ce culte, sauf à insister un peu plus sur la question des origines (1).

1. BIBLIOGRAPHIE : Guyet, *Heortologia*, Paris, 1657 ; Gavanti, *Thesaurus sacrorum rituum*, Milan, 1628 ; Merati, *Thesaurus sacrorum rituum*, Rome, 1736-1738 ; c'est l'ouvrage de Gavanti très amélioré ; Benoît XIV, *De festis Beatæ Mariæ Virginis*, dans le t. XXVI du *Theologiæ cursus completus*, de Migne ; Gianola, *Il culto della Vergine*, Lugano, 1886 ; Holweck, *Fasti Mariani*, Fribourg-en-Brisgau, 1892 ; Lépicier, *De B. V. M. Matre Dei*, Paris, 1901 ; Vivès y Tuto, *Diction. Marianum*, Rome, 1901 ; Shutz, *Summa Mariana*, Paderborn, 1903 ; Godet, *La théologie mariale*, dans la *Revue du clergé*, t. LXVII. Voir t. VI, p. 610 sq., quelques-unes des raisons fondamentales du culte de Marie,

I. Origines du culte de la sainte Vierge

I. Observations préliminaires. — 1. *Nature du culte de la Vierge.* — Nous avons vu la nature, l'objet, les raisons du culte des saints (1). Marie, étant l'exemplaire le plus parfait de Dieu dans l'accomplissement de l'œuvre rédemptrice, on s'étonnerait à bon droit qu'elle n'eût pas une place, et une place éminente, non seulement dans la dévotion mais encore dans le culte public. Par ses relations exceptionnelles avec les augustes personnes de la sainte Trinité, car elle est la fille préférée du Père, la mère du Fils, le temple du Saint-Esprit; par la place qu'elle occupe et le rôle qu'elle joue dans le salut du monde, car elle est à la fois la Mère du Sauveur selon la chair, puisqu'elle l'a conçu et enfanté, et la Mère des hommes selon la grâce, puisqu'ils lui ont été confiés par Jésus dans la personne de saint Jean au Calvaire, elle mérite des hommages particuliers et a droit à être honorée par des fêtes liturgiques. Ni les hommages, ni les fêtes ne lui ont manqué le long des siècles.

L'Eglise, interprète infaillible de l'Ecriture et témoin autorisé de la tradition, sait pertinemment l'étendue qu'il convient de donner à la vertu de religion et les modalités qui doivent s'appliquer à ses manifestations liturgiques. C'est pourquoi, mettant à part le culte qui revient à Dieu, et qui est un culte latreutique, parce que Dieu seul peut et doit être adoré, elle a eu soin, dans les honneurs qu'elle fait rendre aux créatures, et qui constituent le culte de dulie, de faire une place éminente à la très sainte Vierge, parce qu'elle dépasse en sainteté et en méri-

1. Voir t. v, p. 282 sq.

tes tous les anges et tous les bienheureux ; elle qualifie en conséquence son culte d'*hyperdulie*. C'est gratuitement qu'on l'a accusée d'idolâtrie, car elle n'ignore pas la différence radicale qui sépare Dieu des créatures. Elle sait et elle enseigne que Marie, quelles que soient ses incomparables prérogatives et quels que soient ses titres exceptionnels, n'est qu'une créature, et que son culte, s'il implique nécessairement des hommages de vénération, d'imitation et d'invocation, ne comporte nullement des actes d'adoration ; mais comme Marie, par sa perfection morale et son éminente sainteté, est au-dessus de tous les autres saints, l'Eglise, sans jamais égaler les honneurs qu'elle lui rend à l'adoration, qui est exclusivement réservée à Dieu, a jugé très raisonnable et parfaitement légitime de mettre son culte au-dessus du culte des autres saints.

2. *Fondement de ce culte dans l'Evangile.* — L'Eglise est autorisée à agir de la sorte, par les données mêmes de l'Evangile. Il est vrai que l'Evangile est loin de raconter de la sainte Vierge tout ce que désirerait savoir notre pieuse curiosité ; mais c'est assez qu'il contienne le principe et le germe du culte que lui vouera l'Eglise. Sans entrer dans trop de développements, qu'il suffise de rappeler que Marie est qualifiée dans l'Evangile de « *pleine de grâce*, » de « *bénie entre les femmes*, » et nommée équivalemment Mère de Dieu : *Maria, de qua natus est Jesus*. Mère du Verbe incarné, voilà son principal titre de gloire. Car, ainsi que le déclarait Luther, en 1551, c'est-à-dire longtemps après sa révolte, « être Mère de Dieu est une prérogative si haute, si immense, qu'elle surpasse tout entendement. Nul honneur, nulle béatitude ne saurait approcher d'une élévation telle que d'être, dans l'universalité du genre humain, l'unique personne supérieure à

toutes, qui n'ait pas d'égale dans cette prérogative d'avoir avec le Père céleste un commun Fils... Dans ce seul mot, donc, tout honneur est contenu pour Marie, et personne ne pourrait publier à sa louange des choses plus magnifiques, eût-il autant de langues qu'il y a de fleurs et de brins d'herbe sur la terre, d'étoiles dans le ciel, de grains de sable dans la mer (1). » C'est justement cette dignité de Mère de Dieu qui explique toutes les prérogatives, toutes les faveurs, tous les dons de la grâce, qui en sont ou la préparation, ou l'accompagnement, ou la conséquence ; elle projette sur Marie une telle lumière que les mystères de sa prédestination et de sa conception jusqu'à ceux de sa glorification au delà de la tombe s'en trouvent pleinement éclairés.

3. *Ce culte se développe normalement.* — Pour avoir l'éclosion et l'épanouissement du culte de la sainte Vierge, il n'y aura donc plus qu'à tirer les conséquences logiques de ce principe, qu'à développer les éléments contenus dans ce germe : ce sera l'affaire des siècles et non celle d'un jour. Si l'éclosion d'un culte public et liturgique tarde à paraître, à quoi bon s'en étonner ? Toutes les fleurs et tous les fruits de la piété chrétienne ne paraissent pas à la fois dans ce champ du Père de famille et dans ce corps mystique du Christ qu'est l'Eglise ; ils ont leur heure, marquée par la Providence, qui dispose, au mieux de nos intérêts spirituels, des choses et des hommes ; et il en sera pour eux comme pour le développement du culte en général et pour celui des fêtes de Notre Seigneur en particulier, avec cette différence d'ailleurs très compréhensible que, dans l'ordre des temps comme dans celui de la dignité, le culte divin devait être le pre-

1. *Super Magnificat*, dans *Opera*, Wittenberg, 1554, t. v, p. 85.

mier. Une fois apparu, le culte de la sainte Vierge suivra un développement normal et s'exprimera dans des fêtes qui ne cesseront plus de se multiplier.

L'étude, d'une part, et la dévotion, de l'autre, rivaliseront pour obtenir une connaissance de plus en plus approfondie et un culte de plus en plus éclairé de la sainte Vierge. Pendant que les Pères, les scolastiques et les théologiens s'appliqueront à scruter les mystères de Marie, la place qu'elle occupe dans le plan divin, le rôle qu'elle a joué dans l'économie de l'Incarnation et de la Rédemption, tout ce que cela postule de grâces et de faveurs, les fidèles, les mystiques et les ascètes, à la piété sensible, délicate, généreuse et entreprenante, entoureront Marie d'hommages respectueux et l'invoqueront, poussés par un sentiment irrésistible de confiance et d'amour. Et c'est ainsi que tantôt de pair, tantôt poussés l'un par l'autre, l'étude éclairant la piété, ou les intuitions du cœur devançant les efforts de l'esprit, toujours sous le contrôle et la direction de l'Eglise, le dogme et le culte de la sainte Vierge grandiront, et la liturgie s'enrichira de fêtes de plus en plus nombreuses en son honneur.

II. Pendant les trois premiers siècles. — 1. *Marie, au point de vue du dogme.* — Ce n'est pas toujours directement que l'Eglise eut à s'occuper de Marie pendant les trois premiers siècles, mais indirectement à raison des attaques dont fut l'objet l'humanité du Sauveur. Car, chose étonnante, l'hérésie a commencé par nier que Jésus fût un homme. Les habitants de Nazareth n'en doutaient pas ; ils s'étonnaient seulement que celui qu'ils appelaient « le charpentier, » pût enseigner avec tant de sagesse et opérer tant de merveilles. Mais voilà que, dès les temps apostoliques et pendant tout le second

siècle, on vit, parmi les partisans de la gnose, les docètes soutenir que celui qui possédait une telle sagesse et une telle puissance n'était pas un homme de chair comme les autres. A leurs yeux, Marie n'était pas sa mère, elle avait simplement servi de réceptacle et de passage à l'être supérieur qu'était Jésus. Nier ainsi l'humanité du Sauveur, c'était supprimer l'Incarnation, rendre illusoire la Rédemption et ruiner par là même de fond en comble le christianisme naissant. Que firent les Pères? qu'enseigna l'Eglise? Ils affirmèrent avec autorité la réalité des souffrances et de la mort du Sauveur, et par suite la réalité de sa nature humaine, sa conception et sa naissance humaines dans le sein de la Vierge Marie.

Que Marie, étant la mère de Jésus, fût vraiment la mère d'un fils qui était homme, c'est une vérité clairement attestée par toute la lutte doctrinale anti-gnostique et anti-docète, soutenue par saint Ignace d'Antioche, saint Justin, saint Irénée de Lyon, Turtullien de Carthage et saint Hyppolyte de Rome. Non contents d'affirmer, ces Pères prouvent. Les docètes prétendant appuyer leurs erreurs sur l'Ecriture, ils les ramènent toujours à une interprétation rigoureuse et complète des textes pour montrer que Jésus a été véritablement un homme, conçu et enfanté par Marie (1). C'est là l'un des

1. Signalons, en particulier, l'argumentation de Tertullien. A Marcion, par exemple, qui prétendait que la prophétie d'Isaïe, sur la Vierge qui devait concevoir et enfanter, ne concernait pas Jésus-Christ, il prouve que toutes les parties de cette prophétie ne sont vérifiées qu'en Marie et en Jésus; *Adv. Marc.*, III, 12-14. Et s'appuyant sur l'Evangile selon saint Luc, tel que Marcion l'admettait, il lui fait observer que Jésus s'appelle lui-même *Fils de l'homme*, ce qui serait un mensonge s'il n'était pas né réellement de l'homme. *Ibid.*, IV, 10, *Patr. lat.*, t. II, col. 378. — A Apelles, disciple de Marcion, qui soutenait que le corps du Sauveur était d'origine astrale, et

points principaux de l'enseignement et de la croyance de l'Eglise pendant les trois premiers siècles : le Verbe s'est fait chair ; il a été un homme de la race de David ; il a eu pour mère la Vierge, qui l'a conçu et enfanté.

alléguait l'exemple des anges apparus sous forme humaine sans avoir été pour cela conçus et enfantés par une femme, il répliquait : Compare les motifs pour lesquels le Christ et les anges se sont revêtus d'une chair : jamais ange n'est descendu pour être crucifié et ressusciter de la mort ; les anges ont donc pu prendre une chair sans naître, car ils n'étaient pas venus pour mourir. Le Christ, au contraire, envoyé pour mourir, devait aussi naître afin de pouvoir mourir, car ne meurt que ce qui naît ; une corrélation nécessaire relie la naissance à la mort ; le décret qui ordonne de mourir est la cause qui fait naître. Il était nécessaire que le Christ naquît pour ceux pour lesquels il était nécessaire qu'il mourût. *De carne Christi*, 6 ; *Patr. lat.*, t. II, col. 764. — Valentin disait : Le Sauveur est né *par* la Vierge, non *de* la Vierge ; la Vierge n'a été que le canal par lequel il est passé. Le Verbe s'est fait chair ; donc il n'a pas pris son corps de Marie. Conclusion fausse, répond Tertullien ; pourquoi l'Evangile répète-t-il avec tant d'insistance que le Verbe n'est pas né du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, sinon parce qu'il avait une chair que tous croyaient née d'un commerce charnel ? Il ne nie pas sa naissance de la chair, au contraire il l'affirme, puisqu'il ne la nie pas comme il nie sa naissance d'un commerce charnel. Je vous le demande, si ce n'est pas pour prendre chair du sein de la Vierge qu'il y est descendu, pourquoi y est-il descendu ? Il pouvait bien plus simplement devenir chair spirituelle par une autre voie. *De carne Christi*, 19, col. 785. Valentin objectait ce texte de saint Matthieu : *Quod in ea natum est, de Spiritu Sancto est. In* ea, non *ex* ea, *en* elle, non *d'*elle. Tertulien réplique : ce même Matthieu dit : « Jacob engendra Joseph, époux de Marie, *de qua natus est Jesus ;* et Paul, imposant silence à ces grammairiens, écrit : *Misit Deus Filium suum factum ex muliere*. *Gal.*, IV, 4. Dit-il : *par* la femme ou *dans* la femme ? Ce mot *factum* est plus caractéristique que *natum ;* en se servant du mot *factum*, il a estampillé la parole : « Le Verbe s'est fait chair, » et attesté la réalité de la chair faite de la Vierge *De carne Christi*, 20, 786.

Mais comment une Vierge a-t-elle pu concevoir et enfanter, selon la prophétie d'Isaïe ? C'est là un mystère clairement indiqué dans saint Matthieu et saint Luc ; mais il soulevait l'indignation des uns et le scandale des autres. Quelques juifs haineux n'avaient pas hésité à inventer une fable grossière qu'ils propageaient contre la conception surnaturelle et virginale de Jésus dans le sein de Marie ; d'autres se contentaient de prétendre qu'il était fils de Joseph. Or, sur ce point encore, tous les Pères, à l'exception de Tertullien (1), affirment et prouvent que Marie a été et est restée vierge dans sa conception et son enfantement (2). Ils ne pouvaient

1. Par un défaut de logique très surprenant chez ce logicien, Tertullien, après avoir montré aux Valentiniens que la virginité de Marie était compatible avec une maternité véritable, *sine viri semine*, ajoutait : *Virgo quantum a viro, non virgo quantum a partu ; De carne Christi*, 18, col. 753, oubliant que le texte d'Isaïe ne porte pas seulement que *la Vierge concevra*, mais aussi *enfantera*. — 2. S. Justin discute longuement, dans son *Dialogue avec Tryphon*, 66-84, le texte d'Isaïe, mal traduit par Aquilas du Pont et Théodotion d'Ephèse, qui ont mis νεᾶνις, une jeune femme, là où les Septante avaient mieux traduit par παρθένος, une vierge. La prophétie, dit-il, n'aurait eu rien d'étonnant s'il s'était agi d'une femme ordinaire ; ce qui rend le signe miraculeux, c'est qu'une « vierge » conçoive et enfante. Et il fait ressortir l'importance capitale de cette virginité féconde de Marie, de cette conception surnaturelle de Jésus, même aux yeux des païens ; car il écrit dans sa 1re Apologie, 33 : « Ce texte : Voici que la Vierge concevra, signifie que la Vierge devait concevoir sans s'unir à l'homme ; car si elle se fut unie à n'importe qui, elle eût cessé d'être vierge. Mais c'est la puissance de Dieu qui, survenant en elle, l'a couverte de son ombre et l'a rendue vierge féconde. L'ange, envoyé vers elle à cette occasion, lui dit : « Voici que vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus, car il sauvera son peuple de ses péchés : on l'appellera le Fils du Très-Haut. » Voilà ce que nous ont appris ceux qui ont consigné les événements relatifs à notre Sauveur

négliger la prophétie d'Isaïe, et, tout en soutenant fermement l'humanité de Jésus, ils ne cessent d'affirmer sa divinité. Jésus est homme, disaient-ils, parce qu'il est né d'une femme ; mais il est plus qu'un homme, parce qu'il est né d'une vierge. De telle sorte la conception surnaturelle et l'enfantement virginal de Jésus devenaient, sous leur plume, un argument en faveur de sa messianité.

Mais si le Fils de Marie est Dieu en même temps qu'homme, la conclusion s'imposait que Marie est la Mère de Dieu : et c'est là encore ce qui ressort de la controverse antignostique, bien que la divinité de Jésus ne fût pas alors niée comme elle le sera au IVe siècle. Et sans doute le terme Θεοτόκος, *Deipara*, Mère de Dieu, qui sera l'expression du concile d'Ephèse, ne paraît pas, mais la vérité qu'il exprime est formulée en termes équivalents (1).

Enfin, dès cette époque, le parallélisme signalé par saint Paul entre le Christ et Adam se complète par le parallélisme correspondant qu'établissent les Pères entre Marie et Eve. C'est saint Justin qui

Jésus-Christ, et nous avons foi en eux, car déjà le prophète Isaïe, animé de l'Esprit prophétique, avait annoncé sa naissance... Cet Esprit, venant sur la Vierge et la couvrant de son ombre, la rendit mère, non par une union charnelle, mais par sa puissance »

1. A plusieurs reprises, il est question du « Fils de Dieu, né de la Vierge, » du « Dieu né » de la Vierge, « qui a enfanté l'Emmanuel, » de « Dieu qui a supporté de naître dans le sein d'une mère. » Cf. S. Ignace, *Epist. ad Ephes.*, 7 ; S. Justin, II *Apol.*, 6 ; S. Irénée, *Adv. haer.*, III, 16 ; Tertullien, *De carne Christi*, 17 ; *de patientia*, 3. Voici un texte de Tertullien, *Adv. Prax.*, 27, *Patr. lat.*, t. II, col. 191, 192 : Videmus duplicem statum non confusum, sed conjunctum in una persona, Deum et hominem Jesum... Ex his Jesus consistit, ex carne homo, ex spiritu Deus, quem tunc angelus, ex ea parte qua spiritus erat, Dei Filium pronuntiavit, servans carni filium hominis dici.

l'ébauche le premier (1) ; il est ensuite repris par saint Irénée (2), par Tertullien (3), par Origène (4) et par l'auteur du Chant en vers contre Marcion (5). C'est donc qu'aux yeux des Pères des trois premiers siècles, Marie a eu sa part, une part qui est déjà indiquée, mais qui sera plus approfondie plus tard, dans l'œuvre de la Rédemption. C'est donc que, sans être au premier plan des controverses de l'époque, Marie n'en occupa pas moins une place impor-

1. *Dialog.*, 100.— 2. Selon l'expression originale de saint Irénée, de même que le Christ a *récapitulé*, c'est-à-dire réparé, l'œuvre d'Adam, de même Marie a *récapitulé* l'œuvre d'Eve. « Comme Eve, ayant un époux, mais étant vierge encore, fut, par sa désobéissance, pour elle-même et pour tout le genre humain, une cause de mort, ainsi Marie, ayant un époux prédestiné, tout en étant vierge, fut, par son obéissance, pour elle-même et pour tout le genre humain, une cause de salut... Ce que la vierge Eve avait lié par son incrédulité, la vierge Marie l'a délié par sa foi. » *Adv. haer.*, III, 21, 4, *Patr. gr.*, t. VII, col. 958. Et ailleurs, V, 19, 1, col. 1175 : « La bonne nouvelle, à savoir que le Seigneur venait d'une façon apparente dans son domaine, qu'il récapitulait la désobéissance du bois par l'obéissance du bois, et détruisait l'effet de la séduction malheureuse de celle qui était déjà destinée à l'homme, de la vierge Eve, cette nouvelle de vérité et de bonheur fut annoncée par l'ange à celle qui était déjà sous l'homme, à la Vierge Marie. De même que celle-là se laissa séduire par la parole de l'ange la poussant à se séparer de Dieu en transgressant sa parole, de même celle-ci acquiesça au message de l'ange, lui annonçant qu'elle porterait Dieu en obéissant à sa parole. Si celle-là désobéit à Dieu, celle-ci se laissa persuader d'obéir à Dieu, de sorte que Marie devint l'avocate de la vierge Eve. Et de même que le genre humain a été attaché à la mort par une vierge, c'est par une vierge qu'il est sauvé. » — 3. *De carne Christi*, 17, *Patr. lat.*, t. II, col. 454.— 4. *In Luc.*, homil., VIII; *Patr. gr.*, t. XIII, col. 1819. — 5. *Adv. Marc.*, III, IV, *Patr. lat.*, t. II, col. 1066, 1067 :

« Virginis ut virgo, carnis caro debita solvat,
Sponsa virum necuit, genuit sed sponsa leonem...
Virgo viro nocuit, sed Vir de Virgine vicit. »

tante, qui prouve la haute idée qu'on se faisait d'elle dans les milieux intellectuels et cultivés. En avait-elle une correspondante au point de vue de la dévotion ?

2. *Marie, au point de vue de la dévotion.* — Il n'y a pas que des vraisemblances, il y a de fortes présomptions en faveur d'un culte de Marie dès cette époque. Sans doute, dans l'état actuel de la littérature chrétienne d'alors, il est impossible d'apporter la preuve écrite d'un culte nettement déterminé de la sainte Vierge, c'est-à-dire d'honneurs rendus à Marie, surtout de quelque fête consacrée par la liturgie. Mais, d'autre part, comment croire que Marie, dont le nom était inscrit au symbole baptismal, dont on affirmait avec tant d'éclat la virginité et la maternité divine, et dont on esquissait déjà le rôle important dans la Rédemption, ait pu passer inaperçue et rester étrangère à la piété si tendre et si active (1) ?

N'était-ce pas l'époque où circulèrent tant de récits relatifs à l'enfance du Sauveur et à la vie de

1. « On était à une époque de combat, remarque Neubert, *Marie dans l'Eglise anténicéenne*, Paris, 1908, p. 156 ; on n'avait guère le loisir d'écrire des traités d'édification. Il ne faut donc pas demander aux ouvrages de ce temps des renseignements que, par leur nature, ils ne peuvent pas nous donner. On n'est pas plus en droit de déterminer l'importance de la figure de Marie aux yeux des chrétiens primitifs d'après leurs apologies ou leurs réponses aux hérétiques, que de juger de de la piété envers Marie du moyen âge ou du XVIIe siècle, d'après ce qu'en ont dit saint Thomas dans la *Somme contre les gentils* ou Bossuet dans l'*Histoire des variations*. Si le silence des premiers Pères était absolu, on ne pourrait évidemment pas affirmer que, dès leur époque, Marie ait attiré sur elle-même l'attention pieuse des fidèles. Mais heureusement, les allusions à l'idée qu'ils se faisaient de la Mère du Sauveur, et même les affirmations directes, sont assez nombreuses, plus nombreuses qu'on n'eût pu s'y attendre. »

sa Mère ? Certes ces apocryphes sont remplis de précisions si merveilleuses qu'ils sont plutôt l'œuvre de l'imagination ; ce ne sont assurément pas des livres d'histoire, mais ils n'en sont pas moins l'écho d'un état d'esprit assez répandu ; ils témoignent de la curiosité et de l'intérêt que portaient les fidèles à tout ce qui concerne Marie (1).

N'oublions pas d'ailleurs que, parmi les peintures murales des catacombes, antérieures au IVe siècle, Marie est représentée plusieurs fois dans la prophétie d'Isaïe, le mystère de l'Annonciation et l'adoration des mages, ou portant l'enfant Jésus dans ses bras. Dans quel but, sinon d'instruire et d'édifier ? Et n'est-ce pas là déjà comme une marque de respect et comme un hommage de piété (2) ?

1. « Il faut remarquer qu'ici, dit encore Neubert, *op. cit.*, p. 157, nous n'avons pas à consulter seulement, ni même avant tout, les ouvrages des grands écrivains : les expressions anonymes et spontanées de la vie religieuse du peuple nous renseignent bien mieux sur ses croyances et son culte, que les écrits des penseurs préoccupés d'exposer et de discuter des principes, et c'est d'après les premières qu'il faut interpréter les allusions des seconds. Les récits de cette littérature apocryphe n'ont pas, cela va de soi, la valeur de documents historiques relativement aux faits qu'ils prétendent raconter ; mais ils peuvent être invoqués comme des témoignages authentiques des croyances de leur époque. » — 2. « Sur toutes ces peintures, dit Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms*, Fribourg-en-Brisgau, 1903, p. 187 sq, la figure de l'Homme-Dieu occupa naturellement la place principale. Néanmoins elles sont aussi une glorification de sa très sainte Mère. Manifestement Marie y tient un rang important et une figure principale. L'antiquité nous a aussi laissé des peintures où elle est la figure principale, nous voulons parler des peintures de l'Annonciation. Elles apparurent dans l'art des cimetières vers la fin du deuxième siècle. Marie est assise en recevant le message, et par là le peintre a voulu exprimer sa supériorité sur l'ange. On connaît jusqu'à présent deux peintures de l'Annonciation, l'une de la fin du deuxième siècle, l'autre du milieu du troisième. La 1re scène

Etant donné, en outre, que la doctrine sur le pouvoir d'intercession des saints se trouve déjà signalée dans la seconde moité du second siècle (1), on ne voit pas pourquoi Marie aurait été exclue d'un tel pouvoir d'intercession reconnu non seulement aux martyrs mais encore aux simples fidèles trépassés. Naturellement à ce pouvoir correspondait l'usage d'invoquer les défunts. Que d'inscriptions qui portent gravée une prière à ceux qui sont morts ! Si donc on s'adressait aux défunts et aux martyrs, pourquoi pas à la Vierge ? Que Marie pût intervenir en faveur des fidèles, ce trait de la vie de saint Grégoire le Thaumaturge, mort vers 270, prouve qu'on le croyait à cette époque. Grégoire de Nysse raconte, en effet, qu'une nuit, comme il réfléchissait sur des points controversés de la foi, le Thaumaturge vit apparaître un vieillard et une femme, qui résolurent ses difficultés. La femme pria l'Evangéliste Jean de découvrir à Grégoire le mystère de la piété, et Jean répondit qu'il était prêt à faire ce plaisir à la Mère du Seigneur, puisque cela lui était agréable (2). Et saint Grégoire

surtout mérite notre attention, parce qu'elle ne forme pas un anneau d'une chaîne continue de peintures christologiques, parmi lesquelles elle se confondrait pour ainsi dire, mais qu'elle apparaît isolée et forme l'unique peinture de tout un plafond. Par là l'artiste a montré quelle importance il donnait à la personne de la sainte Vierge. »

1. Cf. Kirsch, *Die Lehre der Gemeinschaft der Heiligen im Christlichen Altertum*, dan les *Forschungen zum christlichen Literatur und Dogmengeschichte*, 1900, t. I, p. 47 sq. — 2. *Vita s. Gregorii Thaumat.*, *Patr. gr.*, t. XLVI, col. 909, 912. Un autre témoignage de la croyance au pouvoir d'intercession de Marie se trouve dans les *Oracles sibyllins*, l. II, v. 331-339. Il y est dit que les bienheureux du paradis peuvent obtenir de Dieu la délivrance de ceux qui sont plongés dans le feu de l'enfer. Il y est dit aussi, quelques vers plus haut, que Dieu a accordé à tous les hommes, par la main de la

de Nazianze raconte à son tour (1) que sainte Justine, martyre, conjura Marie de l'assister dans le danger qui menaçait sa virginité, et fut miraculeusement exaucée. On priait donc la sainte Vierge, au temps des persécutions ; ce n'est là, dira-t-on, qu'un fait isolé. Mais d'où pouvait venir à sainte Justine l'idée de recourir ainsi à Marie, sinon d'un usage déjà en vigueur parmi les fidèles de s'adresser, dans leurs besoins, à la Mère de Dieu ?

III. Au IVe et Ve siècle. — 1. *Quelques erreurs combattues.* — Il y eut encore, au IVe siècle, quelques adversaires de la perpétuelle virginité de Marie ; mais ils furent réfutés et condamnés. Tels étaient ceux qui prétendaient que Marie avait conçu à la manière de toutes les femmes, et que Jésus était fils de Joseph. Le premier concile de Tolède, en 400, posa comme une règle de foi que le Fils de Dieu a sanctifié le sein de sa mère (2), et que Marie l'a conçu, vrai homme, sans l'intervention de l'homme. Tels étaient encore ceux qui, à l'exemple de Tertullien, niaient qu'elle fût restée vierge dans l'enfantement. Jovinien disait : *Virgo concepit, non*

Vierge pure, sept jours d'éternité pour se repentir. C'est sans doute une allusion à ce passage du IVe livre d'Edras, c. VII, 30-33 : « Après ce temps, le Christ mon fils mourra, ainsi que tous les hommes qui respirent. Et le siècle sera plongé pendant sept jours dans l'antique silence comme dans les jugements antérieurs, de sorte que nul ne subsistera. Et ces sept jours s'écouleront, etc. »

1. *Orat.* XXIV, 11, *In laudem S. Cypriani* ; *Patr. gr.*, t. XXXV, col. 1181. Il importe peu, pour le sujet qui nous occupe, que saint Grégoire de Nazianze se soit trompé en identifiant Cyprien d'Antioche avec Cyprien de Carthage ; car cette confusion ne fait rien à la véracité du témoignage en faveur de l'usage chrétien de recourir à Marie. — 2. Mansi, *Act. concil.*, t. III, p. 1003.

virgo peperit. Il fut condamné à Rome par le pape Sirice, en 390, puis à Milan per saint Ambroise (1), et réfuté par saint Jérôme (2). Saint Léon le Grand formule la croyance chrétienne sur ce point : *Illum ita salva virginitate edidit, quemadmodum sola virginitate concepit* (3). C'est la doctrine pleinement ratifiée par le concile de Chalcédoine.

D'autres enfin, sans nier sa virginité, même dans l'enfantement, prétendirent qu'après la naissance de Jésus, elle eut de Joseph d'autres enfants, ceux que l'Evangile nomme les « frères du Seigneur. » Un certain Helvidius avait scandalisé les cercles romains en soutenant cette thèse ; et ceux-ci prièrent saint Jérôme de confondre le blasphémateur. Jérôme hésita d'abord, de crainte de donner trop d'importance à un si méprisable personnage ; puis il composa son *De perpetua virginitate Beatæ Mariæ adversus Helvidium* (4). Quelques années auparavant, saint Epiphane avait eu à combattre une semblable erreur, qui s'était répandue en Arabie. Il écrivit aux prêtres et aux fidèles de ce pays une lettre où il réfute, au point de vue théologique et exégétique, ceux qu'il nomme *Antidicomarianites* (5). Or l'Arabie ne comptait pas que des adversaires de la perpétuelle virginité de Marie, il s'y rencontrait aussi des femmes d'une piété peu éclairée, qui croyaient pouvoir offrir en sacrifice à la sainte Vierge de petits gâteaux,

1. *Epistola synodica, Epist.*, XLII, 5, *Patr, lat.*, t. XVI, col. 1124. — 2. *Adv. Jovinianum*. — 3. *Epist.*, XXVIII, 2, *Patr. lat.*, t. LIV, col. 759. — 4. *Pat. lat.*, t. XXIII, col. 183 sq. — 5. *Haer.*, LXXVIII, *Patr.*, *gr.* t. XLII, col. 699 sq. Cette erreur ayant reparu, la perpétuelle virginité de Marie fut acclamée au VIe concile œcuménique, IIIe de Constantinople, en 680, Act. XI, dans Hardouin, *Act. concil.*, t. III, p. 1253 ; Paul V (1555-1559) la proclama de nouveau contre les Sociniens par sa constitution *Cum quorumdam*, du 7 août 1555 ; Denzinger, 993 (880).

(κολλυρίς, d'où leur nom de *Collyridiennes*), tout comme faisaient les païens en l'honneur de Cérès. Saint Epiphane y vit avec raison un acte entaché d'idolâtrie. Le rôle de sacrificateur, observe-t-il, ne convient pas aux femmes, et le sacrifice n'est dû qu'à Dieu. Marie n'est qu'une créature et n'a aucun droit aux honneurs divins. Qu'on l'honore, mais que personne ne l'adore, car ce culte est le propre du Père, du Fils et du Saint-Esprit (1). Mais, ce disant, l'évêque de Salamine ne blâme qu'un excès superstitieux, ce qui laisse entendre qu'un culte sagement compris de la sainte Vierge était parfaitement légitime. Mais fallait-il encore que ce culte fût approuvé et consacré par l'Eglise.

2. *Premières manifestations du culte.* — Il n'était pas encore question, à cette époque, d'un culte public ou d'une fête religieuse exclusivement consacrée à la sainte Vierge ; du moins les documents n'en parlent pas. Il n'en est question ni à Rome dans le catalogue des fêtes du IVe siècle, ni en Gaule dans le calendrier de saint Perpetuus de Tours, ni à Carthage dans le calendrier du commencement du VIe siècle (2), ni en Orient dans le calendrier syriaque publié par Wright (3). Cela s'expliquerait tout d'abord parce que l'on regardait alors les fêtes de Notre Seigneur comme autant de fêtes de sa Mère. C'est ainsi que la Noël rappelait son enfantement miraculeux ; la Présentation de Jésus au temple, sa Purification ; l'anniversaire du crucifiement, sa compassion. Cela s'expliquerait aussi par le mode qui réglait le culte des martyrs et de quelques confesseurs célèbres. Ce culte des saints commença par être purement local et attaché au lieu de la mort ou

1. *Haer.*, LXXIX, *Patr.*, *gr.*, t. XLII, col. 740 sq. — 2. Voir t. VII, p. 34-38. — 3. Reproduit par M. de Rossi et Mgr Duchesne dans la préface du Martyrologe hiéronymien.

de la sépulture. C'est l'anniversaire du jour de leur naissance au ciel qu'on célébrait. Pareil usage aurait pu être appliqué à la sainte Vierge. Mais où donc était-elle morte ? Et quelle était la date de sa mort ? Autant de questions qu'on ne trouve encore ni posées, ni résolues.

Mais, à défaut d'une fête spéciale, il est certain que, même dès cette époque, des églises étaient élevées et consacrées à Marie. Déjà Origène avait signalé celle qui abritait la grotte de Bethléem (1) ; et l'on sait, par Eusèbe (2), que sainte Hélène l'embellit et l'enrichit. A Rome même, le pape Libère (352-366) avait construit une basilique, qui fut dédiée plus tard à la sainte Vierge, et qui porte actuellement le nom de Sainte-Marie Majeure. Et à Ephèse, c'est dans une église consacrée à Marie que se tint le fameux concile de 431, où fut proclamé le titre de Mère de Dieu. Si l'on tient compte que, sous Constantin, on n'élevait guère d'édifice religieux qu'au dessus des lieux qui avaient été précédemment l'objet d'un culte, on en pourrait conclure qu'un certain culte de Marie existait déjà (3). Mais nous n'avons encore là rien de

1. *Cont. Cels.*, I, 51. — 2. *Vita Constantini*, III, 41. — 3. Le P. Jubaru, dans les *Etudes religieuses* du 20 janvier 190-, p. 154, explique comment sainte Agnès a pu avoir, au IVe siècle, « un culte extérieur plus développé en certains points que celui de la sainte Vierge ; mais cela ne lui est pas spécial et provient du mode de formation de la liturgie. Avec les fêtes de Pâques, de Pentecôte, de Noël ou d'Epiphanie, on ne célébra d'abord que les anniversaires des martyrs. D'illustres martyrs, comme saint Justin, ne furent pas fêtés à Rome parce qu'on ignorait la date de leur anniversaire. Pour fêter spécialement la sainte Vierge, il fallut créer des anniversaires fictifs de sa Nativité, de sa Dormition. Ainsi on s'explique pourquoi les fêtes propres à la sainte Vierge apparaissent tardivement ; pourquoi saint Ambroise, par exemple, a une hymne pour sainte Agnès et n'en a point pour la sainte Vierge. Il suffit

très précis. Le moment n'est pourtant pas loin où, pour satisfaire la dévotion des fidèles et rendre à Marie les honneurs qui lui sont dûs, les fêtes de la Vierge paraîtront. Car, au lieu d'arrêter la piété, la proclamation d'Ephèse ne fit que l'enflammer et la redoubler, par réaction contre l'impiété de Nestorius.

IV. Au VIe et VIIe siècle. — 1. *Premières mentions d'une fête.* — L'Evangile offrait très clairement quelques motifs de fête, comme ceux de l'Annonciation et de la Présentation de Jésus au temple ; mais ils faisaient partie de la liturgie générale et pouvaient passer aussi bien pour des fêtes de Notre Seigneur. Il semble qu'on ait procédé à l'égard de Marie comme envers les autres saints ; et la première fête qui dut être établie en son honneur fut, selon toute vraisemblance, celle de sa mort, à une date qui restait à choisir. Et comme déjà on célébrait la naissance du Précurseur, la fête de la Nativité de Marie s'imposait à plus forte raison. Mais quel que soit l'ordre chronologique de leur institution respective, on constate que, dans le courant du VIe siècle, quatre fêtes sont célébrées en Orient en l'honneur de la sainte Vierge : l'Annonciation, la Rencontre ou la Purification, la Nativité et la Dormition ou l'Assomption.

2. *En Gaule.* — Il est certain qu'en Gaule une fête spéciale existait dans le courant du VIe siècle. Nous

d'ouvrir les écrits d'Ambroise pour constater que cette absence de solennité liturgique spéciale n'empêchait point de manifester une incomparable dévotion envers la Mère de Notre Seigneur. L'anniversaire de sainte Agnès a été la fête patronale des vierges au IVe siècle, parce que la sainte Vierge n'avait pas d'anniversaire fêté, et qu'Agnès était la vierge martyre la plus célèbre du monde latin, comme sainte Thècle, compagne de saint Paul, était la plus célèbre du monde grec. »

en avons pour témoin Grégoire de Tours, mort vers 594. Il nous apprend qu'on l'y célébrait vers le milieu du onzième mois, *mediante mense undecimo*, c'est-à-dire en janvier, l'année ne commençant alors qu'au mois de mars (1) ; elle était précédée d'une vigile. Et il raconte le miracle dont il fut le témoin oculaire comme il allait célébrer lui-même cette vigile dans l'église de Marciac. Quel était l'objet de cette fête gallicane ? Le lectionnaire de Luxeuil (2) signale les lectures qu'on doit faire à la messe, entre le second dimanche après l'Epiphanie et la fête de la Chaire de Saint Pierre, *in festivitate Sanctæ Mariæ*. Mabillon n'a pas hésité à y voir la fête de la mort ou de l'assomption de Marie, d'autant que le Missel gothique (3) place également après l'Epiphanie, en fixant son objet, une *Missa in assumptione sanctæ Mariae Matris Domini Nostri*. Quant à la date précise, celle du 18 janvier, elle est nettement marquée dans la recension auxerroise du Martyrologe hiéronymien, vers 595.

3. *En Espagne*. — Au VIe siècle également, l'Eglise gothique célébrait aussi une fête en l'honneur de Marie. Comme la date de sa célébration n'était pas la même dans toute l'Espagne, le Xe concile de Tolède, en 656, la fixa, pour plus d'uniformité, au 18 décembre, huit jours avant Noël, de préférence au 25 mars, date de l'Incarnation, qui aurait très bien convenu, mais qui, tombant en carême ou pendant la semaine sainte, devait être écartée (4). Ce ne fut que beaucoup plus tard, lorsqu'elle eut adopté la liturgie romaine, que l'Espagne accepta de célébrer la fête de l'Annonciation, le 25 mars,

1. *De gloria martyrum*, I, 9, *Patr. lat.*, t. LXXXI, col. 713. — 2. *Patr. lat.*, t. LXXII, col. 180. — 3. *Patr. lat.*, t. LXXII, col. 244. — 4. *Conc. Tolet.*, X, can. 1.

mais en conservant la date du 18 décembre pour célébrer, sous un autre nom, celui d'*Expectatio partus*, le même mystère de l'Incarnation.

4. *A Rome.* — L'Eglise de Rome, d'après Mgr Duchesne (1), ne paraît avoir solennisé aucune fête de la sainte Vierge avant le VIIe siècle, alors qu'elle adopta les quatre fêtes byzantines, dont il a été question plus haut. Ces quatre fêtes sont marquées dans le sacramentaire gélasien du commencement du VIIIe siècle. Elles étaient donc entrées, dès le VIIe, dans l'usage romain. Il est sûr, ajoute Mgr Duchesne (2), qu'elles n'existaient pas encore au temps de saint Grégoire le Grand. Non seulement il n'en parle jamais, et il en est ainsi de tous les documents de l'usage romain qui sont ou peuvent être réputés antérieurs au VIIe siècle, mais ce qui est tout à fait concluant, c'est que ces fêtes étaient encore inconnues de l'Eglise anglo-saxonne au commencement du VIIIe siècle. Si elles avaient existé à Rome au moment où saint Grégoire envoya ses missionnaires dans la Grande Bretagne, il est évident que ceux-ci les auraient introduites parmi les anglo-saxons. D'autre part, le VIIe siècle n'était pas achevé que le pape Sergius Ier (687-701) ordonna une procession aux quatre fêtes de la Purification, de l'Annonciation, de la Dormition et de la Nativité de la sainte Vierge (3). Et comme il n'est question que de la procession, les fêtes avaient dû être introduites depuis la mort de saint Grégoire ; mais la date exacte de leur introduction n'est pas connue.

De Rome elles s'introduisirent partout, au fur et à mesure que la liturgie romaine supplanta les liturgies gallicane et gothique.

1. *Origines du culte*, 2e édit., Paris, 1898, p. 259. — 2. *Ibid.*, p. 261. — 3. *Liber Pontific.*, édit. Duchesne, t. I, p. 376-381.

II. Développement du culte de Marie jusqu'au XVIIIe siècle

I. Du XIIe siècle au XVIIIe. — 1. *Au temps de saint Bernard.* — Quatre fêtes seulement, la Purification, l'Annonciation, l'Assomption et la Nativité de la sainte Vierge, étaient inscrites au calendrier liturgique et universellement célébrées, à l'époque où il fut question d'une fête nouvelle en l'honneur de la Conception de Marie. Saint Bernard s'y montra opposé, parce que l'Eglise romaine n'avait encore rien décidé ; il jugeait donc préférable de s'en tenir aux quatre déjà existantes. Il était loin de prévoir que non seulement la fête de la Conception mais d'autres encore allaient prendre rang à côté des anciennes, précisément avec l'approbation autorisée de l'Eglise de Rome. En se déclarant prêt à obéir aux décisions du Siège romain, il se montrait enfant docile de l'Eglise ; et nul doute qu'il n'eût trouvé dans son ardente piété envers Marie des accents dignes de la Mère de Dieu pour chanter ses louanges comme il savait si bien les célébrer.

2. *Progrès incessant de la dévotion et du culte.* — La piété et le culte catholiques sont essentiellement vivants et progressifs ; ils s'alimentent, comme il convient, aux sources profondes de l'Ecriture et de la tradition, mais ils reçoivent en même temps des évènements successifs de l'histoire, au gré de la Providence qui dispose de tout, une impulsion et un accroissement nouveaux. Or, que de faits, postérieurs au XIIe siècle, sont ainsi intervenus pour accélérer et accroître le développement de la piété et du culte envers Marie ! Que de miracles et que d'apparitions ! Tous ne sont pas devenus sans doute

l'objet d'une fête spéciale ; mais quelques-uns ont été justement retenus, après avoir été canoniquement contrôlés. Ils ont ainsi donné lieu à des démonstrations religieuses, puis à des fêtes commémoratives, dont la plupart, il est vrai, sont restées confinées dans les limites d'une église, d'un diocèse, d'un pays, d'une famille religieuse, mais dont quelques-unes ont été jugées dignes d'intéresser toute l'Eglise. Leur nombre n'a pas cessé de s'accroître de siècle en siècle. L'histoire détaillée en serait longue ; nous nous bornerons à rappeler celles dont parle Benoît XIV, dans son traité des fêtes de la sainte Vierge.

3. *Les fêtes de Marie du temps de Benoît XIV.* — Avant de monter sur le siège de saint Pierre, Prosper Lambertini avait dressé le catalogue des fêtes de Marie. Il en compte exactement dix-sept, dans l'ordre suivant : 1° la fête du Mariage, *Desponsatio B. M. V.*, le 23 janvier ; 2° la Purification, le 2 février ; 3° l'Annonciation, le 25 mars ; 4° Notre-Dame des sept douleurs, le vendredi après le dimanche de la Passion ; 5° la Visitation, le 2 juillet ; 6° Notre-Dame du Mont-Carmel, le 16 juillet ; 7° Notre-Dame des Neiges, le 5 août ; 8° l'Assomption, le 15 août ; 9° la Nativité, le 8 septembre ; 10° le saint Nom de Marie, le second dimanche de septembre ; 11° Notre-Dame de la Merci, le 24 septembre ; 12° le Rosaire, le premier dimanche d'octobre ; 13° le Patronage, le troisième dimanche de novembre ; 14° la Présentation, le 21 novembre ; 15° la Conception, le 8 décembre ; 16° la Translation de la *Santa Casa* à Lorette, le 10 décembre ; 17° l'Attente de l'enfantement, *Expectatio partus*, le 18 décembre.

Quatre de ces fêtes, la *Desponsatio B. M. V.*, la *Translatio almae domus Lauretanae*, l'*Expectatio par-*

tus B. M. V., et le *Patronage* sont restées inscrites au supplément du missel *pro aliquibus locis*. Elles ne sont pas les seules qu'aurait pu signaler Benoît XIV ; car, même de son temps, il en existait d'autres que l'Eglise avait concédées à tel ou tel sanctuaire, à tel ou tel diocèse, à telle ou telle famille religieuse (1). Parmi les quatorze autres, la Purification, l'Annonciation, la Visitation, l'Assomption, la Nativité, le saint Nom de Marie, la Présentation et l'Immaculée Conception devant faire l'objet des leçons suivantes, nous ne dirons ici qu'un mot des autres, dans l'ordre même adopté par Benoît XIV.

II. Desponsatio B. M. V. — 1. *Le Mariage de la sainte Vierge.* — Il convenait, dit saint Thomas (2), que le Christ naquît d'une Vierge mariée, soit pour que sa naissance miraculeuse demeurât cachée au démon et qu'il ne fût pas tenu pour un enfant illégitime par les infidèles, soit pour que sa Mère ne fût exposée ni au supplice, ni à l'infamie, soit enfin pour que Marie fût la figure de l'Eglise, qui est vierge et néanmoins l'épouse du Christ, et pour que dans sa personne la virginité et le mariage fussent également honorés, à l'encontre des hérésies qui devaient attaquer l'un ou l'autre de ces deux états. Or, l'Evangile assure que Marie fut unie à Joseph par les liens du mariage, et la foi nous apprend que ce mariage respecta le vœu de virginité perpétuelle fait par Marie. C'était donc un beau sujet de fête à proposer à la piété des fidèles.

2. *La fête.* — Son origine est due indirectement à un chanoine de Chartres, qui avait demandé par

1. Il en cite plusieurs exemples dans son *De serv. Dei beatif.* On en trouve encore un plus grand nombre dans Holweck, *Fasti Mariani*, Fribourg-en-Brisgau, 1892. — 2. *Sum. theol.*, III^a Q. XXIX, a. 1.

testament que le chapitre fît chaque année, au jour anniversaire de sa mort, mémoire de saint Joseph, époux de Marie, dans la pieuse pensée que l'éloge de l'époux serait agréable à la sainte Vierge. Gerson († 1429), chancelier de l'université de Paris, estima qu'on pouvait exécuter les volontés du défunt par l'institution d'une fête, avec office et messe propres, en l'honneur du mariage de la sainte Vierge. Et il composa lui-même cet office et cette messe (1), qu'il soumit à l'approbation du légat. La fête fut fixée au 23 janvier, vraisemblablement parce que c'était la date de la mort du chanoine. En 1537, Paul III (1534-1549) accorda aux Frères Mineurs la faveur de célébrer cette fête, le 7 mars, avec la messe de la Nativité, sauf à remplacer le mot *nativitas* par celui de *desponsatio*, et à prendre pour évangile le péricope qui commence par ces mots : *Cum esset desponsata*. En même temps le pape confia au P. Dore, de l'Ordre de saint Dominique, le soin de composer un office propre, qu'il approuva. Fut-il étendu à toute l'Eglise avant la réforme du bréviaire ? Benoît XIV avoue ne pas le savoir, mais il constate qu'après cette réforme il fut accordé par indult. La fête fut notamment concédée à toutes les dépendances de la maison d'Autriche et à l'Espagne, en 1680 ; mais l'Espagne, en 1682, obtint de la célébrer le 26 novembre. Par décret du 22 août 1725, Benoît XIII (1724-1730) l'imposa à l'Etat pontifical. C'est encore une fête *pro aliquibus locis*.

III. Sept douleurs. — 1. *Les données évangéliques*. — Le jour où elle présenta son Fils au temple, la Vierge Mère reçut du vieillard Siméon cette parole mystérieuse : « Vous-même, un glaive de

1. Voir deux lettres, l'office et la messe, dans *Opera*, Anvers, 1706, t. IV, col. 731-742.

douleur transpercera votre âme (1). » C'était l'annonce d'une douleur morale beaucoup plus que physique ; et cette douleur, c'est surtout au pied de la croix que Marie l'éprouva, en assistant à la mort sanglante de Jésus. En effet, « près de la croix de Jésus se tenaient sa mère et la sœur de sa mère, Marie, femme de Clopas, et Marie Magdeleine. Jésus ayant vu sa mère, et auprès d'elle le disciple qu'il aimait, dit à sa mère : « Femme, voilà votre fils. » Ensuite il dit au disciple : « Voilà votre mère. » Et depuis cette heure-là, le disciple la prit chez lui (2). » Marie eut ainsi sa part, et quelle part ! dans le mystère de la Rédemption. Elle fut la mère des douleurs près de l'homme des douleurs. Mais, selon l'expression de saint Jean, elle était debout, *stabat*, dans l'attitude des sacrificateurs, ressentant toutes les ignominies et toutes les souffrances de son Fils, compatissant à ses peines et s'unissant à son sacrifice pour le salut du monde. Son rôle de corédemptrice fut le glaive annoncé qui devait transpercer son âme. Comment ne pas compatir à sa propre compassion et ne pas prendre modèle sur son courageux exemple ? Comme dans cette vallée de larmes les peines de tout ordre et de toute nature dépassent de beaucoup les joies, on comprend le goût de la piété pour ce spectacle attendrissant, et l'on s'explique aisément que l'Eglise en ait fait une fête pendant le temps de la Passion.

2. *La fête du vendredi après le dimanche de la Passion.* — Dans le langage populaire, cette fête est désignée sous le nom de la *Compassion de la Sainte Vierge*, de *Notre-Dame de pitié*, de *Notre-Dame de pâmoison*. Dans la langue liturgique, elle est nommée la *Transfixion de la Sainte Vierge*, selon le mot

1. *Luc.*, II, 35. — 2. *Joan.*, XIX, 25-27.

qui paraît à chacune des trois prières de la messe et à la préface ; elle se nomme aujourd'hui *Fête des sept douleurs* (1). Elle fut inaugurée à Cologne, en 1423, pour réparer les outrages que se permettaient les Hussites contre l'image de la Vierge, à l'âme transpercée par le glaive (2) ; elle se propagea, sous des titres divers, avec l'assentiment de Rome ; et Benoît XIII, en 1727, l'étendit à toute l'Eglise sous le nom qu'elle porte encore, pour être célébrée le vendredi qui suit le dimanche de la Passion, à la veille même de la semaine sainte et comme pour servir de préparation immédiate au drame douloureux du Calvaire.

3. *La fête du IIIe dimanche de septembre.* — La fête des sept douleurs fut particulièrement chère aux Servites, qui, en 1608, obtinrent de la célébrer une seconde fois pendant l'année, le troisième dimanche de septembre. A la demande de Philippe V, cette seconde fête fut accordée à toutes les possessions de l'Espagne, en 1735. A partir de 1807, l'Etrurie jouit du même privilège. Survint, pour l'Eglise, la période particulièrement troublée de 1809 à 1814, pendant laquelle Pie VII fut captif. Mais, au jour de sa délivrance, Pie VII, pour témoigner de sa gratitude envers celle qu'il regardait comme sa libératrice, consacra le troisième dimanche de septembre,

1. Pourquoi sept? Benoît XIV, *De festis B. M. V.*, IV, n. 9, croit que c'est à cause des Servites, qui honoraient sept douleurs de la Vierge : la parole de Siméon, la fuite en Egypte, la recherche de l'Enfant Jésus, la vue de Jésus portant sa croix, mourant, détaché de la croix et mis au tombeau. Le bienheureux Canisius compte et pèse les douleurs de Marie au Calvaire ; il fait appel au pieux Rupert, à saint Bernard, à saint Anselme, à saint Ambroise et à saint Augustin pour défendre la piété catholique dans la pratique de cette fête.. — 2. Labbe, *Act. concil.*, t. XII, p. 365.

comme un mémorial nouveau du Calvaire, à la célébration des sept douleurs de Marie. Son décret du 18 septembre 1814 étendit la fête à toute l'Eglise. Par privilège, les Servites, depuis 1859, la célèbrent sous le rite double de Ire classe, avec vigile et octave (1) ; et depuis le 13 mai 1908, elle a été élevée pour toute l'Eglise du rite double majeur à celui de IIe classe.

4. *Le stabat de la messe*, — Les pièces liturgiques de la messe de ces deux fêtes sont les mêmes, à l'exception de la collecte, et du trait qui est remplacé par le verset alléluiatique. L'une de ces pièces est la remarquable séquence ou le *Stabat mater*. Qu'elle soit de Jacopone de Todi († 1306), comme le prétendent les uns, ou d'Innocent III (1198-1216), comme le croit Benoît XIV, elle peint la souffrance et la compassion de Marie à la vue de son Fils crucifié, dans la première, deuxième et quatrième strophe ; dans les autres strophes, elle contient des réflexions, des exhortations et des prières pour que la passion et la mort du Sauveur ainsi que les souffrances de Marie nous donnent la force et la consolation sur cette terre, et le paradis au ciel. Chacun des tercets reste gravé dans la mémoire et revient facilement sur les lèvres. Qui ne se prend à murmurer parfois ces appels à la Vierge ?

1. Voir *Decret. authentica Cong. S. R.*, Rome, 1900, n. 3851. Voici les considérants du décret de Pie VII : *Cum in publicis Ecclesiæ calamitatibus aucta plurimum fuerit devotio erga Beatissimam Virginem, juxta Simeonis prophetiam, in anima gladio transfixam, cujus commemoratio fit dumtaxat feria VI post dominicam Passionis, dum Ecclesia ob sublimia redemptionis mysteria, quæ eo tempore celebrantur, in tristitia versatur et luctu ; cumque propterea Apostolica sedes jampridem indulserit ut in ordine Servorum B. M. V. iterato idem festum solemniter peragereturin dominica III septembris, quod postmodum extendit ad plurimas provincias et dioeceses ; hinc*, etc.

Sancta Mater, istud agas,
Crucifixi fige plagas
Cordi meo valide...

Fac me plagis vulnerari,
Fac me cruce inebriari
Et cruore Filii...

Quando corpus morietur,
Fac ut animæ donetur
Paradisi gloria.

IV. Notre-Dame du Mont Carmel. — 1. *L'ordre des Carmes.* — Chassés de la Palestine, où ils étaient établis sur le Mont Carmel, séjour du prophète Elie, les Carmes vinrent en Occident et éprouvèrent toutes sortes de difficultés pour s'y établir. Leur cinquième supérieur général, saint Simon Stock eut une célèbre vision dans la nuit du 15 au 16 juillet 1251. S'adressant à la sainte Vierge, il lui demanda des grâces temporelles et des faveurs spirituelles. Montrez, lui disait-il, que vous êtes notre mère, en nous délivrant de nos épreuves, en nous recommandant à nos persécuteurs par quelque signe de grâce, et en donnant aux Carmes des privilèges. La Vierge répondit en accordant le privilège du scapulaire : *In hoc moriens, aeternum non patietur incendium*, et en l'adressant au pape Innocent IV (1243-1254), qui rémédierait aux tribulations de l'ordre. Jean XXII (1316-1334), par une bulle du 3 mars 1322, aurait confirmé le privilège ; c'est la fameuse bulle sabbatine, dont l'existence a soulevé tant de difficultés historiques et théologiques. Benoît XIV dit qu'elle ne se trouve pas dans le Bullaire romain (1) ; mais il tient pour authentique la vision de Simon Stock. Le bréviaire romain y

1. *De festis B. M. V.*, VI, n. 4.

fait allusion et mentionne celle qui porta Honorius III à protéger l'Ordre, mais sans la moindre allusion à l'indulgence sabbatine, qui vaudrait à ceux qui meurent en portant le scapulaire, la grâce d'être délivés du purgatoire, le samedi qui suit leur mort (1).

2. *La fête.* — En souvenir du sanctuaire du Mont Carmel, bâti à l'endroit où, d'après la tradition, Elie vit s'élever de la mer la nuée, qui symbolisait la sainte Vierge, mais surtout en souvenir de l'apparition de Marie et de la tradition du scapulaire, les Carmes consacrèrent le 16 juillet à une grande fête. Leur martyrologe porte : *Commemoratio solemnis B. V. M. de Monte Carmelo, cui Carmelitarum familia, ob innumera beneficia ab eadem sanctissima Virgine accepta, in servitutis insigne hanc diem consecrat.* En 1587, ils obtinrent de Sixte-Quint un office et une messe propres, et célébrèrent la fête sous le rite double de Ire classe, avec vigile et octave. Les leçons de l'office furent modifiées, et, après avoir été soumises à Bellarmin, elles furent approuvées par la Congrégation des Rites sous Paul V (1605-1621). En 1674, sur les instances de la reine d'Espagne, la fête du Mont Carmel fut concédée à tous les états soumis au roi d'Espagne ; l'empire d'Autriche l'obtint, en 1675 ; le Portugal, en 1679. Mais les

1. L'authenticité de la bulle sabbatine fut attaquée, au XVIIe siècle, par Papebroeck et Launoy. Dernièrement, en 1911, M. Saltet, dans le *Bulletin de litt. eccl.*, de l Institut catholique de Toulouse, a argüé de faux le fragment de Pierre Swanington, publié par le P. Chéron de Bordeaux, en 1642. Le P. Derksen, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, lui a répondu, dans le numéro d'octobre 1911 des *Etudes carmélitaines*, p. 300-342, qu'il n'avait pas fait la preuve de son accusation. Quoi qu'il en soit du texte de Swanington, et à ne s'en tenir qu'à l'état de l'information avant 1642, la fête et le scapulaire du Mont Carmel restent au-dessus de toute attaque.

Espagnols, qui célébraient de temps immémorial, le 16 juillet, la fête du Triomphe de la Croix approuvée en 1581, obtinrent de Clément X (1670-1676) de ne célébrer celle du Carmel que le 18 juillet. Pendant que Benoît XIV était promoteur de la foi, le roi de France avait demandé que cette fête fût étendue à l'Eglise universelle, mais la Congrégation des Rites se contenta de l'accorder à la France (1). En 1725, elle était imposée aux Etats pontificaux, et, en 1726, Benoît XIII l'étendit enfin à toute l'Eglise.

3. *Le scapulaire.* — Cette fête du Mont Carmel est particulièrement chère aux membres de la confrérie du Scapulaire. Ils ont raison de regarder comme un honneur de porter ces livrées de Marie ; mais ils auraient tort d'y voir, quoi qu'ils fassent, un gage assuré de salut. La foi ne va pas sans les œuvres ; ils doivent donc, tout en portant le scapulaire, pratiquer la prière et la mortification, garder la chasteté qui est conforme à leur état, et, à ces conditions, c'est une pieuse croyance, *pie creditur*, comme s'exprime la sixième leçon de l'office, et non une certitude garantie par l'Eglise, qu'ils seront soulagés au purgatoire. Il va de soi, en effet, que la sainte Vierge, dont le pouvoir est si grand, ne peut que s'intéresser maternellement, après comme avant leur mort, à ceux des fidèles qui se sont plus filialement voués à elle pendant leur vie.

V. Notre-Dame des neiges. — 1. *Parmi les églises de Rome*, consacrées à la sainte Vierge, la principale en dignité sinon la plus ancienne est la basilique construite par le pape Libère (352-366), à son retour d'exil, et restaurée par Sixte III (432-440),

1. *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. IX, n. 10.

qui lui donna le nom de *Sainte Marie Mère de Dieu.* Appelée parfois *Sainte Marie de la Crèche,* parce que c'est là qu'au VIIe siècle fut apportée la crèche de Bethléem, elle est plus connue sous le nom de *Sainte Marie Majeure,* parce que c'est l'une des sept grandes basiliques patriarcales de Rome. Mais elle porte aussi le titre de *Sainte Marie des neiges, Festum S. M. ad nives* comme on le voit dans le bréviaire. Dans le martyrologe, on lit à la date du 5 août : *Romae, in Exquiliis, dedicatio basilicae sanctae Mariae ad nives.*

2. *D'après la légende du bréviaire romain,* le patrice Jean et sa femme, se voyant sans enfants, résolurent d'instituer la sainte Vierge héritière de leur fortune. Ne sachant comment l'employer en son honneur, ils furent avertis en songe de lui faire élever une église à l'endroit qui serait recouvert de neige. Or, on était au commencement du mois d'août, l'époque des grandes chaleurs. Le lendemain, sur l'Esquilin, près de la boucherie de Livie, de la neige recouvrait le sol. Le pape Libère, averti lui aussi en songe, fit exécuter le projet du patrice Jean et construisit la basilique. Baillet douta de l'authenticité de ce prodige (1); il fut réfuté par Benoît XIV (2).

3. *La fête de la Dédicace de Sainte Marie des neiges* fut instituée en souvenir de ce miracle; elle était d'abord célébrée, au XIIe siècle (3), dans la basilique libérienne seule ; elle le fut, à partir du XIVe siècle, dans toutes les églises de Rome ; puis elle s'étendit à plusieurs diocèses d'Italie, d'Allemagne et d'ailleurs. Et finalement saint Pie V, lors de la réforme du

1. *Vie des Saints,* 15 août, n. XXVII. — 2. *De festis B. M. V.,* VII, n. 13-15. — 3. C'est ce que prouvent des diplômes d'Honorius III et d'Alexandre IV ; voir l'édit des *Annales* de Raynald, an. 1223, n. 22, an. 1228, n. 42.

bréviaire, l'inscrivit au calendrier de l'Eglise universelle sous le rite double, que Clément VIII (1592-1605) éleva ensuite à celui de double majeur.

VI. Notre-Dame de la Merci. — 1. *Au commencement du XIIIe siècle*, un ordre religieux fut fondé pour racheter les captifs, retenus prisonniers chez les Maures. La sainte Vierge était apparue séparément à saint Pierre Nolasque, à saint Raymond de Pennafort et à Jacques Ier, roi d'Aragon, leur inspirant la pensée de le fonder, sous le titre de la Merci. Ces saints personnages s'étant concertés le fondèrent, en effet, le 10 août 1223, à Barcelone ; et Grégoire IX (1227-1241) l'approuva, le 17 janvier 1235. Depuis lors les religieux de la Merci eurent soin de célébrer chaque année, le dimanche le plus rapproché du 1er août, le souvenir de l'apparition de la sainte Vierge à leurs fondateurs.

2. *Quatre siècles plus tard*, en 1615, ils demandèrent à la Congrégation des Rites la concession d'un office et d'une messe propres ; mais vainement; la Congrégation ne leur permit de célébrer leur fête qu'avec la messe de Sainte Marie des neiges. Mais, en 1616, Paul V (1605-1621) se montra plus accommodant : il leur accorda l'office. dans les leçons duquel était rapportée l'apparition susdite. En 1680, Innocent XI (1676-1689) étendit la fête à toute l'Espagne, et fit inscrire au martyrologe la mention suivante : *In Hispania, apparitio B. M. V., quæ sanctis Petro Nolasco et Raymundo de Pennafort, et Jacobo I^o, Aragoniae regi, se conspiciendam dedit, ut fundaretur ordo Beatae Mariae de Mercede redemptionis captivorum.* A la demande de Louis XIV, Alexandre VIII (1689-1691) accorda la fête à toute la France. Enfin, en 1696, Innocent XII (1691-1700) l'étendit à toute l'Eglise, en fixant la date de sa célébration au

24 septembre (1), anniversaire probable de l'apparition.

3. *En concédant la fête*, et en l'inscrivant au calendrier de l'Eglise universelle, Rome n'a nullement entendu authentiquer le fait même de l'apparition. Une discussion s'étant élevée sur cette question d'authenticité, à Santiago du Chili, l'archevêque de cette ville s'adressa à la Congrégation des Rites pour savoir s'il pouvait autoriser, soit les livres, soit les prières publiques, où cette apparition est mentionnée comme un fait miraculeux, soit les tableaux où elle est représentée. Le 6 février 1875, la Congrégation répondit affirmativement, en faisant observer que si Rome n'avait pas approuvé une telle apparition, elle ne l'avait ni réprouvée ni condamnée, permettant simplement qu'elle fût un objet de pieuse croyance, mais de foi humaine, d'après une tradition pieuse, confirmée par des témoignages et des monuments sérieux (2). Elle fit seulement défense d'exposer les tableaux sur l'autel.

VII. Le Rosaire. — 1. *La dévotion.* — Ce fut une pensée profondément religieuse et d'inspiration céleste que d'organiser la récitation de la salutation angélique, dizaine par dizaine, autour des mystères joyeux, douloureux et glorieux de Marie, en y intercalant la doxologie et l'Oraison dominicale, pour offrir ainsi à la sainte Vierge comme une couronne de roses spirituelles. Ce mode si simple de prière et en même temps si favorable à la piété de tous eut le plus grand succès. Des confréries du Rosaire s'établirent pour payer à la Mère du Sauveur ce tribut d'hommages, et il n'est pas étonnant qu'elles aient été, de la part de l'Eglise, l'objet de concessions d'indul-

1. Cf. Benoît XIV, *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. IX, n. 9. — 2. *Decreta authentica C. S. R.*, Rome, 1900, n. 3336.

gences multiples. Il est moins étonnant encore que les faveurs du ciel soient venues récompenser et accroître la dévotion populaire. Parmi ces faveurs, il faut rappeler celle qui donna lieu à l'institution d'une fête.

2. *La fête.* — C'était en 1571. A la prière de saint Pie V, Philippe II, roi d'Espagne, et la république de Venise, avaient confié leurs flottes à Jean d'Autriche pour châtier les Turcs. Le pape avait prescrit aux combattants des prières, un jeûne de trois jours, la réception des sacrements, leur promettant le succès s'ils mettaient résolument leur confiance dans le Dieu des armées. Pendant que la flotte chrétienne se préparait au combat, les membres de la confrérie du Rosaire priaient. La rencontre eut lieu à Lépante, le 7 octobre 1571, un dimanche, et Pie V eut la révélation de son heureuse issue. La victoire fut glorieuse. Pie V, pour en perpétuer le souvenir, décida que chaque année on célèbrerait son anniversaire, le premier dimanche d'octobre, en faisant mémoire de Notre-Dame de la Victoire (1). Deux ans après, en 1573, Grégoire XIII décida que la fête porterait désormais le titre de *Notre-Dame du Rosaire,* qu'elle serait célébrée, avec le rite double majeur, dans toutes les églises où il y aurait un autel consacré au Rosaire. A l'époque du premier centenaire, en 1671, Clément X accorda la fête à toute l'Espagne et à toutes les possessions espagnoles sans restriction. Innocent XII et Clément XI furent sollicités par Léopold, empereur d'Autriche, de l'étendre au monde entier. Une nouvelle victoire, due à l'intercession de Marie, fut remportée, le 5 août 1716,

1. Le Martyrologe porte : *Eodem die, Commemoratio solemnis S. M. de Victoria, quam Pius V, Pontifex maximus, ob insignem victoriam a Christianis bello navali, ejusdem Dei Genitricis auxilio, hac ipsa die, de Turcis reportatam, quotannis fieri instituit.*

par Charles VI, à Peterwardein en Hongrie. Clément XI, le 3 octobre suivant, étendit la fête du Rosaire à l'Eglise universelle.

3. *Eclat de la fête.* — Pour donner plus d'éclat à la fête et préciser son objet, Benoît XIII fit refaire les leçons du second nocturne ; et Benoît XIV, alors promoteur de la foi, témoigne que les nouvelles leçons étaient parfaitement appropriées (1). A la fin du XIXe siècle, Léon XIII, qui mettait toute sa confiance dans la Reine du ciel, éleva la fête, pour toute l'Eglise, au rite double de IIe classe (2), le 11 septembre 1887. L'année suivante, par décret du 5 août 1888, il l'enrichit d'un office très particulièrement approprié, qui n'était autre que celui des Dominicains accommodé au bréviaire romain. Et en même temps qu'il faisait insérer dans les Litanies de Lorette l'invocation : *Reine du très saint Rosaire*, il prit soin, à plusieurs reprises (3), de promouvoir la dévotion et la pratique du Rosaire dans le monde entier.

VIII. Le Patronage. — La médiation de la sainte Vierge, si bien mise en lumière par Suarez (4), et rappelée avec une si grande autorité par

1. *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. X, n. 21-24. — 2. Le décret porte : *Inter densas errorum et scelerum tenebras, tanquam spes certa orituræ salutis cum fulgeret excitata et reviviscens in christianis gentibus per sacri Rosarii frequentiam erga magnam Dei Parentem pietas et fiducia*, etc. — 3. Voir les Encycliques *Supremi apostolatus*, du 1er sept. 1883 ; *Superiori anno*, du 30 août 1884 ; *Quamquam pluries*, du 15 août 1889 ; *Octobri mense*, du 22 sept. 1891 ; *Magnæ Dei Matris*, du 7 sept. 1892 ; *Lætitiæ sanctæ*, du 8 sept. 1893 ; *Jucunda semper*, du 8 sept. 1894 ; *Adjutricem populi*, du 5 sept. 1895 ; *Fidentem*, du 20 sept. 1896 ; *Augustissimæ Virginis*, du 12 sept. 1897 ; *Diuturni temporis*, du 5 sept. 1898. — 4. In III *Sum., theol.*, Q. XXXVII, a 4 ; disput. XXII, dist. 3.

Léon XIII (1), était devenue l'objet d'une fête. Cette fête fut accordée à l'Espagne par Alexandre VII, en 1656, à la demande du roi Philippe IV, dans le but de célébrer à la fois tous les succès remportés par les Espagnols sur les Maures et les hérétiques pendant le cours de leur héroïque histoire. En 1679, un décret de la Congrégation des Rites l'étendit à toutes les colonies espagnoles. Sous ce même titre de *Patronage de la sainte Vierge*, la Savoie obtint de commémorer la victoire du 7 septembre 1706, remportée sous les murs de Turin par l'intercession de Notre-Dame de la Consolation. A Chartres, on la célèbre, depuis 1864, sous le rite double de IIe classe, le premier dimanche de mai. Elle est particulièrement chère aux Cisterciens (2).

IX. Translation de la maison de la sainte Vierge à Lorette. — 1. *Deux translations.* — Il est question de deux translations de la maison de la sainte Vierge, l'une dans la nuit du 9 au 10 mai 1291, l'autre du 10 décembre 1294. Dieu, dit la légende (3), ne voulut pas laisser entre les mains des barbares la demeure de Marie et la fit transporter par les anges en Dalmatie, sur une colline, tout près de Tersetto. La Vierge apparut au curé, nommé

1. Textes cités, t. VI, p. 640, 644. — 2. Le martyrologe des cisterciens, au dimanche qui suit l'octave de la Toussaint, porte cette mention : *Festivitas Patrocinii B. M. V., quæ sancto Alberico, secundo Cistercii abbati, apparens dixit: Ego ordinem istum usque in finem protegam et defendam. Hinc merito, ab ipso Ordinis exortu, in Patronam, Dominam, Protectricem et Advocatam electa, atque in Titularem ecclesiarum ejusdem Ordinis designata, multis vicissim Cisterciensium familiam gratiis ac muneribus cumulavit.* — 3. La Dalmatie obtint de Clément XI, en 1717, le privilège de célébrer, le 10 mai, la fête qui se célébrait à Lorette, le 10 décembre ; Cf. Holweck, *Fasti Mariani*, p. 71.

Alexandre, alors gravement souffrant, lui annonça le fait et, pour le convaincre, lui rendit la santé. Il y avait alors à Tersetto le comte Frangipani qui, pour s'assurer de l'authenticité de ce fait, envoya à Nazareth une commission chargée de s'enquérir de la demeure de Marie ; celle-ci venait de disparaître. La commission en répéra le plan sur la trace des fondations et constata, à son retour, que c'était bien celui de la maison qui se trouvait à Tersetto, mais qui n'y demeura pas quatre ans. Les pieux Dalmates, désolés de sa disparition, voulurent perpétuer le souvenir de son séjour et construisirent une église à l'endroit même où elle s'était reposée. En 1362, Urbain V leur envoya de Lorette une statuette de Marie, en bois de cèdre, honorée depuis sous le titre de *Notre-Dame des grâces* (1).

Le 10 décembre 1294, cette maison fut transportée par dessus l'Adriatique au milieu d'une forêt de Recanati, tout près de la mer, dans le Picenum ou Marche d'Ancone. Cette forêt appartenait à une dame, nommée Lorette, et on ne désigna plus la maison de la sainte Vierge que sous le nom de Maison de Lorette. La forêt, peu sûre, favorisant le brigandage et le meurtre, la maison fut transportée par les anges, en 1295, sur une colline voisine, et de là, à cause des disputes auxquelles donna lieu, entre propriétaires, l'exploitation des pèlerins, à un jet de flèche plus loin, en pleine route militaire, où elle est définitivement restée. Sa présence fut saluée comme un gage de paix à cette époque de compétitions ardentes entre Guelfes et Gibelins. Les habitants de Recanati envoyèrent, eux aussi, une commission, d'abord à Tersetto, puis à Nazareth, pour se convaincre de l'identité du monument et furent

1. *Ibid.*, p. 72.

convaincus que c'était bien la maison de Nazareth. Leur conviction a été partagée par Papebroeck, Noël Alexandre, Benoit XIV, Trombelli et d'autres. Plusieurs actes pontificaux ont admis l'authenticité de la translation (1). Une fête ne pouvait pas manquer de perpétuer le souvenir de ce prodige et d'exciter la piété des fidèles. Elle fut, en effet, instituée (2).

2. *La fête du 10 décembre.* — Ce n'est qu'en 1632, par indult du 29 novembre, que la fête fut accordée à tout le Picenum avec l'office de la Dédicace. Mais on tint à avoir un office et une messe propres. La Congrégation des Rites remit longtemps la solution, qui finit par intervenir ; elle avait autorisé l'insertion au martyrologe de la mention suivante, en 1669 : *Laureti in Piceno, translatio sacrae Domus Dei Genitricis, in qua Verbum caro factum est* (3). L'office et la messe actuels furent concédés au Picenum, le 2 septembre 1699. Innocent XII (1691-1700) avait eu soin de faire ajouter à la sixième leçon une notice qui contient tout ce qui fait l'objet de la fête (4). La fête ne tarda pas à s'étendre. En 1719, elle pénétrait en Etrurie ; en 1725 et 1729,

1. Les Constitutions apostoliques de Paul II, en 1471 ; de Jules II, en 1507 ; de Léon X, en 1519 ; de Paul III, en 1535 ; de Paul IV, en 1565, de Sixte-Quint. Cf. Benoît XIV, *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. X, n. 11. — 2. Holweck, *op. cit.*, p. 287, rappelle la dévotion d'Erasme envers la Maison de Lorette ; il avait composé une messe en son honneur, dont l'introït commençait par ces deux vers :

Laurus odore juvat, speciosa virore perenni :
Sic tua, Virgo Parens, laus omne virebit in ævum.

3. Cf. Benoît XIV, *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. X, n. 15. — 4. On lit dans cette notice : *eamdemque ipsam esse, in qua Verbum factum est et habitavit in nobis, tum Pontificiis diplomatibus, et celeberrima totius orbis veneratione, tum continua miraculorum virtute et cœlestium beneficiorum gratia comprobatur.*

dans les Etats pontificaux, dans la république de Venise et le royaume d'Espagne. Elle n'a pas été inscrite au calendrier de l'Eglise universelle.

X. L'Expectatio partus, 18 décembre. — C'est une fête d'origine espagnole. L'Espagne, comme nous l'avons rappelé, avait décidé, en 656, qu'on célèbrerait partout la fête de l'Annonciation, le 18 décembre. Or cette fête se trouve deux fois par an dans le missel et le bréviaire mozarabes, le 18 décembre et le 25 mars ; cela vient de ce que l'Eglise d'Espagne finit par accepter, pour la fête de l'Annonciation, la date romaine du 25 mars, sans abandonner l'ancienne date du 18 décembre, dont on se contenta de changer le titre pour l'appeler *Expectatio partus*. Dans la langue populaire, elle est connue sous le nom de *Sainte Marie de l'O*. Pourquoi O ? On pourrait croire que c'est à cause des fameuses antiennes romaines qui, à partir du 17 décembre jusqu'au 23, sont très solennelles et commencent toutes par la lettre O ; mais il n'en est rien, car dans le bréviaire mozarabe ces antiennes sont inconnues. L'usage populaire s'explique plutôt par ce fait qu'à la fin des vêpres de la fête du 18 décembre, qui est une fête d'attente et de désir, tous ceux qui assistent au chœur poussent à haute voix, pour manifester leur désir, une longue exclamation avec le son O (1).

Cette fête de l'*Expectatio partus* devint encore plus chère aux Espagnols, depuis la prise de Grenade, qui eut lieu le 18 décembre 1499. A raison de son antiquité, Grégoire XIII, en 1573, accorda qu'elle fût célébrée sous le rite double majeur avec un office propre ; et Urbain VIII, en 1634, lui donna un nouveau privilège, celui de pouvoir être célébrée

1. Cf. Holweck, *Farti Mariani*, p. 291-292.

même le quatrième dimanche de l'Avent. D'Espagne elle est passée en Italie, dans l'Etrurie, les Etats pontificaux et la Vénétie. Mais elle est restée inscrite au missel *pro aliquibus locis*.

III. Développement du culte de Marie depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours

I. Projet de suppression de certaines fêtes de Marie. — 1. *Révision du bréviaire de Paris*. — François de Harlay acheva la révision du bréviaire romain-parisien, commencée par son prédécesseur sur le siège de Paris, Hardouin de Péréfixe, et publia, en 1680, le nouveau bréviaire, où l'on s'était proposé, dit dom Guéranger (1), de retrancher « les choses superflues ou peu convenables à la dignité de l'Eglise, d'en faire disparaître ce qu'on y avait introduit de superstitieux, pour n'y laisser que des choses conformes à la dignité de l'Eglise et aux instructions de l'antiquité ; de retrancher quelques homélies faussement attribuées aux Pères, les choses erronées ou incertaines, enfin généralement toutes les choses moins conformes à la piété. » Les intentions étaient excellentes, mais la préparation liturgique et surtout la compétence canonique firent défaut, en dépit de l'érudition solide, du sens judicieux des devoirs et des franchises de la critique, que possédaient les réviseurs.

Mais cette première révision en suscita une autre beaucoup moins sage, sous l'inspiration de jansénistes notoires, tels que Grancolas et Foinard, qui, abandonnant le programme de saint Pie V, n'hési-

1. *Institutions liturgiques*, 2e édit., Paris, 1885, t. II, p. 37.

tèrent pas à reprendre celui de Quignonez. Et ce fut Charles de Vintimille, qui se prêta à cette tentative, entachée de jansénisme et de gallicanisme, et fit paraître la nouvelle révision en 1736.

2. *Commission nommée par Benoît XIV.* — Dès le commencement de son pontificat, Benoît XIV songea à entreprendre une réforme du bréviaire romain. Il nomma une commission dans ce but ; et celle-ci, dès 1741, discuta notamment les fêtes de la sainte Vierge. Elle fut tout naturellement d'avis de conserver les fêtes antiques de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité, qui étaient universelles ; elle gardait de même celles de la Visitation et de la Conception ; mais elle hésita pour celle de la Présentation, déjà supprimée une fois par saint Pie V ; Sixte-Quint l'ayant rétablie, elle décida de ne rien changer à cet égard. En revanche, celles du Saint Nom de Marie, du Rosaire, de la Merci, du Carmel, des Sept Douleurs, de la *Desponsatio*, de la Translation de la maison de Lorette et de l'*Expectatio partus*, eurent moins de défenseurs. Car elles faisaient tort à l'office dominical. L'office du Saint nom de Jésus devant être supprimé selon les vœux de la commission, il n'y avait plus lieu de maintenir celui du Saint Nom de Marie ; l'office de la Merci et du Carmel n'intéressaient que deux ordres religieux ; celui des Sept Douleurs avait le tort d'évincer l'office férial du vendredi qui suit le dimanche de la Passion. Et si les motifs étaient graves, qui avaient permis de célébrer le Patronage, la *Desponsatio* et la Translation de la maison de Lorette, d'autres motifs devaient permettre de les supprimer. Quant à la fête de l'*Expectatio partus*, nul ne songea à la maintenir (1).

1. Cf. Roskovany, *Cœlibatus et Breviarium*, Budapesth, 1861 sq., t. v, p. 418.

Du coup on aurait supprimé neuf fêtes de la Vierge, dont quelques-unes étaient célébrées dans toute l'Eglise. En fait, les vœux de la commission restèrent lettre morte, et le projet de réforme du bréviaire n'aboutit pas, et les fêtes en l'honneur de Marie ne firent que se multiplier.

II. Etat actuel des fêtes de la sainte Vierge. — 1. *Leur accroissement depuis le XVIIIe siècle.* — Depuis Benoît XIV, bien des évènements se sont produits, qui ont donné lieu à l'institution de fêtes nouvelles en l'honneur de Marie. Il y a eu des apparitions célèbres, des miracles retentissants; il y a eu aussi d'antiques dévotions dans tel ou tel sanctuaire, dans tel ou tel diocèse, dans telle ou telle région, qui ont sollicité et obtenu la faveur d'honorer Marie sous des vocables spéciaux, avec un office et une messe propres ; il y a eu des faits historiques favorables à l'Eglise, dans lesquels les Pontifes romains n'ont pas hésité à voir l'intervention miraculeuse de la sainte Vierge. Soit donc dans l'intérêt général, soit aussi et surtout pour satisfaire les légitimes désirs des fidèles, les concessions de fêtes nouvelles se sont multipliées et se multiplieront encore. Chaque diocèse et chaque ordre religieux ont au propre de leur missel ces offices nouveaux, que la Congrégation des Rites n'accorde jamais sans de graves raisons. Et le missel romain lui-même s'ouvre de plus en plus, dans la partie réservée *pro aliquibus locis*, à l'insertion de ces messes. La dernière édition en comprend un plus grand nombre que celles qui datent du dernier quart du XIXe siècle.

2. *Fêtes nouvelles de la Vierge insérées dans le missel romain actuel.* — Le nombre en est considérable. Voici, d'après l'édition que nous avons sous les

yeux (1), la liste de celles qui ont été concédées *pro aliquibus locis*.

Fêtes à date fixe :

1. 22 mars, *B. M. V. de Foggia* (2).
2. 26 avril, *B. M. V. de Bono Consilio* (3).
3. 24 mai, *B. M. V. Auxilium Christianorum* (4).

1. Rome, 1910. — 2. Vierge trouvée au milieu de ruines dans la Capitanate, au XIe siècle; devenue aussitôt célèbre par les miracles qu'on lui attribuait. Robert Guiscard, en 1075, fit construire une église à l'endroit où on l'avait trouvée ; et c'est autour de cette église que s'est élevée Foggia, dans le Sud-Est de l'Italie. Pendant un tremblement de terre, le 22 mars 1731, la population effrayée se réfugia près de la vieille image, dont les yeux firent un mouvement pour regarder le peuple en prières. Ce prodige se renouvela la même année, et plusieurs fois en 1745, pendant que saint Alphonse de Liguori prêchait à Foggia. Cette Vierge miraculeuse fut couronnée en 1782 ; et la fête de sa Manifestation est célébrée dans la cathédrale de Foggia et dans toute la Congrégation de saint Alphonse. Cf. Holweck, *Fasti Mariani*, p. 43. — 3. Vierge du Bon Conseil, vénérée à Genazzano, dans le diocèse de Palestrina, en Italie. Elle aurait apparu, le 25 avril 1467, à une femme qui se proposait de faire reconstruire le sanctuaire. Cette image était vénérée à Scutari d'Albanie sous le titre de N.-D. du Bon Office ; mais un jour, après la mort du grand Scanderbeg, devant les atrocités de Mahomet II, elle quitta seule Scutari et alla à Genazzano, où on la salua sous le titre de N.-D. du Paradis, auquel on substitua, au XVIIe siècle, celui de N.-D. du Bon Conseil. Elle fut couronnée en 1682. Une fête fut concédée à Genazzano, en 1727 ; un office propre, en 1777. Pie VI, en 1789, accorda la fête à tout l'ordre des Ermites de saint Augustin, dont les Pères desservaient le sanctuaire de la Vierge. En 1884, Léon XIII substitua un office nouveau à l'ancien ; les leçons parlent de l'apparition, mais ne disent pas un mot de la translation. Cf. Holweck, *op. cit.*, p. 58. — 4. D'après la VIe leçon du bréviaire, saint Pie V avait fait insérer dans les Litanies de la sainte Vierge le titre *Secours des chrétiens*, en reconnaissance de la célèbre victoire de Lépante. Pie VII, après une captivité de 5 ans, rentrait à Rome le 24 mai 1814 ; par reconnaissance envers Marie, à laquelle il attribuait sa délivrance, il couronna de ses mains la Vierge de Savone, et, pour perpétuer le souvenir de cet évènement,

4. 9 juin, *B. M. V. de Gratia* (1).
5. 16 juin, *B. M. V. de Succursu* (2).
6. 20 juin, *B. M. V. de Consolatione* (3).
7. 9 juillet, *Prodigiorum B. M. V. Reginae pacis* (4).
8. 17 juillet, *Humilitatis B. M. V.* (5).
9. 13 août, *B. M. Refugium peccatorum* (6).

il institua la fête de N.-D. auxiliatrice, le 16 septembre 1815, et en fixa la célébration au 24 mai. De Rome la fête passa dans l'Etrurie et se répandit dans presque toute l'Eglise.

1. Fête actuellement célébrée à Trapani de Sicile et à Reggio de Calabre, et chez les Pères Rédemptoristes. — 2. D'abord accordée, en 1804, aux Ermites de Saint Augustin, en Sicile, pour le 14 mars, puis à l'Etrurie, elle est célébrée ailleurs le 16 juin, notamment à Quito, dans l'Equateur, chez les Frères Mineurs de l'Observance et les Rédemptoristes. — 3. Les fidèles de Termini la célèbrent le 14 janvier; ceux de Reggio, le 13 septembre ; ceux de Turin, le 20 juin. A Turin, cette fête locale remontait au XIIe siècle; Léon XIII lui a donné un office nouveau, en 1885. — 4. Elle doit son origine à de multiples prodiges, arrivés en 1796, à Arezzo, à Torricelli, à Ancone, à Rome et ailleurs; elle est annoncée en ces termes dans le calendrier romain ; *Patrocinium B. M. V. in memoria prodigiorum motus oculorum in multis ejus imaginibus anno 1796.* — 5. Fête instituée en l'honneur de la Vierge miraculeuse de Pistoie, avec office et messe propres accordés au diocèse de Pistoie en 1716. Cf. Benoît XIV, *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, c. VII, n. 7. Les leçons du second nocturne indiquent les circonstances et l'objet de la fête : *Quam quidem Domini Matrem, in antiquissima ejus imagine, Pistorienses, sub speciali Humilitatis titulo, magnifico extructo templo, singulari religione venerantur. Vetus enim apud eos et constans fama percrebuit, anno salutis 1490, cum intestinis civium odiis universæ patriæ clades immineret, ex eadem Imagine sudorem quemdam purissimum, cujus adhuc apparent vestigia, promanasse; ejusque deinde dies decimo sexto calendas augusti quotannis solemni festo atque ingenti concursu celebratur.* — 6. *Notre-Dame du Refuge* est célébrée dans beaucoup d'endroits, à des dates diverses : le 28 février à Quito et chez les Pères Rédemptoristes; le 15 mars, chez les Maristes; le 7 avril, à Spire; le 4 ou le 7 juillet, au Mexique et en Californie ; le 13 août, à Reggio, etc.

10. 3 septembre, *B. M. V. divini Pastoris Matris* (1).
11. 27 novembre, *Im. M. V. a sacro Numismate* (2).
12. 12 décembre, *B. M. V. de Guadelupe* (3).

Fêtes mobiles :

1. 1er dimanche de mai, *B. M. V. divini Pastoris Matris* (4).

2. Lundi des Rogations, *B. M. V. de Misericordia* (5).

1. C'est sous ce titre de *Mère du divin Pasteur* qu'a commencé cette dévotion chez les Capucins de Séville. En 1801, Pie VII accorde cette fête à l'Etrurie ; et depuis elle n'a cessé de s'étendre, surtout en Italie. Pie IX a approuvé un office nouveau. — 2. Fête concédée, en 1894, aux Lazaristes et aux Sœurs de la Charité, en souvenir de l'apparition de la sainte Vierge, en 1830, dans la chapelle de la rue du Bac. La Médaille miraculeuse a obtenu plusieurs faveurs, entre autres la conversion du juif Alphonse de Ratisbonne qui, le 20 janvier 1842, dans l'Eglise de Saint-André delle Fratte, à Rome, eut la vision de la sainte Vierge, telle qu'elle est représentée sur cette médaille. Le souvenir de cette célèbre conversion est rappelé chaque année, le 20 janvier, à Saint-André delle Fratte. — 3. D'après la tradition espagnole, cette Vierge, œuvre de saint Luc, déposée dans son sépulcre à Patras, en Achaïe, fut transportée à Constantinople, en 357, avec les reliques de saint Luc, de saint André et de saint Timothée. Offerte, en 584, par l'empeur Maurice à l'envoyé de Pélage II, qui devint pape sous le nom de Grégoire, elle sauva Rome de la peste, en 590. Grégoire le Grand l'envoya à Saint Léandre de Séville ; elle resta dans cette ville jusqu'en 715 ; puis, pour la soustraire à l'impiété des Maures, elle fut cachée jusqu'en 1323 ; un miracle la fit retrouver à cette époque, dans l'Estramadure, près du ruisseau Guadelupe ; et depuis lors elle encouragea et soutint les Espagnols dans leur lutte contre les Maures. L'Espagne célèbre sa fête le 17 septembre. En 1757, Benoît XIV accorda cette fête à toutes les possessions espagnoles, avec office et messe propres, en laissant aux évêques le soin de fixer la date de sa célébration pour leurs diocèses respectifs. *Notre-Dame de la Guadeloupe*, très célèbre dans toute l'Amérique, est la fête patronale du Mexique. — 4. Elle se célèbre, ce dimanche-là, à Piazza en Sicile, à Parme et dans plusieurs diocèses de l'Italie. — 5. Sous ce titre de *Notre-*

3. Dimanche dans l'octave de l'Ascension, *B. M. V. Reginae apostolorum* (1).

4. 3e dimanche après la Pentecôte, *Purissimi cordis B. M. V.* (2).

5. Dimanche avant saint Jean-Baptiste, *B. M. V. de perpetuo Succursu* (3).

Dame de la Miséricorde, plusieurs sanctuaires célèbres honorent la sainte Vierge ; la fête a été concédée, en 1843, aux religieuses hospitalières connues sous le nom de *Sœurs de la Miséricorde*, pour le 16 mai ; en vertu d'indults, elle se célèbre, soit le lundi des rogations, soit le troisième dimanche du mois de mai.

1. Cette fête de *Notre-Dame Reine des Apôtres* a été concédée, avec un office propre, pour le dimanche après l'octave de la Nativité, par Léon XIII, en 1890, à la Société des Missions de Marie, au diocèse d'Asti, en Italie. En 1891, les Rédemptoristes obtinrent de la célébrer le dimanche dans l'octave de l'Ascension. — 2. C'est au P. Eudes († 1680) qu'on doit la pensée et l'institution d'une fête du *Très pur Cœur de Marie*. L'office qu'il avait composé pour cette fut approuvé, en 1668, par le cardinal Louis de Vendôme, légat du pape ; les actes de la légation ayant été approuvés par Clément X et Innocent XI, le P. Eudes, crut pouvoir célébrer cette fête avec l'office propre. Les Franciscains de France demandèrent vainement l'approbation de l'office de la messe du *Cœur de Marie*, imprimés en 1650; le P. de Gallifet ne devait pas réussir davantage sous Benoît XIII. En 1799, pendant qu'il était prisonnier à Florence, Pie VI permit à l'archevêque de Palerme d'établir la fête du Cœur de Marie dans son diocèse. En 1804, par décret de la Congrégation des Rites du 31 août, Pie VII accorde à la congrégation des *Clercs réguliers de la Mère de Dieu*, pour le IIIe dimanche après la Pentecôte, la célébration de cette fête avec l'office et la messe de *Sainte Marie des Neiges ;* peu après cette concession fut étendue aux Carmes, aux Capucins, aux Ermites de saint Augustin et à divers diocèses. En 1855, Pie IX concéda un office propre ; en 1879, la fête fut introduite dans le calendrier romain, mais elle n'est pas encore inscrite dans le calendrier de l'Eglise universelle. — 3. *Notre-Dame du perpétuel secours*, jadis vénérée à Rome dans l'église de saint Matthieu, disparut avec cette église. Elle fut retrouvée en 1865, et Pie IX la fit porter dans l'église du

6. Dimanche après saint Augustin, *B. M. V. de Consolatione* (1).

7. 2e dimanche d'octobre, *Maternitas B. M. V.* (2).

8. 3e dimanche d'octobre, *Puritas B. M. V.* (3).

9. Dimanche dans l'octave de la Toussaint, *B. M. V. de Suffragio* (4).

Toutes ces fêtes, à date fixe ou mobile, témoi-

Très Saint Rédempteur, consacrée à saint Alphonse de Liguori. Elle devint dès lors l'objet d'une vénération générale, et Pie IX concéda, en 1867, aux Pères Rédemptoristes une messe et un office propres pour honorer Marie sous ce titre de Notre-Dame du perpétuel secours pour le dimanche qui précède la fête de saint Jean-Baptiste.

1. Dans le martyrologe des *Ermites de saint Augustin*, au dimanche qui suit la fête de saint Augustin, on lit : *Festum B. M. V. de Consolatione, principalis solemnitas archiconfraternitatis Consodalium Cincturatorum.* Le siège de cette confrérie est à Bologne. La fête fut concédée aux Augustins en 1675, avec la messe de *Sainte Marie des Neiges;* l'office nouveau date de 1805. Dans le peuple, la Vierge de Bologne est plus connue sous le nom *Della Cintola*, Notre-Dame de la Ceinture. — 2. Cette fête de la *Maternité* et celle de la *Pureté* ont été accordées, en 1751, par la Congrégation des Rites, à la prière de Joseph Emmanuel, roi de Portugal, avec office et messe propres, la *Maternité* pour le premier dimanche de mai, la *Pureté* pour le dernier dimanche de juillet. — 3. Dès 1752, ces deux fêtes de la *Maternité* et de la *Pureté* furent concédées à la république de Venise ; Naples les obtint en 1758. Depuis lors elles n'ont cessé de s'étendre, et se trouvent actuellement insérées au supplément du missel romain *pro aliquibus locis*, pour le second et troisième dimanche d'octobre. — 4. La sainte Vierge est honorée dans beaucoup d'endroits sous ce titre de *Notre-Dame du Suffrage*, à raison de la protection maternelle dont elle entoure les âmes qui sont au purgatoire; et c'estpour cela qu'on en célèbre la fête pendant l'octave des morts. La fête fut concédée aux Rédemptoristes, en 1830 ; saint Alphonse de Liguori, leur fondateur, avait été un propagateur infatigable de la dévotion à Notre-Dame du Suffrage. L'ordre de saint Benoît célèbre également cette fête ; plusieurs diocèses ont aussi obtenu, par indult, de la célébrer.

gnent de la dévotion envers Marie ; concédées à quelques sanctuaires, églises ou ordres religieux, elles se célèbrent, en vertus d'indults, avec plus ou moins de pompe et avec un degré de solennité plus ou moins élevé. L'émulation dans la piété a peu à peu obtenu leur extension en dehors de leur lieu d'origine ; mais aucune jusqu'ici n'a été officiellement étendue à toute l'Eglise.

3. *Fêtes nouvelles de la sainte Vierge pour l'Eglise universelle.* — Relativement aux anciennes fêtes universelles, signalées par Benoît XIV, peu de changements sont intervenus depuis le XVIIIe siècle. Il convient de rappeler seulement que la fête de l'Immaculée Conception a été élevée par Léon XIII, le 30 novembre 1879, au rite double de Ire classe, et maintenue par Pie X, dans le *Motu proprio* du 2 juillet 1911, parmi les fêtes d'obligation *sub utroque praecepto*, dans les pays de droit commun (1) ; celle de l'Annonciation a également été élevée, en 1893, au rite double de Ire classe ; et celle du Rosaire, élevée d'abord au rite double de IIe classe, en 1887, a reçu un office et une messe propres, en 1888.

Depuis Benoît XIV, l'autorité pontificale n'a imposé à l'Eglise universelle que deux fêtes en l'honneur de Marie, l'une, celle des *Sept douleurs*, pour le troisième dimanche de septembre, et l'autre, celle de l'Apparition de la Bienheureuse Marie Vierge Immaculée, pour le 11 février. Il a déjà été question de la première ; disons un mot de la seconde.

Festum Apparitionis B. M. V. Immaculatae. — Qui ne connaît, dans le monde entier, les célèbres apparitions de la Sainte Vierge à Bernadette Soubirous, dans les roches Massabielle, au petit village de

1. *Motu proprio de diebus festis*, a. 1.

Lourdes du diocèse de Tarbes, en France? Commencées le 11 février 1858, elle se reproduisirent à plusieurs reprises jusqu'au 25 mars de la même année. Et tout aussitôt ce fut un empressement inouï de dévots pèlerins et de curieux, et le bruit se répandait au loin d'innombrables bienfaits obtenus à la grotte. L'autorité ecclésiastique s'en émut. Mgr Laurence, évêque de Tarbes, quatre ans après les évènements, ouvrit une enquête canonique et, convaincu que ces apparitions étaient surnaturelles, il autorisa dans la grotte le culte de la Vierge immaculée. A partir de ce moment, la France, l'Europe, l'Amérique n'ont pas cessé d'envoyer chaque année de nombreux pèlerinages ; les guérisons miraculeuses ne se comptent plus ; les grâces spirituelles, plus nombreuses encore, restent, pour la plupart, le secret des cœurs. Des dons ont afflué avec une abondance inouïe. Une église de marbre a été bâtie sur le roc, et plus tard, comme pour lui servir de piédestal, la basilique du Saint Rosaire a été élevée. Rome est intervenue à plusieurs reprises, toujours avec de nouvelles marques de sa faveur. Pie IX donna le titre de Basilique mineure à la chapelle de Lourdes et fit couronner la statue de la Vierge immaculée par son Légat. A son tour, Léon XIII accorda un jubilé pour le vingt-cinquième anniversaire des apparitions ; il fit solennellement dédier par un Légat l'église du Rosaire ; mieux encore il approuva la fête de l'Apparition avec office et messe propres, le 11 juin 1890. Les leçons du second nocturne relatent succinctement tout ce qui a trait au célèbre sanctuaire. Et enfin, par un décret de la Congrégation des Rites, du 13 novembre 1907, qu'il approuva le 29 novembre suivant, Pie X a étendu cette fête à l'Eglise universelle (1).

1. La VIe leçon a été complétée, depuis lors, par ces mots :

4. *Développement de la dévotion.* — Toutes ces fêtes, les unes locales, les autres universelles, témoignent du développement croissant du culte de la sainte Vierge. Mais que dire du développement correspondant de la piété ? Ceci, étant en dehors de notre sujet, nous ne pouvons y faire qu'une simple allusion. Déjà, dans un très grand nombre de diocèses, s'était introduit l'usage pieux de faire de tout le mois de mai une fête ininterrompue en l'honneur de Marie. Et voici que Léon XIII, avec une insistance remarquable, a introduit dans l'Eglise entière celui de consacrer tout le mois d'octobre à des exercices de piété pour obtenir de Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge, les grâces si nécessaires aux temps troublés que nous traversons ; après le mois des fleurs, le mois des fruits, comme dit Léon XIII (1).

Le nombre des fêtes de la sainte Vierge s'est toujours accru. L'Eglise, qui est une bonne mère, ne les a jamais accordées qu'à bon escient. Et sans garantir comme vrais tous les faits allégués en vue de les obtenir, elle a motivé ses concessions par des raisons d'ordre surnaturel, de manière, tout en favorisant les élans de la piété et les pratiques de la dévotion, à maintenir intangibles les droits de Dieu et à conserver au culte de Marie le caractère qui lui convient. Léon XIII a eu bien soin de rappeler le rôle

Tandem Pius X, Pontifex Maximus, pro sua erga Deiparam pietate, ac plurimorum votis annuens sacrorum Antistitum, idem festum ad universam Ecclesiam extendit.

1. « Cette divine Mère a reçu nos fleurs au mois de mai, nous voudrions qu'un généreux élan de la piété universelle lui dédiât également octobre, le mois des fruits. Il convient, en effet, de consacrer ces deux saisons à celle qui a dit d'elle-même : « *Mes fleurs sont des fruits d'honneur et de vertu.* » Encyclique *Augustissimæ Virginis*, 12 sept. 1897.

de Marie, quand il l'a déclarée « la Médiatrice auprès du Médiateur (1). » « Le secours que nous implorons de Marie, par nos prières a, dit-il (2), son fondement dans l'office de Médiatrice de la grâce divine, qu'elle remplit constamment auprès de Dieu, en suprême faveur par sa dignité et par ses mérites, dépassant de beaucoup tous les saints par sa puissance. » Tous les catholiques savent que Marie n'est pas Dieu, mais qu'elle est la Mère de Dieu ; qu'elle n'est pas le Rédempteur du genre humain, mais qu'elle nous a donné ce Rédempteur et qu'elle a pris part à l'œuvre rédemptrice, autant qu'il a pu être donné à une créature d'y prendre part.

1. **Recours naturel à Marie.** — « Ce fut toujours le soin principal et solennel des catholiques de se réfugier sous l'égide de Marie et de s'en remettre à sa maternelle bonté dans les temps troublés et dans des circonstances périlleuses. Cela prouve que l'Eglise catholique a toujours mis, et avec raison, en la Mère de Dieu toute sa confiance et toute son espérance. En effet, la Vierge exempte de la souillure originelle, choisie pour être la Mère de Dieu, et par cela même associée à lui dans l'œuvre du salut du genre humain, jouit auprès de son Fils d'une telle faveur et d'une telle puissance que jamais la nature humaine et la nature angélique n'ont pu et ne peuvent les obtenir. Aussi, puisqu'il lui est doux et agréable par dessus toute chose d'accorder son secours et son assistance à ceux qui les lui demandent, il n'est pas douteux qu'elle ne veuille, et pour ainsi dire qu'elle ne s'empresse d'accueillir les vœux que lui adressera l'Eglise universelle. Cette piété, si grande et si confiante envers l'auguste Reine des cieux, n'a jamais brillé d'un éclat aussi resplendissant que quand la violence des erreurs répandues, ou une corruption intolérable des

1. Encycl. *Fidentem*, du 20 sept. 1896. — 2. Encycl. *Jucunda Semper*, du 8 sept. 1894.

mœurs, ou les attaques d'adversaires puissants, ont semblé mettre en péril l'Eglise militante de Dieu. L'histoire ancienne et moderne et les fastes les plus mémorables de l'Eglise rappellent le souvenir des supplications publiques et privées à la Mère de Dieu, ainsi que les secours accordés par elle, et en maintes circonstances la paix et la tranquillité publiques obtenues par sa divine intervention. De là ces qualifications d'Auxiliatrice, de Bienfaitrice, de Consolatrice des chrétiens, de Reine des armées, de Dispensatrice de la victoire et de la paix, dont on l'a saluée. Entre tous ces titres est surtout remarquable celui qui lui vient du Rosaire, et par lequel ont été consacrés à perpétuité les insignes bienfaits dont leur est redevable le nom de chrétien. » *Encyclique Supremi apostolatus*, du 1er sept. 1883.

2. **Dévotion du Rosaire.** — « La religion du peuple chrétien tient à honorer par des titres insignes et de mille façons la divine Mère, élevée si excellemment au dessus de toutes les créatures par tant et de si grandes gloires. Or, elle a toujours aimé particulièrement ce titre du Rosaire, cette manière de prier, qui est comme le mot d'ordre de la foi et qui résume le culte dû à Marie ; elle l'a pratiquée dans l'intimité et en public, dans l'intérieur des maisons et des familles, en instituant en son honneur des confréries, en lui consacrant des autels, en l'entourant de toutes les pompes, convaincue qu'elle ne pourrait recourir à de meilleurs moyens pour orner les fêtes sacrées de la sainte Vierge et pour mériter son patronage et ses grâces. Nous ne devons point passer sous silence ce qui met ici en lumière la particulière protection de notre Souveraine. En effet, lorsque, par l'effet du temps, le goût de la piété a paru s'affaiblir dans quelque pays et la pratique de cette forme de prière se relâcher, on admire comment ensuite, soit à raison de quelque danger redoutable menaçant l'Etat, soit sous la pression de quelque nécessité, l'institution du Rosaire, bien plus que tous les autres secours religieux, a été rétablie d'après le vœu général, a repris sa place d'honneur et, de nouveau florissante, a exercé grandement son

influence salutaire. Il n'est point nécessaire d'aller en chercher dans le passé des exemples, alors que notre époque elle-même nous en fournit d'admirables. Dans ce temps, en effet, qui est si dur pour l'Eglise, et qui l'est devenu plus encore depuis que la sagesse divine nous a placé au gouvernail, on peut constater et admirer avec quelle ardeur et quel zèle, dans tous les pays et chez tous les peuples catholiques, le Rosaire de Marie est pratiqué et célébré. Or, c'est plutôt à Dieu, qui dirige et mène les hommes, qu'à la sagesse et à la diligence humaine, qu'il faut attribuer ce fait, où notre âme puise une grande consolation et un grand courage, et qui nous remplit de la confiance absolue que, par la protection de Marie, les triomphes de l'Eglise se renouvelleront et s'étendront. » *Encyclique Octobri mense*, du 22 sept. 1891.

3. **Nature de la dévotion à Marie.** — « Bien loin d'être en quelque sorte incompatible avec l'honneur dû à la Divinité, bien loin de paraître insinuer qu'il faut placer dans la protection de Marie une confiance plus grande qu'en la puissance divine, la prière du Rosaire est au contraire celle qui peut le plus facilement toucher Dieu et nous le rendre propice. En effet, la foi catholique nous enseigne que nous devons prier Dieu et les saints ; mais le mode diffère : il faut s'adresser à Dieu comme la source de tous les biens, aux saints en tant qu'intercesseurs. « On peut prier quelqu'un de deux façons, dit saint Thomas, *Sum theol.*, IIa IIae, Q. LXXXIII, a 4 ; on lui demande ou ce qu'il peut nous donner lui-même, ou ce qu'il peut nous obtenir d'un autre. Nous ne prions que Dieu suivant le premier mode, car toutes nos prières doivent avoir pour but final l'obtention de la grâce et de la gloire que donne Dieu seul, comme il est dit *Ps.*, LXXXIII, 12 : « Dieu donnera la grâce et la gloire. » Mais nous prions de la seconde manière les anges et les saints, non pour qu'ils fassent connaître nos demandes à Dieu, mais afin que, par leurs prières et leurs mérites, nos demandes soient exaucées. Et c'est pourquoi il est dit dans l'Apocalypse, *Apoc.*, VIII, 4, que la fumée des parfums s'éleva, avec les prières des saints, de la

main de l'ange devant Dieu. » Or, pour une grâce à obtenir, quel est l'habitant du ciel qui oserait rivaliser avec l'auguste Mère de Dieu ? Qui voit plus clairement, dans le Verbe de Dieu, nos angoisses et nos besoins ? Qui, plus qu'elle, a reçu le pouvoir de toucher la Divinité ? Qui peut égaler les effusions de sa tendresse maternelle ? C'est précisément pour cette raison que, si nous ne prions pas les bienheureux habitants du ciel de la même manière que Dieu, car à la sainte Trinité nous demandons d'avoir pitié de nous, et à tous les saints, quels qu'ils soient, nous demandons de prier pour nous, notre manière d'implorer la Vierge a néanmoins quelque chose de commun avec le culte de Dieu, et l'Eglise lui adresse la même formule de supplication qu'elle emploie pour Dieu : Ayez pitié des pécheurs. » *Encyclique Augustissimæ Virginis*, du 12 sept. 1897.

Leçon XXVe

L'Immaculée Conception

I. *La fête.* — II. *Histoire du dogme et de la dévotion.* — III. *La messe.*

Voici une fête solennelle en l'honneur de Marie, qui n'a été inscrite dans la liturgie qu'après les fêtes de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption, mais qui, par la définition dogmatique du 8 décembre 1854, a reçu un incomparable éclat dont l'Assomption est encore privée (1). Son histoire

1. BIBLIOGRAPHIE : La liste des auteurs appartenant aux divers ordres religieux ou au clergé séculier, qui ont écrit sur l'Immaculée conception, serait trop longue. Contentons-nous d'en signaler quelques-uns parmi les anciens : Suarez, *Dissertatio utrum B. V. fuerit sanctificata in primo instanti conceptionis*, dans Malou, *Suarezii opuscula sex inedita*, Bruxelles, 1859 ; Bannez, *Immunidad de nuestra Senora en el primer instante de su ser*, Madrid, 1656 ; de Esparsa, *Immaculata conceptio B. M. V.*, Rome, 1655 ; Vega, *Theologia Mariana*, Lyon, 1653 ; Ziegelbauer, *Mancipatus illibatæ V. M.*, Constance, 1726 ; Plazza, *Causa immaculatæ conceptionis*, Palerme, 1747 ; Benoît XIV, *De festis B. M. V.* ; — Plus près de nous, les travaux provoqués par la définition dogmatique de 1854, entre autres Ballerini, *Sylloge monumentorum ad mysterium Conceptionis immaculatæ V. Deiparæ illustrandum*, Rome, 1854-1856 ; Malou, *L'Immaculée conception*, Bruxelles, 1857 ; Dubosc de Pesquidoux, *L'Immaculée conception*, Paris, 1878 ; Le Bachelet,

montre que la piété chrétienne, par les intuitions de son sens catholique et par les délicatesses de son amour à l'égard de Marie, a devancé et éclairé l'œuvre des docteurs et des théologiens ; elle mérite toute notre attention.

I. La Fête de l'Immaculée Conception

I. Titre et solennité de la fête. — 1. *Ses titres.* — Elle porte aujourd'hui le titre de *Fête de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie.* Ce n'est point celui qu'elle eut à l'origine et dans la suite des temps. Dans l'Eglise d'Orient, le calendrier grec l'appela : *Conception de sainte Anne, mère de la Mère de Dieu ;* le calendrier gréco-slave : *Conception de sainte Anne, quand elle conçut la très sainte Mère de Dieu ;* le calendrier du rite syriaque pur et syro-maronite : *Conception de la bienheureuse Vierge Marie ;* l'arménien : *Conception de la sainte Vierge Marie par ses parents Joachim et Anne;* le copte : *Conception immaculée de la Mère de Dieu, la Vierge Marie* (1). En Occident, ce fut d'abord la *Conception de la sainte Vierge Marie*, la *Conception de la sainte Mère de Dieu,* la *Conception de Sainte Marie*, puis l'*Immaculée Conception de Marie*, la *Conception de Marie immaculée.* Son titre actuel, dans l'Eglise latine, est conforme à la définition dogmatique du

L'Immaculée conception, Paris 1903 ; Mgr Péchenard, *L'Immaculée conception et l'ancienne Université de Paris*, dans la *Revue du clergé*, 15 janvier 1905 ; Vacandard, *L'origine de la fête de la Conception dans le diocèse de Rouen et en Angleterre*, dans la *Revue des questions historiques*, t. LXI, janvier 1897.

1. Cf. Nilles, *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ*, t. I, p. 348-351, 465, 486 ; t. II, p. 556, 625, 681, 700.

siècle dernier, et exprime bien l'objet de la croyance.

2. *Sa solennité.* — Au point de vue liturgique, la fête de l'Immmaculée Conception est l'une des plus solennelles et marche de pair avec celle de l'Assomption. Celle-ci est précédée d'une vigile, qui oblige au jeûne, et suivie d'une octave ; elle est du rite double de première classe. Il en est de même pour l'Immaculée conception, avec cette unique différence que sa vigile n'oblige pas au jeûne en France ; elle se célèbre pendant l'Avent, le 8 décembre, exactement neuf mois avant la fête de la Nativité, fixée antérieurement au 8 septembre, comme l'Annonciation se célèbre le 25 mars, neuf mois avant la Noël.

II. Son objet. — 1. *La définition dogmatique.* — Tout ce qui regarde l'immaculée conception est nettement indiqué dans la formule dogmatique de la bulle *Ineffabilis :* « Nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine qui enseigne que la bienheureuse Vierge Marie fut, dès le premier instant de sa conception, par une grâce et un privilège singulier de Dieu tout-puissant, et en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute tache du péché originel, est révélée de Dieu, et qu'en conséquence elle doit être crue fermement par tous les fidèles. »

Cette brève formule nous fait connaître la *nature* du privilège : c'est une immunité par préservation ; son *étendue* : c'est une immunité de toute souillure du péché originel ; son *principe* efficient : elle a été produite par une grâce et un privilège singulier de Dieu ; son *motif* : en prévision et par application anticipée des mérites du Sauveur ; son *moment* : dès le premier instant de la conception

ou de l'animation ; et l'*autorité* qui en impose la foi, à savoir une révélation divine.

2. *Exemption du péché originel.* — La faute originelle a fait perdre à Adam et à toute sa race les dons surnaturels de la grâce, des vertus théologales et cardinales, des dons du Saint-Esprit, et les dons préternaturels de l'intégrité, de l'impassibilité et de l'immortalité. C'est une vérité révélée et un dogme de foi que l'universalité de cette déchéance, dogme déjà formulé aux conciles de Milève et d'Orange, et renouvelé par le concile œcuménique de Trente. Dès lors tout être humain, issu de la race d'Adam, naît sans la grâce de Dieu, sujet du péché, esclave du démon. D'ordinaire, il n'échappe à cette sujétion du péché et à cet esclavage du démon, et il ne rentre dans la grâce et l'amitié de Dieu que par le sacrement du baptême.

Or, Marie appartient par son origine humaine à la race d'Adam ; par là même elle devait apporter en naissant la tache originelle. Mais sa naissance a été sainte, comme le proclame la fête de sa Nativité. Elle a donc été sanctifiée avant, dès le sein maternel. Mais est-ce au même titre que Jérémie ou saint Jean Baptiste ? Et serait-ce là ce qu'il faut entendre par son immaculée conception ? Apparemment non, car ce mot de conception signifie autre chose. Il peut s'entendre soit de l'acte générateur du père et de la mère, *conception active*, soit du terme auquel aboutit cet acte, quand l'âme vient animer le corps, *conception passive*. Or, Marie, comme tout autre enfant d'Adam, a été conçue, au sens actif, par l'acte générateur de son père, saint Joachim, et de sa mère, sainte Anne. Et le dogme de l'immaculée conception ne nous oblige nullement à croire que les lois de la génération humaine ont été modifiées pour la Vierge, ni même que les

forces génératrices auxquelles elle dut la vie ont échappé aux manifestations de la concupiscence ; mais il oblige à croire qu'au moment de sa conception passive, c'est-à-dire au moment où son âme, créée par Dieu, fut unie au corps pour l'animer, cette âme, par un privilège spécial, loin de contracter la souillure originelle par le fait même de son union au corps, resta pure et sans tache, telle que Dieu l'avait créée. Par sa seule origine humaine, Marie aurait dû contracter la dette et subir la honte du péché ; mais par le privilège singulier dont Dieu la favorisa, elle fut soustraite à la déchéance primitive et ne fut pas un seul instant soumise à l'empire du démon.

3. *En vertu des mérites du Sauveur.* — Par le privilège de son immaculée conception, la sainte Vierge a bénéficié, par anticipation, du sang rédempteur. Pour elle, tout à fait exceptionnellement, la rédemption est intervenue, non à titre de remède pour un mal déjà contracté, mais par manière d'antidote et avant toute atteinte du mal : elle n'a pas réparé un état de péché, elle a empêché cet état de se produire. Telle est l'une des plus belles applications des mérites du sang rédempteur.

Commentant un passage de saint Eucher de Lyon, Bossuet s'exprime ainsi : « Marie a cela de commun avec tous les hommes qu'elle est rachetée du sang de son Fils, mais elle a cela de particulier que ce sang a été tiré de son chaste corps. Elle a cela de commun avec tous les fidèles, que Jésus lui donne son sang, mais elle a cela de particulier qu'il l'a premièrement reçu d'elle. Elle a cela de commun avec nous, que ce sang tombe sur elle pour la sanctifier, mais elle a cela de particulier qu'elle en est la source. Tellement que nous pouvons dire que la conception de Marie est comme la première origine

du sang de Jésus. C'est de là que ce beau fleuve commence à se répandre, ce fleuve de grâces qui coule dans nos veines par les sacrements, et qui porte l'esprit de vie dans tout le corps de l'Eglise. Et de même que les fontaines, se souvenant toujours de leurs sources, portent leurs eaux en rejaillissant jusqu'à leur hauteur, qu'elles vont chercher au milieu de l'air ; ainsi ne craignons pas d'assurer que le sang de notre Sauveur fera remonter sa vertu jusqu'à la conception de sa mère, pour honorer le lieu dont il est sorti. Ne cherchez donc plus le nom de Marie dans l'arrêt de mort qui a été prononcé contre tous les hommes. Il n'y est plus, il est effacé. Et comment ? Par ce divin sang qui, ayant été puisé en son chaste sein, tient à gloire d'employer pour elle tout ce qu'il renferme de force en lui-même, contre cette funeste loi qui nous tue dès notre origine (1). »

4. *Aussitôt rachetée que créée.* — Logiquement, l'acte sanctificateur suppose l'acte générateur, et Marie paraît d'abord conçue comme fille d'Adam, puis sanctifiée comme fille de Dieu. Mais, comme l'observe le P. Le Bachelet (2), ce n'est pas qu'il y ait là réellement une priorité de temps quelconque, qui exigerait dans son âme deux états successifs, l'un de péché et l'autre de sainteté ; il y a seulement en elle, au premier instant de son existence, un double rapport, ce rapport de fille d'Adam qu'elle doit à sa génération humaine, soumise à la loi commune et fondant la dette du péché, et ce rapport de fille de Dieu qu'elle doit à la sanctification privilégiée, qui la soustrait aux conséquences de la loi commune et éteint en elle, par une application toute

1. Second sermon pour la Conception, fin du premier point. — 2. *L'Immaculée Conception*, t. II, p. 37.

spéciale des mérites du Sauveur, la dette du péché, Marie a été aussitôt rachetée que créée, non qu'elle ait été un seul instant soumise au péché, mais pour en avoir été préservée au moment même où elle l'aurait contracté, quand son âme est venue animer le corps.

5. *Conséquences de ce privilège.* — Conçue sans péché, Marie a été créée dans un état de justice originelle, qui rappelle celui d'Adam au paradis, mais qui ne comporte pas, comme celui d'Adam, les dons préternaturels d'impassibilité et d'immortalité. Dieu a permis ses souffrances et sa mort, non à cause du péché qui ne l'atteignit jamais sous aucune forme, mais pour l'associer ainsi plus étroitement à l'œuvre rédemptrice, pour lui permettre de donner l'exemple des plus héroïques vertus et mettre le comble à ses mérites. Mais, en dehors de ces dons préternaturels, il est à croire que Marie a joui de celui d'intégrité, et il est certain qu'elle a reçu les dons surnaturels à un rare degré de perfection, qui la mettent bien au-dessus de tous les saints, au dessus mêmes des créatures angéliques. Elle apparaît dès lors, au moment même de sa conception, comme le chef-d'œuvre du Tout-Puissant, qui s'est plu à l'orner incomparablement pour des raisons de convenance et de dignité, que la théologie aura soin de mettre en relief. Et elle mérite aussitôt d'être saluée par l'Eglise de ces mots du Cantique : « Tu es toute belle, et il n'y a pas de tache en toi (1). »

5. *Objet de la fête.* — Cet objet consiste d'abord à remercier Dieu d'avoir donné à la sainte Vierge un tel privilège, qui la rendait digne de participer plus tard d'une manière si intime, si étroite et si indis-

1. *Cant.*, IV, 7.

soluble aux grands mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, et de collaborer ainsi à notre salut. A l'action de grâces il faut joindre l'adoration pour reconnaître la toute-puissance de Dieu dans l'accomplissement de ses libres desseins dans le rachat de l'humanité, et l'humble prière de demande pour profiter du bienfait accordé à la Vierge immaculée.

D'autre part. en cette fête glorieuse, Marie a droit à nos hommages. Non seulement nous devons la féliciter et nous réjouir de la grâce incomparable et unique qu'elle a reçue au moment de sa conception, mais encore ranimer nos sentiments de confiance à l'égard d'une Médiatrice si puissante et si agréable aux yeux de Dieu. Elle est la Mère du Sauveur, elle est aussi notre mère pour nous avoir enfantés moralement aux pieds de la croix ; toutes ses gloires sont un peu les nôtres ; et celle de son immaculée conception, qui est la première dans l'ordre du temps, doit nous être particulièrement chère en ce jour qui la rappelle et la commémore. En cette fête, « le ciel et la terre, faisant écho à la Trinité adorable et s'accordant avec Jésus, coryphée, dans le monde, de tous les concerts divins, n'ont qu'une même voix et un même cœur pour chanter à l'honneur de Marie, leur maîtresse et leur reine, ce verset prophétiquement inspiré à l'auteur du Cantique : « Tu es toute belle, ô ma bien aimée, et il n'y a pas de tache en toi (1). »

Il y a là, pour nous, une merveille à exalter et une leçon à méditer. Cette fête nous invite tout particulièrement à l'humilité, en pensant à ce que nous serions sans la grâce baptismale : des enfants de colère et des esclaves du démon ; à la vigilance sur nous-mêmes et sur ceux qui nous entourent,

1. Mgr Gay, *Conférences aux mères chrétiennes*, Paris, 1877, t. II, p. 443.

pour prévenir ou réprimer les écarts toujours possibles des instincts prompts à la révolte ; à la patience, au milieu des tentations et des épreuves de la vie, pour réfréner la concupiscence et assurer le salut ; à la confiance, se traduisant par des invocations, des supplications, des prières ; et surtout à l'imitation, dans la mesure du possible, d'un modèle de pureté si parfait, par la fuite de tout ce qui trouble et avilit, par la recherche de tout ce qui relève et ennoblit.

III. Preuves du dogme et fondement de la fête. — 1. *L'Ecriture.* — « Il y a, dit Bossuet (1), certaines propositions étranges et difficiles qui, pour être persuadées, demandent qu'on emploie tous les efforts du raisonnement et toutes les inventions de la rhétorique. Au contraire, il y en a d'autres qui jettent au premier aspect un certain éclat dans les âmes, qui fait que souvent on les aime avant que de les connaître. De telles propositions n'ont pas besoin de preuves. Qu'on lève seulement les obstacles, que l'on éclaircisse les objections, l'esprit s'y portera de soi-même et d'un mouvement volontaire. Que la conception de la Mère de Dieu ait eu quelque privilège extraordinaire, que son Fils tout-puissant l'ait voulu préserver de cette perte commune, qui corrompt toutes nos facultés, qui gâte jusqu'au fond de nos âmes, qui va porter la mort jusqu'aux sources de notre vie, qui ne le croirait, chrétiens ? Qui ne donnerait de bon cœur son consentement à une opinion si plausible ? »

Ce n'est pourtant plus une simple opinion, c'est un dogme défini, donc une vérité révélée, donc une vérité contenue dans l'Ecriture ou la Tradition. Or, l'Ecriture n'a aucun texte qui exprime d'une ma-

1. Premier sermon sur la *Conception de la S. V.*, Exorde.

nière claire et précise l'idée de l'immaculée conception. Elle contient du moins des principes révélés, d'où sûrement découle, comme une conséquence logique, la vérité de l'immaculée conception. C'est ainsi qu'on peut invoquer deux textes, l'un de l'Ancien Testament (1), l'autre du Nouveau. Le premier est la sentence prononcée par Dieu contre le serpent : « *Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité ; celle-ci te meurtrira à la tête.* » C'est l'annonce du Rédempteur futur et de la femme qui écrasera la tête du serpent, c'est-à-dire l'annonce du Christ et de sa Mère. Pour y voir l'exemption de la faute originelle en faveur de la femme dont le Rédempteur doit être le fruit, c'est-à-dire de Marie, il faut recourir à d'autres données révélées, au lien intime et indissoluble qui unit la Mère et le Fils dans les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Ce lien exige que, pour la Mère comme pour le Fils, l'inimitié contre le démon soit portée aussi loin que possible, donc jusqu'au moment même de la conception de Marie. Le texte du Nouveau Testament n'est autre que la salutation angélique, où la Vierge est saluée « pleine de grâce (2). » Cette plénitude doit être absolue, sans limites dans l'intensité, sans limites dans la durée : elle englobe donc la vie totale de Marie, y compris le premier instant de sa conception.

Ce double passage ne contient qu'implicitement l'idée de l'immaculée conception ; encore doit-il être interprété. Aussi Pie IX, dans sa bulle *Ineffabilis*, « n'insiste pas sur les témoignages de l'Ecriture, comme s'ils formaient un argument à part ; mais il les lie, si je puis ainsi parler, écrivait Mgr Malou (3),

1. *Gen.*, III, 15. — 2. *Luc.*, I, 28. — 3. *L'immaculée conception*, Bruxelles, 1857, t. I, p. 245.

aux témoignages des Pères qui en ont déterminé le sens. Il dit que les saints docteurs, en exaltant les prérogatives de la Mère de Dieu, ont aperçu dans nos saintes Ecritures les traces de son immaculée conception, et ont célébré cette prérogative comme une grâce dont l'Esprit-Saint lui-même avait parlé. » « En particulier, ajoute le P. Le Bachelet (1), la bulle *Ineffabilis* n'autorise nullement à voir dans le Protévangile et la Salutation angélique une preuve explicite de l'immaculée conception, ni même à y voir une preuve implicite indépendante de la Tradition. Pendant les premiers siècles, les Pères ne déduisent pas de ces textes le privilège de Marie ; mais rapprochant ces deux passages et les comparant sous la lumière de la révélation, telle qu'elle s'est développée dans les diverses prophéties messianiques de l'Ancien Testament et réalisée dans le Nouveau, ils arrivent à l'idée de Jésus-Christ nouvel Adam et de Marie nouvelle Eve, unis tous deux dans la lutte contre l'antique serpent, mais aussi dans la victoire et par le fait même dans l'innocence et la sainteté parfaite : doctrine qui, aux yeux du plus grand nombre, contient implicitement l'immaculée conception. L'argument scripturaire n'est donc pas indépendant de la tradition active et vivante. La révélation de l'immaculée conception dans la sainte Ecriture est tout au plus implicite. » En fût-elle même complètement absente, qu'il n'y aurait pas lieu de s'en troubler, car l'Ecriture ne contient pas toute la révélation ; et l'Eglise, en consultant la Tradition, a autorité pour nous apprendre infailliblement que telle vérité fait partie du dépôt révélé.

2. *La Tradition.* — Que dit donc la Tradition? Il en sera question plus loin en détail. Rappelons seu-

1. *L'Immaculée Conception*, t. II, p. 58.

lement ici que parfois on a paru supposer une révélation explicite, faite aux apôtres par Jésus-Christ ou par l'Esprit-Saint. C'est fort possible, mais ce n'est pas nécessaire pour la justification du dogme. Et beaucoup de théologiens ne reconnaissent qu'une révélation implicite de ce mystère (1). « Qu'on examine la bulle *Ineffabilis*, qu'on relise les pages où Pie IX développe le grand argument de la tradition ; où, dans un vivant tableau, il rappelle toutes les figures de l'Ancien Testament, que les Pères ou les liturgies ont appliquées à la Vierge, toutes les brillantes métaphores qui reviennent constamment, et toutes les épithètes ou appellations variées qui s'accumulent autour de la Vierge dans les mêmes documents. Que prétend-il trouver dans ces nombreux témoignages ? Lui-même nous le dit : « Les Pères et les écrivains ecclésiastiques, instruits par les enseignements célestes, n'ont rien eu de plus à cœur dans les livres qu'ils ont composés pour expliquer les Ecritures, que de proclamer à l'envi et de prêcher de la manière la plus variée et la plus admirable la *souveraine sainteté* de la Vierge, sa *dignité*, son *entière exemption de toute souillure du péché* et sa *victoire éclatante* sur le détestable ennemi du genre humain. » Pie IX voit donc se dégager de tous ces témoignages une idée générale de la Vierge, où sa conception sans tache est contenue comme la partie dans le tout et le particulier dans l'universel : ce qui suppose la révélation implicite... Cette doctrine de Marie toute sainte, toute pure, est, pour les Pères et pour l'Eglise, un principe général auquel se rattachent, comme cas particuliers ou comme application, plusieurs vérités de détail, par exemple l'im-

1. Par exemple Mgr Malou, *L'Immaculée Conception*, t. I, p. 28, 32.

munité de tout péché actuel, soit mortel, soit véniel, la virginité parfaite et perpétuelle, l'exemption de toute concupiscence et de toute souillure dans l'enfantement ; vérités qui ne se trouvent pas exprimées dans la sainte Ecriture et qui, pourtant, appartiennent à la croyance de l'Eglise. C'est donc que celle-ci tient comme faisant partie du dépôt sacré, reçu à l'origine, le principe général de la toute sainteté et de la toute pureté de la nouvelle Eve, Mère de Dieu. Or; qu'est-ce que l'immaculée conception de Marie, sinon une application particulière du même principe ou de la même vérité générale (1) ? »

3. *Motifs de convenance.* — Ce n'est qu'à la lumière de la révélation que la raison découvre sans peine les motifs qui ont dû faire accorder à la future Mère du Verbe incarné le privilège de l'immaculée conception. Etant donné le rôle que Marie devait jouer dans le plan divin de la rédemption, on comprend pourquoi elle a dû être exempte de tout péché, même du péché originel : cela était de la plus parfaite convenance. Et telle est la constatation par laquelle débute Pie IX dans la bulle *Ineffabilis.* « Dieu, dit-il, destina, dès le commencement et avant tous les siècles, à son Fils unique, la Mère de laquelle, s'étant incarné, il naîtrait dans la bienheureuse plénitude des temps. Il la choisit, il lui marqua sa place dans l'ordre de ses desseins ; il l'aima par dessus toutes les créatures d'un tel amour de prédilection, qu'il mit en elle, d'une manière singulière, toutes ses plus grandes complaisances. C'est pourquoi, puisant dans les trésors de sa divinité, il la combla, bien plus que tous les esprits angéliques, bien plus que tous les saints, de l'abondance de toutes les grâces célestes, et l'enrichit avec

1. Le Bachelet, *L'Immac. Conc.*, t. II, p. 59.

une profusion merveilleuse, afin qu'elle fût toujours sans aucune tache, entièrement exempte de l'esclavage du péché, toute belle, toute parfaite et dans une telle plénitude d'innocence et de sainteté qu'on ne peut, au-dessous de Dieu, en concevoir une plus grande, et que nulle autre pensée que celle de Dieu même ne peut en mesurer la grandeur. Et certes il convenait bien qu'il en fût ainsi, il convenait qu'elle resplendît toujours de l'éclat de la sainteté la plus parfaite, qu'elle fût entièrement préservée, même de la tache du péché originel, et qu'elle remportât ainsi le plus complet triomphe sur l'ancien serpent, cette Mère si vénérable, elle à qui Dieu le Père avait résolu de donner son Fils unique, Celui qu'il engendre de son propre sein, qui lui est égal en toutes choses et qu'il aime comme lui-même, et de le lui donner de telle manière qu'il fût naturellement un même unique et commun Fils de Dieu et de la Vierge ; elle que le Fils de Dieu lui-même avait choisie pour en faire substantiellement sa Mère ; elle enfin, dans le sein de laquelle le Saint-Esprit avait voulu que, par son opération divine, fût conçu et naquît Celui dont il procède lui-même. »

4. *L'action de l'Eglise.* — « Cette innocence originelle de l'auguste Vierge, si parfaitement en rapport avec son admirable sainteté et avec sa dignité suréminente de Mère de Dieu, l'Eglise catholique, continue Pie IX, l'a toujours possédée comme une doctrine reçue de Dieu même et renfermée dans le dépôt de la révélation céleste. Aussi, par l'exposition de toutes les preuves qui la démontrent, comme par les faits les plus illustres, elle n'a jamais cessé de la développer, de la proposer, de la favoriser chaque jour davantage. C'est cette doctrine, déjà si florissante dès les temps les plus anciens, et si profondément enracinée dans l'esprit des fidèles, et

propagée d'une manière si merveilleuse dans tout le monde catholique par les soins et le zèle des saints évêques, sur laquelle l'Eglise elle-même a manifesté son sentiment d'une manière si significative, lorsqu'elle n'a point hésité à proposer au culte et à la vénération des fidèles la Conception de Marie. Par ce fait éclatant, elle montrait bien que la Conception de la Vierge devait être honorée comme une conception admirable, singulièrement privilégiée, différente de celle des autres hommes, tout à fait à part et tout à fait sainte, puisque l'Eglise ne célèbre de fêtes qu'en l'honneur de ce qui est saint. C'est pour la même raison qu'empruntant les termes mêmes dans lesquels les divines Ecritures parlent de la Sagesse incréée et représentent son origine céleste, elle a continué de les employer dans les offices ecclésiastiques et dans la liturgie sacrée, et de les appliquer aux commencements mêmes de la Vierge. » Et Pie IX de rappeler aussitôt l'institution de la fête de la Conception, de l'office et de la messe propres, où la prérogative de la Vierge et son exemption de la tache originelle sont affirmées avec tant de clarté ; la propagation du culte, la concession des indulgences, l'approbation des confréries, des congrégations et des instituts religieux établis en l'honneur de l'Immaculée Conception ; l'extension de la fête à toute l'Eglise avec octave ; l'insertion dans les litanies de Lorette et dans la préface du titre de conception immaculée, afin que la règle de la prière servît ainsi à établir la règle de la croyance.

« Nos prédécesseurs, ajoute Pie IX, en même temps qu'ils faisaient tous leurs efforts pour accroître le culte de la Conception, se sont attachés, avec le plus grand soin, à en faire connaître l'objet et à en bien inculquer et préciser la doctrine. Ils ont, en effet, enseigné clairement et manifestement que

c'était la Conception de la Vierge dont on célébrait la fête, et ils ont proscrit comme fausse et tout à fait éloignée de la pensée de l'Eglise, l'opinion de ceux qui croyaient et qui affirmaient que ce n'était pas la Conception, mais la sanctification de la sainte Vierge que l'Eglise honorait. Ils n'ont pas cru devoir garder plus de ménagements avec ceux qui, pour ébranler la doctrine de l'immaculée conception de la Vierge, imaginant une distinction entre le premier et le second instant de la conception, prétendaient qu'à la vérité c'était bien la conception qu'on célébrait, mais pas le premier moment de la conception. »

En conséquence, Pie IX, après une consultation solennelle des évêques du monde entier, a jugé le moment venu de procéder à une définition du dogme de l'Immaculée Conception, et il a déclaré que c'était bien là une vérité révélée de Dieu, et il l'a imposée à la croyance catholique. De sorte que, désormais, ce serait, pour un catholique, une faute grave d'en douter, une hérésie de la nier.

II. Histoire du dogme et de la dévotion

En Orient. — I. Du IIe au Xe siècle. — 1. *Idée générale que les Pères se font tout d'abord de Marie* (1). — *Ils la comparent à Eve.* De même que, d'après saint Paul, Jésus-Christ est le nouvel Adam, de même, d'après les Pères, Marie est la nouvelle Eve; et

1. Pendant les premiers siècles, les Pères ne parlent pas plus de l'immaculée conception de Marie que de son assomption ; leur silence, sur ces points, sera expliqué à la leçon sur l'Assomption ; mais ce qu'ils disent de Marie, loin d'exclure ces deux idées, les justifient d'avance.

autant l'Adam nouveau l'emporte sur l'ancien, autant l'Eve nouvelle l'emporte sur la première. Le nouvel Adam et l'Eve nouvelle collaborent dans l'œuvre réparatrice. La comparaison entre Eve et Marie était tellement dans la logique du plan surnaturel qu'elle paraît, dès le second siècle. C'est saint Justin qui l'indique le premier, c'est saint Irénée qui l'accentue, et elle devient un thème ordinaire et traditionnel.

Or l'excellence de Marie apparaît clairement : mieux qu'Eve, Marie mérite d'être appelée la « mère des vivants ; » mieux qu'Eve pour la chute, Marie travaille au relèvement. C'est Marie qui a écrasé la tête du serpent. Comment ? Par le Christ et avec le Christ ? Oui, sans nul doute, mais aussi par un concours personnel. « Comme nouvelle Eve, Marie a sa place à côté de son divin Fils, le nouvel Adam, dans l'œuvre de la rédemption. Dans cet ordre de la réparation et quand il s'agit de nous communiquer la vie surnaturelle, Jésus et Marie se trouvent étroitement unis, comme Adam et Eve le furent dans l'ordre de la perdition et dans la transmission de la vie naturelle au genre humain. Tous deux appartiennent au groupe des vainqueurs de Satan et des réparateurs, comme l'antique Adam et l'antique Eve appartiennent au groupe des vaincus et des déchus. Dans ce rôle personnel de la seconde Eve et dans son unité morale avec le Christ Rédempteur, les anciens Pères de l'Orient ont vu nettement un double rapport : l'un de ressemblance, entre Eve innocente et Marie ; l'autre de contraste, entre Eve pécheresse et Marie. En vertu du premier rapport, la nouvelle Eve ne doit être en rien inférieure à l'ancienne ; en vertu du second, la pleine victoire sur le démon doit s'entendre, non pas d'une fonction isolée de la Vierge, mais de toute sa personne et de toute sa

vie. Et c'est par ce côté que la doctrine patristique de Marie nouvelle Eve se rattache historiquement à celle de Marie toute sainte (1). »

De plus les Pères ont de la sainte Vierge *l'idée d'une innocence parfaite, d'une pureté absolue*, semblable à celle d'Eve avant sa chute. Cette idée englobe l'origine de Marie, par conséquent sa conception. Elle est notamment exprimée par les deux adversaires de Nestorius, saint Proclus (2) et Théodote d'Ancyre (3).

D'autre part, les Pères ont remarqué les termes de la Salutation angélique : *Marie, pleine de grâce, Marie bénie entre les femmes*. Qu'est-ce donc que cette plénitude et cette bénédiction singulière ? que contiennent-elles ? Jusqu'où s'étendent-elles ? Dans leur langage imagé, dans leurs éloges dithyrambiques, ils ne posent aucune limite à cette plénitude et à cette bénédiction, sans toutefois y comprendre explicitement le dogme de l'immaculée conception. Mais celui-ci s'en déduit ; car si Marie est toute sainte et toute pure, pleine de grâce et bénie, elle l'a été d'un bout à l'autre de son existence (4). Ils

1. Le Bachelet, *op. cit.*, t. I, p. 13. — 2. D'abord disciple de saint Chrysostome, puis successivement évêque de Cyzique et de Constantinople, Proclus montre la Mère du Sauveur « formée d'un limon pur : » il place dans la bouche des démons stupéfaits cette exclamation : « Aurons-nous donc à lutter contre une nouvelle Eve ? Devrons-nous livrer bataille à une femme immaculée ? » Et à la fin, il dit de Marie : « Elle est ce globe céleste d'une nouvelle création, sur lequel le soleil de justice a toujours dardé ses rayons, chassant complètement de son âme la nuit des péchés. » *De laudibus S. M.*, Orat. VI, 8, 16, 17, *Patr. gr.*, t. LXV, col 734, 751, 758. — 3. Théodote déclare Marie « étrangère à l'iniquité de la femme ; » « innocente, sans tache, sans faute, sans souillure, intacte, sainte d'âme et de corps. » *In S. Deiparam*, homil. VI, 11, 12, *Patr. gr.*, t. LXXVII, col. 1427. — 4. Pie IX, dans sa bulle *Ineffabilis*, a rappelé d'abord les

emploient même le terme d'immaculée et l'appliquent à Marie. Et par là il faut entendre non seulement la virginité miraculeusement unie à la maternité, mais encore une pureté s'étendant à tous les moments de la vie de la Vierge, parce que, à tous ses moments, elle était destinée à être la Mère de Dieu.

2. *La fête et le témoignage des liturgies orientales.* — Comme expression de la croyance de l'Eglise d'Orient en faveur de l'immaculée conception, on vit bientôt apparaître une fête spéciale. De même qu'on célébrait la Nativité de saint Jean-Baptiste, parce que, selon l'Evangile, il avait été sanctifié dès le sein maternel lors de la visite de la sainte Vierge à sainte Elisabeth, de même on célébrait déjà la fête de la Nativité de Marie. Marie aussi

figures de l'Ancien Testament, appliquées par les Pères à la Vierge pour peindre son incomparable dignité, sa perpétuelle virginité, sa sainteté parfaite : *Arche de Noé, Echelle de Jacob, Buisson ardent, Tour inexpugnable, Jardin fermé, Cité de Dieu, Temple divin, etc.* Il a rappelé ensuite les métaphores : *Lys parmi les épines, Terre absolument intacte, Paradis d'innocence, Bois incorruptible, Fontaine toujours limpide, Plante toujours verte, Aurore éclatante, Colombe* unique de pureté et de beauté, *Rose* toujours belle et toujours fleurie, etc. Et enfin les élogieuses épithètes qu'ils lui donnent : *Reine* éclatante de beauté, entièrement agréable à Dieu ; *Mère de Dieu immaculée,* et parfaitement immaculée, innocente et très innocente, irréprochable et absolument irréprochable, tout à fait étrangère à toute souillure de péché, toute pure et toute chaste, le modèle et l'idéal de la pureté et de l'innocence, plus belle et plus gracieuse que la beauté et la grâce même, plus sainte que la sainteté, seule sainte et pure d'âme et de corps, telle enfin qu'elle a surpassé toute intégrité, toute virginité, et que, seule devenue tout entière le domicile et le sanctuaire des grâces du Saint-Esprit, elle est, à l'exception de Dieu seul, supérieure à tous les êtres, plus belle, plus noble, plus sainte par sa grâce native que les Chérubins, les Séraphins et toute l'armée céleste.

avait été sanctifiée dès le sein maternel ; mais on précisa que ce fut au moment de sa conception : de là le titre donné à la fête nouvelle de *Conception de sainte Anne, mère de la Mère de Dieu.* Et les liturgies orientales contiennent un double témoignage, l'un d'ordre général par tout ce qu'elles disent de la sainte Vierge, l'autre d'ordre spécial par l'office et la messe de la Conception !

L'idée d'immaculée s'y précise : Marie y est dite la « toute sainte, » παναγία, « sans souillure, » πανάχραντος. Or, remarque Wangnereck, « cette qualification implique d'abord l'universalité de temps, parce que la sainte Vierge a été sans souillure en tout temps, même en celui où sa sainte âme fut créée ; ensuite, l'universalité de lieu, parce que Marie fut sans souillure non seulement au ciel et sur la terre, mais aussi dans le sein de sa mère ; puis l'universalité de la souillure, parce que Marie est exempte de toute souillure et de tout genre de souillure, sans excepter le péché originel ; enfin l'universalité des créatures, parce que la sainte Vierge les surpasse toutes en pureté, en exemption du péché (1). »

La fête est fixée au 9 décembre chez les Grecs, les Maronites et les Arméniens ; au 8 décembre, dans le rite syriaque pur et le rite syro-chaldéen des catholiques ; au 13 décembre, chez les Coptes. Et elle date de loin. Car on la trouve antérieurement à la constitution de Manuel Comnène de l'an 1166, au *Typicon* dressé par l'abbé Nicon, vers 1060, pour le patriarcat d'Antioche, au *Ménologe*, édité par ordre de l'empereur Basile Porphyrogénète († 1025) (2),

1. *Pietas mariana Græcorum*, Munich, 1643, cont. II, n. 143. — 2. Ce Ménologe fait suivre le titre de cette explication : « Notre Seigneur et Dieu voulant se préparer un temple vivant et une demeure sainte, envoya son ange vers Joachim et Anne, qu'il avait destinés à donner le jour à sa mère selon la chair,

au *Nomocanon* de Photius (1), jusqu'à Jean d'Eubée, qui, vers 740, tout en remarquant qu'elle n'était pas reçue partout, la signalait, au 9 décembre, parmi les dix grandes solennités qu'on doit célébrer (2), jusqu'à saint André de Crète, dont le canon, rédigé vers 675, porte au 9 décembre : *Conceptio sanctæ ac Dei aviæ Annæ* (3). Et si la fête remonte ainsi, chez les Grecs, jusqu'au VIIe siècle, la croyance qu'elle suppose et consacre liturgiquement doit remonter plus haut encore. Dès la première moitié du VIIe siècle, saint Sophronius, mort patriarche de Jérusalem en 638, déclarait Marie sans tache et sans souillure, « purifiée par anticipation (4). »

3. *Objections que l'on fait à ces témoignages.* — L'objet de la fête, chez les Orientaux, n'aurait pas été la conception de Marie, telle que nous l'entendons, mais simplement le miracle qui rendit sainte Anne mère de Marie après une longue stérilité. Ils célébraient bien la conception de saint Jean-Baptiste, mais sans prétendre pour autant l'exempter de la faute originelle. De même pour Marie.

Il est vrai qu'absolument parlant, on pourrait supposer, pour la sainte Vierge comme pour saint Jean, une fête de la conception sans qu'elle eût pour objet l'exemption de la tache originelle. Mais, en fait, il n'en a pas été ainsi, car, relativement à la

et, pour donner crédit à la conception virginale de la fille, fit annoncer la conception de la mère inféconde et stérile. La sainte Vierge fut donc conçue, et elle naquit, non pas au bout de sept mois ou sans qu'il y eût eu coopération de l'homme, comme certains le prétendent, mais au bout de neuf mois révolus et l'homme ayant sa part à la naissance de cette enfant de promesse. » *Menologium, Patr. gr.*, t. CXVII, col. 195.

1. Momocanon, VII, 1, *Patr. gr.*, t. CIV, col. 1070. — 2. *Serm. in Conceptionem Deiparæ*, 10, 23, *Patr. gr.*, col. 1475, 1499. — 3. *Patr. gr.*, t. XCVII, col. 1306. — 4. *In S. Deiparæ annunt.*, orat. II, *Patr. gr.*, t. LXXXVI, col. 3240 sq.

fête qui concerne la conception de Marie, observe Mgr Malou (1), au milieu des prières et des cantiques qui se rapportent aux circonstances extrinsèques, on voit percer à chaque instant l'intention formelle de célébrer la sainteté originelle, parfaite, perpétuelle de la Mère de Dieu. L'idée manifestement inspiratrice de ces manifestations liturgiques est que Dieu a préparé en Marie la demeure de son Fils, que le Verbe a posé les fondements de sa Mère future. Et cela interdit de mettre sur le même plan la conception de la sainte Vierge et celle du Précurseur (2). « C'est un fait remarquable que l'Eglise grecque ne considère pas la Vierge Marie d'une façon différente dans ces deux moments de son existence, la naissance au sein de sa mère et la naissance au monde visible ; dans l'un et dans l'autre cas, mêmes louanges, mêmes applications des textes scripturaires, mêmes expressions. La raison du fait est très simple et très instructive à la fois : à ces deux moments, l'Eglise grecque voit, et voit uniquement en Marie la Mère de Dieu, la fille de Dieu, la nouvelle Eve, les prémices de notre salut. Qu'il s'agisse de la première ou de la seconde naissance ; qu'il s'agisse de Marie conçue ou de Marie enfantée, qu'importe ? Aussi, dans l'office du 8 septembre, c'est tantôt la naissance, tantôt la conception même de la Vierge qui est célébrée. On doit considérer comme étrangère à l'Eglise grecque d'alors l'idée d'une sanctification de la Vierge qui, comme celle de saint Jean-Baptiste, précèderait la naissance mais serait postérieure à la conception. La sainteté originelle de la Mère de Dieu entrait donc dans l'objet de l'antique fête de la Conception. Qu'on dise, si l'on veut,

1. *L'Imm. Concept.*, t. II, p. 170. — 2. Voir les *Ménées*, *Menaea*, Venise, 1843, p. 64 sq.

que les Eglises orientales n'ont pas fait théoriquement la distinction entre conception active et conception passive, qu'elles ont pris le mystère en bloc, soit ; mais elles n'en ont pas moins honoré comme saintes et divines, quoique sous un rapport différent, la conception active de sainte Anne et la conception passive de Marie : la première, pour les circonstances miraculeuses qui s'y rattachaient ; la seconde, pour les dons de la grâce qui, dès le début, ornèrent l'âme de Notre-Dame (1). »

4. *Le langage des Pères est conforme aux données liturgiques.* — Pendant la période qui va du VIIe au Xe siècle, tous les orateurs grecs tiennent un langage semblable à celui de la liturgie (2). Qu'ils parlent de la Nativité ou de la Conception, ils emploient des expressions qui ne laissent pas de doute. Et dès lors, demande le P. Le Bachelet (3), ne faut-il pas voir dans la fête de la Conception comme un déclanchement de la fête de la Nativité, qui à l'origine se rapportait à Marie considérée dans sa première et sa seconde naissance ? En tout cas, voici la conclusion légitime des faits acquis : il a fallu que la fête de la Conception préexistât à la séparation des diverses Eglises de l'Orient, ou que du moins, pour se faire accepter, elle fût l'expression naturelle d'une croyance

1. Le Bachelet, *L'Im. Conception*, t. I, p. 45. — 2. « Si l'on célèbre à bon droit les dédicaces des églises, disait l'un d'entre eux, au VIIIe siècle, *Sermo in Concept. Deiparæ*, n. 21, *Patr. gr.*, t. XCVI, col. 1495, avec combien plus de zèle et de ferveur ne convient-il pas de célébrer cette solennité ! Car on n'y pose point des fondements de pierre matérielle, on n'élève point à Dieu un temple bâti de la main des hommes ; mais il s'agit de la Conception de Marie, la sainte Mère de Dieu, en laquelle, par le bon plaisir de Dieu le Père et la coopération de l'Esprit très saint et vivifiant, Jésus-Christ, Fils de Dieu, la pierre angulaire, se bâtit à lui-même une demeure. » — 3. *L'Im. Concept*, t. I, p. 48.

commune à toutes, relativement à la sainteté originelle ou, d'une façon plus générale, à la sainteté indéfinie de la Mère de Dieu.

II. Après le schisme. — 1. *Observations particulières.* — Le schisme grec, déjà préparé par Photius, et consommé, en 1054, par Michel Cérulaire, n'eut nullement pour cause la question de la Conception, qui n'y entre pour rien. Photius lui-même professait la conception sans tache de Marie (1). Et la fête se maintint ainsi que la croyance avec des formules plus explicites encore en faveur de l'immaculée conception. Citons seulement Isidore de Thessalonique qui, au début du XIIIe siècle, dans une homélie sur le mystère de la Présentation, montre Marie échappant à la parole du prophète et pouvant dire d'elle-même: « *Je n'ai pas été conçue dans l'iniquité,* » ou encore: « *Ma mère, par un privilège unique, ne m'a pas conçue dans le péché,* » car cette grâce est comprise, elle aussi, au nombre des « *grandes choses que le Tout-Puissant a faites en moi* (2). »

2. *Voix discordantes : Métrophane Critopoulo.* — Il fallut attendre la Réforme avant d'entendre, chez les Grecs, une voix discordante. Ce fut, en effet, en 1625, qu'un ancien élève des universités protestantes d'Oxford, de Tubingue et de Strasbourg, devenu patriarche d'Alexandrie, prétendit tirer des Pères grecs un argument contre la conception immaculée. D'après lui, quand les Pères interprètent ces paroles de l'ange à Marie : « Le Saint-Esprit descendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre, » ils se demandent : Pourquoi le Saint-Esprit descendit-il d'abord sur la Vierge ? C'était, répon-

1. *In Ss. Dei Genitricis natalem diem,* homil. I, *Patr. gr.* t. CI, col. 550, 555. — 2. *In ingressum immaculatissimæ Dominæ nostræ,* serm. II, 13, *Patr. gr.*, t. CXXXIX, col. 52.

dent-ils, pour la purifier et en faire un vase digne de porter le Verbe ; car elle avait besoin d'être purifiée. Or, si elle n'avait pas été conçue et n'était pas née comme les autres hommes, elle n'aurait pas eu besoin d'être ainsi purifiée par le Saint-Esprit.

Cette interprétation est inexacte, contraire à la pensée bien connue des Pères grecs, et donnant arbitrairement au mot de purification un sens qui n'est nullement le sens visé et qui a une signification bien plus relevée. « Chez eux, comme dans la sainte Ecriture, le terme de *purification* ne signifie pas toujours le passage de l'état de péché à l'état de grâce, mais il signifie aussi le passage à un degré supérieur de sanctification ou de pureté, dans l'âme ou dans le corps. Le moment était venu, où Marie devait coopérer par l'esprit et par la chair au sublime mystère de l'Incarnation ; son enfantement virginal devait être soustrait à toutes les souillures qui, d'après la loi commune, accompagnent la génération humaine. Tout cela demandait une nouvelle et plus abondante effusion de grâces sur toute la personne de la bienheureuse Vierge ; tout cela demandait une *purification*, mais dans le sens relatif que nous venons d'indiquer (1). »

3. *Objection plus récente.* — « La mort est le châtiment du péché. Or, Marie est morte. Donc elle a subi la loi du péché, au moins dans sa conception (2). »

La majeure de cet argument a besoin d'une distinction. Quant à la mineure, on doit l'expliquer pour une tout autre raison que la présence du péché : Marie est morte comme le Christ est mort, sans jamais avoir contracté le moindre péché. Voici la

1. Le Bachelet, *L'Im. Concept.*, t. I, p. 56. — 2. On verra dans la leçon sur l'Assomption les raisons de la mort de Marie.

réponse faite au concile de Jérusalem, présidé en 1672 par le patriarche Dosithée, pour réagir contre l'importation des erreurs calvinistes : « La mort de Marie n'a nullement eu pour cause la contagion du péché, mais seulement les principes naturels qui, même avant le péché, se trouvaient dans l'homme (1). »

4. *La lettre encyclique de 1895.* — Ces dernières années, en 1895, l'Eglise grecque a produit un document retentissant (2). Il y est dit : « L'Eglise des sept conciles œcuméniques, une, sainte, catholique et apostolique, a pour dogme que l'incarnation surnaturelle de l'unique Fils et Verbe de Dieu par le Saint-Esprit et la Vierge Marie est la seule qui soit pure et immaculée. Mais l'Eglise papale a encore innové, il y a quarante ans à peine, en établissant, au sujet de la conception immaculée de la Vierge Marie, la Mère de Dieu, un dogme nouveau, qui était inconnu dans l'ancienne Eglise, et qui avait été jadis violemment combattu par les plus distingués théologiens de la papauté. »

Protestation grave, si elle était fondée. Il est vrai que des théologiens latins ont combattu contre la croyance à l'immaculée conception ; mais il est vrai également que leur opinion n'a mis obstacle, comme nous le verrons plus loin, ni au culte ni à la croyance. Il est vrai aussi que les sept premiers conciles œcuméniques, les seuls reconnus par l'Eglise grecque, n'ont point parlé de l'immaculée conception ; mais il n'est pas moins vrai qu'il ne l'excluent pas et que rien, dans les professions de foi authentiques de l'Eglise grecque à ces sept conciles, n'est

1. Dans Kimmel, *Monumenta fidei Ecclesiæ orientalis*, Iéna, 1850, 1re p., p. 355. — 2. *Lettre encyclique patriarcale et synodale du Très Saint Siège apostolique et patriarcal*, Constantinople, 1895.

en contradiction avec cette croyance. Il plaît aux Grecs de tenir pour non avenu le développement dogmatique qui a suivi en Occident ; mais ils n'ont pas le droit pour cela de renier leur propre tradition, celle d'avant leur schisme, qui d'ailleurs est restée la même après, ainsi qu'en témoignaient les réponses des évêques orientaux à la demande de Pie IX (1). Cette tradition, antérieure et postérieure au schisme, montre combien mal avisés ont été, en 1895, les représentants de l'Eglise grecque. Un professeur d'Athènes, membre de l'Eglise grecque schismatique, disait en 1855, au sujet du dogme proclamé par Pie IX : « Ce n'est point une nouveauté ; nous avons toujours tenu et toujours enseigné cette doctrine, depuis les premiers siècles de l'antiquité chrétienne ; ou plutôt, je dirais volontiers que ce point a toujours été tenu pour acquis comme un fait sacré ; trop sacré, en réalité, pour donner lieu aux querelles et aux disputes, et n'ayant pas besoin d'une définition de la part de Rome (2). »

Où est l'écho de l'antique Tradition, demande justement le P. Le Bachelet ? Au Phanar ou au Vatican ?

En Occident. — I. Pendant les onze premiers siècles. — 1. *Observation préliminaire.* — C'est un fait que, dans l'Eglise latine, la croyance à la conception immaculée de Marie ne s'est pas manifestée tout d'abord sous une forme explicite. Mais c'est un autre fait que cette croyance, implicitement contenue dans le dépôt révélé, s'est explicitée peu à peu jusqu'au jour où, après de multiples oppositions,

1. Cf. Le Bachelet, *L'Im. concept.*, t. 1, p. 61-62. — 2. Cité par George Lee, alors membre de l'Eglise anglicane, dans son livre *The Sinless Conception of the Mother of God*, Londres, 1891, p. 58.

mais aussi après des manifestations plus accentuées de la piété et une étude plus approfondie, la question a paru mûre pour une définition et a été tranchée dogmatiquement.

2. *Du premier au cinquième siècle.* — En Occident comme en Orient, Marie a été regardée, dès les débuts, comme l'Eve nouvelle, victorieuse du serpent, pleine de grâces. Tertullien a parlé d'elle, au second siècle, comme saint Justin et saint Irénée. Marie, c'était la coopératrice du Sauveur dans l'œuvre réparatrice du salut, non pas seulement pour nous avoir donné Jésus, le Rédempteur et le vainqueur de Satan, mais pour avoir collaboré personnellement dans une certaine mesure au rachat de l'humanité. Pensées fécondes, qui permettront, au moment voulu, de montrer leur richesse et de laisser voir qu'elles impliquent la croyance à l'immaculée conception.

3. *La pensée de saint Augustin.* — Le grand évêque d'Hippone, dans sa lutte contre les Pélagiens, avait posé des principes qui semblaient exclure Marie du privilège de la conception immaculée. En 412, il paraissait insinuer que la sainte Vierge n'a été totalement purifiée qu'au moment de l'Incarnation du Verbe (1). Mais, sous la pression des difficultés qu'on lui opposait, sa pensée s'est précisée peu à peu. C'est ainsi que lorsqu'il fut mis en demeure de se prononcer nettement sur la question de la culpabilité possible de Marie, il écrivit en 415 : « J'excepte la sainte Vierge dont, par respect pour le Seigneur, je ne veux point qu'il soit parlé quand il est question de péché. Dès lors, en effet, qu'elle a mérité de concevoir et d'enfanter Celui qui est absolument sans péché, il y a pour nous une preuve qu'elle a reçu

1. *De peccat. meritis*, II, 38.

un surcroît de grâce qui l'a mise en état de remporter une victoire absolue sur le péché (1). »

Il ne s'agissait là, sans doute, que de l'exemption du péché actuel, car il est d'autres textes où saint Augustin comprenait Marie parmi ceux qui ont hérité du péché d'Adam, dont il n'exceptait que le Christ, parce qu'il avait été conçu du Saint-Esprit et non d'un homme. Mais ces textes sont antérieurs à 420 ; et l'évêque d'Hippone n'avait eu d'autre but que d'affirmer l'universalité du péché originel. Le cas de Marie n'avait pas été posé, mais Julien d'Eclane le posa. C'est alors, de 429 à sa mort, que saint Augustin déclare ne pas assujettir la sainte Vierge à cette universalité, à raison d'une faveur spéciale qui l'a préservée du péché originel (2). Tel est l'aboutissement de sa pensée : à ses yeux, Marie est exempte aussi bien du péché originel que du péché actuel ; en vertu de la loi qui, depuis la chute, préside à la naissance de tout homme, Marie aurait dû y être soumise, mais en fait elle y a échappé par un privilège spécial (3).

1. *De nat. et gratia*, XXXVI, 42, *Patr. lat.*, t. XLIV, col. 267. Ce passage fait suite à l'endroit où saint Augustin vient de ranger parmi les pécheurs les justes les plus célèbres de l'Ancien Testament, Abel, Enoch, Abraham, Elie, saint Joseph lui-même. L'importance d'un tel privilège, surtout appuyé sur de tels motifs, n'a pas échappé à Harnack. « Augustin, dit-il, *Dogmengeschichte*, t. III, p. 217, a si énergiquement proclamé la culpabilité de tout homme, même des saints, que cette exception en faveur de Marie a contribué à lui donner un rang à part entre le Christ et les chrétiens : et pour exprimer la capacité de grâce en Marie, Augustin emploie les mêmes expressions que pour Jésus. » — 2. *Opus imperfectum cont. Julianum*, IV, 122, *Patr. lat.*, t. XLV, col. 1418. — 3 « Nombre de catholiques, dit le P. Portalié, *Dict. de théol.*, t. I, col. 2375, et certains protestants ont vu là une affirmation du grand privilège D'autres ne croient pas le texte concluant. Harnack dit qu'il ne suffit pas pour affirmer avec certitude. Comparons les deux seules interpré-

4. *Langage des Pères.* — Si les Pères latins appliquent parfois à Marie, même au moment de l'annonciation, l'expression *chair de péché*, ce n'est point pour dire qu'elle a commis le péché, mais pour marquer la différence qui existe entre elle et son Fils, quant au mode de conception. Car, après le péché d'Adam, la génération humaine est sou-

tations possibles de ce texte. La première : « Non, nous ne soumettons pas Marie au démon par la loi de la naissance, et cela parce que la grâce de la régénération l'a préservée de cette triste loi. » Ce sens admis, Marie n'a jamais été esclave du démon, l'objection de Julien tombe à terre. Il y a accord parfait avec la protestation dont les termes sont si universels: « Dès qu'il s'agit de péché, je ne veux point qu'il soit question de la Mère du Sauveur. » Deuxième interprétation : « Nous ne soumettons pas Marie au démon, parce que, née dans le péché par la loi générale de toute naissance, elle en a été délivrée par la grâce de la régénération. » L'immaculée conception disparaît, mais en même temps que de difficultés! 1° Au lieu d'une réponse à Julien, c'est un aveu et une défaite : on lui accorde tout, la Mère de Dieu a été esclave du démon ; 2° Elle est mise absolument au même rang que tous les autres hommes, dont le péché originel a été effacé; il n'y a même pas une indication sur le moment de sa justification: que devient ce rang à part, à côté du Christ, si justement signalé par Harnack, dans la doctrine d'Augustin ? 3° Bien plus, on prête au grand docteur une contradiction dans la même phrase : les mots *non transcribimus* nient toute servitude du démon, et aussitôt on l'accorde. Augustin dirait à la lettre : « Nous ne soumettons pas Marie au démon, et cela parce qu'elle est réellement son esclave en naissant, mais plus tard elle est régénérée. » Au lecteur de décider si cette interprétation est vraisemblable. D'autre part, il faut reconnaître que, dans le même ouvrage, VI, 22, *ibid.*, col. 1535, Augustin semble n'excepter que Jésus-Christ. Mais si on approfondit mieux ce texte, Augustin y traite uniquement de la transmission *de droit* du péché originel, transmission qui affecte tous ceux qui descendent d'Adam par génération naturelle, et en ce sens Jésus-Christ *seul* est exempt. Marie n'est pas *exempte de droit*, elle est *exceptée en fait*, en vertu même de la rédemption de Celui qui est exempt de droit. »

mise à la loi de la concupiscence ou loi du péché. Or, Marie a été engendrée dans les conditions ordinaires de l'union du père et de la mère ; et, dès lors, elle avait reçu de ses parents une chair de péché ; tandis que le Sauveur, conçu virginalement par l'opération du Saint-Esprit, a reçu une chair semblable, quant aux qualités, à notre chair de péché, mais non pas elle-même chair de péché.

Et quand les Pères latins disent que le Christ seul est né sans péché, ils ont en vue le mode de la génération humaine, qui est propre aux fils d'Adam déchu, mais qui n'a pas été celui du Christ.

L'exemption du péché, affirmée de Marie, va plus loin que le péché actuel, jusqu'au péché originel inclusivement, si l'on tient compte de la pleine victoire que Marie devait, dans les desseins de Dieu, remporter sur le démon.

5. *Apparition de la croyance explicite.* — Il faut tenir compte des circonstances du temps. L'Occident aux prises d'une part avec l'hérésie pélagienne, et d'autre part avec les invasions, resta quelque peu stationnaire. On trouve cependant des expressions qui se rapprochent beaucoup de la croyance explicite en faveur de l'immaculée conception. Saint Pierre Chrysologue († 450) nous montre Marie « fiancée à Jésus-Christ dans le sein de sa mère et lorsqu'elle commença d'être (1). » Et saint Maxime de Turin, quelques années après lui, fait de Marie « une demeure digne du Christ, non par la disposition du corps, mais par la grâce originelle (2). »

Plus tard, la croyance explicite apparaît dans le *De partu Virginis*, qu'on a cru de saint Ildefonse, mais qui est de Paschase Radbert, IXe siècle. Par-

1. *Serm. CXL, de Annunt., Patr. lat.* t. LII, col. 576. — 2. *Homil. V. ante natalem Domini, Patr. lat.*, t. LVII, col. 255.

tant du fait que la naissance de Marie est célébrée partout, l'auteur en conclut que Marie était sans péché au moment de sa naissance ; et il va plus loin, en la disant « sanctifiée dans le sein de sa mère, n'ayant pas contracté le péché originel. » On peut donc, conclut-il, appeler saint et vénérer pieusement « le jour où commença l'heureuse naissance de Marie (1). » Il est impossible, remarque le P. Le Bachelet (2), de ne pas voir dans ce passage un témoignage formel en faveur de la conception sainte de la Vierge, impossible aussi de ne pas y voir un acheminement vers une fête de la Conception, distincte de la fête de la Nativité. Et, au XIe siècle, saint Fulbert, évêque de Chartres, demande : « Est-ce possible de croire que le Saint-Esprit ait jamais été absent de cette Vierge admirable, qu'il devait un jour couvrir de son ombre (3)? » C'est ainsi qu'en Occident comme en Orient, à propos de la Nativité, la pensée se reporte vers la Conception. Il n'y a plus qu'un pas à faire pour arriver à cette fête même de la Conception ; ce pas a été franchi.

II. Fête de la Conception. — 1. *Ses origines.* — C'est d'Orient que la fête de la Conception s'est propagée en Occident, d'abord dans l'Italie du Sud, alors encore dépendante de l'Empire byzantin ; elle y était connue au IXe siècle (4). On la trouve ensuite dans quelques monastères bénédictins de l'Eglise anglo-saxonne, avant même l'invasion normande de 1066 (5). Celle-ci fut loin de la favoriser, car le

1. *Patr. lat.*, t. CXX, col. 1371. — 2. *L'Im. Conception*, t. II, p. 16. — 3. *De ortu B. V.*, Orat. VI, *Patr. lat*, t. CXLI, col. 326. — 4. D'après un calendrier de Naples, du IXe siècle, gravé sur le marbre, et édité par Mazocchi, en 1744. On y lit au 9 décembre : *Conception de la Sainte Vierge Marie.* — 5. Les calendriers liturgiques des monastères de Winchester mentionnent au 8

calendrier anglo-saxon fut aboli. La fête ne disparut point complètement. Après une éclipse momentanée, elle fut restaurée, non par saint Anselme, comme on l'a cru, mais par son neveu et homonyme (1), au commencement du XIIe siècle.

Avant de devenir abbé de Saint-Edmond en Angleterre, le neveu de saint Anselme avait été quelque temps abbé de Saint Sabas, à Rome, où des moines grecs reconnaissent pour leur père, saint Sabas, l'auteur d'un *Typicon*, où se trouvait justement consignée la fête grecque de la Conception. Une fois en Angleterre, l'abbé Anselme ne se contenta pas de la faire célébrer dans son couvent, il s'en fit le promoteur et le propagateur autour de lui, non sans quelques difficultés (2), mais aidé par

décembre la *Conception de la Sainte Mère de Dieu.* Le Pontifical de Leofric (1046-1072) et celui de Cantorbery, entre 1023 et 1050, ont une formule de bénédiction *in Conceptione sanctæ Mariæ, in die Conceptionis sancte Dei Genitricis Mariæ.*

1. Cf. de Bruk, *Osbert de Clare et l'abbé Anselme, instituteurs de la fête de l'Immaculée Conception de la S. V. dans l'Eglise latine*, dans les *Etudes de théologie*, 1860 ; Bishop, *Origins of the feast of the Conception of the B. V. M.*, dans *The Downside Review*, 1866 ; Wolff, *Abt Anselm und das Fest des 8 December* et *Noch einmal das Fest des 8 December*, dans *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und Cistensier-Orden*, 1885 ; Vacandard, *S. Bernard et la fête de la Conception* dans la *Science catholique*, 1893. — 2. Voici ce qu'il dit au début du traité *De Conceptione B. M. V.*, qui est selon toute apparence de lui et non de son oncle, *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 301 : « Quand je veux chercher la source d'où le salut du monde a coulé, c'est la solennité d'aujourd'hui qui vient d'abord à ma pensée, cette solennité qu'on célèbre en beaucoup d'endroits en l'honneur de la Conception de Marie, la bienheureuse Mère de Dieu. Autrefois déjà elle était célébrée, mais plus ouvertement et par ceux-là surtout en qui s'alliait une pure simplicité avec une plus humble dévotion envers Dieu. Mais depuis que l'amour de la science et la passion de l'examen se sont emparés de l'esprit de plusieurs, on a retranché cette solennité, au mépris

Osbert de Clare, prieur de Westminster, et Eadmer, moine de Cantorbéry. Dans une lettre à l'abbé Anselme, vers 1128, Osbert de Clare est net et précis sur la croyance; il constate que la fête se célèbre en beaucoup d'endroits, même dans les pays d'outre-mer (1), en Normandie par conséquent. Eadmer († 1124) est plus catégorique encore sur le qualificatif immaculée donné à la Conception. Et non seulement il est pour la fête, mais il cherche à en motiver le fondement doctrinal : c'est le premier ouvrage qui se soit proposé comme but de défendre l'immaculée conception (2).

2. *Son introduction en France.* — D'Angleterre la fête était passée en France, à une date impossible à préciser, et très vraisemblablement en Normandie tout d'abord (3). Vers 1130, d'après M. Vacandard (4), elle fut introduite à Lyon, où avaient séjourné saint Anselme (5) et son neveu.

de la simplicité des pauvres, ou bien on l'a réduite presque à néant, sous prétexte qu'elle manquait de fondement sérieux. Et le sentiment de ces hommes a prévalu d'autant plus parfaitement que ceux qui l'ont mis les premiers en avant étaient au-dessus des autres. »

1. Dans Anstruther, *Epistolæ*, Bruxelles, 1846, 8e lettre. — 2. *De Conceptione S. M.* publié par Thurston, Fribourg-en-Brisgau, 1904. — 3. C'est un fait, dit Kellner, *Heortologie*, trad. franç., Paris, 1910, p. 335-336, qu'au temps de l'évêque Rotrou (1165-1183), elle était établie et placée sur la même ligne que l'Annonciation. La fête était par conséquent célébrée dès cette époque, dans la Normandie tout entière. Si la corporation des étudiants normands de l'université de Paris l'adopta comme fête patronale, ce ne pouvait être l'effet d'un caprice, mais la chose doit avoir sa raison d'être dans les usages ecclésiastiques de leur pays. Or, les Normands n'ont pas inventé la fête, mais ils ont sans doute appris à la connaître de la Basse Italie (ou plutôt de l'Angleterre). — 4. *Vie de saint Bernard*, Paris, 1895, t. II, p. 82. — 5. C'est à Lyon, d'après Eadmer, que saint Anselme aurait composé son *De conceptu virginali*.

3. *Protestation de saint Bernard.* — Mais la chose n'alla pas toute seule, car la fête lyonnaise parut répréhensible au célèbre abbé de Clairvaux. Dans sa lettre aux chanoines de Lyon (1), il la taxa de nouveauté « ignorée de la liturgie, non approuvée par la raison, ni autorisée par la tradition ancienne ; » il conseille de s'en tenir aux fêtes de la Nativité et de l'Assomption. « Il est pourtant bien entendu, dit-il, que ce que j'ai dit est dit sans préjudice de l'avis de plus sages que moi. Je m'en rapporte en tout ceci, comme pour tout le reste, à l'autorité et au jugement de l'Eglise romaine, prêt à corriger, selon son avis, mon propre jugement. » Sur le terrain patristique, il en appelait à saint Augustin, dont la pensée complète lui était inconnue ; il ignorait également la tradition grecque. Sur le terrain rationnel, il reconnaît que Marie est née sainte, mais il n'admet pas qu'on puisse honorer sa Conception (2). Ne distinguant pas entre la conception active, ou l'acte générateur, et la conception passive, ou le terme de cet acte, ses arguments vont à rejeter autant l'une que l'autre. Et son opposition ouvrit l'ère d'une grande controverse doctrinale en Occident, sans toutefois, remarquons-le, entraver la propagation de la fête, ni même sans faire tomber la croyance (3).

1. Epist. CLXXIV, *Patr. lat.*, t. CLXXXII, col. 332-336. — 2. Si, dit-il, elle n'a pu être sanctifiée avant sa conception, puisqu'elle n'existait pas encore ; si elle n'a pu l'être dans sa conception même, puisque le péché s'y mêlait, il reste à croire qu'elle a reçu la grâce de la sanctification dans le sein de sa mère après sa conception. C'est cette grâce qui, en faisant disparaître le péché, a rendu sainte sa naissance, mais non pas sa conception. — 3. Peu après la canonisation de saint Bernard, en 1165, Pierre de Celles, abbé de Saint Remy de Reims, puis évêque de Chartres, se fit le champion de l'abbé de Clairvaux. Il eut contre lui Pierre Comestor, chanoine de

4. *Les théologiens du XIIe et XIIIe siècle.* — Sans parler des liturgistes, tels que Jean Beleth (1), il faut convenir que, dans l'ensemble, les théologiens, à partir de Pierre Lombard (2), pensèrent comme saint Bernard. Alexandre de Halès (3), Albert le Grand, saint Bonaventure, saint Thomas, tous fort dévots envers Marie, se montrèrent peu partisans de l'Immaculée Conception. Le docteur séraphique prétend qu'avant de renaître il faut naître et que l'âme de Marie a dû s'unir à la chair avant de recevoir la grâce (4). A la question de savoir si la Vierge a été sanctifiée avant sa naissance, il répond affirmativement ; mais a-t-elle été sanctifiée avant l'animation du corps ? avant d'avoir contracté le péché originel ? Cette fois il répond négativement. Mais la fête existe ; saint Bonaventure ne la loue ni ne la blâme (5).

Le docteur angélique écarte, lui aussi, l'idée de la sanctification de Marie au moment même de sa conception, parce que la sainte Vierge avait besoin d'être rachetée par le Christ (6).

Ce qui arrêtait ces grands docteurs, observe justement le P. Terrien (7), ce n'était pas l'absence d'une piété filiale envers Marie : tous étaient ses dévots insignes. Ce n'étaient pas non plus des doutes sur

Troyes, et Nicolas, moine anglais de Saint Alban. La discussion resta confuse.

1. Festum conceptionis, dit-il dans son *Rationale div. offic.*, CXLVI, aliqui interdum celebrarunt et adhuc fortassis celebrant, sed authenticum atque approbatum non est ; imo enimvero prohibendum potius esse videtur, in peccato namque concepta fuit. Même note, à la fin du XIIIe siècle, dans Durand, *Rationale*, VII, VII, 4. — 2. *In sent.*, dist. III, I. — 3. *Summa*, P. III, q. IX, m. 2, a. 1-3. — 4. *In sent.*, dist. III, p. I, a. 1. q. 2. — 5. *In sent*, III, dist. I, a. 1. q. 1. — 6. *Sum. theol.*, I^a II^æ, q. LXXXI, a. 3. — 7. *La Mère de Dieu*, t. I, p. 356, n. 1.

l'éminence de sa pureté, car ils n'ont qu'une voix pour l'exalter au dessus de toute pureté créée. C'était encore moins l'ignorance des principes sur lesquels repose et d'où se déduit le privilège de l'Immaculée Conception, car personne ne les a mieux exposés ni mieux défendus. La cause de leurs hésitations doit être cherchée dans la difficulté de concilier ce privilège avec d'autres vérités dogmatiquement certaines ; par exemple, avec la généralité de la sentence portée contre les descendants d'Adam, avec l'universel besoin d'être racheté par le sang du Christ, avec la prérogative incommunicable qui fait de la conception du Sauveur une conception libre de toute souillure ; puis dans la manière peu satisfaisante et parfois erronée de quelques partisans maladroits du privilège de Marie. Leur influence ne manqua pas de peser longtemps d'un grand poids sur les théologiens qui leur succédèrent, mais sans entraver pour autant l'élan de la piété et de la ferveur des fidèles. Une réaction était nécessaire : elle partit de l'Angleterre.

5. *Réaction contre les adversaires de l'Immaculée Conception.* — C'est en Angleterre, en effet, qu'avaient paru les clairvoyants partisans de la dévotion et de la croyance. L'ouvrage d'Eadmer n'avait rien perdu de sa valeur. Dans un sermon attribué à saint Anselme (1), la conception proprement dite est distinguée de l'animation du corps ou de la conception spirituelle. Ce fut le thème développé par les théologiens d'Oxford (2), notamment par Guillaume de Ware (3) qui, montrant la possibilité de l'imma-

1. *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 322. — 2. Tel Alexandre Neckam († 1217), dans son *Expositio super Cantica Canticorum*, cité par de Ware dans les *Quæstiones disputatæ de Immac. Conc. B. M. V.*, éditées par les Pères de Quaracchi, en 1904. — 3. Dans l'édition des Pères de Quaracchi, p. 1-11.

culée conception, puis les convenances et enfin le fait, concluait à la légitimité de la fête. Répondant aux objections, il admettait que la sainte Vierge eut besoin de la passion du Sauveur, non pour le péché qui fut en elle, mais pour le péché qui aurait été en elle, si son Fils ne l'en eût préservée : au lieu de la purifier du péché originel, la Rédemption l'en exempta. Là était la solution.

6. *Duns Scot.* — Elève de Guillaume de Ware, Duns Scot, au commencement du XIVe siècle, se fit l'écho puissant de sa doctrine. Il imprima un mouvement décisif à la cause de l'immaculée conception, moins il est vrai en prouvant sa thèse qu'en renversant celle des adversaires.

La dignité de la Rédemption, disaient ceux-ci, est inconciliable avec l'exemption du péché originel en Marie. — Au contraire, répond Scot ; en réalisant cette exemption dans sa Mère, le Christ devient à son égard plus pleinement rédempteur. Car il y a deux manières de racheter quelqu'un : l'une, en payant sa dette dès qu'il est prisonnier ; l'autre, en la payant avant que le droit de la servitude soit exercé, bien qu'il soit acquis. Et ce second genre de rachat est plus parfait dans son efficacité, plus noble en soi et plus glorieux pour celui qui en est l'objet. L'innocence parfaite étant un plus grand bien que la remise de la dette contractée, la grâce qui préserva Marie du péché originel fut plus grande que celle qui l'en aurait simplement purifiée. C'est là une rédemption préservatrice.

Comment l'âme de Marie n'aurait-elle pas été souillée par son union avec une chair de péché ? Cette objection aurait été insoluble pour qui ne distinguait pas le péché originel de la concupiscence, ou qui concevait la concupiscence comme un défaut infectant la chair et par la chair s'étendant à l'âme.

Mais Scot nie avec saint Anselme que la concupiscence soit une véritable infection de la chair, un vice positif. Et en supposant même que telle fût sa nature, il n'y a pas, dit-il, de connexion essentielle entre la concupiscence et le péché originel. Rien de ce qui constitue proprement le péché originel ne subsiste dans les baptisés, et pourtant le baptême ne les délivre pas de la concupiscence. Peu importe la chair de péché, si l'âme n'a jamais été privée de la grâce sanctifiante : celle-ci a été infusée en même temps que Marie a été conçue.

On demandait enfin : pourquoi la sainte Vierge porte-t-elle les peines, telles que la souffrance et la mort, du péché originel, si elle ne l'a pas contracté? — Réponse : ces peines sont utiles, car elles sont méritoires. Le Sauveur pouvait donc, à l'égard de sa Mère, accomplir l'office de Rédempteur, tout en lui laissant ces sortes de peines ; pas plus en Marie qu'en Jésus, ces peines ne sont un signe du péché originel.

Et Duns Scot de conclure : « La bienheureuse Vierge a pu ne pas être même un instant dans le péché originel ; elle a pu y être un seul instant ; elle a pu y demeurer quelque temps. De ces trois hypothèses possibles, laquelle a été réalisée ? Dieu le sait. Mais si l'autorité de l'Eglise et celle de la sainte Ecriture ne s'y opposent pas, il semble raisonnable d'attribuer à Marie ce qu'il y a de plus excellent. » Et quant à lui, il affirme que Marie ne fut jamais ennemie de Dieu, soit par le péché actuel, soit par le péché originel (1).

7. *Résumé de la controverse du XIIe et XIIIe siècle.* — « Avant la grande controverse suscitée par saint Bernard, il y avait incontestablement dans l'Eglise

1. *In III, Sent.*, dist. 18, q. 1, n. 13.

une tradition vivante qui attribuait à Marie une sainteté indéfinie et une pureté plus parfaite que celle des anges. Les adversaires de l'Immaculée Conception au XIIe et XIIIe siècle n'eurent garde de méconnaître cette tradition, ni la dignité de Marie qui en était le fondement. Tous admettaient la maternité divine de la Vierge, son rôle de nouvelle Eve et de médiatrice, la plénitude de grâces dont Dieu l'avait comblée. Tous admettaient le principe de saint Augustin : Quand il s'agit de péché, qu'il ne soit pas question de Marie. Tous admettaient le principe de saint Anselme : Il convenait que la Vierge brillât d'une pureté sans égale au-dessous de Dieu. De ces principes ils concluaient à l'absence en Marie de toute faute actuelle, si légère fût-elle, et même de tout mouvement déréglé de la concupiscence ; ils concluaient à la conservation parfaite de sa virginité pendant et après l'enfantement divin. Ils allaient plus loin encore, ils concluaient à la sanctification de la Vierge dans le sein de sainte Anne. Arrivés là, ils reculèrent, ou plutôt ils avancèrent toujours de plus en plus, en face de cette question : Quand Marie fut-elle sanctifiée ? Les premiers répondirent d'une façon générale : avant sa naissance, ou après l'animation ; les seconds, par exemple Albert le Grand, ajoutèrent : peu de temps après l'animation ; et les autres finirent par dire : au second instant de son existence. C'était affirmer de la Vierge autant de privilèges exceptionnels, dont aucun ne pouvait se justifier par l'Ecriture, mais qui tous s'appuyaient sur la Tradition et n'étaient que la légitime application des principes formulés par saint Augustin et saint Anselme. Par là même Marie se trouvait constituée dans un ordre à part : il y avait, pour elle, exception à la loi commune qui pèse sur l'humanité déchue. Alors pourquoi la con-

ception de Marie serait-elle soustraite, seule, à cet ordre de providence spéciale ? Pourquoi le Verbe aurait-il toujours aimé et préservé sa Mère, excepté quand il l'a créée ? Quelle inconséquence, puisqu'il l'a créée pour lui-même (1) ! »

III. Issue du débat. — 1. *Progrès de la croyance et de la dévotion.* — Sans avoir réussi à rallier tous les suffrages, même dans son ordre (2), Duns Scot détermina pourtant un courant irrésistible. La question, avant d'être tranchée par une définition dogmatique s'il y avait lieu, avait encore besoin d'être approfondie et d'être mise au point. En attendant, la croyance était sortie de ces premiers débats mieux expliquée et mieux comprise. Bientôt les universités, notamment la Sorbonne (3), se prononcèrent en faveur de la doctrine de Duns Scot. La fête gagnait de plus en plus dans la faveur populaire et s'étendait chaque jour davantage.

2. *Intervention du concile de Bâle.* — Comme preuve de la croyance générale à l'immaculée conception, il convient de rappeler la prétendue définition dogmatique et le décret dénué de toute valeur canonique du concile de Bâle, dans sa XXXVIe session du 17 septembre 1439, alors qu'il était en pleine révolte contre le pape Eugène IV. « Nous définissons et déclarons, disaient les Pères schismatiques, que la

1. Le Bachelet, *L'Immaculée Conception*, t. II, p. 42. — 2. Témoin le cardinal Bertrand de la Tour († 1334), distinguant trois conceptions et disant qu'il ne faut fêter ni la 1re, *quæ fuit in seminum transfusione* ; ni la 2e, *quæ fuit cum culpæ originalis contractione quando anima fuit corpori infusa* ; mais la 3e, *quæ fuit in gratia et ejus sanctificatione ac peccati originalis emendatione.* — 3. En 1387, elle censura Jean de Monzon, qui, dénoncé au pape par Pierre d'Ailly, fut excommunié par Clément VII, en 1389.

doctrine qui affirme que la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, en vertu d'une grâce unique, par laquelle Dieu l'a prévenue et appelée, n'a jamais été sujette actuellement au péché originel, mais a toujours été à l'abri de toute faute originelle et actuelle, toujours sainte et immaculée, est une doctrine pieuse, conforme au culte de l'Eglise, à la foi catholique, à la droite raison et à la sainte Ecriture, qu'elle doit être approuvée, tenue et embrassée par tous les catholiques, et qu'il ne sera plus permis désormais à personne de prêcher ou d'enseigner le contraire (1). » Et voici pour la fête : « Renouvelant l'ordonnance de célébrer sa sainte Conception, qui est marquée au VI des ides de décembre, en vertu de l'antique et louable habitude, tant par l'Eglise de Rome que par les autres, nous statuons et ordonnons que la solennité de ce jour soit célébrée avec pompe sous le nom de Conception dans toutes les églises, monastères et couvents de la chrétienté. » A la date de ces deux décrets, le concile de Bâle n'avait aucun droit de les porter : ils sont donc nuls de plein droit. Mais qui ne voit qu'il est un écho de la croyance et de la dévotion à l'immaculée conception, qui étaient complètement en dehors des motifs pour lesquels il s'était révolté ?

3. *Interventions authentiques de Rome.* — L'Eglise romaine, à la décision de laquelle s'en était remis saint Bernard, laissa d'abord librement se célébrer la fête, avant de se déclarer en sa faveur. Et de dévotion privée qu'elle était, la fête passa à l'état de culte public approuvé et enfin étendu par Rome à toute l'Eglise. Il y eut des étapes. Dès le XIIIe siècle, le pape et la cour pontificale assistent à cette fête à

1. Hardouin, *Act. concil.*, t. VII, col. 1266 ; Benoît XIV, *De festis*, l. II, c. XV, n. 7.

Anagni (1). Boniface VIII (1294-1303) y attache une indulgence (2). A Avignon, la Curie assistait également à la fête, le 8 décembre 1330 (3). Au xve siècle, c'est le pape franciscain Sixte IV (1471-1484), qui, par sa bulle *Cum præcelsa*, du 27 février 1477, donne une satisfaction solennelle et authentique aux défenseurs de la fête et de la croyance. Non seulement il reconnaît et approuve la fête, mais encore il l'enrichit d'indulgences et autorise une messe et un office spéciaux (4). Le dominicain Vincent Bandellus ou de Bandelis ayant recueilli tous les textes contre la croyance, la déclara impie, mais Sixte IV le condamna (5).

4. *Grave témoignage du concile de Trente.* — « Ce qui est assurément d'un grand poids et de la plus haute autorité, dit Pie IX dans sa bulle *Ineffabilis*, c'est que le concile de Trente lui-même, en publiant son décret dogmatique sur le péché originel (6), dans lequel, d'après les témoignages des saintes Ecritures, des saints Pères et des conciles les plus autorisés, il est établi et défini que tous les hommes naissent atteints du péché originel, le saint concile déclare pourtant d'une manière solennelle que, malgré l'étendue d'une définition si générale, il n'avait

1. D'après Barthélemy de Trente, dans Montfaucon, *Bibliotheca manuscriptorum nova*, Paris, 1739, t. I, p. 200. — 2. D'après un manuscrit d'Anagni, dans Doncœur, *Les premières interventions du Saint-Siège relatives à l'Im. Conc.* — 3. Dans Doncœur, *op. cit.* — 4. Dans l'office approuvé du franciscain Léonard de Nogarole, se lit la belle collecte : Deus qui per immaculatam Virginis conceptionem dignum Filio tuo habitaculum præparasti, concede quæsumus, sicut ex morte ejusdem Filii tui prævisa eam ab omni labe præservasti, ita nos quoque mundos ejus misericordia ad ta pervenire concedas. C'est à deux ou trois termes près la collecte actuelle. — 5. Par la bulle *Grave nimis*. — 6. En 1546, Sess. VI, Denzinger, 792 (674).

pas l'intention de comprendre dans ce décret la bienheureuse et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu. Par cette déclaration, les Pères du concile de Trente ont fait suffisamment entendre, eu égard aux circontances et aux temps, que la bienheureuse Vierge avait été exempte de la tache originelle, et ils ont très clairement démontré qu'on ne pouvait alléguer avec raison, ni dans les divines Ecritures, ni dans la Tradition, ni dans l'autorité des Pères, rien qui fût, de quelque manière que ce soit, en contradiction avec cette grande prérogative de la Vierge. »

5. *Actes pontificaux.* — Indépendamment de la défense faite par Paul V, en 1618, de professer publiquement que Marie a été conçue dans le péché (1), défense étendue par Gégoire XV, en 1622, même aux réunions privées (2), les papes commencèrent par inscrire la fête au calendrier, au bréviaire et au missel, laissant à chaque diocèse la liberté de l'adopter. Clément VIII (1592-1605) l'éleva au rite double majeur. Alexandre VII (1655-1669) déclara qu'elle a bien pour objet l'exemption du péché originel en faveur de Marie. « C'est sans contredit, dit-il (3), par un sentiment très ancien de dévotion envers Marie, que les fidèles croient que son âme,

1. Bulle *Regis pacifici*, dans Malou, *l'Imm. Conception*, t. 1, p. 73. — 2. Décret de l'Inquisition dans Malou, *op. cit.*, t. 1, p. 75. — 3. Bulle mémorable, *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, 8 décembre 1661. Elle fit écrire à Noël Alexandre ces mots significatifs : Auctor sum Fratibus meis Prædicatoribus ut, depositis antiquæ et jam antiquatæ opinionis præjudiciis, cujus tenebras Spiritus Sanctus dispulit, etsi nondum ita plane ac perfecte, ut quæstio ista sit in fidei luce, per divinam revelationem Ecclesiæ factam, constituta, communem, piam et ecclesiasticam sententiam, ac devotionem erga immaculatam Deiparæ conceptionem amplectantur, prædicent ac propagare studeant.

au premier instant de sa création et de son union au corps, a été par une grâce et un privilège spécial de Dieu, en vue des mérites de Jésus-Christ son Fils, le Rédempteur du genre humain, pleinement préservée de la tache du péché originel, et qu'ils célèbrent en ce sens avec beaucoup de solennité la fête de sa Conception. » A la demande de Louis XIV, Clément IX (1667-1669) accorda à la France la célébration de cette fête avec une octave ; Innocent XII (1691-1700) étendit cette faveur à toute l'Eglise. Et finalement, Clément XI (1700-1721), rendit la fête obligatoire pour toute l'Eglise (1).

6. *Résultat important.* — Désormais l'argument tiré du culte de l'Immaculée Conception et de la célébration de la fête prenait un caractère nouveau. « Jusqu'alors, l'existence de ce culte dans certaines églises, surtout en Orient, constituait une manifestation évidente de leur croyance publique, et par suite de l'antique tradition en faveur de la sainteté sans tache et de la très sainte Vierge. Appuyée maintenant sur l'autorité expresse du magistère suprême, l'existence de la fête forme un argument démonstratif en faveur de la légitimité du culte, et par suite de la vérité de son objet. Benoît XIV se proposait de tirer dogmatiquement cette conséquence des actes de ses prédécesseurs, comme on le voit par un projet de constitution sur la Conception immaculée de la Mère de Dieu. Désormais, déclare le grand pontife, il n'est pas plus permis de douter que la Reine des anges ait été sainte en sa conception, qu'il n'est permis de douter qu'elle ait été sainte dans sa naissance ; la sainteté de ces deux mystères est certaine, puisque, de l'autorité même du Siège

1. Par sa constitution *Commissi nobis,* du 6 décembre 1708.

apostolique, tous les deux sont fêtés par l'Eglise catholique (1). »

7. *Aboutissement dogmatique.* — Eglise enseignante et Eglise enseignée avaient ainsi marché de pair dans une union merveilleuse ; peuples et rois s'étaient unis sous le patronage direct de l'Immaculée Conception ; la liturgie s'était progressivement enrichie d'additions caractéristiques (2) ; depuis le XVIe siècle, savants et saints appelaient de leurs vœux une définition dogmatique ; au XIXe siècle, des demandes affluent à Rome pour la réalisation d'un tel vœu ; et en 1849, Pie IX consulte les évêques du monde entier (3). L'heure était venue ; et le 8 décembre 1854, la bulle *Ineffabilis* répondit aux longs et ardents désirs du monde catholique : Pie IX y décrétait que la doctrine qui tient Marie pour immaculée dès le premier instant de sa conception est révélée de Dieu et doit être crue par tous les catholiques.

En 1863, le 25 septembre, Pie IX approuva un nouvel office de l'Immaculée Conception, où l'objet de la fête est excellemment exprimé, et le rendit obligatoire. Et Léon XIII a donné à la fête du 8 décembre le même degré liturgique qu'aux principales fêtes de Marie.

Enfin un événement d'ordre surnaturel, qu'il n'est point permis de passer sous silence, c'est le fait de l'apparition de la sainte Vierge à Lourdes, peu d'années après la proclamation du dogme, le 11 février 1858. C'était comme la réponse du ciel à la parole du pontife : Marie disait : « *Je suis l'Imma-*

1. Le Bachelet, *L'Im. Conc.*, t. II, p. 50. — 2. Celle d'*Immaculata conceptio* à la Préface et de *Regina sine labe originali concepta* aux Litanies de Lorette. — 3. Il eut 543 réponses, 484 approuvant la doctrine et demandant la définition, 18 seulement repoussent la définition.

culée Conception, » comme si c'était là son nom propre. Les grâces nombreuses et les miracles étonnants, en faveur de ceux qui l'invoquent sous ce titre, montrent combien il lui est agréable d'être invoquée sous le nom d'Immaculée Conception.

III. Messe de l'Immaculée Conception

Précédée d'une vigile, dans les prières de laquelle se trouve déjà nommé le glorieux privilège dont Marie a été l'objet de la part de Dieu, au moment même de sa conception, et suivie d'une octave, la fête du 8 décembre offre un ensemble de pièces liturgiques des mieux choisies pour exprimer la foi et traduire la piété du peuple chrétien à l'égard de la Vierge immaculée. On y entend tour à tour la voix de l'auteur inspiré des Proverbes racontant la génération éternelle de la Sagesse; l'ange de l'Annociation saluant Marie pleine de grâce et bénie entre les femmes; Marie elle-même chantant à Dieu un hymne de reconnaissance pour la faveur insigne qu'il lui a faite ; le peuple chrétien louant à son tour cette Vierge si pure, l'acclamant comme sa gloire, sa joie, son honneur, et lui répétant le mot de l'époux du Cantique : « Tu es toute belle, ô Marie, et il n'y a pas de tache en toi. » Aux expressions joyeuses de cette foi, de cette gratitude et de cet amour, l'Eglise, toujours magnifiquement inspirée, mêle les accents de sa prière afin d'obtenir de Dieu, pour ses enfants, par l'intercession de la Vierge immaculée, le pardon du péché, la délivrance des hontes morales, la purification des souillures du cœur et du corps. S'il est juste de remercier Dieu, auteur de tout don parfait, d'avoir, par sa

toute-puissance, préservé celle qui devait être la Mère de son Fils selon la chair, de toute tache originelle ; s'il convient à tous les chrétiens, qui sont autant d'enfants de Marie, de féliciter leur Mère d'avoir été préservée du péché dans lequel ils sont nés et d'où les a retirés la grâce incomparable du baptême, il importe aussi de ne pas oublier que nous sommes encore dans cette vallée de larmes, exposés sans cesse aux chutes, aux éclaboussures de boue, à toutes sortes d'atteintes, qui ternissent la pureté de l'âme, et que, la loi de purification intégrale s'imposant à nous comme un impérieux devoir, nous devons nous appliquer à nous rendre dignes de Dieu, la pureté même, et de Marie, la Vierge immaculée. Mais, pour cela, le secours de la grâce nous est indispensable : il faut donc le demander très humblement et y correspondre très courageusement.

I. Les chants. — 1. *L'introït.* — La messe débute par un cri d'allégresse et de reconnaissance, emprunté à Isaïe (1) et à David (2). Et ce cri, jailli du cœur de la Vierge et monté à ses lèvres, explique le motif d'une telle joie et d'une telle gratitude. « *Je me réjouirai en Jéhovah, et mon cœur sera ravi d'allégresse en mon Dieu.* » Pourquoi ? « *Parce qu'il m'a revêtue du vêtement du salut et m'a couverte du manteau de la justice, comme la mariée se pare de ses joyaux.* » Et, en effet, dès sa conception, la Vierge est destinée à être l'épouse du Saint-Esprit ; et c'est dès lors qu'elle doit être parée de ses joyaux, revêtue déjà du vêtement du salut et du manteau de la justice. — « *Je t'exalte, Jéhovah.* » Pourquoi encore ? — Parce que « *tu m'as relevée, tu n'as pas réjoui mes*

1. *Is.*, LXI, 10 ; antienne. — 2. *Ps.* XXIX, 1 ; verset.

ennemis à mon sujet. » Et relevée de quoi, sinon de la tache à laquelle, selon la loi commune, aurait dû la soumettre sa génération humaine ? C'est, en effet, parce qu'elle a été soustraite au péché originel qu'à aucun moment donné la sainte Vierge n'a été soumise à Satan, et que Satan, l'ennemi du genre humain, n'a pas eu à se réjouir. En Marie, dès sa conception immaculée, Satan est de par Dieu le vaincu, selon la prophétie de la Genèse.

2. *Le graduel.* — Dans ce chant qui sépare l'épître de l'évangile, ce n'est plus la voix de la Vierge qu'on entend, mais celle d'Ozias et des anciens du peuple élu acclamant leur libératrice, Judith de Béthulie, qui, par dévouement pour sa nation, alla trancher la tête d'Holopherne. Que lui dit Ozias ? Pénétré du véritable esprit religieux, qui fait remonter jusqu'à Dieu la cause de tout bien, il adresse cet éloge à l'héroïne : « *Tu es bénie par le Seigneur, le Dieu très-haut, plus que toutes les femmes qui sont sur la terre* (1). » Et que lui disent les anciens ? Ceux-ci, heureux et fiers, l'acclament : « *Tu es la gloire de Jérusalem, tu es la joie d'Israël, tu es l'honneur de notre peuple* (2). » De tels accents, de telles acclamations conviennent mieux encore envers la sainte Vierge, en ce jour de son immaculée conception, qui marque le début de sa victoire décisive sur notre ennemi. Plus encore pour nous que Judith pour les Juifs, Marie est notre gloire, notre joie, notre honneur. Qu'un double *alleluia* retentisse donc sur nos lèvres pour remercier Dieu de ce triomphe ; et avec l'époux des Cantiques, redisons à Marie : « *Tu es toute belle, ô Marie, et la tache originelle n'est pas en toi* (3). » *Alleluia !*

3. *L'offertoire.* — L'application à la sainte Vierge

1. *Judith*, XIII, 23. — 2. *Judith*, XV, 10. — 3. *Cant.*, IV, 7.

de la parole du Cantique avec la substitution de *Marie* à *mon amie* et l'addition du qualificatif d'*originelle*, qui n'est point dans le texte, est pleinement autorisée par l'Eglise et parfaitement conforme au dogme défini. Mais le Nouveau Testament offre un passage, celui de l'ange, le jour de l'Annonciation, qui convient à la fête de ce jour : « *Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes* (1). » Cette plénitude de grâce et cette bénédiction singulière, affirmées surnaturellement au nom de Dieu, expriment un état tel de sainteté et de pureté, que cet état englobe toute la vie de Marie depuis le premier instant de sa conception. C'est pourquoi l'Eglise, à l'offertoire de la messe de ce jour, place ces paroles de la Salutation angélique sur nos lèvres pour que nous les répétions joyeusement en l'honneur de la sainte Vierge.

4. *La communion.* — Très heureusement, la liturgie mêle dans le chant de la communion une parole du prophète à une parole de la Vierge elle-même, pour proclamer une fois encore la gloire et la grandeur de Marie dans cette fête de son Immaculée Conception, en en reportant tout l'honneur à Dieu. « *De glorieuses choses ont été dites sur toi,* » avait dit David (2) ; car, de l'aveu même de la sainte Vierge, « *Celui qui est puissant a fait en toi de grandes choses* (3). » Parmi ces grandes choses, il faut compter tout d'abord le privilège de l'Immaculée Conception ; Dieu tout-puissant en est l'auteur ; et ce privilège extraordinaire a dicté, en Marie, de glorieux éloges. C'est un fait que nous constatons, que nous affirmons, que nous chantons avec foi et amour dans ce beau jour de fête, tant il est doux

1. *Luc.*, I, 28. — 2. *Ps.*, LXXXVI, 3. — 3. *Luc.*, I, 48.

et glorieux aux cœurs des fils de célébrer les grandeurs de leur Mère.

II. Les lectures. — 1. *L'évangile.* — A défaut d'un passage évangélique mentionnant le mystère de ce jour, l'Eglise a fait choix de celui du message de l'ange auprès de Marie, au moment de l'Incarnation du Verbe (1). Ce choix s'explique par la double mention de la plénitude de grâces et de la bénédiction de Marie entre toutes les femmes. Nous l'avons déjà relevé, nous n'y reviendrons pas.

2. *L'épître.* — Pour épître, la liturgie nous offre en ce jour un passage des Proverbes (2), qui contient l'éloge de la Sagesse, c'est-à-dire du Verbe éternel, qui devait prendre chair en Marie. Le Verbe a préexisté a toutes les créatures. Comme Dieu, il est l'unique engendré de la substance du Père, et engendré de toute éternité ; l'auteur inspiré des Proverbes nous le montre existant avant toute chose créée, présent à la création et y collaborant ; il lui prête ces paroles : « J'étais à l'œuvre auprès de Jéhovah, me réjouissant chaque jour, et jouant sans cesse en sa présence, jouant sur le globe de la terre, et trouvant mes délices parmi les enfants des hommes. » Comme homme, le Verbe était, dans les desseins de Dieu, le type de toutes les créatures humaines. Mais, pour être homme, il devait naître dans le temps et avoir une mère : cette mère, c'est la Vierge immaculée. Marie a donc été éternellement présente à la pensée de Dieu comme celle qui devait communiquer à son Fils la nature humaine. « En empruntant les termes mêmes dans lesquels les divines Ecritures parlent de la Sagesse incréée et représentent son origine éternelle, dit Pie IX dans

1. *Luc.*, I, 26-28. — 2. *Prov.*, VIII, 22-35.

la bulle *Ineffabilis*, l'Eglise a coutume de les employer dans les offices ecclésiastiques et dans la liturgie sacrée, et de les appliquer aux commencements mêmes de la Vierge : commencements mystérieux, que Dieu avait prévus et arrêtés dans un seul et même décret, avec l'Incarnation de la Sagesse divine. » Certes, un tel rapprochement est glorieux ; il peut paraître hardi, et pourtant, non sans raison, l'Eglise a cru pouvoir le faire pour honorer l'Immaculée Conception ; on ne peut que l'admirer.

III. Les prières. — C'est ici qu'à côté de l'expression de notre foi se fait entendre le cri de notre humaine misère. Nous affirmons dans chacune des trois prières de la messe de ce jour, à la collecte, à la secrète et à la postcommunion, notre ferme croyance à la vérité révélée et au dogme défini de l'Immaculée Conception ; mais en même temps, nous sentons le besoin de sortir des ténèbres pour marcher en « enfants de lumière, » de nous arracher à tout ce qui blesse, ternit ou souille la conscience pour respirer l'air pur de la vertu. La continence, la chasteté, la pureté sont choses excessivement délicates et fragiles, et pour lesquelles il nous faut de toute nécessité recourir à Dieu et intéresser de puissants protecteurs. Or quel plus puissant protecteur que Marie, et quelle occasion plus favorable de demander l'appui de sa maternelle protection que la fête de ce jour ? De là les admirables formules de prière que nous fait réciter aujourd'hui la liturgie.

1. *La collecte.* — « O Dieu qui, par l'Immaculée Conception de la Vierge, avez préparé une digne habitation à votre Fils, nous vous supplions, vous qui, en vue de la mort de ce même Fils, l'avez préservée de toute tache, de nous faire la grâce de

parvenir jusqu'à vous purifiés par son intercession. »

2. *La secrète.* — « Recevez, Seigneur, l'hostie de notre salut que nous vous offrons dans la solennité de la Conception immaculée de la bienheureuse Vierge Marie ; et de même que nous confessons qu'elle a été exempte de toute tache par votre grâce prévenante, ainsi daignez, par son intercession, nous délivrer de tous nos péchés commis. »

3. *La postcommunion.* — « Seigneur notre Dieu, daignez faire que les mystères auxquels nous venons de participer, guérissent en nous les blessures de ce péché dont vous avez si efficacement préservé la Conception immaculée de la bienheureuse Vierge Marie. »

1. **Marie prévenue, séparée par amour, par grâce et miséricorde.** — « Il est vrai qu'il y a une loi de mort qui condamne tous ceux qui naissent ; mais on dispense des lois les plus générales en faveur des personnes extraordinaires. Il y a une vapeur maligne et contagieuse qui a infesté tout le genre humain ; mais on trouve quelquefois moyen de s'exempter de la contagion, en se séparant. Il y a une tache héréditaire qui nous rend naturellement ennemis de Dieu ; mais la grâce peut prévenir la nature. Suivez s'il vous plaît, ma pensée. Contre la loi, il faut dispenser ; contre la contagion, il faut séparer ; contre un mal naturel, il faut prévenir. De sorte que je me propose de vous faire voir Marie dispensée, Marie séparée, Marie prévenue ; dispensée de la loi commune, séparée de la contagion universelle, prévenue par la grâce contre la colère qui nous poursuit dès notre origine. Pour la dispenser de la loi, j'ai recours à l'autorité souveraine qui s'est tant de fois déclarée pour elle. Pour la séparer de la masse, j'appelle au secours la Sagesse qui l'a si visiblement séparée des autres, par les grands et impénétrables desseins qu'elle a sur elle durant tous les temps. Et pour prévenir la colère, j'emploie l'amour éternel de Dieu, qui l'a faite un ouvrage de miséricorde avant qu'elle puisse être un objet de haine.

« Et ce sont les trois choses qu'elle nous propose, si nous l'entendons, dans son admirable cantique : « Le Tout-Puissant a fait en moi de très grandes choses. » Elle commence par la puissance, pour honorer l'autorité absolue par laquelle elle est dispensée : *qui potens est.* Mais ce Tout-Puissant, qu'a-t-il fait ? Ah ! dit-elle, de grandes choses : *magna.* Voyez qu'elle se reconnaît séparée des autres par les grands et profonds desseins auxquels la Sagesse l'a prédestinée. Et qui peut exécuter toutes ces merveilles, sinon l'amour éternel de Dieu : cet amour toujours actif et toujours fécond, sans l'entremise duquel la puissance n'agirait pas ; et cette sagesse infinie, renfermant en elle-même toutes ses pensées, ne produirait jamais rien au jour ? C'est lui par conséquent qui fait tout : *fecit mihi magna* : lui seul ouvre le sein de Dieu sur ses créatures ; il est la cause de tous les êtres, le principe de toutes les libéralités. C'est donc cet amour fécond qui a fait la Conception de Marie : *fecit ;* c'est lui qui a prévenu le mal, en la sanctifiant dès son origine. » Bossuet, *IIe sermon pour la fête de la Conception*, Exorde.

2. Motifs de l'Immaculée Conception. — « Les bons anges ayant donné à Dieu cette joie exquise de s'être laissés toujours remplir et posséder par lui, il semblait plus que convenable qu'il n'en fût point privé dans cette portion tant aimée de sa création qui est notre pauvre humanité, dont il a voulu que son Verbe épousât la nature. Oui il était juste et bon qu'en regardant ce nombre infini de créatures qui se succèdent et constituent notre race, il pût, ne fût-ce qu'une fois, dire à l'une d'elles : « Tu es toute » et absolument « belle, ô toi que j'aime, » belle de toutes les beautés ; belle dans ton être, belle dans ta vie, belle dans ta foi, belle dans ton origine : « il n'y a en toi ni tache, » ni ombre ; je ne vois rien en toi que ce que j'y ai mis, c'est-à-dire ce que j'ai pensé, ce que j'ai voulu, ce que j'aime. Toutes mes perfections ont en toi leur reflet, mais surtout ma sainteté y brille et elle n'a pas cessé d'y briller. Tu es toute à moi ; toi toute entière, je te reconnais, je te bénis, je t'aime, parce que partout où je regarde en toi, je m'y

retrouve moi-même et m'y reconnais. Tu es mon repos, tu es mon succès, tu es mon triomphe...

« Restait la conception (à soustraire au péché). Quel refuge ! car enfin tout part de là, et si Satan n'en est point débusqué, s'avouera-t-il vaincu et vraiment le sera-t-il ? La terre est au Seigneur, chante le divin Psalmiste, la terre et toute sa plénitude. *Ps.* XXXII, 5. La miséricorde la veut remplir en son entier ; la grâce entend y aller partout ; et comme le règne du Christ ne doit pas avoir de fin, il ne souffre point non plus de limites. Jésus fera donc un pas de plus, et il ira jusqu'au bout et s'emparera de ce dernier fond d'où sont sortis et sortiront jusqu'à la fin tous ceux qu'il daigne nommer ses frères : de telle sorte que de partout le mal et son prince soient expulsés et disparaissent.

« C'est l'immaculée conception de Marie qui est ce triomphe final de la rédemption de Jésus. Trouvez-vous que Jésus ne dût point vaincre jusque là, ou que, poussant jusque là sa victoire, et jugeant bon de la faire une seule fois pour toutes, il n'en dût point donner à Marie le profit et l'honneur ? Ah ! je vous l'affirme, les deux yeux de mon cœur appliqués sur le cœur ouvert de mon maître, des salaires sans nombre et sans prix dont Dieu paie son sang répandu, il n'en a pas de plus cher que cette rédemption totale et parfaite qui lui permet de dire, en regardant Marie : « Tu es toute belle, ô ma bien aimée, et il n'y a point de tache en toi. » Ma mort t'a préservée ; mon sang t'a entourée, comme une mer infranchissable ; l'ennemi tenu à distance ne t'a pas même abordée, son souffle même n'a pu t'atteindre ; enfin tu es toute pure et toute blanche : pure et blanche comme moi, comme moi candide et lumineuse, et mon miroir immaculé, comme je suis celui de mon Père. » Mgr Gay, *Conférences aux mères chrétiennes*, Paris, 1877, t. II, p. 447-451.

Leçon XXVIe

Fêtes de la Sainte Vierge

I. *La Nativité.* — II. *Le Saint Nom de Marie.* — III. *La Présentation.*

Outre la fête de l'Immaculée Conception, la piété chrétienne a voulu honorer d'autres mystères de l'enfance de Marie, et l'Eglise célèbre actuellement les mystères de sa naissance et de sa présentation au temple : le premier à la date du 8 septembre, le second à celle du 21 novembre. Elle a ajouté une octave à la Nativité, pendant laquelle elle commémore, le dimanche, le saint Nom de Marie. Cela fait trois fêtes : fête de la Nativité avec le rite double de IIe classe ; fête du Saint Nom de Marie et fête de sa Présentation au temple, avec le rite double majeur(1) ; ces trois fêtes vont faire l'objet de cette leçon.

1. BIBLIOGRAPHIE : Voir les ouvrages déjà indiqués ; Benoît XIV, *De festis B. M. V.*, IX, X, XIV ; saint Alphonse de Liguori, *La glorie di Maria*, Turin, 1900 ; Muzzarelli, *Esame critico delle principali feste di Maria santissima*, 1794 ; Trombelli, *Mariæ sanctissimæ vita ac gesta cultusque illi adhibitus*, Bologne, 1761 ; Dumas, *L'adolescence de Marie*, Paris, 1907 ; Bourgeois, *La Vierge Marie. Mystère de sa prédestination et de sa vie*, Paris, 1908 ; de la Broise, *La sainte Vierge*, Paris, 1908 ; Campana, *Maria nel dogma cattolico*, Turin, 1909.

I. Nativité de la T. S. Vierge

I. Objet de la fête. — 1. *Ce qu'il faut entendre par ce mot de Nativité.* — Dans le langage liturgique, la *naissance* d'un saint n'est autre que sa mort, parce que c'est vraiment le jour, où il cesse de vivre sur cette terre, qu'il *naît* à la vie de la gloire et de la béatitude, en recevant pour toujours au ciel la récompense de ses vertus. C'est pourquoi l'Eglise célèbre la fête des saints, ou leur *naissance*, au jour anniversaire de leur mort. Toutefois, ce qu'elle n'a fait pour aucun des patriarches, des prophètes, des apôtres et des martyrs, elle a jugé bon de le faire en l'honneur du Sauveur, de son Précurseur et de sa Mère ; pour eux elle ne commémore pas seulement l'anniversaire de leur mort, mais encore leur apparition en ce monde, ou leur naissance entendue au sens ordinaire de ce mot.

2. *Raisons de cette exception.* — On comprend aisément les motifs d'une telle exception : c'est que la naissance de Jésus, de Marie et de Jean Baptiste a été particulièrement sainte en elle-même et a été, pour l'humanité, l'occasion d'une grande allégresse. Il convenait donc d'en perpétuer le souvenir par une fête pour permettre à la piété chrétienne de payer à Dieu un juste tribut d'adoration et d'action de grâces. Du reste, ces trois nativités ne sont pas sans quelque relation entre elles. Jésus, en effet, est le soleil de justice, le plein jour de la vérité, qui doit illuminer le monde. Or, il a été annoncé : Jean Baptiste l'a annoncé comme l'étoile de la nuit qui présage l'apparition prochaine du soleil ; et Marie a été sa véritable aurore. Et de même que l'on commémorait, à la Noël, la naissance du Verbe fait chair, l'Eglise a voulu commémorer la naissance du saint Précurseur et de la bienheureuse Vierge Marie.

3. *Raisons en faveur de la Nativité de la sainte Vierge.* — Les motifs qui militent en faveur de la fête de la Nativité de Marie sont des plus glorieux. En formant le premier homme, disait Tertullien (1), Dieu pensait déjà au Christ futur. « S'il est ainsi, ajoute Bossuet (2), que, dès l'origine du monde, Dieu, en créant le premier Adam, pensait à tracer en lui le second ; si c'est en vue du Sauveur Jésus qu'il forme notre premier père avec tant de soin, parce que son Fils en devait sortir après une si longue suite de siècles et de générations interposées ; aujourd'hui que je vois naître l'heureuse Marie, qui le doit porter dans ses entrailles, n'ai-je pas plus de raison de conclure que Dieu, en créant ce divin enfant, avait sa pensée en Jésus-Christ et qu'il ne travaillait que pour lui ; *Christus cogitabatur ?* Ainsi ne vous étonnez pas, Chrétiens, ni s'il l'a formée avec tant de soin, ni s'il l'a fait naître avec tant de grâces : c'est qu'il ne l'a formée qu'en vue du Sauveur. Pour la rendre digne de son Fils, il la tire sur son Fils même ; et devant nous donner bientôt son Verbe incarné, il en fait paraître aujourd'hui, en la Nativité de Marie, un Jésus-Christ ébauché, si je puis parler de la sorte, un Jésus-Christ commencé, par une expression vive et naturelle de ses perfections infinies : *Christus cogitabatur homo futurus.* »

« La nativité de la Vierge nous fait voir le temple vivant où se reposera le Dieu des armées lorsqu'il viendra visiter son peuple ; elle nous fait voir le commencement de ce grand et bienheureux jour que Jésus doit bientôt faire luire au monde. Nous aurons bientôt le salut, puisque nous voyons déjà sur la terre celle qui doit y attirer le Sauveur. La

1. *De resur. carnis*, 6, *Patr. lat.*, t. II, col, . — 2. *Ier Sermon sur la Nativité*, Exorde.

malédiction de notre nature commence à se changer aujourd'hui en bénédiction et en grâce, puisque de la race d'Adam, qui était si justement condamnée, naît la bienheureuse Marie, c'est-à-dire celle de toutes les créatures qui est tout ensemble la plus chère à Dieu et la plus libérale aux hommes, car la grandeur de la sainte Vierge est une grandeur bienfaisante, une grandeur qui se communique et se répand (1). »

4. *Le Christ se voit déjà en sa future Mère.* — « Dès le premier jour que Marie naît au monde, le Verbe la regarde comme sa mère, parce qu'elle l'est en effet selon l'ordre des décrets divins. Il regarde en elle ce sang dont sa chair doit être formée, et il le considère déjà comme sien ; il s'en met, pour ainsi dire, en possession en le consacrant par son Esprit-Saint : ainsi son alliance avec Marie commence à la nativité de cette Princesse, et avec l'alliance l'amour, et avec l'amour la magnificence... Combien donc illustre, combien glorieuse est votre nativité, ô divine, ô très admirable Marie ! Quelle abondance de dons célestes est aujourd'hui répandue sur vous ! Il me semble que je vois les anges, qui contemplent avec respect le palais qui est déjà marqué pour leur maître, par un caractère divin que le Saint-Esprit y imprime. Mais je vois le Fils de Dieu, le Verbe éternel, qui vient lui-même consacrer son temple et l'enrichir de trésors célestes, avec une profusion qui n'a point de bornes, parce qu'il veut, ô bénit enfant dans lequel notre bénédiction prend son origine, il veut que vous naissiez déjà de lui, et qu'il vous serve d'avoir un fils qui soit l'auteur de votre naissance (2). »

1. Bossuet, *Sermon pour la fête de la Nativité*, Exorde. — 2. *Ibid.*, Premier point.

5. *Caractère de joie de cette fête.* — Un jour tel que celui où le ciel donne à la terre la future Mère du Verbe incarné ne peut être qu'un jour de sainte allégresse : il est l'annonce joyeuse de la réalisation des promesses divines ; la rédemption de l'humanité ne tardera plus guère ; Marie, c'est à bref délai le Rédempteur. Quels sentiments de reconnaissance et d'amour ne doivent donc pas être les nôtres, à la pensée que la Mère de notre Sauveur fait aujourd'hui son apparition sur la terre ! Pour elle comme pour son Fils, les anges durent chanter : « Gloire, dans les hauteurs, à Dieu ? Et sur la terre, paix, bienveillance pour les hommes ! »

De là vient que jadis, avant l'institution de la fête de l'Immaculée Conception, les Pères regardèrent avec raison la fête de ce jour comme la source de toutes nos espérances et de toutes nos joies. Saint André de Crète († 720) la saluait comme « l'entrée, le point de départ des fêtes, dont le terme est l'union du Verbe et de la chair (1). » Et saint Jean Damascène le chantait comme « le jour natal de l'allégresse, » en conviant tous les peuples et tous les hommes sans exception à la célébrer joyeusement (2).

C'est bien, en effet, un sentiment de fierté joyeuse que dégage et inspire la liturgie de ce jour. Les fidèles doivent s'y abandonner de tout cœur puisque, aussi bien, c'est la fête de la naissance de leur Mère.

II. Histoire de la fête. — 1. *Son apparition tardive.* — L'Evangile est muet sur les parents qui donnèrent le jour à la sainte Vierge, sur le jour et les circonstances de sa naissance, sur les premières années de sa vie. Pourquoi ce silence ? Il doit avoir

1. *Orat. I in Nativ. Deiparæ, Patr. gr.*, t. XCVII, col. 805. — 2. *Homil. I*, 1, *in Nativitatem B. M., Patr. gr.*, t. XCVI, col. 661.

ses raisons, et les Pères n'ont pas été sans en donner d'admirables. Le premier mot de l'Evangile touchant la Vierge est celui-ci : *Maria, de qua natus est Jesus ;* Marie, de laquelle est né Jésus. Comme pour laisser entendre que Marie est moins la fille d'Adam que la Mère de Jésus, que toute sa noblesse et sa grandeur lui viennent moins de ses ancêtres, de son père et de sa mère, que de son Fils, et que toute la gloire qu'elle tire de sa maternité divine dépasse toute celle qui lui venait de la maison de David, de la tribu de Juda.

La tradition a été beaucoup plus explicite ; les apocryphes, tels que le *Protévangile de Jacques*, *l'Evangile de la nativité de Marie* du pseudo-Matthieu, *l'Evangile de l'enfance de Marie* du pseudo-Thomas, s'en sont fait l'écho, non sans mêler des légendes aux données traditionnelles ; ils nomment le père et la mère de Marie, ils parlent de leur piété, de la stérilité de leur union, des prières ardentes qui leur obtinrent du ciel cette enfant du miracle, de la présentation de Marie au temple à l'âge de trois ans, autant de croyances pieuses que l'Eglise a consacrées par des fêtes sans en faire pour autant des articles de foi.

Or, lorsque le culte de la Sainte Vierge se traduisit par des fêtes en l'honneur de Marie, l'Eglise ne se borna pas, comme pour les saints ordinaires, à commémorer son assomption glorieuse, qui correspondait au *Natale* des martyrs et des confesseurs, elle voulut aussi honorer sa naissance, tout comme on célébrait déjà celle de saint Jean-Baptiste : et celle-ci se célébrait dès le ve siècle ; mais celle de la Nativité de Marie ne parut pas aussitôt. Saint Augustin, qui a laissé sept sermons (1) sur la fête de la

1. *Serm.* CCLXXXVII-CCXCIII.

nativité du Précurseur, n'en a aucun sur la nativité de la Vierge. Il dit même formellement que l'Eglise ne célèbre que deux naissances dans la chair, celle du Christ et celle de Jean-Baptiste (1) ; bonne preuve que, de son temps, on ne connaissait pas encore une fête semblable en l'honneur de Marie. Il en était de même du temps du pseudo-Augustin, dans lequel il semble bien qu'il faut voir Fauste de Riez (2). Même silence pendant le VIe siècle. Saint Grégoire le Grand († 604) n'en parle pas ; les missionnaires qu'il envoya en Angleterre n'en parlent pas davantage (3). En revanche, elle est signalée, à la fin du VIIe siècle, par le pape saint Sergius (687-701), comme l'une des fêtes de la Vierge que l'on doit solenniser à Rome par une procession (4). Elle prend place dès cette époque dans les sacramentaires gélasien et grégorien ainsi que dans les calendriers francs des temps carolingiens. Et chose remarquable, les oraisons signalées dans le sacramentaire grégorien sont déjà celles qu'on récite encore aujourd'hui.

2. *Elle a donc été instituée au VIIe siècle*, postérieurement à saint Grégoire et antérieurement à saint Sergius, entre 604 et 687. D'après Mgr Duchesne (5),

1. Natalis dies carnis, dit-il au sermon CCLXXXVII, nulli prophetarum, nulli patriarcharum, nemini apostolorum celebravit Ecclesia : solos duos natales celebrat, hujus (saint Jean) et Christi. Cf. *Serm.* CCXCII. — 2. Post illum sacrosanctum Domini natalis diem, nullius hominem legimus celebrari, nisi solius Joannis Baptistæ. Serm. CXCVI, dans l'Appendice des sermons de saint Augustin. — 3. D'après la note de la préface du second livre du sacramentaire grégorien, dans Pamélius, *Liturgica*, t. II, p. 388, l'insertion de cette fête et de celle de l'assomption dans le premier livre, qui est proprement de saint Grégoire, est postérieure à saint Grégoire. — 4. *Lib. pontif.*, t. I, p. 376-381. — 5. *Origines du culte chrétien*, 2e édit., Paris, 1898, p. 262.

elle était d'origine et d'importation byzantine, sans qu'on puisse signaler l'auteur, le lieu et la date exacte de son institution. Et dès son apparition, elle se trouve, tant en Occident qu'en Orient, fixée uniformément au 8 septembre. Pourquoi ce jour-là ? On l'ignore.

Adoptée à Rome et insérée dans le calendrier romain, la fête de la Nativité de Marie s'introduisit en Gaule avec la liturgie romaine. Elle y fut particulièrement en faveur à Angers (1) et à Chartres (2). Peu à peu elle se répandit dant tout l'Occident (3).

Au XIIe siècle, le liturgiste Beleth, peu renseigné sur son origine, attribue son institution à une révélation particulière qui, communiquée au pape, le décida à imposer la fête à toute l'Eglise (4) ; il oublie de dire le nom de ce pape ; il constate du moins que, de son temps, elle n'avait ni vigile, ni octave.

A la fin du XIIIe siècle, Durand de Mende se contente de reproduire Beleth (5), mais il ajoute qu'Innocent IV (1243-1254) avait donné une octave à la fête. C'est, en effet, à la suite d'un vœu fait à la

1. Une tradition de l'église d'Angers désigne l'un de ses évêques du commencement du Ve siècle, saint Maurille, comme l'instituteur de la fête ; ce n'est là qu'une opinion que Benoît XIV, *De festis B. M. V.*, IX, 5, qualifie de peu probable et d'invraisemblable. Il est vrai que la fête de la Nativité a porté longtemps en France le titre de *Notre-Dame Angevine* ou de *Fête de l'Angevine ;* cela prouve la particulière dévotion des angevins à l'égard de Marie. — 2. Saint Fulbert († 1028) eut une part importante dans la diffusion de la fête, de concert avec le roi Robert le Pieux, qui nota en chant harmonieux les trois répons où il célébrait lui-même le lever de l'étoile mystérieuse, la branche sortant de la tige de Jessé et la volonté de Dieu. — 3. Elle se trouve inscrite dans les Martyrologes de Bède, d'Adon et d'Usuard. — 4. *Rationale*, CXLIX. — 5. *Rationale*, VII, XXVIII.

sainte Vierge, que l'octave fut instituée. Depuis près de vingt mois, après le très court pontificat de Célestin IV (1241), qui ne dura que dix-sept jours, le siège de Rome était vacant. Pour échapper aux menaces de l'empereur Frédéric II († 1250), les cardinaux réunis en conclave promirent, si une élection intervenait à bref délai, de donner une octave à la fête de la Nativité. L'élu, Sinibaldo Fiesco, sous le nom d'Innocent IV (1243-1254), tint parole. A la troisième session du premier concile œcuménique de Lyon, en 1245, il déposa l'empereur Frédéric II, et réalisa la promesse du conclave (1).

Au siècle suivant, pour remercier Dieu du retour de la papauté à Rome, Grégoire XI (1370-1378) songea à faire précéder la fête d'une vigile et d'un jeûne ; mais la mort le surprit sans qu'il eût donné suite à son projet. Et aucun de ses successeurs jusqu'ici n'a rien changé à l'état des choses. La fête se célèbre encore aujourd'hui avec une octave, mais sans vigile ; c'est l'une des grandes fêtes de la sainte Vierge.

III. La messe. — 1. *Les chants.* — Dans les antiennes de l'office de ce jour, le mystère de la Nativité est célébré sous toutes les formes ; mais à la messe, et particulièrement dans les chants, la pensée qui domine est celle de la glorieuse maternité divine. Dans sa naissance, objet de cette fête, la liturgie célèbre déjà la Mère du Sauveur. Dès l'*introït*, elle emprunte pour antienne un passage à Sedulius, poète chrétien du ve siècle, et pour verset le commencement du psaume de l'épithalame royal. « Salut, Mère sainte, ô vous dont l'enfantement a mis au monde le Roi qui gouverne le ciel et la terre

1. Mansi, *Act. Conc.*, t. XXIII, p. 612.

dans les siècles des siècles. » A ce salut, que lui adresse l'Eglise, Marie répond avec l'épouse du psaume : « *De mon cœur jaillit un beau chant ; je dis : Mon œuvre est pour un roi* (1). »

Au *graduel*, l'Eglise chante la virginité jointe à la maternité : « Vous êtes bénie et digne de toute vénération, Vierge Marie, qui, sans la moindre souillure, êtes devenue la Mère du Sauveur. Vierge, mère de Dieu, celui que le monde entier ne saurait contenir s'est enfermé dans votre sein, s'y faisant homme. » Et le verset alléluiatique, continuant le même thème, félicite Marie du privilège incomparable et unique qu'elle a eu de devenir la Mère de Dieu. « *Alleluia ! alleluia !* Heureuse êtes-vous et digne de toute louange, sainte Vierge Marie ! de vous s'est levé le soleil de justice, le Christ notre Dieu. *Alleluia !* »

A l'*offertoire*, c'est un éloge semblable de la maternité divine et de la virginité : « Bienheureuse êtes-vous, Vierge Marie, qui avez porté le Créateur de toutes choses ! Vous avez engendré celui qui vous a faite, et vous restez vierge éternellement. »

A la *communion*, c'est le mot de la femme de l'Evangile, à peine transformé et complété, qui sert de motif au chant. En entendant parler Jésus, cette femme inconnue traduisit son admiration en ces termes : « *Heureux le sein qui vous a porté, et les mamelles que vous avez sucées* (2) ! » La liturgie y substitue cette formule : « Heureuses les entrailles de la Vierge Marie, qui ont porté le Fils du Père éternel ! »

Ainsi, d'un bout à l'autre, dans les chants de la messe de la Nativité de Marie, retentit l'éloge de la virginité et de la maternité divine de la sainte Vierge.

1. *Ps.*, XLIV, 1. — 2. *Luc.*, XI, 27.

Extérieurement, Marie, dans son berceau n'est qu'une enfant comme les autres ; mais c'est déjà, aux yeux de la foi, la Vierge par excellence, la future Mère du Christ ; et c'est magnifiquement honorer sa naissance que de chanter aussitôt les gloires de la virginité et de la maternité divine, car leurs rayons auréolent l'enfant qui vient de naître.

2. *Les lectures.* — Quel passage évangélique choisir, puisqu'il n'est point fait mention dans l'Evangile de cette nativité ? Pas d'autre, a pensé l'Eglise, que celui de la généalogie de Jésus, la gloire du Fils devant rejaillir sur sa Mère. Et de préférence elle a choisi la généalogie selon saint Matthieu, parce qu'elle s'achève par ces mots : « Jacob engendra Joseph, *l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qu'on appelle le Christ* (1). » Chose singulière, dans la généalogie de Jésus, il n'est pas fait mention de la parenté propre de la sainte Vierge ; et c'est pourtant de Marie seule, et non de Joseph, que le Sauveur a reçu le sang de ses aïeux : *Marie, de laquelle est né Jésus.* Le nom de la Mère est ainsi intimement lié au nom du Fils ; le nom de Marie est inséparable du nom de Jésus ; le Sauveur du monde est toute la raison d'être de la Vierge. Aussi les derniers mots du passage évangélique de la fête expriment-ils la pensée inspiratrice de la messe et donnent-ils le ton aux chants qui en sont le commentaire.

Mais voici que, pour célébrer la naissance de la Vierge-Mère, la liturgie nous fait lire un passage des Proverbes (2), où est racontée la génération éternelle de la Sagesse ou du Verbe. « Jéhovah m'a possédée au commencement de ses voies, avant ses œuvres les plus anciennes. J'ai été fondée dès l'éternité, dès le commencement, avant l'origine de la

1. *Matth.*, I, 16. — 2. *Prov.*, VIII, 22-35.

terre... J'étais à l'œuvre auprès de lui, me réjouissant chaque jour, et jouant sans cesse en sa présence, jouant sur le globe de la terre, et trouvant mes délices parmi les enfants des hommes. » On comprend l'évocation de la génération éternelle du Verbe à propos de sa génération temporelle selon la chair : il s'agit de l'Homme-Dieu. Mais à propos de la naissance de Marie ? Marie n'est pas la Sagesse incréée, le Verbe éternellement engendré du Père ; rien de plus vrai. L'Eglise n'a pourtant pas hésité à faire lire ce passage en ce jour de fête, car c'est le jour où naît celle qui doit donner naissance au Verbe incarné. Le rapprochement semble audacieux ; il s'explique cependant, car l'humble enfant, dont on célèbre la naissance, était éternellement présente à la pensée de Dieu comme le moyen choisi par lui pour donner au monde le Verbe fait chair ; elle entrait dans le plan divin par un libre décret de la toute-puissance de Dieu. Et dès lors les paroles inspirées, qui servent à raconter la génération éternelle de la Sagesse, conviennent d'une certaine manière à Marie, créée dans le temps, mais destinée de tout éternité à être la Mère de la Sagesse incarnée ; elles suggèrent du moins la plus haute idée qu'on puisse se faire de celle dont on célèbre aujourd'hui la naissance ; elles sont un hommage délicat et précieux à déposer sur son berceau, comme un reflet de la grandeur et de la gloire éternelles du Verbe rejaillissant sur sa Mère selon la chair.

3. *Les prières.* — Les prières de ce jour font tout naturellement allusion au mystère de la nativité de Marie (1), mais elles rappellent aussi celui de sa maternité divine et sa perpétuelle virginité (2).

1. La collecte et la secrète. — 2. La secrète.

Elles expriment surtout le besoin que nous avons de la grâce pour nous sanctifier et pour pouvoir naître un jour, par une bonne mort, à la vie de l'éternité.

Puisque la naissance de Marie est déjà l'annonce joyeuse et assurée de notre salut, la *collecte* nous fait demander la grâce et un accroissement de la paix. « Nous vous prions, Seigneur, d'accorder à vos serviteurs le don de la grâce céleste, afin que ceux pour qui l'enfantement de la bienheureuse Vierge a marqué le commencement du salut, trouvent dans la solennelle mémoire de sa Nativité l'accroissement de la paix. »

A la *secrète*, on tient surtout à faire agréer l'oblation du sacrifice, et on profite du mystère du jour pour rendre cette offrande plus agréable, sans oublier le bénéfice moral qu'on espère en retirer. De là cette formule : « Seigneur, que vienne à notre aide l'humanité de votre Fils unique : né d'une vierge, loin de léser l'intégrité de sa mère, il l'a consacrée. Que le Christ Notre Seigneur nous délivre de nos fautes et vous rende ainsi notre offrande acceptable en cette fête de la Nativité. »

A la *postcommunion*, le sacrifice est achevé ; on y a pris part en l'honneur de la fête, et on demande d'en retirer un fruit convenable pour la vie du temps et pour la naissance de la vie de l'éternité. « Nous avons, Seigneur, participé aux mystères qui consacrent cette fête annuelle ; faites, nous vous en supplions, qu'il nous soient un remède pour la vie du temps et de l'éternité. »

II. Le T. S. Nom de la B. V. Marie

I. Le nom de la sainte Vierge. — 1. *Le nom de la Vierge était Marie.* — C'est tout ce que nous

fait connaître l'Evangile au sujet du nom donné à la sainte Vierge. Le choix de ce nom fut-il inspiré surnaturellement à saint Joachim et à sainte Anne, ou même expressément révélé ? On ne saurait l'affirmer avec certitude, faute de documents. Mais si l'on songe que Dieu, vis-à-vis des plus grands saints de l'Ancien Testament, prit toujours soin de leur faire donner un nom conforme à ses desseins sur eux et au rôle qu'il leur destinait, et si l'on se rappelle son intervention pour l'imposition du nom de Jésus et de Jean, on est autorisé à croire, sans la moindre invraisemblance, qu'il dut en user à l'égard de la Vierge comme pour le Précurseur et le Sauveur.

Quoi qu'il en soit, Marie était le nom de la sainte Vierge. C'était un nom assez répandu aux temps de l'Evangile, à raison même de son symbolisme gracieux et de ses multiples interprétations. Donné à la Vierge, il devait offrir un symbolisme saisissant et une signification des plus pieuses et des plus belles. Lesquels ? Il en est plusieurs, et l'on n'a que l'embarras du choix.

2. *Signification du nom de Marie.* — Bardenhewer compte jusqu'à soixante-dix interprétations différentes (1) ; quelques-unes sont douteuses, invraisemblables, ou même fausses ; d'autres sont fondées sur l'origine et le sens étymologique de la racine qui a servi à faire le nom de Marie. Mais quelle est cette racine ? à quelle langue appartient-elle ?

Les uns la disent égyptienne. C'est en Egypte, en effet, que, pour la première et unique fois avant la captivité de Babylone, le nom de Marie a été donné à une femme juive, à la sœur de Moïse. Dans cette hypothèse, Marie viendrait de *mery*, *meryt*, qui

1. *Der Name Marie*, 1895.

signifie *très chère ;* et un tel nom convient particulièrement à la sainte Vierge, car elle a été très chère à Dieu et a reçu de l'amour de Dieu les privilèges les plus extraordinaires (1).

D'autres la croient syriaque, de *mâr*, qui veut dire Seigneur ; Marie signifierait alors *Dame*, *Maîtresse*, qualification très bien appropriée à la sainte Vierge, qui est la Souveraine, la Reine de la terre et du ciel. Mais les philologues font observer qu'en Syriaque le féminin de *mâr* est *Marta* et non *Maria*.

D'autres enfin préfèrent y voir une racine hébraïque simple signifiant *lumière, éclairée, éclairante:* c'est l'explication des Pères grecs, des scolastiques, de saint Thomas ; *élevée*, *grande :* c'est l'explication préférée du bienheureux Canisius ; *grasse*, *grosse*, dans le sens de belle, gracieuse : c'est l'explication de Bardenhewer ; *amertume*, *douleur*, selon les anciens rabbins, expression facilement transformée en *mer amère*, *amertume de la mer* ou *mer d'amertume*, comme le veut Minocchi. Comme il est facile de le voir, chacune de ces interprétations est applicable à la sainte Vierge ; car elle a reçu dans son sein la Lumière du monde et a enfanté le Soleil de justice ; elle a été grande au dessus de toutes les autres créatures ; elle a été magnifiquement belle, d'une beauté qui résulte de la plénitude des grâces ; et elle a connu au delà de tout l'amertume, puisqu'elle a vu mourir son Fils sur la croix et qu'un glaive de douleur a transpercé son âme.

Si, au lieu d'y voir un mot simple dérivé de l'hébreu, on veut y voir un nom composé, Marie signifierait *Mer amère*, de *mar* et *yam :* mais à la place de *Mar-yam*, la forme *Yam-mar*, disent les critiques, serait plus régulière et plus conforme au génie de

1. Sur cette question, voir le *Dictionnaire d'Ecriture sainte*, au mot Marie ; Campana, *Maria nel dogma cattolico*, p. 660-667.

la langue hébraïque. Marie signifierait aussi, selon saint Jérôme, *goutte de la mer ; stilla maris ;* ce sens accepté par un grand nombre de Pères grecs et latins et d'écrivains ecclésiastiques jusqu'au moyen âge, exprime la grande humilité de la Vierge ; car étant comme une mer immense de perfections, elle s'est toujours regardée comme la dernière des créatures. Saint Ambroise a vu dans le nom de Marie ce sens particulier : *Deus ex genere meo*, le Seigneur est sorti de ma race ; ce nom aurait été alors comme le présage et l'annonce du rôle sublime que la sainte Vierge devait jouer dans la conception et l'enfantement du Verbe incarné.

L'une des interprétations les plus belles et les plus populaires, consacrée du reste par la liturgie, voit dans le nom de Marie l'*Etoile de la mer*. On sait comment saint Bernard a justifié cette interprétation (1). La sainte Vierge, en effet, a été l'étoile de Jacob ; car de même que l'étoile émet son rayon lumineux sans se corrompre, de même la Vierge a enfanté son Fils sans rien perdre de sa virginité ; et de même que le rayonnement n'amoindrit pas la clarté de l'étoile, de même le Fils de Marie n'a rien enlevé à l'intégrité virginale de sa Mère. La sainte Vierge est, particulièrement pour nous, l'étoile de la mer, en ce sens qu'au milieu des écueils et des tempêtes de ce monde, si souvent comparé à un océan, elle oriente les passagers et leur indique la voie, les encourage dans les épreuves, les protège dans les dangers, leur évite le naufrage et les fait heureusement aborder au port.

3. *Puissance du nom de Marie.* — Il est certain, ainsi que saint Paul nous l'assure (1), qu'en fait de nom qui sauve il n'en a pas été donné d'autre au

1. Cf. t. VI, p. 665. — 2. *Act.*, IV, 12.

monde que celui de Jésus. Celui de la Vierge n'en a pas moins, selon l'expression du bienheureux Canisius, une énergie singulière et une vertu divine : il résume et condense pour ainsi dire tout le pouvoir surnaturel de Marie. L'invoquer, c'est invoquer la Mère de notre Sauveur et notre mère : c'est intéresser à notre sanctification et à notre salut celle qui veut voir l'Eglise se remplir de saints et le ciel de bienheureux. Une longue expérience prouve qu'on ne l'invoque jamais en vain. Et la piété chrétienne s'est fait un doux devoir de l'associer toujours au nom de Jésus. Jésus-Marie ! c'était le cri de Jeanne d'Arc ; ç'a été le cri de tous les pécheurs en quête de pardon, de tous les malheureux aux prises avec les épreuves de la vie, de tous les heureux de ce monde qui ont voulu s'assurer une sainte mort.

Est-ce à dire, comme l'ont prétendu quelques théologiens exagérés, que ce nom de Marie ait une efficacité comparable à celle des sacrements et qu'il agisse *ex opere operato?* Loin de nous de le penser. Mais loin de nous aussi de penser qu'il soit sans influence sur notre vie spirituelle. Il est à rapprocher de celui de Jésus dans la même mesure où la sainte Vierge est unie au Sauveur dans l'œuvre de la rédemption. La piété chrétienne ne s'est jamais fait faute de le joindre au nom de Jésus et de l'entourer d'un saint respect (1). De là l'idée de lui consacrer un jour de fête.

1. Ce respect envers le nom de Marie fut tel, observe Benoît XIV, *De festis B. M. V.*, x, 3, que pendant un certain temps on ne voulut même pas le donner à des princesses de sang royal. Et il cite Alphonse VI, roi de Castille, Ladislas et Casimir Ier, rois de Pologne, qui refusèrent de laisser porter ce nom aux reines, leurs épouses. Depuis, ce respect exagéré a fait place à une confiance plus filiale, et nombre de reines ont porté le nom de Marie.

II. La fête du saint Nom de Marie. — 1. *Son origine.* — C'est en Espagne, au diocèse de Cuenca, que la dévotion à la sainte Vierge se traduisit par l'institution d'une fête spéciale en l'honneur de son nom, et cette fête fut approuvée par Rome, en 1513, pour la ville et le diocèse de Cuenca. Lors de la réforme du bréviaire, elle ne parut pas suffisamment autorisée pour être maintenue au calendrier de l'Eglise universelle, si tant est qu'elle y eût été déjà inscrite à cette époque. Nous savons bien que saint Pie V fit supprimer la fête de la Présentation ; et Benoît XIV nous apprend que celle du saint Nom de Marie subit le même sort, mais il ajoute qu'elle fut rétablie peu après par Sixte-Quint (1585-1590) (1). D'après l'opinion que l'usage juif était de ne donner un nom aux filles que quinze jours après leur naissance, la fête du saint Nom de Marie avait été fixée au 23 septembre, exactement quinze jours après celle de la Nativité.

2. *Son extension dans l'Eglise universelle.* — Longtemps la fête nouvelle resta une fête de dévotion propre à certains diocèses. Le jansénisme aidant, son extension paraissait condamnée à rester fort restreinte, lorsqu'un évènement imprévu vint changer l'état de choses. Le 12 septembre 1683, Sobieski avait battu les Turcs, délivré Vienne et sauvé ainsi l'Europe centrale de l'invasion musulmane. Cette victoire fut pour l'Autriche ce qu'avait été, plusieurs siècles avant, pour la France, la victoire de Charles-Martel à Poitiers. Innocent XI (1676-1689) y vit un effet de l'intervention miraculeuse de la sainte Vierge ; la même année 1683, pour reconnaître un si grand bienfait, il étendit la fête du saint Nom de Marie à toute l'Eglise, la rendit obligatoire et la fixa au dimanche

1. *De festis B. M. V.* x, 5.

dans l'octave de la Nativité. Son décret ne fut pas du goût de tout le monde ; et il est remarquable que Tillemont, qui parle des autres fêtes de la sainte Vierge, passe celle-ci complètement sous silence. La fête du saint Nom de Marie n'en est pas moins restée inscrite au calendrier de l'Eglise universelle ; elle se célèbre actuellement sous le rite double majeur ; elle est un juste hommage de reconnaissance à l'égard de Notre-Dame.

III. La messe. — 1. *Les chants.* — Sauf l'antienne de l'introït, le verset alléluiatique du graduel et l'offertoire, les chants sont les mêmes que pour la Nativité. L'antienne de l'introït est empruntée au psaume de l'épithalame royal, et formée de trois morceaux de versets, où il est dit : « Les plus riches du peuple rechercheront ta faveur. — Sont présentées au roi après elle des jeunes filles — au milieu des réjouissances et de l'allégresse (1). » — Le verset alléluiatique du graduel est un acte de foi à la perpétuelle virginité de Marie, suivi d'un appel adressé à la Mère de Dieu : « Après votre enfantement, ô Vierge, vous êtes demeurée pure. Mère de Dieu, intercédez pour nous. » — L'offertoire n'est autre que la Salutation angélique.

2. *Les lectures.* — Le passage évangélique (2) est le *Missus est*, si magnifiquement interprété par saint Bernard. C'est là que se trouve, en effet, le nom de la Vierge : *Et nomen Virginis Maria.* Ce passage avait sa place naturelle dans cette fête qui est l'exaltation du nom de Marie. L'épître, tirée de l'Ecclésiastique (3), contient l'éloge de la Sagesse, dont l'Eglise fait une heureuse application à la

1. *Ps.*, XLIV, 13, 15, 16. — 2. *Luc*, 26-38. — 3. *Eccli.*, XXIV, 23-31.

sainte Vierge. A l'exemple de la Sagesse, Marie peut faire entendre des paroles comme les suivantes : « Comme la vigne, j'ai produit des pousses charmantes, et mes fleurs ont donné des fruits de gloire et de richesse. Je suis la mère du pur amour, de la crainte de Dieu, de la science et de la sainte espérance. En moi toute la grâce de la voie et de la vérité, en moi toute l'espérance de la vie et de la vertu. Venez à moi, vous tous qui me désirez· et rassasiez-vous de mes fruits. Car mon souvenir est plus doux que le miel, et ma possession plus douce que le rayon de miel. Et ma mémoire passera dans toute la suite des siècles... Celui qui m'écoute n'aura jamais de confusion, et ceux qui agissent par moi ne pècheront point. Ceux qui me mettent en lumière auront la vie éternelle. » Quel plus beau fruit que celui de la Vierge Marie, le Christ notre Sauveur ! Et quelle plus grande douceur que celle de s'en rassasier ! Aller à Marie, c'est aller à la Mère du pur amour ; l'écouter et agir comme elle et avec elle, n'est-ce point s'assurer contre toute chute et toute faute ? Sans nul doute, Marie ne confère pas la grâce à la manière des sacrements ; elle la sollicite du moins pour nous, elle nous l'obtient, elle fait que nous la mettions à profit. Et, dans ces conditions, comment n'être pas assuré de voir se réaliser la promesse finale : « Ceux qui me mettent en lumière auront la vie éternelle ? » Si son souvenir est plus doux que le miel, que doit-ce être de son nom béni et puissant quand il jaillit du cœur aux lèvres ?

3. *Les prières.* — Comme à l'ordinaire, la secrète demande à Dieu qu'il ait pour agréable l'oblation qu'on lui fait, et la postcommunion le remercie de la participation au banquet sacré. Mais ici, dans l'une et dans l'autre de ces deux prières, se mêle

très opportunément le souvenir de la bienheureuse Marie toujours vierge. C'est par son intercession qu'on tient à faire agréer l'offrande du sacrifice, et c'est sa protection, partout et toujours, qu'on sollicite finalement. La collecte mentionne expressément le titre de la fête et résume l'objet des demandes que nous devons adresser à Dieu en cette occasion. « Dans la joie que goûtent vos fidèles sous le Nom et la protection de la très sainte Vierge Marie, accordez-leur, Dieu tout-puissant, d'être délivrés de tous les maux sur terre et de mériter de parvenir, par sa pieuse intercession, aux joies éternelles. » Que Dieu exauce une telle demande, et il n'y aura plus, pour les dévots au saint Nom de Marie, qu'à la louer glorieusement dans le ciel après l'avoir invoquée pieusement ici bas.

III. La Présentation de la B. V. Marie

I. Objet du mystère. — 1. *La légende des apocryphes.* — Il ne s'agit pas ici de la présentation de Jésus au temple, racontée par l'Evangile et célébrée par l'Eglise dans la fête de la Purification, mais de celle de Marie. Sur cette dernière, comme sur tous les incidents de la vie de la sainte Vierge antérieurs au message de l'ange, l'Evangile est muet. Par contre les apocryphes abondent en précisions (1). D'après eux, c'est à la suite d'un vœu que saint Joachim et sainte Anne présentèrent leur fille au temple, dès qu'elle eut atteint l'âge de trois ans. Arrivés au bas des degrés, ils virent leur enfant les quitter sponta-

1. *Protévangile de Jacques ;* les *Evangiles de l'enfance de Marie*, le pseudo-Matthieu et le pseudo-Thomas, dans Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, 2e édit., Leipzig, 1876.

nément et gravir d'un pas allègre les degrés du sanctuaire, aux applaudissements des spectateurs. Sur le parvis, le grand-prêtre et les lévites reçurent Marie au son des trompes. Joachim et Anne se retirèrent, laissant leur fille sous la conduite des prêtres. Et l'enfant, durant onze ans jusqu'à l'âge de sa puberté, séjourna dans le Saint des saints, assistée par un ange qui lui apportait sa nourriture quotidienne. Quand elle fut à l'âge nubile, le grand-prêtre songea à lui donner un époux, mais un époux miraculeusement désigné par le ciel. En conséquence, il convoqua tous les jeunes gens de la tribu de Juda qui, au nom de la parenté, avaient quelque droit d'aspirer à sa main, leur imposant l'obligation de se présenter chacun avec une verge. Celui dont la verge fleurirait devait être l'époux choisi, et ce fut saint Joseph.

2. *Ce qu'il faut en retenir.* — Prise en bloc, cette légende est suspecte, car si de tels prodiges avaient eu lieu, ils auraient eu quelque retentissement et auraient rendu célèbre la jeune fille qui en aurait été l'objet. Or, d'après l'Evangile, Marie, au moment même de l'annonciation, n'avait rien qui la distinguât extérieurement des autres jeunes filles de son âge. Tous la tenaient pour une femme ordinaire. Plus tard même, alors que son fils accomplissait des miracles, ses compatriotes disaient de Jésus : « N'est-ce pas là le fils du charpentier? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie? »

Marie, à vrai dire, n'était grande, belle et pure qu'aux yeux de Dieu. C'est sous le regard de Dieu et sous l'action du Saint-Esprit, qu'elle grandissait en sagesse et en sainteté, dans une atmosphère d'humilité, comme un lys au milieu des épines, comme une fleur cachée aux regards humains. Sa beauté, toute morale, ne s'épanouissait que pour

Dieu, en vue des grands desseins de la Providence qui la destinait aux augustes fonctions de mère du Verbe incarné. On doit donc renoncer aux détails rapportés par les apocryphes : l'ascension des degrés du temple, les applaudissements de la foule, la réception au son des trompes, le séjour habituel dans le Saint des saints, la nourriture quotidienne apportée par un ange, le concours des aspirants et la verge fleurie. Mais le fait de la présentation ne saurait être mis en doute pas plus que celui d'une consécration spéciale de la sainte Vierge à Dieu et d'une éducation surnaturelle parfaite.

3. *Les objections.* — Les Pères des quatre premiers siècles n'ont point parlé de cette présentation de Marie au temple. Saint Ambroise, au contraire, nous la montre chez elle, humble, modeste, pudique, soumise, laborieuse, adonnée au recueillement et à la prière, jamais moins seule que lorsqu'elle était seule en présence de Dieu, n'allant qu'une fois par an au temple en compagnie de son père et de sa mère (1). Les premiers à parler de cette présentation sont saint Epiphane et saint Grégoire de Nysse ; et ils ne le font pas sans indiquer la source suspecte où ils ont puisé leurs renseignements. On prétend aussi que l'éducation des jeunes filles dans le temple était inconnue des juifs, et que les femmes n'y étaient pas admises. Sans doute, l'Ecriture raconte que Josabeth y passa six ans, mais c'était par suite de circonstances impérieuses, pour soustraire son neveu à la colère d'Athalie. Elle raconte aussi que la fille de Phanuel, de la tribu d'Aser, la prophétesse Anne, ne quittait point le temple, mais c'est pour dire qu'elle y passait des journées entières sans y habiter. D'après le *Diction-*

1. *De virginitate,* II, II.

naire de la Bible (1), « l'éducation de Marie dans le temple, affirmée par les apocryphes, est assez problématique. »

De cette manière, l'objet précis de la fête de la Présentation de Marie au temple s'évanouit pour ne laisser place qu'à un hommage rendu à l'acte pieux et généreux de la Vierge se liant à Dieu par le vœu de virginité, par une profession de vie parfaite ; acte qui a bien pu s'accomplir dans le temple, sans qu'il implique un séjour prolongé, de l'âge de trois ans à l'âge de la puberté. L'Eglise a institué la fête pour nous faire honorer l'innocence de Marie, sa vie de recueillement et sa consécration à Dieu.

4. *Qu'en penser?* — Il est certain que toutes les circonstances rapportées par les apocryphes sont d'une origine trop suspecte pour s'imposer sans discussion. Et l'on comprend que l'Eglise, en instituant la fête de la Présentation de Marie au temple, ne les prenne pas à sa charge pour les authentiquer ; elle a du moins retenu le fait de la présentation et a voulu l'honorer par une fête à titre de croyance pieuse. Le dogme n'est pas intéressé dans cette question, ni même au fond la piété ; le dogme, parce que rien n'a été défini sur ce point ; et la piété, parce que les considérations mystiques sur les vertus de Marie enfant conserveraient toute leur valeur, même dans l'hypothèse où Marie, au lieu de séjourner dans le temple, aurait passé sa jeunesse près de ses parents. Mais il n'en reste pas moins qu'il convient de ne pas abandonner une tradition rendue si respectable par l'approbation et la consécration de l'Eglise ; et il faut répéter avec Benoît XIV : « Nous, qui ne voulons en rien nous écarter de la sentence commune de l'Eglise, nous disons que la

1. Au mot *Marie*.

sainte Vierge a été présentée au temple pour y être bien élevée (1). »

5. *L'éducation de la sainte Vierge.* — Quel qu'ait été le mode extérieur d'éducation de la sainte Vierge, c'est le Saint-Esprit qui a directement agi sur son âme et sur son cœur. Car, au moment de l'Incarnation, elle fut saluée pleine de grâce ; et cette salutation était moins une prophétie que l'affirmation d'un fait, dont l'existence remontait jusqu'au moment même de la conception. « Jamais princesse, dit Nicolas (2), jamais fille née dans les palais des plus puissants monarques n'a reçu une éducation si supérieure et n'en a porté de plus dignes fruits. Marie, en effet, avait pour institutrice la grâce, et pour précepteur le Verbe : le Verbe, qui élevait lui-même sa Mère et la formait à cette divine destination. La grâce est une éducation infuse qui ne détruit pas la nature, mais l'élève et l'enrichit. Qui n'a vu de ces élèves de la grâce, offrant, dans les conditions les plus vulgaires de la société, toute la fleur de sentiment, toute la noblesse de caractère, toute la distinction de conduite et même de manières qu'on trouve à peine dans les rangs les plus élevés ? Que devait donc être Marie, pleine de grâce dès sa conception ; formée par l'heureux concert de toutes les vertus mieux qu'elle ne l'eût été par les muses ; enrichie de tous les dons du Saint-Esprit pour être son temple ; douée de toutes les inspirations de la Sagesse éternelle pour être son siège ; éclairée enfin de tous les rayons d'en haut par le Père des lumières pour être sa Fille et la Mère de son Fils ? »

1. Nos vero qui ne tantillum quidem a communi Ecclesiæ sententia recedere volumus, dicimus B. Virginem in templo præsentatam esse ut ibi bene educaretur. » *De festis B. M. V.*, XIV, 6. — 2. *La Vierge Marie, d'après l'Evangile*, Paris, 1857, p. 164.

II. La fête. — 1. *En Orient.* — L'Eglise grecque célébrait depuis longtemps (1) l'*Entrée dans le temple de Notre-Dame, la très sainte Mère de Dieu,* τὰ ἐν τῷ ναῷ εἰσόδια τῆς ὑπεραγίας Δεσποίνης ἡμῶν Θεοτόκου. Au VIe siècle, l'empereur Justinien († 565) avait fait élever en l'honneur du mystère de la Présentation une magnifique église dans la partie méridionale de la plate-forme du temple du Jérusalem (2). Au VIIe, une pièce liturgique chantait ce « tabernacle céleste, » ce « temple du Sauveur, » non sans faire écho aux données des apocryphes. « Le temple très pur du Sauveur, la brebis et la Vierge si digne de louange, l'arche sacrée contenant le trésor de la gloire divine, est amenée aujourd'hui dans la maison du Seigneur ; elle y apporte la grâce de l'Esprit-Saint ; les anges la célèbrent dans leurs chants : elle est manifestement le tabernacle céleste... Etant donc née par divine providence, l'auguste Vierge, les saints parents, comme ils l'avaient promis, la conduisirent au temple à son auteur. Anne, dans son allégresse, interpellant le prêtre, s'écriait : Recevez-la, donnez-lui place au plus profond de l'inaccessible sanctuaire, entourez-la de soin ; car c'est un fruit qui est la récompense de mes prières ; avec joie, dans ma foi, j'ai promis de la rendre à Dieu son auteur : elle est le tabernacle céleste (3). »

Au XIIe siècle, Manuel Comnène, par sa *Novella* de l'an 1166, fit de la Présentation de Marie au temple une fête chômée, obligatoire pour tout l'empire (4), et elle est encore aujourd'hui, dans l'Eglise orientale, une fête de précepte (5).

1. Cf. Pitra, *Analecta sacra*, t. I, p. 275. — 2. C'est actuellement la mosquée El-Aksa. — 3. Première et dernière strophe, citées par le continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, Paris, 1907, t. VI, p. 399, 401. — 4. *Novella Const.*, *Patr. gr.*, t. CXXXIII, col 758-760. — 5. Cf. Nilles, *Kalendarium manuale*, t. I, p. 34.

2. *En Occident.* — Le fait du séjour de Marie au temple de Jérusalem était reconnu et honoré en Occident dès le ve siècle, comme le montre une inscription chrétienne, signalée par Le Blant (1). Mais de là à l'institution d'une fête, il y avait loin. Ce n'est, en effet, que dans la seconde moitié du XIVe siècle qu'il est question de cette fête dans l'Eglise latine. Voici dans quelles circonstances. Philippe de Maizières, ambassadeur de Lusignan près du pape, parla à Grégoire XI (1370-1378) de cette fête si vénérée parmi les Grecs. Le pape en autorisa la célébration à la cour romaine d'Avignon et y assista. Cet acte de dévotion envers Marie ne devait pas rester sans récompense, car il semble avoir mérité du ciel, par l'intercession de la Vierge, le retour de la papauté à Rome.

Dès l'année suivante, en 1373, le roi de France, Charles V, la fit célébrer dans la chapelle de son palais, et le 10 novembre 1374, par une lettre aux professeurs et aux élèves du collège de Navarre, il exprimait le désir qu'elle fût célébrée dans tout son royaume (2). « On sait comment dans ces mêmes

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule;* c'est l'inscription gravée sur le marbre de Berre et reproduite par Le Blant, sous le n. 542 A. — 2. « Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs, à mes bien-aimés : salut en Celui qui ne cesse point d'honorer sa Mère sur la terre. Entre les autres objets de notre sollicitude, souci journalier et diligente méditation, le premier qui occupe à bon droit nos pensées est que la bienheureuse Vierge et très sainte Impératrice soit honorée par nous d'un très grand amour et louée comme il convient à la vénération qui lui est due. Car c'est un devoir pour nous de lui rendre gloire ; et nous qui élevons vers elle les yeux de notre âme, nous savons quelle protectrice incomparable elle est pour tous, quelle puissante médiatrice auprès de son béni Fils pour ceux qui l'honorent avec un cœur pur... C'est pourquoi, voulant exciter notre fidèle peuple à solenniser la dite fête comme nous-même nous proposons de le faire, Dieu aidant, chacune des

années le sage et pieux roi, poursuivant l'œuvre inaugurée à Brétigny par la Vierge de Chartres, sauvait une première fois de l'Anglais la France vaincue et démembrée. Dans l'Etat comme dans l'Eglise, à cette heure si critique pour les deux, Notre-Dame en sa Présentation commandait à l'orage et le sourire de Marie enfant dissipait la nue (1). »

Au xve siècle, elle fut enrichie d'indulgences par Pie II (1458-1464) et par Paul II (1464-1471). Cela ne pouvait qu'en favoriser l'extension en Occident. Guillaume, duc de Saxe, avait demandé à Pie II de sanctionner de son autorité apostolique cette fête de dévotion qui se célébrait dans son duché. Pie II étant mort, ce fut Paul II qui répondit favorablement à la requête du duc. Malgré cette approbation, la fête n'était pas imposée ; elle aurait pu cependant se répandre et devenir peu à peu universelle. Sixte IV (1471-1484) l'introduisit à Rome.

Mais lors de la réforme du bréviaire, saint Pie V la supprima, en 1568, pour qu'on célébrât avec plus de fruit les fêtes conservées (2). Sixte V (1585-1590) fit de nouveau examiner la question, et la rétablit, à raison de son antiquité (3). Il ordonna que son office serait récité dans toutes les églises. Cette fois, l'adoption d'une telle fête n'était plus libre, mais obligatoire. Il n'y eut de changement dans la suite que pour l'office, qui fut revu et amendé par Clément VIII (1592-1605). Elle fut élevée au rite double majeur (4).

années de notre vie, nous en adressons l'office à votre dévotion à cette fin d'augmenter vos joies. » Dans Launoy, *Historia Navarræ gymnasii*, P. I, l. I, c. 10.

1. *Le temps après la Pentecôte*, t. VI, p. 395. — 2. Cf. Canisius, *De Maria Deipara Virgiæ*, l. II, c. XII, n. 96. — 3. *Restitui ac jugiter custodiri.* — 4. Cf. Gavantus, *De festis sanctorum*, s. VII, c. XIII, n. 21.

3. *Caractère de cette fête.* — « Inférieure en solennité aux autres fêtes de Notre-Dame, tardivement inscrite au cycle sacré, la Présentation semble de préférence réserver chez nous le culte de ses mystères à la contemplation silencieuse. Dans le silence de leur prière ignorée, les justes gouvernent la terre ; la Reine des saints, la première, fit plus par ses mystères cachés que tous les faux grands hommes dont les gestes bruyants prétendent constituer la trame des annales du monde (1). » C'est, en effet, par son vœu de virginité, par sa vie cachée et recueillie, par son application à la prière, par sa docilité généreuse à toutes les inspirations de la grâce, qu'elle grandit et plut au Seigneur. Quel attrayant et admirable modèle ! Et combien la fête de sa Présentation au temple est de nature à inspirer la piété, le goût de la retraite et de la méditation ! Les mystiques y trouvent avec raison un charme tout particulier. Et bientôt, chez les clercs et les réguliers, s'introduisit l'usage de choisir cette fête pour renouveler à Dieu leurs engagements sacrés ; le choix en est des plus heureux. On sait la dévotion profonde de M. Olier pour ce mystère qui, sous son inspiration, est devenu la fête patronale des séminaires de Saint-Sulpice.

C'est qu'en effet la Présentation est par excellence la fête des clercs. Marie, dans le sanctuaire de son cœur, entend l'appel du Saint-Esprit : « Ecoute, ma fille, regarde et prête l'oreille ; oublie ton peuple et la maison de ton père ; et le roi sera épris de ta beauté (2). » Elle répond à cet appel et se consacre à Dieu dans le sanctuaire du temple, prête à tous les sacrifices que Dieu lui demandera. Comme elle et à sa suite, les élèves du sanctuaire doivent être

1. *Le temps après la Pentecôte*, t. VI, p. 394.— 2. *Ps.*, XLIV, 11.

attentifs aux appels d'en haut et y répondre avec un généreux empressement. Mais la sainte Vierge est aussi le modèle de toutes les âmes délicates et pures, qui vont à Dieu d'un élan joyeux et veulent se consacrer à lui.

III. La messe. — C'est la messe ordinaire de la sainte Vierge, qui se dit de la Pentecôte à l'avent ; elle n'a de propre que la collecte, et cette collecte ne diffère de l'ancienne que par deux mots. Elle faisait primitivement allusion à l'âge de Marie quand elle fut présentée au temple : *post triennium*. Sixte-Quint fit mettre à la place *hodierna die*, pour ne rien préjuger de l'âge exact qu'avait la Vierge au jour de sa Présentation. Telle quelle, la collecte actuelle rappelle le fait de la présentation de Marie au temple et, par un rapprochement d'idées très naturel, nous fait demander à Dieu la grâce d'être présentés à notre tour, par l'intercession de la sainte Vierge, au séjour de sa gloire. « O Dieu, qui avez voulu que la bienheureuse Marie toujours Vierge, le sanctuaire de votre Esprit-Saint, fût présentée aujourd'hui dans le temple, faites, nous vous en supplions, que, par son intercession, nous méritions d'être présentés au temple de votre gloire. »

1. Noblesse de Marie. — « Comme l'homme est composé de deux parties, il y a aussi deux sources générales de tous les biens qu'il peut recevoir en sa naissance : l'une, ce sont ses parents ; et l'autre, c'est Dieu. Car nous ne recevons que nos corps par le ministère de nos parents, mais l'âme est d'un ordre supérieur, et elle a cet avantage qu'aucune cause naturelle ne peut la produire... De là donc ces deux sources; voyons ce que Marie tire de l'une et de l'autre. Pour cela, il faut entendre avant toutes choses quels étaient les parents de Marie. Pieux, chastes, charitables, vivant sans reproche dans la voie de Dieu... Dieu favorise les enfants à cause des pères : Salo-

mon à cause de David, les Israëlites à cause d'Abraham, Isaac et Jacob. C'est un grand avantage d'être consacré à Dieu, en naissant, par des mains saintes et innocentes. Mais il y a quelque chose de singulier en la nativité de Marie, car elle est la fille des prières de ses parents : l'union spirituelle de leurs âmes a impétré la bénédiction que Dieu a donnée à la chaste union de leur mariage, et il était juste que Marie fût un fruit non tant de la nature que de la grâce; qu'elle vînt plutôt du ciel que de la terre, et plutôt de Dieu que des hommes. Mais cela peut être commun à Marie avec beaucoup d'autres, Samuel, saint Jean-Baptiste, etc., ; à Samuel, Anne seule pria ; à saint Jean-Baptiste, Zacharie fut incrédule ; à Isaac, Sara se prit à rire ; ici concours des deux parents... Marie tire de ses parents cette noblesse ancienne, qui la fait descendre des rois et des patriarches. La noblesse semble être un bien naturel, parce que nous l'apportons en naissant ; il est de la nature de ceux qui sont plus précieux et plus estimés, en ce qu'on ne les peut acquérir. C'est le seul des avantages humains que le Fils de Dieu n'a pas voulu dédaigner, et c'est là ce qui la relève... Elle était nécessaire au Fils de Dieu, pour accomplir le mystère pour lequel il est envoyé du Père. Il fallait qu'il vînt des patriarches comme leur héritier, pour accomplir les promesses qui leur avaient été faites ; il fallait qu'il vînt des rois de Juda, afin de rendre à David la perpétuité de son trône, que tant d'oracles lui avaient promise ; l'alliance sacerdotale lui était nécessaire, parce qu'il devait être grand-prêtre. La noblesse de Jésus vient de Marie : elle a en elle le sang des rois et des patriarches avec une dignité particulière, parce qu'elle l'a pour le verser immédiatement en la personne de Jésus-Christ. » Bossuet. *Précis d'un sermon pour la Nativité de la S. V.*, premier point.

2. Marie, étoile de la mer et aurore. — « Telle est l'impression que réveille et que réveillera toujours le nom si doux, si pur, si saintement glorieux de Marie : le plus répandu et le moins commun de tous les noms, qui se prête et ne se donne jamais à celles qui le portent,

tant il est resté propre à la Vierge qui l'a sanctifié, et à laquelle il remonte toujours, pur de ses applications, comme le rayon remonte à son étoile. Et telle est la signification de ce nom ineffable de Marie : Etoile, étoile de la mer, étoile du matin, image délicate de la venue de Marie dans le monde. C'est cette étoile dont, quinze siècles avant, Balaam prédisait le lever, lorsque, prophétisant la domination universelle du Messie, il disait : « Je le verrai, mais non point maintenant ; je le regarderai, mais non de près : une étoile se lèvera de Jacob, un sceptre se dressera d'Israël ; il frappera les princes de Moab, et il régnera sur tous les fils de Seth. » Prophétie que les anciens Hébreux entendaient unanimement du Messie ; qui, au rapport de Josèphe, faisait la préoccupation universelle de sa nation à l'époque de la venue de Jésus-Christ, et qui, selon le même historien et le Talmud, favorisa le succès passager du faux Messie Barcochébas, par la signification de ce nom, qui signifie Fils de l'étoile. L'étoile dont le vrai fils règne depuis dix-huit cents ans sur tous les fils de Seth, Marie, en se levant sur l'horizon de ce monde, a été comme l'aube du matin de la Vérité, comme le point du jour de la Foi, qui a épandu dans le monde Jésus-Christ, lumière éternelle, comme le chante l'Eglise, *quæ Lumen æternum mundo effudit Jesum Christum*. Elle a été comme l'aurore du soleil de justice, écartant les ombres de la Loi, et teignant le ciel des premiers feux de la grâce, ainsi que l'Eglise la salue encore : *quæ progreditur quasi aurora consurgens*. Image heureuse qui, bien mieux que par toutes les fades applications qu'en ont faites les poètes, trouve en Marie toute sa vérité, toute sa pureté. De même, en effet, que, bientôt après qu'on a aperçu l'aurore, on voit naître comme de son sein le corps du soleil, ainsi Marie ne paraît dans l'Evangile que dans un rapport prochain avec Jésus, Lumière du monde, qui naît d'elle : *Maria, de qua natus est Jesus* ; semblable encore, par sa virginité, à l'aurore qui ne perd rien de sa pureté, ni de son intégrité pour enfanter le Roi des astres, et pour être la mère du Jour. Mais surtout ce symbolisme de l'aurore convient à Marie, comme

expression de la vérité que Marie est la fille de la grâce dont elle enfante l'auteur, comme cette première clarté du matin qu'on appelle l'aurore est produite par le soleil avant qu'il paraisse, produit lui-même du milieu, du sein de l'aurore. » A. Nicolas, *La Vierge Marie d'après l'Evangile*, Paris, 1857, p. 159.

3. Marie au temple. — « Marie, accompagnée de Joachim et d'Anne, se rend à Jérusalem, et, s'arrachant à leurs embrassements, elle se présente au temple, en franchit les degrés, et y est introduite. Les portes de la maison de Dieu, après laquelle elle soupirait, se sont refermées sur elle ; le vœu de son cœur est accompli ; elle s'est donnée à Dieu, et Dieu s'est donné à elle. Qui nous dira la ferveur et la générosité de son sacrifice, la joie sainte qu'elle éprouve en pensant que désormais le temple sera sa demeure, et que là, sous le regard de Dieu, loin du monde et de ses vanités, elle pourra vaquer librement aux pratiques pieuses qui font ses délices ? C'est dans ce temple saint qu'il faut étudier sa vie, prêter l'oreille aux paroles de ses lèvres, suivre le détail de ses actions, entrer dans son intérieur, pour en connaître les dispositions. Le premier sentiment qu'elle éprouva fut sans doute la reconnaissance pour les bienfaits du Seigneur. Elle est humble, mais elle ne peut méconnaître qu'elle a été l'objet des prédilections divines. Elle s'abaisse devant Dieu dans la vue de son néant, mais elle se voit comblée des bénédictions célestes les plus abondantes et les plus extraordinaires. Elle se sent pénétrée pour Dieu, à ce souvenir, de la plus vive gratitude, et de son cœur ne cesse de s'échapper l'hymne de l'action de grâces.

« Mais si Dieu a tant fait pour elle, il est manifeste qu'il a sur elle de grands desseins. Ces desseins, elle les ignore. Quelle sera l'immolation que Dieu lui imposera ? Elle ne peut la deviner. Ce qu'elle sait, c'est qu'elle est une victime qui ne s'appartient plus, et dont le Seigneur peut disposer à son gré. Sous l'impression de cette pensée, elle accepte, sans le connaître, l'avenir qui lui est réservé ; d'avance elle se soumet à tout, et, renouvelant l'offrande qu'elle fit à Dieu à son entrée dans la vie, elle

s'abandonne à lui pour accomplir, dans toute leur étendue, ses adorables desseins.

« En attendant que le voile, qui lui en dérobe la connaissance, se déchire, Marie voit pour elle dans le présent des devoirs à remplir qui sont, à ses yeux, l'expression de la volonté divine. Elle s'y montre inviolablement fidèle. La prière, le travail, les offices charitables qu'elle rend au prochain, partagent ses journées. Mais par dessus tout, respectueuse et docile envers ceux qui sont chargés de la conduire, elle offre dans sa vie un modèle accompli de la plus parfaite obéissance. » Branchereau, *Méditations*, Paris, 1890, t. IV, p. 25.

Leçon XXVIIe

Fêtes de la Sainte Vierge

I. *L'Annonciation.* — II. *La Visitation.*

Après les mystères de la Conception, de la Nativité et de la Présentation de Marie, voici ceux de l'Annonciation et de la Visitation, qui sont chacune l'objet d'une fête spéciale, dont l'intérêt n'est pas moins grand pour la foi que pour la piété (1).

I. L'Annonciation

I. Le mystère de l'Annonciation. — 1. *Récit évangélique.* — « Au sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu dans une ville de Galilée appelée Nazareth, auprès d'une vierge qui était fiancée à un homme de la maison de David, nommé Joseph, et le nom de la vierge était Marie. L'ange étant entrée où elle était, lui dit : « Je vous salue, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes. » Marie, l'ayant aperçu, fut troublée de ses paroles, et elle se demandait ce que pouvait signifier cette salutation. — L'ange lui dit : « Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu. Voici que vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils et vous lui donnerez le nom de Jésus. Il sera grand ; on l'appellera le Fils du Très-Haut ; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; il règnera éternellement sur la maison de Jacob, et son

1. Pour la bibliographie, voir en tête des trois leçons précédentes.

règne n'aura pas de fin. » — Marie dit à l'ange : « Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme ? » — L'ange lui répondit : « L'Esprit-Saint viendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi l'être saint qui naîtra de vous sera appelé Fils de Dieu. Déjà Elisabeth, votre parente, a conçu elle aussi un fils dans sa vieillesse, et c'est actuellement son septième mois, à elle que l'on appelle stérile ; car rien ne sera impossible à Dieu. » — Marie dit alors : « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. » — Et l'ange la quitta (1). »

2. *Le messager.* — C'est un ange du ciel qui est l'envoyé de Dieu auprès de la Vierge : Gabriel, dont le nom signifie, *force de Dieu*, *héros de Dieu*, l'un des trois messagers célestes nommés dans l'Ecriture, l'un des sept qui se tiennent en présence du Seigneur (2) ; un archange dont nous connaissons quatre missions divines : la première, à Daniel pour lui expliquer le symbole du bélier et du bouc qui figurait les empires des Mèdes et des Perses (3) ; la seconde, au même prophète pour lui révéler la prophétie des soixante-dix semaines (4) ; la troisième, au prêtre Zacharie pour lui annoncer la naissance de Jean-Baptiste (5) ; et la dernière, à la Vierge Marie, au jour de l'Annonciation. Trois de ces missions ont trait à l'Homme-Dieu : d'abord pour prédire l'époque de sa venue ; puis pour annoncer la naissance de son précurseur ; et enfin pour négocier sa conception virginale ; aussi porte-t-il à juste titre le surnom d'ange de l'Incarnation.

Il convenait, dit saint Thomas (6), qu'un ange vînt annoncer le grand mystère de l'Incarnation ; car l'ordre établi de Dieu veut que les choses divi-

1. *Luc.*, I, 26-38. — 2. *Tob.*, XII, 15 ; *Apoc.*, VIII, 2. — 3. *Dan.*, VIII, 16. — 4. *Dan.*, IX, 28. — 5. *Luc.*, I, 11-21. — 6. *Sum. theol.*, III. P., Q. XXX, a. 2.

nes soient transmises aux hommes par le ministère des anges ; un ange déchu avait contribué par la flatterie et le mensonge à la perte du genre humain, un ange fidèle contribua par sa mission à son relèvement ; Marie était vierge, un pur esprit lui est envoyé. Gabriel « est donc envoyé de Dieu, ayant en sa main la plus grande commission qui sera jamais émanée du ciel à la terre, de Dieu aux hommes. Suivons-le, et considérons comment il va, non à Rome la triomphante, ni à Athènes la savante, ni à Babylone la superbe, ni même à Jérusalem la sainte. Il va en un coin de la Galilée, à une bourgade inconnue appelée Nazareth ; Nazareth dont il était dit proverbialement : Que peut-il sortir de bon de Nazareth ? Mais dans ce Nazareth, il y a une pauvre maison, une petite chambre, qui renferme le trésor du ciel et de la terre, le secret amour du Père éternel ; dans ce petit lieu, il y a une Vierge qui a plus de lumière et de grandeur qu'il n'y en a à Rome, ni à Athènes, ni entre les hommes, ni entre les anges ; une Vierge d'où la Lumière éternelle doit se répandre sur le monde. C'est à cette Vierge, nommée Marie, que l'ange Gabriel est envoyé de Dieu, c'est dans cet humble réduit que va se traiter, à l'insu du monde entier, le mystère qui doit en renouveler la face. Qui n'admirera dans cette conduite de Dieu le parfait renversement de la vanité de l'homme, et le digne début de ce Christianisme par lequel il a confondu la sagesse des sages et la prudence des prudents ? Qui n'admirera le jeu de cette Toute-Puissance qui signale sa force, en faisant ce qu'il y a de plus grand de ce qu'il y a de moindre et de plus humble (1) ? »

3. *La destinataire.* — Rien de mieux ordonné : le

1. A. Nicolas, *La V. M.*, p. 189.

message de l'ange commence par un salut ; il contient une annonce ; il donne des explications et provoque l'adhésion de Marie au grand mystère de l'Incarnation.

Le messager céleste entre dans l'endroit où se trouvait Marie ; ce n'est donc pas, comme le dit le Protévangile de Jacques, près de la fontaine, mais dans un lieu bien clos, que s'est passée la scène (1). « Je vous salue, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes. » Le salut est bref, mais combien expressif ; une triple prérogative est affirmée de Marie : c'est qu'elle est pleine de grâce, que le Seigneur est avec elle, et qu'elle est bénie entre les femmes. L'ange n'est ici que le pur organe de Dieu ; c'est donc Dieu lui-même qui, par sa bouche, salue la Vierge.

Il la salue pleine de grâce. « Pleine de grâce ! c'était plus que son nom, c'en était la raison et l'essence. Cela disait l'état constitutif de celle qu'on désignait ainsi, et ce qu'il y a en elle de plus profond et de plus radical ; car, en Marie, la nature même est pour la grâce, comme la grâce est pour la fonction. Pleine de grâce ! Il n'y a que Dieu qui puisse savoir tout ce que ces mots signifient et supposent. Cette grâce dont il est dit que Marie est remplie, c'est positivement toute grâce ; je dis toute celle dont une pure créature est capable. Non que la grâce ne doive s'accroître et se développer dans

1. Certains auteurs prétendent que ce fut la nuit et commentent, à cette occasion, ce passage de la Sagesse, que la liturgie a mis comme antienne aux premières vêpres et aux laudes du dimanche dans l'octave de la Noël : « Pendant qu'un paisible sommeil enveloppait tout le pays et que la nuit, dans sa course rapide, avait atteint le milieu de sa carrière, votre Parole toute-puissante s'élança du haut du ciel. » *Sap.*, XVIII, 15.

la Mère du Sauveur ; elle ira grandissant toujours au contraire, et dans des proportions qui ne se peuvent point mesurer. Mais outre que Dieu voit déjà les fruits dans leur germe, et la consommation des choses dans leur premier début, telle est la grâce de cette sainte Vierge au moment où Dieu lui parle ici par son ange, que, vu l'ensemble et l'ordonnance de ses desseins sur elle, elle ne pouvait pas actuellement en avoir plus qu'elle en avait. La grâce de Marie comprenait donc tout un monde de grâces sanctifiantes et de grâces gratuites : grâces pour l'intelligence, grâces pour le cœur, grâces pour la volonté, grâces pour toutes les puissances de l'âme, grâces pour le corps, grâces pour la vie, grâces pour la mort, puisqu'elle aussi devait un jour mourir : grâces pour tous les rapports, pour tous les devoirs, pour tous les ministères. Puis, par dessus celles-là, il y avait des grâces singulières, nouvelles, transcendantes, et qui nous sont tout à fait inconnues. Tout cela, avec toutes sortes de dons et de biens ineffables, entrait dans le trésor intime de la future Mère du Sauveur, et formait cette plénitude auguste et tranquille que Dieu saluait en elle (1). »

Le Seigneur est avec Marie : c'est la seconde prérogative. « La première dit surtout ce que Marie est en elle-même ; la seconde dit expressément ce qu'elle est par rapport à Dieu et, partant, ce que Dieu est pour elle. « Le Seigneur est avec vous. » Ce n'est point là un simple souhait, comme les enfants de Dieu ont coutume de s'en adresser mutuellement pour exprimer l'amour qui les unit et la sainte bienveillance qui naît de cet amour ; c'est l'énoncé d'un fait. Dieu ne se contente pas

1. Mgr Gay, *Elévations sur la vie et la doctrine de N. S. J.-C.*, t. I, p. 51.

d'enrichir cette créature unique des dons les plus précieux qui soient dans ses trésors ; lui-même se donne à elle et lie son être au sien. Leur relation est directe, immédiate, vivante et personnelle... Il est vrai, toute à l'heure, il y va survenir. Par l'ineffable action de son divin Esprit, son Verbe prendra chair en elle ; il sera donc alors avec elle plus qu'auparavant. Il y était par essence, par présence ; il y était par complaisance, il y était par préférence ; désormais, comme dit l'un de nos docteurs (1), il y sera par identité, la chair de cette Mère-Vierge devenant la chair du Fils unique du Père. Mais comme ce qui fait surtout qu'on est avec quelqu'un, c'est bien moins la proximité extérieure ou même l'identité physique d'une portion de ces êtres qui sont l'un avec l'autre, que l'amour qui les affecte et les unit entre eux. Dieu ayant pour Marie, et depuis qu'elle existe, tout l'amour d'un créateur, d'un père, d'un frère, d'un fils et d'un époux, il est clair qu'avant même cette « survenance » divine, dont le fruit est l'Incarnation, il est avec cette femme, et comme il n'est avec personne (2). »

« Vous êtes bénie entre les femmes. » Troisième prérogative qui nous apprend ce qu'est Marie au regard des créatures et nous fait voir qu'elle les dépasse incomparablement. « C'est très spécialement entre toutes les filles d'Eve qu'elle est bénie, parce que le principe et la substance de sa bénédiction, c'est qu'elle enfantera le Verbe, Jésus, le Messie et le Rédempteur de tous. Bénir, on le sait, c'est *bien dire*, et Dieu seul dit tout à fait bien. Mais parmi tant de paroles que Dieu profère au dehors par son Verbe intérieur, il n'y en a pas une seule que l'on puisse comparer à celle qui dit Marie.

1. S. Pierre Damien. — 2. Mgr Gay, *Elévations*, t. I, p. 53.

Celle-ci dit Dieu plus et mieux à elle seule que toutes celles par lesquelles il donne l'être aux autres créatures ; plus et mieux que toutes celles par lesquelles il les illumine, les sanctifie et, à la fin, les glorifie. Après sa parole substantielle, qui est de tout point équivalente à celui qui la prononce ; après le nom de Jésus, qui est le nom humain et historique de cette parole incarnée, il n'y en a pas qui exprime Dieu aussi parfaitement. Marie est le cantique créé de la virginité et de la plénitude divines. Elle dit Dieu : en ce sens, elle est le chant de sa plénitude ; elle ne dit que Dieu : sous cet aspect, elle est le chant de sa virginité. C'est parce qu'elle est toute pleine de Dieu qu'elle est vierge de tout le reste. En la disant, Dieu la bénit ; et en la bénissant, il la remplit... Mais il y a plus encore. Comme, en disant Marie, Dieu dit sa mère, il dit celle qui, par un mystère inouï, dit ici-bas, de moitié avec lui, sa parole incréée, son vrai Fils. Cette bénédiction qu'elle reçoit pour devenir la mère du Verbe, la fait, pour ainsi dire, entrer dans le sein même de la paternité divine : elle l'installe à la source ; elle la fait source elle-même : source du Verbe, Mère de Dieu, Mère de Jésus (1). »

4. *Le message.* — C'est la grande nouvelle que l'heure a enfin sonné de la réalisation des promesses divines : le Messie, le Sauveur va venir. Or, à l'aspect de l'ange, Marie fut troublée de ce qu'il disait. On comprend, certes, un pareil trouble. Il provenait, dit saint Thomas (2), de sa modestie virginale ; car, au dire de saint Ambroise (3), c'est le propre des vierges de trembler à l'entrée d'un homme dans leur demeure, et de redouter tout en-

1. Mgr Gay, *Elévations*, p. 57. — 2. *Sum. theol.*, III^a, q. xxx, a. 3, ad 3. — 3. *In Luc.*, I, 29.

tretien avec l'homme. C'est pourtant moins l'aspect de l'ange qui trouble Marie que les paroles qu'elle lui entend dire, parce qu'elle était loin d'avoir d'elle-même d'aussi grandes pensées. Et aussi sage et prudente qu'humble et modeste, elle ne répond pas un mot et se contente de se demander ce que pouvait signifier une telle salutation.

L'ange la rassure aussitôt, en lui révélant l'honneur auquel Dieu la convie. « Voici que vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils... le Fils du Très-Haut. » A coup sûr, la célèbre prophétie d'Isaïe : « Voici qu'une vierge concevra et enfantera un fils (1), » dut être aussitôt rappelée au souvenir de Marie. Et c'est de sa réalisation imminente qu'il s'agissait, de sa réalisation en elle et par elle ; nul doute à cet égard ; Marie comprend. Mais va-t-elle, dans un accès de bonheur et de joie, acquiescer tout de suite ? Non, car elle s'est vouée à Dieu par le vœu de virginité ; et ce vœu semble un obstacle à la proposition de l'ange. Isaïe n'avait point dit le mode de conception et d'enfantement de la Vierge, et Marie l'ignore. Elle demande donc : « Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme ? » « Troublée d'abord par les louanges de l'ange, elle ne l'est pas par la manifestation du dessein de Dieu, dont la grandeur, si contraire aux apparences, devait soulever au moins son étonnement. Elle y croit simplement ; et si elle s'enquiert comment la chose se fera, ce n'est pas par défiance ni curiosité, mais par nécessité et par prudence. Elle ne met pas en doute la possibilité du fait ; elle ne dit pas : Comment cela se pourra-t-il faire ? mais : Comment cela se fera-t-il ? Elle s'informe seulement du mode ; et ce mode étant plus

1. *Is.*, VII, 14.

incroyable encore, s'il est possible, que le fait, puisque sa profession de virginité en fait un prodige, sa question même est une question de foi autant que de virginité (1). »

« Comment cela se fera-t-il ? » — « Pas un instant d'hésitation : Trop heureuse, Seigneur, de faire en tout votre adorable volonté. — Pas une ombre d'incertitude : Ce que vous voulez, Seigneur, pourrait-il ne pas se produire? — Rien d'une curiosité vaine : Il en sera, Seigneur, ce que vous voudrez. — Mais sur un point précis, un besoin de lumière, si délicat, si généreux ! Et mon vœu de virginité, Seigneur? Vierge et mère, comment cela se fera-t-il? — L'honneur de la chasteté virginale et l'honneur de la maternité divine, en présence et en balance, dans le cœur de Marie, sous le regard de Dieu, quel spectacle et quelle leçon (2) ! »

L'ange répondit : « L'Esprit-Saint viendra sur vous, la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. » Telle est la réponse du ciel à la question de la Vierge, pacifiante à la fois et glorieuse pour elle : rien de l'homme dans cette conception, Dieu seul interviendra. Elle n'avait pas demandé de signe d'un tel prodige, mais l'ange lui en donne un : la fécondité d'Elisabeth, malgré son âge avancé. « Avec quelle céleste convenance cette explication est donnée par l'ange et reçue de Marie ! de quel voile divin elle enveloppe déjà la Vierge ! et quelle sublime satisfaction elle donne à cette virginité qui s'est fait préférer en elle à la maternité, même divine ! Soyez sans crainte, Marie, vous resterez vierge en devenant mère, et même ce qui fera votre maternité consommera votre virginité ; l'au-

1. A. Nicolas, *La Vierge Marie d'après l'Evangile*, p. 203. — 2, Gondal, *Pour mes homélies*, Paris, 1912, t. I, p. 590.

teur même de la virginité, celui à qui vous l'avez vouée dans votre âme, celui qui est Esprit, celui dont la vertu créatrice opère immédiatement, celui qui est Saint surviendra en vous, vous couvrira de son ombre, naîtra de vous, et, par cette triple action de sa divinité, fera de vous son Temple, son Epouse, sa Mère (1). »

5. *Aquiescement de la Vierge.* — Dans les desseins de son éternelle sagesse, Dieu avait décidé que la réalisation de son œuvre par excellence dépendrait, au moment venu, du libre consentement de Marie, choisie pour ainsi dire comme l'arbitre souveraine de l'Incarnation. Quelle part que la sienne dans ce mystère ! « Ce n'est pas assez au Père céleste, dit Bossuet (2), de former dans les entrailles de la sainte Vierge le trésor précieux qu'il nous communique, il veut qu'elle coopère par sa volonté à l'inestimable présent qu'il nous fait. Car comme Eve a travaillé à notre ruine par une action de sa volonté, il fallait que la bienheureuse Marie coopérât de même à notre salut. C'est pourquoi Dieu lui envoie un ange ; et l'Incarnation de son Fils, ce mystère incompréhensible qui tient depuis tant de siècles le ciel et la terre en suspens, ce mystère ne s'achève qu'après le consentement de Marie : tant il était nécessaire au monde que Marie ait désiré son salut. »

On est tenté dès lors de presser la sainte Vierge pour qu'elle donne ce consentement indispensable et de lui crier avec saint Bernard : « Vous avez entendu, ô Vierge, le fait ; et vous avez entendu le mode : l'un et l'autre admirable, l'un et l'autre agréable. Tressaillez de joie, fille de Sion ; poussez

1. A. Nicolas, *La Vierge Marie, loc. cit.*, p. 204. — 2. *IVe Sermon pour la fête de l'Annonciation*, Premier point.

des cris d'allégresse, fille de Jérusalem (1). Et puisque à votre oreille a retenti la joie et l'allégresse, que nous entendions en vous la réponse de joie que nous souhaitons, pour que nos ossements humiliés exultent... L'ange attend votre réponse, et nous aussi une parole de compassion, misérablement pressés que nous sommes par la sentence de notre damnation. Voilà qu'on vous offre le prix de notre rançon. Nous serons délivrés sur l'heure si vous consentez. Faits à l'origine par la parole éternelle de Dieu, nous nous sommes perdus ; un seul mot de votre bouche peut nous refaire et nous rappeler à la vie. C'est ce qu'implore de vous le malheureux Adam avec sa déplorable postérité comme lui exilée ; c'est ce qu'Abraham, c'est ce que David, c'est ce que tout le genre humain prosternés à vos pieds attendent avec l'ange. Puisqu'il est vrai que de votre bouche dépend la consolation des misérables, la rédemption des captifs, le salut du genre humain, donnez, ô Vierge, votre réponse sans hésiter (2). »

Et de fait, très heureusement pour nous, Marie n'hésite plus. Elle sait maintenant que, dans la conception et l'enfantement du Verbe, il n'y aura rien de l'homme, que ce sera l'œuvre du Saint-Esprit et du Très-Haut, et elle répond aussitôt le *fiat* de la création nouvelle : « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. » Son consentement est donné sans réserve ; l'ange n'a plus qu'à se retirer ; sa mission a été bien remplie, elle a été couronnée de succès, et à l'instant même, dans le sein très pur de la Vierge immaculée, le Verbe s'est fait chair et il habite parmi nous.

1. *Zach.*, IX, 9. — 2. *Super* « *Missus est,* » homil., IV, 8.

II. La fête de l'Annonciation. — A vouloir honorer le grand mystère de l'Incarnation, les données évangéliques, on vient de le voir, ne faisaient pas défaut ; et les motifs, qui inspirent la piété chrétienne, étaient des plus solides. On ignore pourtant la date exacte et le lieu d'origine de l'institution d'une semblable fête ; mais on ne peut pas douter qu'elle ait été l'une des premières à être instituée en l'honneur de l'Incarnation et de la sainte Vierge. Et, dès le ve siècle, son nom paraît dans l'Eglise latine comme dans l'Eglise grecque.

1. *En Orient.* — La fête de l'Annonciation était célébrée, en Orient, le 25 mars, dès la première moitié du ve siècle, comme en fait foi saint Proclus († 446), mort archevêque de Constantinople (1). Il est vrai que dans l'énumération des solennités célébrées de son temps et dans la ville impériale, il ne mentionne pas expressément l'Annonciation ; mais il a trois sermons en l'honneur de Marie, dans l'un desquels (2) il traite surtout du mystère de l'Annonciation et où il désigne le jour comme un jour de fête. Cette apparente anomalie s'explique par le fait qu'à son époque on célébrait ce mystère dans maints endroits, à l'intérieur des églises, comme une fête de dévotion, mais non comme une fête d'obligation imposée à toute l'Eglise grecque.

Son extension dut être assez rapide et son caractère obligatoire ne tarda pas à paraître. La date du 25 mars offrait l'inconvénient de se rencontrer tou-

1. Les Bollandistes font état, au 25 mars, de trois homélies de saint Grégoire le Thaumaturge († 270) sur l'Annonciation ; et ce serait là un témoignage précieux du IIIe siècle ; malheureusement, elles sont supposées. Cf. Bardenhewer, *Les Pères de l'Eglise*, trad. franç., Paris, 1898, t. I, p. 284. — 2. Orat., I, V, VI, *Laudatio in sanctissimam Dei genitricem Mariam*, *Patr. gr.*, t. LXV, col. 680 sq.

jours en carême et parfois pendant la semaine sainte ; or il était de règle, chez les Grecs, qu'aucune fête ne devait se trouver pendant le temps quadragésimal, la joie ne pouvant se manifester pendant cette période de jeûne et de pénitence. Ils n'avaient de liturgie eucharistique que les samedis et les dimanches du carême ; les autres jours étaient aliturgiques ; et l'on s'y contentait de la messe des présanctifiés, c'est-à-dire d'une simple communion sans sacrifice. Une exception fut faite en faveur de la fête de l'Annonciation ; et le concile *in Trullo*, en 692, la mentionne expressément comme un jour de fête, qui dispense du jeûne et comporte le sacrifice eucharistique (1). Les canonistes grecs, entre autres Balsamon et Zonaras (2), n'ont pas de peine à justifier ce canon, attendu que l'allégresse, motivée par une fête, est incompatible avec la pénitence.

Le concile *in Trullo* n'a pourtant pas institué la fête, il s'est contenté de prendre une décision quant à sa célébration. Elle existait donc auparavant. Saint Sophronius († 638), antérieurement à ce concile, a une homélie sur le mystère de l'Annonciation (3), et il est à croire qu'il l'a prononcée le jour même de la fête. Quant à la date du 25 mars, elle s'explique par le fait que la naissance du Sauveur était célébrée le 25 décembre ; la fête de l'Annonciation était ainsi justement coordonnée à celle de Noël. Dans le *Ménologe* de l'empereur Basile le jeune († 1025), elle porte le titre de ὁ εὐαγγελισμὸς τῆς ὑπεραγίας Δεσποίνης ἡμῶν Θεοτόκου καὶ ἀειπαρθένου Μαρίας (4) ; et c'est

1. Can. 52 ; dans Lauchert, *Die Kanones*, Fribourg-en-Brisgau, 1896, p. 123. — 2. *Patr. gr.*, t. CXXXVII, col. 695-698. — 3. *Patr. gr.*, t. LXXXVII, col. 3217. — 4. *Patr. gr.*, t. CXVII, col. 368. Baronius, *Annal.*, à l'an 886, croit qu'il s'agit de Basile le Macédonien. De Smedt, à cause de la présence des fêtes posté-

désormais le titre consacré dans tous les livres liturgiques d'Orient (1). Dans la seconde moitié du XIIe siècle, l'empereur Comnène la range parmi les fêtes d'obligation de l'empire (2). Et encore aujourd'hui, dans l'Eglise grecque, elle compte parmi les vingt-sept qui obligent à l'abstention des œuvres serviles et à l'audition de la messe (3).

2. *En Occident.* — Dans l'Eglise latine, le 25 mars fut regardé d'assez bonne heure comme la date de l'Incarnation ; saint Augustin y fait allusion (4), mais il n'a laissé aucun sermon sur la fête de l'Annonciation, ce qui prouve qu'elle n'était pas encore introduite dans l'Afrique proconsulaire. Se célébrait-elle déjà à Ravenne, du temps de saint Pierre Chrysologue († 450) ? On pourrait le croire, si ses deux sermons sur l'Annonciation (5) ont été prononcés le jour de la fête du même nom.

Beaucoup plus tard, on la trouve en Espagne, comme en témoigne le lectionnaire de Silos, qui est du milieu du VIIe siècle ; mais elle ny était point célébrée partout le même jour. C'est pourquoi le Xe concile de Tolède, voulant faire cesser les divergences de dates, et n'acceptant pas, à cause du carême, le jour du 25 mars, bien que ce fût le jour auquel conviendrait la fête, la fixa au 18 décembre (6).

rieures au IXe siècle, croit plutôt que c'est Basile le jeune ; cf. *Introd. generalis in hist. eccles.*, Paris, 1876, p. 193, n. 2 ; Nilles n'hésite pas : il l'attribue à Basile le jeune et le dit de la fin du Xe siècle ; *Kalendarium manuale*, t. I, p. XXXIII.

1. Cf. Pitra, *Spicilegium Solesmense*, Paris, 1852-1858, t. IV, p. 445, 446 ; Nilles, *Kalendarium manuale*. — 2. *Novella de diebus feriatis*, *Patr. gr.*, t. CXXXIII, col. 756-760. — 3. Nilles, *Kalendarium*, *op. cit.*, t. I, p. 34, 35. Ballerini a réuni les sermons des Pères grecs sur cette fête, au tome II de son *Sylloge monumentorum*, Rome, 1856. — 4. *De Trinitate*, IV, 5. — 5. *Serm.* CXL, CXLII, *Patr. lat.*, t. LII, col. 575, 579. — 6. *Conc. Tolet.*, de l'an 656, can. 1.

L'Eglise de Rome, au VIIe siècle, la comptait au nombre des fêtes de la sainte Vierge, puisque le pape saint Sergius (687-701) prescrivit une procession solennelle pour ce jour-là (1). De Rome elle passa peu à peu dans tout le reste de l'Eglise latine, même en Espagne, où la date du 25 mars fut adoptée, sans qu'on y délaissât pour autant la date, depuis longtemps traditionnelle, du 18 décembre, qui servit dès lors à célébrer l'*Expectatio partus*. Elle fut inscrite dans les calendriers et les martyrologes ; elle prit place dans les sacramentaires ; tantôt sous le titre de *Annuntiatio Dominica* ou de *Annuntiatio Domini Jesu*, tantôt sous celui de *Annuntiatio angeli ad B. Mariam* ou de *Annuntiatio sanctæ Mariæ de conceptione, quando ab angelo est salutata*.

Les liturgistes du moyen âge se mettent alors à justifier le choix des pièces qui composaient sa messe. Une grave question semble les avoir préoccupés, celle de savoir s'il fallait réciter le *Te Deum* à l'office, et dire le *Gloria in excelsis Deo* et l'*Ite missa est* à la messe. C'était là, on le sait, une triple manifestation de joie spirituelle ; manifestation, prétendaient les uns, qui n'a pas lieu de se produire pendant le temps de pénitence qu'est le carême, mais qui, d'après les autres, a le droit d'éclater même en carême, dans la fête de l'Annonciation, attendu, disait Beleth (2), que cette fête est la source et le point de départ de toutes les fêtes du Christ. Les moins rigoureux proscrivaient seul l'emploi de l'*alleluia*, terme qu'ils regardaient comme la note caractéristique et exclusive du temps pascal. A la fin du XIIIe siècle, Durand de Mende se prononçait

1. *Liber Pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 376-381. — 2. *Rationale*, LXXXIV.

encore contre l'admission de cette triple manifestation de joie à la fête de l'Annonciation, toujours à cause du carême.

Tous ces problèmes de liturgie sont actuellement tranchés : on récite le *Te Deum* à l'office, et on dit le *Gloria in excelsis Deo* et l'*Ite missa est* à la messe ; il n'y a d'exclu que l'*alleluia*. La fête porte le titre de *Annuntiatio Beatæ Mariæ Virginis* : elle est du rite double de IIe classe. La rubrique du missel porte que lorsqu'elle tombe l'un des dimanches privilégiés du carême, antérieurs à la semaine sainte, elle doit être transférée au lundi qui suit ; et si elle tombe pendant la semaine sainte, au lundi après le dimanche de *Quasimodo*.

III. La messe. — 1. *Les chants*. — Etant l'anniversaire du plus grand évènement qui se soit produit dans le temps, puisque c'est celui de l'Incarnation du Verbe, de son union hypostatique avec la nature humaine, cette fête de l'Annonciation a un cachet à part. Aussi l'Eglise tient-elle à rappeler ce mystère ineffable par l'évocation de la prophétie d'Isaïe (1). Mais, en même temps, pour célébrer comme il convient ce « Mariage » d'une personne divine avec la nature humaine, elle emprunte au Roi-prophète quelques-uns des accents avec lesquels il avait chanté jadis l'union de l'Epoux et de l'Epouse. Et c'est ici qu'on entend, tantôt la voix de l'Epoux pour vanter le charme conquérant de l'Epouse, la gloire qui doit s'attacher à elle (2), tantôt la voix de l'Epouse pour proclamer sa reconnaissance (3). Mais on entend aussi la voix du messager de Dieu donnant à Marie ses titres de gloire, et la voix de sainte Elisabeth chantant le fruit béni

1. Communion. — 2. Graduel et trait. — 3. Introït.

que la Vierge porte dans son sein (1). Voix du ciel et voix de la terre, voix de l'ange et des hommes, tout se mêle en quelques traits rapides et vibrants, qui forment l'admirable concert de la fête.

La joie éclate dès l'*introït*, à la pensée que les riches eux-mêmes forment la clientèle de Marie, et qu'à l'exemple de la Vierge-Mère, d'autres vierges seront suscitées pour lui faire un cortège d'honneur et la suivre près du grand Roi. « Tous les riches du peuple rechercheront votre faveur. A votre suite, des vierges, vos compagnes, seront présentées au roi dans la joie et dans l'allégresse (2). » A cette antienne répond Marie, rapportant à Dieu l'honneur que Dieu lui a fait de la choisir pour sa Mère : « De mon cœur jaillit un beau chant ; je dis : Mon œuvre est pour un roi (3). »

Le *graduel* contient l'éloge de l'Epouse par l'Epoux : « La grâce est répandue sur tes lèvres ; c'est pourquoi Dieu t'a bénie pour toujours (4) ; » et l'éloge de l'Epoux par l'Epouse : « Pour la vérité, la douceur et la justice, et ta droite se signalera par des faits merveilleux (5). » — A la place de l'*alleluia* et du verset alléluiatique, il y a le *trait*, qui répète comme un refrain les grandeurs et les gloires de Marie : « Ecoutez, ma fille, regardez et prêtez l'oreille ; car le Roi s'est épris d'amour pour votre beauté. Tous les riches du peuple rechercheront votre faveur ; les filles des rois formeront votre cour. A votre suite, des vierges, vos compagnes, seront présentées au roi ; elles seront amenées dans la joie et l'allégresse ; elles seront introduites dans le palais du roi. »

Pendant que l'on porte à l'autel le pain et le vin,

1. Offertoire. — 2. *Ps.*, XLIV, 13, 15. — 3. *Ps.*, XLIV, 2. — 4. *Ps.*, XLIV, 3. — 5. *Ps.*, XLIV, 5.

et que se fait l'*offertoire*, le chœur chante avec l'ange de l'Incarnation et avec sainte Elisabeth : « *Je vous salue, Marie, pleine de grâces ; le Seigneur est avec vous. Vous êtes bénie entre les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni.* » C'est la salutation angélique trouvant sa place bien marquée à pareil jour et à pareille fête, telle que l'Eglise l'a consacrée pour en faire la prière préférée des enfants de Marie.

Mais de même que le mystère est rappelé par l'emprunt fait à la prophétie qui l'annonçait dans l'Ancien Testament, dans la lecture de l'épître, il convenait qu'il fût également chanté par le chœur ; de là ce verset de la *communion*, tiré du passage épistolaire : « Voici que la Vierge concevra, et elle enfantera un fils, et elle lui donnera le nom d'Emmanuel. »

Ce que longtemps à l'avance le prophète prédisait, ce que le messager de Dieu était venu annoncer à la Vierge, tout cela s'est accompli. La fête de l'Annonciation commémore cet évènement glorieux : Marie conçoit du Saint-Esprit, le Verbe s'incarne, le salut du genre humain commence. Gloire à Dieu ! Honneur à Marie ! C'est une gloire que nous devons bien à Dieu, le Père des miséricordes ; c'est un honneur que nous devons bien à la Vierge, la Mère du bel amour, car c'est nous, pauvres pécheurs, qui bénéficierons de la bonté de Dieu, par le moyen de Marie.

2. *Les lectures.* — Nous avons déjà rapporté le récit de saint Luc, qui est l'évangile particulièrement approprié à la fête d'aujourd'hui : il contient la réalisation, tant attendue et si impatiemment désirée, des promesses divines. Mais il a sa préface dans l'Ancien Testament, dans la célèbre prophétie faite au peuple élu, au nom de Dieu, par Isaïe. Dieu offrait un prodige à l'impie Achaz ; mais Achaz,

pour ne pas tenter Dieu, le refusa. C'est alors que le prophète s'écria : « Ecoutez, maison de David ; est-ce trop peu de lasser la patience des hommes que vous lassiez aussi celle de Dieu ? C'est pourquoi Jéhovah lui-même vous donnera un signe : Voici que la Vierge a conçu, et elle enfante un fils, et elle lui donne le nom d'Emmanuel. Il mangera de la crême et du miel jusqu'à ce qu'il sache rejeter le mal et choisir le bien (1). »

Le prophète inspiré ne se trompait pas. Tout ce qu'il a prédit devait s'accomplir ; et c'est en ce jour que commence la réalisation de sa prophétie ; car c'est en ce jour que, conformément au message de Dieu et à la parole de l'ange, la Vierge par excellence, la Vierge incomparable et unique qu'est Marie, conçoit un fils, le Fils du Très-Haut, son Fils, aussitôt qu'elle a laissé tomber de ses lèvres l'acquiescement de son cœur, en disant: « *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.* »

Ce que ni la prophétie ni l'Evangile ne disent pas, c'est l'état d'âme dans lequel se trouva Marie au départ de l'ange. Elle avait été si humble, si discrète, si réservée et en même temps si obéissante pendant l'entrevue ! Que doit-il en être après ? *Voici la servante du Seigneur.* « Ces mots sortent de son âme, comme son souffle sort de ses lèvres. Elle ne les dit point, elle les vit ; ils sont comme la respiration de son cœur et la forme morale de son être. Au regard de Dieu, Marie vit soumise, donnée, livrée, abandonnée, écoulée. Elle s'offre sans cesse ; elle s'offre partout ; elle s'offre à tout. Dieu la contient et la possède. Comme il est le lieu propre de la vie incréée, qui est sa vie essentielle, il est le lieu

1. *Is.*, VII, 10-15.

unique de cette vie créée qui est la vie de la Vierge. Marie est dans la volonté de Dieu, dans la parole et la pensée de Dieu, par une préférence et une complaisance toujours actuelles, toujours actives, toujours nouvelles, toujours parfaites. Elle y est comme n'y saurait être rien de ce qui est purement passif, comme n'y sont ni les cieux, ni la terre, pourtant si dociles. Elle y est comme n'y sont point les êtres les plus actifs, et par exemple les anges, si divinement ardents et si immuables. Il n'y a que la sainte humanité du Verbe qui soit en Dieu plus qu'elle et lui tienne de plus près. Il ne se passe point une seconde où cette créature bénie ne dise à Dieu, aux droits de Dieu, aux ordres, aux conseils, aux impulsions, aux suggestions, aux influences, aux moindres bons plaisirs de Dieu : *Ecce*, me voici. Tout son être le dit, son âme et ses puissances, son corps même par son âme. Elle n'est qu'obéissance et appartenance à celui qui l'a faite et qu'elle aime par dessus tout. « Me voici, et pour vous servir, je n'existe que pour cela. Me voici, moi, votre servante ; je ne suis que cela, et prétends n'être jamais autre chose. »

« Marie, en effet, est servante, la servante par excellence, la servante du Seigneur : servante d'un maître qui a tous les titres pour commander, tous les pouvoirs pour gouverner, toutes les forces pour assujettir, tous les charmes pour captiver ; servante d'un maître dont la souveraineté est absolue ; qui, dominant tout par nature, entend réellement tout posséder : le dedans, le dehors, ce qui est libre, ce qui ne l'est point, enfin le tout de chaque être et de tous les êtres : l'âme jusqu'à un regard, le corps jusqu'à un atome, la vie jusqu'à un instant. La Vierge le sait, le veut, l'aime, l'adore. C'est pourquoi, avec une passion toute divine, elle demeure

dévouée, dévouée sans réserve et sans mesure, au service de ce maître à qui elle rend par là toute la soumission et tout l'honneur qu'il peut recevoir d'une pure créature : *Voici la servante du Seigneur* (1). »

Et la « servante du Seigneur » venait de concevoir surnaturellement le Fils éternel du Père ! La « pleine de grâce, » la « bénie entre les femmes » portait en son sein le Verbe fait chair ! Et elle savait toutes ces merveilles ! Si sa joie fut grande de l'insigne honneur qui lui était fait, combien plus son humilité, sa gratitude, son adoration ! Qui pourra jamais le dire ?

3. *Les prières.* — La fête de l'Annonciation nous est une occasion de rappeler le fait évangélique dans toutes ses circonstances, de méditer le mystère de l'Incarnation dans son prélude et dans ses conséquences, d'en tirer de bonnes et fructueuses leçons de conduite pratique. Elle ne nous invite pas seulement à renouveler et à fortifier notre foi à l'acte par lequel le Fils de Dieu se fait homme, en tout semblable à nous, sauf le péché ; à payer à Dieu un juste tribut d'adoration et d'actions de grâces pour l'accomplissement des éternels desseins de sa bonté miséricordieuse ; elle nous invite aussi à féliciter la sainte Vierge, à la remercier d'avoir donné son généreux consentement, moins pour elle que pour nous, à l'imiter surtout dans la mesure du possible. Car le fidèle est appelé, lui aussi, à concevoir et à enfanter Notre Seigneur, non certes comme Marie, mais moralement, en s'appliquant de toutes ses forces à reproduire les sentiments, les pensées, les paroles, les actes de Jésus, à le reproduire lui-même, et pour cela à être pour le Sauveur un peu de ce

1. Mgr Gay, *Conférences*, t. II, p. 292.

que Marie a été. Mais ces considérations, chères à la piété, laissent la place, dans l'expression liturgique de la pensée de l'Eglise, à un redoublement de confiance dans la puissance de la sainte Vierge, à un appel à sa maternelle protection, en vue de la vie présente et de la vie future. C'est pourquoi, associant au souvenir du mystère de l'Annonciation, qui regarde Marie, le souvenir des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, qui regardent Jésus, l'Eglise les mêle dans la formule des prières de ce jour, et met sur nos lèvres ce qu'il convient de demander à Dieu en pareille circonstance. Rien n'est plus beau, ni plus expressif.

Nous disons donc à Dieu tout d'abord dans la *collecte* : « O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prît chair, à la parole de l'ange, dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, accordez à la supplication de vos serviteurs que nous, qui la croyons véritablement Mère de Dieu, nous soyons secourus auprès de vous par son intercession. »

Nous lui disons ensuite dans la *secrète* : « Daignez confirmer, Seigneur, dans nos âmes les mystères de la vraie foi, afin que nous, qui confessons qu'un Homme-Dieu véritable a été conçu d'une Vierge, nous méritions, par la vertu de sa résurrection salutaire, la grâce de parvenir à l'éternelle félicité. »

Nous lui disons enfin dans la *postcommunion* : « Répandez, Seigneur, nous vous en supplions, votre grâce dans nos âmes, afin que nous, qui avons connu par la voix de l'ange l'Incarnation de Jésus-Christ votre Fils, nous arrivions par sa passion et sa mort à la gloire de sa résurrection. »

Jésus est venu à nous par Marie ; c'est à nous d'aller à Jésus par Marie ; car notre Sauveur, c'est Jésus seul ; mais il a voulu que Marie fût corédemp-

trice. L'Eglise ne l'oublie pas, et les prières qu'on vient de lire marquent la différence essentielle qui sépare Jésus de Marie, en même temps que la part réciproque qui les unit l'un à l'autre dans l'œuvre de notre salut.

II. La Visitation

I. Le Mystère. — 1. *Récit évangélique.* — « En ces jours-là, Marie se levant s'en alla en hâte au pays des montagnes, en une ville de Juda. Et elle entra dans la maison de Zacharie, et salua Elisabeth. Or, dès qu'Elisabeth eût entendu la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein, et elle fut remplie du Saint-Esprit. Et élevant la voix, elle s'écria : « Vous êtes bénie entre les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où m'est-il donné que la mère de mon Seigneur vienne à moi ? Car votre voix, lorsque vous m'avez saluée, n'a pas plus tôt frappé mes oreilles, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein. Heureuse celle qui a cru ! car elles seront accomplies les choses qui lui ont été dites de la part du Seigneur ! » — Et Marie dit : « Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit tressaille de joie en Dieu, mon Sauveur (1). »

Quelle brièveté ! et que de choses en ce raccourci ! Marie rendant visite à sa cousine, sainte Elisabeth ! La visitation après l'annonciation ! L'une à cause de l'autre ; la première en relations étroites avec la seconde, pour la manifester et en faire éclater la gloire ! Dans l'annonciation, l'ange avait sollicité le consentement de Marie ; dans la visitation, Elisabeth la loue de l'avoir donné. Dans l'annonciation, l'ange avait annoncé à Marie qu'elle sera la Mère du Fils de Dieu ; dans la visitation, Elisabeth la salue en cette qualité. Dans l'annon-

1. *Luc.*, I, 39-47.

ciation, les perfections divines semblaient anéanties ; dans la visitation, Marie les relève, les exalte et les chante. Et que de détails, plus précieux les uns que les autres, dans le départ, le voyage, l'entrevue et ses résultats immédiats ! Tout cela demande à être noté.

2. *Le voyage de Marie.* — C'est très peu après avoir reçu le message de Dieu que la Vierge, qui vient de concevoir le Verbe, se résout à rendre visite à sa cousine. Serait-ce donc pour se rendre compte de l'exactitude de la parole de l'ange ? Non, certes ; elle n'a ni le moindre doute, ni la plus légère incertitude, mais elle tient à faire part de la bonne nouvelle, elle veut féliciter et assister sa parente, mêler sa joie à la sienne (1). C'est pourquoi, comme mue par le Saint-Esprit et par l'enfant qu'elle porte, elle se lève et s'en va en toute hâte au pays des montagnes, dans une ville de Juda. Quelle presse pour une Vierge d'ordinaire si réservée ! La charité, le zèle, l'apostolat l'entraînent et la font plutôt courir que marcher.

3. *L'entrevue.* — Après trois ou quatre jours de marche, elle arriva dans la petite ville qu'habitaient ses parents. Et entrant dans la maison de Zacharie, elle salua Elisabeth. Son salut fut aussitôt révélateur de la présence de Celui qu'elle avait conçu. Sans rien révéler à sa cousine, celle-ci n'eut qu'à l'entendre, et aussitôt l'enfant qu'elle portait dans son sein depuis six mois se prit à tressaillir ; elle-

1. Non quasi incredula de oraculo, nec quasi incerta de nuntio, nec quasi dubitans de exemplo, sed quasi læta pro voto, religiosa pro officio, festina præ gaudio, disait saint Ambroise, *In Luc*, II. Et saint Bernard d'ajouter : Ideo sterilis cognatæ conceptus Virgini nuntiatur, ut dum miraculum miraculo additur, gaudium gaudio cumuletur. « *Super Missus est,* » homil. IV, 6.

même fut remplie du Saint-Esprit, et, ne pouvant contenir l'expression de sa foi et de sa vénération, elle se mit à crier cette parole, qui retentira dans les siècles : « *Vous êtes bénie entre les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni.* » « Supérieure à Marie par son âge et par le rang de Zacharie, son mari, prêtre du Seigneur ; honorée dans celui-ci de la visite d'un ange, et bénie du don miraculeux d'un enfant dans sa vieillesse, d'un enfant annoncé de loin par les plus grands prophètes, elle pouvait se considérer comme ennoblie par tous ces privilèges, sinon à l'égal, du moins à un rang voisin de celui de sa jeune parente, épouse d'un charpentier, et dont la visite quelques jours avant lui aurait été toute familière. Mais, telle est la position sublime où la maternité divine a élevé Marie, qu'en venant aujourd'hui chez Elisabeth, elle paraît lui faire une visite royale, dont celle-ci ne peut trop se croire indigne et qui la confond (1). » De là ce qu'elle ajoute : « *D'où m'est-il donné que la Mère de mon Seigneur vienne à moi ?* » Et si elle incline ainsi la triple majesté de l'âge, du sacerdoce et de la sainteté, c'est qu'elle sait, à n'en pas douter, qu'elle a devant elle la Mère du Verbe.

Et comment le sait-elle ? Au tressaillement de joie du fils qu'elle porte dans son sein. Et quand celui-ci a-t-il tressailli ainsi ? Dès que la voix de Marie a frappé les oreilles de sa mère. Le Christ a parlé par la voix de sa Mère, et Jean a entendu par les oreilles de la sienne. Deux femmes, et quelles femmes ! Deux futures mères, et quelles mères ! Deux enfants qui s'annoncent, et quels enfants !

A son cri de foi, au sentiment de sa vénération profonde, au témoignage de l'effet produit par Celui

1. A. Nicolas, *La Vierge d'après l'Evangile*, p. 224.

qui vient sauver le monde, Elisabeth ajoute des félicitations : « *Heureuse celle qui a cru !* » Et poussée par l'Esprit prophétique, elle affirme que tout ce qui a été dit à Marie sera pleinement accompli.

4. *Le magnificat.* — Que va répondre l'humble Vierge, dont nous connaissons déjà la réponse à l'ange de l'Incarnation, et dont nous demandions quels pouvaient être les sentiments intimes à la suite du message divin ? Rien qui s'adresse directement à sa cousine, mais un cantique inspiré, d'une beauté sublime, bien au dessus des accents des prophètes, des psalmistes, de Judith ou de Débora, tel qu'il retentira toujours dans le monde comme l'expression achevée et parfaite de l'humilité, de la reconnaissance et des grandeurs de la Mère du Verbe incarné. Et Marie dit :

« *Mon âme glorifie le Seigneur,*
Et mon esprit tressaille de joie en Dieu, mon Sauveur,
Parce qu'il a jeté les yeux sur la bassesse de sa servante.
Voici, en effet, que désormais toutes les générations m'ap-
[pelleront bienheureuse,
Parce qu'il a fait en moi de grandes choses, Celui qui est
Et dont le nom est saint, [puissant,
Et dont la miséricorde s'étend d'âge en âge,
Sur ceux qui le craignent.
Il a déployé la force de son bras ;
Il a dissipé ceux qui s'enorgueillissaient dans les pensées
Il a renversé de leur trône les potentats, [de leur cœur ;
Et il a élevé les petits ;
Il a comblé de biens les affamés,
Et les riches, il les a renvoyés les mains vides.
Il a pris soin d'Israël son serviteur,
Se ressouvenant de sa miséricorde,
Ainsi qu'il l'avait promis à nos pères,
Envers Abraham et sa race, pour toujours (1). »

1. *Luc.*, I, 46-55. Ce chant, dit A. Nicolas, *op. cit.*, p. 242, est

Marie exhale son âme, l'âme de la plus humble, mais aussi de la plus reconnaissante des créatures. Elle chante, et de quel cœur, les gloires du Très-Haut. Elle exalte les grandes choses que le Tout-Puissant a faites en elle. Mais plus fort que son humilité, l'Esprit prophétique lui fait publier ses grandeurs et prophétiser sa gloire : *Beatam me dicent omnes generationes.*

II. La fête. — 1. *En Orient.* — Si une fête de la sainte Vierge se trouve autorisée par le récit évangélique, c'est assurément celle de la Visitation. Pourtant les Grecs, si dévots à Marie, ne l'ont pas. Mais, au 2 juillet, ils avaient et ils ont encore une autre fête, sous ce titre : *Depositio pretiosæ vestis sanctissimæ Dominæ nostræ Deiparæ in Blachernis* (1). C'est dans le quartier des Blachernes, situé sur le bord de la mer près du Pont-Euxin, que l'impératrice sainte Pulchérie († 453) avait fait élever un temple en l'honneur de la Vierge Mère de Dieu, temple qui fut restauré et agrandi dans la suite par les empereurs Justin Ier († 527) et Justinien Ier

donc le chant de la maternité divine dans sa première effusion, l'épithalame du Saint-Esprit, l'hymne du Verbe à son entrée dans Marie, la louant par sa bouche, qui ne faisait que chanter au dehors cet hymne admirable qu'il composait lui-même en son cœur. Les traits intermédiaires qui composent la visitation ne font que marquer le trajet et le progrès de l'inspiration, que lui servir de prélude et de motif : aussi les retrouve-t-on agrandis dans le cantique de Marie. Ainsi, saint Jean tressaille de joie dans le sein d'Elisabeth, et Marie *tressaille de joie en Dieu son Sauveur.* Elisabeth appelle Marie *bienheureuse*, et Marie proclame que *toutes les générations l'appelleront bienheureuse.* Elisabeth prophétise à Marie que les *choses* qui lui ont été dites s'accompliront, et Marie, publiant ces *grandes choses*, déroule à nos yeux la prophétie d'Elisabeth et les merveilles du Christianisme à travers les âges.

1. Nilles, *Kalendarium*, *op. cit.*, t. I, p. 200-202.

(† 565), et qui était l'un des plus beaux monuments sacrés de Constantinople. Naturellement on voulut l'enrichir par quelque relique de la sainte Vierge ; mais il ne restait que le tombeau où avait été déposé son corps. Est-ce le tombeau lui-même ou une de ses parties qui fut transporté dans l'église des Blachernes ? Le calendrier de Constantinople, publié par Morcelli (1), porte : *Translatio loculi in Blachernis*. Morcelli croit qu'il s'agit du *loculus* vide ou ne renfermant que les voiles qui avaient servi à envelopper le corps de la sainte Vierge, *loculus* transporté à Constantinople, au dire de Nicéphore Calliste, sous l'empereur Marcien et l'impératrice Pulchérie. Dans un autre calendrier, publié aussi par Morcelli, le titre est différent : *Depositio veli seu villæ capitis sanctae Deiparae ;* et un calendrier, du XIe siècle, de Grottaferrata, publié par Toscani, porte : *Veneratio pretiosae vestis Deiparae* (2).

Les Grecs honorent donc, le 2 juillet, la sainte Vierge, non sous le titre de la Visitation de Notre-Dame, mais sous celui de *Déposition du précieux habit de Notre-Dame, la très sainte Mère de Dieu, aux Blachernes*. L'histoire de la translation et de la déposition de ce vêtement sacré se lit dans le synaxaire. Mais la fête grecque du 2 juillet n'a rien de commun avec la fête latine du même jour.

2. *En Occident.* — Ce n'est que bien tard qu'on a songé, dans l'Eglise latine, à honorer par une fête spéciale le souvenir de la visite faite par Marie à Elisabeth. Les Frères Mineurs sont les premiers à y avoir pensé ; dès 1263, comme le rapporte Gavantus (3), ils la célébraient dans leurs couvents. Fête

1. *Kalendarium Ecclesiæ Constantinopolitanæ*, Rome, 1788. — 2. Toscani, *Ad. typica Græcorum animadversiones, Kalendarium quadruplex*, Rome, 1864. — 3. *Commentarii in rubricas Breviarii romani*, Venise, 1769, sect. VII, c. IX, n. 2.

de pure dévotion, simplement autorisée par l'Eglise, elle attendit longtemps avant d'être officiellement sanctionnée et imposée à toute l'Eglise. Ce fut aux débuts du grand schisme d'Occident. Le pape Urbain VI (1378-1389) avait vu se dresser devant lui un anti-pape, Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Le monde chrétien, au plus grand préjudice du salut des âmes et de l'unité de l'Eglise, se trouva partagé entre deux obédiences. Les temps étaient mauvais, et l'avenir paraissait sombre. Le vrai pape sentit le besoin de recourir au secours de Celle qu'on n'invoque jamais en vain, afin d'obtenir de Dieu par elle le rétablissement de l'union et de la paix. Pour se la rendre favorable, il institua une fête nouvelle en son honneur, celle de la Visitation, qu'il désirait voir précédée d'une vigile et d'un jeûne et suivie d'une octave. C'était en 1389 ; la mort le surprit. La bulle de promulgation fut reprise et publiée par son successeur sur le siège romain, Boniface IX (1389-1404), le 9 novembre de la même année ; mais la fête ne devait être ni précédée d'un jeûne, ni suivie d'une octave (1).

Un demi siècle plus tard, en 1441, les derniers tenants du schisme, dans la quarante-troisième session de leur concile de Bâle (2), voulurent promulguer eux-mêmes cette fête de la Visitation, dans laquelle Urbain VI avait placé son espoir. Marie triomphait des schismatiques, dissipait l'orage et reconstituait définitivement l'unité : c'était l'arc-en-ciel après la tempête. La fête n'en prit que plus d'importance : instituée aux débuts du schisme comme un appel plein d'espoir en la toute-puissante intercession de Marie, et proclamée à la fin

1. La bulle d'institution se trouve dans les *Acta Sanctorum* du mois de juillet, t. I, p. 262-266. — 2. Dans Hardouin, *Act. Concil.*, t. VIII, p. 1292-1294.

de ce schisme par les derniers dissidents comme un témoignage de gratitude à l'égard de la Mère de Dieu, cette fête se trouve ainsi mêlée au commencement et à la fin de l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire de l'Eglise ; elle reste un monument mémorable de la confiance pontificale et de la reconnaissance du peuple chrétien. Son office, revu par saint Pie V (1566-1572), puis par Clément VIII (1592-1605), n'a plus été touché ; mais la fête déjà élevée au rite double majeur par Clément VIII, a été élevée à celui de IIe classe par Pie IX, dans des circonstances, qui méritent d'être rappelées.

Chassé de Rome, en 1848, par la révolution triomphante, Pie IX avait cherché un refuge à Gaëte. L'année suivante, les 28, 29 et 30 juin, sous l'égide des saints apôtres Pierre et Paul, patrons et protecteurs de la cité, Rome se débarrassait des révolutionnaires, et la victoire s'achevait le 2 juillet, jour de la fête de la Visitation. Bientôt, dit le continuateur de dom Guéranger (1), un double décret notifiait à la Ville et au monde la reconnaissance du pontife, et la manière dont il entendait perpétuer par la sainte liturgie le souvenir de ces évènements. Le 10 août, de Gaëte même, lieu de son refuge pendant la tourmente, Pie IX, avant d'aller reprendre le gouvernement de ses Etats, s'adressait au Chef invisible de l'Eglise et la lui confiait par l'établissement de la fête du Précieux Sang, lui rappelant que, pour cette Eglise, il avait versé tout son sang. Peu après, rentré à Rome, il se retournait vers Marie, comme avaient fait en d'autres circonstances saint Pie V et Pie VII ; il renvoyait à celle qui est « le secours des chrétiens » l'honneur de la

1. *Le temps après la Pentecôte*, t. III, p. 469.

victoire remportée le jour de sa glorieuse Visitation et statuait que la fête du 2 juillet serait désormais élevée du rite double majeur à celui de IIe classe pour toute l'Eglise.

III. La messe. — 1. *Chants et prières.* — Une double remarque s'impose, c'est que les chants de la messe de la Visitation sont exactement les mêmes que ceux de la messe de la Nativité ; pareillement les mêmes formules des prières servent ici comme pour la Nativité, à cette différence seule qu'à la collecte et à la secrète, le mot *Visitationis* remplace celui de *Nativitatis.* Inutile par conséquent d'y insister.

2. *Les lectures.* — La caractéristique de cette messe est dans le choix des lectures. Le passage évangélique, cela se comprend, contient le récit de la visite faite par la sainte Vierge à sa cousine : nous l'avons déjà reproduit et interprété.

L'attention doit se porter sur le passage épistolaire (1). C'est le monologue de l'Epouse dans le Cantique des cantiques. L'Epouse commence par peindre son bien-aimé, semblable à la gazelle ou au faon des biches, bondissant sur les montagnes, franchissant les collines, regardant par la fenêtre et prenant la parole en ces termes : « Lève-toi mon amie, ma belle, et viens ! Car voici que l'hiver est fini ; la pluie a cessé, elle a disparu. Les fleurs paraissent sur la terre, le temps des chants est arrivé ; la voix de la tourterelle se fait entendre dans nos campagnes ; le figuier développe ses fruits naissants ; la vigne en fleur exhale son parfum. Lève-toi, mon amie, ma belle, et viens ! Ma colombe, qui te tiens dans les fentes des rochers, qui te

1. *Cant.*, II, 8-14.

caches dans les parois escarpées, montre-moi ton visage, fais-moi entendre ta voix ; car ta voix est douce et ton visage charmant. »

Indépendamment de la beauté intrinsèque et de la fraîcheur printanière de ce passage, c'est la tendre invitation adressée par l'Epoux à l'Epouse de se montrer et de faire entendre sa voix, qui explique son choix pour la fête de la Visitation. C'est, en effet, à l'invitation de Celui qu'elle porte dans son sein que Marie, d'ordinaire cachée dans sa demeure, la quitte en toute hâte, pour se montrer sans doute, mais aussi pour parler. A ses accents, nous avons compris combien douce était sa parole, douce pour Elisabeth, douce pour Jean-Baptiste, douce surtout pour Jésus. Sa voix jaillissait des profondeurs de son âme, toute embaumée de la présence du Verbe, et allait par l'oreille de sa cousine jusqu'à faire tressaillir le futur Précurseur. Et, d'autre part, n'est-il pas vrai que l'Emmanuel, le véritable Epoux, est accouru auprès de l'humanité, avec tout l'empressement de son amour pour elle, en s'incarnant dans la Vierge ? Et n'est-il pas vrai aussi que sa présence, quoique invisible encore, a mis fin à l'hiver et fait éclore le printemps dans les âmes et dans les cœurs ? Le ciel est rasséréné, l'air retentit du chant de la colombe, la terre se pare de plantes et de fleurs ; c'est le moment de la joie. Et cette joie profonde, surhumaine, sublime, éclate déjà dans la visite de Marie à Elisabeth ; elle doit éclater aussi en nous, au jour de fête, où nous commémorons cet évènement évangélique, à titre de souvenir sans doute, mais aussi à titre de présage de la joie totale et définitive qui doit suivre, s'il plaît à Dieu, notre entrée dans la patrie céleste.

1. Le Fiat de Marie. — « Depuis le *fiat* du Créateur qui a donné l'origine aux choses, rien ne s'était dit de

plus grand que le *fiat* de cette humble Vierge, rien de plus important, rien de plus efficace. Vous vous rappelez ce fleuve chanté par le psalmiste, fleuve impétueux comme un torrent, qui partout où il coule répand la vie, la fécondité et la joie, et fait une vraie cité de Dieu de toutes les cités qu'il arrose. Ce fleuve qui prend sa source là même où l'amour a la sienne, au cœur de la divinité ; ce fleuve qui contient la grâce, la paix, l'honneur et la félicité du monde, et dont, à cause de cela, Dieu veut que le monde soit inondé ; il battait depuis quatre mille ans les murs de la cité humaine : murs que Dieu n'avait point construits, qu'il avait au contraire défendu de construire, mais que la main de l'homme avait élevés malgré lui, et non seulement malgré lui, mais contre lui, comme pour lui barrer le passage et se défendre. Se défendre, de quoi, grand Dieu ? De la lumière de votre visage, des paroles de vos lèvres, des largesses de vos mains, des tendresses de votre cœur : muraille d'orgueil, d'impiété, de ténèbres, muraille de folie et de haine. Or, pour battu qu'il fût par ces flots surhumains, le rempart n'avait point cédé ; les pierres ne s'en étaient ni usées, ni disjointes. Ah ! sans doute, l'œil de Dieu restant bon même quand le nôtre était mauvais, quelques infiltrations bienfaisantes s'étaient toujours et malgré tout produites, ici et là, à travers les obstacles ; quelques vagues même avaient de temps en temps passé par dessus la muraille; par suite chaque habitant de la cité pouvait, rigoureusement parlant, ne pas mourir de soif ; mais en somme la ville entière restait un lieu aride et infécond ; on y respirait la poussière, l'air y était de feu, toute âme y languissait, et il semblait que la mort y fût reine. Le *fiat* de la jeune épouse de Joseph, s'il ne renversa point complètement cette muraille odieuse et obstinée, y fit néanmoins une large brèche ; et le fleuve, se précipitant aussitôt, commença de baigner la cité stupéfaite. Ce fut le plus grand évènement de l'histoire et l'exorde de notre salut. A partir de ce *fiat* et grâce à lui, le jour l'emporta décidément sur les ténèbres ; la vérité eut raison du mensonge ; la justice, de l'iniquité ; la grâce, de la rébel-

lion ; l'amour, de nos résistances. Dieu vit poindre ici-bas l'aurore de sa gloire extérieure, et son cœur put enfin se reposer sur cette humanité qui lui est si chère. Le *fiat* du Créateur avait affirmé le droit de Dieu ; le *fiat* de la sainte Vierge confessa pleinement ce droit ; et parce que cette confession restaurait l'ordre, la paix se trouva rétablie. Et quelle merveille encore ! Le *fiat* de Dieu avait fait des anges et des hommes ; le *fiat* de cette humble et candide enfant faisait des dieux, en rendant au Dieu souverain cette liberté sans laquelle il ne pouvait en faire d'adoptifs et de secondaires, comme c'était éternellement son dessein. » Mgr Gay, *Conférences aux mères chrétiennes*, t. II, p. 290.

2. *L'angélus*. — « Trois fois le jour, le matin, à midi et le soir, la cloche se fait entendre, et les fidèles, avertis par ses sons, s'unissent à l'ange Gabriel pour saluer la Vierge-Mère, et glorifier l'instant où le propre Fils de Dieu daigna prendre chair en elle. La terre devait bien cet hommage et ce souvenir de chaque jour à l'ineffable évènement dont elle fut l'heureux témoin un 25 mars, lorsqu'une attente universelle avait saisi les peuples que Dieu allait sauver à leur insu. Après, le nom du Seigneur Christ a retenti dans le monde entier ; il est grand de l'Orient à l'Occident ; grand aussi est celui de sa Mère. De là est né le besoin d'une action de grâces journalière pour le sublime mystère de l'Annonciation qui a donné le Fils de Dieu aux hommes. Nous rencontrons déjà la trace de ce pieux usage au XIVe siècle, lorsque Jean XXII ouvre le trésor des indulgences en faveur des fidèles qui réciteront l'*Ave Maria*, le soir, au son de la cloche qui retentit pour les inviter à penser à la Mère de Dieu. Au XVe siècle, nous apprenons de saint Antonin, dans sa *Somme*, que la sonnerie avait déjà lieu soir et matin dans la Toscane. Ce n'est qu'au commencement du XVIe siècle que l'on trouve sur un document français cité par Mabillon le son à midi venant se joindre à ceux du lever et du coucher du soleil. Ce fut en cette forme que Léon X approuva cette dévotion, en 1513, pour l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Dès lors la chrétienté tout

entière accepta le pieux usage avec ses développements ; les papes multiplièrent les indulgences ; après celles de Jean XXII et de Léon X, le XVIIIe siècle vit publier celles de Benoît XIII ; et telle parut l'importance de cette pratique que Rome statua qu'en l'année du jubilé, où toutes les indulgences, sauf celles du pélerinage de Rome, demeurent suspendues, les trois salutations sonnées en l'honneur de Marie, le matin, à midi et le soir, continueraient chaque jour de convier tous les fidèles à s'unir dans la glorification du Verbe fait chair. Quant à Marie, l'Epouse du Cantique, l'Esprit-Saint semblait avoir désigné à l'avance les trois termes de cette touchante dévotion, en nous invitant à la célébrer, parce qu'elle est douce comme l'aurore à son lever, resplendissante comme le soleil en son midi, et belle comme la lune au reflet argenté. » Guéranger, *Le Carême*, 7e édit., Paris, 1880, p. 662.

3. **Marie et Elisabeth, Jésus et Jean-Baptiste.** — « Quel admirable spectacle que celui de ces deux femmes, et, dans ces deux femmes, que celui de ces deux enfants, dans cette visite d'ailleurs si simple, si ignorée, si cachée de Marie à Elisabeth. Dieu a voulu que ce fût un enfant qui manifestât Dieu enfant au monde, et une femme qui reconnût aussi et manifestât la première au monde la Mère de Dieu. Un enfant et une femme ! Ce qu'il y a de plus faible et de plus humble, mais aussi de plus conforme à l'état dans lequel lui-même a voulu paraître, pour mieux faire éclater à la fin sa condescendance et sa grandeur. Et quelle merveille nous découvre la rencontre de ces deux enfants dans le sein de ces deux mères ! L'un dans le sein d'une mère ancienne et stérile, c'est l'image de la Loi ancienne qui ne produisait pas la grâce, mais qui la promettait et l'attendait ; l'autre dans le sein d'une mère jeune et vierge, mais féconde, c'est l'image de la Loi nouvelle, féconde en sainteté et pleine de toute l'abondance des grâces. Les deux mères de ces deux enfants se joignent de près dans ce mystère, et la plus jeune vient trouver la plus ancienne, parce que la vérité survient à la figure, le don vient accomplir la pro-

messe, et les richesses du second Adam se répandent sur toutes les misères du premier. Et comme leur conduite est à la hauteur de leur situation ! quels sentiments ! quel langage ! quelle humilité ! quelle majesté ! pas un mot qui soit donné à la nature, à la vanité, à la superfluité ; tout y est grand ; tout y est saint, tout y est divin, tout y est, dès le début, dans le caractère et dans la proportion du Christianisme. Loin d'être touchées du moindre sentiment de complaisance dans les grandes faveurs qui leur ont été faites, elles ne se les disent même pas, elles n'en reçoivent la connaissance que de l'Esprit-Saint, et elles ne parlent que pour disputer entre elles à qui s'humiliera davantage : l'une se reconnaît indigne d'être visitée par la Mère de Dieu ; l'autre, quelque élevée qu'elle soit au dessus d'Elisabeth par cette dignité, ne veut avoir d'autre avantage sur elle que celui d'être la plus humble. Non que la vérité perde rien à cette humilité : Marie, en effet, reçoit les hommages d'Elisabeth ; elle les déploie même, elle les proclame plus grandement dans son cantique, mais elle les reçoit et les exalte pour en glorifier Dieu, pour s'en humilier d'autant plus, et elle en devient par cela même d'autant plus digne. » A. Nicolas, *La Vierge Marie d'après l'Evangile*, p. 236.

Leçon XXVIIIe

La Purification

I. *Mystère de la Purification.* — II. *La fête.* III. *La messe.*

De la naissance du Sauveur à sa présentation au temple, quarante jours s'écoulent, consacrés à honorer les mystères de la Sainte Enfance, qui commencent à la fête de Noël, et s'achèvent à la fête de la Purification ; et celle-ci complète la première, comme la fête de la Visitation complète celle de l'Annonciation (1). Dans les mystères de l'Annonciation, Jésus ne paraît pas, bien qu'il en soit l'objet et la cause ; dans ceux de la Noël et de la Purification, il se montre à nous, au contraire, dans toute la grâce de son enfance, et déjà dans la fonction austère de Victime et de Rédempteur, mais en compagnie de sa Mère, qui débute, elle aussi, dans son rôle auguste de corédemptrice. C'est donc encore une fête de Jésus, c'est aussi une fête de Marie.

I. Le Mystère

I. Récit évangélique. — 1. *Le texte.* — « Lorsque les jours de leur purification furent accomplis, selon la loi de Moïse, Marie et Joseph portèrent l'enfant à Jérusa-

1. Cf. Benoît XIV, *De festis B. M. V.*, II. Pour la bibliographie, voir en tête de la leçon XXIVe.

lem pour le présenter au Seigneur, suivant ce qui est écrit dans la loi du Seigneur : « Tout mâle premier-né sera consacré au Seigneur; » et pour offrir en sacrifice, ainsi que le prescrit la loi du Seigneur, une paire de tourterelles, ou deux petits de colombes.

« Or, il y avait à Jérusalem un homme nommé Siméon ; c'était un homme juste et craignant Dieu, qui attendait la consolation d'Israël, et l'Esprit-Saint était sur lui. L'Esprit-Saint lui avait révélé qu'il ne mourrait point avant d'avoir vu le Christ du Seigneur. Il vint donc dans le temple, poussé par l'Esprit. Et comme les parents apportaient le petit enfant Jésus, pour observer les coutumes légales à son égard, lui aussi, il le reçut entre ses bras, et bénit Dieu en disant :

« *Maintenant, ô Maître, vous laissez partir votre serviteur*
En paix selon votre parole ;
Puisque mes yeux ont vu votre Salut,
Que vous avez préparé à la face de tous les peuples :
Lumière qui doit dissiper les ténèbres des nations
Et illustrer Israël, votre peuple. »

« Le père et la mère de l'enfant étaient dans l'admiration des choses que l'on disait de lui. Et Siméon les bénit et dit à Marie, sa mère : « Cet enfant est au monde pour la chute et la résurrection d'un grand nombre en Israël, et pour être un signe en butte à la contradiction ; vous même, un glaive transpercera votre âme ; et ainsi seront révélées les pensées cachées dans le cœur d'un grand nombre. »

« Il y avait aussi une prophétesse, Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser ; elle était fort avancée en âge, ayant vécu, depuis sa virginité, sept ans avec son mari. Restée veuve, et parvenue à quatre-vingt-quatre ans, elle ne quittait point le temple, servant Dieu nuit et jour dans le jeûne et dans la prière. Elle aussi, survenant à cette heure, se mit à louer le Seigneur et à parler de l'enfant à tous ceux qui, à Jérusalem, attendaient la rédemption. Lorsqu'ils eurent tout accompli selon la loi du Seigneur,

ils retournèrent en Galilée, à Nazareth, leur ville (1). »

2. *Leçons qui s'en dégagent.* — Il y a, dans ce récit, une série de scènes, aussi simples que touchantes, mais d'un sens très profond et d'une portée considérable : il y a une série de personnages, jouant chacun son rôle sous l'inspiration du Saint-Esprit ; il y a une série de mystères, « mystères vénérables, dit Bourdaloue, où nous découvrons ce qu'il y a dans notre religion, non seulement de plus sublime et de plus divin, mais de plus édifiant et de plus touchant : un Homme-Dieu offert à Dieu ; le Saint des saints consacré au Seigneur ; le Souverain Prêtre de la nouvelle Alliance dans un état de victime : le Rédempteur du monde racheté lui-même ; une Vierge purifiée, et une Mère immolant son Fils ; quels prodiges dans l'ordre de la grâce ! Et quel concours de circonstances ! Ces deux nobles représentants de l'Ancien Testament, Siméon et Anne, à côté de Celui qui fonde le Testament Nouveau ; ces gestes, ces paroles, ces chants, ces prophéties, tout se mêle pour attirer et fixer notre pieuse curiosité, pour l'alimenter surtout par les multiples leçons qui se dégagent d'un tel récit.

II. Les personnes. — 1. *Jésus et Marie.* — C'est en vertu de la loi, que Marie porte son enfant au temple. Que disait donc cette loi ? Elle disait d'abord au sujet de la femme devenue mère : « Lorsque les jours de sa purification seront accomplis, selon qu'elle aura enfanté un fils ou une fille, elle présentera au prêtre, à l'entrée de la tente de réunion, un agneau d'un an en holocauste, et un jeune pigeon ou une tourterelle en sacrifice pour le péché. Le prêtre les offrira devant Jéhovah, et fera pour

1. *Luc.*, II, 22-39.

elle l'expiation, et elle sera pure du flux de son sang. Si elle n'a pas de quoi se procurer un agneau, qu'elle prenne deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, l'un pour l'holocauste, l'autre pour le sacrifice pour le péché ; et le prêtre fera pour elle l'expiation, et elle sera pure (1). » Elle disait au sujet du fils : « Tu rachèteras ton premier-né de l'homme parmi tes fils (2). » Toute mère, après chaque enfantement, était donc tenue à se purifier de la souillure légale ; et tout premier-né, quand c'était un enfant mâle, devait être présenté au Seigneur et racheté. Voilà ce qui regardait les mères ordinaires et ne concernait en rien Marie, la Vierge pure, puisqu'elle n'avait pas conçu de l'homme ; et voilà aussi ce qui regardait le premier-né et ne concernait pas le Verbe fait chair, destiné par sa nature et sa fonction à être prêtre. Et pourtant Jésus et Marie ont tenu à se soumettre à la loi : exemple d'humilité, sans doute, et d'obéissance, et de pauvreté, mais aussi quel profond et mystérieux enseignement !

« Les mystères du saint Evangile sont tout ensemble des parfums, des concerts, des festins : parfums pour Dieu ; concerts pour les saints anges ; festins pour nous. Les essences de ces parfums qui montent vers Dieu pour l'honorer, ce sont des hommages ; les harmonies de ces concerts qui réjouissent les esprits célestes, ce sont des vertus ; les mets de ces festins qui nous nourrissent, ce sont des exemples. Cela est vrai du mystère total de la vie de Jésus, depuis son incarnation bénie dans le sein de sa mère jusqu'à sa rentrée triomphante dans le sein de son Père. Mais ce triple aspect se retrouve dans chacun des mystères particuliers dont cette vie se

1. *Levit.*, XII, 6-8. — 2. *Exode*, XIII, 13.

compose : mystères qui sont comme les stations d'un même voyage, les degrés d'une même ascension, les phases d'un sacrifice unique. Dans ce parcours divin, Marie n'est nulle part séparée de Jésus. Elle est au Calvaire, où tout s'achève ; et là même où, dans l'intervalle, elle ne se trouve point corporellement, on ne peut dire qu'elle soit absente. Elle est partout dans cette sainte vie du Christ, et comme participant à tout ce qui s'y passe. Elle n'y est pas seulement d'esprit et de cœur, par sa foi, sa pitié, son fidèle et ardent amour : elle y est d'office et par état ; en vertu d'un ordre divinement établi qui domine et règle sa vie tout entière, l'associant indissolublement à celle de son Fils. Elle a partout un rôle à remplir, un ministère à exercer, une œuvre à faire. Elle est partout mère, sœur, épouse et aide. Jésus, en tout ce qu'il fait, agit comme Fils de Dieu, mais aussi comme fils de l'homme, c'est-à-dire comme fils de la Vierge ; il agit comme nounel Adam, et n'opère point sans son Eve ; de sorte qu'ils marchent et vivent tous deux de compagnie ; et si parfaite est leur union qu'elle ne peut être surpassée que par celle des trois personnes divines entre elles, et celle du Verbe avec sa propre humanité.

« Dans le mystère dont l'Eglise fête aujourd'hui l'anniversaire, cette union de Marie et de Jésus n'est pas simplement, comme dans d'autres, intérieure et mystique, elle est historique et visible. Marie apporte son Fils au temple pour le racheter comme premier-né, en même temps qu'elle y vient elle-même pour accomplir la cérémonie de sa purification légale. Et ici, comme dans tout le reste des événements évangéliques, il y a des hommages, des vertus, des exemples ; et ce sont les mêmes actes qui, donnant de la gloire à Dieu et de la joie aux anges, donnent aussi à nos âmes l'aliment dont elles

ont besoin... Entre toutes les vertus qui brillent dans le mystère de la Purification et nous sont proposées à tous en exemple, il y en a trois qui semblent plus considérables : l'une qui fonde tout ; l'autre qui accomplit tout ; la troisième qui consomme tout. La première, c'est l'humilité ; la seconde, c'est l'obéissance ; et la dernière, c'est la patience (1). »

Humilité dans la soumission à une loi qui ne les concerne pas ; car que pouvait-elle avoir à purifier, cette Vierge sans tache ? Et de quoi avait-il à se racheter, Celui qui venait racheter tous les autres ? Et la mère et l'enfant viennent comme une mère et un enfant ordinaires, sans distinction, au rang des autres, parmi les pauvres ; c'est l'humilité se traduisant par la pauvreté, s'en revêtant, s'en couronnant ; l'humilité de Marie, qui s'est proclamée la servante du Seigneur ; l'humilité de Jésus, qui s'est anéanti jusqu'à prendre la forme d'un esclave ; humilité qui fait le fond de la grandeur de Marie et la base fondamentale de l'œuvre rédemptrice de Jésus.

Et avec l'humilité l'obéissance : obéissance du Verbe incarné au bon plaisir de son Père ; obéissance qui, par l'incarnation déjà accomplie, doit aller jusqu'au supplice de la croix ; obéissance d'agneau, mais d'un agneau destiné au sacrifice ; obéissance de la Mère qui, dès aujourd'hui, commence généreusement à immoler son Fils, en se soumettant elle-même, sans y être tenue, à des prescriptions légales faites pour d'autres, comme gage de la docilité qu'elle entend mettre dans l'accomplissement autrement dur des desseins de la Providence sur le rachat du monde, par la mort sanglante de son Fils ; car déjà, dans ce mystère de la purification, se projette l'ombre de la croix ; et,

1. Mgr Gay, *Conférences*, t. II, p. 77.

comme le lui dira Siméon, un glaive de douleur transpercera son âme.

Donc obéissance entière, définitive, imperturbable, quelles qu'en soient les douloureuses conséquences, les terribles perspectives, la compassion de Marie devant aller aussi loin que la passion de Jésus. Car elle n'en peut douter au jour de sa purification, la Vierge Mère, elle est destinée au glaive. « C'est ainsi qu'on la traite. O Dieu, qu'on ménage peu sa douleur ! Pourquoi la frappez-vous de tant d'endroits ? Ou ne lui dites rien de son mal, pour ne la tourmenter point par la prévoyance ; ou dites-lui tout son mal pour lui en ôter du moins la surprise. Il n'en sera pas de la sorte. On lui annoncera son mal de bonne heure afin qu'elle le sente longtemps ; on ne lui dira pas ce que c'est, de peur d'ôter à sa douleur la secousse violente que la surprise y ajoute. Ce qu'elle a ouï confusément du bon Siméon, ce qui a déjà déchiré le cœur et ému toutes les entrailles de cette mère, elle le verra sur la croix plus horrible, plus épouvantable qu'elle n'avait pu se l'imaginer. O prévoyance ! ô surprise ! ô ciel ! ô terre ! ô nature ! Etonnez-vous de cette constance. Ce qu'on lui prédit lui fait tout craindre ; ce qu'on exécute lui fait tout sentir. Voyez cependant sa tranquillité par le miracle de son silence. Là, elle ne demande point : qu'arrivera-t-il ? Ici, elle ne se plaint pas de ce qu'elle voit. Sa crainte n'est point curieuse ; sa douleur n'est pas impatiente ; ni elle ne s'informe de l'avenir, ni elle ne se plaint du mal présent ; et elle nous apprend par cet exemple les deux actes de résignation par lesquels nous nous devons immoler à Dieu : se préparer de loin à tout ce qu'il veut ; se soumettre humblement à tout ce qu'il fait (1). »

1. Bossuet, *Sermon Ier pour la Purification de la S. V.*

Dès sa présentation au temple, quarante jours après sa naissance, Jésus commence son rôle de victime. Il avait dit en entrant dans le monde : « *Vous n'avez voulu ni sacrifice, ni oblation, mais vous m'avez formé un corps ; vous n'avez agréé ni holocaustes, ni sacrifices pour le péché ! Alors j'ai dit : Me voici, je viens, ô Dieu, pour faire votre volonté* (1). » Cette oblation de soi pour le salut du monde, il la fait aujourd'hui, mais par sa Mère ; il s'offre à Dieu par Marie ; car Marie a « sur lui le double empire, et de sa force physique, qui permet qu'elle le porte où elle veut, et de son autorité de mère, qui fait qu'elle l'offre comme son bien propre ; de sorte que, en définitive, la source humaine de ce sacrifice, c'est le cœur de cette Vierge, c'est la religion qui remplit ce cœur et l'amour qui en déborde (2). » Marie donne déjà son Fils à Dieu pour nous, à l'ombre du temple, en attendant qu'elle le donne une dernière fois, et toujours pour nous, au pied de la croix. Quelle reconnaissance ne doit donc pas être la nôtre, et à l'égard de Jésus dans ce jour de sa présentation au temple, et à l'égard de Marie dans ce jour de sa purification !

2. *Siméon et Anne.* — Deux vieillards près de l'enfant Jésus, voilà ce que nous montre encore l'Evangile, non sans renfermer de précieux enseignements dans ce rapprochement des deux extrémités de la vie, dans ce point de contact et ce trait d'union entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

L'un, c'est un homme appelé Siméon, mais d'une âme rayonnante et belle, et d'une vie morale très riche. En quelques mots, l'Evangéliste burine son portrait : il était juste, il avait la crainte de Dieu, il attendait la consolation d'Israël, et l'Esprit-Saint

1. *Hebr.*, x. 5-7. — 2. Mgr Gay, *Conférences*, t. II, p. 106.

était en lui. Il était juste, donc plein de respect pour la souveraineté de Dieu et de confiance en sa sagesse, admirablement docile aux vouloirs de la Providence, quels qu'ils fussent, les yeux et le cœur fixés sur les décrets d'en haut, qui mènent les évènements d'ici-bas. Et il était timoré, donc plein de défiance de lui-même et d'abandon filial à la conduite de Dieu, ne pensant point comme les hommes, n'étant nullement de leur parti, mais attaché malgré tout à l'enseignement traditionnel des patriarches et des prophètes de sa patrie. Sa crainte pieuse était l'arome de sa justice, l'enveloppe précieuse de sa grâce, le rempart de sa fidélité. « Je ne doute pas dit Mgr Gay (1), qu'elle ne fût l'un des secrets de cette longévité, de cette promptitude d'opération, de cette jeunesse d'esprit, de cette fraîcheur de sentiment, de cette ardeur de cœur, de cette puissance d'enthousiasme, et enfin de cette abondance de vie intérieure, dont l'Evangile nous montre fort clairement qu'il jouissait dans ses années extrêmes. » — Et que faisait-il donc si tard dans la vie ? Il attendait la consolation d'Israël ; il attendait le Messie : c'était là son occupation, sa profession, sa raison d'être, sa vie même ; c'était, comme dit A. Nicolas (2), un *expectant* de Jésus-Christ. A l'âge où l'homme s'affaisse et se replie sur lui-même, à peu près indifférent à tout le reste, Siméon sentait vivre en lui la foi ardente et l'immortelle espérance des ancêtres. « Tout l'esprit des justes de l'ancienne loi était passé dans le saint vieillard : il en était la personnification vénérable. C'est ce que confirme ce nouveau trait : Et le Saint-Esprit était en lui. Jugez par là des saintes dispositions de son âme. C'est pour cela qu'il était juste et honoré, attendant la consolation

1. *Conférences*, t. II, p. 124. — 2. *La Vierge Marie d'après l'Évangile*, p. 299.

d'Israël, retenu à la vie par cette unique attente, détaché de tout le reste, et se rendant de plus en plus digne de ce divin objet de ses désirs, jusqu'à être, dans le temple, comme un temple lui-même, sanctifié par la présence continue de l'Esprit-Saint (1). »

Or, dans l'espoir invincible qui l'anime, et tout en ignorant le moment où il le verrait réalisé, poussé par un pressentiment surnaturel, il pénètre dans le temple selon son habitude. Mais, ce jour-là, parmi tant d'autres femmes présentes, il en distingue une, qui porte son enfant dans les bras. Plus de doute, une inspiration surnaturelle le lui révèle, cet enfant est bien celui qu'il attend ; n'y tenant pas, il le prend lui-même dans ses bras, et, le pressant sur son cœur avec un respect et un amour attendris, il se met à chanter le cantique de sa reconnaissance. Et maintenant il peut mourir en paix, car il a vu le Sauveur, la Lumière des nations la gloire d'Israël. Il peut mourir en paix et quitter joyeusement ce monde, pour aller porter à ses pères, réunis dans les limbes, la bonne nouvelle de l'avènement du Messie et de leur prochaine délivrance.

Mais, du même coup, dans les paroles inspirées du saint vieillard, quelle prophétie touchant cet enfant et sa mère ! L'enfant, Siméon le déclare établi pour la ruine et la résurrection d'un grand nombre en Israël, pour être un signe en butte à la contradiction. N'est-ce point là, en effet, le résumé de toute la vie mortelle de Jésus, de toute sa vie immortelle, dans l'Eglise, à travers le temps et l'espace ? Plus de milieu : il faut être pour ou contre Jésus. Il est la pierre où se brisent tous ses adversaires aveugles et passionnés, où s'appuient, au contraire,

1. *Ibid.*

d'une manière solide et inébranlable, tous ses serviteurs dociles et dévoués. L'alternative s'impose désormais ; elle est inéluctable ; elle fait le départ, dès ici-bas, entre les enfants de la cité de Dieu et les enfants de la cité des hommes ; elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier ; elle sera demain ce qu'elle est aujourd'hui. Et c'est ainsi que la prophétie du vieillard Siméon traverse les siècles, à l'état de réalisation permanente, toute pensée se révélant ou pour ou contre Jésus-Christ.

Quant à la mère, Siméon lui présage, d'un mot, sa part de douleurs dans le mystère de la rédemption, qui s'opère déjà : son âme sera transpercée par un glaive. C'est l'annonce mystérieuse d'un genre particulier de martyre, réservé à Marie : le crucifiement moral de son cœur, qui devait ressentir le contre coup du crucifiement corporel de Jésus. L'Eglise honore, dans sa liturgie, la part ainsi prise par la sainte Vierge à la rédemption des hommes.

A côté de Siméon paraît une femme, dont le texte évangélique nous fait connaître le nom, la famille, la tribu, l'âge et la profession : c'était Anne, la prophétesse, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser, mariée pendant sept ans, puis restée veuve ; elle avait quatre-vingt-quatre ans. Et elle aussi fréquentait le temple, servant Dieu nuit et jour dans le jeûne et dans la prière. On devine ses vertus : sa chasteté, sa mortification, son recueillement, sa piété, sa persévérance. Et elle aussi devait attendre la consolation d'Israël ; elle survint, en tout cas, au moment propice pour apprendre la grande nouvelle, et elle se mit à louer le Seigneur. Quelles furent ses paroles? L'Evangile ne le dit pas, mais il nous révèle le zèle apostolique qui s'empara de cette bonne vieille ; car elle se mit à parler de l'enfant à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël.

II. La Fête

I. Son histoire. — 1. *Sa date et son titre.* — Un ensemble de faits évangéliques, tels que ceux que nous venons de rappeler, renfermait trop de mystères et d'enseignements pour ne pas devenir l'objet d'une fête spéciale. Mais quel titre lui donner? Le plus petit, parmi ces saints personnages, était en réalité le plus grand et celui qui commandait aux autres : à sa Mère et à Joseph pour le présenter et l'offrir à Dieu, à Siméon et à Anne pour chanter sa venue. C'est donc bien un mystère du Sauveur, celui des débuts dans son sacrifice, qui prime tout autre mystère; et dès lors la fête pourrait bien porter le titre de *Présentation de Jésus au temple.* Mais il y a là la Vierge-Mère, qui vient accomplir un grand acte d'humilité et d'obéissance, en se soumettant à des prescriptions qui ne la concernent point; et dès lors le titre de la fête pourrait être celui de la *Purification de Marie.* Mais comment oublier le rôle important, quoique secondaire, de Siméon et d'Anne? On pourrait donc désigner la fête sous le nom de *Rencontre.* Et tels sont, en effet, les titres divers qu'elle porte dans l'histoire. La liturgie grecque n'a retenu que celui de *Rencontre ;* la liturgie latine a préféré celui de *Purification.*

A quelle date fixer une pareille fête? Ici, les hésitations n'étaient guère possibles; l'usage juif l'indiquait suffisamment. Car toute femme qui devenait mère, devait rester quarante ou quatre-vingts jours avant sa purification légale, selon qu'elle avait mis au monde un fils ou une fille ; c'était donc, pour la sainte Vierge, le quarantième jour après la naissance de Jésus. Tout dépendait, dès lors, du jour déjà fixé pour la célébration de la Nativité du Sauveur : c'était le 6 janvier dans quelques églises

d'Orient, le 25 décembre partout ailleurs. La fête devait donc se célébrer, le 14 février chez les uns, le 2 février chez les autres. Il en fut ainsi aux débuts pour des motifs d'ordre exclusivement religieux et évangélique, et nullement pour des raisons extérieures, telles que celles de la suppression des *Lupercalia* ou des *Amburbalia* de la ville de Rome, et de leur remplacement par une fête chrétienne.

Sans doute, parmi les romains, le mois de février avait emprunté son nom, soit au dieu *Februus*, père de Pluton, à cause des sacrifices qu'on offrait à cette divinité païenne à cette époque de l'année (1), soit aux cérémonies expiatoires des *Lupercalia*, qui se célébraient, douze jours durant, à partir des kalendes (2). *Februarius a februis sacris Lupercorum*, disait saint Augustin (3) ; et par *februa*, selon Ovide (4), il faut entendre toute cérémonie sacrée, capable d'expier. Ce mois s'appelait donc *Février*, à cause des rites expiatoires des *Lupercalia;* et *februari* était synonyme de *expurgari*. D'autre part, les *Amburbalia* ou *Ambarvalia* étaient des fêtes de printemps en l'honneur de Cérès, pendant lesquelles on promenait processionnellement autour de Rome les victimes destinées à obtenir d'abondantes moissons. Entre ces fêtes païennes et la fête chrétienne, il n'est pas d'assimilation possible ; à part le mois de l'année où on les célèbre et le titre de Purification donné à la fête du 2 février, qui sont de pures

1. Macrobe, *Saturnalia*, l. I, c. 13 ; S. Isidore, *Etymol.*, l. v, c. 33, *Patr. lat.*, t. LXXXII, col. 219. — 2. On lit dans Varron, *Ling. lat.*, l. v : Luperci primo die, qui *februatus* dicebatur, omnem Urbem veterem pelles caprinas in manibus gestantes circumcursabant, idque piamen censebatur. Praeterea duodecim diebus continuis pro defunctorum manibus *februa*, hoc est sacrificia expiatoria fiebant. — 3. *Cont. Faustum*, l. XVIII, 5. — 4. *Fast.*, l. II, v. 19.

coïncidences, justifiées pleinement par ailleurs par les données évangéliques, tout les sépare et les distingue, l'objet et même le mode : l'objet, car dans la fête chrétienne il ne s'agit nullement d'un rite expiatoire populaire, mais de la Purification de Marie, inspirée par les motifs surnaturels les plus élevés, qui n'ont rien à voir avec les usages romains si dénués de décence ; et le mode, car la procession de la Chandeleur est d'une dignité et d'un symbolisme complètement étrangers aux pratiques idolâtriques. On comprend que les papes, dès qu'ils le purent, firent cesser ces démonstrations païennes, pour leur substituer des cérémonies spécifiquement chrétiennes. La fête d'aujourd'hui a paru d'abord ailleurs qu'à Rome, et elle était célébrée avec une procession ; quoi d'étonnant que l'Eglise romaine l'ait adoptée telle quelle, sauf à l'appeler du nom de *Purification de la sainte Vierge ?* La suppression des *Lupercalia* et des *Amburbalia* en a pu être l'occasion accidentelle, et non la cause déterminante ; celle-ci se trouve dans l'Evangile. Quant au rite de la bénédiction et de la procession des cierges, il était usité en Orient, où l'on ne peut pas soutenir qu'il ait été inspiré par le désir de supplanter un usage païen de Rome ; et il a, comme nous le verrons plus loin, une signification et une portée exclusivement chrétiennes.

2. *La fête en Orient.* — Que la fête d'aujourd'hui ait été instituée à Jérusalem, cela n'a pas de quoi étonner. Car c'est dans le temple de Jérusalem que s'étaient passés les évènements racontés par l'Evangile. Et l'on sait la puissance des traditions locales pour ne rien laisser perdre des souvenirs religieux. A Jérusalem donc, vers la fin du IVe siècle, l'auteur de la *Peregrinatio*, un témoin oculaire, raconte qu'on célébrait, avec une pompe extraordinaire, une

fête dite *Quadragesimæ de Epiphania*, qui n'est autre que la fête actuelle. Le quarantième jour de l'Epiphanie, dit ce titre, c'est-à-dire le quarantième jour après la célébration de la fête, où l'on commémorait tout spécialement la Nativité du Sauveur, exactement le 14 février, puisque l'Epiphanie était le 6 janvier. A quand remontait-elle ? Tout au moins à l'époque, où Constantin et sa mère se montrèrent si généreux pour la ville sainte et où la liberté de l'Eglise étant officiellement reconnue, Jérusalem put faire revivre, par des monuments et des fêtes, les souvenirs locaux consignés dans l'Evangile. A défaut de la date de son institution, l'auteur de la *Peregrinatio* nous fait connaître l'objet et l'éclat de la solennité. Celle-ci commençait par une procession dans l'église de l'*Anastasis* ou de la Résurrection ; et tout s'y passait dans une sainte et grande allégresse, comme pour Pâques. Prêtres et évêque, chacun à son tour, y prenaient la parole pour commenter les évènements qui s'étaient passés au temple, lorsque Joseph et Marie y présentèrent Jésus au Seigneur, l'oblation faite par les parents, la rencontre de Siméon et d'Anne (1).

De Jérusalem, la fête dut rayonner en Orient. Saint Grégoire de Nazianze y fait allusion dans un

1. Quadragesimæ de Epiphania valde cum summo honore hic celebrantur. Nam eodem die processio est in Anastase, et omnes procedunt, et ordine aguntur omnia cum summa laetitia, ac si per Pascha. Predicant etiam omnes presbyteri, et sic episcopus, semper de eo loco tractantes Evangelii, ubi quadragesima die tulerunt Dominum in templo Joseph et Maria, et viderunt eum Symeon et Anna prophetissa filia Samuhel (pour Phanuel), et de verbis eorum quae dixerunt viso Domino, vel de oblatione ipsa quam obtulerunt parentes. Et postmodum celebratis omnibus per ordinem quae consuetudine sunt, aguntur sacramenta, et sic fit missa. Dans Duchesne, *Origines du culte*, 2e édit., Paris, 1898, p. 480.

discours prononcé le jour de l'Epiphanie (1). Il énumère, en effet, les principaux mystères de la sainte enfance précédemment célébrés : l'apparition de l'étoile, l'adoration des mages, des bergers et des anges, la rencontre de Siméon recevant l'enfant dans ses bras et d'Anne, la chaste veuve. Il parlait ainsi pour la *fête des Lumières*, qui était le nom de l'Epiphanie. Son langage suppose donc que la commémoration de la présentation de Jésus au temple se célébrait, chez lui, entre la Noël et l'Epiphanie. Cette divergence de dates ne doit pas étonner ; il est certain en tout cas qu'elle disparut de bonne heure.

Au ve siècle, la *Vie de saint Théodose* (2), qui vécut de l'an 420 à l'an 525, nous apprend que l'usage de célébrer cette fête, quarante jours après celle de la Noël, avec une procession aux flambeaux, était général en Palestine; mais il n'était pas encore universellement répandu en Orient. Ce n'est qu'au vi^e^ siècle, dans le but d'obtenir par l'intercession de Marie la cessation de la peste, qui ravageait la ville de Constantinople, que Justinien, par un édit de 542, l'imposa à tout l'empire. Depuis lors, elle n'a plus cessé d'être célébrée, non le 14 février mais le 2, comme dans l'Eglise latine, et sous ce titre : ὑπαπαντή τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, *Occursus Domini nostri Jesu-Christi*, *Rencontre de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Titre parfaitement justifié par le texte évangélique (3), mais qui n'exclut point les mystères de la présentation de Jésus et de la purification de

1. *Orat.*, XXXIX, *Patr. gr.*, t. XXXVI, col. 549, 550. — 2. Composée par Cyrille de Scythopolis, puis remaniée par Métaphraste, *Patr. gr.*, t. CXIV, col. 469-554. — 3. Quia venerabiles personæ, Simeon et Anna, eo die obviaverunt Domino, dum præsentaretur in templo, dit l'auteur du *Micrologus*, 48, *Patr. lat.*, t. CLI, col. 1012.

Marie, puisque c'est le même passage de saint Luc qu'on y lit à la messe.

3. *La fête en Occident.* — L'Eglise latine ne pouvait pas négliger de commémorer les mystères de ce jour. Elle eut de bonne heure sa fête, qu'elle dut emprunter, selon toute vraisemblance, à l'Eglise grecque. Mais elle en changea le titre et en fit une fête de la sainte Vierge; ce qui n'exclut pas, cela va sans dire, le souvenir des autres mystères : elle l'appela *Purification de la bienheureuse Vierge Marie;* c'est le titre qu'elle porte encore. Ce titre se justifie par les premiers mots du passage évangélique : *Postquam completi sunt dies purgationis ejus. Purgatio, Purificatio,* deux termes synonymes. Pour mieux préciser sa pensée, qui est de faire honorer la purification de la sainte Vierge, l'Eglise a substitué, dans le texte de la messe, le nom de *Mariæ* au pronom *ejus.* Ce qui prouverait que la fête latine de la Purification est un emprunt fait aux Grecs, c'est le titre même qu'elle porte dans le sacramentaire grégorien : *Hypanti ad sanctam Mariam ;* cela prouve du moins qu'elle est antérieure à saint Grégoire le Grand ; les trois oraisons qu'on disait de son temps à la messe sont encore celles qu'on dit aujourd'hui (1).

Avec la diffusion de la liturgie romaine, la fête de la Purification fut introduite en Gaule et dans le reste de l'Eglise latine (2). Au VIIIe siècle, saint

1. Dans Pamélius, *Liturgica,* t. II, p. 205. — 2. Voici comment en parlait Alcuin dans un sermon prononcé, ce jour-là, devant Charlemagne : Hujus diei solemnitas, sicut a quibusdam christianis ignoratur, sic a multis præ caeteris anni solemnitatibus honoratior habetur; maxime autem eo loco, quo primatum Ecclesia catholica in primo pastore sortita est, in tanta reverentia habetur, ut eo die cuncta civitatis turba in unum collecta immensis cereorum

Boniface, l'apôtre de la Germanie, l'avait rangée parmi les fêtes d'obligation (1). Tout comme celles de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité de Marie, elle a longtemps obligé à l'audition de la messe et à l'abstention des œuvres serviles. Urbain VIII la maintint encore comme fête de précepte, en 1642 (2); elle fut supprimée, pour la France, par le Concordat, en même temps que celle de l'Annonciation et de la Nativité; elle l'est actuellement pour toute l'Eglise sans distinction, depuis le décret de Pie X sur les fêtes (3).

Cette fête donna lieu, pendant le moyen âge, à de multiples interprétations sur le symbolisme des cierges; elle est restée chère, en France, à la piété des fidèles. Il n'est pas encore aujourd'hui de famille chrétienne qui ne tienne à posséder un cierge, bénit ce jour-là, pour l'allumer, dans des circonstances données, en témoignage de dévotion envers Marie et de confiance en sa protection maternelle. Mais cet usage religieux, pleinement justifié aux yeux de la foi par la consécration liturgique, n'est pas exempt chez quelques-uns d'idées qui touchent parfois à la superstition. Ces derniers, il est vrai, n'ont guère plus de chrétien que le nom; ils

luminibus coruscans, missarum solemnia devotissime celebrent, nullusque aditum publicæ stationis intret, si lumen manu non tenuerit, tanquam scilicet Dominum in templo oblaturi, immo etiam suscepturi, fidei lumen, quo interius fulgent, exterius oblationis suæ religione demonstrent. *Patr. lat.*, t. LXXXIX, col. 1291, 1292.

1. Voir t. VI, p. 43, n. 2. — 2. Voir t. VI, p. 46, n. 2. — 3. Le *Motu proprio de diebus festis, Supremi disciplinæ ecclesiasticæ custodes,* du 2 juillet 1911, réduit à huit le nombre des fêtes d'obligation *sub utroque præcepto :* la Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, l'Immaculée Conception, l'Assomption, la fête de saint Pierre et de saint Paul, et la Toussaint, sans toucher aux concessions déjà faites pour tel ou tel pays.

obéissent, sans trop savoir pourquoi, à des habitudes traditionnelles, qui remontent dans le lointain des âges, dont la signification religieuse et la portée surnaturelle leur échappent. Il sera donc utile de dire un mot de ces cierges bénits, puisque, aussi bien, ils sont l'objet d'une cérémonie, qui est l'une des caractéristiques de cette fête.

II. La bénédiction des cierges et la procession. — 1. *Son origine.* — En Orient, la procession de ce jour semble contemporaine de l'institution de la fête ; elle est du moins mentionnée, comme nous l'avons vu, en même temps que la fête, à Jérusalem, dès la fin du IVe siècle. Une procession avec des cierges allumés, c'était tout à la fois donner un éclat particulier à la solennité, rappeler d'une manière symbolique et expressive Celui que le vieillard Siméon avait salué comme la *Lumière* pour les gentils, et qui devait dire un jour : « *Je suis la lumière du monde* (1). » C'était aussi évoquer d'avance, à titre de leçon très opportune, la scène du dernier jour, où les vierges sages, leur lampe allumée, seront reçues par l'époux dans la chambre nuptiale. Tel est, en effet, l'esprit de l'Eglise, dans les manifestations de sa liturgie, de faire sanctifier le temps présent par le rappel des souvenirs passés et par l'évocation des évènements futurs, en commémorant les uns et en préparant aux autres.

En Occident, la fête a certainement précédé l'institution de la procession ; celle-ci est due au pape Sergius Ier, à la fin du VIIe siècle. Saint Ildefonse, évêque de Tolède, mort en 717, montrait déjà en quoi la cérémonie chrétienne ressemblait à la procession païenne du mois de février, en quoi sur-

1. *Joan.*, VIII, 12.

tout elle en différait (1). Et l'on voit bien, aux raisons qu'il donne, et qui seront très fidèlement reproduites dans la suite, le caractère spécifiquement chrétien de la cérémonie. « Aujourd'hui, disait saint Bernard (2), la Vierge-Mère introduit le Seigneur du temple dans le temple du Seigneur ; Joseph présente au Seigneur, non un fils qui soit le sien, mais le Fils bien aimé du Seigneur, dans lequel il a mis ses complaisances. Le juste reconnaît celui qu'il attendait ; la veuve Anne l'exalte dans ses louanges. Ces quatre personnages ont célébré pour la première fois la procession d'aujourd'hui, qui, dans la suite, devait être solennisée dans l'allégresse de la terre entière, en tous lieux, et par toutes les nations. Ne nous étonnons pas que cette procession ait été si petite ; car celui qu'on y

1. Hæc festivitas mense februario, quam Romani adhuc pagani a Februo, id est Plutone sic vocaverunt, quem potentissimum purgationis credebant, — februare enim purgare dicimus ; — quo mense lustrabatur civitas... et diis manibus sacrificia offerebant, quorum auxilio et virtute totum orbem subjugasse putabant. Quam lustrandi consuetudinem congrue et religiose christiana mutavit religio, quum eodem mense, hoc est hodierna die, in honore sanctæ Dei genitricis et perpetuæ virginis Mariæ, non solum clerus, sed et omnis plebs ecclesiarum loca cum cereis et diversis hymnis lustrantibus circumeunt, non jam in memoriam terreni imperii quinquennium, sed ob recordationem cœlestis regni perennem, quam juxta evangelicam parabolam omnes sancti, cum bonorum operum lampadibus, in fine mundi sponso Christo obviantes, ab eo in thalamum æternæ felicitatis sunt intromittendi. *Patr. lat.*, t. XCVI, col. 277. Tel est le thème répété quant au sens et quant aux mots, par saint Eloi de Noyon, *Patr. lat.*, t. LXXXVII, col 602 ; par Bède, *De ratione temporum*, XII, *Patr. lat.*, t. XC, col. 351 ; par Amalaire Fortunat, *De eccl. officiis*, III, 43 ; par Alcuin, *De div. officiis*, VII, *Patr. lat.*, t. CI, col. 1181 ; par Raban Maur, *De instit. clericorum*, II, 35, *Patr. lat.*, t CVII, col. 345 ; et par d'autres encore. — 2. *In Purificatione B. M.*, serm. I, 1.

recevait s'était fait petit. Aucun pécheur n'y parut ; tous étaient justes, saints et parfaits. »

2. *Symbolisme des cierges.* — Les liturgistes du moyen âge n'eurent pas de peine à dégager le symbolisme des cierges pour en tirer des conclusions d'ordre pratique, offrant ainsi à la piété un aliment et une leçon d'édification. « Selon saint Yves de Chartres, dans son deuxième sermon sur la fête d'aujourd'hui, la cire des cierges, formée du suc des fleurs par les abeilles, que l'antiquité a toujours considérées comme un type de la virginité, signifie la chair virginale du divin Enfant, lequel n'a point altéré, dans sa conception ni dans sa naissance, l'intégrité de Marie. Dans la flamme du cierge, le saint évêque nous apprend à voir le symbole du Christ, qui est venu illuminer nos ténèbres. Saint Anselme, dans ses Enarrations sur saint Luc, développant le même mystère, nous dit qu'il y a trois choses à considérer dans le cierge : la cire, la mèche et la flamme. La cire, dit-il, ouvrage de l'abeille virginale, est la chair du Christ ; la mèche qui est intérieure, est l'âme ; la flamme, qui brille en la partie supérieure, est la divinité (1). »

Durand de Mende, résumant ses prédécesseurs, donne six raisons pour lesquelles on fait en ce jour une procession avec des cierges allumés. Ce n'est pas seulement pour donner à un usage païen un sens plus religieux et exclusivement chrétien, c'est encore pour se conformer à la parole de Siméon qui salua en Jésus la lumière du monde ; pour signifier l'humanité et la divinité du Christ ; pour proclamer la pureté inaltérable de Marie ; pour imiter les vierges sages et pour pouvoir être, comme elles, introduits un jour, à la lumière de notre

1. Guéranger, *Le Temps de Noël*, t. II, p. 630.

chasteté et de nos bonnes œuvres, dans le temple de la gloire (1).

La matière, on le voit, peut se prêter à de nombreux rapprochements et aux applications les plus heureuses, quand on songe au mot de saint Paul : « *Marchez comme des enfants de lumière* (2) ; » et à la recommandation de Notre Seigneur lui-même : « *Ayez la ceinture aux reins et vos lampes allumées* (3). »

Cette procession avec des cierges allumés, en l'honneur de Notre-Dame, est une manifestation liturgique parfaitement appropriée à cette fête. On en saisit d'autant mieux la beauté qu'on est plus pénétré du sens des prières qui servent à bénir les cierges, et des chants qui retentissent pendant la procession.

3. *Prières de la bénédiction.* — C'est avant la messe, et toujours le 2 février, même quand, pour des raisons d'ordre liturgique, la fête de la Purification est transférée (4), que l'officiant, revêtu de la chappe de couleur violette, procède solennellement à la bénédiction des cierges. Il commence par saluer l'assistance, puis il lit les cinq prières suivantes :

Première prière. — « Seigneur Dieu, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui avez créé toutes choses du néant, et avez ordonné que la cire confectionnée par les abeilles devînt propre à former les cierges, et qui, aujourd'hui, avez accordé la demande du juste Siméon ; nous vous prions humblement de daigner bénir et sanctifier, par l'invocation de votre saint Nom, et par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours Vierge, dont nous célébrons dévotement la fête, et par les prières de tous vos saints, ces cierges, pour l'usage des hommes, et pour la santé des corps et des âmes, soit sur la terre, soit sur les

1. *Rationale*, l. VII, c. VII, n. 12-16. — 2. *Eph.*, v. 8. — 3. *Luc.*, XII, 35. — 4. Le cas s'est présenté en 1913, où le 2 février était le dimanche de la quinquagésime.

eaux. Exaucez du haut du ciel, votre sanctuaire, et du trône de votre majesté, les voix de votre peuple ici présent, qui désire les porter honorablement dans ses mains, et vous louer par ses chants. Enfin soyez propice à tous ceux qui vous implorent, puisque vous les avez rachetés par le précieux sang de votre Fils qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. » — « Amen. »

Deuxième prière : — « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez voulu que votre Fils unique, présenté aujourd'hui dans votre temple, fût reçu sur les bras de saint Siméon, nous supplions votre clémence de bénir, de sanctifier, et d'allumer au feu de la céleste bénédiction, ces cierges, que nous, vos serviteurs, désirons porter allumés, après les avoir reçus pour la gloire de votre saint nom ; afin que, les offrant à vous, notre Seigneur, rendus dignes et enflammés du feu sacré de votre très douce charité, nous méritions d'être présentés dans le temple de votre gloire. Par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. » — « Amen. »

Troisième prière. — « Seigneur Jésus-Christ, vraie lumière qui illuminez tout homme venant en ce monde, répandez votre bénédiction sur ces cierges, et sanctifiez-les de la lumière de votre grâce ; et de même que ces luminaires allumés à un feu visible, chassent les ténèbres, daignez faire que nos cœurs, illuminés d'un feu invisible, c'est-à-dire de la splendeur du Saint-Esprit, soient délivrés de l'aveuglement de tous les vices, afin que, l'œil de notre âme étant purifié, nous puissions voir les choses qui vous sont agréables et qui sont utiles à notre salut, et mériter, après les ombres et les dangers de ce siècle, d'arriver à la lumière qui ne s'éteint jamais, par vous, ô Christ Jésus, Sauveur du monde, qui, dans la Trinité parfaite, vivez et régnez Dieu, dans tous les siècles des siècles. » — « Amen. »

Quatrième prière. — « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez fait préparer par Moïse, votre serviteur, une très pure liqueur d'huile pour fournir au luminaire qui devait briller toujours devant votre majesté, daignez répandre

la grâce de votre bénédiction sur ces cierges, afin que, pendant qu'ils nous donneront la lumière extérieure, la lumière de votre Esprit soit octroyée par vous intérieurement à notre âme. Par Notre Seigneur Jésus-Christ, etc. » — « Amen. »

Cinquième prière. — « Seigneur Jésus-Christ, qui, apparaissant aujourd'hui au milieu des hommes, dans la substance de notre chair, avez été présenté au temple par vos parents ; vous que le vénérable vieillard Siméon, tout rayonnant de la lumière de votre Esprit, a reconnu, reçu et béni ; faites que nous aussi, illuminés et instruits par la lumière du même Saint-Esprit, nous vous reconnaissions avec vérité et vous aimions avec fidélité, vous qui, étant Dieu, vivez et régnez avec Dieu le Père, en l'unité du même Esprit, dans tous les siècles des siècles. » — « Amen ».

Qu'imaginer de plus simple et de plus beau que ces prières ? On s'y adresse trois fois au Père des lumières, et deux fois à la Lumière du monde, à Notre Seigneur lui-même, pour qu'ils daignent bénir, sanctifier et allumer ces cierges ; et on le demande par la vertu du Nom divin, l'intercession de la sainte Vierge et les prières des saints, en ayant soin de rappeler les circonstances les plus touchantes des mystères de ce jour. Dans quel but ? Pour la santé du corps et de l'âme sans doute, mais aussi, par des précisions admirablement appropriées, pour être délivrés des ténèbres du vice et de l'erreur ; pour être éclairés intérieurement par le Saint-Esprit ; pour mieux voir dès lors ce qui doit plaire à Dieu et nous être utile ; pour reconnaître et aimer fidèlement le Verbe fait chair ; et finalement pour mériter ainsi d'entrer dans le séjour de l'éternelle lumière, dans le temple de la gloire divine. Telle est la plénitude de sens et la parfaite simplicité de ces formules, au bout desquelles le célébrant asperge et encense les cierges, puis les distribue, pendant

que le chœur, empruntant au vieillard Siméon les accents de son cantique, répète six fois le verset caractéristique : *Lumen ad revelationem gentium.* Et le prêtre achève cette première partie de la cérémonie par une prière où il demande pour tous la grâce de profiter spirituellement de la fête de ce jour : « Daignez exaucer votre peuple, Seigneur, et opérer intérieurement dans nos âmes, par la lumière de votre grâce, les mystères que vous accordez à notre piété de célébrer extérieurement chaque année. »

4. *La procession.* — Aussitôt, les cierges étant allumés, l'assemblée se met en marche processionnellement, comme pour aller à la rencontre du Sauveur. Et elle chante ces magnifiques antiennes et versets, où se mêlent tous les souvenirs évangéliques, qui semblent revivre dans cette action sacrée :

« Décore ta chambre nuptiale, ô Sion, et reçois le Christ roi ; accueille avec amour Marie, qui est la porte du ciel ; car elle tient dans ses bras le Roi de gloire, celui qui est la lumière nouvelle. La Vierge s'arrête, présentant son fils engendré avant l'aurore ; Siméon le reçoit dans ses bras et annonce aux peuples qu'il est le maître de la vie et de la mort et le Sauveur du monde.

« L'Esprit-Saint avait révélé à Siméon qu'il ne mourrait point avant d'avoir vu le Christ du Seigneur. Et comme les parents introduisaient l'Enfant dans le temple, il le reçut entre ses bras, et bénit Dieu en disant : Maintenant, ô Maître, vous laissez partir votre serviteur en paix. — Comme les parents apportaient le petit enfant Jésus pour observer les coutumes légales à son égard, il le reçut entre ses bras.

« Ils offrirent au Seigneur une paire de tourterelles, ou deux petits de colombes, suivant ce qui est écrit dans la loi du Seigneur. — Lorsque les jours de la purification de Marie furent accomplis, selon la loi de Moïse, ils portèrent Jésus à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, suivant ce qui est écrit dans la loi du Seigneur. »

La procession achevée, la messe commence.

III. La messe

I. Les chants. — Les chants de la messe respirent la plus sainte allégresse, au souvenir des mystères qui se passèrent dans le temple à pareil jour ; ils éclatent en accents de reconnaissance envers Dieu ; ils célèbrent sa miséricorde et proclament la grandeur de son nom; ils font aussi entendre l'éloge de la Vierge.

Dès l'*introït*, le chœur emprunte au psalmiste ces paroles, où il est question de la cité de Dieu, de la montagne sacrée et du temple : « Nous avons reçu, ô Dieu, votre miséricorde au milieu de votre temple. Comme votre nom, ô Dieu, ainsi votre gloire s'étend jusqu'aux extrémités de la terre: votre droite est pleine de justice. » A cette antienne succède le verset : « Jéhovah est grand, il est l'objet de toute louange, dans la cité de notre Dieu, sur sa montagne sainte (1). »

Au *graduel*, on reprend l'antienne de l'introït, en y ajoutant ce verset : « Ce que nous avions entendu dire, nous l'avons vu dans la cité de notre Dieu, sur sa montagne sainte (2). » — Suit le verset alléluiatique : « Alleluia, alleluia ! Le vieillard portait l'Enfant ; mais l'Enfant conduisait le vieillard. Alleluia. » Mais si la fête tombe après la septuagésime, on remplace le verset alléluiatique par le *trait*, qui n'est autre ici que le cantique même du vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum*, etc.

A l'*offertoire* retentit l'éloge de la Vierge, emprunté à l'épithalame royal : « La grâce est répandue sur tes lèvres ; c'est pourquoi Dieu t'a bénie pour toujours et dans les siècles des siècles (3). »

1. *Ps*, XLVII, 1. — 2. *Ps.*, XLVII, 9. — 3. *Ps.*, XLIV, 3.

Et à la *communion* reparaît une dernière fois la promesse faite par le Saint-Esprit à Siméon qu'il ne mourrait pas avant d'avoir vu le Christ du Seigneur. On l'a déjà chantée à la procession ; on en a lu le texte à l'évangile du jour ; on la chante encore, tant l'image de ce vieillard tenant l'Enfant Jésus dans ses bras et proclamant sa reconnaissance d'avoir vu le Sauveur, est attachante et douce.

II. Les lectures. — La principale, qui est celle de l'Evangile, raconte, nous l'avons vu, les diverses scènes qui se passèrent au temple ; elle fait passer sous nos yeux les personnages qui y jouèrent un rôle, et nous offre une suite de mystères très profitable pour la piété ; nous n'y reviendrons pas.

Mais ce qui intéresse ici, c'est de se rendre compte du choix du passage pour servir de première lecture. Celle-ci est empruntée à Malachie (1). Il y est question de la venue du Seigneur dans son temple ; et rien que par cette prophétie, elle convient déjà à la fête, comme la préface de l'évangile ; mais elle contient autre chose. « Voici que j'envoie mon messager, et il préparera le chemin devant moi, et soudain viendra dans son temple le Seigneur que vous cherchez, l'ange de l'alliance que vous désirez. Voici, il vient, dit Jéhovah des armées. Qui soutiendra le jour de sa venue ? Qui restera debout quand il apparaîtra ? Car il sera comme le feu du fondeur, comme la potasse des foulons. Il s'assiéra fondant et purifiant l'argent ; il purifiera les fils de Lévi et les épurera comme l'or et l'argent ; et Jéhovah aura des hommes qui lui présenteront des offrandes selon la justice, et l'offrande de Juda et de Jérusalem sera agréable à Jéhovah, comme

1. *Malach.*, III, 1-4.

aux anciens jours, comme dans les années d'autrefois. »

Dieu viendra dans son temple ; il y est venu, et la fête de ce jour commémore sa présentation. Mais il sera un feu qui fond et purifie, et c'est après avoir fondu et purifié qu'il aura des hommes capables de lui présenter des offrandes agréables. Qu'est-ce à dire ? Sa visite au temple de Jérusalem en présage une autre, sa venue dans nos cœurs. Etant un feu qui fond et épure, c'est qu'il entend nous purifier pour nous rendre dignes de lui être offerts et d'être offerts avec lui, dans un sacrifice parfait. « Nous ne devons pas nous contenter d'admirer de si hautes merveilles, mais comprendre qu'elles ne nous sont montrées que pour opérer en nous la destruction de l'homme ancien, et la création de l'homme nouveau. Nous avons dû naître avec Jésus-Christ ; cette nouvelle naissance est déjà à son quarantième jour. Aujourd'hui, il nous faut être présentés avec lui par Marie, qui est aussi notre mère, à la majesté divine (1). » C'est donc laisser entendre la part personnelle que nous devons prendre dans le sacrifice de Jésus ; car c'est à nous aussi que s'adresse la parole qu'il disait aux disciples d'Emmaüs : « *Ne fallait-il pas que le Christ souffrît toutes ces choses pour entrer dans sa gloire* (2) ? » Le sacrifice est la condition nécessaire et le chemin voulu de Dieu pour aller à la gloire ; l'homme ne peut rien changer à cet ordre, mais son devoir comme son intérêt est de s'y soumettre docilement. Alors seulement il peut formuler avec raison la demande d'être présenté au séjour de l'éternelle lumière et de la gloire indéfectible, comme l'Eglise l'a fait formuler par le prê-

1. Guéranger, *Le temps de Noël*, t. II, p. 643. — 2. *Luc.*, XXIV, 26.

tre à la bénédiction des cierges. Telle est l'économie divine du salut. « Ce salut, écrivait saint Pierre, a été l'objet des recherches et des méditations de ceux d'entre les prophètes dont les prédictions annoncent la grâce qui vous était destinée ; ils cherchaient à découvrir quel temps et quelles circonstances indiquait l'Esprit du Christ qui était en eux, et qui attestait d'avance les souffrances réservées au Christ et la gloire dont elles devaient être suivies (1). » Mieux instruits par l'Evangile, nous savons que le Christ n'est entré dans sa gloire que par le sacrifice sanglant de la croix, et que les fidèles du Christ, à l'exemple de leur Maître, n'auront la récompense du ciel que s'ils savent se renoncer, porter leur croix et marcher à la suite du Sauveur. Austère leçon, certes ; mais leçon salutaire et fondamentale, à laquelle nous ramènent invariablement toutes les fêtes chrétiennes.

III. Les prières. — La *secrète* et la *postcommunion* se bornent à demander à Dieu, la première de nous accorder les secours de sa miséricorde afin que l'oblation qu'on vient de faire lui soit agréable, la seconde de nous accorder, par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours Vierge, la grâce de trouver dans la participation aux saints mystères un remède salutaire pour le temps et pour l'éternité. Ces deux formules, parfaitement appropriées au moment de la messe où on les récite, ne contiennent aucune allusion précise aux mystères du jour ; seule la postcommunion mentionne simplement la sainte Vierge. Par contre, la *collecte* est très significative comme toujours et formule admirablement la demande qui convient à pareille fête. « O Dieu tout-puissant et éternel, faites, nous vous en

1. I *Petr.*, I, 10-11.

supplions humblement, que comme votre Fils unique a été présenté aujourd'hui dans le temple, avec la substance de notre chair, nous vous soyons aussi présentés avec la pureté de l'âme. »

1, Le congé de la Loi et la nouvelle Alliance. — « *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace.* Maintenant, ô Seigneur, selon votre parole, vous congédiez en paix votre serviteur. Maintenant, à cet instant précis marqué par vous entre les innombrables instants qui composent la série des âges ; maintenant que l'éternité remplit le temps et que tout ce qui va se faire dans le temps a très décidément une portée éternelle ; maintenant, ô Dieu fidèle, qui engagez votre parole et la tenez invariablement ; maintenant, selon votre parole, vous donnez congé à votre serviteur et le laissez aller. Votre serviteur : c'était le nom propre et caractéristique de ceux qui vivaient sous la Loi. Etablie par un Maître, elle avait pour fin spéciale de lui former des serviteurs, en attendant que la grâce lui donnât des enfants. Non pas que, dans l'ancienne Alliance, Dieu n'eût déjà de vrais fils ; mais la crainte y gardait le pas sur l'amour, et le service sur la piété. Désormais on vivrait sous un autre régime. La bénignité de Dieu était apparue (1), la grâce était faite (2) ; l'amour allait, par suite, reprendre les devants. Toute âme de bon vouloir recevrait ce doux Esprit qui fait crier : Mon Père ! Mon Père (3) : toute âme sans exception, sans distinction ; et cela, dès la naissance, par le saint baptême.

« La Loi s'en allait donc, comme le dit Siméon ; mais dans une paix profonde, ayant tout ce qu'elle attendait ; d'ailleurs honorée et heureuse. Elle n'avait vécu que pour annonçer et préparer le Christ ; or, le Christ était là, dans ses mains, comme un fruit sur sa tige, comme une lampe sur son candélabre. Après l'avoir, et si longtemps et avec de si grands soupirs, cherché, appelé, invoqué, elle le tenait enfin, l'embrassait, le baisait. Elle pouvait donc partir en paix, contente de Dieu parce que Dieu

1. *Tit.*, III, 4. — 2. *Joan.*, I, 17. — 3. *Rom.*, VIII, 15.

était content d'elle. Sa journée était finie ; elle avait achevé sa tâche ; les ombres du soir descendaient ; le père de famille réglait les comptes et mettait le denier promis dans la main de sa chère travailleuse. Quel denier ! Le Verbe fait chair ! Celui qu'elle avait reçu par l'oreille, à l'état de parole révélée et transmise, elle le contemplait à présent de ses yeux. C'était le salut de Dieu, le Salut que Dieu envoyait au monde, le vrai Jésus du Père, qui devenait le Jésus de toute créature.

« Mais ce Jésus, que Dieu donnait aux Juifs en le mettant aux mains de Siméon, il commençait de l'exposer à la face de toutes les nations, pour découvrir enfin le mystère caché jusque-là de l'adoption des Gentils, et consommer ainsi la gloire de la race d'Israël. Siméon le dut proclamer, et c'était là une grave parole. Comme Rachel, en mourant, mettait un fils au monde, Benjamin, un fils d'amour et de douleur, le Judaïsme, en disparaissant, donnait passage au Christianisme, la forme dernière et préférée de la religion éternelle. La famille d'Abraham si restreinte, malgré le nombre incalculable de ceux qui en font partie, devenait la cité universelle de ce Dieu dont il est écrit que : « Il aime tout ce qui existe et ne délaisse aucun des êtres qu'il a créés (1). » La Synagogue se transformait en Eglise catholique. » Mgr Gay, *Elévations sur la vie et la doctrine de N.-S J.-C.*, Paris, 1879, t. 1, p. 172.

2. **La présentation de Jésus, mystère de sacrifice.** — « Quoique le crucifiement de Jésus-Christ n'ait paru à la vue du monde que sur le Calvaire, il y avait déjà longtemps que le mystère en avait été commencé et se continuait invisiblement. Jésus-Christ n'a jamais été sans croix, parce qu'il n'a jamais été sans avancer l'œuvre de notre salut. Ce roi a toujours pensé au bien de ses peuples ; ce céleste médecin a toujours eu l'esprit occupé des besoins et des faiblesses de ses malades ; et comme telle était la loi, que ni ses peuples ne pouvaient être soulagés, ni ses malades guéris, que par sa croix,

1. *Sap.*, XI, 25.

par ses clous et par ses blessures, il a toujours porté devant Dieu toute l'horreur de sa passion. Nulle paix, nul repos pour Jésus-Christ : travail, accablement, mort toujours présente ; mais travail enfantant les hommes, accablement réparant nos chutes, et mort nous donnant la vie...

« L'Eglise catholique apprend tous les jours dans le sacrifice qu'elle offre, qu'elle doit aussi s'offrir elle-même avec Jésus-Christ, qui est sa victime ; parce qu'il a tellement disposé les choses, que nul ne peut avoir part à son sacrifice, s'il ne se consacre en lui et par lui pour être un sacrifice agréable...

« N'admirez-vous pas, dans la solennité de ce jour, que tous ceux qui paraissent dans notre évangile, nous y sont représentés par le Saint-Esprit dans un état d'immolation ? Siméon, ce vénérable vieillard, désire d'être déchargé de ce corps mortel. Anne, victime de la pénitence, paraît toute exténuée par ses abstinences et par ses veilles. Mais surtout la bienheureuse Marie apprenant du bon Siméon qu'un glaive tranchant percera son âme, ne semble-t-elle pas être déjà sous le couteau du sacrificateur ? Et comme elle se soumet en tout aux ordres et aux lois de Dieu avec une obéissance profonde, n'entre-t-elle pas aussi dans la véritable disposition d'une victime immolée ? Quelle est la cause que tant de personnes concourent à se dévouer à Dieu comme des hosties, si ce n'est que son Fils unique, pontife et hostie tout ensemble de la nouvelle alliance, commençant en cette journée à s'offrir lui-même à son Père, il attire tous ses fidèles à son sentiment, et répand, si je puis parler de la sorte, cet esprit d'immolation sur tous ceux qui ont part à son mystère ?

« C'est donc l'esprit de ce mystère, et c'est le dessein de notre évangile, de faire entendre aux fidèles qu'ils doivent se sacrifier avec Jésus-Christ. Mais il faut aussi qu'ils apprennent de la suite du même mystère et de la doctrine du même évangile, par quel genre de sacrifice ils pourront se rendre agréables. C'est pourquoi Dieu agit en telle manière dans ces trois personnes sacrées, qui

paraissent aujourd'hui dans le temple avec le Sauveur, que faisant toutes, pour ainsi dire, leur oblation à part, nous pouvons recevoir de chacune d'elles une instruction particulière. Car comme notre amour propre nous fait appréhender ces trois choses comme les plus grands de tous les maux, la mort, la douleur, la contrainte ; pour nous inspirer des pensées plus fortes, Siméon détaché du siècle présent immole l'amour de la vie ; Anne pénitente mortifiée détruit devant Dieu le repos des sens ; et Marie soumise et obéissante sacrifie la liberté de l'esprit, Par où nous devons apprendre à nous immoler avec Jésus-Christ par trois genres de sacrifice : par un sacrifice de détachement, en méprisant la vie ; par un sacrifice de pénitence, en mortifiant nos appétits sensuels ; par un sacrifice de soumission, en captivant notre volonté. » Bossuet, *1er Sermon pour la Purification*, Exorde.

Leçon XXIXe

L'Assomption

I. *La fête.* — II. *Histoire de la doctrine et de la dévotion.* — III. *Messe de l'Assomption*

I. La Fête de l'Assomption

I. Objet de la fête. — 1. *Le mot Assomption.* — La fête que l'Eglise catholique célèbre depuis plus de mille ans le 15 août, commémore trois faits, ceux de la mort, de la résurrection et de la translation de la sainte Vierge en corps et en âme dans le ciel (1).

1. BIBLIOGRAPHIE. — Parmi les plus récents auteurs : Buseli, *La Vergine Maria vivente in corpo ed in anima, ossia dissertazione theologico-storico-critica sulla definibilita dogmatica della corporea assunzione della Madre di Dio*, Rome, 1863 ; Cozza-Luzi, *De corporea assumptione B. M. Deiparæ testimonia liturgica Graecorum selecta*, Rome, 1869 ; Gaspard de Luise, *L'assunzione di Maria*, Turin, 1869 ; Lana, *La risurrezione e corporea assunzione al cielo della S. V. Madre di Dio*, Rome, 1880 ; Virdia, *Postulatum prò dogmatica definitione integræ in caelos assumptionis Deiparæ Virginis*, Rome, 1880 ; Vaccari, *De corporea Deiparæ assumptione*, Rome, 1869 ; *De B. V. M. morte, resurrectione et in cælum gloriosa assumptione*, Ferrare, 1881 ; Jannucci, *De psichosomatica et pneumatosomatica Deiparentis assumptione*, Turin, 1884 ; Ferreila, *Quæstio utrum B. V. non solum in anima sed etiam in corpore evecta fuerit in cælum*, Naples, 1901 ; Crosta, *L'assunta nell' odierna theologia cattolica*, Monza, 1903 ; Ballerini, *Della morte, risurrezione ed assunzione di Maria*, Sienne, 1983 ; Renaudin, *Définition dogmatique de*

Le mot *assomption*, de *assumptio*, *assumi*, a un sens passif, celui d'être élevé par une force étrangère et extérieure. Appliqué à la sainte Vierge, il signifie proprement qu'elle a été élevée au ciel par la toute-puissance divine, et il se distingue ainsi de celui d'*ascension*, réservé au Sauveur, parce qu'il monta au ciel par sa propre vertu. Marie aurait pu être l'objet d'une telle faveur sans avoir eu à passer préalablement par la mort ; mais la fête du 15 août comprend d'abord la mort, appelée souvent jadis, à raison de sa nature transitoire et de sa courte durée, *pausatio*, repos, *dormitio*, sommeil, *transitus*, passage. C'est justement qu'a prévalu le terme d'assomption tant dans la liturgie que dans la langue théologique.

2. *Le triple mystère de la fête.* — Le premier mystère de la fête, c'est la mort de Marie. Seul dans l'antiquité chrétienne, saint Epiphane de Salamine a douté de cette mort. « Est-elle demeurée vivante et immortelle, a-t-elle passé par la mort, c'est ce que je ne nie ni n'affirme (1). »

Au XVIIe siècle, quelques théologiens (2) ont cru pouvoir soutenir que la sainte Vierge n'était pas morte parce que, ayant était soustraite au péché originel, elle n'avait pas eu à en subir la conséquence. Raisonnement faux, car alors on pourrait soutenir tout aussi bien que le Sauveur n'est pas mort (3).

l'Assomption, Angers, 1900 ; *La définibilité de l'Assomption*, dans la *Revue thomiste*, 1901-1902, t. VIII, IX, X ; *L'Assomption de la sainte Vierge*, Paris, 1907 ; *Dict. d'Ecriture sainte*, *Dict. de théologie*, au mot *Assumption*.

1. *Adv. hær*, LXXVIII, 11, *Patr. gr.*, t. XLII, col. 716. — 2. Macedo les nomme, *De clavibus Petri*, Rome, 1660. t. I, l. IV, *De peccat. orig.*, sect. III. — 3. Gotti a réfuté cette opinion, *Veritas religionis christianæ*, Rome, 1737, t. IV, c. XL, *De morte Deiparæ*, p. 328.

Au siècle dernier, le gênois Arnaldi a repris et développé cette opinion (1). Mais elle se heurte trop manifestement à la tradition des Pères, à l'enseignement des théologiens et à la liturgie catholique pour être retenue. La croyance générale est, en effet, que la sainte Vierge n'a pas échappé à la loi commune. Le Sauveur lui-même a accepté la mort et « il n'a pas voulu soustraire sa bienheureuse Mère aux suites naturelles de la déchéance primitive, à la souffrance, à la mort, bien que, par un privilège insigne, il l'ait préservée du péché qui les cause (2). »

Marie est donc morte ; mais à peine eût-elle rendu le dernier soupir que son âme entra incontinent au séjour des élus pour y jouir de la vision béatifique

1. *Super transitu B. M. V. Deiparæ expertis omni labe culpæ originalis dubia proposita*, Gênes, 1879. — 2. Terrien, *La Mère de Dieu*, Paris, 1900, t. II, p. 322. Il fallait, continue le P. Terrien, que, nouvelle Eve, elle eût sa part au calice des douleurs que devait boire le nouvel Adam, pour apaiser le courroux du Père et mériter à tous grâce et pardon. Il fallait que la mortalité la révélât semblable aux autres femmes, pour que son fils nous apparût manifestement comme membre de la famille humaine. Il fallait que cette mère des hommes pût rendre plus supportable et moins amer à ses enfants le calice de la souffrance, en le buvant avant eux et pour eux. Il fallait qu'elle-même, elle qui devait être à jamais la Mère de Miséricorde, expérimentât nos maux dans son âme et dans sa chair, afin d'être excellemment la compatissante et la miséricordieuse. Il fallait que Marie ne fût pas seulement notre modèle dans la souffrance, mais qu'elle nous offrît dans sa mort le type achevé d'une mort sainte, et méritât, grâce à l'incomparable perfection de son dernier passage, d'être à jamais la protectrice et la consolatrice attitrée des chrétiens mourants. Il fallait enfin que, par sa mort librement acceptée, elle suivît son fils jusqu'à la fin, et couronnât les souffrances et les mérites de sa longue et très sainte vie. Telles sont les raisons providentielles qui rendirent la mort nécessaire pour Marie, bien qu'elle n'eût pas contracté la dette du péché.

près des personnes augustes de la sainte Trinité, dont elle avait été la coopératrice dans l'œuvre de l'Incarnation. Son corps virginal fut enseveli et confié à la tombe, mais pour n'y faire qu'un rapide séjour et sans y subir la moindre altération ; car, au lieu d'attendre la résurrection générale, il fut miraculeusement rappelé à la vie et réuni à l'âme de Marie pour jouir de la gloire des corps ressuscités ; c'est donc en corps et en âme que la sainte Vierge se trouve au ciel. On honore ainsi dans la même solennité sa mort bienheureuse, sa résurrection glorieuse et son entrée triomphale dans le ciel.

3. *Les circonstances.* — Quant à préciser la date, le lieu, les circonstances de ce triple fait, l'Eglise n'a pas eu la prétention de le faire. L'Ecriture est muette ; l'histoire positive fait défaut. Il y a bien la tradition orale, mais elle est loin de prendre à son compte tous les détails dont sont remplis les apocryphes.

Il est à croire cependant que c'est à Jérusalem plutôt qu'à Ephèse que la sainte Vierge est morte et qu'elle a été mise au tombeau (1). Il est à croire aussi que ce n'est ni la caducité de l'âge, ni les infirmités physiques qui ont causé son trépas, mais plutôt, comme l'insinuait déjà Albert le Grand (2), le seul amour de Dieu. Sa fin, loin de subir les souffrances ordinaires de l'agonie, dut être extrêmement douce. « Il est impossible d'imaginer, dit saint François de Sales (3), que cette vraie mère naturelle du fils soit morte d'autre sorte de mort que de celle d'amour, mort la plus noble de toutes, et due par conséquent à la plus noble vie qui fut oncques entre les créatures. » Bossuet dit à son

1. Cf. Nirschl, *Das Grab der heiligen Jungfrau Maria*, Mayence, 1896. — 2. *Quæstiones super « Missus est, »* q. 132. — 3. *Traité de l'amour de Dieu*, l. VII.

tour : « Comme le divin amour régnait dans son cœur sans obstacles, il allait de jour en jour s'augmentant sans cesse par son exercice et s'accroissant par lui-même ; de sorte qu'il vint enfin, s'étendant toujours, à une telle perfection, que la terre n'était pas capable de le contenir. Aussi point d'autre cause de la mort de Marie que la vivacité de son amour (1). »

4. *Que penser dès lors des témoignages des apocryphes ?* — Il en est un, le plus ancien et le plus célèbre, le *Transitus Mariæ*, d'un certain Leucius, qui eut une grande vogue à partir du second siècle, et qui contenait des précisions et des détails miraculeux sur l'assomption. C'était l'œuvre, de l'aveu du pseudo-Méliton, d'un disciple infidèle, qui s'était écarté de la voie de la justice. Et cette œuvre se trouve condamnée dans le décret du pseudo-Gélase comme un apocryphe qu'on ne doit pas lire. Mais postérieurement à l'œuvre de ce Leucius et au décret de Gélase, d'autres livres semblables parurent, sur le même sujet, sous le nom de saint Jean l'Evangéliste, de Joseph d'Arimathie et de Méliton, évêque de Sardes (2). Le Hir (3), qui les a étudiés, en place

1. Premier sermon sur l'Assomption, second point. — 2. Tischendorff a inséré dans ses *Apocalypses apocryphes* les récits sur l'assomption de saint Jean, de Joseph d'Arimathie et de Méliton. Mais on possède d'autres textes du *Joannis apostoli de transitu B. M. V liber*, l'un en arabe, édité par Enger avec traduction latine, à Elberfeld, en 1854 ; l'autre en syriaque, édité avec une traduction anglaise par Wright dans *Journal of sacred litterature*, 1865. La même année, Wright a publié des fragments de trois livres différents sur la mort de la sainte Vierge dans sa *Contribution to the apocryphal litterature of the New Testament*. — 3. *Etudes bibliques*, Paris, 1869, t. II, p. 148-185. Le Hir croit que le *De transitu* du pseudo-Méliton provient, pour le fond, de l'Egypte ou de la Palestine ; il y est question de la réunion miraculeuse des apôtres au

la composition tout au plus au VIe siècle. Voici ses conclusions : « La tradition ecclésiastique, si on la distingue de quelques opinions populaires non autorisées, et variables selon les temps et les lieux, ne doit rien à cette série apocryphe. Si quelquefois ils ont influencé l'opinion des peuples, l'Eglise n'en est pas responsable ; et d'ailleurs ils ont eux-mêmes tout autant suivi que dirigé le mouvement de l'opinion... Rien ne montre mieux combien l'oracle de la Vierge-Mère fut prompt à s'accomplir, quel concert de louanges retentit de bonne heure autour de son nom béni, quelle auréole de respect, de vénération et d'amour a toujours environné sa mémoire, que le grand nombre de légendes qui circulèrent dès les premiers temps sur les époques les plus obscures de sa vie. Les textes sacrés n'avaient rien dit de son berceau ni de sa tombe. Mais les souvenirs d'une piété toute filiale devaient y suppléer. Et si la crédulité, l'imposture ou l'hérésie se sont emparées de ces souvenirs pour les dénaturer, nous sommes les premiers à déplorer cet abus. Mais il n'en faut pas moins reconnaître que par là l'imposture et l'hérésie ont à leur insu rendu à la vérité un éclatant témoignage. Car elles auraient laissé dans la poussière une mémoire ignorée. Elles n'ont eu intérêt à s'en prévaloir, et n'y ont cherché un instrument de succès, que parce que cette mémoire

chevet de Marie, de Jésus recevant l'âme de sa mère et ordonnant aux apôtres d'ensevelir son corps dans la vallée de Josaphat, le ressuscitant ensuite en leur présence et à leur demande, après quoi le corps glorieux de Marie est enlevé au ciel par les anges. Le texte grec du pseudo-Jean serait postérieur ; il ajoute de nouveaux miracles ; il ne mentionne pas la résurrection du corps de Marie mais sa translation au paradis terrestre. Plus récent encore, le *De transitu* de Joseph d'Arimathie mentionne le retard de saint Thomas, qui n'arriva à Gethsémani que trois jours après la sépulture.

vivait dans tous les cœurs et résonnait dans toutes les bouches (1). »

Le témoignage des apocryphes n'est pourtant pas à rejeter en bloc, car il est tout au moins une preuve historique de la croyance chrétienne à l'époque de leur composition. Leurs auteurs n'ont pas inventé le fait de l'assomption de Marie ; ce fait était déjà connu et accepté dans l'Eglise (2). Quant à prétendre que la croyance de l'Eglise leur doit son origine, c'est ce qu'il est impossible d'établir sur des faits positifs. « Il n'est pas vraisemblable, dit dom Renaudin (3), que l'opinion d'un auteur plus ou moins digne de foi, produite au ve siècle, se soit répandue subitement en Orient et en Occident, de manière à être acceptée par des églises fort éloignées les unes des autres, et à provoquer sur les points les plus différents l'institution immédiate d'une fête solennelle. Cet accord que l'on constate ne peut être l'effet du hasard ou de l'irréflexion ; il résulte évidemment d'une persuasion universelle chez les chrétiens de cette époque, et qui, pour s'imposer, a dû être appuyée sur la double autorité de l'enseignement officiel et de la tradition. »

5. *Objet précis de la croyance et de l'enseignement de l'Eglise.* — Cette croyance authentique, infaillible et obligatoire de l'Eglise porte uniquement sur la réalité de la résurrection anticipée de la sainte Vierge, et nullement sur les diverses circonstances de sa mort et de sa résurrection. L'Eglise enseigne que la Mère de Dieu est au ciel en corps et en âme, pas autre chose. Il faut donc distinguer l'essence même de l'assomption de ses accidents, la résurrection de la Vierge des circonstances qui l'ont entou-

1. Le Hir, *op. cit.*, p. 184, 185. — 2. Cf. Hurter, *Thelogiæ dogmaticæ compendium*, Inspruck, 1891, t. II, n. 665. — 3. *De la définition dogmatique de l'assomption*, Angers, 1900, p. 21.

rée. Sans doute des passages de Pères, insérés au bréviaire, rapportent quelques-unes de ces circonstances, qui peuvent être inexactes. Mais l'Eglise n'entend pas les sanctionner. Car, dit dom Renaudin (1), « extrinsèques au double fait de la résurrection de Notre-Dame et à sa présence en corps et en âme au ciel, c'est-à-dire très distincts de ce que l'on peut appeler la substance de l'assomption, et, de plus, dépourvus de caractère dogmatique, ces détails rentrent dans la catégorie des faits purement historiques, sur lesquels peut s'exercer la critique. Leur fausseté n'entraînerait donc pas celle de l'assomption, autour de laquelle ils sont venus se grouper plus ou moins légitimement. Si, quelque jour, on lui en démontre l'inexactitude, l'Eglise pourra supprimer du corps de ses offices liturgiques, la mention de ces détails légendaires, parce qu'ils n'ont pas de connexion nécessaire avec le dogme et la morale, et qu'ils relèvent uniquement de l'histoire. Mais il n'en est pas de même de la résurrection de la sainte Vierge, qui constitue un objet doctrinal, se rattachant par des liens intimes et essentiels à plusieurs vérités de la foi. »

II. Preuves de la croyance à l'assomption. — 1. *L'Ecriture.* — L'Evangile est muet sur l'assomption ; l'Ecriture ne contient pas de témoignage explicite et formel. Mais n'y a-t-il pas des textes, comme il en existe pour le mystère de la conception immaculée, qui contiennent cette croyance à l'état implicite ? Le P. Terrien en signale deux (2). D'abord celui de la Salutation angélique (3). Que signifient cette plénitude de grâce et cette bénédic-

1. La définibilité de l'assomption, dans la *Revue thomiste*, mai 1902, t. x, p. 193. — 2. *La Mère de Dieu*, t. ii, p. 343 sq. — 3. *Luc.*, i, 28.

tion singulière dont fut favorisée la sainte Vierge ? Ne peut-on pas en conclure que la grâce de passer par la mort sans ressentir la corruption de la tombe fait partie de cette plénitude ? C'est en tout cas la conséquence que signalait Alexandre III (1159-1181) au sultan d'Icone : « Marie a conçu sans rougeur, enfanté sans douleur, et passé de cette vie au ciel sans corruption, suivant la parole de l'ange, afin qu'elle apparût manifestement *pleine*, et non pas seulement *demi-pleine* de grâce (1). » Cette conclusion paraît d'autant plus légitime si l'on considère ces autres paroles de la salutation : *bénie entre les femmes*. Une telle bénédiction ne semble-t-elle pas exiger que la sainte Vierge ait échappé à la décomposition du tombeau, puisqu'il y a là une malédiction spéciale qui répugne à l'excellence d'une créature aussi bénie que la Mère de Dieu ? Saint Thomas n'a pas hésité à le croire (2).

L'autre texte rappelé par le P. Terrien est celui de la Genèse : « *Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité ; celle-ci te meurtrira à la tête* (3). » Il y a dans ce passage, justement appelé le Protévangile, une prophétie messianique, où il est question, sinon quant à la lettre, du moins quant au sens spirituel, du démon symbolisé par le serpent, et, d'autre part, du Rédempteur et de sa Mère qui doivent remporter un triomphe écrasant sur l'ennemi du genre humain. Or, nous savons que le Sauveur a vaincu le démon sous un triple rapport, en triomphant du péché qui est son

1. *Epist.*, XXII, Labbe, t. XXI, p. 898. — 2. Dans son Opuscule sur la Salutation angélique, il écrit : La troisième malédiction, qui condamne à retourner en poussière, a été commune aux hommes et aux femmes ; mais la bienheureuse Vierge en a été exempte, parce qu'elle a été enlevée au ciel avec son corps — 3. *Gen*, III, 15.

œuvre principale (1), puis de la concupiscence et de la mort qui sont deux fruits du péché (2). N'est-il pas juste que la sainte Vierge, qui est merveilleusement associée au Christ par l'oracle messianique comme l'ennemie du démon, ait une large part dans son triple triomphe ? Il est certain que ni le péché, ni la concupiscence n'ont eu d'empire sur elle. Il semble donc, au même titre, qu'elle doit triompher de la mort, considérée comme salaire du péché et œuvre du démon. Elle mourra sans doute, à l'exemple de son Fils, mais non de cette mort complète et hideuse qui est la corruption du tombeau. Et ainsi l'assomption sera le couronnement de son triomphe sur le serpent séducteur (3).

2. *Raisons de convenance.* — De nombreuses et admirables raisons de convenance plaident en faveur de l'assomption. Benoît XIV les tire de la dignité de Mère de Dieu, de l'excellente virginité de Marie, de son unique sainteté au-dessus des hommes et des anges, de son intime union avec le Christ, son Fils, et de l'affection du Fils pour sa très digne Mère (4). A lui tout seul, le privilège de Mère de Dieu constitue Marie dans un ordre à part, en la rapprochant de Dieu autant que peut l'être une personne créée ; sa chair est devenue la chair du Christ. Convenait-il dès lors que Jésus laissât le corps de sa Mère en proie à la corruption du tombeau, comme un cadavre vulgaire ? Ne devait-il pas plutôt l'associer au mystère de sa propre ascension, en devançant pour lui l'heure de la résurrection et de la glorification suprême ? N'était-ce pas le couronnement logique des privilèges merveilleux qui avaient

1. *Joan.*, I, 29. — 2. *Rom.*, VII, 23, 25 ; I *Cor.*, XV, 26, 55. — 3. Cf. Dom Renaudin, *La mission de corédemptrice et la définibilité de l'Assomption*, dans *Revue thomiste*, 1904-1905, t. XII-XIII. — 4. *De canoniz. sanct.*, l. I, c. XLII, n. 15.

préparé, accompagné et suivi la maternité divine de Marie ?

« Si Dieu, disait le pseudo-Augustin (1), a voulu conserver intacte la chaste virginité de sa Mère, pourquoi ne voudrait-il pas la sauver des hontes de la corruption ?... Que ma chair à moi devienne l'abjecte pâture des vers, rien de plus juste et de plus facile à concevoir; mais que le même sort attende la chair très pure de Marie, cette chair d'où le Christ a pris son corps pour en faire le corps de Dieu, je ne peux le penser et je tremblerais de le dire. » Et il conclut : « Après avoir considéré toutes choses et consulté la droite raison, j'estime qu'il faut confesser de Marie qu'elle est dans le Christ et chez le Christ... Chez le Christ, préservée de la dégradation qui suit la mort, soustraite à la morsure dévorante des vers, transportée glorieusement aux joies éternelles du paradis... Personne ne niera que Dieu ait pu lui accorder ce privilège. S'il l'a pu, il l'a voulu, car il veut tout ce qui est juste et raisonnable. On peut donc le conclure raisonnablement : Marie jouit en son corps aussi bien qu'en son âme d'une béatitude inénarrable. Elle a échappé à la corruption de la mort : elle vit tout entière (2). »

3. *La croyance à l'assomption n'est pourtant pas un dogme défini.* — L'Eglise l'enseigne infailliblement par son magistère ordinaire. Cette croyance est donc une vérité certaine, qu'il n'est permis ni de nier ni de mettre en doute sans une faute grave. Mais jamais jusqu'ici l'Eglise ne s'est prononcée sur son origine ; jamais elle n'a dit qu'elle faisait partie du dépôt de la révélation ; jamais encore n'est intervenue une définition dogmatique comme

1. *De assumptione B. M. V.*, 5, *Patr.*, *lat.*, t. XL, col. 1144. — 2. *Ibid.*, 5, 6, 7, 8, 9, col. 1145-1149.

cela a eu lieu pour le privilège de l'immaculée conception. Toutefois, comme nous le dirons plus loin, c'est une croyance qui, un jour ou l'autre, pourra être définie.

II. Histoire de la doctrine et de la dévotion

I. Pendant les cinq premiers siècles. — 1. *Le silence des Pères.* — « Le seul argument plus ou moins spécieux qu'on puisse opposer à la croyance traditionnelle, dit Bellamy (1), est le silence des Pères pendant les cinq premiers siècles. Mais pour que cet argument négatif eût quelque valeur, il faudrait prouver que les circonstances où ont vécu les Pères rendent leur silence inexplicable, et cette preuve ne sera jamais faite. L'assomption, d'ailleurs, n'est pas la seule doctrine qui ne soit pas documentée pour les premiers siècles ; et le dogme de l'immaculée conception, entre autres, n'est guère mieux partagé sous ce rapport, car il ne paraît au grand jour qu'aux ve et vi^e^ siècles, vers la même époque que l'assomption. Si les Pères antérieurs n'ont pas cru devoir mentionner ces deux mystères d'une façon explicite, c'est qu'ils avaient leurs raisons ; et, encore qu'il nous soit difficile de les connaître parfaitement, nous pouvons toutefois en soupçonner quelques-unes. N'y avait-il pas à craindre, par exemple, que certains hérétiques eussent abusé de ces dogmes en y cherchant la justification de leurs erreurs, et que les Valentiniens, entre autres, eussent pris occasion de là pour s'affermir

1. *Assomption*, dans le *Dict. de Théologie*, t. I, col. 2136.

davantage dans leur conviction erronée au sujet du corps de Notre Seigneur qu'ils croyaient formé d'une substance céleste et impassible ? Peut-être aussi les Pères laissaient-ils à dessein le culte de Marie dans une ombre discrète, pour éviter de fournir le moindre prétexte à une répétition quelconque d'actes idolâtriques, en réveillant par un enseignement inopportun le souvenir des nombreuses déesses que les païens avaient adorées. Les auteurs ecclésiastiques des premiers siècles avaient d'ailleurs bien d'autres préoccupations plus urgentes que de consigner par écrit, surtout pendant les persécutions, tout ce qui concerne le culte de la sainte Vierge ; et leur silence, après tout, ne doit pas nous paraître trop surprenant. Si la plupart des dogmes catholiques ont été soumis à la loi providentielle du développement organique, il n'est pas étonnant que cette loi se vérifie, même avec plus de rigueur, quand il s'agit d'une doctrine qui n'appartient pas, comme d'autres, à la substance même de l'économie rédemptrice. »

2. *Tradition orale.* — A défaut de tradition écrite, n'y a-t-il pas eu une tradition orale ? A quoi peut bien se rapporter l'apocryphe si connu de Leucius au second siècle ? N'est-il pas, à sa manière, un témoin de la croyance répandue parmi les fidèles, au sujet de l'assomption de Marie ? Et ne doit-on pas en dire autant des fragments syriaques publiés par Wright sous ce titre : *Obsequies of the holy Virgin*, d'après un manuscrit du ve siècle (1) ? Ils rendent, eux aussi, témoignage à la résurrection de Marie. Ils sont un écho de la croyance populaire. Les circonstances miraculeuses qu'ils rapportent peuvent assurément paraître suspectes, mais le fond

1. Dans *Contributions*, Londres, 1865.

même, autour duquel ils brodent tant de légendes, n'a pu être inventé (1).

Il est vrai que la croyance a pu exister sans qu'une fête spéciale ait été instituée alors pour honorer le mystère de l'assomption. Et, de fait, ni dans le calendrier de Rome du IVe siècle, ni dans celui de Carthage du commencement du VIe, ni dans le reste de l'Eglise latine, il n'est pas fait mention d'une pareille fête. En était-il de même dans l'Eglise grecque ? On a signalé naguère l'existence à Antioche d'une fête de la sainte Vierge, qu'on célébrait,

1. Il faut renoncer à faire état d'un texte de la *Chronique* d'Eusèbe, *Patr. lat.*, t. XXVII, col. 581, où est mentionné le mystère de l'Assomption ; c'est, de l'avis de critiques compétents, une interpolation. Il faut écarter de même un passage du pseudo-Denys, *De div. nomin.*, II, dont le sens est obscur. Il faut aussi laisser de côté le récit d'un certain Euthymius, recueilli par saint Jean Damascène, où il est dit que l'empereur Marcien et l'impératrice Pulchérie demandèrent à Juvénal, patriarche de Jérusalem, des reliques de la Vierge pour les placer dans l'église qu'ils venaient de construire, à Constantinople, au quartier des Blachernes, vers 451, Juvénal aurait répondu qu'on ne possédait que le tombeau de Marie et que, « d'après une antique et très véridique tradition, » Dieu avait soustrait le corps immaculé de la Vierge à la pourriture du tombeau et l'avait honoré de l'incorruptibilité et d'une translation au ciel avant la résurrection générale. L'Eglise, il est vrai, a inséré dans les leçons du second nocturne du 18 août le récit emprunté par saint Jean Damascène à Euthymius, mais non sans une correction caractéristique, qui marque sa prudente réserve sur les questions d'ordre purement historique, tout en utilisant des passages où la piété et l'édification trouvent leur compte. L'auteur prête ces paroles à Juvénal : « Nous avons appris *d'une antique et très véridique tradition*, qu'au temps du glorieux sommeil de cette Vierge bénie, tous les apôtres, alors dispersés dans le monde pour le salut des nations, furent instantanément enlevés par les airs et réunis à Jérusalem, auprès de la Mère de Dieu. Etc. » L'Eglise a supprimé *verissima* et a mis seulement : *Ex antiqua accepimus traditione.*

paraît-il, dès la fin du IVe siècle (1), sous le titre de Μνήμη τῆς ἁγίας Θεοτόκου καὶ ἀειπαρθένου Μαρίας, *Mémoire de la sainte et toujours vierge Marie, Mère de Dieu.* Et Proclus, dans un discours qu'il prononçait à Constantinople, en 429, semble bien faire allusion à une fête de la Vierge. Très vraisemblablement il s'agissait là d'une fête analogue au *Natale* des martyrs et des saints, rappelant par conséquent le souvenir de la mort de Marie. Commémorait-elle également l'assomption corporelle ? On peut le supposer, non le démontrer ; mais cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que les nestoriens et les eutychiens, séparés de l'Eglise après le concile d'Ephèse et de Chalcédoine, célèbrent la fête l'Assomption, conformément aux usages établis dans l'Eglise avant leur schisme. Et ceci nous reporte à la première moitié du Ve siècle.

II. Du VIe au Xe siècle. — 1. *Premières mentions de la fête de l'Assomption.* — C'est au VIe siècle que se trouvent les premières mentions de la fête de l'Assomption tant dans l'Eglise latine que dans l'Eglise grecque. Où prit-elle naissance ? Par qui fut-elle instituée ? Ce sont des questions auxquelles, faute de documents, il est impossible de répondre. Mais le fait de sa célébration simultanée dans les deux parties de l'Eglise accuse une unanimité de sentiments remarquable et montre quelles raisons profondes une pareille fête trouvait dans la croyance et la piété populaires.

2. *En Orient.* — Nous savons par l'historien grec, Nicéphore (2), que l'empereur Maurice (588-602) ordonna de célébrer cette fête le 15 août dans tout l'empire d'Orient ; ce qui n'empêche pas,

1. Cf. Beumstark, dans la *Römische Quartalschrift*, 1897, p. 55, 56. — 2. *Hist. eccl.*, XVII, 28, *Patr. gr.*, t. CXLVII, col. 292.

remarque Tillemont (1), qu'on en fît dès auparavant quelque solennité. Il s'agissait donc moins de l'institution proprement dite de la fête que d'une reconnaissance officielle par le pouvoir civil et d'une fixation commune pour toutes les églises de l'empire.

A partir de cette époque nous possédons les témoignages de saint Modeste de Jérusalem († 634), de saint André de Crète († 720), de saint Germain de Constantinople († 733) et de saint Jean Damascène († 760). Saint Modeste, tout en étant sobre de détails sur les circonstances du mystère de l'assomption, mentionne pourtant la présence des apôtres amenés de loin auprès de la sainte Vierge *par une voie connue de Dieu seul*, l'apparition du Christ qui vient au devant de sa Mère, l'ardeur avec laquelle l'âme de Marie séparée de son corps s'élance vers son divin Fils, puis son prompt retour à la vie, « afin de partager corporellement l'incorruption perpétuelle de Celui qui l'a fait sortir du tombeau et qui l'a attirée à lui, *de la manière que lui seul connaît.* » Cette expression, répétée à dessein, vise les apocryphes et montre la défiance qu'il avait vis-à-vis d'eux. C'est à d'autres sources qu'il fait appel, à la tradition orale, et il s'écrie : « Bienheureux est le sommeil de la très glorieuse et toujours vierge Marie, puisque le corps, vase très précieux et très saint où s'était enfermée la Vie, n'a pas souffert la corruption du tombeau, gardé qu'il était par le tout-puissant Christ Sauveur, formé de cette chair virginale (2). »

Saint André n'est pas moins formel : « Ce fut certes un spectacle bien nouveau, un spectacle qui

1. *Mémoires*, t. I, p. 476. — 2. *Encomium in dormitione D. N. Deiparæ*, 7, *Patr. gr.*, t. LXXXVI, col. 3293.

dépasse la portée de notre raison : Une femme, dont la pureté l'emporte sur celle des cieux, pénétrant dans les profondeurs célestes avec le tabernacle de son corps (1). »

« Il était impossible, dit à son tour saint Germain en s'adressant à Marie, que ce vase de votre corps, qui fut plein de Dieu, s'en allât en poussière comme une chair ordinaire. Parce que celui qui s'est anéanti en vous est Dieu dans le principe, et par conséquent la Vie antérieure à tous les siècles, il fallait que la Mère de la Vie cohabitât avec la Vie, qu'elle se couchât dans la mort comme pour y sommeiller quelques instants, et que le passage de cette Mère de la Vie fût une sorte de réveil (2). »

Saint Jean Damascène, qui se rapproche davantage des récits apocryphes par le développement qu'il donne à sa narration, n'invoque pourtant d'autre source écrite que le passage du pseudo-Denys et l'histoire d'Euthymius ; pour le reste il s'appuie sur la tradition orale et le commun sentiment des fidèles. Dans l'un de ses trois discours pour la fête de l'assomption, il s'écrie : « Quel nom donner, ô très sainte Vierge, au mystère qui s'est accompli en vous ? Dirons-nous que c'est la mort ? Il est vrai, votre très sainte et très heureuse âme, suivant la loi de la nature, a été séparée de votre corps immaculé. Mais ce même corps, bien qu'on l'ait confié au tombeau, ne resta pas dans la mort et ne subit pas la décomposition. De même que vous êtes demeurée vierge, tout en devenant mère, ainsi votre corps, tout en souffrant l'atteinte de la mort, ne s'est pas dissous comme les nôtres ; par une transformation merveilleuse, il est devenu ce tabernacle

1. *In dormitione S. M.*, homil. II, *Patr. gr.*, t. XCVII, col. 1084. — 2. *In dormitione B. M. V.*, Sermon I, *Patr. gr.*, t. XCVIII, col. 345, 348.

divin sur lequel la mort n'aura jamais aucune prise, et qui demeurera vivant aux siècles des siècles (1). »

3. *En Occident.* — L'Eglise grecque, on vient de le voir, célébrait, le 15 août, l'assomption corporelle de Marie dans le ciel. En était-il de même dans l'Eglise latine ? Oui, quant à la fête ; non, quant à la date.

C'est, en effet, en Gaule qu'il est fait mention pour la première fois dans l'Eglise latine d'une fête de l'assomption. Grégoire de Tours († 594) fait d'abord allusion à l'assomption corporelle de Marie (2) ; puis, parlant d'une fête solennelle, précédée d'une vigile, il donne clairement à entendre qu'il s'agissait de la fête de l'assomption (3). Il raconte même le miracle dont il fut témoin la nuit où il se disposait à célébrer la vigile de cette fête. Or, dit-il, cette fête se célébrait au milieu du onzième mois, c'est-à-dire en janvier. Tel était déjà l'usage de la Gaule au VIe siècle. La fête se trouve inscrite dans le martyrologe hiéronymien de la recension d'Auxerre,

1. *In dormitione B. M. V.*, homil. I, 10, *Patr. gr.*, t. XCVI, col. 716. — 2. « Quand la bienheureuse Vierge toucha au terme de sa carrière, écrit Grégoire de Tours, *De gloria mart.*, I, IV, *Patr. lat.*, t. LXXI, col. 708, et que Dieu la retira de ce monde, tous les apôtres s'assemblèrent de diverses contrées en sa maison. Ils veillaient avec elle ; et voilà que le Seigneur Jésus vint avec ses anges et que, recevant son âme, il la remit à saint Michel et disparut. A l'aurore, les apôtres levèrent son corps et ils firent la garde, en attendant le retour du Seigneur. Il leur apparut de nouveau ; et, enveloppant le corps d'un nuage, il le fit porter au paradis, où, réuni à son âme, il goûte les joies éternelles. » — 3. Il s'exprime ainsi, au chapitre IX, *Ibid.*, col. 713 : Maria vero gloriosa genitrix Christi... angelicis choris canentibus, in paradisum, Domino præcedente, translata est .. Hujus festivitas sacra mediante mense undecimo celebratur... Adveniente autem hac festivitate, ego ad celebrandas vigilias cessi, etc.

en 595. Le lectionnaire de Luxeuil, après le second dimanche qui suit l'Epiphanie et avant la Chaire de saint Pierre, signale les leçons *in festivitate Sanctae Mariae*, sans autre indication (1). Le sacramentaire gallican de Bobbio, entre le *Missa in cathedra sancti Petri* et la *Missa quadragensimalis*, a deux messes, l'une *In Sanctae Mariae sollemnitate*, que Mabillon regarde comme celle de la vigile, l'autre *In adsumptione sanctae Mariae* (2). Cette fête était célébrée en Gaule le 18 janvier. Pourquoi cette date et ce mois ? Serait-ce un emprunt fait à l'Egypte ? On lit, en effet, dans la vie de saint Leucius, d'Alexandrie, contemporain de Théodose le Grand, qu'on célébrait en janvier une grande solennité en l'honneur de la Vierge (3). Et actuellement encore, les Coptes des bords du Nil ont dans leur synaxaire une double fête appelée *Repos de la Vierge Marie, Mère de Jésus, assomption de son corps au ciel*, l'une le 21 Tobi ou 28 janvier, et l'autre le 16 Mesori ou 21 août (4). Quelle qu'en soit l'origine et la raison, cette date fut maintenue dans le rit gallican jusqu'à l'adoption de la liturgie romaine.

La Gaule n'était pas la seule en Occident à fêter l'assomption corporelle de Marie. L'église d'Espagne la célébrait aussi ; témoin le missel gothique, qui, entre l'Epiphanie et la fête de sainte Agnès, par conséquent en janvier, contient une *Missa in adsumptione sanctæ Mariæ Matris Domini Nostri* (5).

1. *Lectionarium gallicanum*, *Patr. lat.*, t. LXXII, col. 180. — 2. *Sacramentarium gallicanum*, *Patr. lat.*, t. LXXII, col. 476. On lit ces mots dans la préface *(Contestatio)* : Vere diversis infulis anima redimita, cui apostoli reddant obsequium, angeli cantum, Christus amplexum, nubes vehiculum, adsumptio paradisum, in choris virginum gloria tenens principatum — 3. *Acta Sanctorum*, 11 janvier, t. I, p. 668. — 4. Cf. Nilles, *Kalendarium utriusque Ecclesiæ*. — 5. *Missale gothicum*, *Patr. lat.*, t. LXXII, col. 244.

On y célèbre dès le début le jour rendu glorieux par l'assomption ; on affirme à la collecte *post nomina* que Marie ne connut pas la mort pour en subir la souillure. Et la préface (1) contient une magnifique profession de foi au mystère du jour. Or ce missel gothique tout comme le sacramentaire de Bobbio et le lectionnaire de Luxeuil sont des livres liturgiques du VIIe et du VIIIe siècles.

Rome dut l'adopter dans le courant du VIIe siècle, mais à la date du 15 août comme à Constantinople ; car le pape Sergius I (687-701) ordonna qu'on ferait une procession solennelle ce jour-là (2). La fête de l'assomption est marquée dans le sacramentaire gélasien du commencement du VIIIe siècle ; elle se trouve aussi dans le sacramentaire grégorien ; mais celui qui l'édita, à la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe, a soin de faire remarquer que c'est une addition postérieure à saint Grégoire le Grand (3). Si elle avait été célébrée du temps de saint Grégoire, les missionnaires qu'il envoya dans la Grande Bretagne l'y auraient introduite ; or l'église anglo-saxonne l'ignorait encore au commencement du VIIIe siècle ; c'est le concile national de Salisbury, en 713, qui l'introduisit en Angleterre. Peu après, en 747, le concile de Cloveshove l'introduisit en Germanie. Ce fut l'une des fêtes les plus solennelles, comme le prouvent la règle de Chrodegang, évêque de Metz (4), le concile de Salzbourg (5), en 799, le concile de Mayence (6), en 813, les ordonnances de Hérard, archevêque de

1. Voir à la fin de la leçon. — 2. *Liber pontif.*, *Patr. lat.*, t. CXXVIII, col. 898 ; édit. Duchesne, t. I, p. 376. — 3. Pamélius, *Liturgica*, Cologne, 1571, t. II, p. 329, 330. — 4. *Patr. lat.*, t. LXXXIX, col. 1089. — 5. Hefele, *Hist. des conciles*, trad. Delarc, t. V, p. 157. — 6. Labbe, t. VII, p. 1250.

Tours (1). Depuis le IXe siècle, elle est partout célébrée le 15 août. Saint Léon IV (847-855), lui donna une octave (2) ; et saint Nicolas I (858-867), nous apprend, dans sa réponse aux Bulgares nouvellement convertis, que depuis longtemps elle était précédée, à Rome, d'une vigile et d'un jeûne (3). Il en est ainsi encore de nos jours.

4. *Quelques hésitations.* — Il y eut cependant, du VIe au Xe siècle, quelques hésitations de la part de ceux qui trouvaient manifestement exagérées et déclaraient inacceptables les données de l'apocryphe *De transitu Mariæ*, déjà condamné par l'Eglise. C'est ainsi qu'on voit paraître au VIIe siècle une lettre de saint Jérôme à Paula et à Eustochium sur l'assomption de la sainte Vierge. L'auteur met en garde ses lectrices contre la lecture du *De transitu*, de crainte qu'elles ne prennent pour vrai ce qui est faux. La Vierge est morte, dit-il : son tombeau est dans la vallée de Josaphat ; une belle église l'abrite, mais il est vide. Aussi plusieurs doutent-ils parmi nous du fait de son assomption corporelle. Son corps a-t-il été enlevé et transporté ailleurs, ou bien est-il ressuscité ? On n'en sait rien ; beaucoup le croient ressuscité ; et comme rien n'est impossible à Dieu, nous nous gardons bien de le nier et nous ne saurions rien décider, ni pour ni contre. Il vaut mieux, par prudence, laisser au nombre des opinions pieuses un point sur lequel on peut, sans danger, rester dans l'ignorance, que de l'établir inconsidérément comme un dogme (4).

1. *Patr. lat.*, t. CXXI, col. 768. — 2. *Lib. Pontif.*, t. II. — 3. Mansi, t. XV, p. 403. — 4. Quod, quia Deo nihil est impossibile, nec nos de beata Virgine Maria factum abnuimus, quamquam propter cautelam, salva fide, pio magis desiderio opinari oporteat, quam inconsulte definire quod sine periculo nescitur. *De Assumptione B. M.*, n. 2, *Patr. lat.*, t. XXX, col. 124.

L'autorité de saint Jérôme était pour en imposer à plusieurs ; on ne se demanda pas si la lettre était bien de lui, on l'accepta telle quelle ; et sa fâcheuse influence se fit sentir dans la rédaction des martyrologes du IXe siècle. Saint Adon, archevêque de Vienne († 875), signale, en 858, dans son martyrologe, la *Dormitio sanctae Dei Genitricis Mariae*. La mort de Marie, dit-il, n'est pas douteuse, mais on ignore où est le corps. Et il ajoute qu'il vaut mieux se résigner à ignorer que de tenir pour vrai quelque chose de frivole et d'apocryphe (1). Quelques années après, en 875, le bénédictin Usuard, reproduit en l'abrégeant ce même texte d'Adon. Nous verrons à quel incident il donna lieu au XVIIe siècle. Notker († 912), moine de Saint Gall, dépend d'Adon dans son martyrologe ; il hésite sur l'assomption corporelle et croit que si le corps de Marie est caché quelque part sur la terre, sa manifestation est réservée pour la destruction de l'Antéchrist (2).

Ces œuvres n'engagent pas la responsabilité de l'Eglise ; elles n'arrêtèrent nullement la croyance des fidèles et la célébration annuelle de la fête de l'Assomption ; elles accusent simplement l'influence du pseudo-Jérôme. Mais cette influence fut combattue par une autre lettre, attribuée cette fois à saint Au-

1. Cujus (Virginis) dormitionem XVIII Kal. sept. omnis celebrat Ecclesia, cujus et sacrum corpus non invenitur super terram, tamen pia mater Ecclesia ejus venerabilem memoriam sic festivam agit, ut pro conditione carnis eam migrasse non dubitet. Ubi autem venerabile Spiritus Sancti templum illud, id est caro ipsius beatissimæ V. M., divino nutu et concilio occultatum sit, magis elegit sobrietas Ecclesiæ cum pietate nescire, quam aliquid frivolum et apocryphum inde tenendo docere. *Patr. lat.*, t. CXXIII, col. 202. — 2. Si reverendissimum illud corpus, ex quo Deus est incarnatus, adhuc alicubi in terra celatur, revelatio utique illius ad destructionem Antichristi reservatur. *Patr. lat.*, t. CXXXI, col. 1161.

gustin (1), où sont admirablement exposées les raisons de convenance qui plaident en faveur de l'assomption corporelle de Marie (2). Ces raisons du pseudo-Augustin ont leur valeur par elles-mêmes ; examinées avec soin, elles sont entrées dans l'enseignement des théologiens scolastiques.

III. Du XIe siècle à nos jours. — 1. *La croyance à l'assomption est générale.* — Il est inutile de relever ici les noms des théologiens qui, désormais, enseignent unanimement l'assomption corporelle de la sainte Vierge ; la liste en serait trop longue (3). Notons seulement un témoignage des schismatiques, celui de l'Eglise grecque au concile de Jérusalem, en 1672, où est nettement affirmée la croyance catholique contre les calvinistes, qui essayaient d'attirer à eux l'Eglise d'Orient (4). Et bornons-nous à signaler quelques incidents caractéristiques survenus dans l'Eglise latine.

2. *La Faculté de théologie de Paris* enseignait communément l'assomption corporelle de Marie et ne tolérait pas une opinion contraire. Or, le 15 août 1497, Jean Morcellus avait prononcé un discours qui fit scandale. Parmi les propositions suspectes se trouvait celle-ci : « Nous ne sommes pas tenus de croire, sous peine de péché mortel, que la sainte Vierge ait été transportée en corps et en âme dans le ciel, cela n'étant pas un article de foi. »

1. *De assumptione B. M. V., Patr. lat.*, t. XL. — 2. Voir une citation plus haut. — 3. Cf. Campana, *Maria nel dogma, op. cit.*, p. 612 ; *Dict. de théol.*, t. I, col. 2136-2138 ; Vaccari, Crosta, Renaudin, *op. cit.* — 4. Recte (B. Virgo) signum esse dicitur in cælo, eo quod ipsa cum corpore assumpta est in cælum. Et quamvis conclusum in sepulcro fuerit immaculatum corporis ejus tabernaculum, in cælum tamen, ubi Christus fuerat assumptus, tertio et ipsa die in cælum migravit. Hardouin, Act. Conc., t. XI, p. 199,

La Faculté la condamna (1), et le prédicateur censuré se rétracta.

3. *Controverse du XVIIe siècle.* — Comme les scolastiques, leurs prédécesseurs, les grands théologiens du XVIe siècle s'étaient prononcés en faveur de l'assomption. De là vint que dans l'église cathédrale de Paris, qui se servait du martyrologe d'Usuard, on crut devoir changer, en 1540, le passage relatif au 15 août par un texte plus explicite en faveur de l'assomption. L'exemplaire ne pouvant plus servir, on dut la remplacer en 1668. On se demanda alors s'il fallait rétablir le passage primitif. Le chanoine Claude Joly pencha pour l'affirmative, et obtint gain de cause, grâce à une dissertation qu'il composa à ce sujet (2) et à une lettre qu'il écrivit aux cardinaux de Retz et de Bouillon (3). Mais il fut combattu par deux autres chanoines, Jacques Gaudin (4) et Nicolas Billiard (Ladvocat) (5). Claude Joly répliqua (6), et Launoy se prononça en faveur de Claude Joly (7) Les jansénistes n'étaient guère favorables à l'idée de l'assomption corporelle de la sainte Vierge. Tillemont, sans blâmer la croyance générale, ne l'admet pas; il parle, dit-il, en historien, non en théologien : distinction subtile qui a reparu de nos jours, pour d'autres sujets, sous la plume des modernistes (8). Le dominicain Noël

1. Comme téméraire, scandaleuse, contraire à la croyance commune, et même comme fausse et hérétique. — 2. *De verbis Usuardi relatis in martyrologio parisiensi de assumptione B. M. V.*, Sens, 1669. — 3. *Epistola apologetica*, Rouen, 1670. — 4. *Assumptio corporea B. M. V. vindicata*, Paris, 1670. — 5. *Vindiciæ parthenicæ de vera assumptione corporea B. M. V.*, Paris, 1670. — 6 *Traditio antiqua ecclesiarum Franciæ de verbis Usuardi ad festum assumptionis B. M. V. vindicata*, Sens, 1672. — 7. *Judicium de controversia super exscribendo parisiensis ecclesiæ martyrologio exorta*, Laon, 1671. — 8. « Nous ne prétendons point nous rendre juges de l'opinion qui sem-

Alexandre pensa de même; désapprouvé par ses supérieurs, il donna des explications qui étaient l'équivalent d'une rétractation, et finit même par louer l'ouvrage de Ladvocat (1). Cette controverse, loin de nuire à la croyance catholique, donna lieu à un triage nécessaire parmi les arguments qu'on invoquait jusque là en faveur de l'assomption. Et depuis lors, observe Bellamy (2), cette doctrine n'a fait que s'affermir davantage dans l'Eglise toute entière.

4. *Définibilité de l'Assomption.* — L'heure même aurait sonné, d'après un grand nombre de théologiens, pour la définition dogmatique de la croyance à l'assomption corporelle de Marie. C'est, en tout cas, ce qu'avaient pensé plusieurs Pères du concile du Vatican, dans leurs *postulata* (3). Ils deman-

ble reçue par le commun consentement des fidèles, dit Tillemont, *Mémoires*, Paris, 1701, t. 1, p. 470, que Dieu a ressuscité la sainte Vierge... Nous nous contentons de représenter aux personnes habiles les difficultés qu'on y peut faire. » — « Nous ne traitons tout ceci, p. 474, que suivant les principes de l'histoire, et non sur ceux de la théologie. » — « Il faut donc avouer que ni les Pères et la tradition ecclésiastique, ni les monuments de l'histoire ne sont point favorables à la croyance de la résurrection de la sainte Vierge. Ce n'est pas néanmoins une raison suffisante pour assurer qu'elle soit fausse. Car tout ce que nous avons dit ne nous donne point de certitude que Dieu n'ait pas voulu préserver de la corruption le corps sacré dont Jésus-Christ a tiré le sien, comme il est indubitable qu'il l'a pu. » *Ibid.*, p. 474. — « Il est certain que la croyance qu'on en a communément est une croyance pieuse, c'est-à-dire qui favorise le respect que nous devons avoir pour celle par qui nous avons reçu en Jésus-Christ toutes les grâces du ciel. » *Ibid.*, p. 475.

1. Cf. Campana, *Maria nel dogma*, p. 617. — 2. *Dict. de théol.*, t. 1. col. 2131. — 3. « Il y eut, dit Mgr Martin, *Les travaux du concile du Vatican*, trad. fr., Paris, 1873, p. 105 sq., dix propositions de ce genre, émanant de

daient, pour l'assomption, une définition comme celle qui est intervenue pour l'immaculée conception ; et ils le demandèrent parce qu'ils regardaient l'assomption comme un fait dogmatique qui échappe à la prise des sens et comme une vérité consignée dans la tradition divino-apostolique (1). Bien plus, quelques évêques, entre autres Mgr Plantier, évêque de Nîmes, étaient d'avis que le concile aurait pu la définir par voie d'acclamation spontanée, puisque, disait-on, « elle était parvenue à ce point de maturité glorieuse où Pie IX saisit l'immaculée conception de Marie pour l'imposer à la foi des peuples ; évidemment il n'y aurait ni précipitation, ni témérité à la définir telle quelle, même par voie d'acclamation, parce que c'est une cause suffisamment étudiée (2). » Malheureusement, par suite d'évènements politiques survenus en 1870, le concile se sépara sans avoir statué sur ce point comme sur tant d'autres. Mais l'idée n'a pas été abandonnée ; car depuis lors des théologiens ont formulé le même désir : Bertani, dans la *Scuola catholica* de Milan, en 1877 ; le P. Lana, consulteur de la S. C. des

l'initiative des Pères, faisant toutes au concile la même demande... Les dix propositions qui motivaient leur demande par des raisons semblables et souvent exposées dans les mêmes termes, affirmaient nettement que la croyance de l'Eglise à l'assomption était une tradition apostolique reposant elle-même sur une révélation divine, dont l'apôtre saint Jean, par exemple, avait pu être favorisé, puisqu'il survécut aux apôtres et à la sainte Vierge. »

1. Illa vero (assumptio Deiparæ corporea) definibilis de fide est, quia inter facta dogmatica sensibus non subjecta accensetur atque traditioni divino-apostolicæ consignata est. Mgr Martin, *Omnium concilii Vaticani quæ ad doctrinam et disciplinam pertinent documentorum collectio*, Paris, 1872, p. 107-114. — 2. *Lettre pastorale*, Nîmes, 1869.

Rites (1) ; Virdia, évêque de Cariati (2) ; Vaccari (3) ; en France, dom Renaudin (4), et tout dernièrement, en Italie, Campana, professeur au grand séminaire de Lugano (5).

Très certainement ce vœu des évêques et des théologiens sera pris en considération et, à l'heure marquée dans les desseins de la Providence, l'Eglise procédera à une définition dogmatique. « Le jour où le Vicaire infaillible de Jésus-Christ, assisté de l'Esprit de Dieu, déclarera à la face de l'univers catholique que la doctrine de l'assomption, dès maintenant et depuis de longs siècles indubitable et certaine dans l'Eglise, a été révélée de Dieu et repose sur l'autorité même de la sagesse infinie, ce jour-là un rayon de gloire accidentelle s'ajoutera à l'éclat de la douce figure de la sainte Vierge, et sa couronne dogmatique s'enrichira d'un fleuron du plus haut prix ; car tout le monde saura désormais que la croyance à sa résurrection a, pour garant, non la parole de l'homme, mais le témoignage de Dieu lui-même. Tous les mystères du Rosaire, sans exception, devront être crus de foi divine, puisque le couronnement se trouve compris dans l'assomption, entendue au sens total, c'est-à-dire comme embrassant la résurrection et la vie glorieuse du corps immaculé de Notre-Dame (6). »

1. *La risurrezione e corporea assunzione al cielo della S. V. Madre di Dio*, Rome, 1880. — 2. *Postulatum pro dogmatica definitione integræ in cælos assumptione Deiparæ Virginis*, Rome, 1880. — 3. *De B. M. V. morte, resurrectione et in cælum gloriosa assumptione*, Ferrare, 1881. - 4. *La définibilité de l'assomption de la T. S. V.*, dans la *Revue thomiste*, 1900-1902, t. VIII-X. — 5. *Maria nel dogma cattolico*, Turin, 1909, p, 618-626. — 6. Dom Renaudin, *La définibilité de l'assomption*, dans la *Revue Thomiste*, 1902, t. X, p. 268.

III. Messe de l'Assomption

Voici la fête des fêtes en l'honneur de Marie, la plus belle, la plus grande, la plus solennelle. Elle évoque à la fois le souvenir de la résurrection et de l'ascension du Sauveur, puisque dans cette unique solennité, elle ne rappelle pas seulement la mort de la Vierge (1), mais encore et surtout, à cinq reprises différentes (2), son assomption, c'est-à-dire sa résurrection anticipée et sa translation dans le ciel en corps et en âme. Il convenait bien que le triomphe de la Mère eût quelque ressemblance avec celui de son divin Fils. Et si le Christ, montant au ciel, fut escorté et salué par les chœurs angéliques comme le Roi de gloire, sa Mère, transportée par les anges, dut goûter pareillement les honneurs et les douceurs du triomphe. « Ouvrez, ouvrez vos portes éternelles, » devaient crier ceux qui avaient reçu mission de venir chercher sur la terre ce tabernacle vivant du Très-Haut. Et ceux qui n'avaient point quitté les parvis célestes devaient s'écrier comme l'époux du Cantique des cantiques : « Quelle est celle qui monte du désert comme une colonne de fumée, exhalant la myrrhe et l'encens (3)? » — « Quelle est celle qui apparaît comme l'aurore, belle comme la lune, pure comme le soleil (4)? » — « Quelle est celle qui monte du désert, appuyée sur son bien-aimé (5)? » Quelle ovation enthousiaste, pleine de vénération et d'amour, durent faire les anges et les saints à la Mère du Sauveur, à leur Reine? Qui dira surtout l'accueil fait à Marie par les augustes personnes de la sainte Trinité, par le

1. A la Secrète. — 2. A l'Introït, au Graduel, à l'Offertoire, à la Préface, à la Postcommunion. — 3. *Cant*, III, 6. — 4. *Cant.*, VI, 9. — 5. *Cant.*, VIII, 5.

Père, par le Fils, par le Saint-Esprit? « Celui qu'elle avait reçu à son entrée dans cet humble monde, la reçoit en ce jour au seuil de la cité sainte. Point de lieu ne se trouve sur la terre plus digne du Fils de Dieu que le sein de la Vierge ; point de trône plus sublime au ciel que celui où le Fils de Marie la fait asseoir à son tour. De part et d'autre, bienheureuses réceptions, ineffables toutes deux, parce que toutes deux dépassent la pensée. Qui racontera la génération du Fils, l'assomption de la Mère (1)? » L'Eglise ne s'y est pas essayée dans l'office liturgique de la messe; mais, par le choix des chants, des lectures et des prières, elle ouvre un vaste champ aux méditations pieuses, aux saintes effusions de la joie, à une confiance absolue dans l'intervention de celle qu'elle proclame bienheureuse en corps et en âme dans le ciel.

I. Les chants. — 1. *L'introït.* — Un jour tel que celui du triomphe définitif et complet de Marie ne peut être qu'un jour d'allégresse sur la terre comme dans le ciel. Au ciel, la liturgie nous le rappelle par trois fois (2), ce mystère de l'assomption comble de joie les anges et leur fait chanter en l'honneur du Fils un cantique de bénédictions et de louanges, dont les accents doivent retentir, ineffablement doux, dans le cœur de la Mère. Et sur terre? Dès le premier mot de l'introït, l'invitation que l'Eglise adresse à tous les fidèles, c'est une invitation à la joie, à une joie pure et sans mélange. « Réjouissons-nous tous dans le Seigneur, en célébrant ce jour de fête en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie. Les anges se réjouissent de son assomption et louent à l'envi le Fils de Dieu. » Après cette

1. S. Bernard, *In Assumpt. B. M. V.*, serm. 1. — 2. Introït, Graduel et Offertoire.

antienne, vient le verset d'un psaume (1), qui est un épithalame royal : « De mon cœur jaillit un beau chant ; je dis : Mon œuvre est pour un roi. » Parole mystérieuse, mais bien douce aux lèvres qui la prononcent, parce qu'elle exprime la plus touchante gratitude et le don total de soi ; parole d'épouse choisie, et comme l'époux est roi, parole de reine et de souveraine, parole de Marie.

2. *Le graduel.* — L'époux, le roi répond, ou plutôt il fait entendre les raisons de son choix : vérité, douceur, justice, conduite et harmonie admirable, toutes ces magnificences morales ont touché son cœur. « Ecoute, ma fille, regarde et prête l'oreille, parce que le roi a été épris de ta beauté (2). » Beauté dont il est le premier auteur sans doute, puisque ce roi n'est autre que Dieu ; mais beauté dont la Vierge incomparable s'est rendue digne et qu'elle a respectée avec un soin jaloux, et dont elle rend tout l'honneur à Celui de qui elle la tient; beauté qui explique tous les privilèges de la conception immaculée, de la maternité divine, de la collaboration à l'œuvre rédemptrice; beauté enfin qui justifie la gloire de ce jour. Et c'est pourquoi le chœur fait retentir un double *alleluia* joyeux et célèbre le mystère de la fête : « Marie a été élevée dans le ciel ; les chœurs des anges se réjouissent. *Alleluia.* »

3. *L'offertoire et la communion.* — Au moment de l'offrande, le chœur chante l'offertoire en reprenant le thème de la fête du jour : « Marie a été élevée dans le ciel ; les anges se réjouissent, bénissant à l'envi le Seigneur. *Alleluia.* » — A la communion, il reprend les derniers mots de l'évangile, qu'il applique à la Mère de Dieu, pour bien montrer qu'en effet c'est la meilleure part qu'elle a choisie

1. *Ps.*, XLIV, 1. — 2. *Ps.*, XLIV, 12.

et qui lui est échue à jamais, le jour de son couronnement dans le ciel : « Marie a choisi la bonne part, qui ne lui sera point ôtée. »

II. Les lectures. — 1. *L'évangile* (1). — A défaut d'un passage ayant trait à l'assomption, passage qui n'existe dans aucun des quatre Evangiles, l'Eglise a fait choix de celui où Jésus reçut l'hospitalité chez les deux sœurs Marthe et Marie. Marthe vaquait aux soins du service, pendant que sa sœur s'était assise aux pieds de Jésus et écoutait sa parole. « Seigneur, dit Marthe, ne vous mettez-vous pas en peine que ma sœur m'ait laissée servir seule? Dites-lui donc de m'aider. » Et Jésus de répondre : « *Marthe, Marthe, vous vous inquiétez et vous agitez pour beaucoup de choses. Une seule est nécessaire. Marie a choisi la bonne part, qui ne lui sera point ôtée.* » Quel rapport ce passage peut-il bien avoir avec la fête de ce jour? Un rapport plein de mystère, mais non sans quelque application instructive. Voici comment l'explique saint Bruno d'Asti : « Ces deux femmes (Marthe et Marie) sont les chefs de l'armée sainte ; c'est elles que suit le peuple entier des élus. Les uns vont après Marthe, les autres après Marie, mais nul n'arrive à la patrie, qu'il ne suive ou celle-ci ou celle-là. Aussi les saints Pères ont-ils à bon droit statué que cet évangile serait lu dans la fête principale de la bienheureuse Vierge, parce que c'est elle que signifient les deux sœurs ; elle s'élève entre toutes les créatures, comme ayant plus qu'aucune réuni les privilèges des deux vies, l'active et la contemplative. Comme Marthe, et bien mieux, elle a reçu le Christ : elle l'a reçu, non pas dans sa maison seulement, mais dans son sein ; elle l'a servi davan-

1. *Luc.*, x, 38-42.

tage, l'ayant conçu, mis au monde, porté dans ses bras. Comme Marie, d'autre part, elle écoutait sa parole, et de plus la conservait pour nous tous dans son cœur : elle contemplait son humanité, elle pénétrait aussi et plus que personne sa divinité. Elle a donc bien choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée (1). »

Marie aux pieds de Jésus, c'est le repos en apparence inactif, mais au fond c'est une attitude d'attention soutenue, de respectueuse avidité, de confiance, d'admiration et d'amour, où toutes les puissances de l'âme et du cœur sont concentrées pour ne laisser perdre aucune des paroles qui tombent des lèvres de Jésus. Le Sauveur n'a-t-il pas dit : « *Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la gardent ?* » Et qui donc l'a mieux écoutée et gardée que celle qui a été sa Mère ? Qui l'a mieux fécondée par la méditation et la pratique de toutes les vertus ? Il est bien juste qu'au ciel Marie soit assise aux pieds du trône de son Fils, plus que jamais buvant à même la parole de vie, s'enivrant à la source intarissable de la félicité éternelle, et trouvant son repos dans le repos de son Fils. Mais elle y est, comme un parfum d'un prix unique, qui s'exhale et embaume, ainsi que le dit l'épître de ce jour.

2. *L'épître* (2). — A la vérité c'est la Sagesse éternelle qui parle, dans cette épître, pour faire son propre éloge ; mais c'est aussi la sainte Vierge. Et que dit-elle ? « Parmi tous les peuples, j'ai cherché un lieu de repos, et j'habiterai dans le domaine du Seigneur. Alors le Créateur de toutes choses m'a donné ses ordres, et Celui qui m'a créée s'est reposé

1. *In assumpt. S. M. V.*, homil. CXVII, cité par le continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, Paris, 1893, t. IV, p. 477. — 2. *Eccli.*, XXIV, 7-15.

dans ma tente. Et il m'a dit : « Habite en Jacob, aie ton héritage en Israël ; étends tes racines parmi mes élus. » Et ainsi j'ai eu une demeure fixe en Sion, et je me suis reposée dans la sainte cité, et dans Jérusalem est le siège de mon empire. J'ai poussé mes racines au milieu du peuple glorifié, dans la portion du Seigneur, dans son héritage, et j'ai fixé mon séjour dans l'assemblée des saints. Je me suis élevée comme le cèdre sur le Liban et comme le cyprès sur le mont Sion. Je me suis élevée comme le palmier en Cadès et comme un plant de roses en Jéricho ; comme un bel olivier dans la plaine, et j'ai grandi comme un platane au bord de l'eau sur le chemin. J'ai exhalé mon parfum comme la canelle et comme le baume odorant, et comme une myrrhe choisie j'ai répandu une odeur suave. »

Marie a répandu le parfum de ses vertus ; elle a été, pour employer une expression de saint Paul (1), « la bonne odeur du Christ. » Et après en avoir rempli la terre, elle en remplit le ciel au jour glorieux de son assomption. C'est là, dans le rayonnement de l'auguste Trinité, tout près de son Fils, qu'elle exhale à jamais tout son parfum suave ; c'est là qu'elle habite ; c'est là qu'elle a trouvé son repos. Mais, encore une fois, ce n'est pas un repos inactif ; car de même que le Christ est toujours vivant pour intercéder en notre faveur (2), de même la Vierge vit toujours, toute-puissance suppliante, pour nous protéger et nous secourir. Sa puissance d'intercession reste en pleine activité. Et c'est pourquoi l'Eglise tient à nous le rappeler dans les prières du jour.

III. Les prières. — 1. *La collecte.* — On peut

1. II *Cor.*, II, 15. — 2. *Hebr.*, VII, 25.

regretter la belle collecte qui se disait à Rome sur le peuple assemblé, au moment du départ de la procession, où il est dit : « Nous devons honorer, Seigneur, la solennité de ce jour, où la sainte Mère de Dieu a subi la mort du temps, sans que les liens de cette mort aient pu retenir celle qui de sa chair a fourni un corps à votre Fils, Notre Seigneur. » La collecte de la messe actuelle ne contient pas, comme elle, l'affirmation de la croyance à l'assomption corporelle de Marie, mais elle la suppose et s'en autorise pour intéresser Marie aux besoins de notre sanctification et de notre salut. « Daignez, Seigneur, pardonner les péchés de vos serviteurs, afin que, dans l'impuissance de vous plaire par nos actes, nous soyons sauvés par l'intercession de la Mère de votre Fils, Notre Seigneur. » C'est ainsi que l'Eglise profite de la fête de la glorieuse assomption de la sainte Vierge, pour nous rappeler que nous avons au ciel une puissante auxiliatrice et pour nous faire recourir à elle.

2. *La secrète.* — Elle revient sur la même pensée à la secrète, mais en mentionnant cette fois le mystère du jour. « Qu'au secours de votre peuple, Seigneur, se fasse sentir la prière de la Mère de Dieu ; nous savons bien que, suivant la condition de toute chair, elle a quitté ce monde ; puissions-nous du moins ressentir les effets de son intercession pour nous dans la gloire des cieux. »

3. *La postcommunion.* — C'est la dernière prière de la messe ; c'est aussi une dernière allusion au mystère de l'assomption ; et c'est enfin un dernier appel à l'intercession de Marie. Elle est au ciel, nous sommes sur la terre ; elle est au ciel, et tous nos efforts doivent tendre à y arriver un jour pour la remercier de ses bienfaits ; en attendant, nous recourons à sa maternelle bonté, et nous disons à

Dieu cette prière : « Rendus participants de la table céleste, nous implorons votre clémence, Seigneur notre Dieu, afin que, célébrant l'assomption de la Mère de Dieu, nous soyons délivrés par son intercession de tous les maux qui nous menacent. »

1. **La procession de l'Assomption en France et le vœu de Louis XIII.** — Par lettres données à Saint-Germain-en-Laye, le 10 février 1638, Louis XIII déclarait consacrer à Marie sa personne, son état, sa couronne, ses sujets. « Nous enjoignons à l'archevêque de Paris que tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'-messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres du dit jour il soit fait une procession en la dite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions plus solennelles. Ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises tant paroissiales que celles des monastères de la dite ville et faubourgs, et en toutes les villes, bourgs et villages du dit diocèse de Paris. Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la messe solennelle en leurs églises épiscopales, et autres églises de leurs diocèses ; entendant qu'à la dite cérémonie les cours de parlement et autres compagnies souveraines, les principaux officiers des villes y soient présents. Nous exhortons les dits archevêques et évêques... d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que sous une si puissante patronne notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis ; qu'il jouisse longuement d'une bonne paix ; que Dieu y soit servi et révéré si saintement que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons tous été créés ; car tel est notre plaisir. »

2. **Préface de la messe de l'Assomption dans le Missel gothique.** — « Il est digne et juste, Dieu tout-

puissant que nous vous rendions de justes actions de grâces en ce temps consacré, en ce jour vénérable entre tous. Comme le fidèle Israël sortit de l'Egypte, de même la Vierge, Mère de Dieu, passa du monde au Christ. Pas plus que la corruption de la vie, elle ne connut la dissolution du tombeau. Exempte de souillure, glorieuse en sa fécondité, délivrée par son assomption, elle règne au Paradis. Vierge toujours pure, elle porte un fruit d'allégresse ; la douleur est absente de son enfantement, la peine de sa mort ; sa vie fut au-dessus de la nature, son trépas ne fut pas une dette exigée par celle-ci. Chambre nuptiale brillante, d'où sort l'incomparable Epoux, la lumière des nations, l'espérance des fidèles, le spoliateur des démons, la confusion des juifs ! Vase de vie, tabernacle de gloire, temple céleste ! Mais de cette Vierge les mérites éclatent mieux, si les gestes de l'ancienne Eve en sont rapprochés.

« Celle-là produit la vie pour le monde ; celle-ci donne naissance à l'empire de la mort. L'une prévarique et nous perd, l'autre engendre et nous sauve ; l'une par le fruit de l'arbre nous frappe à la racine, de la branche de l'autre sort la fleur dont le parfum nous réconforte, dont le fruit nous guérit. L'une sous la malédiction engendre dans la douleur, l'autre retrouve la bénédiction, assure le salut. La perfidie de l'une conspire avec le serpent, trompe son époux, perd sa race ; l'autre par son obéissance apaise le Père, mérite le Fils, délivre sa descendance. L'une nous présente dans le suc d'un fruit l'amertume, l'autre fait couler de la source de son Fils la douceur sans fin. Telle est l'aigreur de la pomme d'Eve que les dents des enfants en demeurent agacées ; la suavité du pain de la Vierge les raffermit et les nourrit : nul avec elle ne meurt que celui qui, en présence de ce pain rassasiant, reste dégoûté. Mais il est temps de laisser les vieux gémissements pour les nouvelles joies.

« Nous revenons donc à vous, Vierge féconde, Mère toujours pure qui ne connûtes point d'homme, qui enfantez, mais dont le Fils vous apporte l'honneur et non la souillure. Heureuse, vous par qui sont arrivées jus-

qu'à nous les joies que vous avez conçues ! Nous nous sommes félicités de votre naissance, nous avons tressailli à votre enfantement, nous nous glorifions de votre passage au ciel. Il n'eût pas suffi sans doute que le Christ sanctifiât votre entrée ; d'une telle Mère il devait illustrer aussi la sortie. Il était juste que, l'ayant reçu dans votre amour quand vous le conçûtes par la seule foi, lui-même à son tour vous reçût dans sa félicité par cette assomption ; celle en qui la terre n'avait pas eu de prise ne pouvait être retenue sous la pierre du tombeau.

« Véritablement donc, que de merveilles inaccoutumées ! Les apôtres lui rendent le devoir suprême ; les anges la célèbrent dans leurs chants : le Christ la reçoit dans ses bras ; une nuée est son char ; son assomption l'élève au paradis ; parmi les chœurs des vierges elle exerce une principauté glorieuse. Par le Christ Notre Seigneur, à qui les anges, les archanges, etc. » *Missale gothicum*, *Contestatio* ; *Patr. lat.*, t. LXXII, col. 244.

3. **Quelques raisons de convenance en faveur de l'assomption.** — « Antérieurement à tout examen, le sens catholique porte à croire que la très sainte Vierge ressuscitée est présente au ciel en corps et en âme. Pourrait-il se faire que Notre Seigneur, le Fils très aimant de Marie, qui s'est plu à combler sa divine Mère d'admirables privilèges, lui ait refusé celui du bonheur complet de la gloire et l'ait soumise, comme les autres humains, elle dont la beauté immaculée n'a jamais été ternie par l'ombre d'un péché, pas même du péché d'origine, à la longue attente de la résurrection générale ? Les motifs les plus graves que la théologie énumère interdisent au chrétien de le penser, même si l'Eglise n'avait pas donné, sur ce point, un enseignement très authentique.

« En effet, par suite de cette union ineffable que l'Incarnation a établie entre Jésus et Marie, entre le Fils de Dieu et la Vierge-Mère, la chair de la sainte Vierge est en quelque sorte la chair du Verbe incarné. Il ne convenait donc pas que ce corps très pur restât inanimé jusqu'à la fin des temps, encore moins qu'il devînt la proie de la corruption ordinaire. Dieu, qui l'avait préparée pour être

le trône vivant de son Fils, ne devait pas permettre une telle humiliation. — Et si l'on prend garde à l'amour infini de Notre Seigneur pour sa Mère, on est amené à dire qu'il a dû vouloir la posséder tout entière au ciel, absolument la même qu'il avait aimée ici-bas. Oserons-nous ajouter que, sans la présence corporelle de Marie, le bonheur de Jésus-Christ triomphant nous paraîtrait imparfait ? Il ne jouirait pas, dans son humanité, des tendresses de sa Mère ; il ne verrait pas, de ses yeux, la beauté de Notre-Dame, transfigurée par la vie glorieuse, il n'entendrait pas le son de cette voix, dont lui seul connait tout le charme et qui lui rappelle les souvenirs de Bethléem et de Nazareth. — De plus, l'immaculée conception qui, en droit, exemptait Marie de la mort, lui donnait un titre réel à la résurrection anticipée, à cette nouvelle victoire sur le péché, qui continue l'analogie entre le Rédempteur et la Corédemptrice. — Enfin le corps de Notre-Dame participant à la grâce de son incomparable virginité, devait, lui aussi, revêtir toutes les qualités dont il est susceptible, même celles de l'état glorieux, qui répondent si bien aux mérites de la Vierge sans tache.

« Ces raisons, ou mieux, ces trois chefs de preuves n'ont cependant pas une telle force qu'elles ne laissent place à d'autres desseins de la souveraine liberté de Dieu, dont la sagesse aurait pu, par des moyens différents, couronner les mérites de sa Mère et compléter ses prérogatives. Mais, étant donné ce que nous savons de la sainte Vierge, par la révélation et par l'enseignement de l'Eglise, ces motifs ont une valeur réelle, très grande, pour nous aider à découvrir les intentions du Seigneur au sujet de Notre-Dame. » Dom Renaudin, *La définibilité de l'assomption*, dans la *Revue thomiste*, 1902, t. IX, p. 21.

Leçon XXXe

Les Saints

I. *Saint Joachim et sainte Anne.* — II. *Saint Joseph*

L'ÉGLISE latine a soin de reconnaître et de revendiquer pour siens tous les saints qui ont paru sur la terre depuis les origines du monde, mais elle réserve de préférence les honneurs de son culte public à ceux qui se sont illustrés depuis l'avènement du Christ. Ce n'est pas qu'elle écarte systématiquement les personnages de l'ancienne loi, puisqu'elle célèbre, le 1er août, la mémoire des sept frères Machabées ; elle sait qu'ils ne sont pas les seuls, dans l'Ancien Testament, à avoir versé leur sang pour Dieu, car il y a eu « beaucoup de sang innocent répandu sur la terre, depuis le sang du juste Abel jusqu'au sang de Zacharie (1). » Avec saint Paul elle énumère tous les héros de la foi, Abel, Enoch, Noé, Abraham, Sara, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, Gédéon, Barac, Samson, Jephté, David, Samuel, les patriarches et les prophètes. « Par la foi, ils ont conquis des royaumes, exercé la justice, obtenu l'effet des promesses, fermé la gueule des lions, éteint la violence du feu, échappé au tranchant de l'épée, triomphé de la maladie, déployé leur vaillance à la guerre, mis en fuite des armées ennemies ; par eux des femmes ont recou-

1. *Matth.*, XXIII, 25.

vré leurs morts ressuscités. Les uns ont péri dans les tortures, refusant la délivrance afin d'obtenir une meilleure résurrection ; d'autres ont souffert les moqueries et les verges ; de plus, les chaînes et les cachots ; ils ont été lapidés, sciés, éprouvés ; ils sont morts par le tranchant de l'épée ; ils ont erré çà et là, couverts de peaux de brebis et de chèvres, dénués de tout, persécutés, maltraités, eux dont le monde n'était pas digne ; ils ont été errants dans les déserts et les montagnes, dans les cavernes et dans les antres de la terre (1). » Parmi ces saints, il en est dont le nom a été inséré au martyrologe romain ; les patriarches et les prophètes sont invoqués dans les litanies ; Abel et Abraham sont nommés dans les prières de la recommandation de l'âme ; quelques-uns sont l'objet d'un culte privé ; seuls les sept frères Machabées sont l'objet, dans l'Eglise latine, d'une fête universelle.

Or, à la limite qui sépare l'ancienne loi de la loi nouvelle, il existe un groupe de personnages qui appartiennent par leur naissance à l'Ancien Testament et par leur mort au Nouveau, et qui ont été plus ou moins mêlés aux commencements de la vie du Sauveur et de l'avènement du christianisme. Tels sont le père et la mère de la sainte Vierge, Joachim et Anne ; ses parents, Zacharie et Elisabeth ; son époux, Joseph ; les témoins de sa purification et de la présentation de Jésus au temple, le vieillard Siméon et la prophétesse Anne ; le précurseur du Sauveur et les apôtres. Tous ceux-ci ont été inscrits aux fastes de l'Eglise. Il convient donc d'en dire un mot, sauf à insister sur saint Joseph, saint Jean-Baptiste et les douze apôtres.

1. *Hebr.*, XI, 33-38.

I. Saint Joachim et sainte Anne

I. Le père et la mère de la sainte Vierge. — 1. *L'Evangile ne nous apprend rien sur eux.* — Ni sur leur nom, ni sur leur état, ni sur leur vie, on ne trouve le moindre renseignement dans les auteurs inspirés. La raison d'un tel silence est mystérieuse, nous n'avons pas à la rechercher. Mais nous savons que Dieu, dans sa sagesse, proportionne toujours les moyens à la fin, et qu'il a dû dès lors choisir pour être le père et la mère de la Vierge, qui devait concevoir et enfanter le Sauveur, deux personnages éminemment dignes du rôle qu'il leur destinait. Nous pouvons être assurés par ailleurs que ce rôle a été parfaitement rempli, conformément aux desseins providentiels. Marie, en effet, était appelée à une trop haute destinée pour ne pas avoir été préparée, au foyer domestique, dans une atmosphère de religion et de sainteté. Sous l'action du Saint-Esprit, son père et sa mère se sont appliqués à former son âme et son cœur, à l'orner de vertus, à en faire un chef-d'œuvre de grâce. Mais quels étaient ces personnages ?

2. *Ce qu'en dit la tradition.* — Telle qu'elle se trouve consignée dans un apocryphe, le *Protévangile de Jacques*, le père et la mère de la sainte Vierge se nommaient Joachim et Anne. Longtemps soumis à l'épreuve de la stérilité, et par là même aux dédains de leurs proches, les deux époux gémissaient et priaient. Joachim alla cacher sa tristesse au désert, tandis que sa femme, pleurant son veuvage et son humiliation, renouvelait auprès du Seigneur la demande de la mère de Samuel. Un jour de grande fête, « Anne déposa ses vêtements de deuil, elle orna sa tête, et elle se revêtit de sa robe nuptiale. Et vers la neuvième heure, elle descendit au jardin pour s'y promener ; et voyant un laurier, elle s'assit à son ombre et répandit sa

prière en présence du Seigneur, disant : « Dieu de mes pères, bénissez-moi et exaucez mes supplications, comme vous avez béni Sara et lui avez donné un fils. » En levant les yeux au ciel, elle vit un nid de passereau, et gémissant elle dit : « Hélas ! quel sein m'a portée, pour être ainsi malédiction en Israël ? A qui me comparer ? Je ne puis me comparer aux animaux de la terre, car eux aussi sont féconds devant vous. A qui me comparer ? Je ne puis me comparer aux eaux, car elles ne sont point stériles en votre présence, et les fleuves et les océans poissonneux vous louent dans leurs soulèvements ou leur cours paisible. A qui me comparer? Je ne puis me comparer à la terre même, car elle aussi porte ses fruits en son temps, et elle vous bénit, Seigneur. » Or, voici qu'un ange du Seigneur survint, lui disant : « Anne, Dieu a exaucé ta prière ; tu concevras et enfanteras, et ton fruit sera célèbre dans toute terre habitée. » Et le temps venu, Anne mit au monde une fille, et elle dit : « Mon âme est magnifiée à cette heure. » Et elle nomma l'enfant Marie, et, lui donnant le sein, elle entonna ce cantique au Seigneur : « Je chanterai la louange du Seigneur mon Dieu ; car il m'a visitée, il a éloigné de moi l'opprobre, il m'a donné un fruit de justice. Qui annoncera aux fils de Ruben qu'Anne est devenue féconde? Ecoutez, écoutez, douze tribus : voici qu'Anne allaite. »

Ce récit, où l'on retrouve des réminiscences des scènes évangéliques de l'annonciation, de la conception de saint Jean et de la visitation, est d'une origine trop suspecte pour pouvoir être pris comme l'expression de la vérité. Mais rien n'empêche de tenir tout au moins pour authentiques les noms du père et de la mère de la sainte Vierge, qu'une tradition orale a dû transmettre, et que l'auteur du *Protévangile* n'avait aucune raison d'inventer (1).

1. Bollandus, *Act. Sanct.*, au 20 mars, dit qu'on peut bien avoir donné au père et à la mère de la Vierge le nom de Joachim et d'Anne, parce que le premier signifie *la prépara-*

Toujours est-il que l'Eglise les a acceptés comme des noms propres, qu'elle a inscrits au martyrologe, et qu'elle a institué une fête en leur honneur.

II. Culte de saint Joachim et de sainte Anne. — 1. *Dans l'Eglise grecque.* — L'Orient a précédé l'Occident dans le culte public rendu au père et à la mère de la sainte Vierge. Dès le VIe siècle, Justinien Ier fit élever, à Constantinople, une église en l'honneur de sainte Anne (1). Au VIIIe siècle, Justinien II en fit élever une autre pour y déposer le corps de la sainte qu'il avait fait transporter dans la capitale de son empire (2). Une fête devait commémorer un tel souvenir; et c'est une fête en l'honneur de saint Joachim et de sainte Anne qu'on célébrait, dès le IXe siècle, à Constantinople, le 9 septembre, au lendemain même de la Nativité de Marie, pour rapprocher la fête du père et de la mère de la fête de celle qu'ils avaient enfantée (3). Ce ne devait pas être la seule ; car on trouve bientôt, au 25 juillet, celle de la *Dormition de sainte Anne*, qui devint très célèbre en Orient et fut une fête obligatoire. Au XIIe siècle, en effet, dans la Constitution où il dressa officiellement la liste des jours complètement fériés et des jours semi-fériés, c'est parmi les premiers que Manuel Comnène maintint la fête de sainte Anne du 25 juillet (4).

tion du Seigneur, et le second *la grâce*. C'est aussi la pensée de Baillet, *Vie des saints*, au 20 mars.

1. Procope, *De ædificiis*, l. I, c. III : In eo autem urbis loco, quem Deuteron appellant, venerandum admirandumque templum dicavit sanctæ Annæ, quam quidam Deiparæ matrem et Christi aviam fuisse putant. — 2. Cf. Tillemont, *Mémoires*, Paris, 1701, t. I, p. 460, où il est dit que Louis, comte de Blois, envoya à N.-D. de Chartres, vers l'an 1200, un chef qu'on croyait, à Constantinople, être celui de saint Anne. — 3. Morcelli, *Kalendarium Eccl. Constant.*, t. I, p. 137. — 4. *Novella*

2. *Dans l'Eglise latine.* — L'Occident n'était pas sans connaître saint Joachim et sainte Anne ; c'est ainsi que, vers l'an 800, Léon III fit broder leur histoire sur un ornement de l'Eglise de Sainte-Marie *ad præsepe* (1) ; mais ce n'est pas là une preuve de culte public. Leur culte resta inconnu longtemps encore. Pierre Damien, au XIe siècle, pouvait dire que c'était une curiosité vaine que de vouloir rechercher ou savoir quels furent le père et la mère de la sainte Vierge (2). Et, au siècle suivant, saint Bernard, parmi les raisons qu'il donnait contre l'introduction de la fête de la Conception de Marie, faisait valoir celle-ci : célébrer la Conception de la sainte Vierge, c'est autoriser l'institution d'une fête nouvelle en l'honneur de ceux qui l'ont conçue (3). Une telle fête n'existait donc pas de son temps. Mais elle ne pouvait pas ne pas paraître un jour ou l'autre, surtout après que les Carmes, venus en Occident, eurent fait connaître les usages grecs et s'appliquèrent à propager le culte de saint Joachim et de sainte Anne.

Au XIIIe siècle l'église d'Apt, en Provence, célébrait déjà une fête de sainte Anne (4). Au siècle suivant, l'Angleterre sollicita du Saint-Siège le privilège d'honorer par une fête la mère de Marie, l'aïeule du Christ : Urbain VI l'accorda en 1381 (5). A la fin du XVe

Constit., de l'an 1166, *Patr. gr.* t. CXXXIII, col. 749-762. Actuellement cette fête n'est plus d'obligation en Orient, sauf chez les Ruthènes et les Coptes ; cf. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 43-39.

1. *Liber Pontif.*, XCVIII, édit. Duchesne, t. II, p 9 ; *Patr. lat.*, t. CXXVIII, col. 1219. — 2. *Serm.* XLVI, *Patr. lat.*, t. CXLIV, col. 754. — 3. *Epist.* CLXXIV, 6, *Patr. lat.*, t. CLXXXII, col. 334. — 4. Cf. le continuateur de dom Guéranger, *Le Temps après la Pentecôte*, Paris, 1893, t. IV, p. 240. — 5. Labbe, *Act. concil.*, t. XI, p. II, col. 2050.

siècle, les noms de saint Joachim et de sainte Anne paraissent dans le martyrologe. En 1510, Jules II fait insérer dans le bréviaire l'office de saint Joachim ; mais en 1568, lors de la réforme du bréviaire, saint Pie V fit supprimer la fête de sainte Anne et la mémoire de saint Joachim. En 1584, Grégoire XIII rétablit les deux et donna le rite double à la fête de sainte Anne (1). En 1622, Grégoire XV alla plus loin ; ayant été guéri d'une grave maladie par l'intercession de sainte Anne, il rendit sa fête obligatoire *sub utroque præcepto* pour toute l'Eglise, — décision maintenue par Urbain VIII (2), — et il éleva celle de saint Joachim au rite double, en lui donnant un office nouveau. Celle-ci, marquée au 20 mars dans le martyrologe (3), fut élevée au rite double majeur par Clément XII, en 1738, et fixée, à cause du carême, au dimanche dans l'octave de l'Assomption (4), tandis que celle de sainte Anne resta maintenue au 26 juillet (5). Enfin l'une et l'autre, par décret *Urbis et Orbis*, du 1er août 1879, ont été élevées par Léon XIII au rite double de IIe classe. Depuis longtemps déjà, la fête de sainte Anne avait été rayée du nombre des fêtes qui obligent à l'audition de la messe et à l'abstention des

1. Schober, *Explanatio critica editionis Breviarii romani, quæ a S. R. C. uti typica declarata est*, Ratisbonne, 1871, p. 49. — 2. Voir t. VI, p. 46. — 3. *In Judaea, S. Joachim, patris beatissimæ Virginis genitricis Dei Mariæ.* — 4. A plusieurs reprises, les empereurs avaient demandé que le pape rangeât parmi les fêtes obligatoires la fête de saint Joachim, à l'exemple de celle de sainte Anne ; pour répondre à ce vœu, sans toutefois augmenter le nombre des fêtes de précepte, la Congrégation des Rites décida de déplacer la fête de saint Joachim, fixée jusque-là au 20 mars, et de la transporter au dimanche qui suit la fête de l'Assomption, en l'élevant au rite double majeur : telle est la décision approuvée par Clément XII. — 5. *Dormitio S. Annæ, matris genitricis Dei Mariæ.*

œuvres serviles, pour les pays de concordat ; depuis le *Motu proprio* de S. S. Pie X, en date du 2 juillet 1911, elle reste supprimée pour toute l'Eglise.

3. *Raisons du culte de saint Joachim et de sainte Anne.* — Le décret du 1er août 1879 les indique sommairement. L'*Ecclésiastique* nous apprend à louer ceux qui sont glorieux dans leur descendance ; la gloire des enfants rejaillit ainsi sur leurs parents et leur sert de couronne. Quel honneur singulier ne revient-il donc pas à saint Joachim et à sainte Anne pour avoir donné le jour à la Vierge immaculée, Mère de Dieu? Les gloires de Marie remontent jusqu'à eux. Il n'est donc pas étonnant que l'Eglise les ait entourés d'un culte religieux. Les Pères ont chanté leurs louanges, les fidèles les ont vénérés ; en leur honneur des monuments ont été élevés, de pieuses sociétés se sont formées ; à plusieurs reprises des princes chrétiens ont demandé que leur culte fût plus solennel. Et les Pontifes romains, assurés de l'efficacité de leur patronage, grâce surtout à leur fille, la Reine du ciel, ont accueilli volontiers la demande des princes et encouragé par des faveurs spirituelles la dévotion des fidèles. Mais étant donné l'état lamentable d'une époque, qui plus que jamais a besoin du secours divin et des célestes consolations, le culte de la Vierge Marie a reçu de magnifiques accroissements ; il convenait donc que cette splendeur nouvelle et cette gloire récente, qui fait briller au plus haut point leur bienheureuse fille, rejaillît sur ses heureux parents. Et c'est pour harmoniser le culte de ceux-ci avec le culte de la Vierge, que Léon XIII a élevé leur fête, pour toute l'Eglise, au rite double de IIe classe (1).

1. Pour plus de détails sur le culte de saint Joachim et de sainte Anne, voir les Bollandistes ; la 2e édit. du *Kirchenlexikon*, t. VI, p. 1471 sq. ; la *Biblioth. hag. gr.*, aux mots *Anne* et

4. *Manifestations de ce culte.* — Joachim et Anne sont le modèle de l'époux et de l'épouse, du père et de la mère ; à ces titres ils doivent être chers aux foyers chrétiens et inspirer aux parents les sentiments les plus généreux de la religion envers Dieu et du dévouement envers leurs enfants. Quel sanctuaire que le foyer, quand les représentants de l'autorité divine ont la conscience de leur dignité et de leur responsabilité, quand ils en remplissent tous les devoirs pieusement, saintement !

L'Eglise, dans la messe de saint Joachim, emprunte, pour ses chants et ses leçons, les passages de l'*Ecclésiastique* et des psaumes, où se trouve l'éloge de l'homme sans tache, de l'homme généreux, qui répand l'aumône au sein des pauvres, du juste qui craint le Seigneur et met tout son zèle à lui obéir, du père dont la descendance sera puissante et en bénédiction sur la terre ; aussi Dieu le couronnera-t-il d'honneur et de gloire.

Dans la messe de saint Anne, c'est le portrait de la femme forte, tel qu'il a été buriné dans les *Proverbes*, et ce sont en même temps quelques-uns des éloges de la sainte Vierge appliqués à sa mère, avec un vif sentiment d'allégresse qui éclate, dès l'introït, dans l'invitation adressée aux hommes et aux anges pour se réjouir dans le Seigneur : *Gaudeamus omnes in Domino.*

« *Sic fingit tabernaculum Deo*, ainsi elle crée un tabernacle à Dieu : c'était la devise que portaient, autour de l'image d'Anne instruisant Marie, les jetons de l'ancienne corporation des ébénistes et des menuisiers, qui, regardant la confection des tabernacles de nos églises, où Dieu daigne habiter,

Joachim, p. 9 et 58 ; et surtout Rocchi, *Le glorie di s. Gioachino, padre di Maria Vergine, secondo i Padri dell' Oriente*, Grotta Ferrata, 1878.

comme son œuvre la plus haute, avait pris sainte Anne pour patronne et modèle auguste. Heureux âge que celui, où ce que l'on aime à nommer la naïve simplicité de nos pères, atteignait si avant dans l'intelligence pratique des mystères, que la stupide infatuation de leurs fils se fait gloire d'ignorer ! Les travaux du fuseau, de tissage, de couture, de broderie, les soins d'administration domestique, apanage de la femme forte, rangèrent naturellement aussi dans ces temps les mères de famille, les maîtresses de maison, les ouvrières du vêtement, sous la protection directe de la sainte épouse de Joachim (1). »

II. Saint Joseph

I. Grandeur et gloire de saint Joseph. — 1. *Ce*

1. Continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, t, IV, p. 240. Dans les Menées des Grecs, on lit à l'office de vêpres : « Fête solennelle, toute de lumière, allégresse du monde! Aujourd'hui, dans une sainteté digne de toute louange, s'est endormie la gracieuse Anne de laquelle est sortie la mère de la Vie... Salut, messagère du printemps de la grâce ! Salut, brebis qui enfanta l'agnelle, qui, d'un mot, conçut l'Agneau, le Verbe qui ôte les péchés du monde ! Salut, terre bénie d'où sortit la branche qui fleurit divinement !... Anne en Dieu bienheureuse, aïeule du Christ Dieu, qui as mis au monde la Mère de Dieu comme un flambeau brillant, daigne avec elle intercéder pour qu'à nos âmes soit faite une grande miséricorde. » — A sainte Anne d'Auray, où elle apparut en 1623, 1624 et 1625 à Yves Nicolazic, les Bretons la proclament « l'honneur de la Judée, la Mère de Marie. Joignant au sang des saints rois, celui de ses aïeux les pontifes, Anne surpasse par l'éclat des vertus l'illustration d'une telle race... Dans sa chair prend vie l'astre immortel des vierges... Dans son sein, la Vierge écrase, en sa conception, la tête du dragon cruel. Nantie d'un tel gage de salut, la race humaine espère enfin ; au monde racheté la colombe annonce la paix qui la suit. » *Hymne de la fête.*

qu'en dit l'Evangile. — Si l'Evangile est complètement muet sur le père et la mère de la sainte Vierge, il n'en est pas de même au sujet de son époux. Il le nomme à plusieurs reprises, il le reconnaît fils de David, il le proclame juste et le montre fidèle à obéir aux ordres d'en haut. Mais c'est à peine si Joseph passe comme une ombre discrète, comme un personnage silencieux. On l'aperçoit à Bethléem, dans la fuite en Egypte, au retour de l'exil, dans l'atelier de Nazareth ; puis au lendemain du jour où il retrouva l'Enfant au milieu des docteurs, il disparaît à tout jamais, sans qu'on sache ni quand ni comment il quitta cette terre (1).

2. *Son extraordinaire personnalité.* — Pour peu qu'on essaye d'étudier ce personnage si muet mais si actif, et de pénétrer dans sa vie intime, que de merveilles on y découvre ! « La teinte à peine éclairée de la superficie cache un fond tout resplendissant ; et telle est la profondeur de ce fond, qu'elle semble croître à mesure qu'on la sonde, et qu'en somme l'âme se sent en présence d'un abîme. Elle

1. BIBLIOGRAPHIE : *Acta sanctorum*, au 19 mars ; Guyet, *Heortologia*, Paris, 1657 ; Isidore de Isolano, *Summa de donis S. Joseph Adriano VI dicata*, Rome, 1887 ; Trombelli, *Vita e culto di S. Giuseppe*, Bologne, 1767 ; Calmet, *Dissertatio de S. Josepho*, au t. VII de ses œuvres, Venise, 1774 ; Vitali, *Vita e gloria del gran Patriarca S. Giuseppe*, Rome, 1883 ; Mariani, *De cultu S. Joseph amplificando*, Paris, 1887 ; Healy Thompson, *The life and glories of S. Joseph*, 3e édit., Londres, 1904 ; Castello, *Vita del glorioso Patriarca san José*, Madrid, 1888 ; Ricard, *Saint Joseph, sa vie et son culte*, Lille, 1893 ; Nocelli, *Vita e grandezze del glorioso Patriarca S. Giuseppe*, Prato, 1894 ; Cardinal Vivès, *Summa Josephina*, Rome, 1907 ; Lépicier, *Tractatus de S. Joseph*, Paris, 1909 ; Kent, *Eastern devotion to S. Joseph*, dans la *Dublin Review*, 1895, p. 245 sq. ; dom Plaine, *De cultu S. Joseph tarde ostenso ejusque hodiernis mirabilibus incrementis*, dans *Studien und Mittheilungen*, 1898, t. XIX, p. 174 sq.

est alors comme insensiblement soulevée au-dessus du monde ordinaire de ses préoccupations et de ses pensées ; elle respire un air plus pur et comme embaumé ; on dirait qu'une brise lui arrive de la patrie éternelle. Simplifiée et pacifiée en elle-même, elle est tout entourée d'une influence céleste, et ressent l'impression d'une sorte de voisinage de Dieu. Joseph est, en effet, un homme à part et sans pareil. Les saints, qui se ressemblent si peu, diffèrent bien moins les uns des autres qu'ils ne diffèrent de saint Joseph. Il forme un monde à lui tout seul, dans cet immense système de mondes qui est la société des élus. L'océan dont on ne voit plus les rivages, le firmament surtout qui n'en a pas, telles sont les figures qui se présentent ou plutôt s'imposent à l'esprit comme d'elles-mêmes quand nous cherchons à formuler ce que nous concevons de la physionomie morale de Joseph et du caractère de sa vie. On ne commettrait aucune inconvenance et l'on ne serait pas coupable de la moindre exagération en disant qu'il est comme une image créée de la nature divine. Fallait-il moins d'ailleurs pour qu'il fût assorti à ces deux autres images de Dieu qui sont Marie et Jésus : Marie qui le nomme son époux, et Jésus qui l'appelle son père ? Jésus, Marie, Joseph ! Quelle société ! quelle trinité ! quelle famille (1) ! »

II. Sublimité de ses fonctions. — 1. *Apparence et réalité.* — Saint Joseph est de race royale, de la tribu de Juda, de la maison de David. Mais qui soupçonnerait une si glorieuse ascendance dans cet être effacé, dans cet humble artisan ? Il habite Nazareth, une cité plutôt décriée ; et il y exerce un

1. Gay, *Conférences* t. II, p. 137.

modeste métier ; il travaille de ses mains ; il est tout entier aux soins de sa famille ; il mène une vie d'humilité, d'abnégation, de sacrifice, c'est-à-dire de dévouement, d'amour, de sainteté.

2. *Mais quelle destinée que la sienne !* — Celle d'être l'époux de Marie, de la Mère du Verbe incarné, du plus riche trésor de Dieu ; l'époux virginal devait servir de voile discret et dévoué à la virginité de Marie pour dérober aux regards profanes le grand mystère de l'Incarnation, pour sauver l'honneur de la Mère et de l'Enfant, pour être à la fois leur témoin, leur garant, leur appui. Celle aussi de servir de père à Celui qui n'en peut avoir sur terre et d'être ainsi, près de Jésus, le suppléant du Père céleste, son délégué officiel près d'un Enfant qu'il sait, par révélation, être le Sauveur promis, le Verbe incarné, son propre Créateur. Celle enfin d'être le dépositaire du grand mystère de l'Incarnation qu'il doit tenir secret et comme caché au monde jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de le faire connaître pleinement.

« Pour garder la virginité de Marie sous le voile du mariage, quelle vertu est nécessaire à Joseph, demande Bossuet ? Une pureté angélique, qui puisse en quelque sorte répondre à la pureté de sa chaste épouse. Pour conserver le Sauveur Jésus parmi tant de persécutions qui l'attaquent dès son enfance, quelle vertu demanderons-nous ? Une fidélité inviolable, qui ne puisse être ébranlée par aucuns périls. Enfin pour garder le secret qui lui a été confié, quelle vertu y emploiera-t-il, sinon cette vertu admirable, qui appréhende les yeux des hommes, qui ne veut pas se montrer au monde, mais qui aime à se cacher avec Jésus-Christ (1) ? »

1. *Premier panégyrique de saint Joseph*, Exorde.

« Entre toutes les vocations, j'en remarque deux dans les Ecritures, continue l'évêque de Meaux (1), directement opposées : la première, celle des apôtres ; la seconde, celle de Joseph. Jésus est révélé aux apôtres, Jésus est révélé à Joseph, mais avec des conditions bien contraires. Il est révélé aux apôtres, pour l'annoncer par tout l'univers ; il est révélé à Joseph, pour le taire et le cacher. Les apôtres sont des lumières pour faire voir Jésus-Christ au monde ; Joseph est un voile, pour le couvrir ; et sous ce voile mystérieux on nous cache la virginité de Marie et la grandeur du Sauveur des âmes. Aussi lisons-nous dans les Ecritures que lorsqu'on le voulait mépriser, « N'est-ce pas là, disait-on, le fils de Joseph ? » Si bien que Jésus, entre les mains des apôtres, c'est une parole qu'il faut prêcher : *Prædicate verbum Evangelii hujus* (2) ; et Jésus, entre les mains de Joseph, c'est une parole cachée : *Verbum absconditum*, et il n'est pas permis de la découvrir. »

3. *Saint Joseph est le gardien du dépôt sacré.* — « Les saintes règles de la liturgie prescrivent que l'eucharistie, conservée dans nos tabernacles, réside dans un ciboire d'or ou d'argent, et que ce ciboire lui-même soit recouvert d'un voile d'or, d'argent ou de soie. Dans le mystère du Verbe incarné, l'hostie consacrée, c'est Jésus ; le ciboire, c'est Marie ; le voile, c'est saint Joseph. Comme le ciboire n'est que pour l'hostie, le voile non plus n'est que pour l'hostie et le ciboire ; de même Marie n'existe et ne vit que pour Jésus ; Joseph n'existe et ne vit que pour Jésus et pour elle. C'est un être tout *relatif*. Dieu, dans l'éternité, ne l'a pensé qu'en pensant Jésus et Marie ; c'est parce qu'il a voulu Jésus et Marie qu'il

1. *Ibid*, troisième point. — 2. *Act.*, v, 20.

a voulu Joseph ; car, quoique secondaire à certains égards, la présence et la coopération de Joseph importent essentiellement à l'intégrité, à l'exécution, au succès du mystère de Jésus... Jésus et Marie lui sont tout : Dieu les lui a confiés comme un dépôt sacré. La garde de ce dépôt devient toute sa charge et l'unique emploi de sa vie. C'est en gardant ce dépôt qu'il obéit à Dieu, qu'il fait son œuvre, accomplit toute justice, et monte aux cimes de la sainteté. Et c'est parce qu'il l'a gardé avec une fidélité incomparable que l'Eglise du ciel et de la terre le louent unanimement, et lui décernent une gloire qui va croissant toujours (1). »

4. *Son obéissance silencieuse et persévérante.* — Qu'admirer le plus en lui ? Sa docilité ou son silence ? Dès que le mystère de l'Incarnation est accompli, un ange lui dit de ne pas craindre de prendre avec lui Marie, son épouse ; et il la prend. A Bethléem, il lui dit de prendre l'Enfant et sa mère, de fuir en Egypte, et d'y rester jusqu'au moment voulu ; et Joseph part pour l'Egypte avec Jésus et Marie. Il lui dit de retourner en Judée et de se retirer en Galilée ; et Joseph rentre à Nazareth. Pas une hésitation, pas une demande d'explication, en dépit des difficultés ou des impossibilités apparentes. Et c'est toujours pendant son sommeil qu'il est ainsi prévenu, par l'ange, des volontés divines ; et cela lui suffit.

Pas un seul mot de lui n'est rapporté dans l'Evangile. Nommé le premier par les auteurs inspirés et par la Vierge elle-même, ce n'est pourtant pas lui qui prend la parole. Il sait le secret de l'auguste origine et de la nature divine de Jésus, mais il le garde. Encore une fois, « sa fonction était de cacher

1. Gay, *op. cit.*, t. II, p. 152.

le Fils de Dieu et en quelque sorte de l'obscurifier. Représentez-vous toute l'économie du mystère de l'Incarnation comme un grand tableau dans lequel vous verrez dépeint Dieu le Père, son Fils unique, le Saint-Esprit et la sainte Vierge, et ces quatre personnes éclatantes d'autant de lumières qu'elles opèrent de prodiges dans ce mystère. Mais au lieu que dans un tableau matériel, l'ombre a toujours pour objet de faire ressortir les figures en repoussoir ou en relief ; ici, au contraire, il faut une ombre pour tempérer et pour éteindre leur trop grand éclat, de peur qu'elles n'éblouissent ou qu'elles n'aveuglent les yeux des mortels ; et le seul Joseph a une vertu d'obscurité si étendue qu'elle suffit pour les voiler toutes, jusqu'au temps où il plaise à Dieu de les manifester. La sainte Vierge, en effet, est cachée à l'ombre de saint Joseph : sa virginité, sa maternité divine, sont enveloppées du voile de son mariage avec lui. Le Saint-Esprit est pareillement caché sous cette même ombre ; car ce qui est né de Marie, dit l'Evangile, est l'ouvrage du Saint-Esprit : c'est là son chef-d'œuvre, sa gloire, dont l'humble époux de Marie éteint en lui les rayons. Que dirai-je de ce chef-d'œuvre lui-même, de l'Homme-Dieu enseveli dans cette obscurité jusqu'à passer pour fils du charpentier? Enfin Dieu le Père est tellement dérobé par saint Joseph, qu'il aura besoin, en quelque sorte, de venir revendiquer lui-même son Fils, au jour de son baptême, par cette parole céleste : « Celui-ci est mon Fils bien aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances (1). »

5. *Rôle unique, rôle obscur, mais d'autant plus sublime.* — Comme c'est un plus grand prodige de voir la gloire de Dieu anéantie, que de la voir écla-

1. A. Nicolas, *La Vierge Marie*, t. II, p. 341.

tante de majesté, la toute-puissance de Dieu s'est montrée plus miraculeuse en un sens dans le seul Joseph, dont elle s'est servi comme d'un voile pour cacher sa gloire, que dans tout le reste des saints, qu'elle a employés pour la manifester ; et l'on doit regarder et vénérer ce grand saint comme ces augustes ténèbres, dont parle l'Ecriture, sous lesquelles la majesté de Dieu a voulu se retirer. Mais, comme ces nuages, dont le soleil n'éclaire que la partie que nous ne voyons pas, et qui sont d'autant plus lumineux du côté du ciel qu'ils sont plus obscurs à la terre, la gloire de Joseph éclate aux yeux de Dieu et des anges en raison de son obscurité aux regards des hommes (1). »

III. Dévotion et culte de saint Joseph. — 1. *Tardive apparition de cette dévotion et de ce culte.* — On comprend sans peine que, pour éviter les dangers de l'idolâtrie, le culte des saints en général ne se soit manifesté et n'ait été liturgiquement consacré que lorsque la foi en la divinité du Christ a été inébranlablement assise. On s'est demandé seulement pourquoi la dévotion envers Marie et le culte de la sainte Vierge n'ont pas été les premiers à paraître dans l'ordre chronologique. La même question se pose au sujet de saint Joseph, d'autant plus que sa dévotion et son culte sont de beaucoup postérieurs. Il y avait longtemps que les calendriers et les martyrologes contenaient les noms de saints et des jours de fêtes consacrés à honorer leur mémoire, avant que le nom de saint Joseph n'y fût inscrit. Celui de la Vierge s'y trouva d'assez bonne heure, comme nous l'avons vu, mais celui de son glorieux époux en restait exclu. C'est là un fait à constater. Quant aux raisons de ce fait, elles appar-

1. A. Nicolas, *Ibid.*, p. 343.

tiennent à Dieu, dont les vues providentielles restent toujours adorables sans cesser d'être mystérieuses. Il semble pourtant que Dieu n'avait rien négligé pour autoriser la dévotion et le culte de saint Joseph. L'Evangile, malgré sa discrétion, nous a laissé, sur l'époux de Marie et le père nourricier de Jésus, des traits suffisamment caractéristiques. Il contient en germe tous les éléments justificatifs de cette dévotion et de ce culte. Mais le germe est resté longtemps caché sans donner signe de vie. Il n'était pas mort cependant; il attendait seulement pour s'épanouir l'heure marquée par la Providence. Aux origines chrétiennes, c'eût été trop tôt ; Joseph, comme le prétendaient certains hérétiques, aurait passé pour le père du Sauveur selon la chair. Plus tard, il convenait que le culte de Marie s'établît et prît le premier rang dans le culte des saints ; celui de Joseph pouvait alors paraître et lui être associé dans la piété des fidèles et les pompes de la liturgie. Il parut, en effet, et fut soumis, comme tout ce qui est vivant dans l'Eglise, à un développement incessant, subordonné pour ainsi dire, et corrélatif au culte de Marie. On peut en poursuivre les étapes, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours ; le progrès en a toujours été sensible, et il n'est pas près de finir. Pour avoir tant tardé à paraître, il ne s'est pas moins épanoui, sous l'action inspiratrice de l'Esprit-Saint et la sage autorité de l'Eglise, avec de magnifiques compensations.

2. *C'est en Orient qu'a paru tout d'abord le culte de saint Joseph.* — Pour le culte de saint Joseph comme pour celui de la sainte Vierge, l'Orient a précédé l'Occident, mais il a été ensuite dépassé. Ce que raconte Nicéphore Calliste (1) d'une église qui aurait

1. *Hist. eccl.*, VIII, 30.

été élevée en l'honneur de saint Joseph par sainte Hélène, à Bethléem, ne repose sur aucune donnée certaine du IVe siècle. On a cru par ailleurs que, dès le IXe siècle, on célébrait une fête de saint Joseph, mais la preuve fait défaut. Le calendrier de Constantinople n'en contient pas la moindre trace, alors qu'il renferme déjà la fête de saint Joachim et de sainte Anne. En revanche, le ménologe de Basile Porphyrogénète, qui est de la fin du Xe siècle, contient une double mention de saint Joseph. Il marque, en effet, pour le 25 décembre, une synaxe spéciale en l'honneur de Joseph, époux et gardien de la Vierge, et, pour le dimanche qui suit la Noël, la mémoire de saint Joseph unie à celle du roi David et de Jacques, frère du Seigneur (1). Cette synaxe et cette mémoire devaient exister peu avant Basile. C'est donc à la fin du IXe siècle ou dans la première moitié du Xe que le culte de saint Joseph a été institué en Orient ; mais nous ignorons dans quelles circonstances.

Le ménologe de Basile porte aussi, à la date du 26 décembre, cette indication : *Fuite de la Mère de Dieu en Egypte.* Dans la suite, la mémoire de saint Joseph a dû être portée du 25 au 26 décembre, car les Ménées signalent, au 26 décembre, à la synaxe de la Mère de Dieu, saint Joseph, époux et gardien de la Vierge, et Euthymius, évêque de Sardes, martyr (2). Actuellement encore, le dimanche après Noël est la *Commemoratio sanctorum et justorum Joseph, sponsi sanctæ Virginis Deiparæ, Dominæ nostræ ; Jacobi, fratris Domini, et David, prophetae et regis* (3). C'est dire que l'Eglise orientale n'a pas, à proprement parler, de fête spéciale en l'honneur de

1. Cf. Morcelli, *Kalendarium*, t. I, p. 283-284. — 2. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 366. — 3. Nilles, *Kalendarium*, t. II, p. 543.

saint Joseph (1) ; elle s'en est tenue à ses anciens usages sans y introduire la moindre modification. Seuls les catholiques ont accepté la fête latine du 19 mars (2).

3. *En Occident, le culte de saint Joseph a été mieux favorisé.* — C'est grâce à l'ordre des Carmes que la dévotion à saint Joseph a été introduite et propagée dans l'Eglise latine, au XIIIe siècle. Bien accueillie par les Servites, les Bénédictins, les Dominicains et les Franciscains, elle devait se traduire par l'érection d'églises et l'institution d'une fête en l'honneur de saint Joseph. Benoît XIV signale, à Bologne, l'existence de la première église qui ait été consacrée au grand patriarche (3). Confiée d'abord aux Bénédictins, elle passa, en 1301, aux Servites, qui en firent un centre de dévotion. Trombelli croit que c'est dans ce sanctuaire que saint Bernardin de Sienne prononça son célèbre sermon sur saint Joseph (4). En 1324, le chapitre général des Servites décida de célébrer, dans l'ordre, la fête du saint. Pareille décision fut prise, en 1389, par les Franciscains, qui firent un office à neuf leçons. Des cloîtres, la dévotion et le culte de saint Joseph se répandirent de plus en plus près des âmes pieuses. D'illustres personnages, tels que Gerson, qui proposait, pour ramener la paix et l'unité dans l'Eglise, l'institution d'une fête de saint Joseph ; le dominicain Isidore de Isolano, qui dédiait à Hadrien VI (1522-1523) sa *Summa de*

1. Nilles, *Kalendarium*, t. II, p. 703, 722, signale les Coptes, qui fêtent saint Joseph, le 26 épip ou 1er août. — 2. Tels les Italo-grecs et les Chaldéens, Nilles, *Kalendarium*, t. II, p. 548, 682 ; les catholiques du rite syriaque pur ont conservé en outre la fête du 26 décembre ; Nilles, *op. cit.*, t. I, p. 466 ; et ceux du rite syro-maronite, celle du dimanche qui suit la Noël ; Nilles, *op. cit.*, t. I, p. 486. — 3. *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. II, app. II. — 4. *Vita di San Giuseppe*, p. 241.

donis sancti Joseph ; des saints, tels que Vincent Ferrier et Bernardin de Sienne, qui prêchaient ses vertus ; la Réformatrice du Carmel, Thérèse d'Avila, qui certifiait n'avoir jamais recouru en vain à l'intercession de saint Joseph ; l'évêque de Genève, François de Sales, qui recommandait avec tant d'instances aux Visitandines la dévotion à saint Joseph ; des orateurs comme Bossuet, qui a consacré à saint Joseph les prémices de son éloquence, « et fit tellement partager à la reine mère et à Louis XIV sa vénération pour ce glorieux dépositaire de la virginité de Marie et de l'humanité du Fils de Dieu, que, sur lettres closes et ordres très exprès du grand roi, les Cours souveraines ordonnèrent que sa fête serait chômable et obligatoire, avec interruption de travail et cessation entière des affaires pour tout le royaume (1) ; » tous ces personnages, du xve au xviie siècle, contribuèrent puissamment à faire connaître, aimer et honorer l'époux de la sainte Vierge.

4. *L'action des papes.* — De privé, le culte de saint Joseph devait devenir public ; des ordres religieux, il devait s'étendre à toute l'Eglise ; et de plus en plus il devait être entouré d'éclat. C'est aux pontifes romains qu'on doit cette consécration, cette extension et cette exaltation. Enumérons simplement les actes décisifs de leur intervention autorisée. On doit à Sixte IV (1471-1484) l'insertion au bréviaire et au missel romain de la fête de saint Joseph. En 1621, Grégoire XV la rangea parmi les fêtes de précepte ; Urbain VIII l'y maintint (2) ; Clément X, en 1670, l'éleva au rite double de IIe classe ; en 1714, Clément XI lui donna une messe et un office propres ; en 1726, Benoît XIII fit insé-

1. A. Nicolas, *La Vierge Marie*, t. II, p. 352. — 2. Voir t. VI, p. 46-47.

rer aux litanies le nom de saint Joseph ; en 1847, Pie IX éleva au rite double de IIe classe la fête du Patronage de saint Joseph, déjà concédée *pro aliquibus locis* et fixée au troisième dimanche après Pâques par un décret de 1680, et l'étendit à toute l'Eglise ; en 1870, il déclara le grand patriarche Patron de l'Eglise universelle, et en même temps il éleva sa fête au rite double de Ire classe, mais sans octave à cause du carême (1) ; en 1889, Léon XIII s'exprimait ainsi, dans son encyclique *Quamquam pluries* : « Dans les endroits, où le dix-neuf mars, consacré au bienheureux Joseph, n'est pas fête de précepte, nous exhortons les fidèles à sanctifier autant que possible ce jour par la piété privée, en l'honneur de leur céleste patron, comme si c'était une fête de précepte. » Cette fête n'était, en effet, obligatoire que dans les pays de droit commun ; partout ailleurs elle avait été supprimée par des concordats. Aujourd'hui, depuis le *Motu proprio* du 2 juillet 1911, elle est supprimée pour toute l'Eglise. Mais saint Joseph n'en reste pas moins l'objet de la piété privée. Et S. S. Pie X, ratifiant, le 7 août 1911, le décret du 24 juillet de la Congrégation des Rites, a décidé que la fête du 19 mars, sans fériation et sans octave, continuerait à être célébrée sous le rite double de Ire classe, mais avec ce titre nouveau : *Commemoratio solemnis sancti Joseph, Sponsi beatæ Mariæ Virginis, confessoris* (2) ; il a décidé en outre que la fête du Patronage de saint Joseph, fixée au troisième dimanche après Pâques, serait élevée au rite double de Ire classe avec octave, et rangée désormais parmi les *festa primaria* (3), sous le titre de *Solemnitas sancti*

1. Décret *Urbis et Orbis*, du 8 décembre 1870. — 2. Décret *Urbis et Orbis*, a. I. — 3. *Ibid.*, a. II ; ceci modifie le classement des fêtes établi par le décret des 22 et 27 août 1893 ; *Decreta authentica*, n. 3810.

Joseph, Sponsi beatae Mariæ Virginis, Confessoris, Ecclesiae universalis patroni (1). C'est donc celle-ci qui est désormais la fête principale de saint Joseph.

5. *Développement de la dévotion et du culte de saint Joseph.* — Quelle marche ascendante dans la dévotion et le culte de saint Joseph, depuis leur première apparition dans l'Eglise latine ! Quels humbles débuts jadis, et aujourd'hui quel merveilleux épanouissement ! Ainsi vont les choses de Dieu : elles reçoivent de Dieu leur force intime de germination ; et, sous l'action du Saint-Esprit, elles reçoivent de l'Eglise leur consécration. Aussi bien il y avait dans les âmes délicates et les cœurs pieux comme un pressentiment et comme un besoin de l'extension de ce culte (2). Mais qui eut pu en deviner la gran-

1. La fête du Patronage n'appartenait jusque-là, sous le rite double de IIe classe, qu'aux *festa secundaria.* — 2. « Beau soleil, père des jours, hâte ta course, écrivait le P. Jacquinot, *La gloire de saint Joseph*, Dijon, 1645, p. 204, fais vitement naître cette heure fortunée, en laquelle doivent être accomplis les oracles des saints, qui nous promettent que sur le déclin du monde, on fera magnifiquement paraître toutes les grandeurs de saint Joseph ; qui nous assurent que Dieu même tirera le rideau et déchirera le voile qui nous a empêchés jusqu'à maintenant de voir à découvert les merveilles du sanctuaire de l'âme de Joseph ; qui prédisent que le Saint-Esprit agira incessamment dans le cœur des fidèles pour les émouvoir à exalter la gloire de ce divin personnage, lui consacrant des maisons religieuses, lui bâtissant des temples et dressant des autels ; qui publient que, par tout l'empire de l'Eglise militante, on reconnaîtra pour protecteur particulier ce saint qui l'a été de Jésus-Christ, fondateur du même empire ; qui nous font espérer que les Souverains Pontifes ordonneront, par un secret mouvement du ciel, que la fête de ce grand Patriarche soit solennellement célébrée par toute l'étendue du domaine spirituel de saint Pierre ; qui annoncent que les plus savants hommes de l'univers s'emploieront à la recherche des dons de Dieu cachés dans saint Joseph et qu'ils y rencontreront des trésors de grâces incomparable-

deur et l'éclat? Il s'est passé pour saint Joseph ce qui s'était passé pour la sainte Vierge, dans les manifestations de la piété chrétienne. Marie avait son mois de mai, Joseph eut son mois de mars; Marie a eu de plus son mois d'octobre, tout entier consacré au Rosaire, et voilà que Joseph, par une attention délicate de Léon XIII, a été associé à Marie dans les pratiques religieuses de ce même mois d'octobre. « Nous prescrivons, écrivait Léon XIII, que, pendant tout le mois d'octobre, à la récitation du rosaire on ajoute une prière à saint Joseph ; il sera ainsi fait chaque année à perpétuité. » Voici la formule de cette prière (1):

« Nous recourons à vous dans notre tribulation, bienheureux Joseph, et après avoir imploré le secours de votre sainte Epouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous a uni avec la Vierge immaculée, Mère de Dieu ; par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, nous vous supplions de regarder avec bonté l'héritage que Jésus-Christ a acquis de son sang et de nous assister de votre puissance, de votre secours dans nos besoins. Protégez, ô très sage Gardien de la divine famille, la race élue de Jésus-Christ; préservez-nous, ô Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption ; soyez-nous propice et assistez-nous, du haut du ciel, ô notre très puissant Libérateur, dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres ; et de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Eglise des embûches de l'ennemi et de toute adversité. Accordez-nous votre perpétuelle protection, afin que, soutenus par votre exemple

ment plus précieux et plus abondants, que n'en posséda la meilleure partie des prédestinés de l'Ancien Testament par l'espace de quarante siècles. »

1. *Encyclique* « *Quamquam pluries*, » 15 août 1889.

et votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle du ciel. Ainsi soit-il. »

De nos jours, enfin, on a été jusqu'à demander qu'on établisse en l'honneur de saint Joseph un culte de *protodulie*, et qu'on insère son nom, immédiatement après celui de la sainte Vierge, dans le *Confiteor* et dans les prières de la messe, au *Suscipe sancta Trinitas*, au *Communicantes* et au *Libera nos*. Mais jusqu'ici la Congrégation des Rites n'a pas donné suite à ces demandes. Mais vraisemblablement de nouvelles instances pourraient être couronnées de succès.

IV. Fête de saint Joseph. — 1. *Fixée au 19 mars*. — A quel moment mourut saint Joseph ? On n'en peut rien dire de certain, faute d'un témoignage assuré ; mais on peut conjecturer avec assez de vraisemblance qu'il était déjà mort, lorsque Jésus commença sa vie publique, car il n'est pas question de lui aux noces de Cana. Il avait sûrement cessé de vivre au moment de la Passion, car ce n'est pas à saint Jean, mais à lui, que le Sauveur aurait confié sa mère. Sa mort devait être assez récente, et son souvenir était encore vivant parmi le peuple, aux débuts du ministère évangélique, puisque l'on disait de Jésus à Nazareth : « N'est-ce pas là le fils de Joseph (1) ? » — « N'est-ce pas là le fils du charpentier (2) ? » — « N'est-ce pas le charpentier, le fils de Marie (3) ? »

Où est-il mort ? Même incertitude pour répondre à cette question. Vraisemblablement à Nazareth, son séjour habituel. Peut-être à Jérusalem, car une tradition le dit enseveli dans la vallée de Josaphat.

1. *Luc.*, IV, 22. — 2. *Matth.*, XIII, 54. — 3. *Marc.*, VI, 3.

Bède s'est fait l'écho de cette tradition, et les auteurs des *Acta Sanctorum* n'y voient aucune invraisemblance. Dans ce cas, c'est pendant un pèlerinage à la ville sainte, au moment des fêtes pascales, que saint Joseph aurait achevé sa mission sur la terre.

A défaut d'une date précise et certaine sur le jour de cette mort, l'Eglise latine a choisi le 19 mars, qui était la date marquée déjà dans la plupart des martyrologes depuis le xe siècle et celle où l'on célébrait la fête de saint Joseph dans plusieurs sanctuaires, à Bologne, à Milan, à Florence et ailleurs (1). C'est aussi la date qui convient le mieux à la tradition dont nous avons parlé.

2. *La messe.* — Tout l'office liturgique est la glorification de saint Joseph. Dans les chants, l'Eglise rappelle l'action prévenante et les récompenses dont Dieu a favorisé son serviteur : « Tu l'as prévenu de bénédictions exquises ; tu as mis sur sa tête une couronne d'or pur (2). » Mais les prévenances ne sont rien, si celui qui en a été l'objet, n'y correspond pas ; elles sont pleines de promesses, au contraire, s'il s'y prête généreusement. Alors « le juste croîtra comme le palmier, il s'élèvera comme le cèdre du Liban. Planté dans la maison de Jéhovah, il fleurira (3). » Et ce sera, pour la terre, un spectacle réconfortant : « Heureux l'homme qui craint Jéhovah, qui met toute sa joie à observer ses préceptes ; sa postérité sera puissante sur la terre ; la race des justes sera bénie ; il a dans sa maison bien-être et richesses, et sa justice subsistera à jamais (4). » Car Dieu l'a dit : « Ma fidélité et ma bonté seront avec lui, et par mon nom grandira sa puissance (5). » Et Dieu a prévenu celui qu'il

1. Cf. Lépicier, *Tract. de S. Joseph*, p. 239, 240. — 2. *Ps.*, xx, 4, 5 ; graduel. — 3. *Ps.*, xci, 13, 14 ; introït. — 4. *Ps.*, cxi, 1-3 ; graduel. — 5. *Ps.*, lxxxviii, 25 ; offertoire.

destinait comme époux à la Vierge et comme père nourricier au Sauveur ; il l'a assisté ; il a fait éclater sa gloire, et cette gloire brille dans l'Eglise d'un incomparable éclat.

En l'honneur de Joseph, la liturgie emprunte à l'*Ecclésiastique* (1) l'éloge de Moïse, le Législateur des Hébreux, l'un des plus grands personnages de l'Ancien Testament, et à l'*Evangile* (2) ses titres personnels d'époux vierge de la Vierge Marie, de protecteur de la Mère et du fils, auquel il est chargé par le ciel de donner le nom de Jésus. Nous avons vu avec quel empressement, quelle fidélité résolue et discrète, saint Joseph a rempli sa mission délicate et auguste ; mais une telle conduite, quels mérites ne suppose-t-elle pas ? Ces mérites, sans mesure appréciable, le rapprochent intimement de Marie et de Jésus ; ils correspondent à ces privilèges exceptionnels ; et c'est sur eux que se fonde la liturgie pour formuler au Christ Sauveur la prière de la fête de ce jour : « Faites, Seigneur, nous vous en supplions, que nous soyons aidés par les mérites de l'Epoux de votre très sainte Mère, et que nous soit donné par son intercession ce que notre faiblesse est incapable d'obtenir (3). »

V. Fête du Patronage de saint Joseph. — 1. *L'idée d'une seconde fête de saint Joseph.* — D'ordinaire, les saints n'ont qu'une seule fête, celle de leur mort ou plutôt de leur naissance à la vie glorieuse ; de très bonne heure, Jean-Baptiste en eut deux ; la sainte Vierge en a plusieurs. Supérieur au Précurseur à cause de ses fonctions auprès de l'Enfant Jésus, Joseph méritait bien lui aussi plus d'une fête. Mais laquelle ? Celle surtout de son patronage, qui pouvait être motivée, soit par la

1. *Eccli.*, XLV, 1-6. — 2. *Matth.*, I, 18-21. — 3. Collecte.

confiance éprouvée des fidèles en son intercession, soit par la nature des fonctions qu'il exerça dans la sainte Famille, et qu'il est tout naturel qu'il exerce dans cette grande famille qu'est l'Eglise catholique.

2. *Témoignage de sainte Thérèse.* — En faveur de l'institution d'une telle fête, on peut invoquer tout particulièrement le témoignage de sainte Thérèse. La grande carmélite avait eu vainement recours aux hommes pour sortir d'une dangereuse maladie ; elle s'adressa donc au ciel.

« Je pris pour patron et pour intercesseur le glorieux saint Joseph, je me recommandai beaucoup à lui, et j'ai reconnu depuis que ce grand saint m'a donné en cette occasion et en d'autres où il allait même de mon honneur et de mon salut, une plus grande et une plus prompte assistance que je n'aurais osé lui demander. Je ne me souviens pas de l'avoir jusqu'ici prié de rien que je n'aie obtenu, ni ne puis penser sans étonnement aux grâces que Dieu m'a faites par son intercession, et aux périls dont il m'a délivrée, tant pour l'âme que pour le corps. Il semble que Dieu accorde à d'autres saints la grâce de nous secourir dans de certains besoins ; mais je sais par expérience que saint Joseph nous secourt en tous ; comme si Notre Seigneur voulait faire voir que, de même qu'il lui était soumis sur la terre, parce qu'il lui tenait lieu de père et en portait le nom, il ne peut dans le ciel lui rien refuser. D'autres personnes à qui j'ai conseillé de se recommander à lui l'ont éprouvé comme moi ; plusieurs y ont maintenant une grande dévotion ; et je reconnais tous les jours de plus en plus la vérité de ce que je viens de dire...

« L'expérience que j'avais des grâces que Dieu accorde par l'intercession de ce grand saint me faisait souhaiter de pouvoir persuader à tout le monde d'avoir une grande dévotion pour lui, et je n'ai connu personne qui en ait une véritable et la lui ait témoignée par ses actions, qui ne se soit avancé dans la vertu. Je ne me souviens pas de lui avoir, depuis quelques années, rien demandé le jour

de sa fête, que je n'aie obtenu ; et s'il se rencontrait quelque imperfection dans l'assistance que j'implorais de lui, il en réparait le défaut pour la faire réussir à mon avantage... Je me contenterai de prier, au nom de Dieu, ceux qui n'ajouteront pas foi à ce que je dis, de le vouloir éprouver ; et ils connaîtront par expérience combien il est avantageux de recourir à ce grand patriarche, avec une dévotion particulière (1). »

Forte de cette expérience, c'est dans une maison et une chapelle préalablement consacrées à saint Joseph, que Thérèse commença, à Avila, la réforme du Carmel. Son exemple et son témoignage n'ont pas été perdus. Ils sont autorisés, du reste, par les analogies frappantes que Dieu a établies entre Joseph et le fils de Jacob, vendu par ses frères, et devenu, au milieu d'un concours surprenant de circonstances, le premier ministre de Pharaon.

3. *Raisons de cette fête du Patronage.* — Saint Bernard, l'un des premiers, s'est plu à relever ces analogies. « Le premier Joseph, dit-il (2), vendu par ses frères, et en cela figure du Christ, fut conduit en Egypte ; le second, fuyant la jalousie d'Hérode, porta le Christ en Egypte. Le premier Joseph, gardant la foi à son maître, respecta l'épouse de celui-ci ; le second, non moins chaste, fut le gardien de sa Souveraine, de la Mère de son Seigneur, et le témoin de sa virginité. Au premier fut donné l'intelligence des secrets révélés par les songes ; le second reçut la confidence des mystères du ciel même. Le premier conserva les récoltes du froment, non pour lui-même, mais pour tout le peuple ; le second reçut en sa garde le Pain vivant descendu du ciel, pour lui-même et pour le monde entier. »

1. *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, c. VI. — 2. *Super « Missus est, »* homil. II, 16.

Le patronage de saint Joseph se trouve annoncé dans le rôle du fils de Jacob, auquel Pharaon dit : « C'est toi qui gouverneras ma maison, et tout mon peuple obéira à ta bouche ; par le trône seulement je suis plus grand que toi. Voici que je t'établis sur tout le peuple d'Egypte. » Et Pharaon donna son anneau à celui qu'il nomma dans la langue égyptienne *Sauveur du monde* (1). Et lorsqu'on s'adressait à lui, il répondait : « Allez à Joseph. » Un rôle analogue a été confié à saint Joseph près de la Sainte Famille ; et ce rôle s'étend à l'Eglise toute entière. C'est là ce que reconnaissait Pie IX dans le décret où il proclama officiellement, au milieu des épreuves et des calamités, saint Joseph patron de l'Eglise catholique (2).

4. *Témoignage de Léon XIII.* — « Les raisons et les motifs spéciaux pour lesquels saint Joseph est nommément le Patron de l'Eglise et qui font que l'Eglise espère beaucoup, en retour, de sa protection et de son patronage, sont que Joseph fut l'époux de Marie et qu'il fut réputé le père de Jésus-Christ. De là ont découlé sa dignité, sa faveur, sa sainteté, sa gloire. Certes, la dignité de Mère de Dieu est si haute qu'il ne peut être créé rien au-dessus. Mais, toutefois, comme Joseph a été uni à la bienheureuse Vierge par le lien conjugal, il n'est pas douteux qu'il n'ait approché plus que personne de cette dignité suréminente par laquelle la Mère de Dieu surpasse de si haut toutes les natures créées. Le mariage est, en effet, la société et l'union de toutes la plus intime, qui entraîne de sa nature la communauté des biens entre l'un et l'autre conjoints. Aussi, en donnant Joseph pour époux à la Vierge, Dieu lui donna non seulement un compagnon de sa vie, un témoin de sa virginité, un gardien de son honneur, mais encore, en vertu même du pacte conjugal, un partici-

1. *Gen.*, XLI, 40 sq. — 2. *Décret Urbis et Orbis*, du 8 décembre 1870.

pant de sa sublime dignité. Semblablement, Joseph brille entre tous par la plus auguste dignité parce qu'il a été, de par la volonté divine, le gardien du Fils de Dieu, regardé par les hommes comme son père. D'où il résultait que le Verbe de Dieu était humblement soumis à Joseph, qu'il lui obéissait et qu'il lui rendait tous les devoirs que les enfants sont obligés de rendre à leurs parents.

« De cette double dignité découlaient d'elles-mêmes les charges que la nature impose aux pères de famille, de telle sorte que Joseph était le gardien, l'administrateur et le défenseur légitime et naturel de la maison divine dont il était le chef. Il exerça de fait ces charges et ces fonctions pendant tout le cours de sa vie mortelle. Il s'appliqua à protéger avec un souverain amour et une sollicitude quotidienne son épouse et le divin Enfant ; il gagna régulièrement par son travail ce qui était nécessaire à l'un et à l'autre pour la nourriture et le vêtement ; il préserva de la mort l'Enfant menacé par la jalousie d'un roi, en lui procurant un refuge ; dans les incommodités des voyages et les amertumes de l'exil, il fut constamment le compagnon, l'aide et le soutien de la Vierge et de Jésus.

« Or, la divine maison que Joseph gouverna avec l'autorité du père contenait les prémices de l'Eglise naissante. De même que la très sainte Vierge est la mère de Jésus-Christ, elle est la mère de tous les chrétiens qu'elle a enfantés sur le mont du Calvaire, au milieu des souffrances suprêmes du Rédempteur ; Jésus-Christ aussi est comme le premier-né des chrétiens, qui, par l'adoption et la rédemption, sont ses frères.

« Telles sont les raisons pour lesquelles le bienheureux patriarche regarde comme lui étant particulièrement confiée la multitude des chrétiens qui compose l'Eglise, c'est-à-dire cette immense famille répandue par toute la terre, sur laquelle, parce qu'il est l'époux de Marie et le père de Jésus-Christ, il possède comme une autorité paternelle. Il est donc naturel et très digne du bienheureux Joseph que, de même qu'il subvenait autrefois à

tous les besoins de la famille de Nazareth et l'entourait saintement de sa protection, il couvre maintenant de son céleste patronage et défende l'Eglise de Jésus-Christ...

« Le Joseph des temps anciens, fils du patriarche Jacob, fut la figure du nôtre et, par son éclat, témoigna de la grandeur du futur gardien de la divine famille. Et, en effet, outre que le même nom, point dénué de signification, fut donné à l'un et à l'autre, vous connaissez parfaitement les similitudes évidentes qui existent entre eux : celle-ci d'abord, que le premier Joseph obtint la faveur et la particulière bienveillance de son maître, et que, étant préposé par lui à l'administration de sa maison, il arriva que la prospérité et l'abondance affluèrent, grâce à Joseph, dans la maison du maître ; celle-ci ensuite, plus importante, que, par l'ordre du roi, il présida avec une grande puissance au royaume, et en un temps où la disette des fruits et la cherté des vivres vint à se produire, il pourvut avec tant de sagesse aux besoins des Egyptiens et de leurs voisins, que le roi décréta qu'on l'appellerait le *Sauveur du monde*. C'est ainsi que, dans cet ancien patriarche, il est permis de reconnaître la figure du nouveau. De même que le premier fit réussir et prospérer les intérêts domestiques de son maître et bientôt rendit de merveilleux services à tout le royaume, de même le second, destiné à être le gardien de la religion chrétienne, doit être regardé comme le protecteur et le défenseur de l'Eglise, qui est vraiment la maison du Seigneur et le royaume de Dieu sur la terre (1). »

5. *Fête du patronage.* — On comprend, après ce qui vient d'être rapporté, que la fête du patronage de saint Joseph, déjà concédée *pro aliquibus locis*, soit devenue une fête de l'Eglise universelle. Pie IX, Léon XIII et Pie X, à cette époque de l'histoire où les puissances de l'enfer semblent plus furieuses que jamais contre l'œuvre immortelle du Christ, ont jeté un regard de confiance du côté du ciel.

1. *Encyclique* « *Quanquam pluries,* » du 15 août 1889.

Faisant appel à toutes les énergies de la foi, c'est avant tout à Dieu qu'ils s'adressent comme à l'auteur de tout bien, mais c'est aussi aux intercesseurs que l'Eglise militante possède et honore dans l'Eglise triomphante, et c'est très particulièrement à la très sainte Vierge et à saint Joseph. Rien de plus conforme et de mieux en harmonie avec l'esprit même du catholicisme ; rien de plus beau, même humainement ; et rien de plus rassurant, au point de vue divin. Il est fort possible que nos yeux se ferment à la lumière du jour, avant que nous n'ayons pu constater les effets assurés d'un tel recours et d'un tel espoir ; mais qu'importe ? D'autres les constateront après nous, et répèteront ce que nous avons dit nous-mêmes, pour l'avoir appris du Livre qui ne trompe pas : « *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (1). » Qu'est-ce, en effet, que quelques années dans la série des siècles ?

Depuis la décision de S. S. Pie X, la fête du Patronage de saint Joseph, fixée au troisième dimanche après Pâques, est la plus grande solennité en l'honneur de ce bienheureux patriarche. Dotée désormais d'une octave, il se peut qu'une messe nouvelle remplace celle qui existe, bien que celle-ci, par le choix de ses morceaux liturgiques, exalte et glorifie la puissance d'intercession de saint Joseph d'une manière admirable.

Quoi qu'il en soit, l'Eglise a très heureusement donné le plus grand éclat liturgique à la fête du Patronage, et compte qu'elle ne sera point sans porter les plus heureux fruits au point de vue spirituel d'abord pour le bien des âmes, et aussi, quand il plaira à Dieu, pour la liberté et la pleine action de son ministère apostolique dans le monde.

1. *Matth.*, XVI, 18.

1. **Motifs pour se recommander à saint Joseph.** — « Les pères de famille trouvent en Joseph la plus belle personnification de la vigilance et de la sollicitude paternelle ; les époux, un parfait exemple d'amour, d'accord et de fidélité conjugale ; les vierges ont en lui, en même temps que le modèle, le protecteur de l'intégrité virginale. Que les nobles de naissance apprennent de Joseph à garder, même dans l'infortune, leur dignité ; que les riches comprennent, par ses leçons, quel sont les biens qu'il faut désirer et acquérir au prix de tous ses efforts.

« Quant aux prolétaires, aux ouvriers, aux personnes de condition médiocre, ils ont comme un droit spécial à recourir à Joseph et à se proposer son imitation. Joseph, en effet, de race royale, uni par le mariage à la plus grande et à la plus sainte des femmes, regardé comme le père du Fils de Dieu, passe néanmoins sa vie à travailler et demande à son labeur d'artisan tout ce qui est nécessaire à l'entretien de sa famille.

« Il est donc vrai que la condition des humbles n'a rien d'abject, et non seulement le travail de l'ouvrier n'est pas déshonorant, mais il peut, si la vertu vient s'y joindre, être grandement ennobli. Joseph, content du peu qu'il possédait, supporte les difficultés inhérentes à cette médiocrité de fortune avec grandeur d'âme, à l'imitation de son Fils qui, après avoir accepté la forme d'esclave, lui, le Seigneur de toutes choses, s'assujettit volontairement à l'indigence et au manque de tout.

« Au moyen de ces considérations les pauvres et tous ceux qui vivent du travail de leurs mains doivent relever leur courage et penser juste. S'ils ont le droit de sortir de la pauvreté et d'acquérir une meilleure situation par des moyens légitimes, la raison et la justice leur défendent de renverser l'ordre établi par la Providence de Dieu. Bien plus, le recours à la force et les tentatives par voie de sédition et de violence sont des moyens insensés, qui aggravent la plupart du temps les maux pour la suppression desquels on les entreprend. Que les pauvres donc, s'ils veulent être sages, ne se fient pas aux pro-

messes des hommes de désordre, mais à l'exemple et au patronage du bienheureux Joseph, et aussi à la maternelle charité de l'Eglise, qui prend chaque jour de plus en plus souci de leur sort. » Léon XIII, *Encyclique « Quanquam pluries*, » du 15 août, 1889.

2. **La mort de saint Joseph.** — « On ne peut quasi pas bonnement douter que le grand saint Joseph ne fût trépassé avant la Passion et la Mort du Sauveur, qui, sans cela, n'eut pas recommandé sa Mère à saint Jean. Et comme pourrait-on donc imaginer que le cher Enfant de son cœur, son Nourrisson bien aimé, ne l'assistât à l'heure de son passage? Bienheureux sont les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde. Hélas ! combien de douceur, de charité et de miséricorde furent exercées par ce bon père nourricier envers le Sauveur, lorsqu'il nâquit petit enfant au monde ! et qui pourrait donc croire, qu'icelui sortant du monde, ce divin Fils ne lui rendît la pareille au centuple, le comblant de suavités célestes? Les cigognes sont un vrai portrait de la mutuelle piété des enfants envers les pères et des pères envers les enfants ; car, comme ce sont des oiseaux passagers, elles portent leurs pères et leurs mères vieux, en leurs passages, ainsi qu'étant encore petites leurs pères et mères les avaient portées en même occasion. Quand le Sauveur était encore petit enfant, le grand Joseph son père nourricier, et la très glorieuse Vierge sa mère l'avaient porté maintes fois, et spécialement au passage qu'ils firent de Judée en Egypte et d'Egypte en Judée. Hé ! qui doutera donc que ce saint père, parvenu à la fin de ses jours, n'ait réciproquement été porté par son divin Nourrisson au passage de ce monde en l'autre, dans le sein d'Abraham, pour de là le transporter dans le sien, à la gloire, le jour de son Ascension? Un saint qui avait tant aimé en sa vie ne pouvait ne mourir que d'amour ; car son âme ne pouvant à souhait aimer son cher Jésus entre les distractions de cette vie, et ayant achevé le service qui était requis au bas âge d'icelui, que restait-il sinon qu'il dît au Père éternel : « O Père, j'ai accompli l'œuvre que vous m'aviez donnée en charge ; » et puis au

Fils : « O mon Enfant, comme votre Père céleste remit votre corps entre mes mains au jour de votre venue en ce monde, ainsi en ce jour de mon départ de ce monde, je remets mon esprit entre les vôtres. » S. François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, l. VII, c. XIII.

3. **Derniers sacrifices de saint Joseph.** — « Remettre à Dieu Jésus et Marie, pour Joseph, c'était les quitter. Je ne sais si vous comprenez le sacrifice contenu dans ces deux paroles : quitter Jésus ! quitter Marie ? Vous auriez la mesure du sacrifice que cet adieu impliquerait pour vous, vous seriez loin de savoir à quel point il immolait Joseph qui avait passé avec eux trente années ; et dans quel commerce, grand Dieu ! Il n'y avait plus sans doute de secrets entre eux trois ; ils étaient, si on peut le dire, transparents l'un pour l'autre : image ici-bas de cette Trinité adorable qui est Dieu même, et où tout est commun entre les trois qui y subsistent. Puis, il fallait quitter Jésus au moment même où il allait commencer sa vie publique, se révéler, se donner, glorifier son Père céleste, et se glorifier dès lors lui-même aux yeux des hommes. Quel spectacle et quelle joie c'eût été pour Joseph ! Il y devait renoncer. Il fallait en outre quitter Marie alors qu'elle allait être seule, Jésus ne vivant plus près d'elle, la voyant rarement, l'entretenant brièvement. Quel regret donc pour Joseph de ne pouvoir, non pas assurément combler le vide causé par cette absence, mais au moins en adoucir la peine, en restant le compagnon assidu de celle qui l'aimait tant !

« Cette époque qui s'ouvrait, c'était aussi, et pour Jésus et pour Marie, le temps des souffrances. Plus que probablement Joseph n'ignorait rien du sort qui attendait son fils : ni ses luttes, ni son agonie, ni sa passion, ni sa mort sur la croix. Il n'ignorait pas davantage la compassion et les inénarrables angoisses que Marie subirait au Calvaire. Quelle douleur, je vous le demande, de ne partager point de telles douleurs, et de ne pas même tremper ses lèvres à ce calice que deux êtres si inexprimablement aimés boiraient ensemble jusqu'à la lie ! Mourir avant eux et sans eux, mourir quand ils allaient

souffrir, pour saint Joseph, c'était mourir trois fois.

« Encore si, en les quittant, il avait dû voir tout de suite la face du Père céleste ! Nous savons bien que la vue de la divine essence, comblant d'un seul coup tous les désirs dont la créature est capable, ne laisse plus de place en elle à l'ombre d'un regret. Mais Joseph, en mourant, ne devait pas jouir encore de la vision béatifique. Comme tous ses devanciers, morts depuis quatre mille ans dans la paix du Seigneur, il ne devait, il ne pouvait entrer au ciel qu'à la suite de Jésus, le premier des prédestinés ; et Jésus ne devait y faire son entrée solennelle qu'au jour de sa sainte ascension. C'était donc plus de trois ans que Joseph attendrait, dans les limbes, l'heure de revoir Jésus dans la chair, et de contempler la face de son Dieu. Mourir, pour lui, dans de telles conditions ; mourir en quittant Jésus et Marie, et pour ne pas voir Dieu en lui-même, ce n'était point aller en paradis, comme il arrive à ceux de nous qui, purs de toute faute et libres de toute dette, ont la grâce de faire une sainte mort ; c'était bien plutôt en sortir, et mourir à la vie du ciel en disant adieu à cette terre où le ciel était descendu.

« Mais l'heure avait sonné ; Dieu redemandait son dépôt ; Joseph était tout prêt. Il s'était tenu prêt toute sa vie ; il le rendit sans résistance ; il mourut doux, paisible et silencieux comme il avait vécu ; descendant dans la mort comme, après un beau soir d'automne, le soleil qui se couche descend sous l'horizon. » Mgr Gay, *Conférences*, t. II, 161-163.

4. **Grandeur éminente de saint Joseph.** — « Peut-être que saint Joseph est le plus grand des hommes. Ce que Notre Seigneur dit : « que parmi ceux qui sont nés d'une femme, il n'en a point paru de plus grand que Jean-Baptiste, s'entend de l'ordre des prophètes, où, sans contestation, le fils d'Elisabeth occupe le premier rang. Le texte de l'Evangile est formel, et dès lors n'infirme en rien ce que nous avançons ici comme possible. Outre que la preuve de cette primauté de Joseph se pourrait aisément tirer du rapport si intime que Dieu même a établi entre lui et la Vierge et Jésus, comme aussi de la

place suréminente que, par suite de ce rapport, il occupe dans le mystère, et du rôle important, du rôle indispensable qu'il est divinement chargé d'y remplir, le choix que le Souverain Pontife, surnaturellement assisté et certainement infaillible en ceci, vient de faire de ce saint comme Patron de l'Eglise universelle, devient, en faveur de sa primauté, un argument très fort, sinon tout à fait péremptoire. Il est plus que la désignation de Joseph à la vénération filiale du genre humain ; il est la manifestation d'un fait déjà accompli et subsistant, d'une réalité céleste, enfin d'une véritable institution divine. La dévotion ici implique un dogme et s'y appuie. Si, de par le Saint-Siège, toute l'Eglise catholique peut et doit invoquer Joseph comme son Patron attitré et spécial, c'est qu'il l'est de par Dieu. Or, le Patron est nécessairement supérieur à tous ceux qu'il patronne. Ce n'est, certes, ni à saint Jean-Baptiste, ni à aucun autre saint, si grand soit-il, qu'on a jamais pensé à reconnaître ce patronage. Encore, je le répète, si haut que cela nous montre le saint Patriarche élevé, sa relation avec l'Eglise et avec le monde ne saurait jamais constituer sa dignité la plus sublime, et partant le titre le plus valable à ce qu'il soit le premier de tous. Sa première gloire résulte de son rapport avec le Verbe ; et, dans cet ordre, il n'est dépassé que par l'humanité sainte de Marie. » Mgr Gay, *Elévations* t. I, p. 185.

Leçon XXXIe

Les Saints

I. *Saint Jean Baptiste.*
II. *Saint Pierre et saint Paul*

I. Saint Jean-Baptiste

Tout ce qui concerne la naissance, la vie, le rôle et la mort de saint Jean-Baptiste se trouve consigné dans l'Evangile, et tout cela constitue le plus bel éloge donné par Dieu lui-même à une créature. Il n'y a donc, au sujet du Précurseur, qu'à rappeler les passages évangéliques où il est question de lui pour comprendre, à la grandeur de sa mission, la grandeur de sa vertu (1).

1. BIBLIOGRAPHIE : *Acta sanctorum* des Bollandistes; Gretser, *De festis christianorum*, dans le t. v de ses œuvres complètes, Ratisbonne, 1734-1741 ; Paciaudus, *De cultu sancti Joannis Baptistæ antiquitates christianæ*, Rome, 1755 ; Dereser, *De vita Joannis Baptistæ*, Rome, 1786 ; Khautz, *De ritu ignis in Natali sancti Joannis Baptistæ accensi*, Vienne, 1759 ; Mazocchi, *In vetus marmoreum sanctæ Neapolitanae ecclesiæ kalendarium, commentarius*, Naples, 1744-1755 ; Morcelli, *Kalendarium ecclesiæ Constantinopolitanae*, Rome, 1788 ; Du Cange, *Traité du chef de saint Jean-Baptiste*, Paris, 1665 ; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, Paris, 1701, t. I ; *Kirchenlexikon*, 2e édition ; Sergius, *Kalendarium Orientis completum*, Moscou, 1875, 1876 ; Nilles, *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ orientalis et occidentalis*, 2e édit., Inspruck, 1896.

I. Grandeur et gloire de Jean-Baptiste. — 1. *Annonce de sa conception et de sa naissance.* — « Aux jours d'Hérode, roi de Judée, il y avait un prêtre, nommé Zacharie, de la classe d'Abia ; et sa femme, qui était une des filles d'Aaron, s'appelait Elisabeth. Tous deux étaient justes devant Dieu, marchant dans tous les commandements et ordonnances du Seigneur, d'une manière irréprochable. Ils n'avaient point d'enfants, parce que Elisabeth était stérile, et ils étaient l'un et l'autre avancés en âge. Or, pendant que Zacharie s'acquittait devant Dieu des fonctions sacerdotales, dans l'ordre de sa classe, il fut désigné par le sort, selon la coutume observée par les prêtres, pour entrer dans le sanctuaire du Seigneur et y offrir l'encens. Et toute la multitude du peuple était dehors en prière à l'heure de l'encens. Mais un ange du Seigneur lui apparut, debout à droite de l'autel de l'encens. Zacharie, en le voyant, fut troublé, et la crainte le saisit. Mais l'ange lui dit : « Ne crains point, Zacharie, ta prière a été exaucée ; ta femme Elisabeth te donnera un fils que tu appelleras Jean. Il sera pour toi un sujet de joie et d'allégresse, et beaucoup se réjouiront de sa naissance ; car il sera grand devant le Seigneur. Il ne boira ni vin, ni rien qui enivre, car il sera rempli de l'Esprit-Saint dès le sein de sa mère. Il convertira beaucoup d'enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu ; et lui-même marchera devant lui, dans l'esprit et la puissance d'Elie, pour ramener les cœurs des pères vers les enfants, et les indociles à la sagesse des justes, afin de préparer au Seigneur un peuple parfait. » — Zacharie dit à l'ange : « A quoi reconnaîtrai-je que cela sera ? Car je suis vieux, et ma femme est avancée en âge. » — L'ange lui répondit : « Je suis Gabriel, qui me tiens devant Dieu ; j'ai été envoyé pour te parler et t'annoncer cette heureuse nouvelle. Et voici que tu seras muet et ne pourras parler jusqu'au jour où ces choses arriveront, parce que tu n'as pas cru à mes paroles, qui s'accompliront en leur temps. »

« Cependant le peuple attendait Zacharie, et il s'étonnait qu'il demeurât si longtemps dans le sanctuaire. Mais étant sorti, il ne pouvait leur parler, et ils comprirent

qu'il avait eu une vision dans le sanctuaire, ce qu'il leur faisait entendre par signes ; et il resta muet. Quand les jours de son ministère furent accomplis, il s'en alla en sa maison. Quelque temps après, Elisabeth, sa femme, conçut, et elle se tint cachée pendant cinq mois, disant : « C'est une grâce que le Seigneur m'a faite, au jour où il m'a regardée pour ôter mon opprobre parmi les hommes (1). »

2. *Naissance de Jean-Baptiste.* — Le même ange, qui venait ainsi de la part de Dieu, annoncer la naissance du Précurseur, fut envoyé à Marie pour lui annoncer la naissance du Sauveur, en lui apprenant en même temps ce que Dieu avait fait en faveur d'Elisabeth. Et Marie s'empressa d'aller rendre visite à sa cousine. Or, dit l'Evangile, dès qu'Elisabeth eut entendu la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein, et elle fut remplie du Saint-Esprit (1). « Cependant le temps s'accomplit où Elisabeth devait enfanter, et elle mit au monde un fils. Ses voisins et ses parents, ayant appris que le Seigneur avait signalé en elle sa miséricorde, se réjouissaient avec elle. Le huitième jour, ils vinrent pour circoncire l'enfant, et ils le nommaient Zacharie d'après le nom de son père. Mais sa mère, prenant la parole : « Non, dit-elle, mais il s'appellera Jean. » — Ils lui dirent : « Il n'y a personne dans votre famille qui soit appelé de ce nom. » Et ils demandaient par signe à son père comment il voulait qu'on le nommât. S'étant fait apporter une tablette, il écrivit : « Jean est son nom ; » et tous furent dans l'étonnement. Au même instant sa bouche s'ouvrit, sa langue se délia ; et il parlait bénissant Dieu. La crainte s'empara de tous les habitants d'alentour, et partout dans la montagne de la Judée, on racontait toutes ces merveilles. Tous ceux qui en entendirent parler les recueillirent dans leur cœur, et ils disaient : « Que sera donc, cet enfant ? Car la main du Seigneur était avec lui. » Et Zacharie, son père, fut rempli de l'Esprit-Saint, et il prophétisa, en disant :

1. *Luc.*, I, 5 25. — 2. *Luc.*, I, 41.

« Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël,
Parce qu'il a visité et racheté son peuple,
Et qu'il a suscité une Force pour nous sauver,
Dans la maison de David, son serviteur,
Ainsi qu'il l'a promis par la bouche de ses saints,
De ses prophètes, dès les temps anciens,
Pour nous sauver de nos ennemis
Et du pouvoir de tous ceux qui nous haïssent.
Afin d'exercer sa miséricorde envers nos pères,
Et de se souvenir de son pacte saint ;
Selon le serment qu'il fit à Abraham, notre père,
De nous accorder que, sans crainte,
Affranchis du pouvoir de nos ennemis,
Nous le servions, avec une sainteté et une justice
Dignes de ses regards, tous les jours de notre vie,

« Quant à toi, petit enfant, tu seras appelé prophète du [Très-Haut.
Car tu marcheras devant la face du Seigneur,
Pour lui préparer les voies ;
Pour apprendre à son peuple à reconnaître le salut
Dans la rémission de leurs péchés :
Par l'effet de la tendre miséricorde de notre Dieu,
Grâce à laquelle nous a visités, d'en haut, le Soleil levant,
Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et l'om- [bre de la mort,
Pour diriger nos pas dans la voie de la paix (1). »

3. *Saint Jean au désert.* — « Or l'enfant croissait et se fortifiait en l'esprit, et il demeura dans le désert jusqu'au jour de sa manifestation en Israël (2). » — « Ce que Dieu fait dans cet enfant est inouï, dit Bossuet (3). Celui qui dès le sein de sa mère avait commencé à éclairer saint Jean-Baptiste et à le remplir de son Saint-Esprit, se saisit de lui dès son enfance ; et il paraît que dès lors il se retira dans le désert sans qu'on puisse dire à quel âge. Que ne

1. *Luc.*, I, 56-79. — 2. *Luc.*, I, 80. — 3. *Elévations sur les mystères*, XVe semaine, VIIe élévation.

faut-il point penser d'un jeune enfant qu'on voit tout d'un coup après le grand éclat que fit sa naissance miraculeuse, disparaître de la maison de son père, pour être seul avec Dieu, et Dieu avec lui ? Loin du commerce des hommes, il n'en avait aucun qu'avec le ciel ; il se retire de si bonne heure d'une maison sainte, d'une maison sacerdotale, d'avec des parents d'une sainteté si éminente, élevés au rang des prophètes, dont il devait être la consolation ; mais les saints n'en ont point d'autre que de tout sacrifier à Dieu. Qui n'admirerait cette profonde retraite de saint Jean-Baptiste ?... Cet homme, dès son enfance, d'une retraite et d'un silence si prodigieux, mène une vie si étonnante ; n'ayant pour tout habit qu'un rude cilice de poils de chameaux ; une ceinture aussi affreuse sur ses reins ; pour toute nourriture des sauterelles, sans qu'on explique comment il les rendait propres à sustenter sa vie, et du miel sauvage (1) ; et dans sa soif, de l'eau pure... C'est une autre sorte de prodige, que Jean-Baptiste qui avait senti sur la terre le Verbe incarné dès le sein de sa mère, et à qui son père avait prédit qu'il en serait le prophète et lui devait préparer les voies, ne quitta point son désert pour l'aller voir parmi les hommes. »

4. *Prophéties qui concernent saint Jean.* — L'une est dans Isaïe : « Une voix crie : Frayez dans le désert le chemin de Jéhovah. Aplanissez dans le steppe une route pour notre Dieu. Que toute vallée soit relevée, toute montagne et toute colline abaissées, et toute chair verra la gloire de Jéhovah (2). » L'autre est dans Malachie : « Voici que j'envoie mon messager, et il préparera le chemin devant moi, et soudain viendra dans son temple le Seigneur

1. *Matth.*, III, 4. — 2. *Is.*, XL, 3-5.

que vous cherchez, l'ange de l'alliance que vous désirez (1). » Jean est cette voix qui prêcha la pénitence, en relevant les consciences humiliées et abattues, et en abattant les cœurs superbes. Jean est ce messager qui annonce à ses auditeurs que le Sauveur va venir, qu'il est venu et se trouve au milieu d'eux sans être connu ; Jean fait plus encore : il le désigne et montre sa puissance.

5. *Témoignages de Jean en faveur du Christ.* — C'était la quinzième année du règne de Tibère César, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée, que Jean commença à prêcher le baptême de pénitence pour la rémission des péchés. Les foules accoururent à lui. Aux uns il disait : « Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui vient ? Faites donc de dignes fruits de repentir, et n'essayez pas de dire en vous-mêmes : Abraham est notre père... Déjà la cognée est à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne porte pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu. » Au peuple qui lui demandait ce qu'il fallait faire, il répondait : « Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a point. » Aux publicains : « N'exigez rien au delà de ce qui vous est ordonné. » Aux gens de guerre : « Abstenez-vous de toute violence et de toute fraude, et contentez-vous de votre solde. » A tous : « Repentez-vous, car le royaume de Dieu est proche. »

Comme le peuple se demandait s'il ne serait pas le Christ, Jean leur dit : « Moi, je vous baptise dans l'eau ; mais il vient, celui qui est plus puissant que moi, et dont je ne suis pas digne de délier la courroie de la chaussure ; lui, il vous baptisera dans l'Esprit-Saint et le feu. Sa main tient le van, et il nettoiera son aire, et il amassera le froment dans son grenier, et il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteint point. »

1. *Luc.*, III, 16-17.

Même témoignage à l'égard des prêtres et des lévites, envoyés de Jérusalem pour lui demander qui il était. « Je ne suis point le Christ. » Et ils lui demandèrent : Quoi donc ! êtes-vous Elie ? » Il dit : « Je ne le suis point. » — « Etes-vous le prophète ? » Il répondit : « Non. » — « Qui êtes-vous donc ? lui dirent-ils, afin que nous donnions une réponse à ceux qui nous ont envoyés. Que dites-vous de vous-même ? » Il répondit : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Aplanissez le chemin du Seigneur, comme l'a dit le prophète Isaïe. » Or, ceux qu'on lui avait envoyés étaient des Pharisiens. Et ils l'interrogèrent, et ils lui dirent : « Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni le prophète ? » Jean leur répondit : « Moi, je baptise dans l'eau ; mais au milieu de vous il y a quelqu'un que vous ne connaissez pas, c'est celui qui vient après moi ; je ne suis pas digne de délier la courroie de sa chaussure. »

« Cela se passait à Béthanie, au delà du Jourdain, où Jean baptisait. Le lendemain Jean vit Jésus qui venait vers lui, et il dit : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde. C'est de lui que j'ai dit : Un homme vient après moi, qui est passé devant moi, parce qu'il était avant moi. Et moi je ne le connaissais pas, mais c'est afin qu'il fût manifesté à Israël, que je suis venu baptiser dans l'eau (1). »

Jésus voulut être baptisé par Jean. « Jean s'en défendait en disant : « C'est moi qui dois être baptisé par vous, et vous venez à moi ! » Jésus lui répondit : « Laisse faire maintenant, car il convient que nous accomplissions ainsi toute justice. » Alors Jean laissa faire. Jésus ayant été baptisé sortit aussitôt de l'eau, et voilà que les cieux lui furent ouverts, et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. Et du ciel une voix disait : « Celui-ci est mon Fils bien aimé, en qui j'ai mis mes complaisances (2). »

Aussi Jean rendait-il témoignage en disant : « J'ai vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe, et il s'est reposé sur lui. Et moi, je ne le connaissais pas ; mais

1. *Joan.*, I, 19-31. — 2. *Matth.*, III, 14-17.

celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau m'a dit : Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et se reposer, c'est lui qui baptise dans l'Esprit-Saint. Et moi j'ai vu et j'ai rendu témoignage que celui-là est le Fils de Dieu (1). »

Un dernier témoignage de Jean en faveur du Sauveur est sa réponse aux disciples inquiets et jaloux qui vinrent lui dénoncer que Jésus baptisait. « Vous m'êtes vous-mêmes témoins que j'ai dit : Je ne suis point le Christ, mais j'ai été envoyé devant lui. Celui qui a l'épouse est l'époux ; mais l'ami de l'époux, qui se tient là et qui l'écoute, est ravi de joie à la voix de l'époux. Or, cette joie, qui est la mienne, elle est pleinement réalisée. Il faut qu'il croisse et que je diminue. Celui qui vient d'en haut est au-dessus de tous ; celui qui est de la terre est terrestre, et son langage aussi. Celui qui vient du ciel, est au-dessus de tous ; et ce qu'il a vu et entendu, il l'atteste ; mais personne ne reçoit son témoignage. Celui qui reçoit son témoignage, certifie que Dieu est véridique. Car celui que Dieu a envoyé dit les paroles de Dieu, parce que Dieu ne lui donne pas l'Esprit avec mesure. Le Père aime le Fils, et il lui a tout remis entre les mains. Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; mais celui qui ne croit pas au Fils ne verra pas la vie ; mais la colère de Dieu demeurera sur lui (2). »

6. *Mort de Jean-Baptiste.* — « Hérode avait envoyé prendre Jean et l'avait fait mettre en prison chargé de fers, à cause d'Hérodiade, femme de Philippe, son frère, qu'il avait épousée. Car Jean disait à Hérode : « Il ne t'est pas permis d'avoir la femme de ton frère. » Hérodiade lui était donc hostile, et voulait le faire périr ; mais elle ne le pouvait pas. Car Hérode, sachant que c'était un homme juste et saint, le vénérait et veillait sur sa vie ; il faisait beaucoup de choses d'après ses conseils et l'écoutait volontiers. Enfin il se présenta une occasion favorable. Le jour anniversaire de sa naissance, Hérode donna un festin aux grands de sa cour, à ses officiers et aux principaux de la Galilée. La fille d'Hérodiade étant entrée dans la salle, dansa, et plut tellement à Hérode et à ceux

1. *Joan.*, I, 32-34. — 2. *Joan.*, III, 28-36.

qui étaient à table avec lui, que le roi dit à la jeune fille : « Demande-moi ce que tu voudras, et je te le donnerai. » Et il ajouta avec serment : « Quoi que ce soit que tu me demandes, je te le donnerai, jusqu'à la moitié de mon royaume. » Elle sortit et dit à sa mère : « Que demanderai-je ? » Sa mère lui répondit : « La tête de Jean-Baptiste. » Revenant aussitôt avec empressement auprès du roi, la jeune fille lui fit cette demande : « Je veux que tu me donnes, à l'instant, sur un plat, la tête de Jean-Baptiste. » Le roi fut contristé ; néanmoins, à cause de son serment et de ses convives, il ne voulut point l'affliger d'un refus. Il envoya aussitôt l'un de ses gardes avec l'ordre d'apporter la tête de Jean sur un plat. Le garde alla décapiter Jean dans la prison, et apporta sa tête sur un plat ; il la donna à la jeune fille, et la jeune fille la donna à sa mère. Les disciples de Jean l'ayant appris, vinrent prendre son corps et le mirent dans un sépulcre (1). »

7. *Témoignage de Jésus en faveur de Jean.* — Tel a été, d'après l'Evangile, celui qu'un ange annonça au vieux Zacharie ; celui qu'Elisabeth, jusque-là stérile, conçut et enfanta dans un âge avancé ; celui qui fut rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère et qui, dans le sein maternel, tressaillit à l'approche de Jésus ; celui qui fut le précurseur et le baptiste de Jésus, son témoin et son apôtre ; celui qui fut un pénitent héroïque, un prodige d'humilité, un géant de sainteté, un martyr intrépide. Quelle place que la sienne près du Sauveur ! quel rôle que le sien ! et avec quelle indomptable énergie il s'y est totalement consacré ! Mais il n'a pas à recevoir d'éloges de la part des hommes, celui qui a été si bien loué par Dieu. Inspiré par le Saint-Esprit, l'évangéliste saint Jean a pu écrire de son illustre homonyme : « Il y eut un homme envoyé de Dieu ; son nom était Jean. Celui-ci vint en

1. *Marc.*, VI, 17-29.

témoignage pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui (1). » Mais qu'est-ce que cela auprès du témoignage rendu par le Sauveur lui-même à son témoin de la première heure ?

Jean, dit le Sauveur, « a rendu témoignage à la vérité. Il était la lampe qui brûle et luit (2). » Et quel éloge de Jean à la foule, quand il lui dit : « Qu'êtes-vous allés voir au désert ? Un roseau agité par le vent ? Qu'êtes-vous allés voir au désert ? Un homme vêtu d'habits moelleux ? Mais ceux qui portent des vêtements précieux et vivent dans les délices sont dans les palais royaux. Enfin qu'êtes-vous allés voir ? un prophète ? Oui, je vous le dis, et plus qu'un prophète. C'est de lui qu'il est écrit : J'envoie mon messager devant votre face pour vous précéder et vous préparer la voie. Je vous le dis, en effet, parmi les enfants des femmes, il n'y a pas de prophète plus grand que Jean-Baptiste (3). » Et en disant ces choses à la gloire de Jean, Jésus ne le considère que comme précurseur. Rien qu'à ce titre, parmi tous les hommes suscités par Dieu et investis d'une mission providentielle, tels que les juges, les rois, les prophètes, aucun n'avait été élevé à une fonction aussi haute que Jean. Et Jésus ajoute, pour montrer la supériorité de la religion chrétienne sur la religion mosaïque : « Le plus petit dans le royaume de Dieu est plus grand que lui ; » plus grand que lui, en tant que précurseur. Mais à ce titre, Jean en a joint d'autres, celui notamment de son incomparable sainteté, et par là il appartient, lui aussi, au royaume de Dieu et y occupe une place éminente. Il n'eut rien de ce que symbolise un roseau agité par le vent ; il fut un cœur ferme et inébranlable au service de Dieu, une âme solide et

1. *Joan.*, I, 6, 7. — 2. *Joan.*, V, 33, 35. — 3. *Luc.*, VII, 24-28.

à l'épreuve de toutes les tentations du monde, un caractère héroïquement trempé pour la lutte contre le mal et la pratique de l'austère vertu. Il n'eut rien non plus de l'homme efféminé, comme en témoignent sa fuite au désert, ses vêtements en poils de chameau, sa nourriture grossière, sa mortification et sa pénitence. Et au milieu des grands succès de sa prédication il resta à l'abri de toute vaine complaisance et fut d'une profonde humilité. Pour lui devait se réaliser la parole de la Vierge dans son *Magnificat :* Dieu élève les humbles. Et c'est pourquoi le souvenir de saint Jean-Baptiste est resté si vivant et si glorieux dans l'Eglise.

II. Culte et fêtes de saint Jean. — Saint Jean-Baptiste fut le premier avec saint Etienne, le protomartyr, à être l'objet d'un culte dans toute l'Eglise. Il eut sa fête, ou plutôt ses fêtes, car on ne se contenta pas de commémorer l'anniversaire de sa mort, mais on voulut encore, en s'inspirant de l'Evangile, honorer sa naissance, qui devait être un sujet de joie pour tant de monde, et même sa conception, qui fut surnaturellement annoncée par un ange et entourée de miracles. Plus qu'aucun autre il fut rapproché du Sauveur dans les manifestations de la piété et du culte. La date choisie pour la naissance de Jésus servit à déterminer celle de la naissance de Jean. La première était le huitième jour des calendes de janvier, c'est-à-dire le 25 décembre ; la seconde fut le huitième jour des calendes de juillet, c'est-à-dire le 24 juin. Corrélativement à la date de la naissance, on plaça celle de la conception de saint Jean à la fin du mois de septembre, les Grecs au 23, les Latins au 24.

1. *Dans l'Eglise grecque.* — Depuis longtemps les Grecs célèbrent plusieurs fêtes en l'honneur de

saint Jean-Baptiste : celle de sa *Conception*, le 23 septembre ; celle de sa *Nativité*, le 24 juin ; celle de sa *Décollation*, le 29 août ; celle de la première et de la seconde *Invention de son chef*, le 24 février ; et celle de la troisième *Invention de son chef*, le 25 mai.

La fête de la *Conception* est ainsi annoncée actuellement dans les calendriers grecs : *Conceptio venerandi, gloriosi prophetae, praecursoris et baptistae Joannis* (1). L'archimandrite Serge, auteur du *Kalendarium Orientis completum*, croit que cette fête était déjà célébrée au ve siècle, mais comme une fête simple, qui n'avait pas la solennité de la Nativité et de la Décollation. Elle se trouve signalée dans le calendrier de Constantinople du IXe siècle (2), ainsi que dans le ménologe de Basile de la fin du Xe.

La fête de la *Nativité* de saint Jean-Baptiste est la grande solennité en l'honneur du Précurseur. Elle rappelle par son éclat celles de la Noël et de Pâques : *Nativitas venerandi, gloriosi prophetae, praecursoris et baptistae Joannis* (3). Inscrite dans le calendrier de Naples (4), elle fut obligatoire pour tout l'Orient ; et lorsque, en 1166, Manuel Comnène publia sa *Novella* sur les jours à observer comme les dimanches, la fête de la Nativité de saint Jean fut maintenue parmi les jours de chômage complet (5). Cela n'a pas varié depuis ; et encore aujourd'hui elle compte parmi les fêtes d'obligation (6).

1. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 281. — 2. Morcelli, *Kalendarium*, t I, p. 22, 160. — 3. Nilles, *Kalendarium*, t I, p. 187-190. — 4. Mazocchi, *In vetus marmoreum S. Neap. Eccl. Kalendarium commentarius*, au 24 juin. — 5. *Nov. Constit.*, *Patr. gr.*, t. CXXXIII, col. 756-760. — 6. Les Grecs partagent les grandes solennités de l'année en trois classes : dans la première, c'est Pâques, qui s'appelle « la Fête ; » dans la seconde : la Noël, l'Epiphanie, la Purification, l'Annonciation, le dimanche des Rameaux, l'Ascension, la Pentecôte, la Transfiguration, l'Assomption, la Nativité de la sainte Vierge, l'Exaltation de la croix, la Présenta-

La fête de la *Décollation* est presque aussi solennelle que la précédente en Orient : *Abscissio venerandi capitis sancti gloriosi prophetae, praecursoris et baptistae Joannis* (1). Elle aussi a été maintenue par Manuel Comnène parmi les ἄπραχτοι ; mais elle n'est plus obligatoire actuellement d'une façon générale, sauf dans quelques églises (2).

Mais il faut ranger parmi les fêtes ordinaires celles des diverses inventions du chef de saint Jean-Baptiste. Sur le témoignage de documents et de traditions particulières, les Grecs comptent trois inventions de ce chef ; mais rien n'est plus embrouillé à démêler. Ce que l'on peut tenir pour certain, puisque l'Evangile le rapporte, c'est que les disciples ensevelirent le corps de leur maître. La tradition veut que, pour échapper aux atteintes d'Hérode, ils l'aient enseveli à Sébaste, l'ancienne Sichem, capitale de la Samarie. Mais, sous Julien l'Apostat, la tombe du Précurseur fut odieusement saccagée ; ses ossements furent livrés aux flammes et ses cendres dispersées. Tout ne fut point perdu cependant ; il y eut de courageux et pieux chrétiens qui sauvèrent ce qu'ils purent de ces glorieuses reliques et les confièrent à un abbé de Jérusalem. Celui-ci ne s'estimant pas digne de les garder, les envoya à saint Athanase, dit Tillemont (3), qui les mit dans la muraille d'un autel, en disant, par esprit de prophétie, qu'elles serviraient bientôt. Cela s'accomplit lorsque le grand Théodose, ayant ordonné de démolir le temple de Sérapis, à Alexandrie, et

tion de Marie ; dans la troisième : la Circoncision, la Nativité de saint Jean-Baptiste, la fête de saint Pierre et de saint Paul et la Décollation. Cf. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 33.

1. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 261. — 2. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 34 et 35. — 3. *Mémoires*, t. I, p. 102.

de bâtir à sa place un magnifique temple en l'honneur de saint Jean-Baptiste, on y déposa ces saintes reliques, le jour de la dédicace, le 27 mai 395 ou 396, selon Théophane. La tombe de Sébaste n'en continua pas moins à être honorée ; et sainte Paule, dans son voyage à travers la terre sainte, y fut témoin, au dire de saint Jérôme, d'étonnants prodiges.

Quant au chef de saint Jean, Sozomène prétend (1) qu'après avoir été découvert à Jérusalem par des moines de la secte de Macédonius, il aurait été transporté en Cilicie et de là à Chalcédoine, en 371, au plus tard. Théodose s'en serait ensuite emparé pour le déposer dans l'église dédiée à saint Jean, dans l'un des faubourgs de Constantinople. D'après une autre tradition, ce chef aurait été transporté, au contraire, dans la ville d'Emèse, en Phénicie, où il demeura assez longtemps jusqu'à ce qu'il y fût miraculeusement découvert, en 453, sous l'empereur Marcien. Emèse étant tombée au pouvoir des Arabes, la précieuse relique fut soustraite à l'impiété des vainqueurs, dans le courant du VIIIe siècle, et transportée secrètement, d'abord à Comane, dans l'Arménie ou le Pont, et ensuite à Constantinople (2). Quoi qu'il en soit de ces traditions orientales, qu'il est impossible de concilier entre elles et avec

1. *Hist. eccl.*, VII, 21. — 2. Cf. du Cange, *Traité du Chef de saint Jean-Baptiste*. Il est difficile, comme on le voit, de concilier ces traditions. De Constantinople, ce chef serait passé en France. « L'Eglise d'Amiens, dit Tillemont, *Mémoires*, t. I, p. 107, prétend avoir aujourd'hui une grande partie de la tête de saint Jean-Baptiste, c'est-à-dire toute la face jusqu'à la bouche, et l'avoir reçue, le 17 décembre 1206, par le moyen de Walon de Sarton, l'un de ses chanoines, qui s'étant trouvé, l'an 1204, à la prise de Constantinople par les Français, rencontra cette relique dans les ruines d'un vieux palais. » Tillemont, *Mémoires*, t. I, p. 107.

celle de l'Eglise romaine, l'Eglise grecque commémorait et commémore encore trois inventions du chef de saint Jean-Baptiste, les deux premières, le 24 février, sous ce titre : *Primo et secundo inventio pretiosi capitis sancti Joannis praecursoris*, et la troisième, le 25 mai, sous ce titre : *Tertio inventio pretiosi capitis Praecursoris* (1).

2. *Dans l'Eglise latine.* — En Occident, le culte du Précurseur n'a pas été aussi étendu quant au nombre des fêtes. Le martyrologe romain mentionne bien deux inventions du chef de saint Jean-Baptiste, l'une au 24 février, sans fête spéciale, l'autre au 29 août, à la fête de la Décollation. Les anciens martyrologes latins ont même contenu jusqu'au xve siècle, à la date du 24 septembre, la commémoration de la Conception du Baptiste, non qu'elle fût proposée comme sainte en soi, remarque Papebroch, et digne d'un culte religieux, à la manière de celle de la sainte Vierge, mais à cause des mystères du jour où furent annoncés par l'ange à Zacharie la naissance et le rôle futur du Précurseur. Pour ne pas donner lieu de laisser croire que saint Jean a été conçu sans la tache du péché originel, cette mention a été supprimée depuis.

Cette restriction dans le nombre des fêtes n'a pas empêché l'Eglise latine de rendre à saint Jean les honneurs qui lui sont dûs et de lui consacrer deux solennités, celles de la Nativité et de la Décollation. Rome elle-même a consacré à saint Jean-Baptiste son église cathédrale, la mère et la maîtresse de toutes les églises (2). Et quelques particularités

1, Cf. Nilles, *Kalendarium*, t. 1, p. 111, 165. — 2. Les baptistères sont consacrés à saint Jean-Baptiste. « Le baptême qu'il donnait aux foules sur les bords du Jourdain n'eut jamais, il est vrai, la puissance du baptême chrétien ; mais en plongeant l'Homme-Dieu sous les eaux, il mettait ces

liturgiques montrent, dans le passé, la haute estime qu'on avait pour lui. C'est ainsi, par exemple, qu'au moyen âge on récitait deux offices (1), et l'on célébrait trois messes en l'honneur de sa fête, tout comme pour la Noël (2). Des vieux usages extra-litur-

dernières en possession de la vertu fécondante qui, sortie de cet Homme-Dieu, allait leur donner de compléter jusqu'à la fin des temps, par l'accession de membres nouveaux, le corps de l'Eglise unie au Christ. La foi de nos pères n'ignorait pas les grands biens dont étaient redevables à Jean les particuliers et les peuples. Tant de néophytes recevaient son nom au baptême, si efficace pour conduire jusqu'à la sainteté était le secours prêté par lui à ses clients fidèles, qu'il n'est pas de jour du calendrier où l'on ne puisse honorer la naissance au ciel de quelqu'un d'entre eux. Patron autrefois des Lombards, saint Jean-Baptiste l'est aujourd'hui du Canada français. Mais, soit en Orient, soit en Occident, qui pourrait compter les contrées, les villes, les familles religieuses, les abbayes, les églises placées sous ce puissant patronage : depuis le temple qui, sous Théodose, remplaça dans Alexandrie l'antique Sérapéon aux mystères fameux, jusqu'au sanctuaire élevé sur les ruines de l'autel d'Apollon, au sommet du Cassin, par le patriarche des moines; depuis les quinze églises que Byzance, devenue la nouvelle Rome, avait consacrées dans ses murs au Précurseur, jusqu'à cette basilique auguste de Latran, vraiment digne du nom qui lui fut donné de *basilique d'or*, et qui, dans la capitale de l'univers chrétien, reste la maîtresse et la mère de toutes les églises de la Ville et du monde! Primitivement dédiée au Sauveur, elle adjoignit bientôt à ce vocable sacré, comme inséparable, celui de l'ami de l'Epoux. Le nom de Jean l'Evangéliste, cet autre ami de Jésus, dont une tradition place au 24 juin la mort précieuse, fut lui-même ajouté aux deux autres; mais il n'en demeure pas moins assuré que la pratique commune est d'accord avec les anciens documents pour rapporter plus spécialement au Précurseur le titre de saint Jean de Latran, sous lequel on désigne aujourd'hui la basilique patriarcale des Pontifes romains. » Continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, t. III, p. 298.

1. Témoins Honorius d'Autun, *Gemma animæ*, IV, 48, *Patr. lat.*, t. CLXXII, col. 706, et Durand, *Rationale*, l. VII, c. XIV. — 2. La première, dans la nuit ; la seconde, au matin; la troi-

giques, celui d'allumer des feux (1), de faire tourner une roue ardente (2) et de brûler des ossements (3), quand arrivait la fête de saint Jean, l'Eglise ne s'est pas contentée de les tolérer comme des manifestations d'une religieuse allégresse (4), elle a même voulu consacrer le premier, qu'elle conserve encore, par une bénédiction spéciale. Il fut même un

sième, en plein jour. La première doit être, à vrai dire, celle de la vigile ; le sacramentaire grégorien, Pamélius, *Liturgica* t. II, p. 311, ne signale, pour le jour, que deux messes : l'une, *in mane prima;* l'autre, *in die.* Le pseudo-Alcuin. *De div. offic.*, XXX, *Patr. lat.*, t. CI, col. 1230, s'exprime ainsi : « Ideo tres missæ celebrantur in festivitate s. Joannis, quia tribus insignibus excellenter refulsit. Ad hoc enim venit ut viam Domini præpararet exemplo suæ conversationis, qui triumphus celebratur in vigilia ejusdem. Per ministerium baptismi claruit insignis : hujus ministerii triumphus in prima missa recolitur. Nazareus permansit ex utero matris suae : hoc donum recolitur in die. »

1. Ces usages remontent à une très haute antiquité, et sont signalés par les liturgistes du moyen âge, qui en font ressortir le symbolisme. Ces feux sont un témoignage de la joie annoncée par l'ange pour le jour de la naissance du Précurseur ; ils font penser aux expressions du Sauveur qui appelait Jean une lampe qui brûle et luit. — 2. Ce disque enflammé, tournant sur lui-même, précipité du haut des montagnes ou lancé à travers les rues, symbolisait le soleil qui, arrivé au solstice d'été, retrograde vers l'équateur, quand vient la fête de saint Jean; il fait penser aussi, comme le répète plusieurs fois saint Augustin, *In Ps.*, CXXXII, 11, *Patr. lat.*, t. XXXVII, col. 735 ; *Serm.* CXCIV, 2 ; CCLXXXVII, 3 ; CCLXXXVIII, 5 ; t. XXXVIII, col. 1016, 1302, 1308 ; *Serm.* CCLXXX, t. XXXIX, col. 1683, au mot du Précurseur lui-même : Il faut qu'il croisse et que je diminue. — 3. Ceci symbolisait que la naissance de saint Jean met fin à la loi ancienne et commence des temps nouveaux, selon ces mots du Lévitique, XXVI, 10 : « Vous rejetterez ce qui est vieux, à l'arrivée des biens nouveaux. » — 4. On n'a pas manqué de voir dans ces usages des pratiques superstitieuses et idolâtriques. Gretser, dans son *De festis*, et Paciaudus, dans son *De cultu*, ont fait justice de ces accusations malveillantes.

temps, remarquait Durand de Mende (1), où la fête de saint Jean, comme celle de Noël, était précédée d'un carême préparatoire de trois semaines, pendant lequel les noces étaient interdites (2). C'est dire de quels honneurs l'Eglise latine avait entouré la fête du Précurseur, dont elle avait fait une fête d'obligation. Saint Boniface, l'apôtre de la Germanie, la signalait déjà, au VIIIe siècle, parmi celles qu'il faut sanctifier par l'audition de la messe et l'abstention des œuvres serviles. En 1642, Urbain VIII la maintenait toujours parmi les fêtes de précepte (3) ; elle a cessé, depuis, d'en faire partie dans les pays de concordat ; le *Motu proprio* du 2 juillet 1911 l'a supprimée pour toute l'Eglise. Mais, pour empêcher qu'elle ne passât inaperçue aux yeux des fidèles, S. S. Pie X a décidé qu'elle serait célébrée désormais le dimanche qui précède la fête de saint Pierre et de saint Paul (4), avec la même solennité qu'auparavant, c'est-à-dire sous le rite double de Ire classe, avec vigile et octave. Elle se célèbrera donc au plus tôt le 22 juin, au plus tard le 28, et elle l'emportera liturgiquement, avec sa vigile et son octave, sur la vigile, la fête et l'octave des saints Apôtres Pierre et Paul.

Beaucoup moins solennelle est la seconde fête consacrée à saint Jean-Baptiste par l'Eglise latine, le 29 août. Elle est ainsi annoncée au Martyrologe : *Decollatio sancti Joannis Baptistae, quem Herodes circa festum Paschae decollari praecepit ; quae tamen hoc die solemniter colitur, quando ejus venerandum caput secundo inventum fuit Emesae, in Syria ; quod postea Romam translatum, in ecclesia sancti Silvestris ad Campum Martium summa populi devotione asser-*

1. *Rationale*, l. VII, c. XIV, n. 9. — 2. Conc. de Salingestadt, en 1022, can. 3, dans Hardouin, *Act. Concil.*, t. VI, col. 828. — 3. Voir t. VI, p. 46. — 4. *Motu proprio*, art. II.

valur. C'est aux environs de Pâques que saint Jean eut la tête tranchée, et c'est pourtant au 29 août que les Latins, comme les Grecs, en font la commémoration. On comprend fort bien qu'à cause du carême, qui primitivement excluait toute fête, on l'ait renvoyée à plus tard. Mais pourquoi au 29 août? C'est un problème liturgique résolu par Durand au moyen d'hypothèses gratuites ou de données fausses (1); de plus experts que lui l'ont laissé sans solution. Ce qu'il faut remarquer dans la notice du martyrologe romain, c'est la mention de la translation du chef de saint Jean à Rome et de sa conservation dans l'église de Saint Silvestre *in capite ;* et ceci complique singulièrement le problème de l'identité de ce chef. Il faut remarquer aussi que cette notice place la fête de la Décollation au 29 août, parce que ce serait la date de l'invention du chef de saint Jean à Emèse. Or, cette invention a eu lieu en réalité le 24 février 453 (2). Renonçons donc à savoir pourquoi la fête de la Décollation a été fixée au 29 août ; le souvenir de la mort de saint Jean vaut par lui-même et mérite l'hommage de notre piété. Ses reliques, surtout son chef précieux, ont droit à notre vénération ; par elles, ou à cause d'elles, c'est au saint lui-même en définitive que s'adresse notre culte religieux.

II. Saint Pierre et Saint Paul

I. Grandeur et gloire des saints apôtres Pierre et Paul. — *Le chef du collège apostolique.* — Simon, fils de Jean et frère d'André, était de Bethsaïde, sur les bords du lac de Génésareth : c'était

1. *Rationale*, l. VII, c. XXVI, n. 3, 4. — 2. Cf. 8 ; Tillemont, *Mémoires*, t. I, p. 500-502.

un pêcheur. Mais le Sauveur le choisit pour en faire un pêcheur d'hommes, mieux que cela, le fondement de son Eglise. Il avait de réelles qualités, mais il n'était pas sans défauts ; sa nature primesautière et généreuse le poussait à exprimer tout haut les sentiments de son cœur et à prendre parfois des engagements qu'il ne sut pas toujours tenir, comme cela lui arriva la nuit de la Passion. Mais, la grâce aidant, ses défauts disparurent et laissèrent un libre jeu à ses vertus (1). De quelles attentions et de quelles prévenances ne fut-il pas l'objet de la part de Jésus ! Son nom fut changé en celui de Pierre ; il fut choisi pour être témoin de la transfiguration au Thabor ; à Césarée de Philippe, il proclama la divinité du Sauveur, et aussitôt il reçut l'annonce qu'il serait la pierre fondamentale de l'Eglise, qu'il recevrait les clefs du royaume des cieux avec le pouvoir de lier et de délier. Et le soir de la dernière Cène, quand Jésus annonça à ses apôtres qu'il allait être pour tous, cette nuit même, une occasion de chute, Pierre protesta ; mais Jésus lui dit : « Avant que le coq chante, tu me renieras trois fois. » Et Pierre d'insister à nouveau : « Quand il me faudrait mourir avec vous, je ne vous renierai point. » Parole présomptueuse, bientôt démentie par les faits. On sait ce qu'il advint : Pierre renia son Maître, et le coq chanta. Se souvenant alors de la parole de Jésus, il fut touché de repentir, « et étant sorti, il pleura amèrement. »

Cette douloureuse expérience fut décisive pour rendre Pierre moins présomptueux. Il expia sa faute. Et lorsque par trois fois le Sauveur ressuscité. lui demanda : « *M'aimes-tu?* » il répondit « Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous savez

1. Pour la bibliographie, voir t. II, p. 469-470.

bien que je vous aime. » La triple protestation de son amour devait faire complètement oublier son triple reniement. Et le Christ qui lui avait dit : « *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères* (1) ; » lui dit cette fois : « *Pais mes agneaux, pais mes brebis* (2). » C'en est fait, voilà Pierre investi d'un rôle unique dans l'œuvre du Sauveur : il est la pierre fondamentale de l'Eglise, le maître souverain qui possède les clefs du royaume terrestre et céleste, le chef absolu qui lie ou délie avec une autorité divine, le confirmateur autorisé de ses frères, dont la foi est assurée de ne pas défaillir, le pasteur suprême de tout le troupeau.

Comment a-t-il compris et rempli ce rôle ? Nous l'avons déjà montré procédant au remplacement de Judas, prenant la défense des apôtres et de la foi au Christ ressuscité, exerçant l'office de juge, condamnant la simonie, visitant les communautés chrétiennes, ouvrant le premier la porte aux gentils, reconnaissant et approuvant la mission de saint Paul, prenant une décision dogmatique et pratique, écrivant les deux premières encycliques (3). Mais nous n'avons pas signalé toute son activité apostolique, la fondation de son premier siège à Antioche, ses courses à travers la Cappadoce, le Pont et la Bithynie, son installation définitive dans la capitale de l'empire romain, ni surtout sa mort glorieuse. Comme la descente du Saint-Esprit l'avait transformé ! Humble et repenti, il le fut plus que jamais ; mais il tint surtout à donner des preuves de son amour pour le Christ, à mettre ses efforts, ses sueurs et ses peines dans la fondation de l'Eglise,

1. *Luc.*, XXII, 32. — 2. *Joan.*, XXI, 15-17. — 3. Voir t. II, p. 475 et suivantes.

à ne reculer ni devant les menaces, ni devant les coups, ni devant les prisons, ni devant le martyre pour la gloire de son Maître et le bien des âmes. Quelle décision dès le jour de la Pentecôte ! quelle intrépidité devant le sanhédrin ! quelle joie sous les coups de fouet ! quels soins dans l'organisation de l'Eglise naissante ! quelle ardeur à propager la foi ! et quels miracles que ceux dont il fut l'objet à plusieurs reprises ou dont il fut l'instrument en faveur des autres ! Sa délivrance de la prison de Jérusalem, la guérison du boiteux de naissance à la porte du temple, du paralytique Enée à Lydda, et la résurrection de Tabithe à Joppé ! Mais qu'est-ce que tout cela auprès de son martyre, qui fut le triomphe de son humilité, le témoignage suprême de sa foi vaillante et de son amour généreux ?

2. *L'Apôtre des gentils.* — Auprès du chef du collège apostolique, voici un autre héros, l'apôtre des gentils, Saul de Tarse, en Cilicie, de race juive, de la tribu de Benjamin, fils de pharisien et pharisien lui-même. De bonne heure, Saul s'était rendu à Jérusalem pour étudier la loi sous la conduite du célèbre Gamaliel. « Je surpassais dans le judaïsme, dira-t-il plus tard (1), beaucoup de ceux de mon âge et de ma nation, étant à l'excès partisan jaloux des traditions de mes pères. » De là son intolérance et sa rage contre les prédicateurs de la foi nouvelle. Il siégea dans le tribunal où comparut saint Etienne, il se prononça contre lui, le suivit jusqu'au lieu du supplice et garda les vêtements de ceux qui lapidaient le diacre martyr (2). Excité par ce premier meurtre, il se crut suscité de Dieu pour noyer la religion nouvelle dans le sang. Dans cet excès de fureur, comme il le qualifie lui-même (3),

1. *Gal.*, I, 14. — 2. *Act.*, VII, 5 ; XXII, 20 ; XXVI, 10. — 3. *Gal.*, I, 13.

il ne connut plus de bornes. « J'avais cru que je devais m'opposer de toutes mes forces au nom de Jésus de Nazareth. C'est ce que j'ai fait à Jérusalem ; j'ai fait enfermer dans les prisons un grand nombre de saints, en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres ; et quand on les mettait à mort, j'y donnais mon suffrage. Souvent, parcourant toutes les synagogues et sévissant contre eux, je les ai forcés de blasphémer ; et ma fureur allait toujours croissant, je les poursuivais jusque dans les villes étrangères (1). »

C'est ainsi que ce « loup » se fit donner pleins pouvoirs pour aller à Damas exercer des violences et faire de nouvelles victimes. Il partit donc avec des projets sanguinaires. « Comme il était en chemin et qu'il approchait de la ville, tout à coup une lumière venant du ciel resplendit autour de lui. Il tomba par terre et entendit une voix qui lui disait : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » Il répondit : « Qui êtes-vous, Seigneur ? » Et le Seigneur dit : « Je suis Jésus que tu persécutes. Il n'est pas bon pour toi de regimber contre l'aiguillon. » Tremblant et saisi d'effroi, il dit : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Le Seigneur lui repondit : « Lève-toi et entre dans la ville ; là on te dira ce que tu dois faire. » Les hommes qui l'accompagnaient demeurèrent saisis de stupeur ; car ils percevaient le son de la voix, mais ne voyaient personne. Saul se releva de terre et, bien que ses yeux fussent ouverts, il ne voyait rien ; on le prit par la main et on le conduisit à Damas ; et il fut trois jours sans voir et sans prendre ni nourriture ni boisson. Or, il y avait à Damas un disciple nommé Ananie. Le Seigneur lui dit dans une

1. *Act.*, XXVI, 9-11.

vision : « Ananie ! » Il répondit : « Me voici, Seigneur. » Et le Seigneur lui dit : « Lève-toi, va dans la rue qu'on appelle la Droite, et cherche dans la maison de Judas un nommé Saul, de Tarse ; car il est en prière. » Ananie répondit : « Seigneur, j'ai appris de plusieurs tout le mal que cet homme a fait à vos saints dans Jérusalem. Et il a ici, des princes des prêtres, plein pouvoir pour charger de chaînes tous ceux qui invoquent votre nom. » Mais le Seigneur lui dit : « Va, car cet homme est un instrument que j'ai choisi, pour porter mon nom devant les nations, devant les rois et devant les enfants d'Israël ; et je lui montrerai tout ce qu'il doit souffrir pour mon nom. » Ananie s'en alla et, arrivé dans la maison, il imposa les mains à Saul, en disant : « Saul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui t'a apparu sur le chemin par lequel tu venais, m'a envoyé pour que tu recouvres la vue et que tu sois rempli du Saint-Esprit. » Au même instant, il tomba des yeux de Saul comme des écailles, et il recouvra la vue. Il se leva et fut baptisé ; et après qu'il eut pris de la nourriture, ses forces lui revinrent (1). »

Le « loup de Benjamin » avait été terrassé de main de maître ; sa transformation morale fut complète ; de persécuteur il allait devenir apôtre, et quel apôtre ! Il commença à Damas même à prêcher aux Juifs que Jésus est le Fils de Dieu. Ses amis de la veille se retournent aussitôt contre lui et cherchent à lui faire un mauvais parti. Mais pour échapper à leurs coups, comme on gardait nuit et jour les portes de la ville, il se fit descendre par la muraille dans une corbeille et passa trois ans dans le recueillement et la prière. Après quoi il se rendit à

1. *Act.*, IX, 3-19.

Jérusalem, mais les disciples se refusaient à croire qu'il fût converti. Barnabé dut le présenter aux apôtres, et Paul vit Pierre et Jacques. S'étant mis à prêcher aux juifs hellénistes, ceux-ci résolurent de le tuer. Il dut disparaître. Retiré à Tarse, ce fut Barnabé qui vint l'y chercher pour le conduire à Antioche. Là il reçut l'imposition des mains, et la carrière de l'apostolat s'ouvrit devant lui.

Depuis ce moment, sa vie ne fut qu'une course incessante à travers les provinces de la presqu'île d'Asie, la Macédoine, la Grèce. Quel missionnaire infatigable ! Et comme il était fier de son titre d'ambassadeur du Christ (1) ! A la lettre il fut le Docteur des nations dans la foi et la vérité (2). Il prêchait l'Evangile, comme une obligation qui lui incombait : « Malheur à moi, disait-il, si je n'annonce pas l'Evangile (3) ! » Et comme il aimait les âmes de ses auditeurs ! Comme il se mettait à leur portée ! Il avait pour ses convertis un vrai cœur de nourrice (4). « Pour moi, écrivait-il, bien volontiers je dépenserai et je me dépenserai moi-même tout entier pour vos âmes, dussè-je, en vous aimant davantage, être moins aimé de vous (5). » « Nous aurions voulu vous donner, non seulement l'Evangile de Dieu, mais notre vie même (6). » Il pouvait se rendre ce témoignage : « Je me suis fait tout à tous, afin de les sauver tous (7). » Aussi quel fructueux apostolat ! que d'âmes conquises ! que d'églises fondées !

Mais il avait soin d'en reporter tout l'honneur au Christ ; car, pour lui, il n'oubliait pas ses tristes débuts ; il rappelait très humblement qu'il avait été « un blasphémateur, un persécuteur, un insul-

1. II *Cor.*, v, 20. — 2. I *Tim.*, ii, 7. — 3. I *Cor.*, ix. 16. — 4. I *Thes.*, ii, 7. — 5. II *Cor.*, xii, 15. — 6. I *Thes.*, ii, 8. — 7. I *Cor.*, ix, 22.

teur (1). » Aussi se considérait-il comme un avorton. « Je suis le moindre des apôtres, moi qui ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et sa grâce envers moi n'a pas été vaine ; loin de là, j'ai travaillé plus qu'eux tous, non pas moi pourtant, mais la grâce de Dieu qui est avec moi (2). »

Si sa moisson fut riche, ce ne fut pas sans peines. « Sont-ils ministres du Christ, écrivait-il aux Corinthiens ? Ah ! je vais parler en homme hors de sens : je le suis plus qu'eux ; bien plus qu'eux par les travaux, bien plus qu'eux par les coups, infiniment plus par les emprisonnements. Souvent j'ai vu de près la mort ; cinq fois j'ai reçu des Juifs quarante coups de fouet moins un ; trois fois j'ai été battu de verges ; une fois j'ai été lapidé ; trois fois j'ai fait naufrage ; j'ai passé un jour et une nuit dans l'abîme. Et mes voyages sans nombre, les périls sur les fleuves, les périls de la part des brigands, les périls de la part de ceux de ma nation, les périls de la part des gentils, les périls dans les villes, les périls dans les déserts, les périls sur la mer, les périls de la part des faux-frères, les labeurs et les peines, les nombreuses veilles, la faim, la soif, les jeûnes multipliés, le froid, la nudité. Et sans parler de tant d'autres choses, rappellerai-je mes soucis de chaque jour, la sollicitude de toutes les églises (3) ? »

Toutes ces épreuves, il les supporte courageusement, joyeusement même, car il avait au cœur un double amour, l'amour du Christ et l'amour des âmes. Pour l'amour de celui qu'il avait persécuté, que n'aurait-il pas enduré ? « Pour son amour, dit-

1. I *Tim.*, I, 13. — 2. I *Cor.*, XV, 9-10. — 3. II *Cor.*, XI, 23-2.

il, j'ai voulu tout perdre, regardant toutes choses comme de la balayure, afin de gagner le Christ (1). » Et il lançait ce suprême défi : « Qui nous séparera de l'amour du Christ? La tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée ? J'ai l'assurance que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni les puissances, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ Notre Seigneur (2). » Il disait aussi : « Je supporte tout à cause des élus (3). »

Mais ces épreuves avaient leurs compensations : du côté des âmes, par des conquêtes, qui groupèrent autour de lui des femmes généreuses et dévouées, des disciples nombreux, ardents, toujours prêts à obéir et se dépensant sans compter, comme lui, au service de Dieu ; du côté du ciel, par des faveurs incomparables et de mystérieuses communications, par des ravissements et des extases, qui auraient pu devenir, pour une âme moins bien trempée que la sienne, l'occasion d'une dangereuse complaisance en soi. Mais, dit-il, « de crainte que l'excellence de ces révélations ne vînt à m'enfler d'orgueil, Dieu a mis une écharde dans ma chair, un ange de Satan pour me souffleter... Trois fois, j'ai prié le Seigneur de l'écarter de moi, et il m'a dit : « Ma grâce te suffit, car c'est dans la faiblesse que ma puissance se montre tout entière. » Je préfère donc bien volontiers me glorifier de mes faiblesses, afin que la puissance du Christ habite en moi. C'est pourquoi je me plais dans les faiblesses, dans les opprobres, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les détresses, pour le Christ (4). »

1. *Philip.*, III, 8. — 2. *Rom.*, VIII, 35-39. — 3. II *Tim.*, II, 10. — 4. II *Cor.*, XII, 7-10.

Et au bout d'une telle vie, d'un tel apostolat, de tant d'épreuves, le grand Apôtre pouvait se rendre ce témoignage : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi ; il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de justice (1). » Cette couronne de justice, l'athlète du Christ la reçut, le même jour que saint Pierre, par une mort sanglante et glorieuse.

3. *La mort des deux apôtres.* — Les mérites et les vertus de Pierre et de Paul, disait saint Léon le Grand, dépassent tout ce que l'on pourrait en dire; nulle différence, nulle distinction à faire pour ceux que l'élection, les labeurs apostoliques et la fin ont rendus égaux (2). Appelés l'un et l'autre à un ministère de choix, Pierre et Paul, chacun dans son rôle, ont pleinement rempli leur mission, et tous les deux, par un dessein de la Providence, devaient cueillir, le même jour et dans la même ville, dans la capitale de l'empire, qui devait devenir le centre de l'Eglise, la palme du martyre et le fruit de leurs travaux.

Depuis longtemps, le chef du collège apostolique savait la fin qui lui était réservée. Le Sauveur la lui avait annoncée : « En vérité, en vérité, je te le dis, quand tu étais plus jeune, tu te ceignais toi-même, et allais où tu voulais ; mais quand tu seras vieux, tu étendras les mains, et un autre te ceindra et te mènera où tu ne voudras pas. » Il dit cela, note saint Jean, pour indiquer par quelle mort Pierre devait glorifier Dieu (3). Le moment était venu ; Pierre le sentait tout proche, et il l'annonce clairement dans

1. II *Tim.*, IV, 7, 8. — 2. « De quorum meritis atque virtutibus, quæ omnem loquendi superant facultatem, nihil diversum, nihil debemus sentire discretum, quia illos et electio pares, et labor similes, et finis fecit æquales. » — 3. *Joan.*, XXI, 18, 19.

sa seconde épître : « Je sens que je la quitterai bientôt (cette tente de la vie), ainsi que Notre Seigneur Jésus-Christ me l'a fait connaître (1). » Comme la persécution avait éclaté à Rome, Pierre, sur les instances de ses fidèles, s'était décidé à sortir de la ville pour y échapper. Et saint Ambroise raconte qu'à la sortie, il vit Jésus qui s'avançait. « Seigneur, où allez-vous ? » lui demanda-t-il. « Je viens pour être crucifié de nouveau, » répondit le Sauveur (2). L'apôtre comprit ; il rentra à Rome pour y être crucifié (3).

Paul, qui, après quatre ans de détention, avait échappé à « la gueule du lion (4), » venait d'être repris et jeté en prison. Il réclama à Timothée le manteau, les livres et les parchemins laissés à Troas chez Carpus ; il voulait s'abriter contre l'humidité du cachot et puiser dans la lecture la force de livrer le dernier combat. « L'heure approchait de consommer l'immolation. Le premier débat de sa cause n'avait été que la libation versée sur la victime avant de l'égorger. Il se redressait sur l'autel du sacrifice, dans un suprême élan de reconnaissance vers celui qui, récompensant ses dons dans nos mérites, n'en reste pas moins le juste juge ; car la couronne, que Paul entrevoyait préparée pour lui, ceint bien rarement le front de l'homme ; elle était non de pitié et de grâce, mais la couronne de justice (5). »

Pierre « ne pouvait, comme Paul, obtenir, en qualité de citoyen romain, une instruction régulière de sa cause. Il n'était qu'un étranger, un de

1. II *Petr.*, I, 14. — 2. *Cont. Auxentium*, 13. — 3. Détails consignés dans les apocryphes et consacrés par l'édicule *Domine, quo vadis*, près de la voie Appienne. — 4. II *Tim.*, IV, 17. — 5. Fouard, *Saint Paul, ses dernières années*, 3e édit., Paris, 1899, p. 292.

ces *humiliores*, de ces hommes de rien, que la loi implacable livrait aux bêtes, au feu, à la croix. Le caprice des juges ayant choisi ce dernier supplice, Pierre attendit dans la prison *Mamertine* l'heure de le subir. Les traditions de Rome sont constantes sur ce double fait, et elles ajoutent que Paul, condamné de son côté, retrouva en ce lieu son frère d'apostolat. Rien ne s'oppose à ces pieuses croyances, car la *Mamertine* continuait, sous l'Empire comme sous la République, de recevoir les condamnés à mort... Les souvenirs traditionnels, unanimes sur ce lieu de détention, n'ont plus le même accord pour l'endroit où Pierre fut martyrisé. Les uns le placent au sommet du Janicule, là où, de nos jours, s'élève l'église *S. Pietro in Montorio;* mais d'autres, plus anciens, parlant plus dignes de foi, marquent qu'il fut crucifié au Vatican, près du palais de Néron. Nous connaissons ce lieu où s'accomplit en 64 la grande immolation des chrétiens de Rome ; Dieu voulut qu'à son tour leur pasteur y fût crucifié, afin que le sang de l'apôtre versé sur cette terre achevât de la consacrer et en fît pour toujours le domaine de Pierre. Néron y avait somptueusement terminé le cirque commencé par Caligula et, sur le long et large mole, qui séparait en deux l'arène, il avait élevé l'obélisque d'Héliopolis (1). Ce fut près de ce monument, au milieu de deux bornes qui marquaient les extrémités de la *spina*, que fut préparé le supplice.

« L'apôtre, en s'avançant vers la croix, vit moins les tortures dont elle était l'instrument que sa splendeur future. C'est du Vatican que cette croix allait rayonner à travers le monde, étendre partout son

1. Amené d'Héliopolis à Rome par ordre de Caligula, cet obélisque fut placé au milieu de la place de Saint Pierre, en 1586, sous Sixte-Quint ; il y est encore.

action souveraine ; c'est en ce lieu que devait s'accomplir à jamais la parole du Sauveur : « Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi (1). » Monter sur ce trône de gloire, y mourir comme Jésus, le front haut, les mains étendues pour embrasser l'humanité, répugnait au pénitent qui n'oubliait pas à cette dernière heure sa promesse de suivre partout le Maître et son triple reniement. Il demanda a être crucifié la tête en bas et il l'obtint. Par ce dernier acte d'humilité, cet anéantissement dans la mort, Pierre veillait à ne laisser qu'une seule croix aux mains de ses successeurs, celle qui sauve le monde, la croix de Jésus.

« Au même jour, Paul mourait, comme son frère d'apostolat, martyr du Christ. Sa cause, reprise inopinément, avait abouti pour lui aussi à une sentence capitale ; mais, en qualité de citoyen romain, il avait le privilège de la décapitation. Le centurion chargé d'exécuter la sentence, emmena l'apôtre assez loin de Rome, à une heure de marche de la porte d'Ostie. A gauche de la voie de ce nom, la route d'Ardée, qui s'en détache, mène à un bas-fond entouré de collines peu élevées et connu sous le nom d'*Eaux Salviennes*. Les soldats arrêtèrent le martyr près d'un pin, célèbre dans l'antiquité (2), et le dépouillèrent pour la flagellation. Une dernière fois Paul sentit l'outrage des coups ; puis tendant la tête au glaive, pour toujours il se trouva réuni à Jésus. Les paroles, les pensées de l'apôtre à cette heure ne sont pas venues jusqu'à nous, mais il est aisé de les présumer, car la mort des saints n'est que la consommation de leur vie. La carrière de Paul n'avait été qu'un combat pour Jésus contre le

1. *Joan.*, XII, 32. — 2. *Acta Apostol. apocrypha*, éd. Tischendorf, p. 35.

péché ; il voyait le mal réfréné, vaincu par la grâce, dont il avait prêché, porté la toute-puissance jusqu'aux extrémités du monde. Il mourut en « soldat du Christ (1). »

II. Culte et fêtes des saints Apôtres Pierre et Paul. — 1. *Leurs tombes.* — Les corps de saint Pierre et de saint Paul furent déposés pieusement dans les lieux voisins du martyre. Les chrétiens, n'ayant pas de sépultures aux environs des *Eaux Salviennes*, durent rapporter le corps de saint Paul à mi-chemin de Rome, sur la route d'Ostie, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la basilique de *San Paolo fuori le mura.* Quant au corps de saint Pierre, ce fut tout près du jardin de Néron, dans un domaine funéraire, entre la voie Aurélienne et la voie Triomphale, qu'il fut déposé. Très vraisemblablement les chrétiens, depuis la tragédie sanglante de l'an 64, y avaient ménagé un lieu de sépulture pour leurs frères ; et c'est là que furent également déposés tous les corps des papes jusqu'à la fin du second siècle, comme l'indique le *Liber Pontificalis*, à l'endroit où s'élève actuellement saint Pierre du Vatican. Eloignées l'une de l'autre sur les rives différentes du Tibre, ces deux tombes furent aussitôt célèbres parmi les chrétiens. Nul document de l'époque ne prouve qu'on y fît chaque année la commémoration des deux grands apôtres ; mais tout porte à croire que les chrétiens de Rome firent pour eux, chaque année, ce que les chrétiens de Smyrne décidèrent de faire, un siècle plus tard, pour leur grand évêque, saint Polycarpe. Leurs tombes devinrent un lieu de pèlerinage, et les romains baptisés y voyaient un monument de leur gloire.

1. II *Tim.*, II, 3 ; Fouard, *S. Paul, ses dernières années*, p. 302-306.

Aux yeux même des étrangers, accourus à Rome, elles passaient pour des trophées, selon le mot du prêtre Caius, au début du IIIe siècle, rapporté par Eusèbe (1) : « Pour moi, disait-il, je puis vous montrer les trophées des apôtres ; soit que vous alliez au Vatican, soit que vous preniez le chemin d'Ostie, vous trouverez ces trophées des hommes qui ont fondé notre église. » C'est là que reposèrent jusqu'en 258 les restes de saint Pierre et de saint Paul. Car, cette année-là, un édit de Valérien ayant mis les cimetières chrétiens sous séquestre et interdit aux fidèles de les fréquenter, on prit soin d'enlever de ces tombes les reliques qu'elles renfermaient et, pour les soustraire aux recherches de la police, on les transporta sur la voie Appienne au lieu dit *ad Catacumbas ;* elles y restèrent vraisemblablement jusqu'à la paix de l'Eglise (2). Puis on rendit intégralement chaque corps à sa sépulture première ; et des basiliques furent élevées par Constantin, soit au Vatican, en l'honneur de saint Pierre, soit sur le chemin d'Ostie, en l'honneur de saint Paul.

2. *Leur fête commune.* — A Rome, une fête commune servit de bonne heure à célébrer la mémoire des deux fondateurs de l'Eglise romaine. Dans la *Depositio martyrum*, l'un des premiers documents sur l'état du culte romain qui nous soit parvenu, cette fête est indiquée en ces termes : III *Kal. Jul.*, *Petri in Catacumbas*, *et Pauli Ostense*, *Tusco et Basso cons*. C'est donc le 29 juin qu'elle était célébrée. Le consulat de Tuscus et de Bassus, qui est de l'an 258,

1. *Hist. eccl.*, II, 25, *Patr. gr.*, t. XX, col. 209. — 2. Les deux corps seraient ainsi restés rapprochés, un an et sept mois, d'après les Actes apocryphes de Pierre et de Paul ; quarante ans, d'après les Itinéraires du VIIe siècle. Cf. De Rossi, *Roma sotter*, t. I, p. 180 : Duchesne, *Liber Pontif.*, t. I, p. CIV-CVII ; Marucchi, *Le Memorie*, p. 39-68.

marque la translation des reliques. Beaucoup plus précis, le martyrologe hiéronymien porte : *III Kal. Jul., Romæ, Natale sanctorum apostolorum Petri et Pauli: Petri in Vaticano, via Aurelia ; Pauli vero in via Ostensi; utriusque in Catacumbas; passi sub Nerone, Basso et Tusco consulibus.* Ces précisions, introduites par le rédacteur du martyrologe, ont laissé subsister la date des consuls comme si c'était celle du martyre, ce qui est une erreur matérielle. Y eut-il d'abord, comme semblerait l'indiquer la *Depositio martyrum*, un double service liturgique ou une double station, l'une aux catacombes pour saint Pierre, l'autre sur la voie d'Ostie pour saint Paul ? C'est assez vraisemblable. S'en ajouta-t-il une troisième au Vatican, dès que le corps de saint Pierre y eut été rapporté définitivement ? C'est ce que semble insinuer une hymne attribuée à saint Ambroise : *Trinis celebratur viis festum sacrorum martyrum* (1) ; et c'est aussi ce qui paraît résulter de la rédaction du martyrologe hiéronymien. On aurait ainsi célébré à trois endroits différents la mémoire des saints apôtres : sur la voie Appienne, *ad Catacumbas*, pour le séjour passager qu'y firent les corps ; sur la voie Aurélienne, au Vatican, en l'honneur de saint Pierre ; et sur la voie d'Ostie, en l'honneur de saint Paul. Vu les distances, qui séparent ces trois stations, on comprend qu'on se soit borné à ne célébrer liturgiquement la solennité des deux apôtres qu'au Vatican, sauf à remettre au lendemain celle de saint Paul. C'est saint Grégoire le Grand, affirme Durand (2), qui décida que tout l'office du 29 juin serait consacré à saint Pierre, sauf à conserver l'oraison de la

1. *Hym.*, LXXI ; *Patr. lat.*, t. XVII, col. 1215. — 2. *Rationale*, l. VII, c. XV, n. 2.

messe, qui est commune à saint Pierre et à saint Paul. Du reste, c'est un usage antique, dans la liturgie romaine, de ne jamais séparer ceux que la mort avait unis dans un triomphe commun ; et chaque fois que, dans le cycle, se rencontre la fête de l'un, il est fait mémoire de l'autre.

Actuellement la fête est ainsi annoncée dans le martyrologe romain : *Romae, Natalis sanctorum apostolorum Petri et Pauli, qui eodem anno, eademque die, passi sunt sub Nerone imperatore; quorum prior, in eadem Urbe, capite ad terram verso, cruci affixus, et in Vaticano juxta viam Triumphalem, sepultus, totius orbis veneratione celebratur; alter vero, gladio animadversus, et via Ostiensi sepultus, pari habetur honore.* Et cette fête, précédée d'une vigile et suivie d'une octave, est du rite double de Ire classe. Quelles qu'aient été, dans la suite des siècles, les réductions successives du nombre des fêtes de précepte, la solennité de saint Pierre et de saint Paul n'a jamais cessé, sauf pour les pays de concordat, d'être maintenue. Dans la dernière réduction, en date du 2 juillet 1911, elle fait partie des huit fêtes qui, en dehors des dimanches, obligent encore à l'audition de la messe et à l'abstention des œuvres serviles (1). C'est sans doute la fête de Rome, mais c'est aussi la fête de toute l'Eglise.

L'Orient lui-même la célèbre comme l'Eglise latine. Tout à fait aux débuts, la date seule différait : c'était le 27 décembre chez les Arméniens (2), et, d'après le ménologe syriaque de 412, publié par Wright, le 28 décembre chez les Syriens. Mais Constantinople adopta de très bonne heure la date romaine (3). Et toute l'Eglise grecque la célèbre

1. *Motu proporio*, a. 1. — 2. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e édit., Paris, 1898, p. 255. — 3. *Ibid.*, p. 257. A Jérusa-

aujourd'hui le 29 juin : *Sanctorum gloriosorum et omni laude prædicandorum apostolorum et principum Petri et Pauli* (1) ; et elle la célèbre toujours comme une fête de précepte (2).

Fête glorieuse de saint Pierre et de saint Paul, mais fête en l'honneur du Prince des apôtres plus encore qu'en l'honneur du Docteur des gentils ; et cela se comprend. Car le Sauveur n'a pas préposé deux chefs à son collège apostolique, mais un seul : Pierre. « Que Paul ait eu mission de lui prêter appui, qu'il l'ait fait avec indépendance, respectueusement toutefois, et d'un cœur si dévoué que Pierre ne cessa jamais de le chérir, c'est là ce que proclame l'Eglise romaine, en confondant dans sa liturgie la mémoire, la vénération de ses fondateurs. Mais à ce souvenir de fraternelle union se borne tout rapprochement légitime entre les deux apôtres. Paul, si grand qu'il nous paraisse, n'était qu'une voix, une parole, la plus haute, la plus féconde après celle de Jésus ; mais la mission de l'Apôtre des gentils s'achevait avec lui. Celle de Pierre est pour durer : à lui seul et pour toujours, car il revit dans ses successeurs, à lui est commis par Dieu tout ce qui constitue la vie de l'Eglise : foi, doctrine, gouvernement, pouvoir de lier et de délier. Il convenait que lui seul demeurât au Vatican, sous la haute coupole, d'où la parole qui le fait seul souverain éclaire et domine le monde : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » Plus modeste est la part de Paul dans la mort. Il repose à

lem, on célébrait encore, au VIIe siècle, le 28 décembre, la fête de saint Pierre et de saint Paul, comme cela résulte d'une homélie de saint Sophronius, *Patr. gr.*, t. LXXXVII, col. 3361, 3362.

1. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 192. — 2. *Ibid.*, t. I, p. 33.

Rome, mais hors des murs, confondu, à demi éclipsé dans la gloire de Pierre (1). »

3. Les fêtes de saint Pierre. — L'Eglise honore encore, dans d'autres fêtes, les chaînes et la chaire de saint Pierre.

Dans le calendrier de Constantinople, du IXe siècle, on trouve à la date du 16 janvier : *Adoratio catenarum sancti Petri apostoli* (2). Jusqu'à Justinien, Morcelli croit qu'il n'avait jamais été question de la présence, à Constantinople, des chaînes de saint Pierre, attendu que cet empereur, profitant de la présence des légats d'Hormisdas (514-523), fit demander au pape une partie de celles que l'on conservait à Rome (3). Sans se dessaisir des chaînes elles-mêmes, Hormisdas dut se contenter d'envoyer de très petits fragments de fer de l'un des anneaux. Mais l'empereur s'étant procuré, à Jérusalem, les deux chaînes dont il est question au livre des Actes (4), et dont Hérode Agrippa s'était vainement servi pour retenir Pierre prisonnier, il les plaça dans l'édicule, consacré à saint Pierre, qu'il avait ajouté à l'église de Sainte Sophie ; d'où la fête du calendrier de Constantinople. Or, à la fin du Xe siècle, le ménologe de Basile ne parle plus *des chaînes*, mais *de la chaîne* de saint Pierre : *Adoratio sanctæ catenae*. Morcelli suppose donc qu'entre le IXe et le fin du Xe siècle, l'une des deux chaînes de Constantinople avait été donnée à l'Eglise romaine, sans qu'on puisse produire le moindre témoignage écrit d'un tel don (5). Quoi qu'il en soit de l'opinion de Morcelli, l'Eglise grecque, encore aujourd'hui, célè-

1. Fouard, *saint Paul, ses dernières années*, 3e édit., Paris, 1899, p. 308. — 2. Morcelli, *Kalendarium Eccl. Const.*, t. II, p. 21. — 3. *Petit et de catenis sanctorum Apostolorum*, écrivaient les légats ; Labbe, *Act. Concil.*, t. IV, p. 1515. — 4. *Act.*, XII, 6. — 5. Morcelli, *Kalendarium*, t. II, p. 24.

bre la fête du 16 janvier sous ce titre : *Adoratio venerandae catenae sancti et eximia laude praedicandi apostoli Petri* (1).

A Rome, depuis le ve siècle tout au moins, on célébrait, le 1er août, la dédicace de l'Eglise des Apôtres, sur l'Esquilin, où l'on conservait, comme des reliques très vénérées, les chaînes que saint Pierre portait dans la prison, la veille de son martyre (2). Cette église des Apôtres fut reconstruite sous Sixte III (432-440), aux frais de la famille impériale d'Orient, et désignée dans la suite par ces mots *a vinculis sancti Petri* (3). D'après une tradition, absolument inconciliable avec les hypothèses de Morcelli, dont Baronius s'est fait l'écho dans son édition du martyrologe et qui a été inséré au bréviaire romain, Eudocie, femme de Théodose le jeune, aurait reçu, en 437, lors de son voyage aux Lieux Saints, des mains de Juvénal, patriarche de Jérusalem, les deux chaînes dont saint Pierre avait été miraculeusement délivré dans la prison d'Hérode. Apportant l'une à Constantinople, elle aurait envoyé l'autre à sa fille Eudoxie, femme de Valentinien III, qui en fit hommage au pape. « Comme le Pontife comparait la chaîne romaine avec celle qu'on avait apportée de Jérusalem, il arriva qu'elles se joignirent entre elles de telle sorte qu'elles parurent, non pas deux, mais une seule chaîne faite par le même ouvrier. Ces miracles furent pour ces liens

1. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 71-72. — 2. Duchesne, *Origines*, p. 269 ; la date du 1er août, pour la dédicace de cette église, dut être choisie assez vraisemblablement parce que c'était, depuis Auguste, un jour de féries solennelles et de réjouissances païennes. — 3. Cette désignation *a vinculis sancti Petri*, note Mgr Duchesne, *Origines*, p. 269, n. 2, se rencontre pour la première fois dans le *Liber Pontificalis*, t. I, p. 261, à propos d'un évènement de l'année 501, puis dans une inscription de l'année 533 (*Ibid.* p. 285).

sacrés le point de départ des plus grands honneurs ; sous le nom de Saint-Pierre-ès-liens du titre d'Eudoxie, on fit sur l'Esquilin la dédicace d'une église dont la fête anniversaire fut établie aux calendes d'août (1). »

Avant de commémorer le souvenir de la délivrance miraculeuse de saint Pierre et de rattacher à

1. Ve leçon du bréviaire, à la fête du 1er août. La VIe leçon rapporte les guérisons qui se produisirent, particulièrement celle qui, au xe siècle, donna une grande extension à la dévotion. « Le contact de ces chaînes guérissait les malades et chassait les démons. Ainsi arriva-t-il que, l'an du salut 969, un certain comte, familier de l'empereur Othon, possédé par l'esprit immonde, se déchirait de ses propres dents. Conduit par ordre de l'empereur au Pontife Jean, à peine la chaîne sacrée eut-elle touché son cou, que le malin esprit s'échappant le laissa délivré. En suite de quoi, la dévotion des saints liens se répandit dans Rome. » — C'est dans cette église de Saint-Pierre-ès-liens que le poète Arator, au vie siècle, lut, sur l'ordre du pape Vigile (537-555), auquel il l'avait dédiée, sa traduction en vers du livre des Actes. Le premier livre de sa traduction s'achève en ces termes par une allusion claire aux chaînes de saint Pierre ; *Patr. lat.*, t. LXVIII, col. 63-246 :

. . . . . Manet omne per aevum
Pignoris hujus apex, et sideris obtinet instar,
Corpore quod Petrus sacravit et Angelus ore.
His solidata fides, his est tibi, Roma, catenis
Perpetuata salus. . . . . .

Une inscription, de date postérieure, disait en vers :

Hoc Domini templum Petro fuit ante dicatum ;
Tertius antistes Sixtus sacraverat olim ;
Civili bello destructum post fuit ipsum.
Eudoxia quidem totum renovavit ibidem.
Pelagius rursus sacravit papa beatus,
Corpora sanctorum condens ibi Machabeorum.
Apposuit Petri pretiosa ligamina ferri
Illustris mulier, quæ detulit ab Jerusalem,
Et quibus est Petrus, Neronis tempore, vinctus.
Augusti mensis celebrantur festa calendis.
Huc accedenti purgantur crimina cuncta.

la dédicace d'une église sur l'Esquilin une fête en l'honneur de ses chaînes, Rome célébrait la fête de sa chaire. Cette fête se trouve déjà marquée dans la *Depositio martyrum* du IVe siècle, au 22 février : *VIII Kal. Mart., Natale Petri de cathedra.* « Elle avait pour but, dit Mgr Duchesne, de solenniser le souvenir de l'inauguration de l'épiscopat ou de l'apostolat de saint Pierre. Son rapport avec la fête du 29 juin était exactement le même que celui qui existe entre les deux anniversaires *natalis* et *depositionis* de chaque évêque, anniversaires que les papes, au moins, avaient coutume de célébrer, dès la première moitié du IVe siècle. Le choix du jour n'avait été dicté par aucune tradition chrétienne. Il suffit de jeter les yeux sur les anciens calendriers de la religion romaine pour voir que le 22 février était consacré à une fête populaire entre toutes, celle des défunts de chaque famille. L'observation de cette fête et des rites qui l'accompagnaient étaient considérés comme incompatibles avec la profession chrétienne. Mais il était très difficile de déraciner des habitudes particulièrement chères et invétérées. C'est pour cela, on n'en peut douter, que fut instituée la fête du 22 février. Cette fête intéressait l'Eglise de Rome plus spécialement que les autres. Aussi ne voit-on pas qu'elle ait jamais été en Orient (1). En Afrique non plus elle n'a laissé aucune trace (2). En Gaule, au contraire, on la trouve d'assez bon heure. Dès l'année 448, elle est marquée dans le calendrier de Polemius Silvius (3) ; diverses homélies attestent son existence et sa coïncidence

1. Elle y est encore inconnue; cf. Nilles, *Kalendarium*. — 2. Le calendrier de Carthage n'en parle pas ; les sermons de saint Augustin relatifs à cette fête ont été reconnus apocryphes. — 3. Avec la formule inexacte : *Depositio sancti Petri et Pauli.*

avec la fête de la *Cara cognatio* (1). Il en est de même du concile de Tours de l'année 567 (2). On voit par ces textes combien l'ancien repas funèbre du 22 février était difficile à supprimer. Il dura en Occident jusqu'au XIIe siècle au moins.

« Le *Natale Petri de cathedra* avait une autre coïncidence, dont on finit par sentir l'inconvénient : il tombait souvent en carême. Dans les pays gallicans, où l'on considérait l'observance quadragésimale comme incompatible avec les solennités en l'honneur des saints, on se tira de cette difficulté en avançant la fête. Les livres liturgiques la placent au mois de janvier, avec la fête de la sainte Vierge qui se célébrait le 18. Le martyrologe hiéronymien, dans sa recension auxerroise, est plus précis : il indique le 18 janvier comme le jour de la fête de la chaire de saint Pierre *à Rome*. En ceci le recenseur auxerrois s'est conformé à l'usage de son pays. Mais comme le texte sur lequel il opérait marquait un *Natale sancti Petri de cathedra* au 22 février, il eut l'idée de conserver les deux anniversaires et d'attribuer ce dernier à Antioche. Cette combinaison ne fit pas d'abord fortune. En Gaule, on continua à célébrer la fête le 18 janvier seulement. C'est ce dont témoignent le vieux sacramentaire de Gellone (VIIIe-IXe siècle), où cette fête est accompagnée de l'indication *secundum Gallos*. Quant à Rome, la fête du 22 février fut maintenue à l'exclusion de l'autre, et cela dura jusqu'au XVIe siècle (3). »

Mais, au XVIe siècle, intervint un acte pontifical

1. Voir, en particulier, les sermons CXC-CXCII, à l'appendice des sermons de saint Augustin. — 2. Canon 22 : Sunt etiam qui in festivitate cathedræ domni Petri apostoli cibos mortuis offerunt, et post missas redeuntes ad domos proprias ad gentilium revertuntur errores, et post corpus Domini sacratas dæmoni escas accipiunt. — 3. Duchesne, *Origines*, p. 266-268.

pour couper court à toutes les difficultés soulevées par la critique protestante. Au lieu de faire un choix entre la date du 18 janvier et celle du 22 février, le pape Paul IV (1555-1559) les consacra officiellement toutes les deux, fixant le 18 janvier pour célébrer désormais la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, et le 22 février pour fêter la Chaire de saint Pierre à Antioche. Il en décida ainsi, le 6 janvier 1558, et étendit ces deux fêtes à toute l'Eglise. Rien de plus sage au point de vue de l'histoire, puisque le Prince des Apôtres gouverna l'église d'Antioche avant de fixer son siège à Rome ; et rien de mieux pour inspirer aux fidèles un attachement plus inébranlable au Chef de l'Eglise. La métropole de la Syrie, comme la capitale de l'empire, a eu l'honneur d'avoir eu pour premier évêque saint Pierre ; mais ce n'est pas à Antioche, c'est à Rome qu'est resté fixé le siège de Pierre. Sa chaire est le symbole de l'unité dans l'enseignement infaillible de la doctrine et dans le gouvernement des mœurs ; l'honorer à Antioche, où elle ne fit que passer, et à Rome, où elle est demeurée, c'est l'honorer comme il convient ; rien n'est plus légitime que cet honneur rendu dans deux fêtes distinctes à l'autorité divine dont Pierre fut revêtu par le Christ.

4. *Les fêtes de saint Paul.* — Ce n'était pas assez, semble-t-il, pour saint Paul, d'être uni, dans une même solennité, au Chef du collège apostolique, parce que cette solennité, dans son expression liturgique, est beaucoup plus celle de saint Pierre que la sienne ; il fallait, en son honneur, une fête à part. N'était-il pas un vase d'élection, le prédicateur de la vérité dans le monde entier, l'Apôtre des gentils ? Oui, sans doute, mais sa mémoire était pour ainsi dire éclipsée par celle de saint Pierre. Au jour de leur fête commune, la basilique du chemin

d'Ostie était visitée comme la basilique du Vatican, et l'on rendait au Docteur des nations des honneurs semblables aux honneurs qu'on rendait au Prince des Apôtres. Saint Grégoire le Grand jugea bon cependant de consacrer un jour particulier à saint Paul et il le fixa au lendemain même du 29 juin : c'est la fête de la Commémoration de saint Paul. Elle n'a certes pas le degré liturgique de la fête de la veille, mais elle n'en donne pas moins satisfaction aux sentiments de piété et de reconnaissance qu'on doit avoir à l'égard du grand Apôtre.

L'Eglise latine s'est ainsi montrée plus généreuse, car l'Eglise grecque n'a point pareille fête ; et elle n'a pas davantage celle de la Conversion de saint Paul, célébrée en Occident, le 25 janvier. Celle-ci, il est vrai, est de date assez tardive. Signalée dans la recension auxerroise du martyrologe hiéronymien, sous le titre de *Translatio sancti Pauli apostoli*, sans qu'il soit fait mention de l'époque et du lieu d'une telle translation, elle est absente des anciens sacramentaires. Dans le plus récent des anciens manuscrits, utilisés par M. de Rossi et Mgr Duchesne pour l'édition du martyrologe hiéronymien, le titre de cette fête est devenu celui de la Translation et de la Conversion de saint Paul. L'éditeur du sacramentaire grégorien, tout en respectant l'œuvre de saint Grégoire, ne s'est pas fait faute d'y insérer quelques fêtes plus récentes, sauf à mettre entre parenthèses ses insertions. Et parmi ces fêtes se trouve, au 25 janvier, celle de la Conversion de saint Paul (1). A partir du IXe siècle, les martyrologes la mentionnent ; mais il n'est plus question de translation. C'est que l'idée de conversion l'élimina, et c'est celle qui reste inscrite au martyrologe romain actuel.

1. Dans Pamélius, *Liturgica*, Cologne, 1571, t. II, p. 203.

Cette idée avait sa pleine justification dans le Nouveau Testament ; car, outre que saint Luc a raconté la conversion miraculeuse de Saul de Tarse sur le chemin de Damas, saint Paul lui-même, dans deux circonstances (1), l'a racontée ; il aimait à revenir souvent sur ce coup victorieux de la grâce qui avait décidé de toute sa vie. Un tel souvenir ne pouvait passer inaperçu. La liturgie en faisait état à la messe romaine du dimanche de la sexagésime, qui est, en réalité, une messe en l'honneur de saint Paul. Mais il y eut, dans le missel gothique, une messe propre *in Conversione sancti Pauli*. Entre le VIIe et le IXe siècle, une messe semblable fut inscrite, au jour déjà marqué de la Translation, dans le sacramentaire grégorien ; les trois oraisons qu'on y trouve sont encore celles d'aujourd'hui.

Voici la belle oraison du missel gothique : « O Dieu, qui avez changé le cœur et le nom de votre apôtre Paul, en ce jour de sa vocation, et l'avez frappé de terreur par une voix céleste, au moment où il poursuivait à outrance la piété du nom chrétien, en sorte que l'Eglise, qui d'abord redoutait en lui un persécuteur, se félicite aujourd'hui de l'avoir pour Docteur des commandements célestes ; vous qui l'avez aveuglé au dehors pour le rendre voyant au dedans, et qui, après avoir dissipé en lui les ténèbres de la cruauté, lui avez conféré la science de la loi divine, pour la vocation des gentils : vous qui, après trois naufrages, qu'il souffrit pour cette foi qu'il avait combattue, avez conservé sa vie sous l'élément liquide qui devait l'anéantir ; nous vous supplions, nous qui célébrons sa transformation et sa foi, de nous accorder, après nous avoir guéris de l'aveuglement de nos péchés, la grâce de vous

1. *Act.*, XXII, 5-16 ; XXVI, 12-20.

voir dans les cieux, comme vous avez illuminé Paul sur la terre. »

1. La mort de saint Jean-Baptiste. — « Comme on célébrait le jour de la naissance d'Hérode, la fille d'Hérodiade dansa devant les convives et plut à Hérode. » O festin diabolique ! ô assemblée digne de Satan ! ô danse abominable, récompense plus abominable encore ! Le plus impie des attentats fut consommé, l'on égorgea celui qui méritait les louanges et les couronnes ; le trophée des démons fut dressé sur la table. Du reste, le genre de la victoire fut digne de tout cé qui avait précédé. « La fille d'Hérodiade dansa donc devant les convives et plut à Hérode, de sorte qu'il promit avec serment de lui donner tout ce qu'elle demanderait. Elle, instruite d'abord par sa mère : « Donne-moi, dit-elle, ici sur un plateau, la tête de Jean-Baptiste. » Double crime, et d'avoir dansé et d'avoir plu au roi, et d'avoir plu de telle sorte que le meurtre devint sa récompense. Quelle cruauté, quelle démence, quelle insensibilité dans ce prince... Mais dans la femme aussi quelle folie ! Elle aurait dû se prosterner d'admiration devant le Précurseur, qui avait vengé l'outrage fait à son honneur ; et c'est elle qui prépare cette tragédie, qui tend le piège, qui demande cette faveur infernale... Cette scène nous apparaît sous tous les rapports diabolique. En premier lieu, l'ivresse et la mollesse y présidaient : source de laquelle rien de bon ne pouvait sortir. En second lieu, on n'y voyait que des convives corrompus, et l'hôte lui-même les surpassait tous en ce point. En troisième lieu, on s'y livrait à des plaisirs de la dernière futilité. En quatrième lieu, la jeune fille, qui aurait dû se tenir à l'écart, parce que sa présence était injurieuse à sa mère, se présente effrontément et, vierge, elle laisse derrière elle par son impudence les prostituées elles-mêmes. Le temps aussi n'est pas sans ajouter à la gravité de cette iniquité. C'est quand il eût fallu rendre grâces à Dieu d'avoir donné le jour à Hérode, que ce prince se rend coupable de ce forfait ; c'est quand il eût dû briser les fers du captif qu'il fait tomber sa tête... Hérode commit

deux folies également déplorables, en se soumettant au caprice d'une femme aveuglée par la passion et par la fureur, et en se liant par la religion du serment. Sans doute l'iniquité du monarque était grande; mais la femme était plus coupable encore, elle l'était plus que sa fille, plus que son époux. C'était elle qui avait dressé tout ce plan d'iniquités... Pour lui obéir, sa fille se déshonore, danse, demande la tête de Jean, et entraîne Hérode dans ses filets « Donne-moi, dit-elle, ici sur un plateau, la tête de Jean-Baptiste. » Oh ! l'effrontée, le vrai suppôt du diable!... je veux voir sa langue glacée et muette. Il ne lui suffisait pas d'échapper à ses remontrances, il fallait qu'elle lui insultât après sa mort et qu'elle le bafouât. Et Dieu le permit, et il ne lança pas sa foudre du haut des cieux pour réduire en poudre cette face insolante ; et il n'ordonna pas à la terre de s'entr'ouvrir pour engloutir tous les convives de ce hideux festin, faisant ressortir de la sorte l'éclat du juste et laissant aux justes de l'avenir une consolation précieuse dans de pareilles épreuves ! » S. Jean Chrysostome, *In Matth.*, hom. XLVIII.

2. **Saint Pierre à Rome.** — « Afin de répandre dans le monde entier les effets de son inénarrable faveur, la Providence a préparé l'Empire romain et en a si loin reculé les limites, qu'il embrassait dans sa vaste enceinte l'universalité des nations. C'était, en effet, une chose merveilleusement utile à l'accomplissement de l'œuvre divine, que les divers royaumes formassent la confédération d'un Empire unique, afin que la prédication générale parvînt plus vite à l'oreille des peuples, rassemblés qu'ils étaient déjà sous le régime d'une seule cité.

« Cette cité, méconnaissant le divin auteur de ses destinées, s'était faite l'esclave des erreurs de tous les peuples, au moment même où elle les tenait presque tous sous ses lois, et croyait encore posséder une grande religion, parce qu'elle ne rejetait aucun mensonge ; mais plus durement était-elle enlacée par le Diable, plus merveilleusement fut-elle affranchie par le Christ. En effet, lorsque les douze Apôtres, après avoir reçu par l'Esprit-Saint le don de parler toutes les langues, se furent dis-

tribué les diverses parties de la terre, et qu'ils eurent pris possession de ce monde qu'ils devaient instruire de l'Evangile, le bienheureux Pierre, prince de l'ordre apostolique, reçut en partage la citadelle de l'Empire romain, afin que la Lumière de vérité, qui était manifestée pour le salut de toutes les nations, se répandît plus efficacement, rayonnant du centre de cet Empire sur le monde entier. Quelle nation ne comptait pas, en effet, de nombreux représentants dans cette ville ? Quels peuples eussent jamais pu ignorer ce que Rome avait appris ? C'était là que devaient être écrasées les opinions de la philosophie ; là que devaient être dissipées les vanités de la sagesse terrestre ; là que le culte des démons devait être confondu ; là enfin devait être détruite l'impiété de tous les sacrifices, dans ce lieu même où une superstition habile avait rassemblé tout ce que les diverses erreurs avaient jamais produit.

« Est-ce que tu ne crains pas, bienheureux Apôtre Pierre, de venir seul dans cette ville ? Paul l'Apôtre, le compagnon de ta gloire, est encore occupé à fonder d'autres églises ; et toi, tu t'enfonces dans cette forêt peuplée de bêtes farouches, tu marches sur cet océan dont la profondeur est pleine de tempêtes, avec plus de courage qu'au jour où tu marchais sur les eaux. Tu ne redoutes pas Rome, la maîtresse du monde, toi qui, dans la maison de Caïphe, avais tremblé à la voix d'une servante de ce prêtre. Est-ce que le tribunal de Pilate ou la cruauté des Juifs étaient plus à craindre que la puissance d'un Claude ou la férocité d'un Néron ? Non ; mais la force de ton amour triomphait de la crainte, et tu n'estimais pas redoutables ceux que tu avais reçu la charge d'aimer. Sans doute tu avais déjà conçu le sentiment de cette intrépide charité, au jour où la profession de ton amour envers le Seigneur fut sanctionnée par le mystère d'une triple interrogation. Aussi n'exigea-t-on autre chose de ton âme, si ce n'est que pour paître les brebis de celui que tu aimais, ton cœur dépensât pour elles la substance dont il était rempli. Ta confiance, il est vrai, devait s'accroître au souvenir des miracles si nombreux

que tu avais opérés, de tant de précieux dons de la grâce que tu avais reçus, et des expériences si multiples de la vertu qui résidait en toi. Déjà tu avais instruit les peuples de la circoncision, qui avaient cru à ta parole ; déjà tu avais fondé l'église d'Antioche, où commença d'abord la dignité du nom chrétien ; déjà tu avais soumis aux lois de la prédication évangélique le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie ; et alors, sûr du progrès de ton œuvre et de la durée de ta vie, tu vins élever sur les remparts de Rome, le trophée de la Croix du Christ, là même où les conseils divins avaient préparé pour toi l'honneur de la puissance suprême et la gloire du martyre. » S. Léon le Grand, *Serm.*

Leçon XXXIIe

Les Saints

Les Apôtres et les Evangélistes

En ce qui concerne l'histoire des fêtes des apôtres, la difficulté n'est pas d'en suivre la trace dans le développement de la liturgie, mais seulement de justifier, pour la plupart d'entre elles, la date qui leur a été assignée (1) ; sauf pour quatre, cette date diffère dans l'Eglise latine et dans l'Eglise grecque.

Dans l'Eglise latine. — Aux débuts, le culte des saints fut local ; mais on ne se faisait pas faute d'emprunter à une église voisine ou éloignée le nom et la fête de certains saints plus célèbres que les autres. C'est ainsi, par exemple, que l'Eglise romaine avait inséré, au IVe siècle, dans sa *Depositio martyrum* les noms de sainte Perpétue, de sainte Félicité et de saint Cyprien, qui appartenaient à l'église de Carthage. De même à Carthage, on avait emprunté les noms de saint Sixte, de saint Laurent, de saint

1. BIBLIOGRAPHIE : outre les *Acta sanctorum* des Bollandistes, le *Kirchenlexikon*, 2e édit., et les ouvrages de Gretser, Mazocchi, Morcelli, Tillemont, signalés en tête de la leçon précédente, voir Baronius, *Martyrologium romanum*, Venise, 1593 ; Lammer, *De Martyrologio romano*, *Parergon historico-criticum ;* la *Bibliotheca hagiographica latina* des Bollandistes, Bruxelles, 1898-1901 et la *Bibliotheca hagiographica græca*, des mêmes, Bruxelles, 1895.

Hippolyte et de sainte Agnès, qui appartenaient à l'Eglise de Rome, et ceux de saint Etienne, de saint Jean-Baptiste et des saints Innocents, qui appartenaient à l'église de Jérusalem. Ce système d'emprunts devait se généraliser dans la suite.

Relativement aux Apôtres, on ne trouve encore à Rome, au IVe siècle, dans la *Depositio martyrum* (1), que la fête de saint Pierre et de saint Paul. Un siècle plus tard, le calendrier de Carthage contient, outre la fête des fondateurs de l'Eglise romaine, celles de saint Jean l'Evangéliste et de saint Jacques, au 27 décembre, celle de saint Luc, au 13 octobre, et celle de saint André au 30 novembre.

Mais en attendant que, par suite de dédicaces d'édifices religieux ou de translations de reliques, chaque apôtre eût sa fête propre, l'Eglise latine, dès la fin du Ve siècle, a voulu commémorer tous les apôtres dans une fête commune pendant l'octave de la fête de saint Pierre et de saint Paul. C'est du moins ce que donnent à croire l'oraison du sacramentaire léonien (2), passée dans le sacramentaire gélasien (3), et la préface de la messe (4). Au dire de Beleth (5), et ceci est très vraisemblable, c'est parce que les apôtres n'avaient pas encore de fête particulière qu'avait été instituée cette commémoration générale. Mais Beleth ajoute, sans en fournir la preuve, que cette solennité avait été fixée au 1er mai, jour qui, de son temps, était consacré à honorer la mémoire de saint Philippe et de saint Jacques.

1. Voir t. VII, p. 34-36. — 2. *Sacr. leon.*, 21, *Patr. lat.*, t. LV, col. 57. — 3 *Sacr. gelas.*, II, 35, *Patr. lat.*, t. LXXIV, col. 1169. — 4. *Vere dignum... qui in montibus sanctis coelestis Hierusalem fundamenta posuisti, quae duodecim solidata lapidibus Apostolorum, chorum Ecclesiae tuae spirituali constructione declarat* — 5. *Rationale*, CXXIV, *Patr. lat.*, t. CCII, col. 131.

A la fin du XIIIe siècle, Durand reproduit Beleth (1), en empruntant, sans le dire, à saint Jérôme cette explication : *Ut dies varii non viderentur dividere, quos una dignitas apostolatus in coelesti gloria fecit esse sublimes* (2).

Quoi qu'il en soit, le nombre des fêtes des apôtres ne pouvait pas tarder de s'accroître ; il n'y en a que deux dans le sacramentaire léonien, celles du 29 juin et du 30 novembre ; deux encore dans le lectionnaire de Luxeuil ; mais on en trouve quatre, vers 650, dans le lectionnaire de Silos, celles du 1er mai, du 29 juin, du 30 novembre et du 27 décembre ; quatre encore dans le sacramentaire gélasien, qui signale aussi celle de saint Pierre-ès-liens. Et plus complet déjà que le calendrier de Carthage, celui de Charlemagne, en 781, en mentionne huit. A partir du IXe siècle, chaque apôtre a sa fête inscrite dans les martyrologes. En voici la liste pour l'Eglise latine ; nous y comprenons le compagnon de saint Paul, saint Barnabé, ainsi que les deux évangélistes, qui n'étaient pas du collège apostolique :

Fêtes des Apôtres et des Evangélistes
dans l'Eglise latine

24 février : *S. Matthieu.*
25 avril : *S. Marc.*
1er mai : *S. Philippe et s. Jacques.*
11 juin : *S. Barnabé.*
29 juin : *S. Pierre et s. Paul.*
25 juillet : *S. Jacques.*
24 août : *S. Barthélemy.*
21 septembre : *S. Matthieu.*
18 octobre : *S. Luc.*

1. *Rationale*, l. VII, c. x, n. 2. — 2. *Epist. ad Chromat. et Heliod.*, *Patr. lat.*, t. XX, col. 376.

28 octobre : *S. Simon et s. Jude.*
30 novembre : *S. André.*
21 décembre : *S. Thomas.*
27 décembre ; *S. Jean.*

Dans l'Eglise grecque. — Il en a été de même en Orient. La première fête qui s'y trouve partout, et à la même date de l'année, c'est la fête romaine de saint Pierre et de saint Paul. Quant aux autres, elles n'ont paru que peu à peu et ne se sont répandues qu'avec le temps. Ici aussi, il y a eu d'abord, et il y a encore aujourd'hui (1), une fête commune à tous les apôtres, le lendemain de la fête de saint Pierre et de saint Paul.

Dès avant le concile de Nicée, Constantin avait fait construire à Constantinople une église en l'honneur des apôtres. C'est là qu'on dut célébrer leur fête. Mais pour enrichir cette église, Constance y fit transporter, en 356, les reliques de saint Timothée, et, en 357, celles de saint André et de saint Luc. Justinien restaura ce monument et le fit consacrer le 28 juillet 550. Translation et dédicace, ce dut être, selon toute apparence, une occasion de célébrer une fête en l'honneur des saints dont on avait acquis les reliques. Mais, du VIe au IXe siècle, le nombre de ces fêtes d'apôtres augmenta. Sauf celles de saint Matthias, de saint Marc, de saint Barthèlemy, de saint Simon et de saint Jude, le calendrier de Constantinople, du IXe siècle, contient les dix autres (2). A la fin du Xe siècle, le ménologe de Basile les contient toutes. Et en 1166, Manuel Comnène, dans sa constitution *De feriis* (3), range tou-

1. Cf. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 196 ; c'est la *Synaxis sanctorum gloriosorum, omni laude prædicandorum duodecim Apostolorum*, du 30 juin. — 2 Cf. Morceli, *Kalendarium Eccl. Constantinopolitanæ*. — 3. *Patr. gr.*, t. CXXXIII, col. 749-762.

tes les fêtes d'Apôtre sans exception parmi celles qui sont obligatoires dans toute l'étendue de l'Empire grec. Il va sans dire que, depuis le XIIe siècle, le nombre de ces fêtes obligatoires a beaucoup diminué chez les Grecs ; il n'y a plus aujourd'hui que la grande fête de saint Pierre et de saint Paul qui soit de précepte (1).

A la différence des Latins, les Grecs, sauf pour saint Pierre et saint Paul, et pour saint Barthèlemy et saint Barnabé, consacrent, en dehors de la synaxis des douze Apôtres, une fête spéciale à chacun d'eux ; de plus, ils distinguent Jacques, fils d'Alphée, de Jacques, frère du Seigneur, et ils ont une fête particulière pour la translation des reliques de saint Barthèlemy. En voici la liste :

Fêtes des Apôtres et des Evangélistes dans l'Eglise grecque

25 avril :	*S. Marc.*
30 avril :	*S. Jacques, frère des. Jean.*
10 mai :	*S. Simon.*
11 juin :	*S. Barthèlemy et s. Barnabé.*
19 juin :	*S. Jude.*
29 juin :	*S. Pierre et s. Paul.*
30 juin :	*Synaxe des douze Apôtres.*
9 août :	*S. Matthias.*
25 août :	*Translation des reliques de s. Barthèlemy.*
26 septembre :	*Assomption de s. Jean l'Evangéliste.*
6 octobre :	*S. Thomas.*
9 octobre :	*S. Jacques, fils d'Alphée.*
18 octobre :	*S. Luc.*
23 octobre :	*S. Jacques, frère du Seigneur.*
14 novembre :	*S. Philippe.*
16 novembre :	*S. Matthieu.*
30 novembre :	*S. André.*

1. Cf. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 33.

Les différences de dates qu'on peut remarquer entre les deux tableaux précédents ne doivent pas étonner ; elles s'expliquent de part et d'autre par des motifs purement accidentels, tels que des dédicaces d'églises ou des translations de reliques ; elles ne représentent pas la date exacte de la mort, pour la bonne raison qu'on l'ignorait. On l'ignore, du reste, encore pour la plupart des apôtres. Sans doute, il y eut de bonne heure des traditions (1) ; mais ces traditions elles-mêmes sont ou de date trop récente, ou d'origine suspecte, et par suite d'une valeur inférieure à des documents contemporains et authentiques. On a donc été réduit à fixer les fêtes de la plupart des apôtres sans prétendre pour autant les faire coïncider avec la date de leur mort : il suffisait qu'on se tînt pour assuré de leur sainteté, chose qui n'a jamais été mise en doute dans l'Eglise. C'est sous le bénéfice de cette observation que nous allons les passer succintement en revue, dans l'or-

1. Voici comment s'en fait l'écho, au VIe siècle, Venance Fortunat, *Miscellanea*, l. VIII, c. VI, *Patr. lat.*, t. LXXXVIII, col. 270.

Jurisconsulti Pauli comitante volatu,
Princeps romana currit ab arce Petrus,
Conveniunt ad festa simul sua dona ferentes.
Hi quorum cineres Urbs, caput orbis, habet,
Culmen apostolicum, radianti luce coruscum.
Nobilis Andræam mittit Achaia suum,
Præcipuum meritis Ephesus veneranda Joannem.
Dirigit et Jacobos Terra beata sacros.
Laeta suis votis Hierapolis alma Philippum.
Producens Thomam munus Edessa pium.
Inde triumphantem fert India Bartholomæum,
Matthæum eximium Naddaver alta virum.
Hinc Simonem ac Judam lumen Persida gemellum,
Laeta relaxato mittit ad astra sinu.
Et sine rore ferax Ægyptus torrida Marcum,
Lucæ evangelica participante tuba.

dre même où elles sont inscrites au calendrier de l'Eglise romaine.

I. Saint Matthias. — Le calendrier de l'Eglise grecque porte simplement, au 9 août : *Sancti Matthiae apostoli.* Le martyrologe romain, au 24 février, est plus explicite : *In Judaea, Natalis sancti Matthiae apostoli, qui, post ascensionem Domini, ab Apostolis in locum Judae proditoris sorte electus, pro Evangelii praedicatione martyrium passus est.*

C'est parmi les disciples que fut choisi le remplaçant du traître. « Il faut, disait saint Pierre, que, parmi les hommes qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu avec nous, à partir du baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous, il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection. » On en présenta deux : Joseph appelé Barsabas et surnommé le Juste, et Matthias. La prière faite, on tira leurs noms au sort ; et le sort tomba sur Matthias, qui fut associé aux onze Apôtres (1). » Voilà tout ce que l'on sait sur cet apôtre ; le champ de son action, la nature de ses travaux, le genre, le lieu et la date de sa mort sont demeurés inconnus. Clément d'Alexandrie rapporte cette parole de lui : « Il faut combattre la chair, et se servir d'elle sans la flatter par de coupables satisfactions ; quant à l'âme, nous devons la développer par la foi et l'intelligence (2). »

II. Saint Marc. — *Sancti apostoli et evangelistae Marci*, tel est le titre du 25 avril dans le calendrier actuel d'Orient. Au même jour, on lit cette notice détaillée dans le martyrologe romain : *Alexandriae,*

1. *Act.*, I, 21-26. — 2. *Strom.*, III, IV, *Patr. gr.*, t. VIII, col. 1132.

natalis beati Marci evangelistae. Hic discipulus et interpres apostoli Petri, rogatus Romae a fratribus, scripsit Evangelium, quo assumpto perrexit in Ægyptum, primusque Alexandriae Christum annuntians constituit ecclesiam, ac postea pro fide Christi tentus, funibus vinctus, et per saxa raptatus, graviter afflictus est ; deinde reclusus in carcere, primo angelica visitatione confortatus, et demum ipso Domino sibi apparente, ad cœlestia regna vocatus est octavo Neronis anno.

Cette notice est manifestement inspirée de celle que saint Jérôme a consacrée au second des Evangélistes, et qu'on retrouve en tête des éditions du Nouveau Testament ainsi que dans l'office du bréviaire romain ; mais elle contient en plus des allusions au martyre de saint Marc et aux visions dont fut favorisé avant sa mort le fondateur de l'église d'Alexandrie ; enfin elle place sa mort à la huitième année du règne de Néron, c'est-à-dire en l'an 62, tout comme l'avait déjà fait saint Jérôme (1). Rien à dire sur ces données, sauf pour la date de la mort, que Tillemont (2) retarde jusqu'à la quatorzième année de Néron, en 68. Juif d'origine, né dans la Cyrénaïque (3), saint Marc, aussitôt qu'il eût été converti par la prédication des apôtres, s'attacha à Pierre, devint son interprète et composa l'Evangile qui porte son nom, à la demande des fidèles de Rome, qui tenaient à posséder par écrit la prédication de saint Pierre. D'après une tradition, rapportée par Bollandus, il aurait fondé l'Eglise d'Aquilée avant d'aller fonder celle d'Alexandrie ; mais on ne voit pas, observe Tillemont (4), qu'elle soit autorisée par l'antiquité. Il n'est pas à confondre avec Jean

1. *De viris illust.*, 8. — 2. *Mémoires*, t. II, p. 96, 512. — 3. D'après les actes reproduits dans les *Acta Sanct.*, t. III d'avril. — 4. *Mémoires*, t. II, p. 91.

Marc, le cousin de Barnabé, dont il est parlé dans le livre des Actes et les épîtres de saint Paul (1). Sa fin fut celle d'un martyr (2). Sa fête est uniformément célébrée partout le 25 avril; insérée postérieurement à saint Grégoire dans le sacramentaire grégorien, elle est mentionnée par Bède au VIIIe siècle, et, dès le IXe, dans tous les martyrologes. Elle devint particulièrement chère à la république de Venise (3). Non mentionnée dans le calendrier de

1. *Mémoires*, t. II, p. 99-102. — 2. C'est un dimanche, le 24 avril 68, pendant les fêtes de Sérapis, que les païens d'Alexandrie, « se saisirent de lui, lui mirent une corde au cou, et le traînèrent en criant qu'il fallait mener ce buffle à Bucoles, qui était un lieu près de la mer plein de roches et de précipices, destiné apparemment pour nourrir les bœufs... Le soir venu, ils le mirent dans une prison, en attendant qu'ils eussent résolu comment ils le feraient mourir. Dieu le consola la nuit par deux visions, que Bède a cru dignes d'être marquées dans son martyrologe... Le lendemain, dès le matin, les infidèles le tirèrent de la prison et le traînèrent comme le jour précédent, jusqu'à ce qu'enfin il rendit son âme à Dieu et consomma son martyre, le 25 avril, jour auquel toute l'Eglise grecque et latine, aussi bien que les Egyptiens et les Syriens, célèbrent sa fête. » Tillemont, *Mémoires*, t. II, p. 96. — 3. Il est certain que son corps était encore vénéré à Alexandrie, au VIIIe siècle En 870, un moine français, nommé Bernard, qui fit le voyage d'Orient, affirme qu'il n'y était plus, parce que les Vénitiens s'en étaient emparés et l'avaient emporté furtivement à Venise. Cela s'était passé sous Léon l'Arménien, vers 815. Tillemont, *Mémoires*, t. II, p. 98 et 513, ne croit guère à cette tradition. Dom Guéranger l'admet, car il dit : « Au IXe siècle, l'Eglise d'Occident s'enrichit de la dépouille mortelle de Marc. Ses restes sacrés furent transportés à Venise, et sous les auspices du Lion évangélique commencèrent pour cette ville les glorieuses destinées qui ont duré mille ans. La foi en un si grand patron opéra des merveilles dans ces îlots et ces lagunes d'où s'éleva bientôt une cité aussi puissante que magnifique. L'art byzantin construisit l'imposante et somptueuse église qui fut le palladium de la reine des mers, et la nouvelle république frappa ses monnaies à l'effigie du Lion de Saint Marc. » *Le temps pascal*, Paris, 1878,

Constantinople du IXe siècle, elle se trouve à la fin du Xe dans le ménologe de Basile et fut rangée par Manuel Comnène, en 1166, parmi les fêtes d'obligation.

III. Saint Philippe et saint Jacques. — L'Eglise grecque honore saint Philippe, le 14 novembre; saint Jacques, fils d'Alphée, le 9 octobre; et saint Jacques, frère du Seigneur, le 23 octobre. L'Eglise latine identifie ces deux Jacques sous le nom de Jacques le Mineur, pour le distinguer du frère de Jean l'Evangéliste, surnommé le Majeur parce qu'il avait été appelé à l'apostolat le premier. Elle a consacré un même jour à la fête de saint Philippe et de saint Jacques le Mineur. Le martyrologe romain porte au 1er mai: *Natalis beatorum apostolorum Philippi et Jacobi, ex quibus Philippus, postquam omnem pene Scythiam ad fidem Christi convertisset, apud Hierapolim, Asiae civitatem, crucifixus et lapidibus obrutus, glorioso fine quievit. Jacobus vero, qui et frater Domini legitur, et primus Hierosolymorum episcopus, e pinna templi praecipitatus, confractis cruribus, ac fullonis fuste in cerebro percussus, interiit, ibique non longe a templo sepultus est.* Cette notice du martyrologe résume ce que la tradition nous apprend sur ces deux apôtres, plus particulièrement sur saint Jacques, d'après Hégésippe, dont le récit nous a été conservé par Eusèbe (1). Le bréviaire romain raconte ainsi leur vie.

« Philippe, né à Bethsaïde, fut l'un des douze apôtres qui furent appelés les premiers par le Christ Notre Sei-

t. II, p. 446. Tillemont constate pourtant que Venise a pris saint Marc pour son patron et protecteur, et qu'elle fait mémoire de sa translation, le 31 janvier.

1. *Hist. eccl.*, II, 23, *Patr. gr.*, t. XX, col. 196-204.

gneur. Ce fut de lui que Nathanaël apprit que le Messie promis dans la loi était venu, et qu'il fut présenté au Seigneur. La familiarité que le Christ eut avec lui paraît en ce que plusieurs gentils, ayant désiré voir le Sauveur, s'adressèrent à Philippe, et que le Seigneur voulant lui-même donner à manger dans le désert à une multitude de personnes, dit à cet apôtre : « Où achèterons-nous du pain pour que ces gens aient à manger ? » Philippe, après avoir reçu le Saint-Esprit, se rendit dans la Scythie qui lui était échue en partage pour y prêcher l'Evangile, et il convertit cette nation presque tout entière à la foi chrétienne. Enfin, étant venu à Hiérapolis en Phrygie, il fut attaché à la croix pour le nom du Christ, et accablé à coups de pierre, le jour des calendes de mai. Les chrétiens ensevelirent son corps dans le lieu même où il avait souffert ; d'où il a été ensuite transporté à Rome, et déposé avec celui de l'apôtre saint Jacques dans la basilique des douze Apôtres.

« Jacques, frère du Seigneur, surnommé le Juste, s'abstint dès son jeune âge de vin et de tout ce qui peut enivrer, ne mangea point de chair, ne coupa jamais ses cheveux, et n'usa ni de bains ni de parfums. Il avait seul la permission d'entrer dans le sanctuaire ; ses vêtements étaient de lin ; il était si assidu à la prière que ses genoux étaient durcis comme la peau d'un chameau. Après l'ascension du Christ, les apôtres le créèrent évêque de Jérusalem ; et ce fut à lui que Pierre, délivré de prison par un ange, en envoya porter la nouvelle. Une controverse s'étant élevée dans le concile de Jérusalem, au sujet de la loi et de la circoncision, Jacques suivit le sentiment de Pierre, et fit un discours aux frères, dans lequel il prouva que les gentils étaient aussi appelés, et dit qu'il fallait écrire aux frères absents de ne pas leur imposer le joug de la loi mosaïque. C'est de lui aussi que parle l'Apôtre, lorsqu'il dit aux Galates : « Je ne vis aucun des autres apôtres, si ce n'est Jacques, le frère du Seigneur. » Sa sainteté était si grande et si reconnue, que beaucoup de personnes s'empressaient pour toucher le bord de son habit. Etant arrivé à l'âge de quatre-vingt-seize ans, ayant

gouverné très saintement l'église de Jérusalem durant trente années, comme il prêchait avec une constance merveilleuse que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, il fut d'abord assailli de pierres, et ensuite mené à l'endroit le plus élevé du temple, d'où on le précipita. Il gisait étendu par terre, les jambes brisées et demi-mort, et il levait les mains au ciel et priait Dieu pour le salut de ses bourreaux, disant : « Pardonnez-leur Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Il faisait cette prière, lorsqu'un foulon lui déchargea sur la tête un coup de son pilon, dont le saint mourut, en la septième année de Néron. Il fut enseveli près du temple, au lieu même où il était tombé. Il a écrit une lettre, qui est une des sept épîtres catholiques. »

Que Philippe soit mort et ait eu son tombeau à Hiérapolis de Phrygie, c'est ce dont rendent témoignage, au second siècle, Papias, qui était lui-même d'Hériapolis et qui avait connu les filles de l'apôtre (1), et Polycrate, évêque d'Ephèse, qui le regarda, lui et ses filles, comme « les grandes lumières de l'Asie (2). » Mais ni Papias ni Polycrate ne font allusion à son martyre. L'année de sa mort reste incertaine. Il n'en est pas de même de celle de saint Jacques ; celle-ci est trop fermement rapportée par Hégésippe pour pouvoir être mise en doute. Telle qu'il la raconte, elle n'a pu se produire qu'après la mort de Festus, survenue au printemps de 62, et avant l'arrivée de son successeur Albinus, pendant l'absence d'Hérode Agrippa. Anne, en digne fils du grand-prêtre du même nom qui avait fait condamner Jésus, profita de l'occasion pour faire condamner et exécuter, comme violateurs de la loi, Jacques et quelques-uns de ses frères ainsi qu'en témoigne Josèphe (3). Mais avant de mourir, ce noble vieil-

1. Texte dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 39, *Petr. gr.*, t. XX, col. 297. — 2. Texte dans Eusèbe, *Ibid.*, III, 31, col. 280. — 3. *Antiq. jud.*, XX, IX, 1.

lard qui, de tous les apôtres, fut le plus attaché de cœur à l'ancienne loi, avait eu soin d'écrire une lettre remarquable aux douze tribus de la dispersion (1). A son tour, après saint Etienne, après saint Jacques le Majeur, il arrosa de son sang la ville sainte, qui devait être détruite huit ans plus tard. Et si sa fête a été jointe à celle de saint Philippe et fixée au 1er mai, c'est en souvenir de la dédicace de l'église des saints Apôtres, à Rome. Cette église, fondée d'abord, au IVe siècle, par le pape Jules (337-352), avait été reconstruite, au VIe, par Pélage Ier (556-561) et Jean III (561-574), placée sous le vocable de saint Philippe et de saint Jacques, et dédiée le 1er mai, jour où l'on célébrait déjà la fête de saint Philippe (2).

IV. Saint Barnabé. — La fête de saint Barnabé, *Fils de Consolation*, est fixée au 11 juin ; chez les Grecs, elle est célébrée en même temps que celle de saint Barthèlemy (3) ; chez les Latins, elle est uniquement consacrée à la mémoire du célèbre compagnon de saint Paul. Le martyrologe romain résume ainsi sa vie : *Natalis sancti Barnabae apostoli, qui, natione Cyprius, a discipulis cum Paulo gentium*

1. Ce n'est pas ici le cas d'en faire l'analyse, mais seulement de rappeler l'opposition qu'on a voulu voir entre sa doctrine et celle de saint Paul. S. Paul disait : « C'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi ; et cela ne vient pas de vous, ce n'est point par les œuvres. » *Eph.*, II, 8, 9. Et S. Jacques écrit : « Si elle (la foi) n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même. » *Jac.*, II, 17. Contradiction purement apparente ; car c'est aux œuvres purement légales et accomplies sans le secours de la grâce que Paul dénie la vertu de sauver ; et quand il attribue ce pouvoir à la foi, il vise non une croyance inerte et stérile, mais celle qui opère par la charité, donc vivante et féconde, ainsi que le réclame justement saint Jacques. — 2. *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 306, n. 2. — 3. Cf. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 177.

apostolus ordinatus, multas regiones cum eo peragravit, evangelicae praedicationis injunctum sibi opus exercens, postremo Cyprum profectus, ibi apostolatum suum glorioso martyrio decoravit ; cujus corpus, tempore Zenonis imperatoris, ipso revelante, repertum est, una cum codice Evangelii sancti Matthaei sua manu descripto.

Les leçons du bréviaire ne font que développer cette notice, en empruntant les détails au livre des Actes et à l'Histoire de Georges Cédrène (1). « Barnabé, lévite, né en Chypre, et appelé aussi Joseph, fut destiné avec Paul à la prédication de l'Evangile de Jésus-Christ en qualité d'apôtre des gentils. Il avait vendu un champ qu'il possédait, et en avait apporté le prix aux apôtres. Envoyé à Antioche pour y prêcher, il y rencontra un grand nombre de personnes déjà converties à la foi du Seigneur Christ, ce qui lui fut un motif de grande joie, et il multiplia son exortation pour les engager à persévérer dans la foi. Sa parole eut un grand succès, parce qu'il était tenu par tous pour un homme bon et rempli du Saint-Esprit. Il partit de là pour Tarse afin d'y chercher Paul, et vint avec lui à Antioche. Ils passèrent un an avec les fidèles qui composaient l'église de cette ville, s'appliquant à leur inculquer les préceptes de la foi et de la vie chrétienne. Ce fut dans cette ville que l'on commença à donner le nom de chrétiens aux adorateurs de Jésus-Christ. Les disciples de Paul et de Barnabé secouraient de leurs aumônes les chrétiens de Judée et faisaient passer leurs largesses par les deux apôtres. Ayant accompli cet office de charité, Paul et Barnabé revinrent à Antioche avec Jean, surnommé Marc, qu'ils s'étaient adjoint. Pendant que Paul et Barnabé servaient le Seigneur dans l'église d'Antioche, jeûnant et priant avec les autres prophètes et docteurs, le Saint-Esprit dit : « Séparez-moi Saul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. » Alors, avec des jeûnes et des prières, on leur imposa les mains

1. *Hist. comprad.*, *Patr. gr.*, t. CXXI, col. 673-674.

et on les laissa partir. Ils allèrent à Séleucie, et de là en Chypre ; ils parcoururent en outre beaucoup de villes et de pays, prêchant l'Evangile avec un grand fruit pour ceux qui les écoutaient. Barnabé se sépara ensuite de Paul avec Jean, surnommé Marc, et il revint en Chypre. Ce fut là que, vers la septième année de Néron, le trois des ides de juin, il unit la couronne du martyre à l'honneur de l'apostolat. Son corps fut retrouvé dans l'île de Chypre sous l'empire de Zénon ; sur sa poitrine était une copie de l'Evangile de saint Matthieu écrite des mains de Barnabé lui-même (1). »

C'est ainsi que saint Barnabé, après un fécond apostolat en compagnie de saint Paul, vint mourir dans l'île même où il était né, le 11 juin 61 (2). Salamine, la capitale de l'île possédait sa tombe et célébrait son anniversaire. En 478, l'empereur Zénon fit transporter à Constantinople cette copie de l'Evangile ; et ce dut être l'occasion, pour saint Barnabé, de l'extension de sa fête parmi les Grecs. On en trouve, en effet, la mention à partir du IXe siècle, notamment dans le calendrier de Constantinople (3), où il est seul nommé ; dans le ménologe de Basile, son nom est joint à celui de saint Barthèlemy. En Occident, sa fête ne paraît pour la première fois que dans le martyrologe de Bède, au VIIIe siècle (4).

V. Saint Jacques le Majeur. — C'est le 30 avril que l'Eglise orientale célèbre actuellement la fête de saint Jacques le Majeur : *Sancti Jacobi apostoli, fratris Joannis theologi* (5). L'Eglise latine la célèbre

1. Les textes relatifs à l'invention des reliques de saint Barnabé ont été réunis par Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten*, t. II, 2, p. 292. — 2. Mazocchi, *Kal. Neopol.*, t. II, p. 570, et Morcelli, *Kal. Eccl. Const.*, t. II, p. 129, croient qu'il ne mourut qu'en 76. — 3. Morcelli, *Kal. Eccl. Const.*, t. II, p. 128-131. — 4. Cf. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 177 — 5. *Ibid.*, Cf. *Acta Sanct.*, au t. II de juin, et *Bibliotheca hagiogr.*, p. 17.

le 25 juillet : *Sancti Jacobi apostoli, fratris beati Joannis evangelistæ, qui prope festum Paschae ab Herode Agrippa decollatus est. Ejus sacra ossa ab Hierosolymis ad Hispaniam translata et in ultimis earum finibus apud Gallaeciam recondita, celeberrima illarum gentium veneratione et frequenti Christianorum concursu, religionis et voti causa, illuc adeuntium, pie coluntur.*

Voici la notice qui lui est consacrée dans le bréviaire : « Jacques, fils de Zébédée, frère de Jean l'apôtre, était galiléen. Appelé des premiers à l'apostolat comme son frère, il laissa ainsi que lui son père et ses filets pour suivre le Seigneur. Tous deux furent appelés par Jésus même *Boanergès*, c'est-à-dire enfants du tonnerre. Jacques fut un des trois apôtres que le Sauveur aima davantage, et qu'il voulut avoir pour témoins de sa transfiguration et du miracle qu'il fit en ressuscitant la fille du prince de la synagogue. Lorsqu'il se retira sur la montagne des Oliviers pour prier son Père, avant d'être saisi par les Juifs, c'est eux encore qu'il prit avec lui. Après l'ascension de Jésus-Christ, Jacques prêcha sa divinité dans la Judée et la Samarie, où il amena à la foi beaucoup de gens. Parti bientôt pour l'Espagne, il y convertit quelques hommes au Christ ; de ce nombre furent les sept évêques que saint Pierre ordonna dans la suite et envoya les premiers dans ce pays. Jacques revenu à Jérusalem y gagna entre autres à la vérité le magicien Hermogène. Ce fut l'occasion pour Hérode Agrippa, devenu roi sous l'empereur Claude, et qui voulait plaire aux Juifs, de porter une sentence capitale contre l'apôtre qui proclamait sans crainte la divinité de Jésus-Christ. Celui qui l'amenait au tribunal, voyant le courage avec lequel il allait au martyre, se déclara lui-même aussitôt chrétien. Comme on les entraînait au supplice, il implora le pardon de l'apôtre. « La paix soit avec toi, » dit Jacques en l'embrassant. Tous deux furent donc frappés de la hache. Peu avant Jacques avait guéri un paralytique.

« Son corps fut transporté à Compostelle, où la renom-

mée souveraine de son culte attire de l'univers entier les pèlerins qui y viennent satisfaire leur dévotion ou accomplir leurs vœux. La mémoire de sa naissance au ciel est célébrée par l'Eglise en ce jour, qui est celui de sa translation. Ce fut aux environs de la fête de Pâques, à Jérusalem, que, le premier des apôtres, il rendit témoignage à Jésus-Christ par l'effusion de son sang. »

C'est une remarque, faite déjà dans la prière *ad pacem* du 27 décembre, dans le *Missale gothicum* (1), que tous les membres du collège apostolique sont morts après saint Jacques le Majeur et avant saint Jean l'Evangéliste. Parmi les apôtres, les deux fils de Zébédée ont eu le privilège de commencer et de clore la liste de ces glorieux témoins ; Jacques est le premier à verser son sang, dès la Pâque de l'an 42 : il eut la tête tranchée, sur l'ordre d'Hérode Agrippa. Et, une fois les fêtes pascales passées, saint Pierre, étroitement surveillé dans sa prison, aurait vraisemblablement partagé le même sort, s'il n'avait été miraculeusement délivré par un ange. Le récit de la conversion et de l'exécution de celui qui avait dénoncé saint Jacques circulait parmi les anciens d'Alexandrie, à la fin du second siècle ; Eusèbe a eu soin de le signaler (2).

L'évangélisation de l'Espagne par saint Jacques n'a guère été soutenue qu'après le IXe siècle, alors que le pèlerinage de Compostelle était dans toute sa célébrité ; et ce pèlerinage est dû à la présence des reliques de saint Jacques (3). Comment et par qui se fit cette translation, puisque saint Jacques avait été

1. *Ut gloriosæ passionis exemplo Apostolorum chorum ille* (S. Jacques) *præcederet, iste* (S. Jean) *præmitteret, atque ita inter utrumque grex consummaretur beatus, ut omnium devotionem ille præcederet, iste concluderet.* — 2. *Hist. eccl.* II, 9, *Patr. gr.*, t. XX, col. 157. — 3. Cf. Gams, *Kirchengeschichte von Spanien*, Ratisbonne, 1862-1879.

décapité à Jérusalem? Critiquement, la question est délicate à résoudre; mais il est certain que la translation se trouve mentionnée, à la fin du IXe siècle, dans le martyrologe de Notker (1), et qu'à partir de cette époque, saint Jacques de Compostelle est devenu le centre d'un pèlerinage célèbre, dont l'Espagne se montre fière à juste titre (2).

1. *Patr. lat.*, t. CXXXI, col. 1125. — 2. « A l'extrémité nord de la péninsule ibérique, dit le continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, t. IV, p. 225, sur le tombeau où la piété de deux disciples avait jadis comme à la dérobée ramené son corps, près de huit siècles avaient passé, qui pour les habitants des cieux sont moins qu'un jour. Durant ce temps, la terre de son héritage, si rapidement parcourue naguère, avait vu les barbares ariens succéder aux Romains idolâtres, puis le croissant ramener plus profonde la nuit un moment dissipée. Un jour, au-dessus des ronces recouvrant le monument oublié, ont étincelé des lueurs, appelant l'attention sur ce lieu qui ne sera plus connu désormais que sous le nom de *champ des étoiles*. Mais soudain quelles clameurs retentissent, descendant des montagnes, ébranlant les échos des vallées profondes? Quel est le chef inconnu ramenant au combat, contre une armée immense, la petite troupe épuisée que le plus vaillant héroïsme n'a pu la veille sauver d'une défaite? Prompt comme l'éclair, brandissant d'une main son blanc étendard à la croix rouge, il fond haut l'épée sur l'ennemi éperdu, dont soixante-dix mille cadavres teignent de leur sang les pieds de son cheval de bataille. Salut au chef de la guerre sainte! *Saint Jacques! Saint Jacques! Espagne, en avant!* C'est la rentrée en scène du pêcheur galiléen, que l'Homme-Dieu appela autrefois de la barque où il racommodait ses filets; c'est la réapparition de l'aîné des *fils du tonnerre*... Désormais Jacques sera pour l'Espagne chrétienne la torche ardente qu'avait vue le Prophète, le feu qui dévore... Et quand, après six siècles et demi que la mémorable lutte doit durer encore, ses porte-enseigne, les rois catholiques, auront rejeté par delà les flots les restes de la tourbe infidèle qui n'aurait jamais dû les franchir, le vaillant chef des armées des Espagnes déposera sa brillante armure, le *tueur des Maures* redeviendra le messager de la foi. Montant sur sa barque de pêcheur d'hommes et groupant autour d'elle les

Jusqu'au IXe siècle, la fête de saint Jacques n'est signalée, pour l'Orient, que dans le ménologe syriaque de Wright, de 412, au 27 décembre, et, pour l'Occident, dans le calendrier de Carthage du commencement du VIe siècle, également au 27 décembre (1). Au IXe siècle, elle ne se trouvait pas dans le calendrier de Constantinople ; à la fin du Xe, elle est signalée dans le ménologe de Basile (2) ; et au XIIe elle est au nombre des fêtes obligatoires dans la constitution de Manuel Comnène. A partir du IXe siècle, elle se répand partout dans l'Eglise latine ; mais elle y est fixée au 25 juillet, non comme au jour de la mort, mais comme au jour de la translation des reliques.

VI. Saint Barthèlemy. — Cet apôtre est actuellement fêté, en Orient, le 11 juin, le même jour que saint Barnabé. Dans l'Eglise latine, sa fête est fixée au 24 août. On lit dans le Martyrologe romain : *Sancti Bartholomaei apostoli, qui in India Christi evangelium praedicavit ; inde in Majorem Armeniam profectus, cum ibi plurimos ad fidem convertisset, vivus a Barbaris decoriatus est, atque Astyagis regis jussu, capitis decollatione martyrium complevit. Ejus sacrum corpus primo ad Lipariam insulam, deinde Beneventum, postremo Romam ad insulam Tiberinam translatum, ibique pia fidelium veneratione honoratur.*

« L'apôtre Barthèlemy était de Galilée. L'Inde citérieure lui étant échue dans le partage du monde, entre les prédicateurs de l'Evangile, il s'y rendit et annonça l'arrivée du Seigneur Jésus aux peuples qui l'habitaient,

flottes intrépides des Christophe Colomb, des Vasco de Gama, des Albuquerque, il les guidera sur des mers inconnues à la recherche de rivages où jusque-là n'ait point été porté le nom du Seigneur. »

1. Avec saint Jean-Baptiste, ce qui est une erreur de copiste. — 2. Sous la fausse attribution de frère du Seigneur.

en se servant de l'Evangile de saint Matthieu. Nombreux furent, dans cette contrée, ceux qu'il amena à Jésus-Christ, mais grands aussi ses labeurs, et multipliées ses épreuves. De là il se rendit dans la Grande Arménie. Il y convertit à la foi chrétienne le roi Polymius avec son épouse, et douze villes. Mais cet évènement porta contre lui jusqu'aux derniers excès la jalousie des prêtres du pays. Astyages, frère de Polymius, excité par eux contre l'apôtre, fit écorcher vif et décapiter Barthèlemy. Tel fut le cruel martyre dans lequel il rendit son âme à Dieu. Son corps enseveli à Albane, ville de la grande Arménie où il avait souffert, fut par la suite transporté dans l'île Lipari, puis à Bénévent, à Rome enfin où l'empereur Othon III le déposa dans l'île du Tibre, dans l'église dédiée à Dieu sous son nom. Sa fête s'y célèbre le huit des calendes de septembre, et amène à cette basilique, pendant les huit jours qui suivent, un grand concours de peuple. »

Cette notice, rédigée postérieurement à l'institution et à la célébration de la fête, emprunte ses éléments à des sources diverses. L'Inde est un terme géographique assez vague qui servait jadis à désigner toute la région de l'Asie située à l'est de l'empire romain et du royaume de Perse. Quant à l'Inde citérieure, où saint Barthèlemy porta d'abord la bonne nouvelle, on croit que c'est l'Arabie Heureuse, entre la mer Rouge et le golfe Persique, où Pantène, au second siècle, trouva l'Evangile de saint Matthieu écrit en hébreu. C'est de là que, remontant vers le Nord, l'apôtre alla évangéliser la grande Arménie, où la tradition place le paradis terrestre. Il y subit très certainement le martyre. Fut-il écorché vif, puis décapité ? Certaines traditions l'affirment, et le martyrologe ainsi que le bréviaire romain le répètent ; d'autres prétendent qu'il fut crucifié.

Relativement à la translation de ses reliques, on rencontre, dès le VIe siècle, un désaccord complet

entre Théodore le Lecteur et saint Grégoire de Tours ; le premier raconte que l'empereur Anastase fit transporter le corps de saint Barthèlemy dans la ville de Daras, en Mésopotamie ; le second nous apprend que ce corps se trouvait dans l'île Lipari. C'est de cette île, d'après Anastase le Bibliothécaire, qu'on le transporta, au commencement du IXe siècle, à Bénévent, pour le soustraire à l'impiété des Sarrasins. Adon et Usuard signalent cette seconde translation. Enfin, au commencement du XIe siècle, l'empereur Othon III le fit transporter dans l'église qu'il avait fait bâtir à Rome, dans l'île du Tibre ; et c'est là que repose depuis le corps de saint Barthèlemy (1).

VII. Saint Matthieu. — L'Eglise grecque célèbre la fête de saint Matthieu, apôtre et évangéliste, le 16 novembre (2), l'Eglise latine, le 21 septembre :

1. A vrai dire, on sait assez peu de choses sur la vie de saint Barthèlemy. Certains l'ont identifié avec Nathanaël, dont il est question dans l'Evangile ; mais la plupart en font un personnage distinct. Le pseudo-Denys rapporte et commente ainsi une de ses paroles : « Le divin Barthèlemy dit de la théologie qu'elle est à la fois abondante et succincte, de l'Evangile qu'il est de vaste étendue et en même temps concis ; donnant ainsi excellemment à entendre que la bienfaisante cause de tous les êtres s'exprime et en beaucoup et en peu de paroles, ou même sans discours, n'y ayant parole ou pensée qui la puisse rendre. Car elle est au-dessus de tout par son essence supérieure ; et ceux-là seuls l'atteignent dans sa vérité, non dans les voiles dont elle s'entoure, qui dépassent la matière et l'esprit, s'élevant au-dessus du faîte des plus hauts sommets, laissant tous les rayonnements divins, tous les échos de Dieu, tous les discours des cieux, pour entrer dans l'obscurité où habite, comme dit l'Ecriture, celui qui est au delà de toute chose. » *De myst. theol.*, I, III. — Cf. Moesinger. *Vita et martyrium sancti Bartholomæi apostoli ex sinceris fontibus armeniacis in linguam latinam conversa*, Salzbourg, 1877. — 2. Cf. *Act. Sanct.* ; *Kirchenlexikon*, 2e édit., t. VIII, p. 1026-1039.

Natalis sancti Matthaei, apostoli et evangelistae, qui, in Æthiopia praedicans, martyrium passus est. Hujus evangelium hebraico sermone conscriptum, ipso revelante, inventum est una cum corpore beati Barnabae apostoli, tempore Zenonis imperatoris. Cette notice du martyrologe est assez sommaire ; celle du bréviaire, quoique plus étendue, est loin de répondre à tout ce que l'on voudrait connaître de l'activité apostolique du célèbre publicain. Malheureusement les sources anciennes offrent trop peu de garanties pour être utilisées avec une entière certitude.

« Matthieu, nommé encore Lévi, fut apôtre et évangéliste. Le Christ l'appela tandis qu'il était assis à son bureau de collecteur d'impôts, et aussitôt il le suivit ; c'était à Capharnaüm. Il fit même à cette occasion un festin au Maître et à ses autres disciples. Après la résurrection du Seigneur, il fut le premier qui écrivit l'Evangile de Jésus-Christ ; il le fit en hébreu pour les fidèles venus de la circoncision, étant encore en Judée et avant de se rendre dans la province échue à son apostolat. Gagnant bientôt après cette province, qui était l'Ethiopie, il y prêcha l'Evangile et confirma sa prédication par de nombreux miracles. Le moindre ne fut pas celui par lequel il ressuscita la fille du roi d'entre les morts, prodige qui fit embrasser la foi du Christ au roi son père, à l'épouse de celui-ci, à tout le pays. Mais le roi étant mort, Hirtacus son successeur, prétendant à la main d'Iphigénie, princesse royale, et celle-ci, qui avait consacré à Dieu sa virginité entre les mains de l'apôtre, persévérant grâce à lui dans sa sainte résolution, le prince le fit tuer à l'autel où il célébrait les mystères. Ce fut le onze des calendes d'octobre qu'il couronna son apostolat par la gloire du martyre. Son corps, transporté à Salerne, y fut plus tard, au temps du souverain pontife Grégoire VII, placé dans une église dédiée sous son nom : il y est honoré pieusement par un grand concours de peuple. »

Le plus bel éloge de saint Matthieu est dans l'em-

pressement généreux qu'il mit à tout quitter pour répondre à l'appel du Sauveur. Dans sa gratitude, il voulut offrir un banquet à son Maître ; un grand nombre de publicains et de pécheurs y furent invités. « Ce que voyant, les pharisiens dirent aux disciples : « Pourquoi votre Maître mange-t-il avec les publicains et les pécheurs ? » Jésus, entendant cela, leur dit : « Ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin de médecin, mais les malades. Allez apprendre ce que signifie cette parole : Je veux la miséricorde, et non le sacrifice. Car je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs. » Surviennent les disciples de Jean qui s'étonnent que Jésus et ses disciples ne jeûnent point. Jésus leur dit : « Les amis de l'Epoux peuvent-ils s'attrister pendant que l'Epoux est avec eux ? Mais viendront des jours où l'Epoux leur sera enlevé, et alors ils jeûneront (1). »

Point d'autres allusions, dans les récits inspirés, à saint Matthieu ; mais la tradition orale, dont Papias d'Hiérapolis s'est fait l'écho au second siècle, nous apprend qu'avant de quitter Jérusalem, saint Matthieu fut prié par les Juifs de « mettre par écrit dans sa langue maternelle l'Evangile qu'il leur avait prêché, et de suppléer ainsi au vide qu'allait produire son absence (2). » Matthieu, dit Papias (3), composa les oracles en hébreu, et chacun les interpréta comme il put. » Ce mot « oracle » désigne ici les longs discours qui sont un trait particulier de saint Matthieu (4). Le texte hébreu de saint

1. *Matth.*, IX, 10-16. — 2. Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 24. *Patr. gr.*, t. XX, col. 265. — 3. *Ibid.*, III, 39, col. 300. — 4. « Dans la diffusion de cet Evangile, dit Fouard, *S. Pierre*, 3e édit., Paris, 1893, p. 260, l'évêque d'Hiérapolis marque trois périodes distinctes : une première, où il n'existait que le texte hébreu ; une seconde, durant laquelle chacun s'ingénia de

Matthieu dut aussi servir aux communautés juives de la dispersion ; c'est ce qui explique que Pantène en ait trouvé un exemplaire dans l'Arabie Heureuse, apporté par saint Barthèlemy et conservé depuis (1).

Ce qu'il faut remarquer dans la notice du bréviaire, c'est l'allusion à ce genre de vie tout nouveau de la virginité, que saint Matthieu inspira à la fille du roi d'Ethiopie, et qui aurait été la cause occasionnelle de son martyre. Mortifié comme il le fut, car, au témoignage de Clément d'Alexandrie (2), il ne vécut que de légumes et de fruits sauvages, on comprend qu'il ait recommandé l'état virginal ; saint Paul n'a pas agi autrement. Qu'en dehors de l'Ethiopie, il ait encore évangélisé le pays des Parthes, comme l'ont cru saint Ambroise et saint Paulin de Nole, et comme le disent le martyrologe hiéronymien et les Ménées des Grecs, c'est possible. Comment, par qui, et à quelle époque, son corps fut-il porté à Salerne ? Baronius croit que ce fut en 954. Il y fut trouvé en 1080 ; et Tillemont ajoute (3) que le duc Robert, y ayant fait construire une grande église sous son nom, y fit déposer son

son mieux à le traduire ; enfin, parlant de ces tentatives au temps passé, Papias détermine une troisième époque, qui est la sienne, où les essais particuliers avaient cédé à une traduction authentique, adoptée par tous en place de l'original. » « Dès le début de l'Evangile, continue Fouard, p. 262, et jusqu'à la dernière ligne, la pensée dominante est de découvrir à ceux qui mettent toute espérance dans le Messie, toute autorité dans la Loi et les Prophètes, comment Jésus réalise ce qu'annonçaient les voyants, et par là se révèle Sauveur et Christ. Il semble que les évènements n'aient d'importance que s'ils vérifient une prédiction, et que les actes comme les paroles du Maître soient choisis à dessein de répéter ces mots : « Et tout cela a été fait pour accomplir ce qui fut dit par les prophètes. »

1. *Hist. eccl.*, v. 10, *Patr. gr.*, t. xx, col. 456. — 2 *Pædag.*, II, 1, *Patr. gr.*, t. VIII, col. 406. — 3. *Mémoires*, t. I, p. 392.

corps sous le pontificat de Grégoire VII (1073-1085).

VIII. Saint Luc. — Actuellement, Grecs et Latins célèbrent, le même jour, la fête de saint Luc. Il n'en a pas toujours été ainsi, car cette fête est marquée, dans les documents primitifs. à des dates différentes, tant en Occident qu'en Orient. Le calendrier de Carthage, par exemple, la signale au 13 octobre ; le martyrologe de Florentinius au 21 septembre ; et on la trouve encore ailleurs au 26 septembre et au 27 novembre. Le calendrier de Constantinople, au IXe siècle, l'inscrit au 18 octobre : *Sancti apostoli Lucae* (1) ; à cette même date, le ménologe de Basile porte : *Sanctus Lucas evangelista, professione medicus et pictor, in pace animam Deo tradidit* (2). Dans le martyrologe romain, on lit : *Natalis beati Lucae evangelistae, qui multa passus pro Christi nomine, Spiritu Sancto plenus, obiit in Bithynia ; cujus ossa Constantinopolim translata sunt, et inde Patavium delata.*

La notice du bréviaire romain est empruntée à saint Jérôme ; la voici : « Originaire d'Antioche, Luc était médecin, et ses écrits montrent la connaissance qu'il avait de la langue grecque. Devenu disciple de l'apôtre Paul, il l'accompagna dans tous ses voyages. Il a écrit un Evangile, et c'est de lui que Paul disait aux Corinthiens : « Nous envoyons avec lui (Tite) le frère (Luc) dont toutes les églises font l'éloge pour sa prédication de l'Evangile (3) ; » et aux Colossiens : « Luc, le médecin bien-aimé, vous salue (4) ; » et à Timothée : « Lui seul est avec moi (5). » Nous lui devons un autre livre sans prix, les Actes des Apôtres, dont le récit va jusqu'aux deux années du séjour de Paul à Rome et à la quatrième de

1. Morcelli, *Kal. Eccl. Const.*, t. I, p, 195. — 2. Cf. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 304. — 3. II *Cor.*, VIII, 18. — 4. *Col.*, IV, 14. — 5. II *Tim.*, IV, 11.

Néron ; ce qui donne à entendre que l'ouvrage fut lui-même composé dans cette ville. En conséquence, nous reléguons parmi les apocryphes les *Voyages de Paul et de Thècle*, avec l'histoire fabuleuse du baptême de Léon. Comment croire, en effet, que de tous les faits concernant l'Apôtre, son inséparable compagnon n'ait ignoré que ceux-là. De plus Tertullien, voisin encore de ces temps, rapporte que cette fable eut pour auteur un prêtre d'Asie, enthousiaste de Paul (1) ; Jean l'amena à confesser qu'il n'avait écrit le livre que dans le but de relever l'Apôtre, et il le déposa pour ce fait. Plusieurs pensent que toutes les fois qu'en ses lettres Paul use de cette expression : « Selon mon évangile, » c'est du travail de Luc qu'il veut parler. Cependant l'apôtre Paul, qui n'avait point vécu avec le Seigneur, ne fut pas le seul à renseigner l'évangéliste Luc ; mais les autres apôtres y eurent aussi leur part, selon la déclaration que lui-même place en tête de son Evangile : « Conformément à ce que nous ont transmis ceux qui ont été, dès le commencement, témoins oculaires et ministres de la parole (2). » Il écrivit donc l'Evangile d'après ce qu'il avait entendu, et composa les Actes des Apôtres d'après ce qu'il avait vu lui-même. Sa vie se prolongea quatre-vingt-quatre ans, dans la continence. Ses ossements furent transportés d'Achaïe à Constantinople, avec les reliques de l'apôtre André, en la vingtième année de Constantin. »

Cette notice est moins un récit de la vie et de la mort de saint Luc qu'un aperçu critique sur ses œuvres. Saint Jérôme a soin de noter sa longévité, sans dire qu'il soit mort martyr. Mais, d'une part, c'est bien parmi les martyrs que semble le placer saint Grégoire de Nazianze, quand il reproche à Julien l'Apostat de n'avoir point respecté ces victimes immolées pour le Christ, ces glorieux athlètes, Jean, Pierre, Luc, Thècle, et les autres, qui ont combattu contre le fer et le feu, contre les bêtes et les

1. *De bapt.*, 17, *Patr. lat.*, t. 1, col. 1219. — 2. *Luc.*, 1, 2.

tyrans, comme si leurs corps eussent été insensibles, ou qu'ils n'eussent point eu de corps (1). Et, d'autre part, c'est bien de martyr que le qualifient, à la fin du IVe siècle, saint Gaudentius de Brescia et saint Paulin de Nole (2), et c'est avec ce titre qu'il se trouve dans le calendrier de Carthage, au commencement du VIe siècle (3).

Le fait de la translation de son corps à Constantinople, en même temps que de celui de saint André, ne saurait être nié : leurs restes précieux furent déposés dans l'église des Apôtres avec celui de saint Timothée. Sa fête, pour un motif inconnu, est célébrée aujourd'hui, en Orient et en Occident, le 18 octobre ; cette date ne peut être ni celle de sa mort, puisqu'on l'ignore, ni de celle de sa translation à Constantinople, puisqu'elle eut lieu le 3 mars, ni celle de sa translation à Padoue, qui est douteuse (4) : elle doit avoir certainement sa raison d'être : laquelle ? Nous l'ignorons (5).

1. *Orat.*, I, 69, *Patr. gr.*, t. XXXV, col. 589-590. — 2. *Poema* XIX, 33, *Encomium S. Lucæ*, publié par Meyer, dans *Iahrbuch fur protest. Theologie*, 1890. D'après la *Passio S. Artemii*, 16, *Patr. gr.*, t. XCVI, col. 1266, saint Luc serait mort, non à Patras, dans l'Achaïe, mais à Thèbes aux sept portes, dans la Béotie. — 3. Dans Ruinart, *Acta mart.*, Paris, 1789, p. 694. — 4. Tillemont, *Mémoires*, t. II, p. 540, la tient pour suspecte et dit que Pierre Natalis et Florentinius la rejettent. — 5. Le ménologe de Basile, nous l'avons vu, qualifie saint Luc de peintre ; et l'on montre des peintures qu'on dit être de lui. « Cette tradition, d'origine grecque, dit Fouard, *Saint Paul, ses dernières années*, 3e édit., Paris, 1899, p. 109, est sujette à caution ; mais si saint Luc n'a point, à la lettre, manié le pinceau, il n'en mérite pas moins le renom de peintre, pour son habileté à colorier ses récits : il nous y offre une série de tableaux aussi vivants de nos jours qu'aux temps apostoliques. » Il a écrit pour les fidèles venus de la gentilité. De là son attention à éviter tout sujet d'offense pour des païens, à relever, au contraire, tout ce qui tourne à leur honneur, et peut leur faire espérer le salut ; c'est l'un des traits

IX. Saint Simon et saint Jude. — Deux apôtres que l'Eglise d'Orient célèbre à des jours dis-

qui caractérisent son œuvre, Evangile et Actes. A l'exemple de saint Paul, son maître, il met en lumière et comme en action les doctrines pauliniennes : l'empire du péché sur le monde ; la rédemption dans la foi au Christ; le salut offert aux gentils comme aux circoncis ; la nécessité, l'universalité, la richesse de la grâce; la miséricorde divine envers les publicains et les pécheurs. « Le Jésus qu'il présente à nos adorations, dit Fouard, *Ibid*, p. 125, est le refuge et le salut des petits, des ignorants et des humbles, le divin Crucifié qui reparut dans le Cénacle, tendant aux apôtres ses mains percées, leur montrant sa poitrine entr'ouverte pour les y attirer et les presser sur son cœur : « Paix à vous tous! c'est moi, n'ayez pas peur. » Il fallait à Luc des dons particuliers pour faire ainsi de l'Evangile la Bonne Nouvelle adressée à tout cœur sincère et aimant. Le ciel lui prodigua ce qui était nécessaire à son œuvre. A la différence des autres écrivains du Nouveau Testament, tous hébreux, et portant l'empreinte de leur race et de leur temps, il est grec par naissance comme par éducation ; il en a le génie universel : ordre, simplicité, clarté des pensées, charme de l'expression, souplesse à tout concevoir, tout exprimer, tout insinuer. Ces qualités donnent à son ouvrage d'autant plus de séduction que l'image et le sentiment y dominent ; elles rendent aimable, accessible à tous une doctrine que l'essor de la pensée porte si haut dans les Epîtres de Paul, mais que, souvent aussi, la subtilité, l'étrangeté du raisonnement obscurcissent aux yeux du commun. Luc ne recourt guère à cette dialectique ; il raconte, expose, peint les faits en tableaux si lumineux, que l'art chrétien de préférence lui a demandé ses inspirations. Les fresques, les verrières de nos temples ne font le plus souvent que reproduire quelque récit du troisième Evangile ou des Actes. Même source aux chants qui y retentissent pour charmer nos âmes : *Magnificat... Gloria in excelsis... Benedictus Dominus Deus Israel... Nunc dimittis.* C'est Luc qui les a recueillis, lui qui a déposé au berceau de l'Eglise ces premiers germes de notre liturgie. Sa part d'influence a donc été considérable dans la prédication évangélique; sans égaler l'action de Paul, son maître, elle l'a secondée, complétée à certains égards ; tous deux réunis forment un corps de révélation auquel rien ne manque d'essentiel. »

tincts, saint Simon le 10 mai et saint Jude le 19 juin, mais que l'Eglise latine a unis dans une même fête, le 28 octobre : *Natalis beatorum apostolorum Simonis chananaei et Thaddaei, qui et Judas dicitur; quorum Simon in Egypto, Thaddaeus in Mesopotamia evangelium praedicavit; deinde in Persidem simul ingressi, cum immumeram gentis illius multitudinem Christo subdidissent, martyrium consummarunt.*

La notice du bréviaire est tout aussi brève ; « Simon est surnommé le Cananéen et aussi le Zélé ; Thaddée, dans l'Evangile, est appelé Jude, frère de Jacques. Celui-ci écrivit l une des épîtres catholiques, et prêcha l'Evangile en Mésopotamie pendant que Simon le prêchait en Egypte. Se rencontrant ensuite tous les deux en Perse, ils y engendrèrent une multitude de fils à Jésus-Christ et propagèrent la foi chez les barbares de ces vastes régions. Par leur doctrine, leurs miracles, et surtout par leur glorieux martyre, ils glorifièrent le très saint nom de Jésus-Christ. »

Simon n'a pas été surnommé le Zélé sans avoir mérité cette épithète élogieuse ; mais les documents font défaut pour savoir comment il exerça son zèle. Si l'on en croyait Nicéphore (1), qui est un historien de date trop éloignée des origines, cet apôtre aurait évangélisé toute l'Afrique du Nord, depuis l'Egypte jusqu'aux colonnes d'Hercule, et serait passé de là dans la Grande Bretagne. Les Ménées ajoutent qu'il mourut et fut enseveli dans cette île lointaine. Il n'y a qu'un malheur, c'est que ni l'église d'Afrique, ni celle de la Grande Bretagne n'ont entendu parler d'un tel apostolat. On a même cru, en Occident, comme en témoignent Venance Fortunat, au VIe siècle, et le martyrologe publié par Florentinius, que c'est en Perse qu'il souffrit et mourut. C'est le cas

1. *Hist. eccl.*, II, 40.

de redire avec Tillemont : « Le plus sûr en tout cela est d'avouer que nous ignorons ce que nous ignorons en effet, et de soumettre notre curiosité à la sagesse de Dieu, qui nous cache ses plus grands saints, pour nous apprendre à aimer nous-mêmes à demeurer cachés et inconnus aux hommes pour être mieux connus de lui. C'est ainsi que notre justice s'élèvera au-dessus de celle des scribes et des pharisiens, qui faisaient tout pour être vus et honorés par les hommes (1). »

Saint Jude, apparenté à Jésus par sa naissance, ne paraît qu'une seule fois dans la vie publique du Sauveur, pour interroger son Maître (2). Il est bien le frère de Jacques le Mineur, et par le sang, et par l'esprit. Car sa lettre, qui est l'une des épîtres catholiques, le « montre aussi attaché que Jacques à l'antique alliance, vivant du passé d'Israël, de ses annales, de ses prophéties, de ses traditions mêmes (3). » Comme Jacques, il vise les mêmes corrupteurs de la foi et des mœurs, « qui murmurent et se plaignent sans cesse de leur sort, qui vivent au gré de leurs convoitises, ont la bouche remplie de paroles pompeuses, et qui par intérêt se font admirateurs d'autrui (4) ; » « nuées sans eau, emportées au hasard par les vents; arbres d'automne sans fruits, deux fois morts, déracinés ; vagues furieuses de la mer, jetant l'écume de leurs hontes ; astres errants, auxquels d'épaisses ténèbres sont réservées pour l'éternité (5). » Un tel style prouve la vigueur

1. Tillemont, *Mémoires*, t. I, p. 401. — 2. *Joan.*, XIV, 21-23. — 3. Fouard, *Saint Paul, ses dernières années*, p. 235. Depuis l'ère des Machabées, continue Fouard, les Juifs recueillaient soigneusement ces traditions, et en formaient cette suite d'apocryphes, dont une notable partie est venue jusqu'à nous. Soit que Jude eût ces écrits en main, ou qu'il s'en rapportât seulement à la tradition, il tira de ces sources une partie de son Epître. — 4. *Jud.*, 16. — 5. *Jud.*, 12-13.

apostolique de celui qui a été surnommé, lui aussi, le Zélé (1). » Tout comme Simon, il dut se dépenser sans mesure dans son apostolat et joindre au témoignage de la parole le témoignage du sang. Avec raison, l'Eglise les honore tous deux comme des martyrs.

X. Saint André. — La fête de saint André est l'une de celles que l'Eglise célèbre partout, tant en Orient qu'en Occident, le même jour, le 30 novembre. Elle est ainsi inscrite au calendrier grec : « *Certamen sancti et clarissimi apostoli Andreae, fratris magni Petri, primovocati* (2). Le martyrologe romain l'annonce en ces termes : *Apud Patras Achaiae, natalis sancti Andreae apostoli, qui in Thracia et Scythia Christi evangelium praedicavit. Is ab Aegea proconsule comprehensus, primo in carcere clausus est, deinde gravissime caesus, ad ultimum in cruce suspensus, in ea populum docens biduo supervixit, et rogato Domino ne eum sineret de cruce deponi, circumdatus magno*

1. Si l'on en croit Hégésippe, auteur du second siècle, dont le témoignage a été recueilli par Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 20, *Pat. gr.*, t. XX, col. 252-253, des petits-fils de Jude furent conduits à Domitien, parce qu'ils appartenaient à la race royale de David. Comme jadis Hérode, Domitien redoutait l'avènement du Christ. Il interrogea donc ces petits-fils de l'apôtre, et ceux-ci reconnurent sans hésiter qu'ils descendaient de David ; mais ils n'avaient guère l'air de compétiteurs dangereux ; c'étaient de simples cultivateurs, travaillant de leurs mains et vivant de leur travail ; ils n'eurent qu'à montrer leurs mains calleuses. L'empereur voulut alors savoir la nature, le temps, le lieu du règne du Christ ; et eux de répondre qu'il s'agissait d'un règne céleste, qui devait éclater à la fin des temps, quand le Christ viendra, dans toute sa gloire, juger les vivants et les morts et rendre à chacun selon ses œuvres. Edifié par cette réponse, et rassuré par l'attitude de ces travailleurs, Domitien leur laissa la liberté, et mit fin à la persécution. — 2. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 338.

splendore de caelo, abscedente postmodum lumine, emisit spiritum.

Plus détaillée, la notice du bréviaire emprunte ses renseignements à l'Evangile d'abord, à la tradition ensuite (1), et mentionne à la fin la double translation des reliques de saint André à Constantinople, puis à Amalfi, et celle de son chef, à Rome, sous Pie II.

« André, apôtre, né à Bethsaïde, bourg de Galilée, était frère de Pierre et disciple de Jean-Baptiste. Ayant entendu celui-ci dire du Christ : Voici l'Agneau de Dieu, il suivit Jésus et lui amena son frère. Plus tard, comme il pêchait avec son frère dans la mer de Galilée, tous deux furent appelés, avant tous les apôtres, par le Christ Seigneur, qui, passant près d'eux, leur dit : « Suivez-moi, et je vous ferai des pêcheurs d'hommes. » Eux aussitôt, quittant leurs filets, le suivirent. Après la Passion et la Résurrection, André alla prêcher la foi chrétienne dans la province qui lui était échue, la Scythie d'Europe ; puis il parcourut l'Epire et la Thrace, et par sa prédication et ses miracles convertit au Christ un grand nombre d'hommes. Parvenu à Patras, ville d'Achaïe, il y fit embrasser à beaucoup de monde la vérité de l'Evangile, et ne craignit pas de reprendre généreusement le proconsul Egée, qui résistait à la prédication évangélique, lui reprochant de vouloir être le juge des hommes, alors que, trompé par les démons, il ne voulait pas reconnaître le Christ Dieu pour le juge de tous les hommes. Egée irrité lui dit : « Cesse de vanter ton Christ, que de tels propos n'ont point empêché d'être crucifié par les Juifs. » Et comme André n'en continuait pas moins à prêcher librement que Jésus s'était lui-même offert au crucifiement pour le salut du genre humain, Egée l'interrompt par un discours impie, et le prévient de pourvoir à son salut, en sacrifiant aux

1. *Presbyterorum et diaconorum Achaiae epistola de actis et martyrio sancti Andreæ ;* édit. Tischendorf, dans *Patr. gr.*, t. II, col. 1187-1248 ; édit. Bonnet, dans *Analecta Bollandiana,* t. XIII, p. 308-338.

dieux. André lui dit : « Pour moi, il est un Dieu tout-puissant, seul et vrai Dieu, auquel je sacrifie tous les jours, non point les chairs des taureaux, ni le sang des boucs, mais l'Agneau sans tache immolé sur l'autel ; et tout le peuple participe à sa chair, et l'Agneau qui est sacrifié demeure entier et vivant. » C'est pourquoi Egée emporté par la colère, donne l'ordre qu'on le jette en prison. Le peuple eût aisément délivré André, si celui-ci n'eût pas apaisé la multitude, en la suppliant très ardemment de ne pas l'empêcher d'arriver à la couronne du martyre. Peu après, étant amené devant le tribunal, comme il exaltait le mystère de la croix et reprochait encore au proconsul son impiété, Egée exaspéré commanda qu'on le mît en croix, pour lui faire imiter la mort du Christ. C'est alors que, arrivé au lieu de son martyre, et voyant la croix, André s'écria de loin : « O bonne croix, qui as tiré ta gloire des membres du Seigneur, croix longtemps désirée, ardemment aimée, cherchée sans relâche, et enfin préparée à mes ardents désirs, retire-moi d'entre les hommes, et rends-moi à mon Maître, afin que par toi me reçoive Celui qui m'a racheté par toi. » Il fut donc attaché à la croix, sur laquelle il resta deux jours, sans cesser de vivre ni de prêcher la foi du Christ, et passa ainsi à Celui dont il avait souhaité d'imiter la mort. Les prêtres et les diacres d'Achaïe qui ont écrit sa passion, attestent qu'ils ont vu et entendu toutes ces choses ainsi qu'ils les ont rapportées. Ses ossements furent transportés d'abord à Constantinople, au temps de l'empereur Constantin, et ensuite à Amalfi. Son chef, apporté à Rome, sous le pontificat de Pie II, fut placé dans la basilique de Saint Pierre. »

La fête de saint André est l'une des plus anciennes fêtes d'apôtres. De tout temps, depuis le IVe siècle, en Orient, et depuis la fin du Ve ou le commencement du VIe, en Occident, elle s'est célébrée le 30 novembre. C'était sans doute, comme l'indique la Lettre des prêtres et des diacres d'Achaïe sur la passion de saint André, le jour même où on la célé-

brait à Patras. Cette date, en effet, n'est pas celle de la translation des reliques à Constantinople, qui eut lieu le 3 mars, ni celle de la dédicace de l'église des saints Apôtres à Constantinople, qui se fit le 28 juillet 550, sous l'empereur Justinien ; ce n'est pas davantage celle de la dédicace de la première église qui lui ait été consacrée à Rome, car celle-ci, d'après le *Liber pontificalis* (1) et le martyrologe hiéronymien, eut lieu le 3 novembre.

Il est regrettable que la lettre susdite ne soit pas, comme elle le prétend, celle de témoins oculaires. Ce proconsul, du nom d'Egée, qu'elle fait dialoguer avec l'apôtre, est un personnage inconnu des Romains ; c'est peut-être, au sentiment de Morcelli (2), l'un des officiers municipaux chargés du gouvernement de Patras pendant la courte période où l'Achaïe, redevenue libre sous Néron, en 67, conserva son autonomie jusqu'en 73, époque où Vespasien la réduisit en province romaine. En tout cas, le langage et les sentiments qu'elle prête à l'apôtre sont d'une grande noblesse, et l'on comprend que Pierre Damien, saint Bernard et d'autres encore en aient fait état. Le passage, qui en a été reproduit dans le bréviaire, est particulièrement beau. André, comme son frère Pierre, eut ainsi le glorieux privilège, parmi les apôtres, de mourir sur une croix. Ses restes précieux, conservés à Patras, furent ensuite transportés à Constantinople dans l'église des Saints Apôtres, où ils restèrent jusqu'au commencement du XIIIe siècle. A cette époque, la prise de Constantinople par les Croisés permit au cardinal légat, Pierre de Capoue, de s'en emparer et d'en faire hommage à la cathédrale d'Amalfi, sa patrie,

1. *Liber pontif.*, t. I, p. 250. — 2. *Kalendarium Eccl. Const.*, t. I, p. 242.

au royaume de Naples, où ils sont encore. Deux siècles et demi plus tard, en 1462, le célèbre cardinal Bessarion apporta de Constantinople à Rome le chef de saint André, que Pie II (1458-1464) reçut en grande pompe (1), et fit déposer dans la basilique Vaticane, où il repose près des reliques de son frère Pierre, en attendant le jour de sa résurrection glorieuse.

XI. Saint Thomas. — L'Eglise d'Orient célèbre la fête de saint Thomas, le 6 octobre : *Sancti et gloriosi apostoli Thomae* (2) ; l'Eglise latine, le 21 décembre : *Calaminae natalis beati Thomae apostoli, qui Parthis, Medis, Persis et Brachmanis evangelium praedicavit, ac demum in Indiam perveniens, cum eos populos in christianam religionem instituisset, regis jussu lanceis transfixus occubuit. Cujus reliquiae ad urbem Edessam, deinde Orthonam, in Apulia, translatae sunt.*

Cet apôtre, dont il est plusieurs fois question dans l'Evangile, n'a que cette courte notice dans le bréviaire : « Thomas apôtre, appelé aussi Didyme, était de Galilée. Après avoir reçu le Saint-Esprit, il alla prêcher l'Evan-

1. Dans le discours prononcé à cette occasion, Pie II dit entre autres choses : « Vous voici donc arrivé, ô très saint et très vénérable chef du saint apôtre ! La fureur des Turcs vous a chassé de votre asile, et vous venez demander un refuge à votre frère, le Prince des apôtres. Non, ce frère ne vous fera pas défaut ; et par la volonté du Seigneur, on pourra dire un jour à votre gloire : O heureux exil qui trouve un pareil secours ! Cependant vous demeurerez avec votre frère et vous partagerez ses honneurs. Cette ville que vous voyez, c'est l'auguste Rome, consacrée par le sang glorieux de votre frère ; ce peuple qui vous entoure, c'est celui que le bienheureux apôtre, votre frère plein de tendresse, aidé par saint Paul, le vase d'élection, a régénéré en Jésus-Christ. » Cité par Guéranger, *L'Avent*, 7e édit., Paris, 1880, p. 309. — 2. Nilles, *Kalendarium*, t. 1, p. 296.

gile en beaucoup de provinces. Il enseigna les préceptes de la foi et de la vie chrétienne aux Parthes, aux Mèdes, aux Perses, aux Hircaniens, aux Bactriens. Il se dirigea en dernier lieu aux Indes, dont il instruisit les peuples dans la religion chrétienne. En ce pays, il se fit admirer de tout le monde par la sainteté de sa vie et de sa doctrine et par l'éclat de ses miracles, et il alluma grandement l'amour de Jésus-Christ dans les cœurs. Le roi de la contrée s'enflamma de colère, car il était zélé pour l'idolâtrie ; et le saint apôtre ayant été condamné à mort par ses ordres, fut percé de traits, à Calamine, et rehaussa l'honneur de son apostolat par la couronne du martyre. »

En quelques traits, l'Evangile nous fait connaître le caractère de cet apôtre : son courage, son hésitation passagère à croire à la résurrection de Jésus, sa foi humble. C'était un esprit assez simple, ne saisissant pas toujours la parole du Sauveur. Dans un passage de son discours après la Cène, Notre Seigneur avait dit aux apôtres : « Là où je vais, vous le savez, et vous en savez le chemin. » Et Thomas de s'écrier : « Seigneur, nous ne savons où vous allez ; comment donc en saurions-nous le chemin (1) ? » Mais c'était un cœur généreux ; car lorsque, pour ressusciter Lazare, il fut question de se rendre en Judée malgré la haine et les menaces des juifs, les apôtres représentèrent à Jésus le danger auquel il allait s'exposer ; mais Jésus ayant maintenu sa résolution, Thomas dit aux autres disciples : « Allons-y, nous aussi, afin de mourir avec lui (2). » Au lendemain de la résurrection, ce même Thomas ne voulut pas se rendre au témoignage de ses frères. « Si je ne vois dans ses mains la marque des clous, et si je ne mets mon doigt à la place des clous, et ma main dans son côté, je ne croirai

1. *Joan.*, XIV, 4, 5. — 2. *Joan.*, XI, 16.

point (1). » Et l'on sait comment, Jésus s'étant montré et lui ayant reproché son incrédulité, il répondit, pleinement convaincu : « Mon Seigneur et mon Dieu (2) ! » Nul doute qu'à partir de ce moment il n'ait été des plus ardents à répandre la bonne nouvelle et que, le cas échéant, il n'ait pas hésité à sacrifier sa vie pour témoigner sa foi.

Sa renommée fut célèbre en Orient. D'après saint Grégoire de Nysse (3), les habitants de la Mésopotamie le considéraient comme leur premier évêque ; et selon Socrate (4) et Sozomène (5), il y avait à Edesse une magnifique basilique consacrée à Dieu sous son nom. Parmi les Latins, Rufin (6) est le premier à dire qu'Edesse possédait ses reliques ; et saint Grégoire de Tours parle de leur translation dans cette ville (7). Il n'est pas à croire pourtant que la ville de l'Inde, qui posséda son tombeau (8), n'ait pas conservé quelques parties de son corps. Quant à la seconde translation, d'Edesse à Orthona, dans l'Apulie, elle eut lieu, en 1258, du temps de Manfred, prince de Tarente (9).

1. *Joan.*, XX, 25. — 2. *Joan.*, XX, 28. — 3. *Epist.* XVIII, *Patr. gr.*, t. XLVI, col. 1061-1063. — 4. *Hist. eccl.*, IV, 18, *Patr. gr.*, t. LXVII, col. 504. — 5. *Hist. eccl.*, IV, 18, *ibid.*, col. 1336. — 6. *Hist. eccl.*, II, 5, *Patr. lat.*, t. XXI, col. 513. — 7. *De gloria martyrum*, 32, *Patr. lat.* t. LXXI, col. 733. — 8. Martyrologe et bréviaire romains la nomment Calamine ; plusieurs pensent que c'est la ville de *Méliapora* ou *Meliapur*, située sur les Bouches du Gange, dans le Coromandel, et qui est dite *Ville de saint Thomas*. Cf. Nilles, *Kalendarium*, t. I, p. 297, n. 3. Les Portugais, dit Tillemont, *Mémoires*, t. I, p. 358, prétendent qu'il y a une ancienne inscription à Maliapur dans les Indes, où l'on apprend entre autres choses que saint Thomas fut percé d'une lance au pied d'une croix près de cette ville. — 9. Cf. Baronius aux notes du 3 juillet sur le martyrologe, et Ughelli, *Italia sacra*, Rome, 1644-1662, t. VI, p. 968-973.

XII. Saint Jean. — Saint Jean, apôtre et évangéliste, a deux fêtes : l'une, le 27 décembre ; l'autre, le 6 mai ; il en a déjà été question (1), nous n'y reviendrons pas.

1. Cf. t. VI, p. 171-175.

Leçon XXXIIIe

Fêtes des Anges

I. *Historique du culte des Anges.* — II. — *Fête de saint Michel.* — III. *Fête de Gabriel.* — IV. *Fête de saint Raphaël.* — V. *Fête des anges gardiens.*

Postérieurement aux fêtes des apôtres, des martyrs et des confesseurs, l'Eglise a inscrit au cycle liturgique la fête des Anges (1). Pour ces esprits bienheureux, il ne pouvait être question, comme pour les saints, du jour de leur naissance ou de la commémoration de leur mort, mais seulement de leur manifestation miraculeuse, et tout spécialement de la dédicace des églises élevées en leur honneur. Et il ne pouvait pas en être question tant que persista le danger de l'idolâtrie. Mais dès que ce danger parut conjugé, l'Eglise ne se fit pas faute de favoriser la piété chrétienne, en insérant dans sa liturgie des fêtes en l'honneur des saints anges. Avant de parler de ces fêtes, il convient de

1. BIBLIOGRAPHIE : S. Thomas. *Sum. theol.*, I^a Q. CXIII ; Suarez, *De angelis* ; Petau, *De angelis* ; Palmieri, *De Deo creante et elevante*, Rome, 1878 ; Mazzella, *De Deo creante*, 2e édit., Rome, 1880 ; Oswald, *Angélologie*, 2^a édit., Paderborn, 1889 ; Barre, *De rerum creatione et specialim de angelis*, Paris, 1897 ; Bareille, *Le culte des anges à l'époque des Pères*, dans la *Revue thomiste*, mars 1900 ; *Dict. d'Ecrit. sainte ; Dict. de théologie* ; *Dict. de liturgie*.

faire en quelques mots l'historique du culte des Anges.

I. Historique du culte des Anges

Il ne s'agit pas ici de justifier le culte des anges ; c'est chose déjà faite (1) ; mais il importe de réfuter une opinion, d'après laquelle, « pendant les cinq premiers siècles, les docteurs réprouvèrent tout culte des anges (2). »

I. Culte des anges pendant les cinq premiers siècles. — 1. *Au premier et au second siècle.* — Il est vrai que, du temps des apôtres, et précisément à Colosses, dans cette partie de l'Asie Mineure qui sera longtemps un foyer de mysticisme déréglé et de pratiques suspectes, s'était manifesté un certain culte des anges que saint Paul réprouva. Il condamnait avec raison des tendances d'inspiration judaïque ou païenne, qui portaient les esprits vers un culte superstitieux ou idolâtrique des anges. De même dans la suite, pour faire face aux dangers que la gnose, avec sa théorie des éons et le rôle fantastique qu'elle leur attribuait, faisait courir à la foi, les Pères durent prémunir les gentils convertis contre l'éventualité d'un retour dangereux au culte des génies. Aussi toutes les fois qu'ils traitèrent du culte religieux, eurent-ils soin de spécifier que les anges sont exclus de celui qui ne convient qu'à Dieu ; mais ils ne réprouvèrent pas pour autant *tout* culte des anges.

La preuve s'en trouve d'abord dans les Apologistes du second siècle. Saint Justin, par exemple,

1. Cf. t. v, p. 283. — 2. Turmel art. *Angélologie*, dans la *Revue d'hist. et de littér. chrétiennes*. Paris, 1898, t. III, p. 550.

justifie les chrétiens de l'accusation d'athéisme portée contre eux, en signalant le culte qu'ils rendent au Père, au Fils, à *l'armée des anges* et à l'Esprit prophétique (1). Après lui et comme lui, Athénagore repoussait de la même manière la même accusation (2). On pratiquait donc, au second siècle, un culte des anges jugé si peu répréhensible qu'on l'alléguait comme une preuve de la piété chrétienne. Mais, dit-on (3), « saint Irénée est fier de pouvoir dire aux gnostiques que l'Eglise n'invoque pas les anges. » Sans doute, mais qu'entend-il par là ? Voici son texte, tel qu'il nous a été conservé dans la traduction latine : *Nec invocationibus angelicis aliquid facit Ecclesia, nec incantationibus, nec reliqua prava curiositate* (4). Or, d'après le contexte, l'évêque de Lyon oppose les miracles chrétiens aux prestiges qu'exploitaient les gnostiques pour séduire les simples ; et il a soin de faire remarquer qu'ils sont opérés uniquement au nom de Jésus-Christ, pour le bien des hommes. Il s'agissait donc du mode et du but des miracles, par opposition au mode et au but des prestiges gnostiques. En pareil cas, observe saint Irénée, l'Eglise n'a recours ni à des invocations angéliques, ni à des incantations, ni à tout autre moyen répréhensible. Conclure de là que les invocations des anges n'étaient pas usitées dans l'Eglise, c'est méconnaître le sens de ce contexte ; car, précisant bien sa pensée, saint Irénée ajoute : *Sed munde, et pure, et manifeste orationes dirigens* (Ecclesia) *ad Dominum, qui omnia facit, et nomen Domini nostri Jesu Christi invocans, virtutes ad utilitatem hominum, sed non ad seductionem, perficit.*

1. I *Apol.*, 6, *Patr. gr.*, t. VI, col. 336. — 2. *Legatio*, 10 ; *ibid.*, col. 909. — 3. *Revue d'hist. et de litt.*, p. 550. — 4. *Adv. haer.*, III, XXXII, 5, *Patr. gr.*, t. VII, col. 830.

2. *Au IIIe siècle.* — Après avoir prêté à saint Irénée une pensée qui n'est pas la sienne, on passe sous silence le témoignage d'Origène, qui est en contradiction formelle avec la prétention que « les docteurs réprouvèrent tout culte des anges. » Or, dans sa réponse à quelques objections de Celse, le chef du Didascalée affirme d'abord l'existence des anges, puis, parlant de leur rôle, il dit : S'ils montent au ciel, c'est pour y porter nos prières ; s'ils en descendent, c'est pour nous en rapporter les dons que Dieu nous envoie selon nos mérites ; et bien qu'ils soient parfois appelés dieux dans l'Ecriture, il n'existe nulle part un commandement qui nous oblige à leur offrir le culte dû à Dieu (1). Origène ajoute : « Il n'est pas raisonnable de les invoquer. » Pourquoi ? Parce que, dit-il, « nous ne devons offrir nos prières qu'à celui qui suffit à tout, à Dieu, par notre Sauveur, le Fils de Dieu. » Il n'est donc question là que de l'intermédiaire officiel et autorisé entre Dieu et l'homme, et il est clair que cet intermédiaire n'est autre que Jésus-Christ. Mais le culte dû à Dieu, qui doit passer par Jésus-Christ, n'exclut pas tout autre culte, d'ordre inférieur il est vrai, par rapport aux anges. Le culte des anges qu'Origène interdit avec raison est celui de la θρησκεία (2), de la προσκύνησις, de la λατρεία (3), c'est-à-dire le culte d'adoration ; mais il reconnaît et autorise le culte de la θεραπεία, c'est-à-dire le culte de louange, de gratitude, pleinement justifié par leur sainteté, par leur rôle auprès de Dieu en notre faveur, par les services qu'ils nous rendent et les bienfaits qu'ils nous apportent, et c'est pourquoi il

1. *Cont. Celsum*, v, 5, *Patr. gr.*, t. xi, col. 1185, — 2. *Cont. Celsum*, viii, 13, *ibid.*, col. 1533-1536. — 3. *Cont. Celsum*, viii, 57, *ibid.*, col. 1601.

a soin lui-même d'invoquer, par exemple, l'ange du baptême (1).

3. *Au IVe siècle.* — Dans la première moitié du IVe siècle, Eusèbe de Césarée pouvait écrire : Il existe, au service de Dieu, des serviteurs puissants, des vertus qui sont ses ministres, et, bien que nous leur rendions un culte convenable, c'est Dieu seul que nous adorons (2). Il écrit ailleurs : Parmi les esprits célestes, plusieurs, grâce à une salutaire dispensation, sont envoyés par Dieu auprès des hommes ; nous avons appris à les connaître et à les vénérer, à raison de leur dignité et de leur grade, tout en réservant à Dieu seul l'hommage de notre adoration (3).

Dans la seconde moitié de ce même siècle, saint Ambroise enseigne qu'il faut prier les anges : *obsecrandi sunt angeli pro nobis, qui nobis ad praesidium dati sunt* (4). Mais il y a, dit-on, le concile de Laodicée qui « condamna solennellement les pratiques de dévotion en l'honneur des anges (5). » Le canon 35 de ce concile contient, en effet, cette condamnation ; mais il en donne le motif qui justifie une pareille mesure disciplinaire, et qui, en la justifiant, laisse entendre clairement que ce n'est pas *toute* dévotion envers les anges qui est condamnée, mais *certaine* dévotion à caractère schismatique et hérétique. Pourquoi ne citer que la première partie de ce canon et retrancher la seconde ? Un tel procédé n'est pas admissible. A Laodicée, dans cette partie de la Phrygie, où les esprits restaient toujours enclins à un faux mysticisme et couraient risque, en

1. *In Ezech.*, homil., I, 7, *Patr. gr.*, t. XIII, col. 675. — 2. *Præp. evang.*, VII, 15, *Patr. gr.*, t. XXII, col. 553. — 3. *Demonst. evang.*, III, 3, *ibid.*, col. 193. — 4. *De viduit.*, IX, 15, *Patr. lat.*, t. XVI, col. 251. — 5. *Revue d'hist. et de litt.*, *loc. cit.*, p. 550.

exagérant les hommages rendus aux anges, de glisser dans l'idolâtrie et de perdre de vue le Christ, ce canon 35 anathématise le chrétien qui abandonne l'église et s'en éloigne pour invoquer les anges dans des réunions particulières, parce que, dit-il, le chrétien, en agissant de la sorte, se rend coupable d'une dissimulation, oublie Notre Seigneur Jésus-Christ et passe à l'idolâtrie (1). Cette raison explique le décret et en mesure la portée. Loin donc de blâmer tout culte des anges, il ne condamne que celui qui est réellement condamnable.

4. *Au Ve siècle.* — « Théodoret, continue l'auteur de l'article, ne cache pas l'antipathie qu'il éprouve pour ces pratiques, et saint Augustin qui, pourtant, considère les anges comme confirmés en grâce, repousse avec horreur la pensée de leur élever des temples (2). » Qu'en est-il de cette antipathie et de cette horreur ?

Théodoret fait allusion au canon de Laodicée ; il avoue que, de son temps, on trouvait dans plusieurs endroits de la Phrygie et de la Pisidie des églises dédiées à saint Michel (3). Mais, dans le même commentaire de l'épître aux Colossiens (4), sur ce conseil de l'Apôtre : « Quoi que ce soit que vous fassiez, en parole ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus, » Théodoret remarque que saint Paul a parlé ainsi parce que les juifs pratiquaient l'adoration des anges. Or, c'est par le Christ et non par les anges, qu'il faut offrir à Dieu le Père l'action de grâces, et c'est parce que le culte des anges était idolâtrique et voilait le Christ, que le synode de

1. Cf. Hefele, *Hist. des conc.*, trad. Goschler, Paris, 1869, t. II, p. 156 ; notre article *Angélologie, d'après les Pères*, dans le *Dict. de théol.*, t. I, col. 1219-1222. — 2. *Revue d'hist. et de litt., loc. cit.*, p. 550. — 3. *In Col.*, II, 18, *Patr. gr.*, t. LXXXII, col. 613. — 4. *Ibid.*, col. 620.

Laodicée avait porté son canon. Théodoret justifie donc le concile. Ailleurs, après avoir réprouvé le culte des démons, il suppose cette objection : « Mais vous en rendez bien un à ceux que vous appelez anges, archanges, etc. » Que répond-il ? Nie-t-il le fait d'un culte rendu aux anges? c'était le cas ; mais non, il se contente de constater qu'on ne leur rend pas un culte divin, qu'on ne partage pas entre eux et Dieu l'adoration, c'est-à-dire que les chrétiens ne traitent pas les anges comme les païens traitent les démons, d'une manière idolâtrique (1).

Saint Augustin, il est vrai, repoussa l'idée d'élever des temples aux anges ; mais il importe d'en connaître le motif ; or, ce motif, le voici : *Quoniam creaturae exhiberemus eam servitutem quae uni tantum debetur Deo* (2). C'est un motif d'ordre théologique parfaitement justifié. Le culte dû à Dieu, remarque l'évêque d'Hippone, exprimé en grec par le mot λατρεία, et en latin par le mot *servitus*, comprend l'oblation du sacrifice. Mais ce culte, réservé à Dieu, exclut-il tout autre culte envers les anges? Non, puisque saint Augustin admet envers eux un culte d'honneur et d'amour. *Honoramus eos* (les anges) *charitate, non servitute* (3). Et si Dieu défend de leur offrir des sacrifices, cela n'empêche pas qu'ils aient droit à notre vénération et à notre amour (4). Voici, du reste, ce qu'il répond à Faustus, qui accusait les chrétiens d'idolâtrie, sous prétexte qu'ils honoraient la mémoire des martyrs : « Oui, nous honorons la mémoire des martyrs pour nous associer à leurs mérites et nous faire aider par leurs prières... Quant au culte, que les grecs appellent λατρεία et les latins

1. *Græc. affect. cura*, III, *Patr. gr.*, t. XXXIII, col. 889. — 2. *Coll. cum Maxim.*, 14, *Patr. lat.*, t. XLII, col. 722. — 3. *De vera relig.*, 110, *Patr. lat.*, t. XXXIV, col. 170. — 4. *De civit. Dei*, XIX, 23, 4, *Patr. lat.*, t. XLI, col. 654.

servitus, culte exclusivement réservé à Dieu, nous le leur refusons. » L'oblation du sacrifice appartient à ce culte de latrie. Et ici, associant les anges aux martyrs, comme il aurait pu le faire dès le début au sujet du culte d'honneur, il ajoute : *Nullo modo tale aliquid offerimus, aut offerendum praecipimus martyri, vel cuiquam angelo* (1).

Il est donc faux de prétendre que, « pendant les cinq premiers siècles, les docteurs réprouvèrent tout culte des anges. » La vérité est qu'ils ne réprouvèrent, à l'égard des anges, qu'un culte de latrie. Nulle part ne paraît sous leur plume la condamnation générale et absolue de tout culte rendu aux esprits célestes. Au contraire, en parlant du rôle des anges en notre faveur, de l'excellence de leur nature, de leur sainteté, les Pères ont posé les principes qui justifient le culte qu'on leur rend ; et ils ont eu soin de faire remarquer que ce culte est tout autre que celui qui est dû à Dieu. Sous le bénéfice de cette distinction capitale, loin de blâmer, loin surtout d'interdire les hommages qu'on doit aux anges, ils ont eux-mêmes honoré les anges, et ont mis la piété populaire en garde contre des excès dangereux ou des pratiques idolâtriques.

II. Fêtes des anges. — 1. *Leur apparition tardive.* — Les anges, pendant les premiers siècles, furent donc l'objet d'un culte d'honneur, qu'on eut soin de ne pas confondre avec le culte réservé à Dieu. Furent-ils également l'objet d'une fête liturgique spéciale? Rien ne nous l'apprend. Il est à croire, au contraire, qu'une telle fête ne fut introduite dans la liturgie que lorsque déjà les martyrs et quelques confesseurs eurent leur fête propre, à l'anniversaire

1. *Cont. Faustum*, XX, 21, *Patr. lat.*, t. XLII, col. 384, 385.

de leur *natalis*. Dans l'impossibilité d'assimiler, sous ce rapport, les anges aux saints pour célébrer leur mémoire, on profita de la dédicace des temples qui leur furent consacrés. Dans l'Eglise latine comme dans l'Eglise grecque, on ne tarda pas, en effet, à élever des oratoires ou des sanctuaires en l'honneur des anges, notamment de saint Michel ; et la dédicace de ces temples devint une fête liturgique locale. « Le seul ange, dit Mgr Duchesne (1), dont on rencontre la fête avant le IXe siècle est saint Michel. Des fêtes de ce genre ne peuvent être que des dédicaces d'églises. C'est le cas, en effet, pour la fête byzantine du 8 novembre, relative à l'église de saint Michel dans les thermes d'Arcadius ; pour la fête du 8 mai, relative au célèbre sanctuaire de *Monte Gargano ;* enfin pour celle du 29 septembre, relative à une église (détruite depuis longtemps) de la banlieue romaine au sixième mille de la voie Salaria. Cette fête est la seule qui figure dans les anciens livres liturgiques romains ; elle s'y présente dès le sacramentaire léonien, c'est-à-dire dès le VIe siècle. » On la trouve ensuite dans les sacramentaires gélasien et grégorien.

2. *En Orient.* — Nous savons, par l'historien grec Sozomène (2), que Constantinople comptait, au Ve siècle, une magnifique basilique dédiée à saint Michel, *Michaelion*, dont on attribuait la fondation à Constantin, et dans laquelle les fidèles obtenaient des grâces nombreuses. De son côté, Théodoret nous apprend qu'en l'honneur du même archange des oratoires avaient été élevés en Phrygie (3). L'un d'eux, sur le Lycus, dans l'ancienne Colosses, près de Laodicée, à Chonée, aujourd'hui Khonas, devint

1. *Origines*, p. 264. — 2. *Hist. eccl.*, II, 3, *Patr. gr.*, t. LXVII, col. 940. — 3. *In Col.*, II, 18, *Patr. gr.*, t. LXXXII, col. 613.

très célèbre en Orient, à raison de l'intervention miraculeuse de l'archange en sa faveur. Au dire des Ménées, les païens, jaloux des miracles qui s'y opéraient, avaient résolu de le détruire en y faisant passer le fleuve voisin. Mais le chef de la milice céleste apparut au gardien de ce temple, le vénérable Archippe, le rassura pleinement et, frappant le rocher d'une verge, livra passage aux eaux, qui ne commirent aucun dégât (1). C'est le souvenir de ce prodige que les Grecs célébrent depuis, le 6 septembre, sous ce titre : *Commemoratio miraculi facti a principe militiæ cælestis Michaele in urbe Colossensium* (2).

A cette solennité du 6 septembre, que Manuel Comnène, au XIIe siècle, avait rangée parmi les demi-fêtes, les Grecs ont ajouté, pour le 8 septembre, une *Synaxis archistrategi Michaelis et reliquarum incorporearum virtutum*, dans le but de célébrer, d'après l'Apocalypse (3), l'union des anges avec saint Michel contre Lucifer. C'est moins une fête de l'archange que la fête de tous les esprits bienheureux, rassemblés au cri de ralliement poussé par leur chef : *Quis ut Deus ?* Qui est semblable à Dieu ? Bien que ce terme de synaxe, remarque le ménologe de Basile, s'applique d'ordinaire aux assemblées liturgiques d'ici-bas, il exprime ici le ralliement des anges fidèles autour de leur chef, leur union dans le combat et le triomphe. Cette fête se trouve déjà inscrite au calendrier de Constantinople, publié par Morcelli.

Saint Gabriel est également honoré en Orient ; il

1. La critique de ces actes se trouve au t. VIII de septembre des *Acta sanctorum* ; cf. *Analecta bollandiana*, Paris, 1889, t. VIII, p. 287-328, l'édition de ce récit par Bonnet. — 2. Cf. Nilles, *Kalendarium*, *op. cit.*, t. I, p. 271. — 3. *Kalendarium Eccl. Const.*, *op. cit.*, t. I, p. 279.

y a même deux synaxes ou deux fêtes, l'une le 26 mars, l'autre le 13 juillet (1). Selon l'usage oriental, qui est d'honorer, le lendemain de la fête des mystères, ceux qui ont eu part à ces mystères, l'Eglise grecque a placé la synaxe de saint Gabriel au lendemain de l'Annonciation, parce que c'est lui qui fut envoyé à Marie pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation (2). Cette synaxe tombant presque toujours en carême, on en fixa une autre au 13 juillet pour permettre de la célébrer avec la pompe convenable (3). Ce sont là des fêtes d'institution assez récente, car on ne les trouve mentionnées ni dans le calendrier de Constantinople, ni dans le ménologe de Basile.

Les Grecs n'ont pas de fête spéciale en l'honneur de saint Raphaël ; ils n'ent ont pas davantage en l'honneur des anges gardiens. Leur fête du 8 novembre y supplèe, car elle sert à honorer sans distinction tous les saints de la milice céleste.

3. *En Occident.* — C'est aussi par une fête de la dédicace d'une église en l'honneur de saint Michel qu'a débuté le culte liturgique des anges dans l'Eglise latine. Dès la fin du ve siècle, sous le pape Gélase (492-496), avait eu lieu, au Mont Gargan, non loin de Siponto, dans le sud-est de l'Italie, une apparition de saint Michel, qui rendit l'endroit célèbre et en fit le centre d'une grande dévotion et de nombreux pèlerinages. Le souvenir en a été perpé-

1. Cf. Nilles, *Kalendarium*, *op. cit.*, t. 1, p. 127, 210. — 2. C'est ainsi que, chez les Grecs, la Noël est suivie d'une synaxe de la sainte Vierge, l'Epiphanie de la fête des Mages, la Purification de la fête de saint Siméon et de la prophétesse Anne, la Nativité de la sainte Vierge de la fête de saint Joachim et de sainte Anne, la Nativité de saint Jean de la fête de saint Zacharie et de sainte Elisabeth. — 3. Cf. Nilles, *Kalendarium*, *op. cit.*, t. 1, p. 210.

tué par deux fêtes, l'une, le 8 mai, sous ce titre : *In monte Gargano, apparitio sancti Michaelis archangeli ;* l'autre, le 29 septembre : *In monte Gargano, venerabilis memoria beati Michaelis archangeli, quando ipsius nomine ibi consecrata fuit ecclesia, vili quidem facta schemate, sed cælesti praedita virtute.* C'est en ces termes qu'elles sont mentionnées dans le martyrologe romain actuel. Mais il se peut très bien que la seconde de ces fêtes ait été fixée au 29 septembre parce que la dédicace de l'Eglise du Mont Gargan dut coïncider avec la fête romaine de la dédicace d'un autre sanctuaire déjà élevé à Rome, ou dans les environs, en l'honneur de saint Michel. Telles sont les deux fêtes que toute l'Eglise latine célèbre encore aujourd'hui en l'honneur de saint Michel, la première sous le rite double majeur, la seconde sous le rite double de IIe classe.

Il en existe pourtant une troisième, fixée au 16 octobre ; mais celle-ci est particulière à certains diocèses de France : elle a pour but de commémorer la célèbre apparition de saint Michel, du commencement du VIIIe siècle, *in Monte Tumba*, au péril de la mer, sur les côtes de Bretagne, dans le diocèse d'Avranches. Le Mont Saint-Michel, c'est ainsi qu'on l'appelle depuis lors, est devenu l'un des plus célèbres pèlerinages du monde (1).

L'Eglise latine a aussi une fête en l'honneur de saint Gabriel, l'ange de l'Incarnation ; cette fête est fixée au 18 mars, quelques jours avant l'Annonciation, mais elle n'a pas été encore étendue à toute l'Eglise. Instituée postérieurement au Xe siècle, elle fut très répandue en Espagne, parmi les ordres reli-

1. On sait que Louis XI, en 1469, institua l'ordre des Chevaliers de Saint-Michel, qui fut, en France, le premier des ordres militaires religieux, jusqu'à l'institution de l'ordre du Saint-Esprit par Henri IV.

gieux de Saint Jacques, de Saint Jean, de la Trinité, de la Merci, et adoptée par les Franciscains et les Bénédictins (1). La fête de saint Raphaël, fixée au 24 octobre, est de date plus récente : accordée à l'ordre de N.-D. de la Merci, elle fut concédée en 1671, à la république de Venise, et, en 1683, à l'Espagne; elle n'est encore inscrite au missel que *pro aliquibus locis*. Enfin celle des Anges gardiens fut primitivement célébrée à des jours différents dans quelques églises. Mais, à la demande de Ferdinand d'Autriche, Paul V (1605-1621) la concéda à tous les états de l'empire avec un office propre, pour le premier jour non empêché qui suit la fête de saint Michel, en laissant au reste de l'Eglise la liberté de l'adopter. En 1670, Clément X (1670-1676) l'éleva au rite double et l'étendit à l'Eglise universelle, en en fixant la célébration au 2 octobre, qui est la date actuelle. Et en 1883, Léon XIII l'a élevée au rite double majeur.

II. Fêtes de saint Michel

I. L'archange saint Michel. — 1. *Ce qu'en dit*

1. En 1515, avec l'approbation de Léon X, les Franciscains mirent la fête au 24 mars. Un office propre pour la fête du 18 mars fut approuvé par la Congrégation des Rites, en 1625, et imprimé deux ans après pour l'usage de la ville et du diocèse de Toulouse. Il est rare sans doute, observait Baillet, *Vie des Saints*, Paris, 1739, t. VI, p. 411, de voir des églises et des chapelles porter le nom de saint Gabriel. Cependant on en voyait une dès le VIe siècle, en Auvergne, dans l'ancien bourg d'Artonne si célèbre par les écrits de saint Grégoire de Tours et de Fortunat de Poitiers, et qui subsiste encore aujourd'hui sur la petite rivière de Morges à trois lieues au deça de Riom. Saint Grégoire la répara ou y ajouta quelque nouveau bâtiment, et ce fut sur cette chapelle que Fortunat fit à l'honneur de saint Gabriel la pièce de vers que nous avons encore de lui.

l'Ecriture. — *Michael,* Qui est semblable à Dieu ? Cet esprit céleste est cinq fois nommé dans la sainte Ecriture : trois fois dans Daniel, une fois dans saint Jude et une fois dans saint Jean.

La troisième année de Cyrus, roi des Perses (vers 534), le vingt-quatrième jour du premier mois (le mois de Nisan, vers la Pâque), sur les bords du Tibre, le prophète Daniel eut une vision, celle d'un homme vêtu de lin, ayant sur les reins une ceinture d'or d'Uphaz. C'était un ange venu pour lui apprendre le secret de l'avenir. « Le chef du royaume de Perse m'a résisté vingt-trois jours, dit-il, et Michel, un des premiers chefs, est venu à mon secours, et je suis demeuré là auprès des rois de Perse... Maintenant je vais retourner combattre le chef de la Perse... Il n'y en a pas un qui se tienne avec moi contre ceux-là, sinon Michel, votre chef (1). » « En ce temps là se lèvera Michel, le grand chef, qui tient pour les enfants de ton peuple, et ce sera un temps de détresse telle qu'il n'y en a pas eu de pareille depuis qu'il existe une nation jusqu'à ce temps-là. Alors seront sauvés parmi ton peuple tous ceux qui seront trouvés inscrits dans le livre. Et beaucoup de ceux qui dorment dans la poussière se réveilleront, les uns pour une vie éternelle, les autres pour un opprobre, pour une infamie éternelle (2). »

C'est en ces termes que nous est présenté pour la première fois saint Michel dans la Bible : nous y apprenons son nom, sa fonction auprès du peuple juif, dont il est le protecteur, et le rôle qu'il doit jouer à la fin des temps.

D'autre part, l'apôtre saint Jude, faisant allusion à une ancienne tradition juive, qui se rattache à un passage du Deutéronome (3), où il est dit que Jéhovah déposa le corps de Moïse dans une vallée du pays de Moab, et que nul ne connaît son tombeau,

1. *Dan.*, x, 13, 20, 21. — 2. *Dan.*, xii, 1. — 3. *Deut.*, xxxiv, 5 sq.

qualifie saint Michel d'archange et dit qu'il contesta jadis avec le diable et lui disputa le corps de Moïse (1), vraisemblablement pour le soustraire à un culte idolâtrique de la part du peuple juif, si enclin à l'idolâtrie.

Enfin saint Jean rappelle un combat entre saint Michel et les démons. Après avoir rapporté le mystère de la femme revêtue de soleil, la lune sous les pieds et une couronne de douze étoiles sur la tête, mettant au monde un fils qui doit gouverner toutes les nations, mais qui dès sa naissance est menacé par le dragon, il ajoute : « Et il y eut un combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon ; et le dragon et ses anges combattaient, mais ils ne purent vaincre, et leur place même ne se trouva plus dans le ciel. Et il fut précipité le grand dragon, le serpent ancien, celui qui est appelé le diable et Satan, le séducteur de toute la terre, il fut précipité sur la terre, et ses anges furent précipités avec lui (2). » Allusion soit au combat primitif qui détermina la chute des anges rebelles, soit à celui qui fut suivi de la victoire du Christ sur le prince des ténèbres par sa glorieuse résurrection.

2. *L'enseignement de l'Eglise.* — L'Eglise a introduit le nom de saint Michel dans les litanies des saints, au *Confiteor*, aux prières de la recommandation de l'âme et à l'offertoire de la messe pour les défunts. Elle le regarde comme son protecteur céleste ; car, après avoir rallié tous les anges fidèles au cri de *Michael*, l'archange eut pour mission de protéger le peuple de Dieu ; mais quand la synagogue fut répudiée, il eut sous sa protection l'Eglise de Jésus-Christ. L'Eglise le regarde encore comme

1. *Jud.*, 9. — 2. *Apoc.*, XII, 1-9.

le préposé du paradis, chargé d'y introduire les âmes des justes (1). Et c'est pourquoi, près du lit des mourants, après avoir réconforté dans son agonie, par l'administration des sacrements, celui qui va paraître devant Dieu, elle exprime tout spécialement ce vœu : « Que l'archange saint Michel le recueille (2) ! » Et quand un fidèle a cessé de vivre, avant de confier son corps à la terre, elle recommande son âme au porte-étendard saint Michel pour qu'il « le présente à la sainte lumière, promise jadis à Abraham et à sa descendance (3). » Et c'est au chant de l'*In paradisum deducant te angeli*, qu'à la fin de l'office elle procède aux funérailles (4).

L'Eglise a donc de très grands motifs de recourir, pour elle et pour ses enfants, à la puissante intercession de saint Michel. Dans les assauts qu'elle ne cesse de subir et les combats qu'elle doit toujours livrer, elle a constamment besoin de son appui protecteur. Aussi, par décret du 6 janvier 1884, Léon XIII a-t-il voulu que le prêtre, qui vient de célébrer le saint sacrifice de la messe, récite au bas de l'autel cette invocation à saint Michel : « Saint Michel archange, défendez-nous dans le combat. Contre la méchanceté et les embûches de l'ennemi, soyez notre protecteur. Que Dieu le punisse, nous le demandons avec instance. Et vous, chef de la mi-

1. On lit à l'office du 29 septembre : *Præpositus paradisi*, seconde antienne et premier répons du second nocturne ; *cui tradidit Deus animas sanctorum ut perducat eas in paradisum exsultationis*, second répons du second nocture ; *Archangele Michael, constitui te principem super omnes animas suscipiendas*, troisième antienne de vêpres et de laudes. — 2. *Suscipiat eum sanctus Michael archangelus Dei.* — 3. *Signifer sanctus Michael repræsentet eas in lucem sanctam, quam olim Abrahæ promisisti et semini ejus ;* offertoire de la messe *pro defunctis.* — 4. Antienne de l'office des morts, qui se chante au moment où l'on sort de l'église pour se rendre au cimetière.

lice céleste, précipitez en enfer Satan et les autres esprits de malice, qui rôdent dans le monde pour la perte des âmes. »

II. Fête du 8 mai. — 1. *Apparition de saint Michel au mont Gargan : légende du bréviaire.* — « L'autorité des Livres sacrés et l'ancienne tradition des saints nous apprennent que le bienheureux archange Michel a souvent apparu aux hommes, ce qui est la cause que la mémoire de ces apparitions est célébrée en plusieurs lieux. Comme autrefois la synagogue des juifs, de même aujourd'hui l'Eglise de Dieu le révère comme son gardien et son protecteur. Une célèbre apparition de l'archange Michel eut lieu sous le pontificat de Gélase Ier, en Apulie, sur le sommet du mont Gargan, au pied duquel est située la ville de Siponto. Un taureau appartenant à un homme qui habitait ce pays s'étant un jour écarté du troupeau, on le chercha longtemps, et enfin on le trouva qui s'était embarrassé dans des ronces à l'entrée d'une caverne. Un des hommes qui était à sa poursuite lui ayant lancé une flèche, la flèche se détourna et revint sur celui qui l'avait lancée. Une terreur religieuse saisit alors les gens qui étaient à la poursuite de l'animal, ainsi que ceux à qui ils racontèrent le fait, en sorte que personne n'osait approcher de la caverne. Les habitants de Siponto en référèrent à leur évêque, qui leur répondit qu'il fallait consulter Dieu, et ordonna trois jours de jeûnes et de prières à cette intention. Au bout de trois jours, l'archange Michel avertit l'évêque que le lieu était sous sa protection, et que, par le fait qui avait eu lieu, il avait voulu montrer que son intention était que l'on consacrât ce lieu au culte de Dieu, en son honneur et en l'honneur des anges. L'évêque se rendit aussitôt avec son peuple à la caverne. Ils la trouvèrent disposée en forme d'église ; ils y célébrèrent les offices divins, et le lieu devint célèbre par de nombreux miracles. Peu de temps après, le pape Boniface dédia à Rome l'église Saint-Michel dans le grand Cirque, le trois des calendes d'octobre, jour où l'Eglise célèbre aussi la mémoire de tous les anges ; mais l'apparition de l'archange est l'objet de la fête d'aujourd'hui. »

2. *La messe.* — La messe de ce jour ne contient aucune allusion à l'apparition de l'archange sur le mont Gargan, et si elle ne mentionnait pas deux fois saint Michel, au verset alléluiatique qui suit l'épître et à la postcommunion, elle passerait aisément pour un office liturgique en l'honneur des saints anges en général. C'est bien là, du reste, son caractère et ce qui accuse son institution primitive ; en honorant l'archange, l'Eglise a voulu honorer tous les esprits bienheureux qui composent sa milice ; de là le choix des pièces liturgiques de la messe.

Dans les *chants*, on invite les anges à louer Dieu, non certes qu'ils puissent faillir à ce rôle glorieux de leur vie bienheureuse, mais pour avoir part à leurs concerts (1). Mais en même temps on s'excite soi-même à bénir Dieu (2). On sait qu'ils offrent à Dieu les prières des saints comme le parfum qui s'exhale de leurs encensoirs, et l'on chante à l'offertoire : « L'ange se tient près de l'autel, un encensoir d'or à la main ; on lui donne beaucoup de parfums, et la fumée des parfums monte devant Dieu (3). » Mais, en l'honneur de sa fête particulière, on tient à invoquer l'archange au chant du joyeux *alleluia* : « *Alleluia, alleluia !* Saint Michel, défendez-nous dans le combat pour que nous ne périssions pas au redoutable jugement. *Alleluia* (4). »

Les *lectures* sont d'ordre général. L'*épître* (5) rappelle simplement l'intervention d'un ange auprès de saint Jean, quand Dieu fit connaître à l'apôtre les révélations de l'Apocalypse ; mais le nom de cet ange est passé sous silence. Quant à l'*évangile* (6), c'est le passage célèbre sur la question de savoir

1. *Ps.*, CII, 20 ; introït ; *Dan.*, III, 58 ; communion. — 2. *Ps.*, CII, 1 ; introït. — 3. *Apoc.*, VIII, 3-4 ; offertoire. — 4. Verset alléluiatique. — 5. *Apoc.*, I, 1-5. — 6. *Matth.*, XVIII, 1-10.

quel est le plus grand dans le royaume des cieux. Faisant venir un petit enfant et le plaçant au milieu de ses disciples, Jésus ne se contenta pas de répondre à la question posée, il indiqua la conduite qu'on devrait tenir à l'égard des tout petits, l'exemple de simplicité et d'abandon confiant qu'il fallait prendre sur eux, le respect dont on devait les entourer, et la grande culpabilité qu'il y aurait à les scandaliser. Et il termina par ces mots qui ont déterminé le choix de ce passage pour la fête de ce jour : « *Prenez garde de mépriser aucun de ces petits, car je vous dis que leurs anges dans le ciel voient sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux.* »

Parmi les *prières*, la *postcommunion* seule mentionne saint Michel, pour obtenir par sa puissante intercession la grâce de bien profiter, quant à l'âme, de la communion qu'on vient de faire : *ut quod ore prosequimur, contingamus et mente.* La *collecte* est une demande générale faite à Dieu pour obtenir l'assistance des anges dans notre vie terrestre : « O Dieu, qui dispensez dans un ordre admirable les ministères des anges et des hommes, faites, nous vous en supplions, que notre vie sur la terre soit protégée par les serviteurs qui vous assistent toujours dans le ciel. » — Par allusion à l'offrande qui vient d'être faite, on s'exprime ainsi dans la *secrète :* « Seigneur, nous vous offrons des hosties de louange, vous suppliant en grâce, par le suffrage des anges en notre faveur, de les tenir pour agréables et d'accorder qu'elles profitent à notre salut. »

III. Fête du 29 septembre. — 1. *Fête de la dédicace.* — Comme nous en avertit la légende du bréviaire, à l'office du 8 mai, c'est ici proprement la fête de la dédicace de l'église Saint-Michel dans le grand Cirque ; elle est d'une solennité liturgique

plus élevée que la précédente, bien que la messe soit identiquement la même. Mais rien, ni dans l'office ni dans la messe, ne fait allusion à la dédicace. L'office, il est vrai, vise plus particulièrement saint Michel dans l'hymne des vêpres, les antiennes et les répons, comme pour la fête du 8 mai ; les leçons du premier nocturne sont tirées de la prophétie de Daniel, où se trouve mentionné saint Michel ; celles du second nocturne sont empruntées à un passage de saint Grégoire le Grand sur les neuf chœurs des anges et sur le nom, qui convient à chacun d'eux d'après le ministère qu'ils remplissent et nullement d'après la nature qu'ils ont ; et celles du troisième nocturne au commentaire de saint Jérôme sur le passage évangélique de la fête, dans lequel, à propos des anges des enfants qui voient au ciel la face du Père, le célèbre commentateur formule la doctrine de l'existence des Anges gardiens : *Magna dignitas animarum, ut unaquæque habeat ab ortu nativitatis in custodiam sui angelum delegatum.*

2. *La messe.* — La messe de ce jour ne différant en rien de celle du 8 mai, garde son caractère général d'une messe en l'honneur de tous les esprits bienheureux, à l'occasion de la dédicace d'une église consacrée à saint Michel. Elle sert ainsi d'expression à la piété chrétienne à l'égard des anges et de l'un de leurs chefs ; elle permet de leur payer un juste tribut d'hommages en même temps que de faire appel à leur protection et à leur intercession. Le nom de l'archange y paraît deux fois pour nous rappeler qu'il est, ce jour-là, l'objet principal de notre culte liturgique, et que c'est plus particulièrement à lui que doivent s'adresser nos prières en faveur de l'Eglise militante dans les épreuves sans cesse renouvelées, par lesquelles il plaît à la Provi-

dence de la faire passer. Et les fidèles sont bien inspirés qui, à pareil jour, après avoir recommandé à saint Michel tous leurs intérêts temporels et spirituels, le prient avec ardeur pour leur mère, la sainte Eglise romaine. C'est un devoir de piété filiale, dont on doit être heureux de pouvoir s'acquitter (1).

III. Fête de saint Gabriel.

I. L'archange saint Gabriel. — 1. *Ce que nous apprend l'Ecriture.* — Gabriel, dont le nom signifie homme ou héros de Dieu, paraît dans l'Ancien Testament comme l'ange chargé d'expliquer à Daniel le symbole du bélier et du bouc qui figuraient les empires des Mèdes et des Perses (2), et de lui révéler le mystère des soixante-dix semaines d'années, « pour enfermer la prévarication, pour sceller les péchés, et pour expier l'iniquité, et pour amener la justice éternelle, pour sceller vision et prophète et pour oindre le Saint des saints (3). » C'était la prophétie fameuse relative à l'époque de l'apparition du Messie. Quand cette époque fut révolue, le même

1. Dans la séquence suivante, insérée dans l'*Année liturgique* par le continuateur de dom Guéranger, *Le Temps après la Pentecôte*, t. v, p. 324, se trouve l'éloge de saint Michel et de la milice céleste : « Que Michel soit célébré par tous ; que nul ne s'excommunie de la joie de ce jour : fortuné jour où des saints anges est rappelée la solennelle victoire. — L'ancien dragon est chassé et son odieuse légion mise en fuite avec lui ; le perturbateur est troublé à son tour, l'accusateur est précipité du sommet du ciel. — Sous l'égide de Michel, paix sur la terre, paix dans les cieux, allégresse et louange ; puissant et fort, il s'est levé pour le salut de tous, il sort triomphant du combat. — Banni des éternelles collines, le conseiller du crime parcourt les airs, dressant ses pièges, dardant ses poisons ; mais les anges qui nous gardent réduisent à néant ses embûches... » — 2. *Dan.*, VIII, 16. — 3. *Dan.*, IX, 24.

archange, comme nous l'avons vu (1), fut député vers la Vierge Marie pour annoncer le mystère de l'Incarnation du Verbe. Mais six mois avant ce message, il avait apparu au prêtre Zacharie et lui avait prédit que sa femme Elisabeth, quoique stérile et avancée en âge, aurait un fils nommé Jean, qui serait grand devant le Seigneur, serait rempli du Saint-Esprit, aurait la vertu d'Elie et préparerait au Seigneur un peuple parfait.

2. *L'Ange de l'Incarnation.* — Parmi les missions divines confiées à Gabriel, que nous fait connaître l'Ecriture, il en est trois qui sont relatives au Messie : une première fois, cinq siècles d'avance, il prédit l'époque de sa venue ; une seconde fois, il annonce la naissance de son précurseur , et une troisième fois, il négocie sa conception virginale ; aussi l'a-t-on surnommé justement l'ange de l'Incarnation. Il a toujours été le messager de bonnes nouvelles : il releva d'abord et réconforta le prophète Daniel dans les angoisses de l'exil, pendant la captivité de Babylone, en lui annonçant que Dieu allait permettre le retour d'Israël dans sa patrie, et réaliser au bout de soixante-dix semaines d'années la promesse d'envoyer le Messie au monde ; il révéla à Zacharie les glorieuses destinées de saint Jean-Baptiste, et fit connaître à Marie les ineffables grandeurs de Jésus ; il fut donc par excellence l'ange de la miséricorde et de la bonté. Son nom ne paraît plus dans l'Ecriture : mais de graves docteurs catholiques ont pensé que l'ange de la nuit de Noël, qui apparut aux bergers des campagnes de Bethléem pour les inviter à se rendre près de la crèche, n'était autre que Gabriel continuant son ministère de messager de la bonne nouvelle ; ils ont pensé aussi

1. Voir plus haut à la fête de l'Annonciation.

que l'ange descendu du ciel pour réconforter Jésus dans son agonie c'était encore lui ; et telle est la pieuse croyance consignée dans l'hymne du bréviaire des Dominicains en l'honneur du saint Archange (1). Que de motifs pour justifier le culte que lui ont voué les fidèles ! Pendant des siècles, pourtant, il n'a pas eu de fête spéciale ; son souvenir était rappelé dans la fête de l'Annonciation, et sa mémoire était honorée, en même temps que celle de tous les anges, dans la fête de saint Michel : ce n'est qu'après le xe siècle qu'une fête particulière en l'honneur de saint Gabriel a été concédée sans être encore inscrite au calendrier de l'Eglise universelle ; elle se célèbre le 18 mars.

II. Fête de saint Gabriel. — 1. *L'office*, qui lui est consacré, roule sur les titres et les missions de cet archange : l'Ecriture en fait les frais.

2. *La messe* emprunte ses chants, pour l'introït,

1. Voici cette hymne : « Force de Dieu, lumineux Gabriel, toi qu'Emmanuel distingue parmi les princes de la milice céleste, c'est toi qui fus choisi pour dévoiler à Daniel la vision du bouc terrible. — A la prière de ce prophète, tu accours du ciel ; tu lui expliques le mystère des semaines d'années qui doivent enrichir et réjouir la terre par la naissance du Roi des cieux. — C'est toi qui apportes la nouvelle joyeuse et admirable aux parents de Jean-Baptiste ; toi qui révèles qu'une mère stérile donnera un fils à un vieillard cassé par les ans. — Ce que les prophètes annoncèrent dès l'origine du monde, tu viens le manifester pleinement à la Vierge sacrée ; tes paroles développent le mystère en lui annonçant qu'elle enfantera le vrai Dieu. — C'est toi, auguste archange, qui combles de joie les pasteurs de Judée, en leur manifestant la céleste nouvelle. La troupe angélique célèbre avec toi le mystère de Dieu qui vient de naître. — Lorsque le Seigneur dans la dernière nuit, inondé d'une sueur de sang, souffre l'agonie, tu descends des cieux, tu lui déclares qu'il doit boire le calice, selon la volonté de Dieu. »

l'offertoire et la communion, à celle de saint Michel. Le graduel est la répétition de l'antienne et du verset de l'introït ; mais, à cause du carême, il est suivi du trait, qui n'est autre que le message lui-même de l'archange à la sainte vierge : « Je vous salue, Marie, etc. »

Des deux lectures, l'une (1) rappelle la prophétie des soixante-dix semaines d'années, l'autre (2) contient le récit du mystère de l'Annonciation.

Quant aux prières, toutes les trois sont propres. « O Dieu qui, parmi tous vos anges, avez choisi l'archange Gabriel pour annoncer le mystère de votre Incarnation, faites, nous vous en supplions, que célébrant sa fête sur la terre, nous éprouvions l'effet de son patronage dans le ciel (3). » — « Que le présent de notre servitude, Seigneur, soit agréé en votre présence, ainsi que la prière du bienheureux archange Gabriel, pour que celui qui est vénéré par nous sur la terre, soit pour nous près de vous notre avocat dans les cieux (4). » — « Ayant reçu les mystères de votre corps et de votre sang, nous supplions votre clémence, ô Seigneur notre Dieu, pour que de même qu'à l'annonce de Gabriel nous avons connu votre Incarnation, de même, par son aide, nous puissions obtenir les bénéfices de cette même Incarnation (5). »

IV. Fête de saint Raphaël

I. L'archange saint Raphaël. — 1. *Ce que nous en apprend l'Ecriture.* — C'est une touchante histoire, pleine d'enseignements, que celle où intervient Raphaël dans la famille de Tobie, pendant l'exil de Babylone.

1. *Dan.*, IX, 21-27. — 2. *Luc.*, I, 26-36. — 3. Collecte. — 4. Secrète. — 5. Postcommunion.

Le vieux Tobie, captif à Ninive, perdit la vue pendant qu'il se livrait à des œuvres corporelles de miséricorde. Il supporta cette épreuve avec une grande piété et une patience inaltérable, pour servir d'exemple à la postérité. Mais avant de mourir, car il croyait sa fin prochaine, il fit venir son fils, auquel il donna les conseils les plus sages, et qu'il chargea d'aller à Ragès, ville des Mèdes, auprès de Gabelus, recouvrer une créance de dix talents d'argent. Le fils de Tobie ne connaissant pas la route tint à se faire accompagner. C'est alors que, sous la forme d'un voyageur, s'offre à lui un ange pour le conduire chez Gabelus. Cet ange n'était autre que Raphaël. Il fut le compagnon vigilant, le protecteur avisé, le conseiller sage, qui sauva Tobie sur les bords du Tigre, lui dit de conserver, comme d'utiles remèdes, le cœur, le fiel et le foie du poisson dont il avait failli être la victime, lui fit épouser, à Ecbatane, Sara, fille de Raguel, alla recouvrer l'argent de Gabelus et ramena sain et sauf le jeune Tobie à ses parents. A son retour, il mit le comble à ses soins, en indiquant au fils le moyen de rendre la vue au père.

Tobie, miraculeusement guéri et tout heureux de posséder près de lui son fils et sa belle fille, commença par rendre grâces au Dieu d'Israël et voulut témoigner sa reconnaissance envers le compagnon de son fils. « Que donnerons-nous à ce saint homme qui t'a accompagné dans ton voyage ? » Tobie répondit à son père : « Mon père, quelle récompense pouvons-nous lui offrir ? Y a-t-il quelque chose qui soit en rapport avec ses services ? Il m'a conduit et ramené sain et sauf ; il a été lui-même recevoir l'argent de Gabelus ; il m'a fait avoir une femme, dont il a éloigné le démon, et il a rempli de joie ses parents ; il m'a sauvé moi-même du poisson qui allait me dévorer ; il t'a fait voir la lumière du ciel, et par lui nous avons été comblés de toutes sortes de bien. Que pouvons-nous lui donner qui égale ce qu'il a fait pour nous ? Mais je te prie, mon père, de lui demander s'il ne daignerait pas accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté. » L'ayant donc appelé, Tobie et son fils le prirent à part, et le prièrent de vouloir bien accepter la moitié de tout ce qu'ils avaient rapporté.

« Alors l'ange, seul avec eux, leur dit : « Bénissez le Dieu du ciel et rendez-lui gloire devant tout être qui a vie, parce qu'il a exercé envers vous sa miséricorde. Il est bon de tenir caché le secret du roi, mais il est honorable de révéler et de publier les œuvres de Dieu. La prière est bonne avec le jeûne, et l'aumône vaut mieux que l'or et les trésors. Car l'aumône délivre de la mort, et c'est elle qui efface les péchés, et qui fait trouver la miséricorde et la vie éternelle. Mais ceux qui commettent le péché et l'iniquité sont leurs propres ennemis. Je vais donc vous découvrir la vérité, et je ne veux rien vous cacher. Lorsque tu priais avec larmes et que tu donnais la sépulture aux morts ; lorsque, quittant ton repas, tu cachais les morts dans ta maison pendant le jour et que tu les mettais en terre pendant la nuit, je présentais ta prière au Seigneur. Et parce que tu étais agréable à Dieu, il a fallu que la tentation t'éprouvât. Maintenant le Seigneur m'a envoyé pour te guérir, et pour délivrer du démon Sara, la femme de ton fils. Je suis l'ange Rapahël, un des sept qui nous tenons en présence du Seigneur. »

« En entendant ces paroles, ils furent hors d'eux-mêmes, et tout tremblants ils tombèrent la face contre terre. Et l'ange leur dit : « Que la paix soit avec vous ! Ne craignez point. Car, lorsque j'étais avec vous, j'y étais par la volonté de Dieu ; bénissez-le donc et chantez ses louanges. Il vous a paru que je mangeais et buvais avec vous ; mais je me nourrissais d'un aliment invisible et d'une boisson que l'œil de l'homme ne peut atteindre. Il est donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé ; mais, vous, bénissez Dieu et publiez toutes ses merveilles. » Après avoir ainsi parlé, il fut dérobé à leurs regards, et ils ne purent plus le voir. Alors, s'étant prosternés pendant trois heures le visage contre terre, ils bénirent Dieu, et s'étant levés ils racontèrent toutes ses merveilles (1). »

2. *L'ange de la piscine probatique.* — Tel est saint Raphaël, dont le nom en hébreu signifie *Remède de*

1. *Tob.*, XII.

Dieu : c'est l'un des sept anges qui se tiennent en la présence du Seigneur. Il offre à Dieu la prière de ceux qui gémissent dans les larmes et se livrent à la pratique de l'aumône et des œuvres corporelles de miséricorde. Cela ne l'empêche point d'être envoyé en mission au service de l'homme. Et quelle mission que la sienne auprès de la famille de Tobie ! Compagnon, conseiller et sauveur du fils, il délivre Sara de l'influence néfaste du démon, il rend la vue au vieux Tobie. Et lorsqu'il est question de récompenser de tels bienfaits, il ne parle que de Dieu, qui parfois éprouve ceux qui lui sont chers, sauf à les consoler et à les relever après l'épreuve et à les combler au-delà de leur attente, et c'est à Dieu seul qu'il demande qu'on adresse l'action de grâces et le cantique de la reconnaissance.

Une autre mission du même ange, renouvelée de temps à autre, ne serait-elle pas celle qui se manifestait à la piscine probatique? Il est raconté, en effet, dans saint Jean (1), qu'un ange descendait à certains temps dans cette piscine et en agitait l'eau ; et celui qui y descendait le premier après l'agitation de l'eau, était guéri de son infirmité, quelle qu'elle fût. Tel est du moins le passage évangélique choisi par l'Eglise pour la fête de saint Raphaël ; et ce choix n'autorise-t-il pas à croire que cet ange était Raphaël? Quoi qu'il en soit, ce choix reste suggestif, et rien n'empêche que la piété chrétienne ne traduise sa confiance en Dieu, en invoquant pour ses besoins temporels saint Raphaël (2) ;

1. *Joan.*, v, 4. — 2. Voici comment l'invoque l'hymne du bréviaire ambrosien : « Divin guide, Raphaël, reçois avec bonté l'hymne que nous te consacrons dans nos chants avec nos voix suppliantes et joyeuses. — Dirige la course du salut, soutiens nos pas, pour nous empêcher d'errer jamais à l'aventure, loin du sentier du ciel. — Regarde-nous du haut des cieux, remplis

d'autant mieux que, dans l'office, et notamment à l'hymne de vêpres et de laudes, l'Eglise elle-même l'invoque comme médecin et guérisseur (1).

II. Fête du 24 octobre. — 1. *La fête.* — D'institution bien postérieure à la fête de saint Michel, la fête de saint Raphaël, comme celle de saint Gabriel, n'est pas encore étendue à toute l'Eglise ; elle se célèbre seulement dans quelques diocèses et plusieurs communautés religieuses. Elle est du rite double majeur comme celle de saint Gabriel, et comme celle-ci elle a un office et une messe propres. Pourquoi a-t-elle été fixée au mois d'octobre, et précisément au 24 de ce mois, c'est ce que nous ne saurions dire ; car, dans le cycle liturgique, rien ne rattache la célébration d'une telle fête à un mystère plutôt qu'à un autre, à une période plutôt qu'à une autre. Il suffit qu'elle ait été désignée par l'Eglise (2). Ce qui importe, c'est la fête elle-même, particulièrement la messe.

nos âmes de la lueur brillante qui descend du Père saint des lumières. — Rends aux malades la santé, dissipe la nuit des aveugles ; en chassant les maux du corps, donne vigueur aux cœurs. — Toi qui te tiens devant le souverain Juge, plaide la cause de nos crimes, apaise la colère vengeresse, fidèle intercesseur de la divinité. — Toi qui reprends le grand combat, confonds notre ennemi superbe ; contre les esprits rebelles, donne la force, augmente la grâce. »

1. A l'hymne de vêpres, se chante cette strophe : « Nous louons et vénérons tous les princes du ciel, mais surtout le fidèle médecin et le guide Raphaël, qui par sa force enchaîne le démons ; » à l'hymne de laudes, celle-ci tout aussi caractéristique : « Du ciel envoyez-nous l'ange Raphaël, le médecin du salut, pour qu'il guérisse tous les malades et dirige également tous nos actes. » — 2. Cette fête étant particulière, on comprend que l'Eglise ait laissé la fixation de sa date au choix des ordres religieux ou des diocèses qui l'ont adoptée. En Espagne, par exemple, et notamment à Cordoue, la fête était

2. *La messe.* — Cette messe de saint Raphaël a des parties qui lui sont communes avec la messe de saint Michel : par exemple, parmi les chants, l'introït, l'offertoire et la communion, et, parmi les prières, la secrète ; toutes les autres lui sont propres.

Le *graduel* est propre ; il a pour antienne ce passage de Tobie : « L'ange Raphaël saisit le démon et l'enchaîna (1) ; » et pour verset celui-ci : « Jéhovah est grand et digne de toute louange, et sa grandeur est insondable (2) ; » et pour verset alléluiatique, ce passage ; « Je te chanterai sur la harpe en présence des anges ; je me prosternerai dans ton saint temple et célèbrerai ton nom, ô Jehovah (3). »

Propres sont les *lectures*. La première, empruntée au livre de Tobie (4), contient le récit transcrit plus haut où, en réponse aux propositions du père et du fils, l'ange Raphaël fait l'éloge de la prière, du jeûne et de l'aumône, apprend au vieux Tobie qu'il présentait lui-même sa prière à Dieu, et que, s'il est venu pour le guérir de sa cécité et délivrer du démon sa belle-fille, c'est pour en avoir reçu mandat du Seigneur ; car, dit-il, je suis l'ange Raphaël, un des sept qui nous tenons en présence du Seigneur. La seconde est le passage évangélique (5), dont nous avons également parlé, relatif à l'intervention occasionnelle d'un ange dans les eaux de la piscine probatique.

Propres enfin sont la *collecte* et la *postcommunion*. « O Dieu, qui avez donné pour compagnon de route à votre serviteur Tobie le bienheureux archange

fixée au 7 mai, en Sicile au 9 mai, à Venise au 22 avril et au 10 mai. Les religieux de N.-D. de la Merci la célébraient le 18 septembre. Elle est marquée également au 20 novembre.

1. *Tob.*, VIII, 3. — 2. *Ps.*, CXLIV, 3. — 3. *Ps.*, CXXXVII, 1, 2. — 4. *Tob.*, XII, 7-15. — 5. *Joan.*, V, 1-4.

Raphaël, accordez à nous, vos serviteurs, d'être toujours protégés par sa garde et munis de son secours (1). » — « Daignez diriger, Seigneur Dieu, à notre aide, votre saint archange Raphaël, et faites que celui, que nous croyons assister toujours votre majesté, vous offre à bénir nos humbles prières (2). »

V. Fête des Anges gardiens

I. Existence et fonction des anges gardiens. — 1. *D'après l'Ecriture.* — Il est très souvent question des anges dans l'Ecriture, de leur rôle auprès de Dieu, dont ils exécutent les ordres, et de leurs fonctions auprès des créatures, particulièrement vis-à-vis des hommes, même pris individuellement. Ce dernier point est clairement signalé dans le livre de Tobie (3). Mais comme c'est là un livre contemporain de la captivité de Babylone, ou très peu postérieur à l'exil, des rationalistes ont prétendu que la doctrine des anges gardiens dérive du mazdéisme, et qu'elle aurait été introduite chez les Juifs à la suite de la captivité. C'est oublier qu'on en trouve les premiers éléments dans la Bible bien avant la captivité ; car, au point de vue doctrinal, observe Vacant (4), il n'y a pas de différence entre l'histoire d'Agar et celle de Tobie. Du reste la conception des anges ou *fravashis* est bien différente dans le mazdéisme de celle des anges dans l'Ecriture. Ces *fravashis* sont des âmes des morts qui restent avec les vivants, tandis que les anges de la Bible n'ont jamais rien eu de la nature humaine et habitent le ciel. Il n'y a donc pas eu emprunt. Dès les origines chrétiennes, les fidèles croyaient que chaque homme

1. *Collecte.* — 2. *Postcommunion.* — 3. *Tob.*, III, 25-29. — 4. *Dict. de Théol.*, t. I, col. 1191.

a son ange gardien (1) ; et cette croyance se trouve ratifiée par le Sauveur quand il parle des anges des petits enfants qui voient la face du Père céleste (2).

2. *D'après les Pères.* — Les Pères parlent souvent de l'ange gardien, de son intervention dans la vie humaine, de la protection et de l'aide qu'il apporte à l'homme, de son rôle d'intermédiaire offrant à Dieu les prières de l'homme et portant à l'homme les bienfaits de Dieu. Aux titres qu'ils lui donnent de gardien, de compagnon, de pédagogue, de précepteur, de pasteur et d'évêque ils montrent qu'ils ne doutent point de l'existence d'un ange gardien pour chaque créature humaine (3). Ils se bornent, en général, à indiquer son rôle. Pour Eusèbe de Césarée, l'ange gardien est un tuteur et un curateur (4) ; pour saint Basile, un aide pacifique, un compagnon de route (5) ; pour saint Grégoire de Nazianze, un guide qu'il demande au Christ pour être à l'abri des dangers du jour et de la nuit, pour pouvoir rentrer sain et sauf et obtenir une fin heureuse (6) ; pour saint Grégoire de Nysse, un bouclier semblable à celui qui entoure et protège la tour (7) ; pour Siméon Métaphraste, un mur d'enceinte opposé de tous côtés aux assauts de l'ennemi (8) ; pour saint Cyrille d'Alexandrie, un précepteur qui nous enseigne le culte et l'adoration que nous devons à Dieu (9).

Parmi les Pères latins, saint Hilaire voit dans

1. *Act.*, XII, 15. — 2. *Matth.*, XVIII, 10. — 3. Voir notre art. *Angélologie d'après les Pères*, dans le *Dict. de Théol.*, t. I, col. 1216-1219. — 4. *Dem. evang.*, IV, 6, *Patr. gr.*, t. XXII, col. 268. — 5. *Epist.* XI, *Patr. gr.*, t. XXXII, col. 273. — 6. *Poem. dogm.*, XXXVI, 20-25, *Poem. de seipso*, III, 5-8. *Patr. gr.*, t. XXXVII, col. 519, 1020. — 7. *In Cant. cant.*, homil. VII, *Patr. gr.*, t. XLIV, col 933. — 8. *Serm.* VII, 2, *Patr. gr.*, t. XXXII, col. 1198. — 9. *Cont. Julian.*, IV, *Patr. gr.*, t. LXXVI, col. 689.

l'ange gardien un intermédiaire qui préside aux prières des fidèles et les offre à Dieu par le Christ Sauveur (1). Dans certains passages de ses œuvres, à cause de sa théorie sur la grâce, grâce qui porte au bien par un attrait irrésistible, saint Augustin semble n'avoir admis de la part des anges auprès des hommes que des messages passagers, transitoires, n'indiquant aucune relation privée et permanente. Toutefois, bien que nulle part, dans ses œuvres, ne se trouve l'affirmation catégorique que tout homme a un ange gardien, il est impossible de nier qu'elle ne se dégage de l'ensemble de sa doctrine. Il nous apprend, en effet, que du sein du bonheur les anges veillent sans cesse sur nous pendant notre pélerinage terrestre (2) ; qu'ils offrent nos prières à Dieu (3) ; qu'ils nous aident (4) ; qu'ils sont chargés de restituer notre âme à Dieu (5). Un tel langage ne permet pas de ranger l'évêque d'Hippone parmi ceux qui refusent à l'homme un ange à titre personnel et permanent.

Saint Jérôme a parlé clairement quand il a dit : *Magna dignitas animarum, ut unaquaeque habeat ab ortu nativitatis in custodiam sui angelum delegatum* (6). Et Cassien, qui a été son disciple et celui de saint Chrysostome, n'est pas moins formel (7). Il n'avait pas à sauver la doctrine des anges gardiens : il n'a été qu'un écho de l'enseignement de ses maîtres et de la croyance de son temps.

3. *D'après les scolastiques.* — Dans leur systématisation de la doctrine patristique, les théologiens

1. *In Matth.*, XXIII, 5, *Patr. lat.*, t. IX, col 1020. — 2. *In. Ps.*, LXII, 6. — 3. *In. Ps.*, LXXVIII, 1. — 4. *De div. quæst.*, q. LXVII, *Patr. lat.*, t. XL, col. 69. — 5. *Collat. cum Maxim.*, 9, *Patr. lat.*, t. XLII, col. 727. — 6. *In Matth.*, XVIII, 10, *Patr. lat.*, t. XXVI, col. 130. — 7. *Coll.*, VIII, 17 ; XIII, 12, *Patr. lat.*, t. XLIX, col. 750, 929.

du moyen âge ont mis au point l'enseignement relatif aux anges gardiens. Loin de douter de leur existence, ils caractérisent leur ministère. Pour saint Thomas, Dieu, qui gouverne les créatures inférieures par les créatures supérieures, a assigné aux hommes des anges, députés à leur garde, pour les mener au bien (1) ; chaque homme a son ange gardien (2), depuis sa naissance (3). Suarez consacre un chapitre spécial aux fonctions principales des anges gardiens vis-à-vis de nous (4). Il les ramène à six. Ils éloignent les périls qui menacent notre corps ou notre âme, soit en écartant de nous les causes extérieures de péril, soit en nous inspirant la pensée d'éviter ces causes, alors même que nous ne soupçonnons pas le danger ; ils écartent ce qui met obstacle à notre progrès spirituel ; ils nous excitent et nous portent à faire le bien et à éviter le mal ; ils répriment les démons, diminuent la gravité de leurs tentations, aussi bien que la multitude des mauvaises pensées qu'ils inspirent ou des occasions de péché qu'ils font naître ; ils présentent nos prières à Dieu ; ils prient pour nous ; ils nous corrigent en nous punissant lorsque cela doit nous être salutaire ; leur ministère, commencé à la conception, cesse à la mort ; cependant, d'après le récit de saint Luc (5), l'ange gardien conduit l'âme de son pupille jusqu'au ciel, lorsqu'elle est sans aucune souillure : il la visite et la console en purgatoire, si elle passe par ce lieu d'expiation (6).

1. *Sum. theol.*, Ia, Q. CXIII, a. 1. — 2. *Ibid.*, a. 2, 4. — 3. *Ibid.*, a. 5 ; ailleurs, *In II Sent.*, dist. XI, q. 1, a. 3, il avait dit que l'ange gardien est donné à l'homme depuis la création de son âme ; ici il dit que c'est seulement depuis sa naissance, parce que, pendant la gestation, l'ange de la mère prend soin aussi de l'enfant qui va naître. — 4. *De angelis*, l. VI, c. XVII. — 5. *Luc.*, XV. — 6. Suarez, *De angelis*, l. VI, c. XIX.

4. *D'après l'Eglise.* — L'Eglise n'a rien défini touchant les anges gardiens ; mais, observe Vacant (1), elle a fait entrer la dévotion envers les anges gardiens dans son culte public, par l'institution d'une fête en leur honneur, le 2 octobre. Aussi les théologiens regardent-ils la fonction des anges gardiens auprès de nous, comme une doctrine qui appartient à la foi (2). Mais qu'un ange particulier soit assigné à la garde de chaque homme, c'est un enseignement courant aujourd'hui, qui pendant longtemps n'a pas été admis unanimement, et qui n'est pas nécessaire pour justifier la dévotion aux anges gardiens. Cependant, dit Mazzella (3), s'il est question des fidèles prédestinés, cet enseignement est tiré avec une si grande certitude du consentement unanime des Pères qu'on ne pourrait le nier sans témérité.

II. Fête du 2 octobre. — 1. *L'institution de cette fête.* — Du moment qu'il se sait sous la protection d'un ange gardien, le fidèle doit user, à l'égard d'un tel compagnon de route, de respect, de vénération, de confiance, de docilité et d'amour ; et comme l'ange gardien compte au nombre des saints et jouit de la béatitude céleste, il doit l'entourer d'un culte religieux. Ce sont là des devoirs auxquels les chrétiens n'ont jamais manqué ; et dès que la fête de saint Michel fut instituée, ils ont été heureux de joindre le culte public au culte privé. Mais la piété a ses exigences : elle a trouvé que ce n'était pas assez d'une fête liturgique en l'honneur du prince de la milice céleste et de tous les anges sans distinction ; elle en a voulu une autre spécialement consacrée à honorer les anges gardiens ; et l'Eglise, loin

1. *Dict. de théol.*, t. I, col. 1271. — 2. Cf. Mazzella, *De Deo creante*, n. 447, 474, 2e édit., Rome, 1880, p. 307, 329. — 3. *Ibid.*, n. 447, p. 308.

de mettre obstacle à de pareilles exigences, les a consacrées en approuvant l'institution d'une telle fête. C'est en Espagne qu'a paru pour la première fois une fête en l'honneur des anges gardiens : elle s'y célébrait, selon les lieux, soit le 1er mars, soit le 10 mars. De là elle passa en France et dans les Pays-Bas. Nous avons rappelé qu'à la prière de Ferdinand d'Autriche, le pape Paul V, par une bulle du 27 septembre 1608, la concéda à toutes les dépendances de l'empire. Et ce que l'Eglise n'a pas encore fait en faveur des fêtes de saint Gabriel et de saint Raphël, elle a jugé bon de le faire en faveur de celle des anges gardiens, le jour où Clément X l'étendit à l'Eglise universelle.

2. *La messe.* — Cette messe des anges gardiens contient tout ce qui, dans la messe de saint Michel, se rapporte aux anges en général : l'*introït* et la *communion* parmi les chants, l'*évangile* parmi les lectures. Cet introït, du reste, est uniformément le même dans toutes les messes en l'honneur des anges. Mais dans la messe des anges gardiens, son antienne est répétée et forme l'*offertoire*. Ces mots de la communion : « Anges du Seigneur bénissez le Seigneur, louez-le et exaltez-le à jamais, » ont leur place naturelle dans la messe des anges gardiens ; et il faut en dire autant du passage évangélique, où il est question des anges des petits enfants qui « dans le ciel voient sans cesse la face du Père qui est dans les cieux. »

Toutes les autres pièces liturgiques sont propres.

L'*épître*, empruntée au livre de l'alliance, caractérise le rôle des anges gardiens et marque nos devoirs envers eux : « Voici que j'envoie un ange devant toi, pour te garder dans le chemin et pour te faire arriver au lieu que j'ai préparé. Prends garde à lui et écoute sa voix ; ne lui résiste pas, car il ne

pardonnerait pas votre rébellion, parce que mon nom est en lui. Mais si tu écoutes sa voix, et si tu fais tout ce que je dirai, je serai l'ennemi de tes ennemis et l'adversaire de tes adversaires ; car mon ange marchera devant toi (1). » Dieu, dont la bonté précède, entoure et accompagne tous nos actes, nous donne ainsi un guide sûr et puissant, qu'il n'y a plus qu'à suivre avec la docilité confiante d'un enfant. On peut lui résister assurément, mais ce n'est point sans danger ; car, outre les difficultés de la route auxquelles on se heurtera à chaque pas, on court le risque de ne pas atteindre « le lieu, » que Dieu « a préparé. » Le seul parti sage est donc d'écouter la voix de l'ange gardien, d'obéir à ses salutaires inspirations, assuré qu'on est alors de la protection divine pour échapper aux ennemis du salut et atteindre la fin dernière.

C'est dans ces sentiments qu'on doit célébrer la fête des anges gardiens ; et ce sont ces sentiments qui inspirent les prières de ce jour. On doit donc mettre tout son cœur et toute son âme à redire avec la sainte Eglise ces admirables formules : « O Dieu qui par votre providence ineffable avez daigné envoyer vos anges pour notre garde, accordez à nos supplications, et d'être toujours défendus par leur protection, et de jouir de leur éternelle société (2). » — « Recevez, Seigneur, les présents que nous vous offrons par vénération pour vos saints anges, et accordez-nous, par leur perpétuel secours, d'échapper aux périls présents et de parvenir à la vie éternelle (3). » — « Nous avons pris part, Seigneur, à vos mystères sacrés, en nous réjouissant de la fête de vos saints anges, faites, nous vous en prions, que par leur protection nous soyons toujours déli-

1. *Exod.*, XXIII, 20-23. — 2. Collecte. — 3. Secrète.

vrés des embûches des ennemis et protégés contre toute adversité (1). »

1. Saint Michel protecteur de l'Eglise et des âmes. — « Ange gardien de la sainte Eglise, le moment est venu de déployer toute la vigueur de votre bras ; Satan menace dans sa fureur la noble épouse de votre maître : faites briller les éclairs de votre glaive, et fondez sur cet implacable ennemi et sur ses affreuses cohortes. Le royaume du Christ est ébranlé jusque dans ses fondements. Rome a vu détrôner dans ses murs le Vicaire de Dieu. Le règne de l'homme de péché est-il donc à la veille de se déclarer, et approchons-nous de ce dernier jour où vous devez remplir aux pieds du Juge souverain, sur les débris enflammés de ce monde coupable, le redoutable ministère de séparer pour jamais les boucs des brebis. Mais si la terre doit vivre encore, si les destinées de l'Eglise ne sont pas accomplies, n'est-il pas temps, ô puissant archange, que vous fassiez sentir au dragon infernal qu'on n'outrage pas impunément sur la terre celui qui l'a créée, celui qui l'a rachetée, et qui s'appelle le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs ? Le torrent de l'erreur et du mal ne cesse d'entraîner vers l'abîme la génération séduite; sauvez-la, glorieux archange, en dissipant les noirs complots dont elle est victime.

« Vous êtes, ô Michel, le protecteur de nos âmes au moment de leur passage du temps à l'éternité. Durant notre vie, votre œil nous suit, votre oreille nous écoute. Tout éblouis que nous sommes de vos splendeurs, nous vous aimons, ô prince immortel, et nous vivons heureux et confiants à l'ombre de vos ailes. Le jour viendra bientôt où, en présence de nos restes inanimés, la sainte Eglise, notre mère, demandera pour nous au Seigneur que nous soyons arrachés à la gueule du lion infernal, et que vos mains puissantes nous reçoivent et nous présentent à la lumière éternelle. En attendant ce moment solennel, veillez sur vos clients, ô archange ! Le dragon nous menace ; nous entendons les sifflements de sa rage,

1. Postcommunion.

il voudrait nous dévorer. O Michel, apprenez-nous à répéter après vous : « Qui est semblable à Dieu ? »

« Le Seigneur vous avait créé, ô Michel ! et vous avez aimé en lui votre créateur ; il ne nous a pas seulement créés, il nous a rachetés et rachetés dans son sang ; quel doit donc être pour lui notre amour ? Fortifiez cet amour dans nos cœurs ; et puisque nous combattons dans votre milice, dirigez-nous, échauffez-nous, soutenez-nous de votre regard, et parez les coups de notre ennemi. Vous serez présent, nous l'espérons, à notre heure dernière, ô porte-étendard du salut ! En retour de notre tendre dévotion envers vous, daignez faire la garde auprès de notre couche, la couvrir de votre bouclier. Si le dragon voit étinceler votre glaive, il n'osera approcher de nous. Au sortir de son corps, puisse notre âme éperdue s'élancer dans vos bras ! Ne l'abandonnez pas, saint archange, quand elle se pressera contre vous ; portez-la aux pieds du tribunal de Dieu, couvrez-la de vos ailes, rassurez ses terreurs, et daigne le Seigneur votre maître vous donner ordre de la transporter promptement dans la région des joies éternelles ! » Guéranger, *Le temps pascal*, 5e édit., Paris, 1878, t. II, p. 608.

2. **Les anges gardiens.** — « Quel que soit l'enfant, qu'aucun œil humain n'a encore vu, de quelque race qu'il soit sorti, à quelque rang social qu'il appartienne, qu'il doive naître pauvre ou riche, infirme ou bien portant, bien ou mal doué selon l'intelligence ; qu'il doive vivre un jour ou cent ans ; bien plus, que, naissant dans le péché, comme tous hélas ! nous y naissons, il naisse même d'un péché ; qu'il doive être un grand saint ou un chrétien ordinaire, ou un pécheur obstiné, traître à Dieu et à son baptême ; qu'il doive déshonorer et dévaster l'Eglise, être Judas, Néron, Arius, Luther, Voltaire, quoi même ! l'homme de péché et l'antéchrist, il n'importe. Le bon ange, l'ange saint, l'ange de Dieu descend là ; il s'y fixe, il agit, et ne cessera pas, quoi qu'il arrive, de remplir son mandat de grâce et de salut : modèle en ceci, modèle inimitable, tant il est beau, d'amour obéissant, pur, dévoué, désintéressé, fidèle, invincible,..

« Et ce service-là dure toujours. L'âme peut quitter Dieu ; ce n'est point une raison pour que son ange la quitte. Je ne sais pas dire si alors il fait moins pour elle ; non sans doute quant à l'intention ; mais peut-être qu'en effet il se trouve réduit à moins faire : imitant Dieu qui, juste dans sa bonté, ne parle plus, souvent, que de loin et à voix basse aux oreilles qui s'éloignent, et surtout à celles qui se ferment. Somme toute, cet ange, le bon ange est pour chacun de nous le sacrement vivant, conscient, actif, de cette providence divine à qui rien n'échappe parce qu'elle est l'œil d'une science infinie, et que tout intéresse parce qu'elle est le regard d'un amour qui n'a point de bornes. Et quand, après des années et des années de si fidèle et touchante assistance, sonne, pour celui que l'ange a gardé, l'heure des derniers combats, plus que jamais cet ami céleste est debout ; prière, soins, secours de toute sorte, tout se redouble alors ou plutôt se centuple. Nul mieux que lui ne sait à quel point il importe à chacun de nous de mourir dans la paix de Dieu, c'est-à-dire dans son amitié. Il obtient alors à son protégé des grâces, nombreuses et merveilleuses ; il plane sur lui pendant qu'il agonise, lui adoucit le dernier passage, et, le passage franchi, le présente encore, dit-on, au tribunal de Dieu. Si au sortir du jugement il peut conduire l'âme dans le ciel, rien ne saurait exprimer sa joie ; si elle descend en purgatoire, il l'y escorte, et nous ne sommes pas sûrs que Dieu ne lui donne point congé de l'y aller visiter quelquefois ; que si elle tombe plus bas encore, je ne sais... l'ange doit alors regarder Jésus-Christ ; et comme il voit que le visage du Christ reste doux et serein, lui aussi se tient dans une tranquillité profonde, et continue avec une joie de bienheureux ce cantique d'adoration, de louanges et d'actions de grâces que, depuis qu'il existe et malgré ses emplois, il n'a jamais cessé de faire monter vers Dieu. » Mgr Gay, *Conférences aux mères chrétiennes*, Paris, 1877, t. II, p. 397.

Leçon XXXIVe

Dernières fêtes de l'année

I. *La Toussaint.* — II. *La commémoration de tous les fidèles défunts.* — III. *La Dédicace*

Presque à la fin et comme couronnement du cycle liturgique se trouve une fête générale en l'honneur de tous les saints (1) : c'est la fête de toute l'Eglise triomphante célébrée par toute l'Eglise militante ; c'est un hommage solennel de respect, de vénération, de culte religieux, d'amour et d'invocation rendu par les militants de la terre, prêtres et fidèles, justes et pécheurs, à tous les triomphateurs de la patrie céleste, anges, patriarches, prophètes, apôtres, martyrs, confesseurs, vierges, saints et saintes, dont le nom est inscrit au livre de vie ; mais c'est en même temps, pour tous les élus

1. Pour la bibliographie, voir t. II, p. 648, les ouvrages indiqués au sujet de la communion des saints. Assemani, *Bibliotheca orientalis*, Rome, 1719-1728 ; Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio*, Paris, 1716 ; Brightman, *Liturgies eastern and western*, Oxford, 1896 ; Loch, *Das Dogma der griechichen Kirche vom Purgatorium*, Ratisbonne, 1840 ; Mone, *Lateinische und griechische Messen*, Francfort, 1854 ; Probst, *Liturgie der drei erstern christlichen Jahrhunderten*, Tubingue, 1870 ; Kirsch, *Die Lehre von der Gemeinschaft der Heiligen in christlichen Alterthum*, Mayence, 1900.

de la terre, de la part de tous les bienheureux du ciel, un encouragement, une pressante invitation, un appui efficace pour combattre le bon combat, faire les œuvres de la foi, achever la course et opérer le salut, en attendant la couronne de justice et l'entrée triomphale dans le royaume de la gloire : fête vraiment incomparable, qui est ici-bas comme l'anticipation ou l'avant-goût de celle qui doit durer pendant toute l'éternité ; son histoire, sa solennité, son expression liturgique méritent une attention particulière.

I. La Toussaint

I. Histoire de la fête de la Toussaint. — 1. *En Orient.* — L'idée de grouper ensemble et de célébrer dans une même solennité tous les saints d'un même ordre, les anges, les justes de l'Ancien Testament, les apôtres, les disciples, les martyrs, les confesseurs, les vierges, devait un jour ou l'autre se traduire par l'institution d'une fête. La première de ce genre qui ait paru a été en l'honneur de tous les martyrs. Déjà, au IVe siècle, saint Chrysostome prononçait un éloge de tous les saints qui, dans l'univers entier, ont subi le martyre. « Depuis que nous avons célébré la solennité sacrée de la Pentecôte dit-il, sept jours à peine se sont écoulés que déjà le chœur des martyrs nous environne ; je devrais dire plutôt l'armée, le camp des martyrs, qui ne le céde en rien au camp des anges que vit le patriarche Jacob, et qui en est l'émule et l'égal (1). » « Que personne ne nous fasse un reproche de donner à la foule des martyrs ces noms de chœur et d'armée, qui s'opposent ailleurs, mais qui convien-

1. *Encomium in omnes martyres*, 1, *Patr. gr.*, t. L, col. 706.

nent ici. Car les martyrs, comme s'ils eussent mené des chœurs, marchaient rayonnants au supplice ; et comme des combattants, ils déployaient le courage et la valeur la plus admirable, et ils triomphaient de leurs ennemis (1). »

C'est donc, à Antioche, le dimanche qui suit la Pentecôte, que se célébrait cette fête générale ; mais elle ne tarda pas à s'élargir encore et à joindre à la commémoration de tous les martyrs celle de tous les saints. Dans un discours loué, en 788, par les Pères du second concile œcuménique de Nicée (2), Constantin, diacre de Constantinople du temps de Justinien, la qualifiait d'insigne et de splendide. Et au commencement du xe, l'empereur Léon le Sage († 911) caractérisait ce jour comme celui où on célèbre « toutes les fleurs immortelles, que l'univers entier a produites sous la pluie constante des grâces du Saint-Esprit (3). »

De locale qu'elle fut au début, cette fête de tous les martyrs, devenue la fête de tous les saints, se répandit en Orient, toujours fixée au dimanche qui suit la Pentecôte. Et encore aujourd'hui ce dimanche est appelé dans l'Eglise grecque, Κυριακὴ τῶν ἁγίων πάντων, le dimanche de la Toussaint (4).

2. *En Occident.* — Dans l'Eglise latine, on a eu de même d'abord une fête générale en l'honneur de tous les martyrs, puis une fête plus étendue encore en l'honneur de tous les saints. Au commencement du viie siècle, en effet, le célèbre Panthéon, élevé par Agrippa en l'honneur d'Auguste pour perpétuer sa victoire d'Actium sur Antoine et Cléopâtre, et sauvé de la destruction par l'empereur Honorius quand furent appelés à disparaître tous les temples

1. *Ibid.* — 2. *Act.* v, dans Hardouin, *Act. Concil.*, t. iv, col. 309-312. — 3. *Orat. in omnes sanctos*, *Patr. gr.*, t. cvii, col. 171-192. — 4. Nilles, *Kalendarium*, *op. cit.*, t. ii, p. 424-430.

du paganisme, fut donné par l'empereur Phocas au pape Boniface IV (608-615). Celui-ci commença par le purifier, puis y fit transporter du fond des catacombes, à travers la Voie triomphale, une grande quantité de reliques, le transforma en église et le consacra, le 13 mai 609, à la sainte Vierge et à tous les martyrs. C'est le premier exemple connu d'un temple romain transformé en église (1) ; et la fête de sa dédicace resta fixée et est marquée au 13 mai dans le petit martyrologe romain et dans celui d'Adon. Sigebert de Gembloux se trompe quand il voit dans cette fête l'institution de la Toussaint (2), car la Toussaint ne parut que plus tard ; c'était du moins un acheminement.

Au VIIIe siècle, Grégoire III (731-741) dédia dans la basilique de saint Pierre un oratoire « au Sauveur, à sa sainte Mère, à tous les apôtres, martyrs, confesseurs et à tous les justes parfaits qui se sont endormis dans le monde entier. » Il chargea les moines de trois monastères voisins, ceux des saints Jean et Paul, de saint Etienne et de saint Martin, d'en assurer le service religieux par le chant de l'office et la célébration de la messe (3). C'était bien là l'idée fondamentale de la fête de la Toussaint, comme on peut s'en convaincre par la collecte : *Concede, quaesumus, omnipotens Deus, ut sancta Dei Genitrix, sanctique tui apostoli, et omnes sancti martyres, et confessores perfectique tui justi nos ubique laetificent, ut, dum eorum merita recolimus, patrocinia sentiamus* (4).

Peut-être une fête de la Toussaint avait-elle existé déjà, au dimanche qui suit la Pentecôte ; car dans

1. *Liber Pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 317. — 2. *Chronica*, ad an. 609, *Patr lat.*, t. CLX, col. 114. — 3. *Liber Pontif.*, t. I, p. 417, 422. — 4. *Ibid.*

la liste des leçons de l'épistolaire de Wurzbourg (1), ce dimanche porte pour titre : *Dominica in natale sanctorum*. « Titre d'un intérêt exceptionnel, note dom Morin (2). Nulle part ailleurs, que je sache, il n'existe d'attestation romaine de cette « fête des saints » au dimanche qui suit la Pentecôte. Mais on constate que les églises d'Orient ont célébré très anciennement, à l'issue du temps pascal, une commémoraison de tous les martyrs, de tous les saints, ou même des défunts en général. Actuellement encore, dans l'Eglise grecque, le premier dimanche après la Pentecôte est connu sous le nom de ἁγίων πάντων. Aurait-on, à Rome, imité quelque temps en cela, comme en d'autres détails, l'usage de Constantinople, et aurions-nous ici le vestige le plus lointain d'une fête de la Toussaint dans l'Eglise d'Occident ? Ce qui pourrait le faire croire, c'est encore le choix de cette péricope de l'Apocalypse (3), la même qui se lit maintenant au 1er novembre ; dans le lectionnaire d'Alcuin, elle est rejetée au mois d'août, parmi les fêtes des saints, entre saint Laurent, et saints Corneille et Cyprien. Une fois les Quatre-temps d'été fixés en principe à la semaine de la Pentecôte, la fête des saints au dimanche suivant devait fatalement disparaître, ce dimanche étant, d'après la tradition constante de Rome, un *Dominica vacat*. Pareille suppression pourrait fort bien avoir été le fait de saint Grégoire, lequel se faisait un mérite d'avoir aboli un certain nombre de coutumes introduites à l'imitation des Grecs : *consuetudinem ampulavimus, quae hic a Graecis fuerat tradita* (4). »

Quoi qu'il faille penser de cette hypothèse, le fait

1. *Le plus ancien Comes de l'Eglise romaine*, dans la *Revue bénédictine*, 1910, t. XXVII, p. 58. — 2. *Ibid.* — 3. *Apoc.*, VII, 9-12 ; actuellement VII, 2-12. — 4. *Regist.*, IX, 26.

de l'existence d'une fête de la Toussaint, au VIIIe siècle, ne peut être nié ; on la trouve même fixée, ici et là, au 1er novembre, ainsi qu'en témoignent, pour l'Angleterre, le martyrologe de Bède et le pontifical d'Egbert d'York. Mais ce n'était pas encore une fête bien répandue. C'est Grégoire IV (827-844) qui l'a, sinon instituée, du moins fixée au 1er novembre pour Rome. La fête de la dédicace du Panthéon attirait à Rome, le 13 mai, de nombreux pèlerins ; la difficulté était d'assurer, à cette date, leur subsistance. Pour rémédier à cet inconvénient, Grégoire IV transporta la fête du 13 mai au 1er novembre, en en faisant la fête de tous les saints. Nous lisons en effet, dans le martyrologe romain, à la date du 1er novembre : *Festivitas omnium sanctorum, quam in honorem beatae Dei genitricis virginis Mariae et sanctorum martyrum Bonifacius papa quartus, dicato templo Pantheon, celebrem et generalem instituit agi quotidie in urbe Roma. Sed et Gregorius item quartus postmodum decrevit eamdem festivitatem, quae variis modis in diversis ecclesiis celebrabatur, in honore omnium sanctorum solemniter hac die ab universa Ecclesia perpetuo observari.* Lors de son voyage en France, en 835, Grégoire IV obtint de Louis le Débonnaire de rendre cette fête obligatoire pour tout l'empire franc (1). En 858, Hérard de Tours la compte parmi les fêtes de précepte. Peu à peu elle devint universelle dans tout l'Occident. Au XVe siècle, Sixte IV (1471-1484) l'éleva au rite de première classe et lui donna une octave. Toujours observée depuis comme une fête de précepte, même dans les pays de concordat comme la France, elle est du nombre des huit que Pie X a conservées

1. Adon, *Martyrol.*, *Patr. lat.*, t. CXXIII, col. 386 ; Sigebert, *Chronica*, ad an. 835, *Patr. lat.*, t. CLX, col. 159.

comme obligeant l'Eglise entière au double précepte de l'audition de la messe et de l'abstention des œuvres serviles.

II. Solennité de la Toussaint. — 1. *Application du dogme de la communion des saints.* — « L'Eglise qui est sur la terre a fait connaître en tout temps les relations qu'elle a avec celle qui est dans le ciel par sa vénération et par son culte véritable et sensible, qui, de quelque nature qu'il ait été dans les commencements, a toujours marqué, comme dans la suite, la communion des saints de l'une et l'autre Jérusalem, c'est-à-dire l'union de tous les membres du corps mystique de Jésus-Christ. Les saints de la terre aspirant à la félicité de ceux du ciel et se trouvant obligés de tenir le chemin que ceux-ci ont suivi pour y parvenir, ont cru devoir baiser les traces de ces bienheureux sur lesquelles ils avaient à marcher. Ils ont cru aussi devoir louer et bénir à leur occasion celui qui les y avait conduits, et les intéresser à demander pour eux des grâces semblables à celles qu'ils avaient reçues. C'est en quoi consiste principalement le culte que l'Eglise rend aux bienheureux. Elle a commencé par nous les proposer chacun en particulier pour les honorer durant tout le cours de l'année, afin que la considération de tels objets soutenant notre foi et élevant notre espérance vers le ciel, nous fasse souvenir de ce qu'ils ont été, de ce qu'ils sont, et de ce que nous devons être pour mériter d'augmenter leur nombre. Mais voyant que tous les jours de l'année ne pouvaient lui suffire pour honorer seulement ceux dont elle a connaissance, et qu'il y en a d'ailleurs une infinité d'autres dont les noms ne sont insérés qu'au livre de vie, et qui, bien qu'ils lui soient inconnus, ne sont pas moins dignes de ses

respects et de son culte, elle a choisi un jour où elle pût les honorer tous en Dieu et par ce moyen honorer dignement ou adorer Dieu dans tous les saints comme la source de toute sainteté et comme l'unique félicité qui en est la récompense et la fin (1). » Ce jour-là, toute l'Eglise militante fait fête à toute l'Eglise triomphante ; il y a, de l'une à l'autre, un échange de procédés fraternels et de manifestations religieuses, qui sont à l'avantage de celle de la terre et à la gloire de celle du ciel. De la terre s'élèvent comme un parfum d'encens les hommages de la piété et de la religion ; du ciel descendent comme une rosée bienfaisante les grâces et les faveurs obtenues par l'intercession des bienheureux. Grande et belle fête de famille où les cœurs battent à l'unisson, où les âmes s'harmonisent dans une sainte allégresse, où s'enflamme la charité, où l'espérance tressaille, où les désirs s'avivent et où se préparent de nouvelles équipes pour la patrie céleste.

2. *Les saints au ciel.* — Arrivés au terme de leurs épreuves, vainqueurs par la grâce de Dieu de tous les obstacles et comblés de bonnes œuvres et de mérites, les saints sont entrés dans la joie de leur Seigneur ; ils ont reçu la couronne de gloire ; ils voient et contemplent Dieu ; ils le possèdent et jouissent à jamais de la récompense suprême ; ils goûtent au torrent des délices éternelles ; ils sont parfaitement heureux. Ils ont donc droit à nos félicitations, à nos hommages, à notre culte. Mais la sécurité et la plénitude de leur bonheur ne les laisse nullement indifférents aux épreuves et aux combats de ceux qu'ils ont laissés sur la terre. Loin d'étouffer les bons sentiments de la nature, la grâce les a vivifiés, ennoblis et agrandis ; la gloire à son tour met

1. Baillet, *Vie des saints*, t. VII. p. 461.

le comble de la perfection à toutes les surnaturelles opérations de la grâce. Si la grâce donne déjà à l'homme, à son esprit pour connaître, à sa volonté pour faire le bien, à son cœur pour aimer, des proportions divines, que ne doit pas faire la gloire, qui est le fruit de la grâce ? Unis indissolublement à Dieu, vivant de sa vie glorieuse et béatifiante, les saints n'ont d'autre volonté que la volonté même de Dieu.

Or Dieu nous aime au delà de toute conception et de toute expression. Les saints au ciel sont donc nos amis, à la manière de Dieu : ils nous aiment d'un amour de religion, de charité, d'amitié fraternelle, de sympathie, de compassion et de miséricorde, d'un amour de complaisance et de bienveillance, d'un amour de désir et de convoitise ; car là où ils sont ils veulent que nous arrivions à notre tour. Tout les pousse à désirer notre salut : la volonté de Dieu, sa loi, son exemple, la perfection et le bonheur de leur état, l'imperfection et les dangers du nôtre, leur union de nature et de grâce avec nous, leur zèle sans bornes pour la gloire et l'honneur de leur chef, leur affection pour nous.

Un tel amour ne saurait les laisser inactifs ou indifférents. S'intéressant à nous, ils prient nécessairement pour nous, ils intercèdent pour nous. A l'exemple du Sauveur, qui « est toujours vivant pour intercéder (1) » pour nous, leur attitude seule devant le trône de la majesté divine est une intercession vivante ; mais ils y joignent la prière incessante de leur amour immuable : prière de bénédiction pour Dieu et prière d'intercession pour leurs frères d'ici-bas.

Ils étaient des forces sur la terre : plus grand

1. *Hebr.*, VII, 25.

encore est leur pouvoir dans le ciel. « Oui, les saints du ciel sont puissants pour la terre ; oui, tous les bienheureux nous sont divinement bienfaisants. La raison chrétienne se tairait, nous aurions encore l'expérience. Je ne dis rien de leur vie, si utile à qui l'étudie ; rien de leurs écrits, si salutaires à qui les médite ; rien même de leurs œuvres et de leurs institutions dont la société humaine jouit encore. Je parlerai de leurs os, et mon dernier témoin sera leur poussière. La cendre de nos saints guérit journellement les malades ; elle rend l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, le mouvement aux perclus, la lumière à l'intelligence, la paix au cœur, la joie à l'âme, l'espoir aux désolés, le repentir et le pardon aux pécheurs. Le tombeau des saints partage avec la chaire et l'autel catholiques le don de convertir les âmes à Dieu. Dites ce que vous pensez du pouvoir que possède en paradis l'être capable de mériter une telle gloire à la poudre même qu'il a sanctifiée (1). »

Amis et protecteurs, les saints sont encore nos modèles : modèles parfaits, à cause de l'excellence de leurs vertus ; modèles admirables, mais accessibles à notre émulation, et aisément imitables. Comme ils prouvent à l'évidence que la sainteté, que Dieu réclame de nous, n'a rien d'impraticable pour nous, ni d'impossible, et que dès lors, à leur exemple, réprimant la pusillanimité de l'esprit et la lacheté de la volonté, nous devons nous y appliquer avec une constance infrangible. Car les saints, qui sont au ciel, ont été sur la terre comme nous, avec la même nature corrompue, les mêmes faiblesses, les mêmes passions, les mêmes tentations, les mêmes périls. Or, ils en ont triomphé ; seuls ?

1. Gay, *Conférences aux mères chrétiennes*, t. II, p. 418.

non, mais avec la grâce de Dieu. Cette grâce de Dieu nous ferait-elle défaut? Nullement ; c'est nous qui trop souvent nous refusons à en suivre l'inspiration et le mouvement ; soyons-lui fidèles, prêtons-nous à elle, travaillons avec elle, c'est le moyen de ressembler aux saints qui triomphent dans les cieux, d'être vraiment dignes d'eux et de mériter comme eux la couronne de gloire.

3. *Les fidèles sur la terre.* — Quelle plus favorable occasion s'offre aux membres de l'Eglise militante, que la fête de la Toussaint pour se retremper aux sources vives de la foi, pour s'enflammer au foyer ardent de la charité, et pour se livrer joyeusement au souffle de l'espérance !

La foi leur montre en ce jour la « bienheureuse vision de la paix, » la Jérusalem céleste construite « de pierres vivantes, » le séjour du bonheur et de la gloire éternelles. Là se trouvent réunis, dans un concert incessant et pleinement harmonieux, avec le chœur des anges, les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les vierges, les saints et les saintes qui, depuis l'origine du monde, ont embaumé la terre du parfum de leurs vertus. Honneur et gloire à eux ! La place qui leur a été préparée, ils l'occupent pour l'avoir conquise et méritée. Mais une place semblable ne nous a-t elle pas été préparée aussi ? Et les moyens de la conquérir et de la mériter à notre tour ne sont-ils pas mis sans cesse à notre disposition ? Perdrions-nous de vue cette place ? Refuserions-nous ces moyens ? Et quand la fête de ce jour ouvre à nos âmes d'aussi ravissantes perspectives, marchanderions-nous l'effort qui doit nous y conduire ? Soyons donc des hommes de foi. La foi, comme dit l'Apôtre (1), est

1. *Hebr.*, XI.

la substance des choses qu'on espère, une conviction de celles qu'on ne voit pas. C'est par la foi que tous les justes de l'Ancien Testament se sont rendus recommandables, avant même la plénitude des temps. C'est par la foi que tous les saints du Testament Nouveau se sont attachés à l'enseignement et aux prescriptions du Sauveur, se rendant dignes ainsi de suivre le Christ dans sa douloureuse passion, dans sa résurrection triomphante et dans sa glorieuse ascension. Mais à la foi ils ont eu soin de joindre les œuvres de la foi ; ils ont tenu à vivre d'une foi vivante, informée par la charité. Ainsi doit-il en être de nous.

« L'amour du Christ nous presse, » disait saint Paul (1). C'est le langage qu'il convient de tenir dans une fête comme celle de la Toussaint. Au ciel, ni la foi, ni l'espérance n'ont accès ; seule y entre, et seule y règne la charité ; car le ciel, c'est le royaume de Dieu, et Dieu est charité (2). Mais, sur la terre, ne sommes-nous pas déjà les enfants d'adoption de ce Dieu de charité ? Il nous a tant aimés et il nous aime tant ! Et dans son amour, il a préparé pour ceux qu'il aime et qui l'aiment une récompense ineffable, qui n'est autre que lui-même. Comment ne pas aimer Celui qui nous a aimés le premier ? Comment ne pas nous attacher invinciblement à Celui qui doit faire notre félicité comme il fait déjà la félicité des saints ? Et comment, en ce jour, à la pensée de cette félicité des saints, ne pas nous promettre de servir comme eux par amour Celui dont l'Incarnation, la Rédemption, la Résurrection, l'Ascension et la gloire sont autant de témoignages d'amour, et quels témoignages ! à notre égard ? Puisque cette fête de la Toussaint, par la

1. II *Cor.*, v, 14. — 2. I *Joan.*, iv, 16.

contemplation de l'éternelle béatitude, fait tressaillir notre cœur et vibrer notre âme du profond désir d'aller nous asseoir un jour au banquet des noces de l'Agneau, ne sied-il pas de répéter le cri de l'Apôtre : « Qui nous séparera de l'amour du Christ (1) ? »

Contre un chrétien possédé d'un tel amour, que peuvent alors les épreuves et les douleurs d'ici-bas ? L'amour les rend supportables, il va parfois jusqu'à les trouver enviables. L'espérance en montre le caractère éphémère et les compensations sublimes. La vie, quelque longue quelle soit, paraît si courte, au regard de l'éternité ; et la couronne qui est au bout fait accepter avec résignation, sinon avec joie, les difficultés de la route. Voici, dans ce jour de fête de la Toussaint, l'appel et l'exemple des vainqueurs. Quelle émulation ne doivent-ils pas faire naître en nous ? Leur serions-nous inférieurs ? *Non potero quod isti et istæ ?* Et puis quel réconfort de nous savoir non seulement appelés et encouragés par eux, mais encore soutenus et aidés par leurs prières et leurs intercessions ! Au jour de leur fête commune, rien de mieux que de les acclamer et de faire monter jusqu'à Dieu, en leur honneur, l'hommage de notre reconnaissance et de notre amour : c'est un devoir de piété fraternelle qu'il est très doux de rendre ; rien de mieux aussi que de prendre exemple sur eux pour mériter comme eux la même récompense : c'est une conclusion pratique aussi conforme que possible à la bienveillance et à l'amitié qu'ils nous portent. De cette manière les deux Eglises, l'Eglise militante et l'Eglise triomphante, échangent entre elles le meilleur de ce qu'elles possèdent et de ce qu'elles peuvent donner.

1. *Rom.*, VIII, 35.

« Ah ! s'écrie Mgr Gay (1), si nous avions plus de foi, nous verrions des merveilles. Si nous connaissions mieux les saints, si nous les invoquions avec plus de piété et de confiance, si nous menions une vie plus semblable à la leur, si nous laissions dans nos cœurs la place libre pour leurs bienfaits, après avoir fait dans nos esprits la place libre à leur souvenir, jusqu'où se rapprocheraient-ils de nous ? Jusqu'où sentirions-nous leur assistance, ou même leur présence ? Ce que je sais, c'est que saint Basile défunt visitait saint Grégoire de Nazianze, que saint Paul instruisait saint Thomas, et saint Jean sainte Catherine de Sienne ; ce que je sais, c'est que sainte Thérèse donnait de là-haut des avis à ses filles. Quel catholique ignore assez l'histoire des saints pour ne pas savoir que ces sortes de communications célestes y sont comme innombrables ? « Et quel miracle y a-t-il, écrivait saint Ambroise (2), à ce que celui-là mérite d'être assisté du ciel qui, par le cœur, vit déjà dans le ciel ? »

III. La messe de la Toussaint. — Combien admirable est l'expression liturgique des divers sentiments qui doivent animer les fidèles à pareil jour ! L'Eglise a soin de mettre sous leurs yeux le tableau de la cité céleste, où chantent dans la gloire tous ceux qui sont marqués du sceau divin, et où sont béatifiés dans la joie et le triomphe de la récompense tous ceux qui sont passés par les épreuves. Elle a fait un choix de chants pour célébrer dignement les élus, et un choix de prières pour formuler devant Dieu les demandes qu'il convient de lui adresser. Toutes ces pièces liturgiques constituent un ensemble des mieux appropriés.

1. *Conférences aux mères chrétiennes*, t. II, p. 418. — 2. *Serm. de Elisæo propheta.*

1. *Les chants.* — Que chanter à pareil jour sinon la gloire des élus ? Au ciel, les anges se réjouissent de leur triomphe et en louent à l'envi le Fils de Dieu. Que la terre fasse donc écho au concert angélique ! Aussi, dès l'antienne de l'*introït*, est-ce une invitation générale à l'allégresse. « Réjouissons-nous tous dans le Seigneur, et faisons fête en l'honneur de tous les saints. » Les saints eux-mêmes, par la voix du psalmiste, sont invités à cette joie universelle : « Justes, réjouissez-vous en Jéhovah ; aux hommes droits sied la louange (1). »

Quant à ceux qui sont encore ici-bas, mais qui sont appelés à la sainteté, et par la sainteté au glorieux triomphe de leurs frères, qu'ils éprouvent la crainte, mais que ce soit une crainte filiale, pleine d'amour et de confiance, car elle ne sera pas trompée, Dieu lui-même lui servant de garant. De là ce cri du *graduel :* « Craignez Jéhovah, vous ses saints ! Car il n'y a point d'indigence pour ceux qui le craignent. Mais ceux qui cherchent Jéhovah ne sont privés d'aucun bien (2). » De là aussi cette parole rassurante du Sauveur, au verset alléluiatique : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et ployez sous le fardeau, et je vous soulagerai (3). »

Assurés divinement de ne manquer de rien et d'être soulagés par le Sauveur lui-même, les fidèles de l'Eglise militante n'ont pas à se troubler. Les épreuves, quelque nombreuses et dures qu'elles soient, la mort elle-même ne doivent pas les effrayer : Dieu les protège. « Les âmes des justes sont dans la main du Dieu, et les tourments ne les atteindront pas. Aux yeux des insensés, ils paraissent être morts, mais ils sont dans la paix (4). »

1. *Ps.*, XXXII, 1. — 2. *Ps.*, XXXIII, 10, 11. — 3. *Matth.*, XII, 28. — 4. *Sap.*, III, 1-3 ; offertoire.

Voilà ce que le Saint-Esprit enseigne au livre de la Sagesse, et voici ce que le Sauveur proclame dans l'Evangile, pour l'édification et l'encouragement des cœurs purs, des pacifiques et des persécutés : « *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu ! Heureux les pacifiques, car ils seront appelés enfants de Dieu ! Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume de Dieu est à eux* (1) *!* » Assurances magnifiques, que nous tenons de Dieu lui-même, dont les élus éprouvent actuellement la constante réalité, quelle sérénité, quel espoir, quel courage ne mettent-elles pas dans le cœur de ceux qui les chantent sur la terre comme une protestation de leur foi, de leur espérance et de leur charité !

2. *Les lectures.* — Quels sont donc les élus, dont on célèbre le triomphe et dont on chante la gloire en ce jour? Il en est qui appartiennent au peuple d'Israël, les patriarches, les prophètes, les justes de l'ancienne loi, douze mille par tribu, tous marqués du sceau divin. Mais ils sont loin d'être les seuls, car le voyant de l'Apocalyse ajoute : « *Après cela, je vis une foule immense que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue. Ils étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, vêtus de robes blanches et tenant des palmes à la main* (2). » Enfants d'Israël et fils des gentils chantent gloire à Dieu et à l'Agneau. Et tous les anges s'écrient : « Amen ! La louange, la gloire, la sagesse, l'action de grâces, l'honneur, la puissance et la force soient à notre Dieu pour les siècles des siècles (3) ! » Ce concert de l'adoration et de l'amour reconnaissant, qui ne doit pas avoir de fin,

1. *Matth.*, v, 8-10 ; communion. — 2. *Apoc.*, vii, 2-9. — 3. *Apoc.*, vii, 12.

est donné à Dieu par tous les chœurs angéliques et par tous ceux qui sont venus « de la grande tribulation, » et qui ont lavé et blanchi « leurs robes dans le sang de l'Agneau (1).» « *Celui qui est assis sur le trône les abritera sous sa tente; ils n'auront plus faim, ils n'auront plus soif; l'ardeur du soleil ne les accablera plus, ni aucune chaleur brûlante; car l'Agneau qui est au milieu du trône sera leur pasteur et les conduira aux sources des eaux de la vie, et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux* (2). »

Tel est le tableau offert par l'*épître* de ce jour ; il s'harmonise admirablement avec le passage *évangélique* (3), emprunté au discours du Sauveur sur la montagne et qui a trait aux béatitudes. « *Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux! Heureux ceux qui sont doux, car ils possèderont la terre! Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés! Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés! Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde! Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu! Heureux les pacifiques, car ils seront appelés enfants de Dieu! Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux! Heureux serez-vous, lorsqu'on vous insultera, qu'on vous persécutera, et qu'on dira faussement toute sorte de mal contre vous, à cause de moi. Réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse, car votre récompense est grande dans les cieux* (4). »

Dans ce passage célèbre, le Sauveur indique les moyens d'arriver sûrement au bonheur : « Tout le but de l'homme est d'être heureux, dit Bossuet (5). Jésus-Christ n'est venu que pour nous en donner le moyen. Mettre le bonheur où il faut c'est la

1. *Apoc.*, VII, 14. — 2. *Apoc.*, VII, 15-17. — 3. *Matth.*, V, 1-12. 4. *Matth.*, V, 1-12. — 5. *Méditations sur l'Evangile*, 1er jour.

source de tout le bien ; et la source de tout le mal, est de le mettre où il ne faut pas. Disons donc : Je veux être heureux. Voyons comment : voyons la fin où consiste le bonheur ; voyons les moyens d'y parvenir. La fin est à chacune des huit béatitudes ; car c'est partout la félicité éternelle sous divers noms. A la première béatitude, comme royaume ; à la seconde, comme la terre promise ; à la troisième, comme la véritable et parfaite consolation ; à la quatrième, comme le rassasiement de tous nos désirs ; à la cinquième, comme la dernière miséricorde qui ôtera tous les maux et donnera tous les biens ; à la sixième, sous son propre nom, qui est la vue de Dieu ; à la septième, comme la perfection de notre adoption ; à la huitième, encore une fois, comme le royaume des cieux. Voilà donc la fin partout ; mais comme il y a plusieurs moyens, chaque béatitude en propose un ; et tous ensemble rendent l'homme heureux. »

Les pauvres en esprit, qu'est-ce à dire ? Ceux qui ont le véritable esprit de la pauvreté chrétienne : tels les riches qui ne s'attachent pas aux richesses ; tels les indigents, qui ne se plaignent pas de leur état et ne portent pas envie aux riches ; tels enfin les pauvres volontaires, qui abandonnent tout pour s'attacher à Dieu.

Les doux, c'est-à-dire ceux qui, au-dedans d'eux-mêmes, suppriment tout mouvement d'aigreur et n'entretiennent que des sentiments de bienveillance, et qui, au dehors répriment toute explosion de colère et pratiquent la bienfaisance. Mais quelle force et quelle charité ne faut-il pas pour cela ? Et comment les posséder si l'on ne s'est pas mis à l'école du Sauveur, qui a dit : « Recevez mes leçons, car je suis doux et humble de cœur (1) ? »

1. *Matth.*, XI, 29.

Ceux qui pleurent, c'est-à-dire ceux qui ont la tristesse selon Dieu, celle dont l'Apôtre a dit qu'elle opère le salut (1). Cette tristesse salutaire a pour causes le péché qui offense Dieu, et tout ce qui porte au péché, et tout ce qui éloigne de Dieu et empêche le bien. Elle inspire le mépris de la terre, le dégoût de ses faux biens et de ses joies trompeuses, la soif d'être tout à Dieu par le renoncement et la vertu, les larmes d'amour et de tendresse au service du Père qui est aux cieux.

Ceux qui ont faim et soif de la justice, c'est-à-dire ceux qui s'appliquent à faire parfaitement la volonté de Dieu, règle de tout bien. Mais cette volonté, règle de tout bien, combien qui la connaissent, sans la faire ! combien qui ne la font que lorsqu'elle commande strictement ! « Il y en a qui, la connaissant mieux et l'aimant davantage, en désir habituel et en efforts persévérants, la font de leur mieux, non seulement quand elle commande, mais quand elle conseille simplement, et pour plaire à Dieu : chrétiens fervents dans le monde, et religieux dans le cloître. Il y en a enfin qui se portent vers elle, dès qu'ils la voient, avec une telle intensité d'amour, qu'ils semblent ne respirer et ne vivre que pour faire en tout, et parfaitement, et jusqu'à la mort, non seulement ce qu'elle prescrit et ce qu'elle conseille, mais ce qu'elle désire, allant jusqu'au bout des forces humaines, et mettant à profit toutes les grâces divines : après Jésus-Christ, et avec Jésus-Christ, à des degrés divers, les grands serviteurs de Dieu (2). »

Les miséricordieux, c'est-à-dire ceux qui, sensibles aux misères d'autrui, que ces misères soient

1. II *Cor.*, VII, 10. — 2. Gondal, *Pour mes homélies*, Paris, 1912, t. II, p. 598.

d'ordre intellectuel, moral ou physique, traduisent leur pitié par la compassion et l'assistance, et joignent à la bienveillance du cœur la bienfaisance de la main, le don de soi.

Ceux qui ont le cœur pur, c'est-à-dire ceux qui maintiennent jalousement l'intégrité de leur conscience ou qui sont revenus par une solide pénitence à la beauté morale, les vierges et les chastes. « Qui pourrait dire, s'écrie Bossuet (1), la beauté d'un cœur pur ? Une glace parfaitement nette, un or parfaitement affiné, un diamant sans aucune tache, une fontaine parfaitement claire, n'égalent pas la beauté et la netteté d'un cœur pur. Il faut en ôter toute ordure, et celles principalement qui viennent du plaisir des sens ; car une goutte de ces plaisirs trouble cette belle fontaine. Qu'elle est belle, qu'elle est ravissante cette fontaine incorruptible, d'un cœur pur ! Dieu se plaît à s'y voir lui-même comme dans un beau miroir ; il s'y imprime lui-même dans toute sa beauté. Ce beau miroir devient un soleil par les rayons qui le pénètrent : il est tout resplendissant. La pureté de Dieu s'y joint à la nôtre, qu'il a lui-même opérée en nous ; et nos regards épurés le verront briller en nous même et y luire d'une éternelle lumière. »

Les pacifiques, c'est-à-dire ceux qui ont à cœur non seulement d'entretenir la paix dans les puissances de leur âme mais encore parmi leurs frères, évitant de les diviser, s'appliquant au contraire à les unir, attentifs à ne jamais scandaliser, toujours soucieux de convertir, à la fois pacifiques et pacificateurs.

Ceux qui souffrent persécution pour la justice, c'est-à-dire ceux qui n'ayant rien à se reprocher et

1. *Médit. sur l'Evangile*, VIIe jour.

qui étant justes, supportent sans se plaindre, comme le Christ et par amour pour le Christ, les soupçons, les calomnies, les attaques et les violences des méchants.

Tels sont, authentiquement promulgués par le Sauveur, les moyens d'obtenir la béatitude. Et ces moyens valent dès le temps présent, à raison des bienfaits inestimables qu'ils procurent à ceux qui cheminent ici-bas comme de vrais pèlerins, dont la cité est dans les cieux (1), à la poursuite de la cité future (2) ; mais ils produisent tout leur effet aussitôt que les élus pénètrent dans la joie de leur Seigneur (3). Et c'est pourquoi l'Eglise, dans cette fête de la Toussaint, fait lire ce code divin de la béatitude pour rappeler à ses enfants les conditions qui doivent leur assurer un jour la possession définitive de la céleste félicité.

3. *Les prières.* — En attendant l'heureux moment, où les saints qui luttent sur la terre iront rejoindre ceux qui triomphent dans le ciel, la liturgie nous fait demander à Dieu, par l'intercession des élus, la grâce de mériter à notre tour la même récompense. — « Dieu tout-puissant et éternel, qui nous donnez de célébrer dans une seule solennité les mérites de tous vos saints, nous vous en supplions, daignez octroyer à tant d'intercesseurs priant ensemble pour nous, l'objet de notre désir, une miséricorde surabondante (4). » — « Nous vous offrons, Seigneur, les présents de notre dévotion. Puissent-ils vous agréer pour l'honneur qu'en recueillent tous vos saints ; puissent-ils nous devenir salutaires par votre miséricorde (5) ! » — « Accordez, Seigneur, à vos peuples fidèles de se réjouir

1. *Philip.*, III, 20. — 2. *Hebr.*, XIII, 14. — 3. *Matth.*, XXV, 21. 4. Collecte. — 5. Secrète.

toujours du culte de tous les saints et d'être protégés par leur perpétuelle protection (1). »

II. Commémoration de tous les défunts

I. Historique de la fête du 2 novembre. — 1. *Prière pour les morts.* — Rien de plus ancien et rien de plus général dans l'Eglise que la prière pour les morts. C'est un usage qui n'a rien à voir avec les *Parentalia*, mais qui a été hérité de la Synagogue et que les apôtres ont maintenu. Il est, en effet, raconté, dans l'Ecriture (2), que Judas Machabée fit faire une collecte et l'envoya à Jérusalem pour que des sacrifices fussent célébrés en faveur des juifs qui avaient péri dans un combat contre Gorgias ; car, est-il dit, c'est « une belle et noble action, » « une pensée sainte et pieuse » de faire offrir « un sacrifice expiatoire pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. » Les protestants ont beau récuser ce témoignage, sous le faux prétexte qu'il n'appartient pas à l'Ecriture, il n'en est pas moins une preuve de la pensée et de la pratique des Juifs, deux siècles avant le christianisme, et il est pour les catholiques un texte authentique divinement inspiré.

1. Postcommunion. Comme complément de la fête de la Toussaint, l'Eglise a concédé *pro aliquibus locis* la fête des Saintes Reliques, comme un hommage à rendre aux reliques des saints. Rien de mieux justifié que ce culte des Reliques : le corps des saints a pris part à la pratique de la vertu ; il prendra part à la résurrection glorieuse ; il a droit au respect et à la vénération ; par les miracles nombreux opérés près des reliques des saints, Dieu montre que la piété des fidèles ne s'égare point. Voir à la fin de la leçon une citation sur le culte des Reliques. — 2. II *Mach.*, XII, 31-46.

On s'étonne à bon droit que les protestants aient condamné la prière pour les morts et nié l'existence du purgatoire. L'abus des indulgences n'a été qu'un prétexte pour eux, car la conséquence de leur doctrine erronée de la justification par la foi seule les forçait à supprimer tout intermédiaire entre le ciel et l'enfer. Les temps ont bien changé depuis le XVIe siècle ; car, aujourd'hui, la plupart d'entre eux « ne croient plus à l'éternité des peines de l'enfer ; ils consentent bien à reconnaître la nécessité d'un état expiatoire, mais à condition que cet état ait une fin : c'est-à-dire qu'après avoir nié l'existence du purgatoire, ils nient maintenant l'existence de l'enfer et ne veulent plus admettre qu'un purgatoire. Un cercle idéal, qui part d'une erreur et qui aboutit à une autre, est un cercle éminemment vicieux, et il était impossible que l'accord doctrinal se produisît de cette façon entre protestants. Aussi les uns pensent-ils qu'après un temps d'expiation plus ou moins prolongé, la restauration finale s'appliquera même aux damnés ; d'autres, avec Rothe, Nitsch et Plitt, admettent que les âmes des damnés seront anéanties (1). » C'est oublier ou négliger de parti pris toutes les données de l'histoire primitive de l'Eglise, où se trouvent formellement consignées la croyance chrétienne à l'existence du purgatoire et la pratique universelle de la prière pour les morts.

2. *Dans l'Eglise grecque.* — Toutes les liturgies orientales contiennent au sacrifice de la messe la prière pour les morts (2). *Le Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ* recommande le soin d'ensevelir les pèlerins et les naufragés, et fait prier à la

1. Souben, *Nouvelle théol. dogm.*, Paris, 1906, t. IX, p. 31. — 2. Cf. Loch, *Das dogma der griesch. Kirche vom Purgatorium*, Ratisbonne, 1842 ; Brightman, *Eastern liturgies*, Oxford, 1896.

messe en faveur des défunts pour que Dieu leur accorde le lieu du repos (1). On lit dans les *Constitutions apostoliques* (2) ce passage significatif : « Prions pour nos frères qui se sont endormis dans le Christ, afin que le Dieu plein de charité envers les hommes, qui a reçu l'âme du défunt, lui remette tout péché et que, lui devenant propice et bienveillant, il la place dans la région des saints. » Inutile de citer d'autres textes.

Les Pères grecs, de leur côté, ne se font pas faute de recommander et de justifier la prière pour les morts. N'en rapportons que quelques passages. Saint Cyrille de Jérusalem écrit : « Nous nous souvenons de ceux qui se sont endormis avant nous, et nous croyons que c'est un grand profit pour les âmes que d'offrir pour elles l'intercession des fidèles dans le saint et auguste sacrifice... Oui, nous offrons nos prières pour ceux qui se sont endormis, non en leur tressant des couronnes, mais en offrant à leur intention le Christ immolé pour les péchés du

1. *Testamentum D. N. J. C.*, édit. Rahmani, Mayence, 1899, I, 34, 35 ; II, 15, 23, p. 81, 83, 87, 137, 143. — 2. *Const. apost.*, VIII, 41, *Patr. gr.*, t. I, col. 1144. On lit dans Assemani : « Souvenez-vous, Seigneur Dieu, des âmes et de toute chair, dont nous avons fait et dont nous n'avons pas fait mémoire, des orthodoxes, depuis Abel le juste jusqu'au jour présent ; faites vous-même qu'ils reposent là-bas en la terre des vivants, dans votre royaume, dans les délices du paradis, dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, nos pères saints, d'où s'écartent la douleur, la tristesse et le gémissement, où préside et resplendit éternellement la lumière de votre visage. » *Codex liturgicus*, t. V, *Missale hieros.*, p. 46. — « Souvenez-vous, Seigneur, de nos pères et de nos frères qui se sont endormis dans la foi orthodoxe, et faites que leurs âmes reposent avec les saints et les justes. Conduisez-les, réunissez-les dans un lieu d'herbe verte, sur une eau de repos, dans un paradis de délices, et avec ceux dont nous avons récité les noms. » *Ibid.*, t. VII, *Missale alexandrinum*, p. 115.

monde, et c'est par ce Dieu ami des hommes que nous sommes tous réconciliés (1). » Ecoutons saint Chrysostome : « Ce n'est pas en vain que les apôtres nous ont fait une loi de rappeler pendant les redoutables mystères ceux qui nous ont précédés ; ils savaient qu'il en résulterait pour eux un précieux avantage, un grand soulagement. Quand le peuple tout entier se tient les mains étendues, en présence de cette couronne de prêtres, dans l'accomplissement de ce sacrifice qui vous saisit d'une sainte frayeur, comment n'apaiserions-nous pas la colère divine en implorant la miséricorde divine pour eux (2) ? » Rappelons qu'au ve siècle, saint

1. *Cat. myst.*, v, 9, *Patr. gr.*, t. XXXIII, col. 1115. — 2. *In Philip.*, homil., III, 4, *Patr. gr.*, t. LXII, col. 204. Saint Chrysostome a dit ailleurs : « Les oblations pour les morts ne se font pas en vain, ni les prières, ni les aumônes : toutes ces œuvres nous sont tracées par le Saint-Esprit, qui veut que nous nous aimions les uns les autres... Ce n'est pas inutilement que le diacre (à la messe) s'écrie : « Pour ceux qui sont morts dans le Christ. » *In Act.*, homil., XXI, 5. — « Venez en aide aux morts non plus en pleurant mais par vos prières, vos supplications, vos aumônes, vos offrandes. Ces bonnes œuvres sont loin d'être inutiles, et ce n'est pas pour rien que nous faisons mention dans les divins mystères de ceux que nous perdons ; ce n'est pas pour rien que nous prions en leur faveur l'Agneau qui a sauvé le monde ; nous espérons qu'il leur en reviendra quelque soulagement. Non, celui qui préside à l'autel ne s'écrie pas en vain pendant le sacrifice : « Prions pour tous ceux qui dorment dans le Christ. » *In I Cor.*, homil., XLI, 4. — L'auteur de l'ouvrage *De iis qui dormierunt in fide*, *Patr. gr.*, t. XCV, col. 247-278, attribué à saint Jean Damascène, résume la foi de l'Eglise grecque : « Il est difficile, dit-il, d'énumérer la masse de preuves qui démontrent clairement combien, après la mort, les prières, les offices, les aumônes en mémoire de ceux qui se sont endormis leur sont profitables. Dieu le veut ; sans cela il ne nous aurait pas recommandé de penser aux morts pendant le saint sacrifice, et de faire mémoire d'eux au troisième, neuvième, quarantième jour et à l'anniversaire de leur décès, ce que l'Eglise

Cyrille d'Alexandrie a composé un ouvrage contre ceux qui prétendaient qu'il ne faut pas offrir de sacrifice pour les défunts (1).

3. *Dans l'Eglise latine.* — C'est Tertullien qui plusieurs fois fait allusion à l'usage chrétien de prier pour les morts : il cite l'exemple d'une veuve qui demande le *refrigerium* pour son mari (2). « Chaque année, au jour anniversaire, nous offrons des oblations pour les morts. Si vous cherchez, dit-il (3), l'origine de cet usage et de plusieurs autres, vous ne trouverez aucun texte dans l'Ecriture ; la tradition vous en est proposée comme la source, la coutume les a confirmés et la foi les garde. » — Tel est l'enseignement traditionnel qui remonte aux apôtres et dont saint Augustin s'est fait l'écho. On sait, par son livre des *Confessions* (4), qu'à la mort de sa mère il demanda qu'on offrît pour elle à Dieu des prières et le sacrifice eucharistique. On sait aussi que, dans sa réponse à saint Paulin de Nole (5), il démontre l'efficacité de la prière, surtout du saint sacrifice de l'autel en faveur des défunts. Sa doctrine est des plus fermes sur ce point. C'est la doctrine

catholique et apostolique a toujours, invariablement et sans contradiction aucune, observé depuis l'origine. »

1. *Adv. eos qui audent dicere non esse offerendum pro iis qui in fide obdormierunt*, fragment dans *Patr. gr.*, t. LXXVI, col. 1423. — 2. *De monog.*, 10. — 3. *De cor. mil.*, 3, 4, *Patr. lat.*, t. II, col. 79 ; cf. *De anima*, 58, *ibid.*, col. 752. — 4. *Confes.*, IX, 11 sq. *Patr. lat.*, t. XXXII, col. 759 sq. — 5. *De cura gerenda pro mortuis*, *Patr. lat.*, t. XL, col. 591-610. Il conclut ainsi, XVIII, 22 : Non existimemus ad mortuos, pro quibus curam gerimus, nisi quod pro eis sive altaris, sive orationum, sive eleemosynarum sacrificiis solemniter supplicamus ; quamvis non pro quibus fiunt omnibus prosint, sed iis tantum quibus dum vivunt comparatur ut prosint. Sed quia non discernimus qui sint, oportet ea pro regeneratis omnibus facere, ut nullus eorum praetermittatur, ad

même de l'Eglise, rappelée par saint Isidore de Séville au commencement du VIIe siècle (1), et consacrée liturgiquement dans le rituel des funérailles et la messe *pro defunctis*.

4. *Fondement théologique de la prière pour les morts.* — Cet usage de prier pour les morts est théologiquement fondé sur deux dogmes, celui de la communion des saints, inséré dans le symbole apostolique, et celui de l'existence du Purgatoire, formulé dans la Profession de foi de Michel Paléologue au second concile œcuménique de Lyon (2), dans le Décret *pro Graecis* du concile de Florence (3), et au concile de Trente (4). Il est de foi, en effet, qu'après la mort existe un lieu d'expiation pour ceux qui sont morts en état de grâce, mais qui n'ont pas complètement satisfait à la justice divine pour leurs péchés pardonnés, ou qui sont coupables de quelques fautes vénielles ; et il est de foi

quos haec beneficia possint et debeant pervenire. Il dit ailleurs, *Serm.* CLXXII, 2, *Patr. lat.*, t. XXXVIII, col. 936 : Pompae funeris, agmina exsequiarum, sumptuosa diligentia sepulturae, monumentorum opulenta constructio, vivorum sunt qualiacumque solatia, non adjutoria mortuorum. Orationibus vero sanctae Ecclesiae, et sacrificio salutari, et eleemosynis, quae pro eorum spiritibus erogantur, non est dubitandum mortuos adjuvari... Hoc enim a patribus traditum universa observat Ecclesia, ut pro eis qui in corporis et sanguinis Christi communione defuncti sunt, cum ad ipsum sacrificium loco suo commemorantur, oretur, ac pro illis quoque id offerri commemoretur.

1. Sacrificium pro fidelium defunctorum requie offerre vel pro iis orare, quia per totum orbem hoc custoditur, credimus quod ab ipsis apostolis traditum sit. Hoc enim ubique catholica tenet Ecclesia, quae, nisi crederet fidelibus defunctis dimitti peccata, non pro eorum spiritibus vel eleemosynam faceret vel sacrificium Deo offerret. *De eccl. offic.*, I, 18, 11, *Patr. lat.*, t. LXXXIII, col. 757. — 2. Denzinger, 464 (387). — 3. Denzinger, 693 (588). — 4. Denzinger, 840 (722), 940 (817), 950 (827).

également que nous pouvons leur venir en aide par des œuvres satisfactoires, par l'aumône, la prière et surtout le saint sacrifice de la messe.

Tout acte de vertu de notre part implique un double profit : celui du *mérite*, qui nous vaut un nouveau degré de grâce, et celui de la *satisfaction* pour la peine due aux fautes passées. Le mérite reste personnel et est inaliénable ; la satisfaction au contraire peut se prêter comme valeur d'échange aux transactions spirituelles ; Dieu veut bien l'accepter à titre d'acompte ou pour solde en faveur d'autrui, que le concessionnaire soit vivant ou mort, à la condition que lui aussi fasse partie par la grâce du corps mystique du Sauveur. En outre l'Eglise, par la concession des indulgences, met à notre disposition l'inépuisable trésor des satisfactions de Notre Seigneur, de la sainte Vierge et des saints ; et elle permet presque toujours que ces remises de peine soient appliquées aux morts. De la sorte le fidèle de l'Eglise militante peut, en faveur des âmes du purgatoire, se dessaisir de ses propres satisfactions et puiser, dans la mesure des concessions autorisées, au trésor commun.

5. *Ce qu'a fait l'Eglise.* — Aux suffrages des simples fidèles l'Eglise a ajouté ceux de la prière publique et surtout du saint sacrifice de la messe. Elle a voulu que, dans la liturgie eucharistique, une place spéciale fût réservée au *Memento* des morts. Elle a décidé que la dépouille mortelle de ses enfants serait conduite au cimetière et enterrée avec des rites et des prières appropriés. Elle a même institué une messe des funérailles *in die obitus seu depositionis defuncti*, une messe pour le troisième, septième, trentième jour (1) après la mort, une messe pour

1. Voir dans Durand, *Rationale*, l. VII, c. xxxv, n. 4-80, les

l'anniversaire, et une messe quotidienne. Ces diverses messes, cela se comprend, ont un caractère liturgique commun ; elles ont aussi des pièces communes, telles que les chants et la prose. Mais quelque différence qu'offrent les autres pièces, toutes visent le même but d'enseignement, comme les lectures, ou d'intercession, comme les prières. L'ensemble est des plus admirablement composés pour traduire, en l'honneur des défunts, les sentiments de la foi, de l'espérance et de la charité ; il est aussi des plus efficaces pour obtenir l'adoucissement ou la délivrance des peines du purgatoire, à raison même du choix fait par l'Eglise. Sans doute, le fruit essentiel du sacrifice, celui que la théologie qualifie de *ex opere operato*, a sa source immédiate et unique dans l'immolation sacramentelle du Sauveur, et reste dès lors tout à fait indépendant des formules choisies par l'Eglise ; mais le fruit accidentel, provenant justement du choix des pièces liturgiques, s'ajoute ici au fruit essentiel, et est tout à l'avantage des défunts pour qui on offre la messe ; et de là vient que la messe de *Requiem* profite beaucoup plus aux défunts que tout autre messe (1).

6. *La commémoration de tous les fidèles défunts.* — D'une manière générale l'Eglise fait prier, à la messe, pour tous les défunts. Ignorant quels sont ceux qui ont trouvé grâce devant Dieu et ne voulant laisser aucun de ses enfants sans le suffrage de ses prières, elle a soin de faire dire à Dieu chaque jour : « Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes, qui nous ont précédés avec le

diverses raisons mystiques de la messe du troisième, du septième, du neuvième, du trentième, du quarantième, et même du cinquantième jour.

1. Cf. *Sum. theol.*, Supplém., Q. LXXII, a. 9, ad 5.

signe de la foi et dorment dans le dernier sommeil de la paix. A eux, Seigneur, et à tous ceux qui reposent dans le Christ, daignez accorder, nous vous en supplions, le lieu de rafraichissement, de lumière et de paix. » Et ainsi, comme le remarquait saint Augustin (1), ceux qui n'ont ni parents, ni amis, ne sont pas néanmoins dépourvus de suffrages ; car ils bénéficient, pour obvier à leur abandon, du souvenir vivant de leur Mère commune.

Mais cela ne suffisait pas ; et il était à prévoir que de même qu'une fête spéciale avait fini par être instituée en l'honneur de tous les saints, de même une fête en souvenir de tous les défunts devait s'ajouter à la première et lui servir de complément. En fait, une pareille commémoration se célèbre même deux fois, une première fois le samedi qui précède le carême et qui correspond à notre samedi de la semaine de la septuagésime, une seconde fois la veille de la Pentecôte : c'est ce qu'on appelle le samedi des âmes ou des trépassés, ψυχοσάββατον, σάββατον τῶν ψυχῶν τῶν κεκοιμημένων (2) ; mais elle n'a,

1. *De cura gerenda pro mortuis*, IV. — 2. Cf. Nilles, *Kalendarium*, *op. cit.*, t. II, p. 20 et 397. Dans les Synaxaires grecs, dont Nicéphore Callixte fut le principal rédacteur pour le *Triodion*, la synaxe de ce samedi contient deux erreurs : l'une relative à l'éternité des peines de l'enfer, qui est niée, l'autre au délai de l'exécution de la sentence qui suit le jugement particulier et qui est renvoyée à la fin du monde. Il y est dit, en effet, que les prières des saints profitent à tous les morts, infidèles et pécheurs, même impénitents, au point d'alléger leurs peines et même de les délivrer de l'enfer ; il y est dit aussi que les âmes des justes habitent actuellement dans un endroit déterminé avec la joie de l'espérance, et celles des pécheurs dans un autre endroit avec la tristesse que cause l'attente des tourments. Cette seconde erreur du délai de la récompense et du châtiment, condamnée par Benoît XII, le 29 janvier 1336, et par le concile de Florence, en 1439, persista chez les Grecs. Simon de Tessalo-

comme on le voit, aucune relation avec la fête de la Toussaint ; c'est plutôt une synaxe préparatoire au jeûne.

Dans l'Eglise latine, au contraire, elle est étroitement liée à la fête de la Toussaint et doit sa fixation au 2 novembre à saint Odilon, abbé de Cluny, en 998. Il était d'usage, en effet, depuis longtemps dans les cloîtres, du moins en Espagne, de faire une commémoration de tous les fidèles défunts le lendemain de la Pentecôte, au témoignage de saint Isidore de Séville (1). L'abbé de Cluny (2) jugea plus convenable de la rattacher à la commémoration de tous les saints et décida qu'on la ferait dans toutes les maisons de son ordre le lendemain même

nique († 1426) l'avait conservée et même après le concile de Florence, Marc d'Ephèse la partagea. On la retrouve encore dans l'*Encyclique patriarcale et synodale*, du 12 octobre 1895, Constantinople, 1895, p. 10.

1. Pro spiritibus defunctorum, dit saint Isidore, *Reg. mon.*, XXIV, 2, *Patr. lat.*, t. LXXXIII, col. 894, altera die post Pentecosten sacrificium Domino offeratur, ut beatæ vitæ participes facti, purgatiores corpora sua in die resurrectionis accipiant. — 2. D'après une légende de ce temps, rapportée par Jotsald, *Vita Odilonis*, II, 13, Udalric, *Consuetud.*, I, 42, on racontait qu'un pèlerin d'Aquitaine, en revenant de Jérusalem avait un jour perdu son chemin et avait abordé dans une île où se trouvait un solitaire. Celui-ci offrit l'hospitalité au pèlerin égaré et lui demanda, puisqu'il était d'Aquitaine, s'il connaissait le monastère de Cluny, dont Odilon était abbé. Sur sa réponse affirmative, il lui dit : Ecoute alors, nous sommes ici tout près des lieux où les âmes des pécheurs expient la peine temporelle de leurs fautes ; d'ici on peut les entendre gémir de ce que les fidèles et en particulier les moines de Cluny sont si avares de prières pour les soulager et les délivrer. Au nom de Dieu, si tu revois un jour ta patrie, va trouver l'abbé de Cluny et enjoins-lui de ma part de redoubler, lui et son ordre, d'oraisons, de vigiles et d'aumônes pour racheter les âmes en peine, et pour multiplier la joie du ciel et le deuil du diable.

de la fête de la Toussaint (1). L'innovation était heureuse et passa du cloître dans le clergé séculier ; Rome l'adopta, et elle devint la loi de l'Eglise latine toute entière.

II. Messe du 2 novembre. — Amalaire observait de son temps (2) que l'office des défunts rappelle en sa forme les offices des jours anniversaires de la mort du Sauveur : même absence d'hymnes, de doxologies, d'absolution et de bénédiction ; même suppression du prélude ordinaire *Domine labia mea aperies*. Il en est de même de la messe : point de *Gloria in excelsis* ni d'*alleluia ;* le trait s'ajoute au graduel ; point de psaume *Judica* au pied de l'autel. Le célébrant est revêtu d'ornements noirs comme le vendredi saint ; ni bénédictions, ni baiser de paix, ni signes d'honneur rendus au célébrant ; l'évangile se chante sans bénédiction préalable, sans cierges, sans encens, sans baiser du texte sacré. Et ainsi, jusque dans la mort, la liturgie rapproche les enfants de Dieu de Celui dont ils sont les membres. Par ces manifestations purement extérieures, l'Eglise tient à avertir les vivants de prier pour les défunts, qui ne peuvent plus mériter après la mort ; c'est une fête de deuil, où la tristesse et les regrets doivent s'accompagner de foi, d'espérance et de charité, et se traduire par une participa-

1. *Statutum S. Odilonis de defunctis*, *Patr. lat.*, t. CXLII, col. 1038 : Ut sicut in ecclesiis Dei, quæ per orbem terrarum longe lateque constructæ sunt, in die Kalendarum novembrium agitur festivitas omnium sanctorum, ita agatur apud nos festivo more commemoratio omnium fidelium defunctorum, qui ab initio mundi fuerunt usque in finem. La fête commençait à vêpres, et le lendemain toutes les messes devaient être en faveur des défunts ; aumône comme le jeudi saint ; douze pauvres devaient être servis à table. — 2. *De eccl. offic.*, III, XLIV.

tion fervente au saint sacrifice, en vue de venir en aide à toutes les âmes du purgatoire. Mais que dire des pièces liturgiques qui composent la messe ? C'est là surtout qu'éclate la sollicitude maternelle de l'Eglise à l'égard de ses enfants qui ont paru devant Dieu avec les restes de leur humaine fragilité. Quels cris, quels accents, quelles prières pour solliciter en leur faveur le repos éternel et la lumière sans fin, le repos dans le sein de Dieu et la lumière de la gloire ! Tout y est admirablement ordonné.

1. *Les chants.* — Dès l'antienne de l'*introït* éclate le souhait ardent et si souvent exprimé, qui remplace toute doxologie dans l'office des morts : « Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel : que la lumière éternelle brille pour eux (1) ! » Au verset, on croirait entendre les âmes du purgatoire elles-mêmes, exprimant le désir de chanter à Dieu un cantique de louanges et d'actions de grâces dans la céleste Sion, et d'accomplir intégralement les vœux déjà formulés au baptême : « A toi est due la louange, ô Dieu, dans Sion, à toi l'on doit rendre ses vœux dans Jérusalem ; exauce ma prière, toute chair viendra à toi (2). »

Le *graduel* reprend le souhait de l'introït en faveur des âmes du purgatoire ; car les justes n'ont rien à craindre des vengeances divines : « Le juste laissera une mémoire éternelle ; il ne sera pas effrayé par de funestes nouvelles (3). » Le *trait* vise tout particulièrement les membres de l'Eglise souffrante : « Délivrez, Seigneur, les âmes de tous les fidèles défunts de tout lien de leurs péchés. — Que, votre grâce venant à leur secours, ils méritent d'échapper à la sentence de leur châtiment — et de jouir du bonheur de la lumière éternelle. »

1. Inspiré d'Esdras, IV *Esdr.*, II, 34, 35. — 2. *Ps.*, LXIV, 1, 2. — 3. *Ps.*, CXI, 6.

Aussitôt après retentissent les formidables strophes du *Dies iræ*, le poème de Thomas de Célano († 1225), chanté dès le XIVe siècle en Italie, plus tard au delà des monts, et finalement inséré par l'Eglise dans la messe des morts. Devant ce tableau saisissant du jugement dernier, évoqué dans cette commémoration de tous les fidèles défunts, le chrétien se sent saisi d'angoisse et, comme s'il y assistait déjà, il se fait très humblement suppliant pour échapper, de par la miséricorde divine, à l'horreur de la réprobation éternelle, et pour être rangé à la droite du Souverain Juge, parmi les brebis, au nombre des élus. Et à la fin, reportant sa pensée aux âmes du purgatoire, il jette à Dieu un appel suprême en leur faveur. Ici, toute considération est faible ; le texte parle éloquemment (1).

« Jour de colère que ce jour-là, qui doit réduire le monde en cendres, au témoignage de David et de Sibylle (2). — Combien grande sera la frayeur, quand le

1. « Rien n'est plus majestueux, plus sublime, plus émouvant, avec le langage le moins emphatique, mais le plus plein de choses, par la clarté de ses expressions et sa haute valeur poétique, dit Gihr, *Le saint sacrifice de la messe*, trad. franç., Paris, 1901, t. II, p. 166 ; ses paroles tombent sur l'âme comme des coups de tonnerre. Le choix des stances de trois vers s'accorde très bien avec le sujet ; rien n'est saisissant comme ce calme dans ces tableaux qui se succèdent. Pour la forme comme pour le fond, cet hymne est un chef-d'œuvre achevé ; au jugement de tous les connaisseurs, il fournit ce que le génie humain peut atteindre de plus haut en ce genre de poésie. La terreur du jugement dernier, où toutes les vanités du monde ne seront plus que cendre et poussière, est décrite en termes si effrayants et si simples en même temps, qu'involontairement l'âme se sent transportée au seuil de l'éternité et se sent déjà pénétrée à l'avance par l'effroi de ce jour d'angoisse et de misère. » — 2. Allusion au célèbre oracle de la Sibylle d'Erythrée sur la fin du monde, cité par saint Augustin, — voir à la fin de la leçon, — oracle qui n'a rien d'une

Juge paraîtra pour tout scruter rigoureusement ! — La trompette, jetant un bruit strident à travers les sépulcres de l'univers, rassemblera tous les hommes devant le trône. — Mort et nature seront dans la stupeur, quand ressuscitera la créature pour répondre à son Juge. — Le livre écrit sera produit, qui renferme tout l'objet du jugement du monde. — Quand le Juge sera assis, tout ce qui est caché apparaîtra, rien ne demeurera sans châtiment. — Que dirai-je alors, malheureux ? Quel protecteur implorer, quand à peine le juste sera rassuré ? — Roi de majesté redoutable, qui sauvez gratuitement ceux qui doivent être sauvés, sauvez-moi, source de miséricorde. — Souvenez-vous, ô doux Jésus, que je suis la cause de votre venue : ne me perdez pas, ce jour-là. — En me cherchant, vous vous êtes assis de fatigue ; vous m'avez racheté en souffrant la croix ; que tant de labeur ne soit pas inutile ! — Juge vengeur et juste, accordez-moi remise avant le jour des comptes. — Je gémis, comme un coupable ; mon visage rougit de honte ; ô Dieu, pardonnez à un suppliant. — Vous avez absous Madeleine ; vous avez exaucé le larron ; à moi aussi vous avez donné l'espérance. — Mes prières ne sont pas dignes ; mais vous êtes bon, faites dans votre bonté que j'échappe au feu éternel. — Donnez-moi place parmi les brebis, séparez-moi des boucs en me rangeant à votre droite. — Les maudits couverts de honte, une fois livrés aux flammes terribles, appelez-moi avec les bénis. — Suppliant, défaillant, le cœur broyé et comme réduit en cendres, je vous en prie, prenez soin de mon heure dernière. — Jour de larmes que celui où ressuscitera de sa cendre, pour être jugé, l'homme coupable. — Daignez lui pardonner, ô Dieu Seigneur, doux Jésus, donnez-leur le repos. »

A l'*offertoire*, le chant liturgique s'exprime comme si l'on était au moment même de l'agonie, quand l'âme va se séparer du corps et paraître devant Dieu. A ce moment décisif, l'Eglise demande

origine païenne antérieure au christianisme, et qui est dû à une plume chrétienne.

à Dieu, pour ses enfants, qu'ils soient délivrés de la gueule du lion, qu'ils échappent aux peines de l'enfer et soient conduits par saint Michel dans la sainte lumière (1).

« Seigneur Jésus-Christ, roi de gloire, délivrez les âmes de tous les fidèles défunts de l'enfer et du profond abîme; délivrez-les de la gueule du lion ; qu'ils ne soient pas la proie du tartare ; qu'ils ne tombent pas dans la nuit ; mais que saint Michel, porte-étendard, les présente à la sainte lumière, qu'autrefois vous promîtes à Abraham et à sa descendance. — Seigneur, nous vous offrons ces hosties et ces prières de louange : recevez-les pour ces âmes dont nous faisons mémoire aujourd'hui. Seigneur, faites qu'elles passent de la mort à la vie, qu'autrefois vous promîtes à Abraham et à sa descendance. »

Une dernière fois, au moment de la *communion*, reparaît le souhait de l'introït : « Que la lumière éternelle luise pour eux, Seigneur, en la société de vos saints à jamais, parce que vous êtes bon. Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel ; que luise pour eux la lumière sans fin, en la société de vos saints à jamais, parce que vous êtes bon. »

2. *Les lectures.* — La première est tirée de l'*épître*

1. A première vue certaines expressions de cet offertoire sembleraient laisser croire que l'Eglise prie pour le salut des damnés ; il n'en est rien. L'Eglise y prie, abstraction faite du moment précis où elle intervient, comme si elle se trouvait au moment où va se décider le sort de l'âme. Elle fait de même dans le rituel des funérailles : *Non intres in judicium cum servo tuo, Domine ;* et de même à l'oraison de la messe de la sépulture : « Nous vous prions pour l'âme de votre serviteur que vous avez rappelée aujourd'hui de ce monde, afin que vous ne la livriez pas aux mains de l'ennemi et que vous ne l'oubliiez pas éternellement, mais que vous la fassiez accueillir par les anges et conduire dans la patrie du paradis, et que cette âme qui a espéré et cru en vous ne supporte pas les peines de l'enfer, mais jouisse des félicités éternelles. »

de saint Paul aux Corinthiens (1) : elle a trait au grand dogme de la résurrection des corps, qui doit être la mort de la mort. Tandis qu'au sortir de la vie, certaines âmes sont obligées de suppléer dans le purgatoire à l'insuffisance de leurs expiations terrestres, le corps, en exécution de la sentence portée dès l'origine du monde contre Adam et sa race, doit retourner en poussière, Mais l'humiliation de la tombe n'est pas éternelle. Saint Paul y montre l'ensemencement nécessaire à la transformation du grain qui doit un jour s'épanouir dans des conditions différentes ; le corps en sortira transformé, tout céleste, spirituel, agile, impassible, lumineux et glorieux ; et ce sera la suprême victoire due à Notre Seigneur Jésus-Christ.

La seconde lecture est tirée de saint Jean (2) ; c'est le passage où Notre Seigneur annonce l'heure où les morts entendront la voix du Fils de Dieu. « *Et ceux qui ont accompli le bien ressusciteront à la vie ; mais ceux qui ont fait le mal ressusciteront pour leur condamnation.* » Le purgatoire n'est pas éternel : il cessera avec la fin du monde. « Dieu saura concilier sa justice et sa grâce dans la purification des derniers venus de la race humaine, suppléer par l'intensité de la peine expiatrice à ce qui pourrait lui manquer en durée. Mais au lieu qu'en ce qui touche la béatitude, les arrêts du jugement particulier sont le plus souvent suspensifs et dilatoires, qu'ils laissent provisoirement le corps de l'élu comme du réprouvé au sort commun de la tombe ; le jugement universel aura ce caractère définitif de n'enregistrer pour le ciel comme pour l'enfer que des sentences absolues, immédiatement et totalement exécutées (3). » En attendant ce jugement

1. I *Cor.*, xv, 51-57. — 2. *Joan.*, v, 25-29. — 3. *Le temps après la Pentecôte*, t. vi, p. 179.

dernier qui nous est si opportunément rappelé par l'Eglise au jour de la commémoration de tous les fidèles défunts, pour notre propre édification, sachons payer un très large tribut de prières et d'œuvres satisfactoires en faveur des âmes souffrantes. C'est à cela que nous invite tout spécialement l'Eglise pendant cette messe, en mettant sur nos lèvres ses admirables prières.

3. *Les prières.* — A la *collecte* : « Dieu créateur et rédempteur de tous les fidèles, accordez la remise de tous leurs péchés aux âmes de vos serviteurs et de vos servantes, afin que soit acquise à leurs pieuses supplications l'indulgence qu'ils ont toujours désirée. » — A la *secrète* : « Daignez, Seigneur, regarder favorablement les dons que nous vous offrons pour les âmes de vos serviteurs et de vos servantes, afin que, leur ayant accordé le mérite de la foi chrétienne, vous leur en donniez aussi la récompense. » — Et à la *postcommunion* : « Qu'aux âmes de vos serviteurs et de vos servantes profitent, nous vous en supplions, Seigneur, nos prières et nos supplications, pour que vous les délivriez de tous leurs péchés et les rendiez participantes de votre rédemption. »

III. La Dédicace

1. Consécration des églises. — 1. *Rien de plus conforme à la nature de l'homme* que le sentiment qui le porte à bâtir en l'honneur de Dieu des édifices exclusivement consacrés à la célébration du culte, et à les inaugurer solennellement dans tout l'éclat des pompes religieuses. Comme rien n'est assez digne de Dieu et ne traduit, autant qu'il le faudrait, l'adoration et la reconnaissance que la créature doit à son Créateur, il n'est pas étonnant que l'homme

s'applique du mieux qu'il peut à mettre dans la construction et l'ornementation des édifices sacrés tout ce qu'il a de plus beau et de plus riche.

Ce sentiment d'ordre naturel se retrouve, mais plus sublime encore, dans l'ordre surnaturel et se traduit avec une incomparable magnificence. C'est pourquoi dans l'Ancien Testament, David, ne pouvant supporter l'idée de savoir l'Arche toujours errante, sans un abri digne d'elle, résolut de lui construire un sanctuaire, qui dépassât en splendeur toutes les merveilles de l'antiquité : de là son projet vraiment royal de bâtir le temple de Jérusalem. On sait la diligence et les soins qu'y apporta son fils Salomon, les richesses qu'il y consacra, la splendeur dont il l'entoura, la pompe qu'il déploya et les sacrifices sans nombre qu'il fit célébrer lors de sa dédicace ; on en peut lire le récit au premier livre des Rois.

2. *Grandeur supérieure de l'église chrétienne.* — Mais quelles que fussent sa magnificence et sa renommée, qu'était le temple de Jérusalem auprès de la plus humble de nos églises chrétiennes ? C'est qu'entre le temple de Jérusalem, expression la plus haute du sentiment religieux dans l'Ancien Testament, et une église chrétienne, il y a toute la différence, et elle est incommensurable, qui sépare l'économie nouvelle et définitive du salut de l'économie ancienne et temporelle.

3. *C'est la maison de Dieu.* — Les Juifs avaient raison d'être fiers de leur temple comme d'une gloire nationale unique ; ils avaient raison de croire et de dire que nulle nation n'avait des dieux près d'elle comme Jéhovah était près d'Israël (1), que la majesté divine habitait leur temple (2) ; qu'il con-

1. *Deut.*, IV, 7. — 2. I *Reg.*, VI, 13.

venait dès lors d'entourer de crainte et de respect le sanctuaire du Dieu vivant (1) ; ils avaient raison de proclamer que c'était là une maison de prière (2), la maison du Seigneur et la porte du ciel (3). Mais combien tout cela est plus profondément et plus littéralement vrai du temple catholique ! N'est-ce pas, en effet, dans le temple catholique que Dieu, par l'auguste sacrifice de la messe et par sa présence réelle dans l'eucharistie, se fait un plaisir d'habiter avec les enfants des hommes ? N'est-ce pas sur l'autel que s'offre chaque jour la seule véritable victime, qui laisse loin derrière elle toutes les victimes de l'Ancien Testament ? N'est-ce pas dans le tabernacle que réside effectivement Dieu lui-même, dans la personne du Verbe incarné présent sous les espèces eucharistiques ? N'est-ce pas là, dans sa demeure au milieu de nous, qu'il invite et reçoit les fidèles ? N'est-ce pas là, à la table du banquet sacré, que le Pain vivant descendu du ciel se donne en nourriture, dans la communion, à ses enfants ? Et n'est-ce pas là, sur la terre, comme le vestibule du ciel ?

4. *C'est aussi la maison du chrétien.* — Mais en même temps cette maison de Dieu n'est-elle pas, à tant de titres augustes et sacrés, la maison du chrétien ? L'homme baptisé se trouve avoir deux foyers, ou plutôt deux sanctuaires : le sanctuaire domestique, où il a reçu et où il entretient la vie du corps, dans l'atmosphère de la piété, qui descend du père et de la mère aux enfants et qui, des enfants, remonte au père et à la mère ; et le sanctuaire de l'église où il a reçu et où il entretient la vie surnaturelle de l'âme ? C'est dans l'église, en effet, qu'un jour, par le baptême, il fut fait enfant de Dieu ; c'est là qu'il

1. *Levit.*, XXVI, 2. — 2. *Is.*, LVI, 7. — 3. *Gen.*, XXVIII, 17.

est venu souvent s'asseoir sur les bancs du catéchisme ou au pied de la chaire pour entendre la parole du salut ; c'est là qu'au tribunal de la pénitence il vient pleurer et se faire pardonner ses fautes ; c'est là qu'à la table sainte il prend place, près du Père de famille qui est dans les cieux, et se nourrit de Dieu même au banquet sacré ; c'est là que, dans sa vie d'épreuves ou de joies, il accourt pour trouver le calme et passer les heures les plus douces, les plus émouvantes et les plus réconfortantes de sa vie ; c'est là, quand il veut à son tour fonder une famille ou se consacrer tout entier au service de Dieu et des âmes, qu'il demande la bénédiction nuptiale ou l'onction sacrée ; c'est là enfin qu'au lendemain de la mort il entend que passe sa dépouille mortelle pour y recevoir des lèvres de sa mère, la sainte Eglise, une dernière prière et une bénédiction suprême, pour que s'ouvrent devant son âme les portes du paradis et pour que son corps repose en paix en attendant la résurrection glorieuse. Qui pourra jamais dire ce que la maison de Dieu est pour l'âme fidèle et religieuse, qui sait comprendre et goûter le sens, le symbolisme, la beauté, la grandeur, la majesté du temple chrétien ?

5. *De là l'idée d'une consécration spéciale.* — Quoi d'étonnant dès lors que l'Eglise, quand elle se propose d'élever à Dieu un temple nouveau, qui soit à la fois et la maison de Dieu et la maison du chrétien, fasse appel à tous ses enfants ? Tous y concourent, les pauvres comme les fortunés, les uns avec leur humble obole, les autres avec leurs riches présents. Et avant même que les ressources soient complètement assurées, des architectes dressent leur plan. Mais au moment même de mettre la main à l'œuvre, l'Eglise entend consacrer par une cérémonie religieuse la pose de la première pierre. Puis le

chantier est livré à l'activité des ouvriers : maçons, sculpteurs, peintres, verriers paraissent tour à tour, rivalisant d'ardeur et d'ingéniosité. Et au souffle de la foi, sous la pression de la charité, l'édifice monte et monte encore. C'est ainsi que d'humbles églises ont fait la joie d'humbles hameaux ; c'est ainsi que, dans de superbes cités, des chefs-d'œuvres ont jailli de terre et se sont épanouis dans les airs. Mais quand ces vaisseaux aériens, qui forcent à lever la tête et qui semblent vouloir transporter les âmes vers les cieux, sont achevés ; lorsque les échafaudages ont disparu et que l'œuvre se dresse, toute nue, dans sa grâce modeste ou sa fière grandeur, elle n'est encore qu'un lieu profane qu'il reste à transformer spirituellement. C'est alors que l'Eglise intervient, dans la personne de ses pontifes et toute la pompe de ses rites, au symbolisme si profond.

6. *Les premières consécrations.* — Au lendemain des persécutions, quand elle put enfin jouir d'une liberté assurée, l'Eglise ne manqua pas de procéder à la consécration de ses temples. Avec quel éclat, c'est ce que permet de savoir le récit détaillé que nous a laissé Eusèbe (1) de la célèbre consécration du *Martyrium* de Jérusalem, en 335, au milieu d'un grand concours d'évêques, et dont l'anniversaire devait être célébré chaque année par une fête. L'Occident latin a rivalisé avec l'Orient grec, et le pape saint Silvestre établit, le premier, les rites à observer dans la consécration des églises et des autels. Rien n'est plus beau dans la liturgie.

7. *Les rites de la consécration.* — C'est à l'évêque que revient l'honneur de présider à pareille cérémonie. « Autour du noble édifice inconscient de

1. *Vita Constantini*, IV, 40-47, *Patr. gr.*, t. XX, col. 1188 sq.

ses destinées, se dessine alors la patiente stratégie à laquelle Dieu veut que se prêtent sa grâce et les ministres de sa grâce, entreprenant le siège des âmes perdues. Par trois fois, le pontife fait le tour des murailles et tente de forcer ses portes obstinément closes ; mais son investissement est tout de prières au ciel, sa force toute de persuasion miséricordieuse et respectueuse de l'humaine liberté : *Ouvrez-vous, portes, et le Roi de gloire entrera* (1).

« L'infidèle cède enfin : l'entrée du temple est conquise. *Paix éternelle à cette maison au nom de l'Eternel* (2) ! Tout cependant n'est pas fini, mais plutôt commence : de l'édifice profane encore, reste à faire une demeure digne de Dieu. Introduit dans la place, le pontife prie toujours. L'humanité, dont la future église sera le symbole, absorbe sa pensée. Il sait que, depuis longtemps déchue, l'ignorance est son premier mal. Se levant donc, avec la crosse épiscopale il trace sur deux lignes de cendres qui se dirigent transversalement d'une extrémité à l'autre du temple, et se croisent au milieu de la grande nef, l'alphabet grec et l'alphabet latin : premiers éléments des deux langues principales où se conservent pour nous la Tradition de l'Ecriture ; ils sont tracés avec l'aide du bâton pastoral sur la cendre et la croix, parce que la science sacrée nous vient de l'autorité doctrinale, qu'elle n'est comprise que des humbles et qu'elle se résume dans Jésus crucifié. Eclairée maintenant comme le catéchumène, comme lui l'humanité demande à être purifiée. Le pontife s'inspire des plus hautes données du symbolisme chrétien pour parfaire l'élément de cette purification qui lui tient à cœur ; il y mêle l'eau et le vin, la

1. *Ps.*, XXIII, 7. — 2. Antienne du Pontifical romain, à l'entrée de l'évêque.

cendre et le sel, qui figurent l'humanité et la divinité du Sauveur, sa mort et sa résurrection. En la manière que le Christ nous précéda dans les eaux du baptême au Jourdain, les aspersions commencent par l'autel, qui le représente, et se poursuivent dans l'édifice entier. Primitivement, c'était alors que non seulement tout l'intérieur et le pavé du temple, mais aussi l'extérieur des murailles, et jusqu'aux toits en certains lieux, se voyaient inondés de la pluie sanctifiante qui chasse le démon, donne cette demeure à Dieu, la prépare aux faveurs qui vont suivre.

« Dans l'ordre des opérations du salut, l'eau appelle l'huile, qui confère au chrétien par le deuxième sacrement, la perfection de son être surnaturel, qui fait aussi les rois, les prêtres et les pontifes. A tous ces titres, l'huile sainte à son tour coule à flots sur l'autel, qui est le Christ chef, Pontife et Roi ; pour de lui, comme avait fait l'eau, gagner les murs, l'église entière. Vraiment, en effet, le temple est-il digne de ce nom d'église désormais ; car ainsi baptisées, ainsi consacrées avec l'Homme-Dieu dans l'eau et l'Esprit-Saint, les pierres dont il est bâti représentent au vif l'assemblée des élus, liés entre eux comme avec la pierre divine par l'indestructible ciment de l'amour.

« *Jérusalem, loue le Seigneur ; loue ton Dieu, ô Sion* (1) ! Les chants sacrés, qui, depuis le commencement de l'auguste fonction, n'ont point cessé d'en relever les sublimes développements, redoublent d'enthousiasme ; et atteignant le sommet du mystère, dans l'église si intimement associée à l'autel ils saluent l'*Epouse de l'Agneau*. De cet autel l'encens s'élève en tourbillons qui, montant jus-

1. *Ps.*, CXLVII, 1.

qu'aux voûtes et parcourant les nefs, imprègnent le temple entier des parfums de l'Epoux. Et voici que s'avancent les sous-diacres de la sainte Eglise, présentant à la bénédiction du pontife les dons faits à l'épouse en ce grand jour, les vêtements précieux qu'elle même a préparés pour elle et pour le Seigneur (1). »

Une fois l'église et l'autel ainsi consacrés par l'onction sainte, l'édifice a cessé d'être profane et est devenu apte au culte ; on peut tout aussitôt y offrir le saint sacrifice et sceller l'union des fidèles avec le Christ et des fidèles entre eux par la communion sacramentelle. On comprend ce qu'une messe ainsi célébrée pour la première fois dans un sanctuaire nouveau éveille de sentiments de piété et de ferveur, et transforme un pareil jour en une fête inoubliable.

8. *L'anniversaire de la dédicace.* — C'est une fête, en effet, dont le souvenir ne doit pas rester enseveli dans l'oubli ; elle rappelle trop ce qu'est pour les saints le jour de leur *Natalis*, ou de leur mort glorieuse, pour ne pas être célébrée à son tour, chaque année, par une commémoration solennelle. De là, pour chaque église solennellement consacrée, l'anniversaire de la dédicace. De là aussi, dans tous les diocèses, à la suite de la Toussaint et de la commémoration de tous les fidèles défunts, une fête générale, avec le rite le plus élevé de la liturgie, pour célébrer l'anniversaire de la dédicace de toutes les églises ; et c'est le complément et l'épanouissement de tout le cycle.

9. *Avantages spirituels d'une telle solennité.* — La célébration de l'anniversaire de la dédicace des égli-

1. Continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, t. VI, p. 268-271.

ses offre un triple avantage : celui d'abord, en commémorant le passé, de payer à Dieu un juste tribut de reconnaissance et d'amour pour cet édifice du culte qui est tout à la fois la maison de Dieu et la maison du chrétien ; celui, ensuite, de renouveler, quant au présent, les sentiments de respect et de vénération pour les églises ; et celui enfin d'inciter chaque fidèle, en fréquentant pieusement et dévotement les églises, à se rendre digne de faire partie un jour, comme une pierre vivante, de ce temple de la Jérusalem céleste, que le Sauveur glorieux doit offrir, dédier et consacrer à son Père pour l'éternité.

C'est ainsi que, dans l'expression liturgique de ses fêtes, l'Eglise ne se contente pas de rappeler le passé et de faire sanctifier le présent, elle évoque aussi l'avenir, particulièrement l'avenir de l'éternité. Elle sait que la cité céleste ou la Jérusalem nouvelle est toujours en train de se peupler, que tous les saints y ont leur place marquée ; et c'est pourquoi elle fait chanter, à l'hymne des vêpres, ces belles strophes :

« Céleste cité de Jérusalem, bienheureuse vision de la paix, bâtie de pierres vivantes, vous vous élevez, jusqu'aux astres, entourée comme une épouse de mille milliers d'anges.

« O mariée au sort prospère, dotée de la gloire du Père, remplie de la grâce de l'Epoux, reine de toute beauté, unie au Christ-Roi, resplendissante cité du ciel.

« Faites de perles brillantes, vos portes s'ouvrent à tous ; avec la vertu pour guide, vers elles est conduit le mortel, quiconque, pressé de l'amour du Christ, supporte les tourments.

« Pour entrer dans vos murs, toute pierre doit se livrer à l'ouvrier qui la polit sous les coups répétés du marteau et du ciseau salutaire pour être appareillée à sa place convenable. »

II. Messe de la dédicace. — 1. *Les chants.* — Ce sont, comme il convient à pareil jour, des chants joyeux. La liturgie en emprunte la formule, soit à Jacob, soit à David.

Au lendemain du songe de Béthel, pendant lequel il avait vu une échelle mystérieuse posée sur la terre et dont le sommet touchait au ciel, sur laquelle montaient et descendaient des anges, Jacob s'écria : « Que ce lieu est redoutable ! C'est bien ici la maison de Dieu, c'est ici la porte du ciel (1). » Paroles célèbres dont l'application à l'église chrétienne est toute de circonstance et forme l'antienne de l'*introït*. Mais si l'église, par elle-même, offre déjà tant de charmes, que sera-ce de la céleste Jérusalem ? Elle en est la porte et lui sert d'introduction. Clovis, après son baptême, pénétrant dans l'église de Reims, s'écria, tout ébloui : « N'est-ce point là le royaume que vous m'avez promis ? » Et saint Remi de lui répondre : « Non, ce n'est que l'entrée du chemin qui doit t'y conduire. » A la pensée de l'église de la terre et de celle du ciel, il est bon de redire avec le Psalmiste : « Que tes demeures sont aimables, Jéhovah Sabaoth ! Mon âme s'épuise en soupirant après les parvis de Jéhovah (2). »

David avait ramassé les trésors nécessaires à la construction d'un temple. « Tout vient de vous, disait-il au Seigneur (3), et nous vous offrons ce que nous avons reçu de votre main... Toutes les richesses que nous avons préparées pour vous bâtir une maison à votre saint nom, c'est de votre main qu'elles viennent, et c'est à vous que tout appartient. Je sais, ô mon Dieu, que vous sondez les cœurs et que vous aimez la droiture ; aussi j'ai fait

1. *Gen.*, XXVIII, 17. — 2. *Ps.* LXXXIII, 2 ; verset de l'*introït*. — 3. I *Paralip.*, XXIX, 14-18.

toutes ces offrandes volontaires dans la droiture de mon cœur, et je vois maintenant avec joie votre peuple qui se trouve ici vous offrir volontairement ses dons. Dieu d'Israël, conservez à jamais dans le cœur de votre peuple ces sentiments et ces pensées. » La liturgie fait siennes ces dernières paroles, à l'*offertoire*, au moment où le pain et le vin sont offerts. Mais elle n'oublie pas la destination de l'église : c'est là, dans ce sanctuaire, que l'âme doit aimer à se recueillir pour offrir à Dieu l'hommage de ses adorations et de ses louanges. Le verset alléluiatique du *graduel* sert à manifester ces saintes dispositions : « Je veux me prosterner dans ton saint temple et célébrer ton nom (1). » Elle n'oublie pas davantage que c'est un lieu de prière par excellence, et, unissant deux versets de saint Matthieu, elle fait chanter à la *communion* : « Ma maison sera appelée une maison de prière (2) ; » en elle « quiconque demande reçoit, qui cherche trouve, et l'on ouvrira à celui qui frappe (3). » Voilà pour ouvrir les cœurs à la confiance et faciliter devant Dieu, avec assurance de succès, l'expression de tous nos besoins.

2. *Les lectures*. — La première est tirée de l'Apocalypse (4). A propos de la dédicace des églises de la terre, elle fait penser à celle du ciel, donnant ainsi à la fête terrestre sa signification profonde et sublime. « Je vis descendre du ciel, d'auprès de Dieu, la ville sainte, une Jérusalem nouvelle, vêtue comme une nouvelle mariée parée pour son époux. Et j'entendis une forte voix qui disait : « Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes : il habitera avec eux, et ils seront son peuple ; et lui-même

1. *Ps.*, CXXXVII, 2. — 2. *Matth.*, XXI, 13. — 3. *Matth.*, VII, 8. — 4. *Apoc.*, XXI, 1-5.

sera le Dieu avec eux, il sera leur Dieu. Et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur : car les premières choses ont disparu. » Et celui qui était assis sur le trône, dit : « Voici que je fais toutes choses nouvelles. »

Qui donc ne voudrait faire partie de cette Jérusalem nouvelle, et se trouver définitivement uni à Dieu, à l'abri de toutes les épreuves, qui font de la terre une vallée de larmes, le séjour de la mort et du deuil ? Telle est la perspective qu'ouvre aux yeux de la foi la fête de la dédicace : et par là cette fête couronne bien celle de la Toussaint et complète harmonieusement l'admirable cycle liturgique.

Mais voici une autre leçon qui se dégage de l'*évangile* du jour (1) : c'est le récit de saint Luc, où Jésus déclare à Zachée : « Il faut que je loge aujourd'hui dans ta maison. » « La maison que le Seigneur daignait faire sienne alors, et mieux que pour un jour, c'était en effet le publicain lui-même, le méprisé de la synagogue ; c'était nous tous, la gentilité, dont saint Ambroise atteste, en l'office de la nuit, qu'il était la figure (2). Zachée, petit de race et de mérites comme le peuple des nations, désirait voir Celui que les siens n'avaient pas voulu recevoir. Lui donc qui n'avait ni les Prophètes ni la Loi pour s'élever au-dessus de la terre et parvenir à la vue du Sauveur, prit les devants ; et il courut au sycomore, à la croix, par où Jésus, quittant les juifs, devait passer pour aller aux gentils. De la situation dominante où l'avait porté son humilité, il vit la Sagesse de Dieu. Il l'entendit qui disait à cette foule ingrate et hautaine : « On vous laissera votre maison déserte ; » pendant que, dédaigneuse

1. *Luc.*, 1-10. — 2. Au IIIe nocturne, homélie de la fête.

des pharisaïques murmures d'Israël déchu, montait vers lui la voix si douce qui l'invitait à remplacer le premier-né dans l'honneur de recevoir chez lui son Dieu. Et certes, si la maison de l'homme qui écoute les paroles de Jésus et les met en pratique n'a rien à craindre de la tempête et des flots déchaînés, étant bâtie sur la pierre, quelle demeure plus sûre que le cœur de ce représentant des déshérités de jadis, réparant si grandement le passé, allant si généreusement au devant des conseils mêmes du Seigneur (1) ! »

Zachée, sachant que Jésus passait à Jéricho, se sentit poussé par une curiosité sympathique : il ne voulait que voir Jésus. Mais le Sauveur n'est jamais en reste envers les âmes qui témoignent de quelque bonne volonté. C'est pourquoi il ne se contenta pas de se faire voir, il prit la parole et s'invita chez Zachée. Et Zachée, comblé au-delà de ses espérances, entendit célébrer cet honneur immérité par une grande générosité. N'est-ce pas là, dans cette scène d'une simplicité si touchante, la figure de ce qui se passe, dans le secret des cœurs, entre Dieu et les âmes ? Pour peu que celles-ci éprouvent quelque mystérieux attrait, qui les pousse vers Jésus, et qu'elles s'y abandonnent, c'est, pour elles, à bref délai, et de la manière la plus heureuse, la visite, la présence et le séjour du Sauveur en elles. Et comme cette visite, cette présence et ce séjour sont une cause génératrice de bons sentiments et de résolutions généreuses, ceux qui reçoivent ainsi Jésus sentent leur âme s'élever et leur cœur se dilater. Bienheureux donc les visités du Sauveur ? A leur tour, ils sont un temple vivant où Dieu se plaît à

1. Continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, t. VI, p. 278.

habiter ; et il se plaît non seulement à le respecter, mais encore à l'embellir, à l'enrichir. Tel est le cas des véritables chrétiens, devenus par la grâce de véritables temples du Saint-Esprit, pierres vivantes destinées à prendre place dans la construction de la céleste Jérusalem. Et telle est la légitime ambition d'ordre pratique qu'est appelée à suggérer la célébration de la fête de la dédicace : chaque fidèle, s'il sait comprendre, doit agir comme le publicain Zachée. Le Sauveur lui dira : « Il faut que je loge aujourd'hui dans ta maison, » en attendant qu'il lui dise comme au bon larron : « Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis (1), » ou comme au serviteur bon et fidèle : « Entre dans la joie de ton maître (2). »

3. *Les prières.* — Avec l'à-propos qui la caractérise, l'Eglise a su mettre dans la formule des prières de ce jour tout ce qui touche aux souvenirs du passé, aux besoins du présent, aux espérances de l'avenir. Il suffit de les reproduire sans en essayer le moindre commentaire : elles sont assez éloquentes par elles-mêmes.

La *collecte* : « O Dieu, qui ramenez chaque année le jour de la consécration de votre saint temple, et qui faites que la célébration des mystères sacrés nous y trouve encore de ce monde, exaucez les prières de votre peuple et accordez que quiconque viendra dans ce temple solliciter vos bienfaits ait la joie de se voir pleinement exaucé. »

La *secrète :* « Nous vous en supplions, Seigneur, soyez propice à nos prières ; faites que nous tous, rassemblés dans l'enceinte de ce temple et célébrant le jour anniversaire de sa dédicace, vous soyons agréables par une entière et parfaite dévotion du

1. *Luc.*, XXIII, 43. — 2. *Matth.*, XXV, 21.

corps et de l'âme, afin que vous rendant présentement ces vœux, nous méritions de parvenir avec votre secours aux éternelles récompenses. »

La *postcommunion :* « O Dieu, qui préparez à votre majesté une demeure éternelle construite de pierres vivantes et choisies, venez en aide à votre peuple en prière pour que, aux espaces nouveaux acquis sur la terre à votre Eglise, répondent les plus grands accroissements spirituels. »

1. Le culte des saintes reliques. — « Si nous avions les yeux des anges, la terre nous apparaîtrait comme un champ immense, ensemencé pour la résurrection. La mort d'Abel ouvrit le premier sillon ; depuis, les semailles se poursuivent sans trêve, en tous lieux. Quels trésors déjà elle renferme en son sein, cette terre du labeur et de l'infirmité ! Quelle moisson elle promet au ciel, quand le soleil de justice, dardant sur elle soudainement ses feux, fera surgir non moins soudainement de la glèbe les épis du salut, mûrs pour la gloire ! Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'Eglise bénisse et qu'elle dirige elle-même la mise au sillon du précieux froment. Mais l'Eglise ne se contente pas de semer toujours. Parfois, impatiente de l'attente, elle lève de terre le grain d'élite qu'elle même y avait déposé ; son infaillible discernement la préserve d'erreur et, dégageant du limon le germe immortel, elle prélude pour lui aux magnificences de l'avenir : soit qu'elle le recueille dans l'or et les étoffes précieuses, le porte en triomphe, convoque à l'honorer les foules ; ou qu'appelant de son nom les temples nouveaux, elle lui décerne l'honneur suprême de reposer sous l'autel où s'offre à Dieu le Sacrifice auguste...

« A l'encontre de ces étranges réformateurs (les protestants), le concile de Trente ne faisait qu'exprimer l'unanime témoignage de la tradition dans la définition suivante, où se trouvent résumées les raisons théologiques du culte rendu par l'Eglise aux reliques des saints : « Vénération est due par les fidèles aux corps des martyrs et des autres saints qui vivent avec Jésus-Christ. Ils

furent en effet ses membres vivants et le temple du Saint-Esprit ; il doit les ressusciter pour la vie éternelle et pour la gloire ; Dieu par eux accorde aux hommes beaucoup de bienfaits. Ceux donc qui disent que les reliques des saints ne méritent point d'être vénérées, que c'est inutilement qu'elles sont honorées des fidèles, que c'est en vain qu'on visite les mémoires ou monuments des saints pour obtenir leur aide : ceux-là sont absolument condamnables ; et en la manière qu'elle les a dès longtemps déjà condamnés (1), l'Eglise maintenant à nouveau les condamne (2). »

« Rome toutefois, considérant l'inégale distribution des reliques saintes par le monde, n'a point consacré de fête universelle au culte essentiellement local de ces restes précieux. Elle laisse aux églises particulières de consulter sur ce point leurs propres convenances, se réservant comme Maîtresse et Mère de bénir, en les sanctionnant, les préférences de chacune. » Continuateur de dom Guéranger, *Le temps après la Pentecôte*, t. VI, p. 187 sq.

2. Le Purgatoire. — « Pour bien des âmes, hélas ! la mort n'aurait que des épouvantes, si Dieu nous eut laissé ignorer les mystérieuses répartitions de sa justice dans l'autre monde ; si, comme le veut le protestantisme, nous n'avions sous les yeux, à la dernière heure, que l'effroyable perspective du tout ou rien. Impossible de compter sur le ciel, lorsqu'on voit, à la lumière de l'éternité qui s'approche, qu'on a été un misérable toute sa vie et qu'on n'a à offrir à Dieu qu'un repentir tardif. Impossible de compter sur la souveraine efficacité de ce repentir qui, au terme de l'épreuve, n'a plus le temps de s'exprimer par des actes capables de réparer tous les outrages que la gloire de Dieu a reçus du péché. Impossible de croire qu'un seul cri du cœur ouvrira tout à coup l'entrée de cette éternelle béatitude à laquelle on n'a jamais pensé. Il ne reste plus à l'âme angoissée par les sombres visions

1. *Conc. Nic.*, II, c. VII ; Denzinger, 304 (245). — 2. *Conc. Trid.*, sess. XXV ; Denzinger, 985 (861).

de la justice divine, dont elle ne peut méconnaître les droits, qu'à se désespérer dans la crainte d'une éternelle malédiction. Mais que la justice s'explique, qu'elle dise à celui qui va mourir que le cri de son cœur sera entendu, que son repentir sera accepté, pourvu qu'il consente au délai de son bonheur dans la douloureuse réparation du tort qu'il a fait à la gloire de Dieu, alors l'épouvante se dissipe, l'âme se reprend à espérer, et déjà sa généreuse et humble acceptation de tous les châtiments qu'il plaira à Dieu de lui faire subir peut lui mériter, dans les derniers et courts instants de sa vie terrestre, une atténuation de la peine qui doit la purifier dans l'autre vie. » Monsabré, *Conf. de N.-D.*, Conf. XCVII^e, seconde partie.

3. **La sibylle d'Erythrée.** — « Cette sibylle d'Erythrée a rendu, sur Jésus-Christ, certains témoignages évidents. Nous les avons lus, en vers d'une mauvaise latinité et se tenant à peine sur leurs pieds, grâce à l'inhabilité de l'interprète inconnu, comme je l'ai su depuis. Car l'illustre Flaccianus, qui fut même proconsul, cet homme si remarquable par la facilité de son éloquence et l'étendue de son savoir, dans un entretien sur Jésus-Christ, nous représenta un exemplaire grec, qu'il nous dit être le recueil des vers de la sibylle d'Erythrée, et appela notre attention sur un certain passage, où les premières lettres de chaque vers, réunies ensemble, offraient ces mots : Ἰησοῦς Χρειστὸς, Θεοῦ Ὑιος Σωτήρ, c'est-à-dire : Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur. Or, ces vers, dont les premières lettres forment ces mots et ce sens, suivant une autre interprétation en vers latins réguliers, énonce cette prophétie : « Signe du jugement ! la terre se couvrira d'une sueur glacée. Le roi des siècles va descendre du ciel, et c'est dans sa chair qu'il comparaît pour juger l'univers. Et Dieu se montre aux yeux de l'incrédule et du fidèle, dans sa gloire avec ses saints, au dernier terme des âges. Et les âmes paraissent aussi revêtues de leur chair, à son tribunal, quand la terre demeure inculte et ensevelie sous les ronces. Les hommes rejettent loin d'eux leurs idoles et leurs trésors. Le feu va dévorer la terre, et, gagnant la mer et le ciel, briser

les portes du sombre Averne. Une pure lumière revêtira les corps des saints, et les coupables seront livrés à d'éternelles flammes. Découvrant ses actes cachés, chacun révèlera les secrets de son cœur ; Dieu ouvrira les consciences à la lumière. C'est l'heure des gémissements, l'heure où tous grincent des dents. Le soleil est déchu de sa gloire, et le chœur des astres s'éteint. Le soleil disparaît, le rayon de la lune est éclipsé. Les collines tombent, les vallées s'élèvent de leurs profondeurs. Rien n'apparaît plus dans les choses de l'homme, de haut ni d'altier. Déjà les montagnes et les espaces azurés de la mer descendent au niveau des plaines. Tout cesse ; la terre est brisée. Le feu dévore les fontaines et les fleuves. Alors, du haut des cieux, la trompette fait planer sur le monde un son lugubre dont le gémissement annonce la catastrophe lamentable et la diversité des supplices. La terre s'entr'ouvrant laisse voir le chaos du Tartare. Là, tous les rois, jusqu'au dernier, vont paraître devant le Seigneur ; les cieux versent un torrent de feu et de soufre. » S. Augustin, *De civitate Dei*, XVIII, 23.

FIN DU TOME HUITIÈME ET DERNIER

Table des Matières

CONTENUES DANS CE HUITIÈME ET DERNIER VOLUME

Leçon Dix-huitième : Dimanches après la Pentecôte 1

Leçon Dix-neuvième : Dimanches après la Pentecôte 41

I. A partir du XIIIe Dimanche. — II. Les Quatre-Temps. — III. Les derniers Dimanches.

Leçon Vingtième : La Sainte Trinité..... 87

I. Historique de cette fête. — La messe de la sainte Trinité.

Leçon Vingt-unième : Le saint Nom de Jésus..... 112

I. Fêtes actuelles de Notre Seigneur. — II. La fête du saint Nom de Jésus. — III. Les autres fêtes.

Leçon Vingt-deuxième : Le Saint-Sacrement.. ... 164

I. Histoire de la fête. — II. Son objet. — III. La messe.

Leçon Vingt-troisième : Le Sacré-Cœur..... 201

I. Histoire de la dévotion et du culte. — II. Objet de la fête. — III. Messe du Sacré-Cœur.

Leçon Vingt-quatrième : Le culte de la Sainte Vierge 237

I. Origines du culte de la Sainte Vierge. — II. Développement de ce culte jusqu'au XVIIIe siècle. — III. Du XVIIIe siècle à nos jours.

Leçon Vingt-cinquième : L'Immaculée Conception. 291

I. La fête. — II. Histoire du dogme et de la dévotion. — III. La messe.

Leçon Vingt-sixième : Fêtes de la Sainte Vierge... 346

I. La Nativité. — II. Le Saint Nom de Marie. — III. La Présentation.

Leçon Vingt-septième : Fêtes de la Sainte Vierge.. 380
I. L'Annonciation. — II. La Visitation.

Leçon Vingt-huitième : La Purification..... 416
I. Mystère de la Purification. — II. La fête. — III. La Messe.

Leçon Vingt-neuvième : L'Assomption 449
I. La fête. — II. Histoire de la doctrine et de la dévotion. — III. Messe de l'Assomption.

Leçon Trentième : Les Saints 487
I. Saint Joachim et sainte Anne. — II. Saint Joseph.

Leçon Trente-unième : Les Saints..... 525
I. Saint Jean-Baptiste. — II. Saint Pierre et saint Paul.

Leçon Trente-deuxième : Les Saints..... 573
Les Apôtres et les Evangélistes.

Leçon Trente-troisième : Fêtes des Anges..... 611
I. Historique du culte des Anges. — II. Fête de saint Michel. — III. Fête de saint Gabriel. — IV. Fête de saint Raphaël. — V. Fête des anges gardiens.

Leçon Trente-quatrième : La Toussaint.. 650
I. La Toussaint. — II. La commémoration de tous les fidèles défunts. — III. La Dédicace.

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME

BERGERAC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST (J. CASTANET)

Place des Deux-Conils

A LA MÊME LIBRAIRIE

La Somme du Prédicateur

SUR LE

SALUT ÉTERNEL

renfermant

QUATRE-VINGTS INSTRUCTIONS

Divisées en quatre séries

accompagnées de notes et de plans et suivies de traits historiques pouvant à volonté servir *pour le Carême, pour l'Avent, pour les Retraites et les Missions et en général pour tous les temps et toutes les circonstances*

Par P. GRENET, dit d'HAUTERIVE

4 beaux volumes in-8°. — Prix 30 francs.

NOUVELLE ÉDITION

La Somme du Prédicateur

SUR

LES TEMPS LITURGIQUES

ET LES ÉVANGILES

DE TOUS LES DIMANCHES ET FÊTES

intégralement expliqués au moyen de **quatre instructions homélitiques**, accompagnées d'innombrables Notes et Plans permettant de varier à l'infini l'Enseignement de la Chaire

Par P. GRENET, dit d'HAUTERIVE

8 beaux volumes grand in-8°, 56 francs

EN PRÉPARATION

L'Évangile du Prédicateur

OU

LES QUATRE ÉVANGILES

UNIFIÉS ET COMMENTÉS

en vue de

LA PRÉDICATION

d'après la Tradition, la Théologie, l'Exégèse, l'Apologétique et l'Ascétisme, conformément aux progrès vraiment acquis de la science actuelle avec des considérations morales et pratiques et des Plans de Méditations ou d'Instructions.

Par P. GRENET, dit d'HAUTERIVE

7 beaux volumes in-8°

Bergerac. — Imp. Générale du Sud-Ouest (J. Castanet), place des Deux-Conils.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY
AUG 28 2007